

30° 63.
1890.

Création de la Bibliothèque

MÉMOIRES

DE

161

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

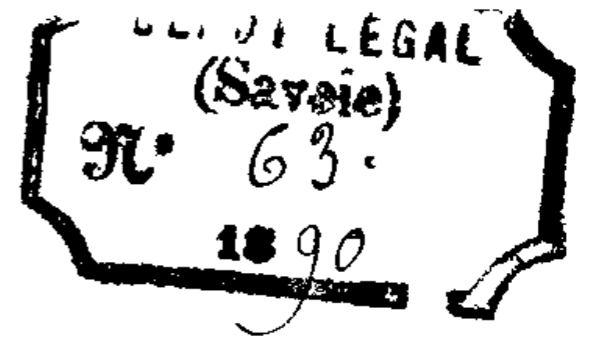
TOME II



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE SAVOISIENNE, RUE DU CHATEAU

1890



MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE SAVOIE
—
QUATRIÈME SÉRIE
TOME II

ART. 37 DU RÈGLEMENT

L'Académie n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
BÈLLES-LETTRES ET ARTS
DE SAVOIE



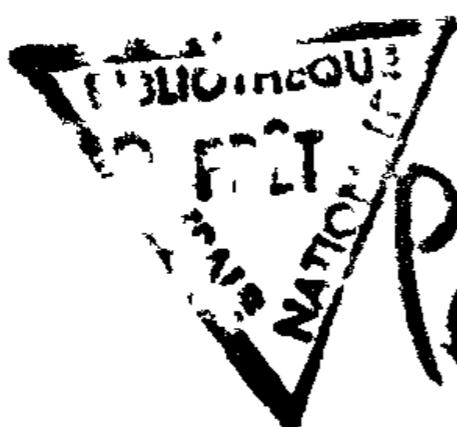
QUATRIÈME SÉRIE

TOME II



CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, RUE DU CHATEAU

1890



Per 80
19263

TABLEAU
DES
MEMBRÉS DE L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE SAVOIE
AU 1^{er} FÉVRIER 1890



PRÉSIDENT

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

VICE-PRÉSIDENT

Le chanoine TREPIER.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MORAND Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché.

SECRÉTAIRE ADJOINT

Le comte Eugène D'ONCIEU DE LA BATIE.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE

PERRIN André, libraire.

BIBLIOTHÉCAIRE SPÉCIAL

PILLET Louis, avocat.

TRÉSORIER

BLANCHARD Claudius, avocat.

Membres effectifs résidants.

BONJEAN Joseph, chimiste,	nommé le 18 février 1842
PILLET LOUIS, avocat,	— 7 juillet 1854.
DE JUSSIEU Alexis, archiviste du département de la Savoie, .	— 16 mai 1861
Le M ^{is} d'ONCIEU DE LA BATIE César,	23 avril 1863.
Le M ^{is} COSTA DE BEAUREGARD Albert,	— 9 mars 1865.
TREPIER François (le chanoine),	— 4 mai 1865.
PERRIN André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	— 23 janvier 1868.
TOCHON Pierre, agronome,	— 2 juillet 1868.
DESCOSTES François, avocat,	— 26 juin 1873.
BARBIER Pierre-Victor, directeur des douanes en retraite,	— 5 février 1874.
BLANCHARD Claudius, avocat, greffier en chef de la Cour d'appel,	— 5 février 1874.
COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène,	— 6 juillet 1876.
FUSIER François, docteur en médecine, ancien directeur de l'Asile de Bassens,	— 3 avril 1879.
Le C ^{te} DE MOUXY DE LOCHE Jules,	— 24 février 1881.
MORAND Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché,	— 13 juillet 1882.
Le C ^{te} FERNEX DE MONGEX Régis, avocat,	— 10 mai 1883.
ARMINJON Ernest, avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry,	— 29 mai 1884.
Le C ^{te} d'ONCIEU DE LA BATIE Eugène,	— 21 mars 1889.

Membres résidants non encore reçus.

BÉRARD LOUIS, avocat,	nommé le 5 avril 1883.
LACHAT Hippolyte, ingénieur en chef, des mines,	30 juillet 1885.
DE MARESCHAL DE LUCIANE Clément,	— 7 janvier 1886.

Membres effectifs non résidants.

RABUT François, professeur honoraire d'histoire,	nommé le 5 février 1850.
DUCIS (le chanoine), archiviste du département de la Haute-Savoie,	— 22 décemb 1864.
M ^{sr} G. MERMILLOD, évêque de Lau-	

sanne et de Genève, à Fribourg (Suisse),	nommé le 19 juin 1866.
DE FORAS Amédée (le C ^{te}), à Thonon,	— 3 mars 1870.
M ^{sr} TURINAZ Charles, évêque de Nancy et de Toul,	— 1 ^{er} juin 1876.
M ^{sr} ROSSET Michel, évêque de Mau- rienne,	— 6 juillet 1876.
BUET Charles, homme de lettres, à Thonon,	— 16 mars 1882.
BORSON Francisque, général de divi- sion, à Montpellier,	— 27 avril 1882.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.

L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

BASIN Augustin, docteur en médecine, à Chambéry.

BELLET Charles (l'abbé), à Tain (Drôme).

BERNARD Joseph (l'abbé), de Montmélian.

BONJÉAN Louis, docteur en médecine, à Rio-Janciro (Brésil)

BOUCHAGE Léon (l'abbé), aumônier des Sœurs de Saint-Joseph
de Chambéry.

BRIOT Félix, inspecteur des forêts, à Chambéry.

CARUTI DICANTOGNO Dominique (le baron), sénateur du royaume,
président honoraire de section au Conseil d'État, président de
la députation royale d'histoire nationale de Turin, à Turin.

CHANTRE Ernest, géologue, directeur-adjoint du Musée de Lyon.

CHEVALIER C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).

CLARETTA Gaudenzio (le baron), à Turin.

COSTA DE BEAUREGARD Josselin (le comte), à Chambéry,

COSTA DE BEAUREGARD Paul (le comte), à Chambéry.

CROISOLLET François, notaire à Rumilly.

DURAND-MORIMBEAU Henri, homme de lettres, à Paris, rue Mau-
beuge, 47.

FAVRE Alphonse, géologue, à Genève, rue des Granges.

FIVEL Théodore, architecte, à Chambéry.

GENIN Félix, entomologiste.

MAISTRE Charles (le comte DE), à Beaumesnil (Eure)

MARIN Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.

MAYEUL-LAMEY (le R. P.), de l'Ordre des Bénédictins, au château
de Grignon, par les Laumes (Côtes-d'Or).

MOLIN, professeur de peinture, à Chambéry.

MOLLARD Francisque, archiviste, à Auxerre.

PERRIER DE LA BATHIE (le baron), professeur d'agriculture, à Albertville
 PONCET P.-F. (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
 PROMIS Vincent, conservateur de la Bibliothèque et du Musée du Roi, à Turin.
 RABUT Laurent, professeur de dessin, à Chambéry.
 ROCHAS-AIGLUN (A. DE), commandant du génie, à Blois.
 ROSSET Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.
 SCHEFER Charles, membre de l'Institut, à Paris.
 TOYTOT (DE) Ernest, à Nevers (Nievre).
 VALLIER Gustave, numismate, à Grenoble.

Membres correspondants.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
 ANTIOCHE ADHÉMAR (le comte d'), au château de Selorre, par Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
 ARMINJON Victor-François, contre-amiral en retraite, à Gênes.
 ARNAULD DE PRANEUF, sous-préfet de Morlaix.
 AYMONIER Étienne, chef de bataillon d'infanterie de marine, administrateur des affaires indigènes en Cochinchine.
 BELLARDI Louis, minéralogiste, à Turin.
 BERLIOZ Constant, commissaire de surveillance administrative, à Lyon
 BŒCKER (DE), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).
 BONJEAN Georges, juge suppléant au Tribunal de la Seine, à Paris.
 BORREL, architecte, à Moutiers
 BOUCHAGE François (le R. P.), rédemptoriste, à Contamine-sur-Arve.
 BRACHET Léon, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
 CACCIA Maximilien (le comte), à Verceil.
 CHARAUX Charles, professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble
 CHARVET B., docteur en médecine, à Grenoble.
 CHAULIN-MERCIER Georges, avocat, à Paris
 CHAVANNE, professeur, à Lausanne.
 COSTE Gustave, juge au Tribunal civil de Chambéry.
 DAISY Joseph, professeur de peinture, à Chambéry.
 DATTA, professeur de philosophie, à Turin
 DAVAT Adolphe, docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
 DELMOTTE, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
 DESCHAMPS, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.
 DES FRANCS L.-B., inspecteur d'Académie.

- DESPINE Prosper, docteur en médecine, à Marseille.
DESSAIX Antony, archiviste-adjoint du département de la Savoie.
DREVET Paul-Gaspard, homme de lettres, à Paris.
DUBEUX, ancien procureur général.
DU BOIS-MELLY Charles, à Genève.
DUC Pierre-Étienne, chanoine de la cathédrale d'Aoste (Italie).
DUCHET, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
DUFOUR Théophile, directeur de la Bibliothèque de Genève.
DUMAZ Jules, médecin en chef de l'Asile public de Bassens, près Chambéry.
DUNAND Joseph, chanoine de la Métropole, à Chambéry.
DUPLAN Albert, avocat, ancien magistrat, à Évian.
DURANDARD Maurice-Antoine, avoué, membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
ESCHAVANNES (le comte d'), à Paris.
ESPINE (Henri-Adolphe d'), docteur en médecine, à Genève.
FALSAN Albert, géologue, à Lyon.
FLOUEST Édouard, procureur général en retraite, à Paris.
FOLLIET André, député, à Évian.
FRANÇOIS Victor, avocat, à Chambéry.
FRÉDÉRIC, de Sixt (le R. P.), capucin, à Thonon
FUSIER René, avocat, à Chambéry.
GALIFFÈ J.-G.-B., à Genève.
GARBIGLIETTI Antoine, docteur collégié, à Turin.
GARIEL, ancien bibliothécaire de la ville de Grenoble.
GERBAIX DE SONNAZ (le comte Albert), ministre plénipotentiaire, agent diplomatique et consul général d'Italie, à Sophia.
GIROD Marie, agent des Hospices, à Chambéry.
GLOWER Melvil, professeur à Lyon.
GONOD, professeur de chimie, à Clermond-Ferrand.
GREMAUD Jean (l'abbé), professeur, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg.
GROS François, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
GUGET, professeur de géographie, à Neuchâtel.
GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.
HERVIER, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
HOLLANDE, docteur ès-sciences naturelles de la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.
HUARD Adolphe, homme de lettres, à Paris
JAMBOIS, substitut du procureur de la République, à Paris.
JAYBERT Léon, avocat, à Paris.
KOSCIAKIEWICZ, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
LACROIX (l'abbé), professeur à l'école militaire de Modène.
LADISLAS (le R. P.) capucin à Chambéry.
LAISSUS Camille, docteur-médecin, à Moûtiers.
LANNOY (le comte Richard DE), chef de bataillon du génie, à Lyon.

- LARAGINE Édouard, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- LECOY DE LA MARCHE, archiviste aux archives nationales de Paris.
- LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer
- LEJOLIS Auguste, docteur-médecin, à Cherbourg.
- LHULLIER, professeur de mathématiques, à Geneve.
- LIEUTAUD V., bibliothécaire de la ville de Marseille. •
- LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des Domaines, à Saint-Omer.
- LOUSTAU Gustave, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois (Oise).
- MACÉ Antonin, doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.
- MAILLAND Joseph (l'abbé), aumônier des hospices de Chambéry.
- MAILLAND Pierre, notaire, à Aix-les-Bains
- MANNO Antoine (le baron), membre de l'Académie des sciences de Turin, à Turin.
- MARTIN Louis-Émile, cons à la préfecture du Rhône, à Lyon.
- MARTIN-FRANKLIN Jean, ingénieur, ancien capitaine du génie, à Chambéry.
- MASSON Albert, docteur-médecin, à Chambéry.
- MATHERON, géologue, à Marseille.
- MERCIER, chanoine, à Annecy.
- MIGNARD, archéologue, à Dijon.
- MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nievre).
- MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.
- MONTET (Albert DE), à Vevey.
- MUTEAU Charles, à Dijon.
- NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
- NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin
- NOGUÈS A.-E, professeur de physique et d'histoire naturelle, à Lyon.
- OGIER, secrétaire général des Hospices d'Annecy.
- ONCIEU DE LA BATIE (le comte Amé D'), à Chambéry.
- ONOFFRIO J.-B., ancien membre de la Cour de cassation, à Paris.
- ORÉ, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
- PADIGLIONE, à Naples.
- PAYOT Venance, naturaliste, à Chamonix.
- PEREIRA José, secrétaire général de l'Académie nationale de médecine, à Rio-Janeiro (Brésil)
- PERIN Jules, avocat à la Cour d'appel, à Paris
- PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
- PETTEX Jean-Marie, curé de Maignier
- PICCARD L -E (l'abbé), aumônier, à Mornex.
- PILLET (l'abbé Albert), docteur en théologie, professeur de droit canon aux Facultés catholiques de Lille.
- QUENSON, président du Tribunal, à Saint-Omer.
- QUENTIN Émile, homme de lettres, à Paris.

- QUINSONAS (le comte Emmanuel DE), à Chanay, près Seyssel.
RENVILLIER, docteur-médecin, à Paris.
REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
REUIL Joseph, chimiste, à Chambéry
REVILLOUD, professeur au Lycée de Versailles.
REYMOND Charles, docteur-médecin, à Turin.
REYMOND Jean-Jacques, profes. d'économie politique, à Turin.
RIEUX Léon, docteur-médecin, à Lyon.
RIVE (Théodore DE LA), à Genève.
SAINT-GENIS (Victor DE), conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.
SAINT-LAGER, docteur-médecin, à Lyon.
SAURAT, chanoine honoraire, à Embrun.
SAUTIER-THYRIION Maurice, à Veyrier.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur-médecin, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SOPRANI (l'abbé), à Turin
STOPPANI Antoine (l'abbé), professeur, à Florence.
TARRY (Harold DE), vice-secrétaire de la Société archéologique de France.
THÉOBALD, professeur à l'école des Sourds-Muets, à Paris.
TISSOT E, ingénieur civil, à Annecy.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN Charles-Félix (le marquis), à Douvaine.
TREMAY (l'abbé), membre de l'Académie de la Val-d'Isère, à Buenos-Ayres
TRENCA Joseph-Alexandre, professeur de musique, à Chambéry.
TRUCHET (le chanoine), professeur de théologie au Grand-Séminaire de Saint-Jean de Maurienne.
USANNAZ-JORIS Régis, avocat, à Chambéry.
VIDAL Léon, ancien inspecteur général des prisons, à Paris.
VIGNAUX Eugène, homme de lettres, à Paris.
VIGNET (le baron Albert DE), à Saint-Mamert (Gard)
VULLIEZ Jules, procureur de la République, à Draguignan.
VUY Jules, avocat, à Genève.
WEISS A., docteur en philosophie, à Vienne (Autriche).
-

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

- Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
 Aoste : Académie religieuse et scientifique.
 Bâle : Verhandlungen Von Natur forschenden Gesellschaft.
 Berne : Institut géographique international.
 Boston : Society of natural history.
 Brême : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.
 Cagliari : Bollettino archeologico sardo.
 Christiana : Kongelige Noiske Frederiks universitets.
 Colmar : Société d'histoire naturelle,
 Dublin : Proceedings of the natural history Society.
 Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
 Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg.
 Genève : Institut national genevois.
 Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
 Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
 Harlem : Archives du Musée de Teyler.
 Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande.
 Lausanne . Société vaudoise des sciences naturelles.
 Liège : Société libre d'émulation.
 Madrid : Reale Academia de ciencias exactas físicas y naturales
 Manchester : Literary and philosophical Society.
 Milan : Reale Istituto lombardo.
 Milan : Societa italiana di scienze naturali.
 Modène : Reale Accademia.
 Montréal . Geological Survey of Canada
 Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e tecnologiche.
 Neufchâtel : Société des sciences naturelles.
 Palerme : Accademia di scienze e lettere.
 Pise : Societa toscana di scienze naturali.
 Rome : Accademia ponteficia dei Lincei.
 Rome : Reale Accademia dei Lincei.
 Strasbourg . Société de médecine.
 Turin : Académie royale des sciences
 Turin Députation royale d'histoire nationale.
 Vienne : K. K. Geologischen Reichsanstalt.
 Venise . Istituto reale.
 Washington : Smith's onian Institution.
 Zurich : Annuaire de la Société générale d'histoire suisse.

Sociétés françaises.

- Aix ; Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France,
Amiens : Société des antiquaires de Picardie.
Angers : Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente.
Annecy : Société florimontane.
Annecy : Académie Salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône ; Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourges : Société des antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts
Castres : Société littéraire et scientifique.
Chambéry : Club-Alpin français (sous-section de Chambéry).
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Chambéry : Société médicale.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.

- Havre : Société nationale havraise
 La Rochelle : Académie.
 Le Mans : Revue historique et archéologique du Maine.
 Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
 Limoges : Société archéologique du Limousin.
 Lille : Société des sciences.
 Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura,
 Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
 Lyon : Annales du Musée Guimet.
 Lyon : Société botanique.
 Lyon : Société académique d'architecture.
 Lyon : Société littéraire, historique et archéologique.
 Mâcon : Académie.
 Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
 Marseille : Société de statistique.
 Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
 Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
 Montpellier : Académie des sciences et lettres.
 Moulins : Société d'émulation.
 Moûtiers : Académie de la Val-d'Isère,
 Nancy : Société d'archéologie lorraine.
 Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
 Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
 Nîmes . Académie du Gard.
 Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
 Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
 Paris : Société des études historiques.
 Paris : *Romania*, recueil consacré à l'étude des langues romanes.
 Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
 Paris : Revue des travaux scientifiques.
 Paris : Répertoire des travaux historiques.
 Paris : Journal des savants.
 Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
 Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
 Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
 Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest.
 Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
 Saint-Omer . Société des antiquaires de la Morinie.
 Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
 Toulon . Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
 Toulouse : Académie des sciences.
 Toulouse : Académie des Jeux floraux.
 Toulouse : Société d'histoire naturelle.

Toulouse : Société archéologique du midi de la France.

Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

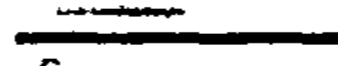
Valence : Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Vitry-le-François : Société des sciences et des arts.



COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,

pendant l'année 1887,

Par M. L. MORAND,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.



En général, on peut dire de l'Académie ce que Virgile a écrit des saisons : *Atque in se sua per vestigia volvitur annus*. La Compagnie a cela de commun avec ces dernières, qu'à la vérité elle se renouvelle de par la loi de la nature, et aussi de par les prescriptions de son règlement, mais qu'elle ne change ni dans son principe constitutif, ni dans les manifestations de son incessante activité. Au bureau qui la dirigeait avec distinction en 1886, a succédé, en 1887, un bureau non moins digne et ainsi composé : Président, M. le marquis Albert Costa de Beauregard ; vice-président, M. l'avocat Louis Pillet ; secrétaire-adjoint, M. le conseiller Ernest Arminjon ; bibliothécaire - archiviste, M. André

Perrin ; trésorier, M. l'avocat Claudius Blanchard. Durant le cours de cette dernière période annuelle, un seul membre, M. l'abbé Joseph Mailland, aumônier des hospices de Chambéry, a été choisi pour renforcer le rang des correspondants. Par contre, plusieurs membres, ravis par l'inexorable mort qui n'épargne pas plus le pionnier de la science dans son rude labeur, que les rois derrière la barrière du Louvre, ont laissé des vides que l'Académie déplore et des regrets qu'elle aime à constater. Tels sont, parmi les effectifs non résidants, M. François Saluce, et parmi les correspondants, MM. l'officier Allut, le docteur Jacquemoud, le magistrat Jambois, le poète Arthur de Mortillet, le député Jules Philippe, l'avocat et poète Alfred Puget, le membre de l'Institut de Paris, Charles Robert.

Toutefois, la force expansive de la Société, loin de perdre de sa fécondité des années précédentes, s'est traduite par une somme de travaux, sinon plus nombreux, du moins tout aussi remarquables. Trois de ces œuvres ont surtout mérité, par l'importance du sujet et par la distinction de la forme, d'être insérés textuellement dans les Mémoires de la Compagnie. Ce sont l'*Histoire de Saint-Jean de Maurienne au XVI^e siècle*, par M. le chanoine Truchet, précédemment couronnée par l'Académie ; les *Documents inédits sur Jean-Pierre Veyrat*, par M. l'avocat Louis Pillet ; la *Note bibliographique sur le sieur de La Popelinière et Jean de Tournes*, par M. le chevalier d'Arcollières.

Mais quelque excellentes qu'elles soient, ces trois œuvres ne constituent pas, à elles seules, tout l'actif de la Société en cette même année. Outre l'examen et le jugement qu'elle a dû porter sur les concours de poésie de 1886 et de peinture de 1887, elle a eu le légitime orgueil de voir, dans la plupart de ses séances, quelques-uns de ses membres lui

soumettre des communications manuscrites intéressantes, et d'autres lui offrir de non moins remarquables ouvrages imprimés en dehors de ses Mémoires. Comme les divers travaux de cette sorte forment une partie essentielle et notable du domaine acquis de l'Académie, il importe de ne point les laisser tomber dans l'oubli. Aussi, pour obéir à une sage prescription du règlement, essaierai-je d'en donner, par la notice suivante, une idée aussi exacte que possible.

§ 1. — Concours de Poésie.

Le concours de poésie, fondé par M. l'avocat Guy, a été rarement plus nombreux qu'en 1886. Trente cinq poèmes avaient été adressés, suivant les termes du programme, à l'Académie. Sur la proposition de la Commission d'examen, composée de MM. l'avocat F. Descostes, le conseiller E. Arminjon et l'abbé L. Morand, la Compagnie a décerné le prix à la pièce intitulée : *Un Jour d'adoration* ; une première mention honorable à celle portant le titre de : *Tempestas*, et une seconde mention honorable à la pièce inscrite sous celui de : *Ultima dies*. La proclamation solennelle de ces récompenses a été faite dans la séance publique du 21 juillet 1887, après la lecture, par M. l'abbé L. Morand, du rapport de la Commission ainsi conçu :

MESSIEURS,

La poésie, comme toutes les grandes choses, a ses amants et ses détracteurs passionnés. Les uns n'hésitent pas à déclarer que sa mission est de régir le monde. On

nous permettra d'en rabattre un peu, surtout si l'on considère qu'en ce temps, au moins neuf fois sur dix, elle est employée dans des pièces essouffées, d'une langue douteuse, entortillée, mièvre et violente, à chanter des sujets qui n'ont rien de commun avec la morale et le bon sens.

Mais nous ne saurions, non plus, être de l'avis de ceux qui ne voient en elle qu'un vain amusement propre aux cerveaux malades. Nous dirons, au contraire, que l'homme, qui n'est point du tout poète, est un homme incomplet. Ne pas sentir la poésie, ne point apprécier les grandes œuvres du génie, c'est renoncer à l'un des plus nobles exercices de notre intelligence. Heureux celui qui, au milieu des devoirs multipliés d'une position sociale, trouve des loisirs pour se refaire l'esprit et le cœur à la contemplation des chefs-d'œuvre ! Plus heureux encore celui qui, après s'être fatigué aux pénibles luttes de la vie active, peut épancher son âme en nobles expressions et trouver une délicieuse jouissance aux travaux de l'esprit !¹

Il n'est personne qui n'ait présente à la mémoire la peinture charmante des douceurs de cette sorte qu'a faite l'Orateur romain, dans son célèbre plaidoyer pour le poète Archias. Toutefois, l'avantage le plus précieux de l'étude et de la culture de la poésie est, non seulement de récréer et d'élever l'âme, mais aussi de former dans l'art de bien dire. Tous les grands orateurs, la plupart des écrivains illustres, d'accord en cela avec les maîtres de la littérature, ont reconnu et proclamé cette utile influence. Bossuet lisait assidûment Homère. Cicéron savourait toutes les beautés des œuvres grecques. Et, sans remonter aussi haut, n'a-t-on pas vu de nos jours le célèbre polémiste, L. Veillot, délaisser par moment la prose où il excellait, et faire des vers ?

¹ BROECKAERT, *le Guide du Jeune Littérateur*.

C'est un état bizarre, et pour moi tout nouveau,
 Que d'avoir à la rime appliqué mon cerveau.
 Depuis que j'ai mordu dans ce gâteau de fée,
 Ma raison vagabonde et ma tête échauffée
 Trouve partout prétexte à fabriquer des vers.

Et plus loin, dit-il :

Dans les champs, dans les bois, sans savoir où je suis,
 Sans entendre le vent ni le flot qui murmure,
 Sans voir sur le buisson ni la fleur, ni la mûre,
 Qu'il pleuve ou qu'il poudroie, en moi-même enfoncé,
 Je songe à bien finir mon vers bien commencé.

Le rude joueur, Messieurs, avait raison. La poésie, en façonnant la parole humaine à son usage, en l'idéalisant pour lui faire exprimer la beauté idéale, n'est pas seulement le plus attrayant, mais est aussi le plus grand des arts. A la vérité, quel est celui qui peut l'égaliser? Victor Cousin, après avoir montré sa supériorité sur la statuaire, sur la peinture, sur la musique, « la musique seule, ajoute-t-il, a
 « quelque chose de plus pénétrant, mais elle est vague, elle
 « est bornée, elle est fugitive; outre sa netteté, sa variété,
 « sa durée, la poésie a aussi les plus pathétiques accents.
 « Rappelez-vous les paroles que Priam laisse tomber aux
 « pieds d'Achille en lui recommandant le cadavre de son
 « fils, plus d'un vers de Virgile, des scènes entières du *Cid*
 « et de *Polyeucte*, la prière d'Esther agenouillée devant
 « Dieu..... » Nous pourrions, à côté de ces exemples des poètes anciens, placer cent passages non moins remarquables de nos poètes contemporains.

Mais, ce qui constitue, plus encore que ce que nous venons de dire, le vrai mérite de la poésie, c'est le noble but qu'elle doit constamment se proposer, sous peine, en le négligeant, de déchoir et de n'être plus qu'un instru-

ment impuissant, sinon dangereux. Les deux maîtres de l'art poétique, Horace et Boileau, ont chacun exprimé sa fin :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages.
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

C'est en ce sens qu'on peut, avec Victor Hugo, appeler la poésie un sacerdoce. C'est en réunissant, sous une forme agréable, ce double élément, le bon et l'utile, qu'elle courra réellement à relever l'humanité des abîmes où elle se meurt. L'art pur, ou l'art pour l'art, dans lequel une certaine école voudrait la confiner, n'est que le tombeau où elle ne peut manquer de périr elle-même. Que le poète soit hors de l'homme par un côté, par les ailes, par le vol immense, par la disparition possible dans les profondeurs, nous le voulons bien, cela doit être, mais à la condition de la réapparition. Qu'il parte, mais qu'il revienne. Qu'il ait des ailes pour l'infini, mais aussi qu'il ait des pieds pour la terre !¹ Voilà ce que nous ne saurions trop lui répéter. A plus forte raison, ne doit-il chanter rien de bas, ni de contraire à la saine morale. Quand Platon demandait qu'on chassât les poètes de la République en les couronnant de fleurs, ou quand un autre philosophe disait que « le plus grand service qu'ils puissent nous rendre, c'est de n'être bons à rien, » il s'agissait évidemment de ceux qui ne mettent leur talent qu'à aligner plus ou moins symétriquement des mots sonores et de ceux qui,

..... De l'honneur, en vers, infâmes déserteurs,
Trahissant la vertu sur un papier coupable,
Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable.

Pourtant, ajouterons-nous, la vraie poésie ne se rappo-

¹ VICTOR HUGO, *Shakespeare*.

che des autres genres de littérature que par ce côté moral. Au lieu de s'adresser directement à la raison et à l'esprit, comme l'orateur qui persuade ou comme l'historien qui instruit, elle tend à s'emparer irrésistiblement du cœur en frappant fortement l'imagination. Le beau idéal est son objet ; le sentir vivement et l'exprimer dignement est sa fonction. Dès lors, pour être complet, l'artiste ne doit point se confondre avec un écrivain ordinaire ; il doit, de toute nécessité, posséder à un haut degré et dans de justes proportions l'imagination qui saisit le beau, la sensibilité qui s'y attache et le jugement qui seconde et tempère les mouvements de l'âme. De même, son langage doit revêtir un caractère particulier d'élévation qui non seulement n'offense pas la grammaire et la prosodie, mais encore qui, sortant du vulgaire, aille jusqu'à reproduire la couleur du sujet traité. Heureux, a dit Boileau,

Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Tels sont, Messieurs, la nature, le but et les avantages de l'art poétique, nature sublime, but noble, avantages précieux. Ainsi l'a compris le fondateur du concours qui nous réunit en ce moment, et dont la création atteste, dans son auteur, un patriotisme égal à l'intelligence. Il a voulu que les fils à venir de sa petite patrie ne dégénéraient point, mais, au contraire, qu'ils se nourrissent des grands sentiments et du beau langage de leurs pères. Vous avez vu avec quel empressement et quelle affluence ils ont répondu jusqu'ici à son appel. Aujourd'hui, le nombre des bardes accourus, en qualité de champions, à ce tournoi littéraire, est peut-être plus considérable qu'il n'a jamais été dans le passé ; ils sont là trente-six qui, réunis dans la lice, ont

fait entendre successivement des chants différents. Disons d'abord qu'au milieu des basses idées du matérialisme régnant, cet élan de généreux esprits vers les régions élevées du beau idéal est d'une douce consolation et d'un bon augure. Quand un peuple nourrit encore dans son sein de telles aspirations, il n'est pas près de périr ; il peut tomber, mais, comme la foudre, pour remonter au ciel.

Ce n'est pas à dire pourtant que de ces trente-six concurrents, tous aient fait preuve de la même force et de la même habileté. Beaucoup d'entre eux, hélas ! pour nous servir de l'allégorie de Virgile représentant l'état des trépassés dans les Enfers, ont manqué totalement des vertus nécessaires pour passer le Styx ; un grand nombre d'autres n'ont pu fournir la carrière entière et sont restés, âmes incomplètes, aux champs des pleurs ; quelques-uns seulement ont mérité de pénétrer dans les champs élyséens. Mais les uns et les autres, quelle que soit leur fortune, ont témoigné d'une âme élevée et ont droit aux éloges de la patrie. Pour nous, parcourant avec rapidité leurs rangs et jugeant sommairement leurs œuvres, nous dirons, suivant le cas, la raison de leur mérite et la cause de leur démerite.

1. *La Tête de mort.* — 2. *Sursum Corda.* — 3. *La belle Morte.* — 4. *Le Peuplier.* — 5. *L'Arbre divin.* — 6. *La France et la Salette.* — 7. *Le petit Bouquet.* — 8. *La Prière d'une mère.* — 9. *L'Immortalité.* — 10. *L'Eucharistie I.* — 11. *L'Eucharistie II.* — 12. *Les Aiguilles d'Arves.* — 13. *A la Vierge d'Israël.*

Toutefois, Messieurs, passons, sans nous attarder, devant les auteurs de ces différentes pièces, mal conçues, prolixes,

et dans lesquelles nous avons vainement cherché une strophe où la trivialité de l'élocution ne le disputât à la banalité des pensées.

Par exemple, ici, c'est l'un d'eux qui, errant un soir dans un cimetière, décrit en ces termes l'un des nombreux débris humains que ses pieds heurtent et font rouler sur le sol :

Un soir, lorsqu'un rayon pâle et tremblant de lune
Jettait sur les cyprès sa lueur *fauve* et *brune*,
 Je sentis sous mes pieds rouler un de ces corps
 Qui semblent revenir la nuit d'entre les morts.
 Un son *mat* et *strident* comme une urne qu'on casse
 S'envola *lentement de la vieille carcasse*.
 C'était un crâne d'homme, et la place où les yeux
 Avaient formé jadis deux globes lumineux
 N'était plus que des trous larges comme un abîme
 Qui semble avoir donné passage à quelque crime.
 Ses cheveux disparus de temps *immémorial*,
 Laisaient voir tout à nu le grand os *pariétal*.

La, c'est un autre qui, devant le cadavre d'une victime de l'amour, donne ce conseil aux jeunes filles :

Pauvre enfant, votre front est grave et soucieux :
 C'est l'amour ! Oh ! l'amour, craignez-le, jeune fille,
 Cachez bien votre cœur dessous votre mantille,
 Cachez-le bien, craignez cet espiègle fripon,
 Tout frisé, qui répond au nom de Cupidon.

Ailleurs, c'est un croyant qui affirme sa foi en l'apparition de la Salette :

Mais qu'entends-je ? ô nouvelle, espoir qui me flattait,
 Deux bergers, un enfant, une frêle fillette
 Assurant avoir vu la Vierge à la Salette.
 Vous en doutez, humains ; moi, j'en suis convaincu.

Enfin, c'est un barde chrétien qui, sur l'air de *Joseph vendu par ses frères*, chante en ces termes le mystère de la Passion. Il s'adresse à Jésus :

Tu vis du Golgotha la redoutable cime,
 Le traître près de toi mangeant ton corps divin.
 Tous deux avec ardeur attendent leur victime,
 Comme un lâche assassin.

« Mes amis, un de vous, ô pensée effroyable !
 « Un de vous, disais-tu, ce soir me trahira !...
 « Mais, malheur ! Je le dis, oui, malheur au coupable,
 « Il s'en repentira. »

N'incriminons pourtant pas trop, Messieurs, les auteurs de ces productions. Qui de nous, dans une heure d'égarement, ne s'est pas laissé aller à commettre de mauvais vers ? La bonne intention de ces auteurs est évidente. Leur malheur est d'avoir pris témérairement pour génie un amour de rimer.

14. *Mon Métier.*

Mieux avisé s'est montré le poète suivant :

Longtemps, trop longtemps peut-être,
 Sous un maître
 Aux discours parfois rétifs,
 Dans les champs de la grammaire,
 J'allais faire
 Une moisson d'adjectifs.
 J'étais alors jeune encore,
 Et j'ignore
 S'il me vit laborieux ;
 Pour moi commençait la vie
 Embellie,
 D'ébats, de rires joyeux.
 Pourtant, participes, verbes,
 Noms, adverbes,
 S'entassaient dans mon esprit
 J'en pris enfin une telle dose
 Que ma prose
 N'eut plus rien qui l'obscurcit,

C'est ainsi que débute le poème : *Mon Métier*, pièce où le poète, qui n'est autre qu'un instituteur de village, retrace, avec ses années d'étude et ses « rêves ambitieux », sa relégation au sommet d'une montagne, sa vie modeste au milieu de ses élèves, enfin les joies ou plutôt le bonheur que lui apporte l'exercice aimé de ses fonctions. Cette bluette, à l'allure vive, au tour facile, témoigne chez l'auteur — en outre de bons sentiments — d'un talent poétique qu'une culture assidûment continuée ne manquera pas de rendre encore plus charmant.

15. *L'Enfant.*

La composition qui porte le titre de : *L'Enfant*, et qu'il serait plus exact d'appeler *la Journée d'un enfant*, revêt, sous un rythme à peu près semblable, les mêmes qualités que la précédente. Alertes et légères, elle court sans trop d'encombre, du commencement à la fin. Ici, c'est le réveil :

Debout, enfant, debout !
 Le réveil sonne.
 Debout ! ainsi partout
 Sa voix l'ordonne.

Là, c'est la prière qui suit le lever :

Il est là près de sa mère,
 En prière,
 Joignant ses petites mains,
 L'enfant dont le doux sourire
 Nous attire
 Et fait nos jours plus sereins.

Puis, ce sont ses ébats :

Tout est bruyant dans sa joie,
 Il tournoie,
 Court, fuit, disparaît, revient ;
 Puis, éperdu d'allégresse,
 Il s'affaisse
 Sous le bras qui le soutient.

Enfin, entre temps, ce sont les recommandations que lui fait sa mère :

Quand sous notre toit s'avance
 L'indigence,
 Hâte-toi de l'assister ;
 Pour secourir sa misère,
 Jeux, prière,
 Enfant, il faut tout quitter.

Néanmoins, malgré la correction du langage, le respect de la prosodie et le ton aisé qu'on remarque dans ces vers, il est à regretter que l'auteur n'ait pas su se garder ailleurs de l'intervention usée du ramage des oiseaux, du vol de l'abeille, du chant du coq, vieux clichés auxquels, faute d'idées, recourent seulement les jeunes nourrissons des muses. Combien est mieux frappée et plus touchante, par exemple, la même recommandation de secourir les enfants pauvres qu'un père, dans les *Sentiers unis* d'Eugène Rostand, fait à son fils Eddy :

Mon fils, mon bien-aimé, lorsque tu seras homme,
 Quand tu liras ces vers où tremblant je te nomme,
 Souviens-toi que ta vie eut un rose matin,
 Une aube claire ; et pense à ceux dont le destin
 Est, depuis le berceau, pénible, triste, sombre,
 Qui n'ont pas eu d'aurore et n'ont connu que l'ombre.
 Souviens-toi que ce sont tes frères. Va vers eux,
 Pauvres déshérités innocents Si tu peux,
 Fais luire un peu de joie, un rayon sur leur tête
 Courbée ; et pour rançon de la part qu'il t'a faite,
 Puisses-tu rapporter à Dieu, tout triomphant,
 La bénédiction si douce d'un enfant.

16. *Lendemain !*

Lendemain ! c'est tout ce qui suit l'orgie, la débauche, les jouissances coupables, dans une âme bien née, c'est-à-dire la désillusion, la honte, le remords et la prière. L'auteur a parfois d'heureux vers pour exprimer ces derniers sentiments, par exemple, lorsqu'il retrace le vide douloureux que le plaisir laisse après lui dans le cœur :

O coupe des douleurs, ta liqueur est amère,
Et mes lèvres ont clos leur sourire éphémère
 Pour jamais sur tes bords.
Mon cœur fané n'est plus qu'un feuillage qui tombe,
Les soleils sont éteints, et le passé, leur tombe,
 Ne rend jamais ses morts

Plusieurs autres belles strophes seraient à citer. Malheureusement l'auteur ne se soutient pas et s'oublie, en plusieurs endroits, à commettre des écarts de goût et de langage que la poésie condamne.

17. *Près d'une source, dans le bois de Miendry.*

Quoique moins sensible, une inégalité semblable se remarque dans l'œuvre : *Près d'une source, dans le bois de Miendry*. Le poète dont le front, paraît-il, compte déjà de nombreuses rides, se souvient des heureux moments de son enfance passés près du frais ruisseau qui sillonne le flanc boisé d'un des plus charmants coteaux de l'Albanais, en compare la douceur avec l'amertume de sa vie présente, et, usant du droit que lui donne l'expérience, prodigue de sages conseils aux enfants.

Le début de cette mélancolique idylle n'est pas sans grâce :

Petit ruisseau, source chérie,
 Toi, qui roules si doucement
 Tes flots, plus bas, dans la prairie,
 Me rediras-tu seulement
 Une de ces folles pensées
 Dans mon jeune esprit autrefois
 Follement aussi dispersées,
 Quand, rêveur muet, aux beaux mois,
 J'errais sur ta rive fleurie,
 Temps de grâce et d'illusion,
 Où tout est charme, où tout est vie,
 Feu de l'imagination ?

Mais, on regrette de trouver, par intervalle, dans le cours de la composition, des passages comme celui-ci, où la trivialité des expressions s'unit à la vulgarité des détails :

Ma faible main creusait des rades
 D'où la coquille d'une noix
 A mes ordres levait son ancre.
 Un ami bien-aimé, plus loin,
 Ouvrant un cahier taché d'encre,
 Eveillait les échos du coin
 Par sa flûte. Le *baragoin*
 De mes compagnons en délire
 Achevait de les étonner.

18. *Strophes en l'honneur des hommes qui ont
 le plus illustré la Savoie.*

On reconnaît le croyant et le patriote dans les *Strophes en l'honneur des hommes qui ont le plus illustré la Savoie*. En présence des gloires nombreuses qui se sont succédées à travers les siècles dans sa patrie, l'auteur se sent saisi pour elles d'une admiration enthousiaste qu'il veut faire partager :

Jadis les chantres de la Grèce
 Dans leurs accents mélodieux
 Vantaient la gloire et la noblesse
 De leurs héros et de leurs dieux.
 Que ne puis-je aussi sur ma lyre
 Des grands Savoisiens que j'admire
 Chanter l'honneur et les talents !
 Chère patrie, ah ! qu'elle est belle
 La longue phalange immortelle
 De tes fiers et nobles enfants !

Pourtant, les quinze strophes qui composent ce poème nous ont paru n'avoir guère plus d'ampleur et d'intérêt que des légendes mnémoniques, destinées plutôt à rappeler certains de nos illustres compatriotes qu'à les apprécier. Aucune d'entre elles ne se fait remarquer, ni par quelque pensée neuve, ni par le charme de l'élocution. Nous dirons même qu'il y a loin de là :

Ici les ris et l'allégresse :
 C'est fête au château de Menthon...
 Soudain la *joie* devient tristesse ;
 Vierge, tu pleures ton baron.
 Plein d'une piété profonde
 Bernard s'arrache aux *joies* du monde
 Pour suivre le divin Berger.
 Sur la montagne qu'il désole,
 Satan voit tomber son idole
 Et secourir le passager.

C'est par ce portrait de saint Bernard de Menthon, où le poète a méconnu jusqu'aux règles de la versification, que commence la galerie. Il n'est besoin, après cet exemple, d'insister sur la valeur de l'œuvre. L'amour de la patrie est un sentiment qu'il est odieux de ne pas éprouver et ridicule d'exprimer d'une certaine façon. Tout homme doit l'entretenir jalousement dans son âme ; mais il n'est pas donné à tous de le reproduire par le langage, et nul n'a le droit d'être banal en pareille matière.

19. *A Victor Hugo.*

Horace, Messieurs, a dit avec raison : « Choisissez des sujets proportionnés à vos forces et examinez longtemps ce que vos épaules peuvent ou ne peuvent pas porter. » Pour parler des grands poètes, comme pour parler de la patrie, il faut être soi-même grand poète ou grand écrivain. Tel n'est pas le cas, croyons-nous, de l'auteur de l'ode *A Victor Hugo*.

Nous nous souvenons, nous tous qui avons le privilège peu enviable de porter sur nos têtes le poids de nombreux lustres d'années, des ravissements que nous causèrent, dans notre jeunesse, les premières œuvres du chantre des *Odes et Ballades*, des *Voix intérieures*, des *Feuilles d'automne* ; nous ressentons encore au fond du cœur les élans d'enthousiasme que nous firent éprouver les odes admirables de *Moïse sur le Nil*, des *Vierges de Verdun*, de *la Vendée*, de *la Statue d'Henri IV*, de *la Mort du duc de Berry*. Depuis, pendant l'espace de soixante-dix ans, cet homme n'a cessé d'accumuler poèmes sur poèmes, drames sur drames, romans sur romans, tout ce qui est du passé, du présent, de l'avenir, de l'invisible, de l'infini et même de l'inconnu. Mais, hélas ! dans cet édifice immense qui tient, comme on l'a dit, « du temple grec, de la pagode, de la mosquée, du château féodal, de la cathédrale gothique, du bazar d'Orient, du palais de la renaissance, et autour duquel viennent se grouper des chaumières de paysans, des maisons d'ouvriers, des maisons de pauvres »¹, — dans

¹ M. ALEX. DUMAS, Réponse au discours de réception à l'Académie française de M. Leconte de l'Isle.

cet édifice varié autant que colossal, disons-nous, le poète n'a pas craint de mêler en abondance à des beautés de premier ordre des éléments vulgaires ou condamnables, une quantité inouïe de chevilles, de vers insensés, d'accumulations extravagantes, d'accouplements monstrueux, de facéties lugubres, d'insultes à tout ce qui devait être sacré, non seulement pour les croyants, mais encore pour les hommes doués de l'esprit de respect. Aujourd'hui la mort, qui est le premier grand justicier des œuvres bonnes et mauvaises des hommes sur la terre, est venue apporter dans les esprits le calme qui doit présider à la juste appréciation du célèbre poète qu'elle frappait naguère ; sa lumière a déjà commencé à faire distinguer nettement l'ivraie du bon grain, l'argile du marbre ; enfin bientôt, soyons-en sûrs, Victor Hugo apparaîtra tel qu'il fut : grand poète, sans doute, mais plutôt grand ouvrier en vers, sans effusion sincère, sans contact avec nos âmes, sans attendrissement vrai, sans aucune de ces harmonies balsamiques qui transforment le poète en bienfaiteur de la famille humaine ; géant, si l'on veut, mais se complaisant avec un orgueil égoïste et stérile dans l'isolement que lui crée cette taille démesurée ; génie étonnant, stupéfiant, effrayant, soit ! mais génie artificiel où tout est calcul, génie sans cesse aux écoutes pour savoir d'où vient le vent, quel sacrifice il doit faire pour que sa popularité d'aujourd'hui soit encore sa popularité de demain¹.

Voilà le tableau que nous aurions aimé à voir représenter en vers éclatants et vigoureux, rappelant en quelque sorte les belles compositions du poète, par l'auteur qui a pris mission d'en caractériser la sublimité et les chutes. Au lieu

¹ VOIR M. DE PONTMARTIN, *Gazette de France* ; M. EDM. BIRÉ, *Correspondant*, 1887

de cela, nous ne trouvons dans l'ode à *Victor Hugo* qu'une suite de strophes sentimentales, vagues, banales et même d'un langage incorrect, comme celles-ci :

Tu chantaï et tes chants, brise mélodieuse,
 En frappant de nos cœurs la fibre généreuse,
 Dans leurs sons répétés *voyaient des sons plus doux*
 Le Ciel pour toi gardait le silence, et les anges
 Pensaient qu'un séraphin des célestes phalanges
 Était descendu parmi nous.

Mais la tempête un jour se leva sur les ondes,
 Au sein des flots creusa des ornières profondes,
 Et le cygne *sombra* dans le lac agité :
 Sa voix s'évanouit, *son aile devint sombre* ;
 La vague de ses chants diminuant le nombre
Ruina leur immortalité.

20. *Tu es sacerdos.*

Nous ferons à peu près les mêmes reproches au poème : *Tu es sacerdos*. Le prêtre, par la nature de ses hautes fonctions, est un homme à part, « qui, comme l'a dit Lamartine, n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde; qu'on appelle comme témoin, comme conseil ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile : sans lequel on ne peut naître, ni mourir, qui prend l'homme du sein de sa mère et ne le laisse qu'à la tombe, qui bénit ou consacre le berceau, la couche conjugale, le lit de mort et le cercueil... »

Mais il est aussi un homme à part par les sympathies profondes et par les haines implacables qu'il excite dans le monde.

C'est à ce double point de vue que s'est placé l'auteur dans son œuvre : *Tu es sacerdos*, adressée à son jeune ami

devenu prêtre, pour lui montrer la grandeur de sa mission et le fortifier contre les luttes à venir. Voici, entre autres passages, celui où il le représente s'éloignant du foyer de la famille pour aller évangéliser les peuples infidèles.

Docile et fier à la voix de ton Maître,
Du bonheur immortel désireux de paraître
 Au nombre des *saints ravisseurs*,
Tu nous quittas, laissant une larme à ton père,
A tes champs un regard, un baiser à ta mère,
 Un dernier sourire à tes sœurs.

Soutenir, encourager le jeune prêtre par la perspective du bien à faire et de la récompense à obtenir est certainement, surtout en ce temps-ci, d'une âme noble et généreuse. L'auteur le fait avec une conviction profonde ; mais, si son œuvre comprend en général des pensées élevées, elle est trop souvent déparée par des changements inopportuns de rythme, par l'abus des chevilles et par l'incorrection du langage qui va quelquefois jusqu'à l'oubli même des règles essentielles de la grammaire.

21. *Allez, mes vers.*

Sous ce titre général emprunté de Boileau, *Allez, mes vers*, se groupent trois poésies fugitives : *Ballade, Ils dorment, Ma Patrie*.

Il vente dans la plaine,
Ma noble châtelaine,
La nuit chasse le jour,
Le feuillage s'agite,
Donnez ce soir bon gîte .
Au charmant troubadour.

C'est ainsi que débute la *Ballade*. En retour de l'abri qu'il implore, le troubadour promet de chanter :

Je chanterai la rose,
Que le matin arrose,
Les gazouillantes voix
Des nids dans les yeuses
Les oiselles joyeuses
Qu'on entend dans les bois.

Il énumère ensuite chaque sujet de son répertoire avec ce ton dégagé et un style correct qui ne se trouvent pas dans les pièces suivantes.

Ils dorment est tout simplement le récit d'une hallucination, ou, si l'on préfère, d'une illusion d'optique. Par un soir d'hiver, le poète, l'âme sombre comme la saison, sort de sa demeure, suit un chemin solitaire, bordé de grands murs, et pénètre enfin dans un cimetière. Peu à peu, il voit se former devant lui une sarabande d'êtres fantastiques, qu'il prend pour des revenants et qui lui semblent, tantôt proférer des menaces, tantôt chanter une ronde. A la fin, il reconnaît que ce qui lui paraissait des spectres de morts n'est que des feuilles mortes tourbillonnant sous le vent. Pour les morts, dit-il, *ils dorment toujours*. C'est la conclusion de son poème, et l'esprit ne tire pas d'autre profit que la constatation de cette trop évidente vérité. Vraiment, cent onze vers pour arriver à ce mince résultat, c'est trop. Vous savez, Messieurs, ce que nous pensons de l'art pour l'art, c'est-à-dire de l'art qui a pour but unique de plaire. « Ah ! esprits ! soyez utiles ! a dit le grand poète dont nous parlions tout à l'heure, servez à quelque chose... Ah ! Il vous faut du songe ? Eh bien ! songez l'homme meilleur... Qui ne suit pas cette voie peut être un génie, mais un génie de luxe. En ne maniant point les choses de

la terre, il croit s'épurer, il s'annule. Il est le raffiné, il est le délicat, il peut être l'exquis; il n'est pas le grand... »

Mais, est-ce même bien l'art que l'auteur de : *Ils dorment*, a pratiqué? est-il même bien l'exquis, quand il écrit :

Soudain tout disparut. Plus de sombres fantômes,
Plus rien. Les morts avaient regagné leurs royaumes.
Mais je voyais toujours tournoyer sur le sol
Quelque chose de noir ayant un faible vol.
Craintif, je m'approchais : c'étaient des feuilles mortes,
Ah! j'y suis, c'était là ces livides cohortes...

Ma Patrie, c'est encore la Savoie représentée, non plus seulement avec ses grands hommes, mais aussi avec sa nature physique, avec ses aspects, avec ses sites, avec ses anciens châteaux et ses vieux souvenirs :

Entre la belle France et la douce Italie,
Aux pieds des blancs glaciers,
Il est un pays où la grâce s'allie
Aux parfums des rosiers.

Il s'étend *avec art* aux pieds des Alpes blanches
Sous un beau ciel d'azur ;
Dans ses bois *odorants de mousse et de branches*
Règne un air libre et pur.

Le doux rossignol y chante dans la feuillée,
L'oiseau vole au soleil,
L'aurore fait briller sa *couronne mouillée*
Sur le pampre vermeil.

On reconnaît tout aussitôt, par ces strophes qui forment le début de son hymne, que l'auteur n'a pas su se garder des défauts que nous avons déjà remarqués dans d'autres poèmes; que, s'il possède une imagination vive, il lui manque la justesse des pensées et jusqu'à la connaissance de la langue. Peut-être est-il jeune, — tel il nous paraît, en effet, dans son œuvre qui dénote plus un débutant qu'un poète mûr. En tout cas, nous l'engageons à se défier

des compositions classiques et surtout des rossignols qu'un emploi trop répété a démodés et qui sont un peu devenus en poésie ce qu'ils sont en affaires.

22. *Paul*. — 23. *L'Electricité*. — 24. *Le Train*. —
25. *Le Mois de Mai*. — 26. *Le Rôle du Poète*.

Ces cinq poèmes nous ont été adressés par le même auteur, et dénotent, en effet, par la nature des pensées, comme par le style, une paternité commune.

Paul, un des figurants dans la calvacade qui eut lieu à Annecy, pendant le carnaval de 1829, appartenait à une famille distinguée et aurait été assurément un des plus gais compagnons de la Bazoche, s'il avait vécu en l'heureux temps où cette joyeuse confrérie entretenait le rire parmi les citadins..., alors qu'on savait encore rire.

Paul était des plaisirs le fougueux boute-en-train.
De ses lèvres de feu jaillissait le refrain,
Et, folle à sa présence au milieu des convives,
La Gaité prodiguait ses notes les plus vives.

Cependant, il disparut soudain des jeux de la fête et alla s'enfermer dans un couvent de la Trappe, où il pratiqua les plus austères vertus et mourut en saint. De cet épisode, dont le fond se retrouve dans la vie d'une foule de pieux moines et qu'en général l'auteur n'a rajourni, ni par l'originalité des pensées, ni par la distinction de la forme, le meilleur passage est celui où le trappiste converti est ainsi représenté :

Son âme délivrée a-t-elle pris l'essor ?
Nous l'ignorons. Mais, si ce juste existe encor.
Quand revient Carnaval paré de la Fôlie,

Qu'il doit regretter un siècle où tout s'oublie !
 Depuis longtemps peut-être, à l'ombre des autels,
 Repose-t-il en paix parmi les immortels.
 A-t-il songé parfois aux fêtes rayonnantes,
 Aux paillettes d'azur, aux plumes étonnantes,
 Aux amis qui portaient, déguisés en sultans,
 Le croissant dans les plis de leurs manteaux flottants ?
 N'a-t-il plus entendu, dans des rêves coupables,
 Le babil des cristaux sur le marbre des tables,
 Les femmes dont la voix a comme un timbre d'or ?
 Non. Dans une cellule au flanc d'un corridor,
 Dans le calme profond, sa belle âme captive
 Devant Dieu s'est tenue humble et méditative.
 Par sa conversion, par son furtif départ,
 Frères ! n'avait-il point choisi la bonne part ?

Le Train est la description de la marche d'un train de chemin de fer et des diverses circonstances qui l'accompagnent. Ici, c'est la locomotive qu'on prépare et qui est près de partir ; là, ce sont les voyageurs qui montent et qui descendent ; enfin, c'est le convoi qui franchit l'espace, les plaines, les monts, les vallées, les fleuves, les torrents, emportant pêle-mêle la beauté, l'amour, l'espoir, la tristesse, la mère, l'enfant, le commis-voyageur et... l'assassin.

Qu'on soit prince ou fils de la foule,
 Qu'importe au train, quand il déroule
 Ses anneaux lourds,
 Quand, sur l'acier des rails qui luisent,
 Ses wagons entraînés produisent
 Mille bruits sourds !

Il voile tout de sa fumée :
 L'enfant qu'une mère alarmée
 Là-bas attend,
 Le commis malin qui péroré,
 Le scélérat, — que sais-je encore ?
 Il en est tant.

A la fin, ce tableau animé, à la touche légère, mais où la banalité de certains détails n'a pas été évitée, est ainsi

relevé par la comparaison de l'âme qui prend son essor vers les cieux avec la vitesse qui emporte le train :

Mais écoute : lorsque en silence
L'âme humaine rêve et s'élançe
Vers la hauteur,
Lorsque vers la voûte céleste
L'âme s'envole, elle est plus leste
Que ta vapeur.

Dans l'*Electricité*, le poète décrit successivement la nature de ce fluide qui a pris aujourd'hui une si grande place dans le commerce des hommes, la promptitude de son action, sa puissance étonnante, ses effets admirables ou terrifiants, enfin les services qu'on lui réclame ou les usages auxquels on l'emploie.

Il y a, Messsieurs, dans la science plus qu'une matière inépuisable aux périphrases ingénieuses, comme le pensait l'abbé Delille ; il y a de la poésie. La science, dirons-nous avec un judicieux critique de nos jours, invente des machines formidables ou délicates, que l'ignorant même admire pour l'étrangeté de leur structure, pour leur force implacable et sourde, pour la quantité de travail qu'elles accomplissent. La science donne au savant une joie sereine, aussi vive et aussi noble que pas un sentiment humain et dont l'expression devient lyrique sans effort. La science rend l'homme maître de la nature et capable de la transformer : de là une immense fierté aussi naturellement poétique que celle d'Horace ou de Roland. La science suscite un genre d'héroïsme moderne et auquel nul n'est peut-être comparable, car il est le plus désintéressé et le plus haut par son but, qui est la découverte du vrai et la diminution de la misère universelle. La science, enfin, est en train de changer la face extérieure de la vie humaine

et, par des espérances et des vertus neuves, l'intérieur de l'âme ¹.

Déjà André Chénier, au dernier siècle, dans son *Hermès*, et Alfred de Vigny, au commencement de celui-ci, dans sa *Bouteille à la mer*, avaient entrevu la mine féconde qui s'offrait ainsi au poète ; aujourd'hui Sully Prud'homme a montré les richesses qu'on en pouvait tirer, ainsi que la manière de les faire valoir. Il faut avouer cependant que la tâche est difficile et exige plus qu'un talent ordinaire ; la précision de la pensée, l'exactitude des définitions, la sobriété des images sont ici des qualités caractéristiques qu'il n'est pas permis de négliger.

Nous ne pensons pas que l'auteur de l'œuvre qui nous occupe, soit parvenu à triompher de ces difficultés. En effleurant seulement son sujet plutôt qu'en le pénétrant, il a rabaisé souvent son poème au rang des compositions vagues, chevillées et même incorrectes. Que penser, par exemple, de cette strophe où il célèbre la force de l'électricité ?

Sa force ? son règne commence ;
Mystérieuse elle est immense.

Près d'elle la vapeur
N'en a pas plus que la nacelle
Quand sur l'abîme *elle* chancelle
Pres du vent qui fait peur.

Outre que la comparaison de la vapeur avec une nacelle nous paraît d'une justesse douteuse, nous sommes tenus en suspens par une amphibologie telle qu'on ne sait d'abord si l'effet de « chanceler sur l'abîme » se rapporte à la barque plutôt qu'à l'un des deux fluides.

Sous le titre de : *Mois de Mai*, le poète chante une jeune

¹ VOIR JULES LEMAITRE, *Les Contemporains*.

femme du nom de Laurence, malade, et que la mort est près de frapper. Sa composition pourrait être appelée plus justement: *Hymne d'une poitrinaire*. On était au dernier jour d'avril :

Laurence admirait le gazon,
Rêveuse et faible à sa fenêtre ;
Des nids écoutant la chanson,
A la vie, à l'espoir, elle semblait renaître.

Là, songeant au mois de mai qui, le lendemain, verra lever son premier soleil, elle convie les fidèles au pied de l'autel de Marie, énumère les bienfaits de la Mère de Dieu et la supplie d'accorder sa protection aux êtres chers qu'elle va quitter.

Enfin :

Quand de mai le dernier soleil
Eut éteint sa vive fournaise
Et quitté l'occident vermeil
Laurence s'endormit pâle sur une chaise.

Toute voix rappelant à l'homme la durée éphémère de ses joies, comme de sa vie, soit en lui faisant entendre les chants mélancoliques d'un mourant, soit en évoquant les accents plaintifs des tombeaux, a, au fond de son cœur, un écho douloureux qui tout à la fois l'attriste et le charme. Pourtant, il fallait à l'auteur du *Mois de Mai* un grand art pour arriver à rajeunir un sujet déjà épuisé par de nombreux et brillants poètes. Malgré certaines qualités qui les distinguent en quelques passages, ses vers ne sauraient faire oublier, par exemple, ceux de Millevoye, dans la *Chute des feuilles* ou plutôt dans la célèbre *Romance* :

Dans la solitaire bourgade,
Rêvant à ses maux tristement,
Languissait un pauvre malade
D'un long mal qui va consumant.

Il disait: Gens de la chaumière,
Voici l'heure de la prière
Et les tintements du beffroi,
Vous qui priez, priez pour moi.

Enfin, dans le *Rôle du poète*, l'auteur entreprend de montrer la mission bienfaisante de la poésie, et l'erreur funeste de celui qui, appelé à la remplir, la méconnaît. A quoi bon, s'écrie-t-il d'abord :

A quoi bon renfermer des voix harmonieuses
Dans l'ode, cette cage d'or?
A quoi bon, ô poète ! et ces chansons joyeuses
Et ces bruyants quatrains, notes mélodieuses,
Qui, selon vous, sont un trésor.

Quand vous avez longtemps étonné nos oreilles,
Que vous reste-t-il, dites-moi ?
Quand la douce cadence, étalant ses merveilles,
A coulé comme un flot du *rocher de vos veilles*.
Et le matin, quelle est votre foi ?

Selon lui, la tâche du poète est de tirer les larmes des yeux pour faire entrer de nobles sentiments dans les cœurs, de consoler les affligés, de semer la bonne nouvelle dans les âmes, d'inspirer l'amour de la patrie, enfin de guider la foule dans le chemin de la vertu en l'éloignant des sentiers du vice :

Non, vous n'avez rien fait, ô glorieux poète,
O compositeur radieux !
Votre lyre imposante est encore muette,
Si jamais vous n'avez, au milieu d'une fête,
Tiré des larmes de nos yeux.

Mais disons, sans nous attarder d'avantage, que cette composition, avec les mêmes qualités, reproduit les mêmes défauts des précédentes. En résumé, l'auteur, que sa manière nous fait supposer n'être pas un débutant dans nos concours, a la poésie facile ; le vers galope après le

vers, agile et sans effort. Malheureusement, il est à regretter que les images ne soient pas toujours exactes, l'expression toujours juste et l'épithète toujours bien assortie.

27. *Appel aux poètes.*

En passant du *Rôle du poète* à l'*Appel aux poètes*, on devine tout aussitôt que le chemin ne sera pas long et que, sauf en quelques détails particuliers, la physionomie générale des deux poèmes ne variera guère. Dans l'une et l'autre de ces œuvres, la donnée est identique : inviter les poètes à se détourner des sujets futiles où l'art seul tient toute la place, et les engager à mettre hardiment leur talent au service des nobles causes, de Dieu, de l'Eglise, de la patrie et des faibles.

Comme l'auteur de *Rôle du poète* avait dit que l'art, sans le bon et l'utile, n'était qu'un vain arrangement de mots sonores, l'auteur de l'*Appel aux poètes*, après avoir montré l'abaissement de la poésie dans la plupart de ceux qui la cultivent aujourd'hui, s'écrie :

Poète, tu n'es rien, si tu n'as que des larmes,
Des bosquets, des pinsons, des parfums et des fleurs.
Je veux te voir soldat. Sache appeler aux armes
Et mener au combat nos bataillons vainqueurs,
Que ton glaive sacré luise, frappe, *traverse*,
Que ta lourde massue épouvante et renverse,
Qu'à tes mâles accents tremblent nos ennemis,
Que ta voix, sur leurs fronts, comme un vivant tonnerre.
Eclate en long fracas, et qu'ils rentrent sous terre
Ceux qui, contre le Christ, dans l'ombre, sont unis.

Cependant, ce que l'auteur demande, ce n'est pas seulement de cingler de vers vengeurs ces insulteurs de Dieu et

de la religion, mais surtout de ramener au bien le peuple qu'ils ont trompé et à qui ils ont fait partager un instant leur haine sacrilège.

Vas au peuple qui souffre, aux foules qu'on écrase,
Aux martyrs des tyrans qui disent : *Liberté*.
Dans la rue, au sillon, explique-toi sans phrase ;
Montre bien ce que vaut le mot : *Egalité*,
Dévoile aux abusés l'imposture profonde
D'une *Fraternité* qui déchire le monde.
A l'enfant affamé découvre les greniers.
A l'ouvrier noirci par les feux de l'usine,
Fais voir des gais viveurs la chatoyante mine,
Et tu verras surgir et vengeurs et guerriers.

La fin du poème montre la gloire qui revient au poète d'une mission ainsi remplie.

Amis, tels sont pour moi les vrais chants de la lyre,
Tels du vrai chevalier les généreux accents.
Religion, Patrie : à ces noms il s'inspire
Et se fait de sa plume un glaive à deux tranchants.
Au triomphe du bien consacrant son génie,
Il ennoblit son nom ; sa mémoire est bénie.....

Comme vous vous en apercevez, Messieurs, l'auteur est moins varié que son concurrent, mais il a plus de vigueur. La pensée, en général, nette et précise, est rendue en vers énergiques — hélas ! peut-être trop énergiques, en ce sens qu'ils donnent à l'ensemble de la composition un air de raideur et de monotonie contraires aux exigences de l'art poétique et la font ressembler à une maquette plutôt qu'à un marbre achevé. Le diamant non taillé diffère peu du vil caillou. En poésie, le feu et le bon sens ne suffisent pas ; il faut — outre la langue, l'allure et le fier relief — la belle mollesse. Buffon a dit justement : « Bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre : c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût. »

28. *Chapelet d'amour.*

C'est pour avoir, sinon en toute leur œuvre du moins dans la plus grande partie, réuni ces dernières conditions, que les auteurs qui suivent ont mérité de prendre place dans le rang des chevaliers d'élite. Le premier que nous rencontrons est un revenant, ou, comme on dirait au-delà des Monts, un *reduce dalle patrie battaglia*, — un *reduce* qui, tout en conservant la forme de son ancien équipement, a changé la dragonne de son épée, rafraîchi les soutaches de ses basques et ajusté quelques nouvelles plumes à son plumet.

L'auteur qui vous soumit, il y a deux ans, sous le titre de *Chapelet d'amour*, le long poème que vous n'avez pas oublié, le représente aujourd'hui sans autre changement que la substitution de quelques nouvelles pièces aux anciennes. Au fond, c'est l'invariable reproduction des mêmes idées et des mêmes sentiments ; une jeune fille qui se laisse aimer, le poète qui lui dit : Je t'adore, et, pour accompagnement à cette symphonie monotone, tout ce que le répertoire amoureux d'un lycéen contient de baisers, de regrets tendres, de doux rêves, de lis, de pervenches, d'hirondelles, de zéphyr et de robes lilas-rose.

J'ai senti que je vous aimais,
La première fois que nos âmes,
Dans le beau ciel où je volais,
Confondaient leurs saints dictames,
J'ai senti que je vous aimais.

Et, ailleurs :

Vous étiez bien jolie en robe lilas-rose,
Dans ce bal où chacun accourait pour vous voir.
Vous étiez bien mignonne et j'en sais quelque chose,
Je n'y peux plus songer, hélas ! sans m'émouvoir.

Sans nous arrêter plus longtemps à faire remarquer la nature du poème et le genre de l'auteur, nous aimons à reconnaître en celui-ci, malgré certains oublis des règles de la prosodie, un sens poétique très développé et un réel talent de versification. Mais, comme l'antiquité vit avec douleur Samson livrer ses cheveux à Dalila et Hercule filer aux pieds de la reine Omphale, nous regrettons qu'il ait pu lui-même employer le beau don qu'il a reçu de Dieu à écrire plus de mille vers sur un sujet aussi banal et aussi peu profitable. En haut le génie ! C'est ainsi que l'ont compris tous les grands poètes qui, jusqu'ici, ont honoré l'humanité. Orphée apprivoisa les bêtes fauves, Amphion bâtit des villes, Tyrtée mena les soldats de sa patrie à la victoire. « Dès l'origine, dit Eschyle, le poète illustre a servi les hommes, Orphée a enseigné l'horreur du meurtre, Musée les oracles et la médecine, Hésiode l'agriculture, et le divin Homère l'héroïsme. Et moi, après Homère, j'ai chanté Patrocle et Teucer au cœur de lion, afin que chaque citoyen tâche de ressembler aux grands hommes. » Aujourd'hui, n'y aurait-il point quelque chose de semblable à faire : Dieu à révéler et à venger, la patrie meurtrie à relever, le faible à soutenir, le pauvre à consoler, l'enfant à élever, le vice à flageller et la vertu à glorifier ?

29. *Le Chef-d'œuvre de Dieu.* -

Le reproche que nous venons de faire à l'auteur de *Chapelet d'amour* ne saurait s'adresser à l'auteur de *Chef-d'œuvre de Dieu*. Son sujet est la gloire de la plus grande et de la plus merveilleuse créature humaine dont le ciel ait doté la terre ; de la femme que Dieu associa de

toute éternité au plan de la régénération de l'homme; de la Vierge qui enfanta le Verbe fait chair; enfin de Celle que, depuis tantôt dix-neuf siècles, tout fidèle invoque dans la joie comme dans la douleur, qui est la mère de l'orphelin, le modèle de l'épouse et l'espérance du vieillard.

Le poème, qui ne contient pas moins de six cent quatre-vingts vers se divise, non compris un préambule et une invocation finale, en quatre parties :

*Au chef-d'œuvre promis,
Au chef-d'œuvre de la Nature,
Au chef-d'œuvre de la Grâce,
Au chef-d'œuvre couronné.*

Le passage suivant, tiré du premier de ces chants, fera connaître le genre d'esprit et la manière d'écrire de l'auteur :

Vous que les esprits purs ont vue avant l'aurore,
Espoir des nations, vous n'étiez pas encore,
Et le nom de Marie au nom d'Emmanuel
S'unissait, consolait, remplissait Israel ;
Patriarches et rois, oracles et poètes,
Tous déjà saluaient la Reine des Prophètes,
Et de leurs luths sacrés animant les accords,
Ils chantaient votre gloire en leurs brûlants transports.
Ah ! Reine, soupirait le saint peuple en attente,
Hâtez donc du grand Roi la course triomphante,
Du déluge d'erreurs, d'iniquités, de maux,
Colombe, apportez-nous les verdoyants rameaux. .

Assurément, l'auteur n'est pas un de ces esprits qui ne voient rien au-dessus de leur tête et qui, parmi les objets de la terre vers laquelle ils se tiennent constamment penchés, admirent les plus bas ; son âme, naturellement élevée, aime, au contraire, à se nourrir de hautes pensées et, demandant des ailes à l'aigle, nous voulons dire aux saints et aux

prophètes, cherche à pénétrer à son tour dans la profondeur des cieux. Malheureusement, en poésie, comme dans tous les arts, le proverbe de *Qui veut peut* n'est pas d'une rigoureuse exactitude, et il arrive le plus souvent que le seul bon vouloir ne suffit pas à produire un chef-d'œuvre. On sait l'aventure d'Icare. L'auteur, malgré le ton lyrique qu'il s'est efforcé de répandre sur son œuvre, n'a pas eu l'envolée suffisante pour atteindre la hauteur et l'éclat resplendissant que celle-ci comporte. Entre sa composition où il se borne à accumuler les sentences des écrivains bibliques et ecclésiastiques sur la Sainte Vierge et le traité apologétique d'Auguste Nicolas sur le même sujet, nous préférons de beaucoup ce dernier.

30. *Juifs et Chrétiens, épisode de la guerre de Chine.*

Avec le poème : *Juifs et Chrétiens*, nous abordons la question qui a pris naissance sur le Calvaire, au pied de la croix du Sauveur, qui a eu souvent de sombres épilogues dans le monde et dont un livre fameux a fait récemment chez nous un sujet d'actualité. Pour notre poète, il transporte bravement, sans doute afin de ne pas donner lieu, à son tour, à des susceptibilités fâcheuses, — la scène en Chine,

..... au coin d'un carrefour,

dit-il,

Qu'on prendrait pour celui de notre Madeleine ;

et là, tout en mêlant sa note gaie ou incisive, il fait deviser alternativement des Chinois sur les points suivants : la physionomie distinctive des Juifs et des Chrétiens, l'origine de leur antipathie, la supériorité morale de ces derniers due

à l'influence bienfaisante de la Mère de Jésus, enfin la malédiction qui ne cessera de peser sur les premiers.

Imitons-le, Messieurs, en nous mettant un instant aux écoutes. Voici d'abord « un mandarin tout rond, le plus grand de tous » qui :

Disait : Il nous vient d'Occident
Divers échantillons de singuliers Brahmanes.
Ils diffèrent entre eux et par le vêtement
Et par leur attitude et leur tempérament,
Aussi bien que par leurs arcanes.
Les uns, pâles et diaphanes,
Sont tout vêtus de noir, mais marchent le front haut
Et semblent des humains rechercher la misère.
La peste éclate-t-elle ? au milieu du fléau,
Ils s'élancent tête première,
Ils vont de lit en lit versant leur vulnérable
Et sur les pieds et sur le front
Du moribond
Qui leur sourit dans sa crise dernière.
Les enfants, les petits enfants,
Sont les objets de leur tendresse.
Leur temple est parfumé d'encens ;
Ils adorent un être amateur des beaux chants
Et leur cérémonie ils l'appellent la messe.
.....
Les autres, au bonnet crasseux,
Parlent d'un ton obséquieux,
Les yeux toujours fixés à terre
Et, s'ils recherchent la misère,
C'est, comme les corbeaux vont recherchant les morts,
Pour s'en repaître sans remords
Et de leurs derniers sous remplir leur gibecière.
Acheter à bas prix, vendre dans les prix forts,
C'est leur profession et leur unique affaire.
Pour atteindre leur but, amasser, s'enrichir,
Ils renoncent à tout loisir
Et supportent tous les outrages.
Ils ont un dieu puissant qu'ils disent fort jaloux,
Et menacent de son courroux
Et les forts et les sages.

Ils mangent un mouton ensemble une fois l'an,
En pique-nique, j'imagine.
On n'est pas difficile en Chine,
Et je parîrais cependant
Que le Chinois le moins gourmand
S'accommoderait mal de pareille cuisine.

Il n'y a pas de doute que l'auteur de ce poème ne soit un familier assidu des Muses et ne connaisse à fond les secrets du Parnasse. On reconnaît à son allure aisée, alerte, vive, dans les sentiers ombreux, dans les prairies ensoleillées, sur les rives escarpées des torrents de la montagne sacrée, qu'il se trouve là, comme en ses domaines. Sa plume facile court, va, revient, et, à la manière de Protée, se transforme, suivant les circonstances, en brise qui murmure, en parfum qui s'échappe des herbes fleuries, ou en épée qui transperce les audacieux violateurs du bon droit et de la vertu. En cela, selon le précepte qu'il inscrit en épigraphe à la tête de sa composition : *Esto tu*, il ne ressemble à personne, il est lui-même, disons le mot..., un original — bien entendu, un de ces originaux qui ont mission de sauver la société des atteintes débilantes de l'anémie.

Mais, nous le craignons, il pourrait se rencontrer quelques puritains de la littérature qui, n'appréciant pas suffisamment ces façons aisées de l'auteur, ne manqueraient pas de lui reprocher d'abuser de la fécondité de son esprit et de n'apporter aucune règle à sa marche primesautière. Aussi, dans un but de paix avec ces aristarques gourmés et pour le bien que nous lui voulons, lui conseillerons-nous de serrer davantage sa pensée, de négliger certains détails vulgaires et d'éviter surtout les expressions trop réalistes.

31. *Musique et Poésie. — Prière. — Passé.*

Tels sont les titres de trois pièces que nous trouvons réunies en un même recueil, sous cet épigraphe commun tiré du poète boulanger Jean Reboul :

L'art est saint : Dieu le fit afin que dans le monde
 Tout ne se courbât point devant la force et l'or ;
 Afin que l'indigent, de sa fosse profonde,
 Pût vers les hauts sommets prendre aussi son essor.

Nous n'aurions point à parler de *Musique et Poésie* qui, au lieu des cent vers réglementaires du concours, ne contient que les quatorze vers d'un sonnet, si l'auteur ne nous avait prié de lui donner notre pensée sur la valeur de cette composition. Pour ne pas être en retard de courtoisie, nous lui répondrons donc « bien bas à l'oreille », suivant son désir, que sa pièce revêt, à la vérité, les conditions matérielles de l'œuvre poétique

..... qu'un dieu bizarre,
 Voulant pousser à bout tous les rimeurs français,
 Invent.....

mais que la pensée manque de netteté et que l'on ne comprend pas surtout comment la musique, formée de sons, est un *reflet* des cieux.

Dans *Prière*, l'auteur, qui débute complaisamment par la malheureuse reproduction des friperies du voile de la nuit, de l'azur du ciel, du vent du soir, du vallon, de l'onde, montre ensuite l'ingratitude de l'homme en face de la munificence de Dieu et invite sa jeune fille à prier pour sa mère, pour lui-même, pour le pauvre, pour l'orphelin, pour l'ami et pour la France :

Parmi toutes les voix qui montent de la terre
Vers son trône éternel, celle que Dieu préfère,
 Pour sa grâce et pour sa douceur,
C'est la prière émue et sainte de l'enfance,
De l'enfance sacrée et sans autre défense
 Que sa faiblesse et sa candeur.
Enfant ! c'est donc à toi de prier, toi dont l'âme
Peut monter jusqu'à Dieu sur des ailes de flamme
Et des vierges du Ciel suivre en chantant le chœur,
Pour nous, pauvres pécheurs, tu peux demander grâce,
Tu peux, par ta prière, effacer toute trace
 Des souillures de notre cœur.

Sans avoir rien de plus original pour le fond, *Passé* ne revêt pas une forme plus frappante, nous devrions dire plus irréprochable.

Comme un arbre, debout au milieu de la plaine,
Voit ses fleurs s'effeuiller sous l'âpre et froide haleine
 Qui les disperse en tourbillons,
Ainsi, sous les assauts de la vie inclémente,
Triste et morne, j'ai vu tomber dans la tourmente
 Mes plus chères illusions.

Or, Messieurs, ces illusions sont les ravissements d'un premier amour, les doux tête-à-tête, les serments donnés et rendus, en un mot tous les rêves d'usage chez les jeunes gens de vingt ans.

Oh ! qui m^é les rendra les jours de ma jeunesse !
Qui me rendra la foi, l'ardeur, la noble ivresse,
 Orgueil de mon jeune printemps ?
Jours bénis où l'amour, comme une fleur divine,
Eclot dans notre cœur, mais n'y prend pas racine,
 Puisqu'on le pleure à quarante ans.

En terminant, le poète fait entendre cette note mélancolique :

Aimer et *puis* gémir, voilà toute la vie !
De pleurs et de regrets toute joie est suivie,

Chacun de nos bonheurs contient *un germe en deuil*.
 A son heure, à son gré, Dieu reprend ce qu'il donne,
 Et c'est quand tout sourit en nous, quand tout rayonne,
 Que l'adversité vient s'asseoir à notre seuil.

Ne considérons pas ce *germe en deuil*, qui n'est dû, peut-être, qu'à la distraction du copiste. Par ces divers passages que nous venons de citer et qui peuvent être rangés parmi les meilleurs de l'œuvre, on distingue aisément chez l'auteur une âme sensible, douée d'une heureuse imagination et possédant l'intuition du beau. Mais manquant d'ailes assez fortes, il ne se maintient pas dans son vol, et parfois même se heurte malencontreusement aux exigences de la versification et de la langue. A un bel élan succède bientôt une chute profonde; à côté d'un vers excellent se trouve souvent une locution incorrecte ou une expression triviale. Nous ne ferons pas remarquer, d'ailleurs, quelques défauts graves d'harmonie et certaines inversions inadmissibles comme dans ce vers que vous avez déjà entendu :

Et des vierges du Ciel suivre en chantant le chœur.

Boileau est absolu sur ce point de l'art poétique :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
 Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
 En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
 Si le terme est impropre ou le tour vicieux.

32. A l'Alsace.

L'Alsace! A ce mot, Messieurs, il n'est aucun cœur français qui ne sente renaître en lui les plus amères douleurs. L'Alsace! c'est le songe dans la nuit, où se redressent sanglantes et implacables les épreuves de l'année terrible ;

c'est le souvenir cruel des désastres des armées de la France ; c'est l'invasion, c'est la patrie vaincue et mutilée ! Mais il y a, dans ce mot, plus encore que l'orgueil national humilié et que le patriotisme souffrant : il y a, sur cette terre ravie, toute une population en qui les menaces et la dureté de maîtres jaloux ne peuvent détruire l'attachement à la France, qui pleure à son souvenir et qui invoque la délivrance.

Ce sont ces sentiments de détresse et de fidélité dans ces âmes vaillantes, que l'auteur du poème : *A l'Alsace !* s'inspirant du plan de Victor Hugo dans *l'Expiation*, cherche à dépeindre. En vain les différentes saisons de l'année offrent-elles successivement aux Alsaciens ce qu'elles ont de doux et de charmant ; ce n'est pas ce qu'ils attendent.

Chargé de bourgeons et de feuilles,
Le gai printemps revient sans bruit. .
Dans le silence de la nuit,
O lune, est-ce toi qui l'accueilles ?

A l'ancien nid, sous les vieux toits,
Voici la frileuse hirondelle
Qu'avaient fait fuir à tire-d'aile,
En octobre, les premiers froids

Les champs n'ont plus leur teinte grise
Et déjà, le soir, au hameau,
Le pâtre, avec son chalumeau,
Redit les chansons de la brise.

C'est avril, la jeune saison,
L'avant-garde de la Nature,
Avril plein d'ombre et de verdure,
Qui nous sourit à l'horizon.

Dans les vallons, l'herbe est plus douce ;
Le matin, les arbres en feu
Font l'azur plus pur et plus bleu
Et plus verts les tapis de mousse.

Oh ! tous ces trésors retrouvés,
 Dis-moi, pauvre Alsace-Lorraine,
 Est-ce là ce qu'attend la Haine,
 Et les beaux jours par toi rêvés ?

— Non !... dit une voix inconnue
 Qui semble sortir des grands bois,
 Non ! non ! pas encor !... dit la voix
 Qui semble pleurer dans la nue.

A la fin, quand l'Eté et l'Automne ont vu leurs charmes également dédaignés, l'Hiver, comme un triste souvenir, réapparaît avec son manteau de neige, ses rudes froids, et la voix s'écrie :

O France, disait-elle, à tes fils en exil
 Fais revoir l'éclair de ton glaive...
 Un seul pantalon rouge, un seul coup de fusil,
 Là-bas !... et l'Alsace se lève.

Elle n'attend que l'heure où la poudre et l'airain,
 Tonnant comme pour une fête,
 Lui diront qu'on a vu s'élançer vers le Rhin
 Tes régiments, musique en tête.

Oh ! voilà le grand jour depuis longtemps rêvé,
 Sa sanglante et sublime aurore :
 Celle où l'on reverra sur Strasbourg retrouvé
 Flotter le Drapeau tricolore.

Ce n'est ni le Printemps, ni l'Hiver, ni l'Eté,
 Que réclame en pleurant l'Alsace...
 O France, ce que veut notre cœur indompté,
 C'est la levée en masse.

Il y a tout à la fois, dans cette poésie, quelque chose de gracieux et de sombre, de doux et de terrible, qui s'empare de l'âme et qui la domine. On se surprend à admirer ces belles campagnes auxquelles chaque saison apporte des charmes nouveaux, et l'on se sent frissonner d'émotion poignante au son de cette voix navrée qui pleure et qui appelle. Le poète dont le cœur de patriote a communiqué à

ces vers le souffle qui l'anime, a placé son inspiration sous le patronage des paroles de Victor Hugo : « Le mois de mai sans la France, ce n'est pas le mois de mai » ; il aurait pu tout aussi bien dire de lui-même, avec Sully-Prudhomme :

Je tiens de ma patrie un cœur qui la déborde,
Et plus je suis Français, plus je me sens humain.

Après cela, nous ne le chicanerons pas sur quelques images hasardées et sur quelques expressions impropres ou trop familières, qu'une culture plus soignée de son beau talent ne manquera pas de faire disparaître de ses compositions à venir.

33. *Fables.*

Un recueil de fables en plein dix-neuvième siècle, n'est-ce pas méconnaître son temps ? Ce genre de littérature que Platon mettait au-dessus des épopées d'Homère, que Socrate, la veille de sa mort, honorait dans Esope, qui a reçu, chez nous, son plus brillant éclat de La Fontaine, de Florian, de La Mothe, avait alors sa raison d'être. Nos pères, gens simples et peu loquaces, se plaisaient à entendre parler les bêtes et à en recevoir des leçons ; mais aujourd'hui que tout imberbe de quinze ans se croit un génie et que chaque village ne possède pas moins de deux ou trois orateurs émérites, les bêtes se taisent et vivent tranquilles dans leurs bois, sans plus se soucier des hommes. Est-ce un bien, est-ce un mal ? N'importe, nous qu'une longue série d'années accumulées sur la tête place au rang des hommes des anciens temps et qui n'avons pu encore nous habituer aux mœurs de la génération actuelle,

nous aimons à retrouver, dans les vingt-cinq Fables qu'un auteur retardataire n'a pas craint de vous adresser, ce qu'admiraient nos pères et qui délectait notre jeune âge.

Lisons ensemble, Messieurs, pour ne pas abuser de votre attention, une seule de ces charmantes compositions : *Le Pinson et le Moineau*, où ces deux fils des toits, à propos d'un nid, se prennent ainsi de bec :

J'ai fait ce nid, pourquoi veux-tu le prendre ?
 Disait le pinson au moineau.
 — Pourquoi ? Tu devrais le comprendre :
 Il me plaît, c'est le droit nouveau.
 Heureusement, l'autre avait pour amie,
 Dans le verger, une maîtresse pie,
 Il vole lui porter son cas,
 La pie accourt le tirer d'embarras.
 Le moineau supplie, intercède.
 Mais c'est en vain. Notre pie à moitié
 Le plume et le voilà, comme il faut, châtié.
Bon droit a besoin d'aide.

Il est facile, Messieurs, par cet exemple, de se convaincre que l'auteur n'est pas le premier venu en poésie et qu'en général il réunit dans ses fables les qualités essentielles à ce genre de composition : variété heureuse du rythme, agréments du style, mouvement animé de l'action et justesse du récit. En plusieurs des pièces du recueil, on retrouve des sujets à peu près identiques à ceux déjà traités par d'autres poètes, tel, par exemple, celui du *Lièvre et du Renard*, lequel a beaucoup d'analogie avec *Le Renard et le Corbeau* de La Fontaine. Nous n'irons pas pourtant jusqu'à dire que notre auteur a égalé le grand fabuliste. La Fontaine nous semble avoir, par sa perfection, reporté pour longtemps l'apologue sur des sommets élevés et inaccessibles à ses rivaux de l'avenir. Outre que la pensée,

dans certaines des fables qui nous occupent, aurait peut-être demandé plus de concision et plus de naturel dans l'expression, nous ferons aussi remarquer que la moralité ne renferme pas toujours une vérité suffisamment utile ou suffisamment intéressante.

34. *Ultima dies.*

Avec l'auteur de *Ultima dies*, nous sommes loin de ces scènes bucoliques où le renard ruse avec le lièvre, où le pinson se défend contre le moineau, où la laborieuse fourmi bâtit son nid, et où l'homme, sur leur conduite, apprend à se conduire lui-même : il n'y a plus de renard ni de lièvre, de pinson ni de moineau, de fourmi ni de nid. De ce qui fut l'homme, nous allons voir ce qu'il en reste et ce qu'il en est. Il paraît, d'après un savant — que n' imagine pas un savant — il paraît, disons-nous, que la Terre, après avoir absorbé successivement l'eau et l'atmosphère qui l'entourent, finira par devenir simplement une sorte d'éponge glacée. Admettant cette hypothèse, notre poète représente l'instant psychologique où elle achève de se réaliser, et montre en même temps l'état d'esprit des deux derniers êtres humains existants qu'une mort inexorable va bientôt frapper eux-mêmes :

Sur ce bloc de calcaire où l'air raréfié
Si lourdement pesait, *bloc informe, atrophié.*
Jadis Eden brillant, aujourd'hui nu, sauvage,
Bloc informe où n'étaient plus ni mer, ni rivage,
Où le souffle de mort passait, désert hideux,
Qui fut jadis la Terre. — Ils étaient encor deux,
Elle, la femme faible, et lui, le fort, le sage,
Derniers humains vivants, mais voués au *naufrage.*

Devant ce destin effrayant et inéluctable, l'un se soumet vaillamment et prie, l'autre se révolte lâchement et blasphème. Je crois, dit la femme,

Que nous allons mourir, c'est la dernière fois
 Que l'astre éclairera des vivants, et la Terre
 Elle-même sera son propre cimetière,
 Cadavre comme nous où nos os blanchiront.
 Elle eut un tremblement nerveux ; prenant son front
 Dans ses deux mains avec un geste de souffrance,
 Elle eut un court moment d'amère défaillance ;
 Soudain dans sa détresse elle invoqua son Dieu.
 Elle reprit : « Tu vois le soleil au ciel bleu,
 « Il reprendra demain sa course coutumière,
 « Eclairant nos deux corps de sa pâle lumière,
 « Tandis que par la mort à jamais réunis
 « Nous vivons dans le sein de Dieu que je bénis.
 « Mais avant de mourir, prions qu'il nous pardonne. »
 L'homme alors, dont l'esprit jusqu'au bout déraisonne,
 Dit en la regardant : « Je ne crois pas en Dieu. »
 Ah ! c'était effrayant que de voir dans ce lieu
 Triste et glacé, dans cette affreuse solitude,
 Ces deux humains aux yeux remplis d'inquiétude,
 Au front pâle, luttant pour le ciel ou l'enfer.
 L'homme leva la tête et dit : « J'ai trop souffert,
 Pour croire encore en Dieu qui nous frappe et nous tue. »

Cependant, la femme triomphe par un sublime cri d'amour, et l'homme, vaincu dans ses résistances, répond par ce mot qui est lui-même la plus belle des victoires : Je crois :

Ils allaient lentement, pensifs, rêveurs, hagards,
 Deux fantômes ainsi le soir hantent un songe.
 Déjà l'ombre des monts à leurs pieds se prolonge.
 Enfin à l'horizon le soleil descendit,
 Et leur ombre devint plus grande... elle grandit
 Encore et recouvrit la Terre tout entière.
 Debout et dominant l'immense cimetière,
 Où plus rien ne remue, où tout repose, dort,
 Où l'on entend plus rien, ni corbeau croque-mort,

Ni rossignol plaintif, ni vautour à col chauve.
Ni hurlements du chien, ni grondement du fauve,
Ils s'arrêterent : et, regardant l'horizon
Pour y voir un secours, la femme dit : « Pardon !
Pardon, mon Dieu, je meurs, sauvez-le ! » Son cadavre
Tombe... et le cœur de l'homme à cet instant se navre.
Il pleure, et soudain fait le signe de la croix,
Puis regardant le ciel, il dit : « Mon Dieu, je crois. »
Il s'affaissa mourant de froid et d'asphyxie.

Nous n'avons besoin, Messieurs, de faire remarquer la morale élevée qui se dégage de ce poème : la puissance irrésistible de la foi, dans une femme pieuse, pour le salut de celui à qui elle a été unie. L'auteur a été, sous le rapport de la forme, généralement heureux. Sans contredit, son œuvre revêt un caractère grandiose et dramatique qui est de l'essence de la poésie. Elle est bien conçue, elle a du souffle et marche hardiment. Néanmoins, que le poète nous permette une observation en vue de ses compositions futures : outre qu'il s'est oublié à commettre en certains endroits des audaces grammaticales et même des infractions aux règles de la prosodie, comme à employer des figures peu exactes ou trop familières, son style est souvent heurté, ou autrement dit, manque de cette « belle mollesse » dont nous avons parlé à propos d'un de ses concurrents. On s'aperçoit trop qu'il s'est nourri de la lecture des œuvres de Victor Hugo, et qu'en le prenant pour modèle, il n'a pas su en éviter les défauts.

Un modèle imparfait s'égare,
S'il a du brillant et du faux ;
Souvent un copiste bizarre
N'en imite que les défauts.

35. *Tempestatas*.

Ce n'est pas la première fois que les vénérables membres des chapitres de nos cathédrales sont l'objet de chants plus ou moins charitables de la part des poètes. Vous vous rappelez, Messieurs, le *Lutrin* de Boileau, où ceux de ces dignitaires ecclésiastiques, qui faisait jadis l'honneur de la Sainte-Chapelle de Paris, sont représentés sous ces traits méchants :

Ses chanoines vermeils et brillants de santé
S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté.

Dieu nous garde de jamais médire nous-même de ces hommes vertueux..., fut-ce en face de leurs saintes colères.

Il s'agit, en effet, dans *Tempestatas*, du légitime courroux qui s'empara un jour du corps capitulaire d'une église cathédrale, dont le nom, malheureusement, n'est pas indiqué. Le poème a quelque ressemblance avec celui de Boileau, et l'auteur, par le titre même qu'il lui donne, en fait pressentir d'abord toute l'action éminemment dramatique. Un harmonium destiné à former un chœur de chanteuses a été introduit dans la sacristie à l'insu et sans l'autorisation des chanoines ; ceux-ci, justement émus de cette perfidie et de la violation de leurs droits, s'assemblent, protestent et ne consentent à reprendre leurs prières à Dieu que lorsque l'intrus maudit a été honteusement expulsé. Le développement de cet argument donne lieu aux scènes les plus curieuses, et, disons-le d'abord, le plus vigoureusement rendues :

Le ciel était brûlant, et le soleil voilé ;
Un orage accourait, grondant, échevelé ;

Les autans en courroux soulevant la poussière
Cherchaient à nous ravir un reste de lumière,
Et le tonnerre ouvrait par un sourd roulement
Ses foudroyants concerts dans le noir firmament.
De cet air embrasé subissant l'influence,
Chacun de la nature éprouvait la souffrance,
Et sentait son courage et ses nerfs abattus,
Et d'un rien s'irritaient les plus fortes vertus.
Mais tempêtes de l'air, à nos yeux si terribles,
Près de celles des cœurs que vous êtes paisibles !

Cependant, les chanoines se sont rassemblés

A l'appel redoublé du vieux beffroi gothique,
Gardant, malgré l'orage, un pas lent, méthodique,
Comme il convient sans doute à des hommes de choix
Et qu'un labeur écrase sans trêve de son poids.

On devine leur impression à la vue de l'instrument
fâcheux et la nature des récriminations successives qu'il
inspire :

A cet aspect, chacun reste silencieux.
« L'harmonium ici, malgré nous, sous nos yeux ;
S'écrie enfin l'un d'eux, le premier du Chapitre,
Quelle coupable main, et s'armant de quel titre,
En ce lieu vint porter ce fatal instrument ?
C'est notre autorité, c'est notre règlement
Qu'atteint de cette main la sacrilège audace.
De féminins concerts ici n'est point la place.
Jamais ce lieu qui touche au temple redouté
Et que notre silence a toujours respecté,
N'entendra les échos de sa voûte sévère
S'éveiller au babil d'une troupe légère.
Qu'ailleurs cet instrument de sons mélodieux
Soutienne un hymne saint s'envolant vers les cieux,
Et rende, s'il se peut, l'âme plus attendrie
Des paroles d'amour qu'elle adresse à Marie,
C'est le désir ardent que nourrit notre cœur.
Mais qu'il ne vienne point ici former un chœur,
Un chœur, vous m'entendez, un chœur de jeunes filles !
Mon esprit, voyez-vous, dédaigne les vétilles,

Mais, toujours attentif aux voix de votre honneur,
Je mets à le défendre et ma force et mon cœur. »

Bref, Messieurs, l'arrêt d'expulsion est porté, et l'exécution confiée à deux savetiers que l'orage avait contraints à se réfugier sous le porche de la cathédrale :

« Qui que vous soyez, vous que le Ciel nous envoie,
Soyez les bienvenus !... Et, pour nous, quelle joie
De pouvoir à vos mains offrir un saint travail,
Leur dit d'un ton flatteur le plus moelleux camail !
Vous voyez dans ce coin cet harmonium sombre
Dont le front devant vous cherche à se voiler d'ombre.
.....
Approchez. Que vos bras de cet intrus vainqueur
L'emporte bravement où le veulent nos cœurs.
Instruments dévoués de nos saintes colères,
Un grand prix vous attend..., l'appui de nos prières. »

Hélas ! il faut le dire,

D'un tel prix nos héros se fussent bien passés.
On les vit un instant de ce discours blessés ;
Quelques pièces d'argent auraient mieux su leur plaire.
Mais, dominant bientôt ce sentiment vulgaire,
Ne songeant qu'à remplir un devoir glorieux,
Ils prennent l'instrument de leurs bras vigoureux
Et l'emportent d'un trait loin de la sacristie,
Dans un secret réduit, sombre chambre noircie,
Où s'entassent, mêlés dans un chaos sans nom,
Croix, falots, saints boîteux regardant le plafond,
Et d'autres vieux débris qu'un antiquaire envie.

Pourtant, tout est bien qui finit bien :

L'harmonium vaincu, le Chapitre est en fête.
Dans l'air et dans les cœurs s'apaise la tempête,
Et bientôt, déchirant son voile nébuleux,
De nouveau le soleil, d'un regard radieux,
A travers les vitraux pénètre dans le temple.
Etonné, stupéfait, longuement il contemple
Nos camails réunis dans cet obscur séjour,
Bourlonnant loin du chœur, sur le déclin du jour.

Son regard pénétrant vit bientôt sans mystère
Le haut fait accompli dans ce lieu solitaire.
Il vit les savetiers, félicités en chœur,
S'écrier, confondus d'un tel excès d'honneur :
« Non, jamais, pour un rien, pour une complaisance,
Nous n'aurions pu rêver plus douce récompense ! »
Et, les payant alors d'un souriant adieu,
Nos chanoines calmés vont enfin prier Dieu.

Nous aurions pu, Messieurs, vous citer plus d'un autre passage charmant de cette poésie légère ; mais ce que nous venons de rapporter suffit à vous faire connaître le talent de l'auteur : talent facile, exercé, solide et pondéré, que nous souhaiterions voir employer une autre fois à un sujet plus sérieux. Nous lui reprocherons cependant, outre la répétition trop fréquente des mêmes mots, des tournures ou des locutions trop prosaïques et certains vers marqués d'un défaut trop sensible d'harmonie, comme celui-ci :

Voyant qu'autour de lui l'on se montrait content.

Ces défauts, l'auteur pourra les éviter facilement par une surveillance plus sévère de sa plume. Qu'il se souvienne de l'exemple des grands maîtres, Virgile, La Fontaine, Boileau, qui travaillaient avec un soin infatigable leurs poèmes. Boileau a dit lui-même :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

36. *Jour d'adoration à la campagne.*

C'est pour avoir surtout observé ce précepte du législateur du Parnasse français que le dernier auteur que nous avons à vous présenter a triomphé de la difficulté inhérente à son sujet. Représenter un *Jour d'adoration à la campagne*

offrait le double écueil de ne pouvoir atteindre la sublimité de la figure de l'Homme-Dieu et de rester dans une infériorité trop marquée en face des chants classiques des grands poètes.

C'est ainsi que l'étonnant génie, dont nous avons déjà souvent parlé, a peint dans la *Fin de Satan*, des couleurs les plus vives de son puissant pinceau, l'entrée triomphale de Jésus dans Jérusalem :

Il avait les cheveux partagés sur le front.
Des femmes qui riaient et qui dansaient en rond
Le suivaient, de fleurs elles étaient couvertes,
Et des petits enfants portaient des branches vertes.
Et de partout, des champs, des toits, des bois obscurs
Sortait la foule gaie, heureuse, pêle-mêle.
Des mères lui montraient leurs fils à la mamelle,
Et les vieillards criaient : Hosanna ! Quelques-uns
Soufflaient sur des réchauds où brûlaient des parfums.
Il s'avavançait avec le calme du mystère,
Et ces hommes louaient cet homme et sur la terre
Etendaient leurs habits pour qu'il passât dessus.
Quelques lambeaux de pourpre, à la hâte cousus,
Faisaient une bannière en avant du cortège,
Et tous disaient : Que Dieu le Père le protège,
Voici celui qui vient pour nous rendre meilleurs !
Lui, pensif, regarda Jérusalem, les fleurs,
Le soleil au plus haut des cieux comme une fête,
Ces tapis sous ses pieds, ces rameaux sur sa tête,
Et les femmes chanter, et le peuple accourir,
Il sourit, en disant : « Je vais bientôt mourir. »

En présence de ce tableau, l'un des plus beaux de Victor Hugo, ne vous semble-t-il pas assister vous-mêmes à ce spectacle émouvant et grandiose d'un peuple bénissant le sauveur qu'il attend depuis des siècles, entendre les acclamations de ce peuple et lire sur le front de l'Homme-Dieu l'attendrissement et la tristesse qui se combattent dans son âme, à la pensée que les mêmes personnes qui lui disent :

Hosanna, crieront bientôt avec la même force : Crucifiez-le. Néanmoins, nous pensons que la scène où Jésus, voilé sous les espèces eucharistiques, apparaît à certain jour de l'année sur l'autel d'une humble église de campagne pour recevoir les adorations des villageois, revêt un caractère encore plus touchant. C'est une foule semblable à celle que nous venons de voir et qui sort « gaie, heureuse, pêle-mêle, des champs, des toits, des bois obscurs. » Le temple où elle s'est rendue est paré de ses plus beaux ornements de fête ; des flots de lumière ruissellent de l'autel, des chants doux et graves, se mêlant à la fumée de l'encens, montent et résonnent sous les arceaux de la voûte sacrée comme un écho de l'*alleluia* éternel que les Anges répètent dans le ciel. Cependant, ce qui frappe plus que toutes ces circonstances extérieures, ce sont les sentiments pieux et attendris de ces humbles travailleurs de nos champs, qui, tantôt en foule, tantôt par groupes, versent dans des prières ferventes leur cœur aux pieds du Verbe fait homme. Les uns et les autres voient en Jésus, non seulement Celui qui a apporté au monde le relèvement après la honte, la liberté après l'esclavage, la civilisation après la barbarie, mais encore Celui qui, sous la forme du pain eucharistique, leur donne à eux-mêmes la force qui soutient dans les luttes de la vie, le baume qui apaise leurs douleurs, l'espérance qui fait rayonner à leurs yeux la récompense des fatigues vaillamment supportées et du devoir généreusement accompli. Tel est le magnifique spectacle qu'offre aussi par lui-même un *jour d'adoration* dans nos campagnes.

Maintenant, Messieurs, voyons comment l'auteur a traité ce sujet, a rempli sa tâche. Son plan est simple : après avoir décrit en quelques vers le trône où reposera la sainte Hostie, il représente successivement la foule des fidèles à

l'heure matinale où le Saint Sacrement est exposé ; puis, les groupes fervents qui, pendant la journée, tour à tour viennent s'agenouiller aux pieds du divin Sauveur ; enfin, l'assemblée générale des paroissiens qui, réunis de nouveau, le soir, aux dernières clartés du jour, confondent leurs âmes ravivées à la source des grâces, en un même élan de reconnaissance et d'amour.

C'est ainsi que le tableau de la cérémonie du matin nous représente la prière et les chants des pieux villageois :

Il est là, Dieu caché, Dieu de l'Eucharistie !

Il daigne habiter parmi nous,
Captif pour notre amour dans l'adorable hostie :
Venez, dit-il, venez ! C'est moi, que craignez-vous ?

Et nous sommes venus ! — Sur les ailes des Anges
Nos vœux et nos soupirs montent avec l'encens.
Vous qui les contemplez, ô célestes phalanges,
Qui chantez nuit et jour son nom et ses louanges,
Portez vers Lui nos cœurs, inspirez nos accents !

O Salutaris :

Salut ! Hostie adorée et bénie,
Véritable reflet des cieux !
L'enfer jaloux se déchaîne en furie ;
Rends-nous forts et victorieux ?

Honneur et gloire aux divines Personnes !
A toi nos hymnes, Trinité !
Qu'après le combat tu nous donnes
L'immortelle félicité.

De son côté, la *Journée* nous fait ainsi assister au défilé suppliant des mères, des jeunes filles, des enfants, des malheureux, des vieillards et des chrétiens :

La Journée :

Auprès du roi des rois, couronne renaissante,
Noble garde d'amour,
A chaque heure du jour

Les fidèles pieux, accourus tour à tour
Répandent à ses pieds leur âme suppliante...

O brûlants Séraphins, qui veillez en ce lieu,
Embrasez-nous de vos ardeurs de feu!
Agiles, parcourez les rangs du sanctuaire,
Et recueillant notre prière,
Dans votre coupe d'or vous l'offrirez à Dieu!

La mère :

A toi, Seigneur, hésitante, oppressée,
J'ai recours toujours, et toujours exaucée
J'ai pu fixer mes pas au sentier du devoir...
L'heure se lève plus amère ;
Toi seul peux me rendre l'espoir ;
Tu connais le cœur de la mère !...

Ils veulent, dans mes bras, riant de ma douleur,
Me prendre mon enfant, de leur doctrine infâme
Flétrir et torturer son âme,
Objet de tant de soins, fragile et tendre fleur !
Jamais !... Grand Dieu ! .. Que ta main me soutienne !
C'est qu'ils comptent sans toi, sans la femme chrétienne...
On peut rompre l'acier, user le diamant ;
Mon cœur trempé divinement
Nourri du pain de vie,
Jusqu'à la chute de l'impie
Pour défendre les miens luttera vaillamment !

La jeune fille :

L'air est tout embaumé des parfums de l'aurore ;
J'apporte à ton autel, Dieu d'amour que j'adore,
Les fleurs qui tombent de ta main !

L'horizon brille encor des clartés du matin !...
S'il est vrai que la terre est le séjour des larmes,
Que bientôt doit finir ce rêve plein de charmes,
Je confie à ton cœur le soin du lendemain.

Que toujours mon ardeur se ranime à ta flamme ;
Que ton beau ciel d'azur se reflète en mon âme !
Oubliant à tes pieds les terrestres amours,

Maître à jamais aimé, j'ai soif de ton calice,
 J'ai soif d'avoir ma part au divin sacrifice
 Où tu t'immoles tous les jours.

A mon âme immortelle il faut le pain des anges.
 J'ai la source des biens... Le Ciel est dans mon cœur,
 Le monde, ses plaisirs et ses vaines louanges
 Ne sont que l'ombre du bonheur !

Conserve la fraîcheur de ma blanche couronne ;
 Jusqu'à mon dernier jour, Seigneur, guide mes pas.
 Que je sois sous ta garde, aimante, pure et bonne,
 Heureuse si, par moi, ta grâce qui rayonne
 Ramène à leur Sauveur ceux qui ne l'aiment pas.

L'enfant :

Ecoute-moi, Jésus ! et bénis mon jeune âge...
 Que je devienne grand et que je reste sage
 (Après ma mère, je le dis)
 Et qu'un jour sans nuage,
 Je te contemple en ton beau paradis !

Le malheureux :

Merci ! ta parole féconde,
 Divin ami du pauvre et de la pauvreté,
 Multiplie, à travers le monde,
 Au malheureux le pain et l'hospitalité.

Mais l'asile assuré, c'est ici. — Ta présence
 Verse en mon cœur la joie et l'espérance ;
 La souffrance aujourd'hui, ton Royaume demain.
 Ici-bas, comme moi, tu connus l'indigence !...
 Plus fort et consolé, je reprends mon chemin.

Le vieillard :

Véritable aliment de la vie éternelle !
 Qui mange de ce pain, pour toujours ne meurt pas ;
 Il ressuscitera ! — Promesse solennelle,
 Tu me soutiens ! — De mes débiles pas
 Je marche sans frayeur au tombeau qui m'appelle.
 Après la nuit, tout renaît à nos yeux :
 Après le dur hiver, le printemps radieux ;

Du sol, le grain se lève en tige rajeunie !
 Déclin du jour, soir de la vie !
 Pour l'heure du sommeil,
 Doux ami de Lazare, à Toi je me confie ;
Paisible je m'endors, assuré du réveil !

Le chrétien :

Seigneur ! Les nations, de ta grâce altérées,
 Durant dix-huit cents ans, ont vers Toi gravité,
 Et ton regard, en leurs mœurs épurées,
 Fit germer la vertu, l'honneur, la liberté !

Ils veulent aujourd'hui, dans leur aveugle audace,
 T'arracher de ton temple et proscrire ton nom !

Les insensés !... Que pourra leur menace ?
 Et qui se lèvera pour leur répondre : Non ?

Celui qui sent couler ton ardeur dans ses veines !
 Où tu ne régnes pas, l'homme, d'un Apostat,
 D'un Néron, doit subir l'insolence et les chaînes...
 Arrière, vils tyrans !... Dans la forêt, les chênes
 Dressent un front plus fier quand l'orage les bat :

Mon cœur aussi grandit dans le combat.

A notre Christ, en vain vous déclarez la guerre ;
 C'est notre Maître à nous. . Au seuil du sanctuaire,
 S'il le faut, nous saurons mourir !

Les siècles sont à Lui, c'est le Roi de la terre ;
 L'intrépide soldat, marchant sous sa bannière,
 Sait combattre en héros et tomber en martyr !

Mais abrégeons, Messieurs, ces charmantes citations. Le soir est venu et voici de nouveau la foule des fidèles. Après la prière du prêtre, elle chante d'un commun concert la grandeur du mystère qui la rassemble et l'amour qu'il lui inspire.

Tantum ergo :

Adorons, prosternés, le sacrement auguste !

Qu'étaient les ombres de la Loi !

A nos sens éperdus, Dieu répond : L'homme juste
 Vit de la parole de foi.

Au Père saint, au Fils son éternelle image,
 Honneur, triomphe sans retour,
 Louange égale ! Egal hommage
 A l'Esprit incréé, gage de leur amour !

Longuement, de l'écho la voix douce et plaintive
 Sous la voûte redit à l'oreille attentive

Le cantique sacré.

L'encens s'élève encor... Le prêtre a vénéré
 Une dernière fois l'Hôte divin. — La foule
 A regret, par longs flots, en silence s'écoule,
 Le cœur à Dieu, le front transfiguré.

Près des compositions que nous vous avons exposées précédemment, que pensez-vous, Messieurs, de cet hymne ? Certes, le poète n'apparaît pas ici avec la puissante envergure et la haute envolée du chantre de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Ses vers calmes, à l'allure paisible, presque timide, n'ont ni le mouvement rapide de l'action, ni la variété des pensées, ni le pittoresque de l'expression, qu'on remarque dans le beau passage de la *Fin de Satan*. Ils se rapprochent bien plus, par la nature des sentiments et le genre d'élocution, de ceux de Racine dans la prière d'Esther et dans les chœurs d'Athalie. Ce n'est pas à dire pourtant que notre pieux auteur aille jusqu'à égaler en tout ce dernier poète. Nous lui reprocherons même d'employer parfois — ce qu'on ne saurait trouver dans ce sublime modèle — certaines locutions manquant d'élévation, certaines épithètes vagues et mal assorties ; enfin, une accumulation de mots et d'images qui souvent n'ajoutent rien à la pensée et qui font l'effet de remplissage. Mais, sous la réserve de ces légers défauts, il convient de reconnaître la justesse du ton, la vérité et le charme des pensées, ainsi que la correction de style qui règne dans l'ensemble du poème.

*Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis,*

a dit Horace. Aussi, Messieurs, votre Commission a-t-elle cru remarquer dans l'œuvre : *Un jour d'adoration à la campagne*, des qualités sérieuses qui la distinguent des autres œuvres du concours, et vous propose-t-elle à l'unanimité de lui décerner, non seulement le prix ordinaire de la fondation Guy, mais encore la prime de cent francs qu'un donateur généreux a mise, il y a quelques années, à la disposition de l'Académie en faveur du premier poème couronné qui serait en même temps un chant en l'honneur du Saint Sacrement.

Toutefois, notre tâche n'est point terminée. Parmi les vaillants champions qui ont, en outre, figuré dans la lice, il en est deux : l'auteur de *Tempestas* et l'auteur de *Ultima dies*, qui, à des titres inégaux, nous ont paru mériter une mention spéciale. En appelant sur eux cette distinction, nous croyons aller au-devant de votre propre sentiment.

Quant aux autres concurrents, si le succès n'a pas répondu à leurs efforts, nous nous plaignons néanmoins à proclamer leur mérite. Nous leur adressons cordialement l'hommage qui est dû au courage vaincu, et persuadé qu'ils trouveront dans leur âme élevée le secret de compléter d'ici au prochain concours leur talent poétique, nous leur disons : Au revoir.

Au revoir ! à vous aussi, Messieurs et Mesdames, qui avez voulu honorer de votre présence cette fête littéraire. Cette parole exprime, dans notre bouche tout à la fois un sentiment de gratitude et un hommage à la noblesse de votre cœur. Non seulement vous avez apporté aux concurrents le témoignage d'une sympathie qui leur est plus précieuse que la couronne reçue ou ambitionnée, mais

encore vous avez, par cet honneur rendu au culte des Lettres, montré en quelle estime vous tenez ce qui contribue le plus à élever l'âme, à la rapprocher de son origine divine et à faire la gloire des nations. L'Académie, heureuse du puissant concours que vous donnez ainsi à l'accomplissement de sa mission, vous remercie.

§ 2. — Concours de Peinture.

Le concours de peinture fondé, de même que celui de poésie, par M. l'avocat Guy, a eu lieu au mois de juillet, suivant l'usage, dans l'un des appartements de l'Hôtel-de-Ville. Malheureusement, on ne peut dire qu'il ait été aussi brillant que ce dernier. Malgré les qualités sérieuses dont quelques artistes ont fait preuve, la remarque générale a été qu'il ne constituait pas un progrès sensible sur les concours précédents.

Vingt-huit tableaux envoyés par sept concurrents et représentant divers genres, tels que portraits, académies, natures mortes et paysages, figuraient seulement à l'exposition. La Commission nommée par l'Académie, à teneur des intentions du fondateur, pour examiner les diverses œuvres exposées, se composait de MM. Victor Barbier, Molin, professeur de peinture, Bérard, président de l'Union artistique, Daisay, professeur de peinture et vice-président de la même Société, et le comte Amé d'Oncieu de La Bâtie. Sur l'avis de cette Commission et après avoir jugé elle-même de la valeur respective des tableaux en concours, l'Académie a décerné :

1° Le prix de 400 francs à M. Simon, de Chambéry, principalement pour ses quatre dessins au crayon : *Un jeune*

Enfant, Portrait de femme, Enfants au théâtre Guignol, Fils d'artiste ;

2° Une mention honorable à MM. Théodore Guillot et Emile Brunet: au premier, pour l'ensemble de son exposition, et, au second, pour son grand tableau de *Clovis, jeune fils de Chilpéric et de la reine Andovère, retrouvé dans la Marne par un pêcheur après avoir été assassiné par Frédégonde.*

§ 3. — Histoire et Archéologie.

De tous les travaux auxquels les écrivains savoyards peuvent se livrer, les plus louables sont, sans contredit, comme le disait un de mes illustres prédécesseurs, M. Léon Ménabréa, « ceux qui ont pour objet l'élucidation de notre histoire, si variée, si riche, si curieuse, et dont tant de pages restent encore ignorées dans la poussière des documents inédits. » De ce nombre sont les précieuses communications faites, dans le cours de l'année 1887, par MM. le marquis Albert Costa de Beauregard, le comte Amédée de Foras, l'avocat Louis Pillet, André Perrin, l'avocat Claudius Blanchard, l'abbé Chapelle et l'abbé L. Morand.

M. le marquis Albert Costa de Beauregard, à qui les lettres étaient déjà redevables de plusieurs ouvrages d'une grande valeur, terminait, au mois de janvier, une étude du plus haut intérêt sur la *Jeunesse du roi Charles-Albert*, dont il donnait ensuite lecture de la préface et des premières pages à l'Académie. Dans ces passages remarquables, l'auteur exposait la situation de la famille royale de Sardaigne à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-

ci, et présentait ainsi quelques-uns des principaux personnages de l'action qui se déroula en ces tristes circonstances.

Charles-Albert, qui devait succéder aux rois de la branche aînée éteinte faute de descendants mâles, appartenait à la branche cadette issue de Thomas, prince de Carignan, fils puîné de Charles-Emmanuel-le-Grand. Son père, Charles-Emmanuel de Carignan, frère de la malheureuse princesse de Lamballe, avait coupablement abandonné, en 1798, son souverain, et n'avait pas hésité à donner des gages à la Révolution qui chassait celui-ci de son palais.

« Le lendemain du départ de Charles-Emmanuel IV,
« dit M. le marquis Costa, fut ce que sont partout les
« lendemains de révolutions. Entre honnêtes gens, on
« s'enferma pour gémir à portes closes, tandis que la
« rue s'encombra de ceux qui venaient brusquement
« se faire payer leur défection. Bientôt il ne resta plus
« en Piémont d'autre trace de l'iniquité commise que
« cette servilité enthousiaste des vaincus sur laquelle un
« vainqueur peut toujours compter. Parmi tant d'autres
« bonnes fortunes analogues, Joubert — qui commandait
« en chef pour la République — eut celle de voir venir à
« lui, avec armes et bagages, le prince de Carignan. Il fut,
« dit un historien, le seul grand seigneur piémontais à
« donner ce scandale. On prétend que le prestige des armes
« françaises, le grand mot de Liberté, avaient fasciné son
« âme héroïque. Elle s'était, je crois, tout simplement
« inspirée des lentilles d'Esau. Joubert avait promis au
« prince la jouissance de ses grands biens s'il renonçait à
« ses droits éventuels sur la couronne de Sardaigne. »

Charles-Albert, lui-même, naquit sur ces entrefaites et son existence devint aussitôt des plus tourmentées. Son séjour à Paris fut soumis à la surveillance de la police, les biens

de son père, mort en 1800, furent confisqués par Napoléon, malgré les promesses de Joubert, et sa mère passa en secondes noces avec M. de Monléart. L'éducation du jeune prince se ressentit nécessairement de cet état, et se fit, pour ainsi dire, sur les grands chemins. A Genève, il fut confié à un certain Vaucher, dont les principes pédagogiques se rapprochaient un peu, du moins en pratique, de ceux de son compatriote Jean-Jacques Rousseau. Là, *M. Charles*, comme on l'y appelait, avait pour compagnon de lit le fils d'un pasteur protestant, nommé John Duby, qui l'accusait d'être un mauvais coucheur et d'avoir le tort de trop remuer dans le lit commun.

Cependant Charles-Albert, qui ne s'en doutait pas, faisait l'office d'une des pièces importantes dans la terrible partie d'échecs qui se jouait alors entre Metternich et Napoléon au sujet de l'Italie. Le premier de ces personnages, qui ne désespérait pas d'enlever un jour des mains du second le Piémont, la Lombardie, les duchés de Parme, de Plaisance et de Modène, objet séculaire des vues ambitieuses de l'Autriche, avait escompté que le mariage du duc François de Modène avec la princesse Béatrix, fille du roi de Sardaigne Victor-Amédée II, favoriserait son but. En 1809, croyant le moment venu de réaliser ses projets, il essaya d'organiser, à l'aide d'officiers émigrés, Niçards, Piémontais et Savoyards, un soulèvement national tout à la fois contre Napoléon et contre le seul héritier présomptif légitime de la dynastie royale de Savoie. Mais l'affaire, bien que merveilleusement combinée, fut déjouée par le bon sens et l'invincible loyauté d'un gentilhomme savoyard, le marquis Milliet de Faverges.

Celui-ci, résidant alors en Croatie, avait été mandé à Vienne pour prendre part à l'exécution d'un plan qu'il igno-

rait encore. On lui expliqua qu'il ne s'agissait rien moins que de culbuter Napoléon. — Où est le chef d'une aussi belle équipée, demanda-t-il non sans quelque surprise? — C'est le duc de Modène; il va épouser la princesse Béatrix, et par là devenir héritier de la couronne de Sardaigne? — Et le prince de Carignan? — Bah! ce n'est qu'un petit polisson. — Y pensez-vous, reprit alors vivement M. Milliet de Faverges, ce *petit polisson* paralyserait par son droit méconnu tous les braves gens comme nous, qui resteraient attachés à son sang... Le droit du prince de Carignan est le seul droit encore debout, avec celui du Pape, et on va le mettre d'emblée en discussion. Mais c'est paralyser notre pays, le seul en Italie qui ait l'esprit militaire, c'est le décourager..., en un mot, c'est absurde!

Et l'affaire en resta là, du moins jusqu'en 1814, où le prince de Metternich tenta de nouveau de la remettre sur le tapis.

On sait avec quelle lucidité M. le marquis Albert Costa expose les faits historiques et avec quel admirable pinceau il touche ses personnages. Voici, d'ailleurs, comment il représente son oncle, le fils même de l'*Homme d'autrefois*, Sylvain Costa, qui, de 1814 à 1836, remplit auprès de Charles-Albert l'office d'écuyer et fut dans la bonne et dans la mauvaise fortune, tout à la fois son ami, son confident et son conseiller.

« ... Jamais personne, dit-il, ne sut moins que mon
« digne oncle farder ce qu'il avait à dire ou endimancher
« une phrase. Il y allait de ses rudesses comme il y eût
« été de sa vie pour la plus grande gloire de son maître, et
« son maître, qui le savait, lui passait la fantaisie d'être
« grognon et susceptible tout à son aise. Un jour à dîner,
« Sylvain, piqué de je ne sais quel propos, se lève et va

« s'enfermer dans sa chambre. Un instant après, on gratte
« à la porte ; c'était le prince. Mon oncle le laisse gratter.
« Enfin, il parlemente et consent à ouvrir ; mais, la porte
« ouverte, il revient à son fauteuil, met son chapeau en
« bataille sans mot dire et attend des excuses. Le prince
« s'approche. Don Sylvain ne tourne même pas la tête.
« Le prince l'embrasse. Sylvain tend l'autre joue et
« consent à rentrer au bras de son maître dans la salle à
« manger. »

Le livre de M. le marquis Costa, *La Jeunesse du roi Charles-Albert*, a été, au moment où j'écris ces lignes, publié dans le *Correspondant*, de Paris, et paraîtra bientôt en un beau volume. Digne pendant de l'*Homme d'autrefois*, il n'y a pas de doute qu'il n'obtienne et le même succès auprès des lecteurs et la même distinction flatteuse de la part des oracles officiels de la littérature française.

M. le comte Amédée de Foras a adressé à l'Académie, dans le courant de février, la copie d'un document original très intéressant au point de vue de l'histoire du mobilier des anciennes familles de Savoie. Il s'agit d'une tapisserie à laquelle les sujets représentés ont fait donner le nom de *Bergerie* et dont la renommée excita la curiosité même des princes.

Le document est du 16 avril 1610. Les personnages qui interviennent dans son contenu sont, outre le notaire Léon Jayre, de Chambéry, demoiselle Marguerite de La Chambre, le seigneur marquis de La Chambre, son neveu, le seigneur Georges-Louis de Rochefort, Son Altesse le prince de Savoie.

Suivant l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, par M. le comte Amédée de Foras, plusieurs maisons ont possédé le

titre seigneurial de La Chambre. « La première, la vraie race de La Chambre, de nom et de fait, commence au XI^e siècle et finit vers 1460. La seconde est celle des Seyssel, héritière testamentaire du nom, des armes et des fiefs de La Chambre, connue sous le nom de La Chambre-Seyssel ou simplement de La Chambre, avec l'adjonction des titres de comte et plus tard de marquis, accordés au fief pendant que les Seyssel en étaient détenteurs. Après l'extinction de La Chambre-Seyssel, vers 1660, le titre de La Chambre fut porté pendant quelque temps par le marquis d'Allinges, mari de la sœur du dernier marquis de La Chambre. Mais le marquisat proprement dit passa à la Maison de Savoie-Carignan, qui le vendit au comte Charles-Emmanuel Cagnol. Celui-ci mourut sans enfants et laissa le marquisat à sa sœur Christine, femme de Charles de Michal, baron du Donjon, dont les descendants portent encore de nos jours le titre de marquis de La Chambre. »

Le membre de la famille de Seyssel, qui commença à porter le titre du fief de La Chambre, fut Aymon de Seyssel, fils de Jean de Seyssel, seigneur de Barjact, maréchal de Savoie, et de Marguerite de La Chambre, fille d'Urbain de La Chambre, vicomte de Maurienne. Celui-ci et son fils Gaspard, par testaments passés en 1440 et 1454, lui léguèrent, à lui et à sa femme, avec leur titre, le nom, les armes et le fief de La Chambre. Les armes des nouveaux seigneurs furent dès lors : *Parti, au 1^{er} d'azur semé de lis à la cotice de gueules brochante sur le tout* (armes de La Chambre); *au 2^e, gironné d'azur et d'or* (armes de Seyssel).

Le seigneur Georges-Louis de Rochefort était ici mandataire de Son Altesse. Celle-ci n'était autre que le duc Charles-Emmanuel I^{er}; on sait que ce titre, porté pour la

première fois par son père Emmanuel-Philibert, fut d'abord réservé au prince souverain.

La demoiselle Marguerite de La Chambre, dont parle le même document, est sans doute Marguerite de La Chambre-Seyssel, fille de Jean, comte de La Chambre-Seyssel, vicomte de Maurienne, prince d'Orange, et de Barbe d'Amboise, — laquelle Marguerite testa le 22 mai 1610 en faveur de sa mère ; le marquis de La Chambre, son neveu, était aussi probablement Pierre, marquis de La Chambre, vicomte de Maurienne, qui fut en 1602, avec Philippe-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont, et Charles-Emmanuel de La Chambre, marquis d'Aix, nommé chevalier de l'Annonciade et dont les armes étaient simplement celles de La Chambre : *D'azur semé de lis d'or à la cotice de gueules brochant sur le tout.*

Le fait qui met en scène ces quatre derniers personnages est la livraison de la tapisserie dont il est question, au seigneur Georges-Louis de Rochefort qui a mission de la porter au prince. Marguerite de La Chambre, en femme d'ordre, ne consent à se dessaisir du précieux trésor qu'après en avoir fait constater minutieusement l'état par-devant notaire et après avoir pris les garanties les plus sûres de sa restitution.

Les seuls personnages représentés dans cette tapisserie, sans compter une non moins grande quantité d'objets divers, ne sont pas d'un nombre inférieur à vingt-cinq, dont le premier est ainsi décrit : « La figure d'une bergière avec son chapeau de laurier tenant les deux mains sur la teste d'ung bergier son bonet en la main, lesquelz sont imparfaitz : ung pour le regard d'une partie de la jambe, l'autre la main et le pied ; la quenaille et le fuseau aussi imparfait ; ladite broderie en or, velleur (*velours*) et soye. »

Le reste de cet intéressant document est une longue série de descriptions du même genre.

A l'occasion du don de plusieurs tableaux fait à la ville de Chambéry par le baron Hector Gariod, de Florence, M. l'avocat Pillet, son parent, donne sur le généreux donateur et sur sa famille, quelques détails généalogiques et biographiques qu'il est bon de consigner ici, dans l'intérêt de l'histoire :

La famille Gariod est originaire de Loisieux, canton d'Yenne, où il reste encore plusieurs personnes de ce nom.

Une de ses branches s'est établie à Chambéry, depuis plus de deux siècles.

Celui des membres de cette branche, qui le premier se rencontre dans les actes de l'état civil copiés par M. Chaperon Timoléon, est un spectacle Noé Gariod, avocat au Sénat, qui épousa, le 25 novembre 1634, Claude, fille de feu noble Claude Vaux.

Mais le premier, dont la descendance devient certaine, est Pierre - Antoine Gariod, procureur au Sénat, qui épousa, vers 1670, demoiselle Jacqueline Ribitel.

Son fils Louis fut aussi procureur au Sénat de Savoie et mourut vers 1727, en laissant trois enfants, Louis, François, ce dernier aïeul d'Hector, et Joseph, aïeul maternel de M. Pillet.

Hector Gariod, né en 1804, était le seul fils survivant de Jérôme, et jouissait d'une certaine fortune. Il étudia le droit à l'Université de Turin, et fit son stage chez M. Pierre-Victor Pillet, en 1828. Mais n'ayant pas de vocation pour le barreau, il abandonna cette carrière pour entrer dans les Gardes-du-Corps, à Turin. C'est peu après qu'il épousa la

filie unique d'un célèbre médecin florentin, le docteur Lazzaretti, qui laissa à sa fille une grande fortune.

M. Hector Gariod (suivant la modification italienne, *Gariode*) est mort à Florence, en 1886.

M. André Perrin a présenté, de son côté, trois communications intéressantes, sur François Cuenot et sa famille, sur quelques anciennes pièces de monnaie des Etats de Savoie, et sur les compagnies d'Ecorcheurs qui désolèrent le sud-est de la France au \bar{xiv}^e siècle.

Les détails fournis par l'auteur, en ce qui concerne François Cuenot, complètent ce que MM. Dufour et Rabut avaient déjà dit de ce personnage.

François Cucnot, qui exerça tour à tour, ou plutôt simultanément dans notre pays, les fonctions de sculpteur, de graveur, d'échantilleur, de directeur des salines, d'architecte et d'ingénieur, était un de ces artistes, comme on en voyait fréquemment dans les siècles passés, qui, abandonnant leur patrie d'origine, allaient exercer leur art dans des pays étrangers et ne tardaient pas à y conquérir une place importante. Né à Dillier (Franche-Comté), il s'était d'abord rendu à Dôle, où il avait obtenu le titre de bourgeois. Son arrivée en Savoie date de l'année 1638, pendant la gérance de Christine de France. Dès ce moment, on le trouve successivement à Thonon, à Annecy et à Chambéry.

A Annecy, il habita une maison sise à la Pesse, près de la porte Perrière, qu'il avait achetée des frères Roges, et qu'il possédait encore en 1678. Durant son séjour en cette ville, il devint l'objet des faveurs du duc Charles-Emmanuel II, qui, en 1660, l'exempta des charges du logement militaire et le nomma échantilleur des poids et mesures du Genevois.

Ce ne fut que deux ans après, en 1662, qu'il vint s'établir définitivement à Chambéry, où le même prince l'autorisa à se loger dans la Maison-Blanche, actuellement la cure de Maché. Dès lors, on le vit exécuter dans cette ville plusieurs œuvres remarquables de menuiserie et de sculpture, telles que, en 1662, la porte-d'entrée de la Sainte-Chapelle, celles de l'escalier de l'orgue et de la tribune ; puis, de 1665 à 1666, le buffet de l'orgue, qui se trouve aujourd'hui au Musée départemental, et la gracieuse fontaine qui ornait autrefois l'ancienne place de Lans. En 1662, il avait également dirigé les travaux de décoration qui furent faits au Château à l'occasion du mariage de Charles-Emmanuel II avec Françoise d'Orléans. D'une autre côté, le prince le chargea, dans les années qui s'écoulèrent de 1662 à 1680, de diriger les salines de Moûtiers, de dresser les plans et de conduire les travaux de nombreux ponts sur nos rivières, ainsi que ceux du clocher de la Sainte-Chapelle.

François Cuenot mourut en mai 1687. Son testament, du 15 février 1683, contient l'inventaire de ses meubles dont le détail offre un intérêt particulier pour l'époque. On y trouve mentionnés, entre autres objets, un tour, un banc de sculpture, des bancs de menuisier, une forge, de nombreux outils, des modèles en plâtre et en cire. Parmi les livres de sa bibliothèque, on remarque les ouvrages d'architecture de Palladio, de Vignole et de Vitruve, des traités de charpente, de perspective, d'artillerie et de gravure, des albums d'images et de portraits à la main. En fait d'immeubles, il avait acquis à Vimines une propriété qu'il embellissait et agrandissait sans cesse.

Ayant perdu en 1665 sa première femme, Anne Grilliet, il se remaria en 1671 avec Guillelmine Musard, de Chapa-reillan. Il eut de l'une et de l'autre plusieurs enfants, dont

le plus célèbre fut Pierre-François, qui suivit avec un égal éclat la même carrière.

Les diverses pièces de monnaie de la Maison de Savoie, dont M. Perrin donne la description, étaient jusqu'ici inédites ou peu connues. Elles ont été publiées par M. le commandeur Vincent Promis, dans son récent ouvrage, *Monete di zeche italiane inedite o carrete* (REALE CASA DI SAVOYA), où elles figurent au nombre de quinze :

1. Un denier de Suze, existant dans la collection nationale de Paris. Il appartient à Amédée III, dont le nom AMEDEUS COMES, à l'adroit, entoure une croix pattée, accostée de deux points aux cantons supérieurs. Le revers présente une formule qui n'a pas été signalée jusqu'ici dans les monnaies de cet atelier : SECVEVITAS entourant les trois points placés horizontalement dans le champ. Cette formule, abrégée de SECUSINA CIVITAS, qui rappelle celle employée si fréquemment dans les ateliers voisins des évêques de notre pays, LAUSANA CIVITAS, GENEVA CIVITAS, VIENNA CIVITAS, etc., est sans doute un essai de graveur, qui n'a pas été renouvelé.

2. Une pièce de deux gros d'Amédée VIII, portant l'aigle à deux têtes qui figure sur un très petit nombre de monnaies de Savoie. Cet exemplaire a été frappé en deçà des Monts, ainsi que l'indique la formule SA-BAV-DIE-SIS, qui remplace celle de PEDEMONTENSIS, qu'on trouve au revers des monnaies de ce type connues jusqu'à présent et dont il existe neuf ou dix exemplaires à Chambéry.

3. Une obole d'Aimon, dont les rapports avec celles attribuées par M. Rabut, dans sa 4^e Notice, à Amédée VIII, font penser que ces dernières doivent être reportées à une époque antérieure.

4. Un 1/2 viennois escucellé d'Amédée VI.

5. Un florin d'or petit poids d'Amédée VIII, semblable de tous points à celui publié par M. Eloi Serand, en 1867, et actuellement classé sous le n° 20 du *Médailleur d'Annecy*.

6. Un gros tournois, pièce unique publiée d'une manière assez peu exacte par Guichenon, qui l'avait vu entre les mains d'un M. Charron, auditeur à la Chambre des comptes de Paris. Elle est aujourd'hui au Musée national de Paris. C'est une des monnaies les plus intéressantes de toutes celles frappées par les princes de Savoie. A l'adroit, le comte est représenté assis, vêtu d'une longue cotte à manches retombantes, la main droite tenant une épée et la gauche appuyée sur un écu de Savoie, avec cette légende au pourtour : AMEDEUS, COMES : SABAV. Au revers, se trouve une croix de saint Maurice, entourée d'un cercle composé de quatre FERT séparés et coupés en leur milieu par des lacs, dont trois forment ensuite, au bas, le pendant. Ce cercle, portant, en outre, à sa partie supérieure et à sa partie inférieure, des espèces de charnières, semble représenter dans son état primitif le collier de l'Annonciade. La légende est : † DUX : CHABLASH : IN ITALIA, suivi de deux cuillers en sautoir et du mot MARC' (Marchio) entouré d'un filet. Contrairement à Guichenon, qui avait attribué cette pièce à Amédée VI, M. Promis fait très justement remarquer que les monnaies de ce type, représentant le prince en grand apparat, ne se rencontrent que dans la seconde moitié du XIV^e siècle, et qu'en conséquence elle doit être restituée à Amédée VIII qui régnait à cette époque et qui, d'ailleurs, fut le premier à se servir de la formule FERT. M. Perrin ajoute que ce prince fut aussi le premier à faire figurer le Chablais dans la légende de ses monnaies, fait qui avait

déjà conduit M. Rabut à lui restituer une obole que M. Dominique Promis avait attribuée à Amédée VI. Une autre preuve non moins convaincante de cette date pour la pièce qui nous occupe, est le signe des deux cuillers que portent fréquemment les monnaies frappées en Savoie dans la première partie du règne d'Amédée VIII.

7. Une obole viennoise de ce même prince, semblable à celle qui existe au Musée de Chambéry et que M. Perrin a inscrite sous le n° 83 du *Médailleur* de cette ville.

8. Un écu d'or du prince Louis, du même type que celui d'Amédée IX, publié par M. Rabut, et que rapporte aussi, sous le n° 169, le *Médailleur* de Chambéry.

9. Un ducat d'or de Philibert I^{er}, frappé antérieurement à celui publié par Dominique Promis, pl. IX, 5, et se rapprochant davantage de celui du père de ce prince que représente le n° 7 de la même planche.

10. Un demi-teston de Philippe II, avec la tête et la légende semblables à celles du teston, mais ayant, au revers, l'écu de Savoie penché, timbré d'un haume et d'un cimier, et accosté de deux lacs, avec la légende : A DNO FACTUM EST ISTUD.

11. Une obole de Charles I^{er}, à l'écu de Savoie losangé, avec croix de saint Maurice au revers. Légende presque effacée.

12. Un demi-teston de Charles II, au type du teston du n° 43 de la planche XVIII des *Monete di Savoia* de Dominique Promis, avec cette différence qu'au revers les lions sont remplacés par des lacs.

13. Un écu d'or du même prince, reproduit d'après une brochure devenue très rare, et qui a dû être frappé en Savoie, dans l'un des deux ateliers de Chambéry ou de Cornavin près Genève. Le prince est représenté, à l'adroit.

en buste, coiffé d'un béret et revêtu de la cuirasse avec la légende : KAROLUS DUX SABAVD ; au revers, se trouve l'écu de Savoie surmonté de la couronne comtale et accosté de deux K gothiques, avec la légende en pourtour : † IN TE : DNE : CONFIDO : C : M :

14. Un teston d'Emmanuel-Philibert, frappé à Asti en 1559. Il diffère de celui publié à la page 148 du *Monnayage en Savoie*, et au n° 326 du *Médailleur de Chambéry*, par la fin de la légende qui est SAB. PP. CO. AST., et par la date 1559, au lieu de SABAVDIA et de la date 1560.

15. Une *livre* du même prince, frappée à Nice en 1564. Semblable, pour le type, le poids et la qualité du métal, à celles de Turin déjà connues, elle n'en diffère qu'en ce que la légende de l'adroit se termine par COM. NICIE, et qu'elle porte un N sous la couronne du revers.

Enfin, on sait de quels terribles fléaux l'Europe fut presque constamment travaillée au moyen âge. Dans la longue liste des épreuves qu'elle eut alors à subir, il faut placer en première ligne, et au même rang que la famine et la peste, les nombreuses hordes de gens de guerre qui, sous le nom de Compagnies d'aventure, erraient de pays en pays pour vendre leurs services au plus offrant, et qui portaient partout la désolation et la mort.

Deux de ces compagnies, entre autres, connues sous les dénominations de Tard-Venus et d'Ecorcheurs, se formèrent en France, l'une dans la seconde moitié du XIV^e siècle, l'autre vers 1430, et, tout en dévastant ce royaume, vinrent jeter l'effroi jusque dans les provinces cisalpines des princes de Savoie. Un volume des *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique* de Lyon (1882-1885), récemment paru et dont M. le comte de Charpin-Feugerolles, son

président, vient de faire hommage à l'Académie, contient la relation détaillée des actes de sauvagerie commis surtout dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais par les premiers de ces féroces aventuriers. A ce sujet, M. Perrin signale à l'attention de ses collègues, d'un côté la part que prirent les souverains de Savoie à la répression de ces brigands sur les bords de la Saône et du Rhône, et de l'autre côté l'effet produit sur les habitants de la Savoie et principalement sur les bourgeois de Chambéry par un tel voisinage.

Les Tard-Venus, ainsi nommés peut-être de ce qu'ils vinrent après les autres à la curée de la France, ou bien de ce qu'ils imitèrent les gens fort nombreux alors qui profitaient de la guerre pour ravager les campagnes derrière les troupes régulières, n'étaient autres que les mercenaires anglais, allemands, flamands, bretons et mauvais Français, comme dit Froissart, qui avaient servi dans les armées ennemies d'Angleterre et du roi Jean. Après la paix de Bretigny (1360), qui amena leur licenciement, ils se constituèrent en une seule grande compagnie qui, sans chef suprême et guidée par un simple mot d'ordre, se répandit dans le royaume par bandes distinctes, guerroyant chacune pour son propre compte et ne s'unissant l'une à l'autre que pour quelque coup de main important, C'est dans cet état que quelques-unes d'entre elles s'avancèrent vers les vallées de la Loire, de la Saône et du Rhône, et vinrent à plusieurs reprises assiéger ou menacer les villes de ces provinces, telles que Beaujeu, Lyon, Avignon, tout en ne se faisant pas faute de franchir souvent les frontières de la Bresse.

L'action des comtes de Savoie en ces terribles conjonctures fut d'abord de prêter une aide efficace aux assaillis et de protéger en même temps leurs provinces de l'ouest contre

l'invasion. Au mois de mai 1357 et en 1359, le Comte-Vert ordonna à ses hommes d'armes de la Bresse et du Bugey de se porter au secours d'Antoine de Beaujeu contre les bandes anglaises et navarraises qui étaient venues l'assiéger et qui furent bientôt battues et chassées. En 1361, il s'unit au sire de Villars, au sire de Beaujeu et au gouverneur du Dauphiné pour défendre Lyon. En 1362, sur l'appel de Jacques de Bourbon, comte de La Marche, on le voit encore allié à la noblesse d'Auvergne, de Provence, de Limousin, de Forez et de Beaujolais pour protéger la même ville contre la bande du Petit-Meschin revenant d'Avignon. En 1366, comme un certain nombre de pillards s'étaient avancés jusqu'à Bourg et à Pont-de-Veyle, il les fit saisir, condamner juridiquement et pendre aux portes de ces villes par le *carnacier* (bourreau) de Mâcon. Enfin, en 1367, se voyant dans l'impossibilité matérielle de résister plus longtemps à l'invasion imminente de ses Etats, qui n'avaient été, pour ainsi dire, qu'effleurés jusqu'alors, il prit le parti sage de contenir le flot menaçant des bandits dévastateurs, de l'endiguer et de le diriger de la meilleure manière. Vers le mois de mars de cette année, il provoqua une croisade dont il se fit le chef, dans le but d'aller, en Orient, soutenir Jean Paléologue contre les Turcs. Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, fut mis à la tête de tous les routiers qu'il avait enrôlés et qui, d'adversaires fort probables, devinrent ainsi des auxiliaires. Des préparatifs importants furent faits à Mâcon. Toutes les compagnies réunies aux environs de Tournus devaient être divisées en deux corps pour aller rejoindre l'armée déjà prête du comte de Savoie; l'un, le plus considérable, devait suivre la rive gauche de la Saône; l'autre, la rive droite. Toutefois, ce projet ne fut pas exécuté par suite de l'assassinat d'Arnaud

de Cervole, et l'on voit plus tard la Savoie et particulièrement Chambéry menacés par des bandes des mêmes compagnies.

Parmi les hommes d'armes employés dans ces diverses expéditions sur les rives de la Saône et du Rhône, on remarque principalement Galois de La Baume, chevalier, conseiller du comte, commandant en chef; Philippe de Juys, châtelain et capitaine de Bagé, maréchal; et sous leurs ordres, Jean de Saint-Didier, le bâtard de Rougemont, Etienne Vescot, Jean de Gorrevod, etc., tous gentilhommes bressans. Gorrevod y gagna les éperons de chevalier. D'un autre côté, on lit dans le compte des syndics de Chambéry, que cette ville avait aussi envoyé, en 1364, vingt-cinq arbalétriers à pied et vingt-cinq clients bien armés, sous la conduite de Pierre Dorche, qui était à cheval, lui et ses deux valets, pour garder le château de Pont-de-Vaux.

L'effet produit dans la province de Savoie par le voisinage et les menaces sans cesse réitérées des aventuriers fut d'amener les populations à se mettre en état de leur résister. Dans son *Histoire de Chambéry*, malheureusement restée inachevée, M. Léon Ménabréa rapporte les principaux travaux de défense exécutés en cette ville. Il énumère d'abord une foule de fortifications en bois construites par les syndics, tels que ravelins, manteaux, batifols, tornafols, échafauds, bastilles, bretèches, etc.

Par lettres-patentes du 18 mars 1371, dit-il ensuite, le Comte-Vert, tant de son autorité propre que du consentement des bourgeois, ordonna que ces fortifications de Chambéry fussent conduites au plus tôt à leur plein achèvement. En cette même année, on construisit une solide muraille, de quarante-deux toises (petite mesure), courant en

droite ligne depuis le Château jusqu'à la maison d'Aymon Bonivard, située dans le Bourg-Neuf, et l'on acheva la porte neuve des Juifs, commencée vingt ou trente ans auparavant. En 1374, outre l'établissement de ravelins en divers endroits, on acheva également le creusement et l'élargissement des fossés, pour lesquels on requit en masse les paysans de Montgex, de Saint-Saturnin, du Bourget et des Bauges.

Pendant les seize ou dix-huit années qui suivirent, jusqu'à la disparition complète des Tard-Venus, vers 1392, la ville continua à exécuter des travaux semblables.

En résumé, toute cette partie de l'histoire de Savoie est extrêmement intéressante, et, par les quelques traits qui viennent d'en être rapportés, on peut juger qu'elle mériterait d'être retracée dans tous ses détails par un écrivain de talent.

« Bien souvent, depuis un certain nombre d'années, l'église paroissiale actuelle du Bourget-du-Lac a été l'objet des études assidues des archéologues et a fait dans l'Académie de Savoie elle-même le sujet d'intéressantes communications. Aujourd'hui, ce remarquable monument est soumis à des travaux importants de restauration et d'agrandissement, et vient de donner lieu à des découvertes curieuses, qui tendent à modifier les idées reçues sur l'importance de cette localité à l'époque romaine et sur lesquelles nous croyons devoir attirer l'attention des érudits. »

C'est ainsi que débute la note présentée par M. l'avocat Claudius Blanchard au sujet de découvertes faites récemment à l'église du Bourget-du-Lac et à la suite d'un article inséré dans la presse locale par M. l'architecte Théodore

Fivel, à l'occasion de ces mêmes découvertes. Je ne saurais mieux faire que de continuer à rapporter textuellement les paroles de l'auteur :

« Le lecteur, dit-il, connaît cet ancien spécimen de l'architecture religieuse en Savoie. A l'entrée de la nef gothique, terminée par une abside pentagonale de très bonne forme, se dressait un lourd clocher carré, dans le bas duquel une ouverture à plein cintre, privée de tout ornement, donnait accès par plusieurs marches à une espèce de vestibule ou porche et delà à la nef elle-même.

« Pendant le mois de juin dernier, on procéda à la démolition de ce clocher, construit en moellons réguliers, d'un petit volume, et disposés par assises horizontales. Dans la partie inférieure seulement, on remarquait des blocs de grande dimension, à faces régulières, percés vers le bord d'un ou deux trous carrés ou oblongs, à arêtes taillées à la pointe et non au ciseau, et dont la disposition sans symétrie indiquait qu'ils n'avaient pas été extraits de la carrière pour être utilisés en premier lieu dans cette construction.

« Parmi ces matériaux, de facture évidemment romaine, s'en trouvait un, recouvert d'un enduit, sous lequel on put bientôt distinguer une inscription, aujourd'hui connue, — cette communication ayant été retardée de plusieurs semaines, — et dont je reproduis ici l'estampage :

L CATIVS

LVCANVS

MERCVRIO

VVSLM

Lucius Cadius

Lucanus

Mercurio

Ut voverat solvit libens merito.

« Plusieurs particularités se dégagent de l'examen de cette inscription. Et d'abord la forme de certaines lettres : la partie supérieure du *T* de *Catius* n'est pas formée par une ligne droite horizontale, mais par une ligne brisée ayant les deux extrémités relevées ; les *U* et les *V*, naturellement semblables, sont renversés à gauche ; les *M* ont leurs jambages de longueur très inégale ; le 1^{er} et le 3^e très courts, très obliques, et parallèles ; le 2^e et le 4^e longs, obliques et aussi parallèles. Si l'on peut admettre que cette forme de lettres constituait un genre d'écriture déterminé, on ne peut en dire autant de l'irrégularité que l'on remarque dans quelques autres caractères. Ainsi l'*O* de *Mercurio* est, sans motif apparent, sensiblement moins développé que les autres lettres du même mot ; la courbe inférieure de l'*S* de *Catius* n'est pas la même que la courbe supérieure, différence qui n'existe pas dans les deux courbes de l'*S* de *Lucanus* ; les *L* de *Lucius* et *Lucanus* n'ont pas le même développement dans leur partie inférieure. Aussi, se rappelant le nom de *Catulus* qui figure dans l'inscription bien connue de la crypte de la même église, l'on était porté à croire que c'était par erreur que l'ouvrier malhabile avait écrit *Catlus* au lieu de *Catullus*, jusqu'à ce que, par une observation plus attentive, M. l'architecte Fivel eût découvert le défaut de la pierre qui a pu facilement induire en erreur et faire lire *Catlus* au lieu de *Catius*, lecture qu'un nouvel examen me fait complètement adopter.

« Une autre particularité, c'est la variante de la formule habituellement suivie sur les monuments de cette nature : *VVSLM*, au lieu de : *VSLM* (*votum solvit libens merito*). Je suis reconnaissant à MM. Almer et Terrebonne de m'en avoir fourni une explication qui me paraît à l'abri de la critique. A Charancieux, commune de l'Isère, voisine du

Pont-de-Beauvoisin, a été découvert un autel dédié au même dieu Mercure et dont l'inscription est terminée par les mêmes lettres. Ces savants épigraphistes n'hésitent point à lire : *Ut voverat solvit libens merito*. Je préfère cette leçon à celle donnée par M. Fivel, et l'inscription récemment découverte doit se lire ainsi :

« Lucius Lucanus, avec reconnaissance, en accomplissement d'un vœu fait auparavant à Mercure. »

« Du reste, cette interprétation n'est pas nouvelle. Déjà, en 1861, M. Félix Bourquelot, dans un travail sur les inscriptions d'Aix-les-Bains, publié par la Société des Antiquaires de France, et M. Auguste Bernard, dans une étude faite sur le même sujet, qui parut dans la *Revue Savoisienne*, avaient adopté cette leçon sans même la discuter à propos de sigles identiques reproduits sur plusieurs inscriptions d'Aix-les-Bains. Cette opinion ne donna lieu à aucune observation de la part de la Société des Antiquaires de France, dont ces deux auteurs font partie.

« L'inscription nouvelle du Bourget est gravée sur un bloc, dont la face écrite mesurait en tout 1^m 17 de hauteur, dont 0^m 21 pour le couronnement, autant pour le soubassement et 75 pour le fût ou dé du monument, sur 0^m 49 de largeur. La moulure principale du couronnement, mutilée aujourd'hui au-dessus de l'inscription, avait 7 à 8 centimètres de saillie et se prolonge encore sur les deux faces latérales. Celle du soubassement, détruite sur le devant, est conservée sur les deux autres faces, qui sont polies comme la face antérieure et mesurent 0^m 60 de largeur. Le quatrième côté opposé à l'inscription ne porte pas de traces de polissage, ce qui ferait supposer qu'il adhérerait à une construction. Au-dessus, l'on remarque, nettement tracée, une rainure formant un rectangle allongé de 0^m 25 sur 0^m 30

de côté, et sur chacun des grands côtés de ce rectangle, un creux de 2 à 3 centimètres de largeur et autant de profondeur. Cette pierre me paraît donc un autel votif probablement adossé au mur d'un temple dédié à Mercure, et non point un cippe couvrant une tombe ou indiquant la route aux passants.

« Si l'on compare cette inscription à celle de la crypte, on retrouve au premier abord quelques analogies que l'observation fait disparaître pour ne laisser subsister que le nom de Mercure. Celle-ci porte que Titus Terentius Catullus a élevé un autel au dieu Mercure, *Mercurio Augusto*, tandis que l'autre rappelle simplement l'accomplissement d'un vœu fait non point par Terentius Catullus, mais par Catus Lucanus à Mercure.

« La forme matérielle du monument diffère plus encore. Au lieu d'un petit autel orné de moulures, la pierre de la crypte est nue, d'assez grande dimension (75 sur 95 cent.), et la dernière des quatre lignes est à 42 cent. du sommet, de telle sorte que l'inscription tout entière se trouve dans la moitié supérieure de la face écrite. La pierre est d'un grain fin, de couleur cendrée, rappelant la composition des autres matériaux romains épars dans les différents murs de l'église. Les lettres sont d'une très belle facture, posées très régulièrement, et les noms inscrits sur la même ligne sont séparés par un point cordiforme :

MERCVRIO AVGVST¹
SACRVM
T TERENTIVS CATVLVS
VSLM

« Sa reproduction sur l'album des *Inscriptions de la province viennoise* laisse à désirer au double point de vue du fini des caractères et de la grandeur de la pierre gravée.

¹ Le T, plus grand que les autres lettres, termine la ligne. L'estampage déposé au Musée départemental porte, par erreur, la moitié d'un O après le T.

« Enfin, le bloc lui-même ayant été descellé et examiné sur toutes ses faces par M. Mailland, au moment où il écrivait la Monographie de Bordeaux, cet auteur a pu constater qu'il était très épais, sans aucune trace de moulures ou autres ornements et semblait avoir été destiné à être encastré dans une muraille. Ce qui corroborerait ma conjecture déjà ancienne, que cette inscription était peut-être la dédicace d'un temple dédié à Mercure, *sacrum* ou *sacellum*.

« Elle paraît avoir été connue constamment, tout au moins depuis plusieurs siècles. Avant Guichenon, qui l'a reproduite au premier volume de l'*Histoire de la Maison de Savoie* et qui affirme l'avoir vue, vers 1650, dans la chapelle de N.-D. de la Basse (crypte actuelle), elle est citée dans une visite pastorale des évêques de Grenoble du xv^e siècle, comme existant à l'intérieur de l'église supérieure, encastrée dans le mur de la chapelle du Rosaire. (*Registre paroissial du Bourget.*)

« Nous connaissons donc actuellement deux inscriptions dédiées au dieu Mercure, retrouvées au Bourget. Deux autres inscriptions romaines, vues et publiées par Guichenon, ont été perdues ¹.

¹ Voici ces inscriptions reproduites à la page 30 de l'*Histoire de la Maison de Savoie* :

« En la muraille de la maison du sieur Vissod :

TITIÆ
CRISPINÆ
D TITIVS
APOLLONIVS TITIANVS

« En la muraille de la maison Manget :

L. IVLIO
CAPITONI ET
IVLIÆ TERTIÆ
CN. IVLIVS LVCINIUS
PARENTIBVS

« On vient de m'en signaler encore une nouvelle que je n'ai pas vu indiquée nulle part, et dont il ne reste malheureusement qu'une partie peu intéressante, les caractères sacramentels

V S L M

d'une très bonne facture.

« Elle se trouve dans le portail de l'ancien prieuré du Bourget. La pierre sur laquelle elle est gravée a été taillée pour faire partie du montant gauche de l'entrée. Par une bonne fortune, la section portant la formule votive ne gênait pas l'appareilleur qui lui a fait grâce et l'a laissée dans l'embrasement du portail.

« En outre, plusieurs objets funéraires de la même époque, dont quelques-uns sont conservés au Musée départemental, ont été exhumés, çà et là, dans diverses occasions ; les restes d'un important aqueduc se montrent à quelque distance et au-dessus du bourg, attestant des travaux considérables pour amener de l'eau probablement dans cette localité. N'est-il pas permis de conclure, après toutes ces constatations, que nous sommes en présence d'une bourgade romaine située sur la voie allant de Lemencum à Augustum ? ou sur une voie secondaire ?

« Cette bourgade n'avait-elle pas aussi un temple élevé en l'honneur de Mercure, divinité protectrice des voyageurs et du commerce ? On pourrait difficilement le nier encore. Peut-être en aura-t-on bientôt une preuve péremptoire en découvrant les fondations de l'édifice pendant le cours des fouilles qui restent à opérer ; mais l'abondance des matériaux de construction déjà connus me semble suffisant pour l'affirmer. Je citerai deux sections d'architrave avec trois bandeaux superposés ; — un parallépipède de 0^m 60 de hauteur sur 0^m 90 de chaque côté, avec moulure en haut

et en bas du chanfrein, ayant servi évidemment de piédestal à une statue, ou de base à une colonne ; — un bloc, ayant un rebord de 0^m7 de saillie le long de son plus grand côté et mesurant 1^m20 de long sur 0^m98 et 0^m65 de hauteur ; — deux autres blocs oblongs, réguliers, de 0^m60 de côté sur 1^m35 et 1^m25 de long ; — beaucoup d'autres pierres plates ou cubiques, avec ou sans moulure, gorge ou filet sur une des faces, etc.

« J'indiquerai encore comme existant dans les murs de l'ancien prieuré plusieurs témoins de l'époque romaine, entre autres un bloc de 1^m40 de long sur 0^m80 ou 60 placé au-dessous de la nouvelle inscription que je viens de signaler.

« Tous ces matériaux semblent venir de la même carrière que les monuments épigraphiques dont nous avons parlé.

« Néanmoins, cette attribution au Bourget d'un temple dédié à Mercure a généralement été déniée pour être assignée au col du Mont-du-Chat. D'après la plupart des auteurs, l'inscription *Mercurio Augusto* aurait été transportée du col au Bourget ¹. En outre, un fragment très mutilé permettant de lire *Mercurio et Marti*, retrouvé celui-là réellement sur le col de la montagne, et un autre déposé dans le cloître d'Hautecombe, ayant permis par leur réunion de former une inscription à peu près complète, l'imagination des épigraphistes s'est mise en jeu et ils ont conclu que ces deux fragments provenaient du temple élevé à *Mercure et à Mars* sur le col du Mont-du-Chat.

« Quoiqu'il en soit de ce dernier édifice, — et nous espé-

¹ Je ne citerai qu'une récente publication à peine sortie des presses, sur l'*Ancienne route des Echelles*, par MM Martin-Francklin et Vaccarone.

rons pouvoir examiner plus tard les vestiges retrouvés sur ce point de la montagne, — pour le moment, nous observerons seulement que l'inscription du Mont-du-Chat, malheureusement perdue, portait *Mercurio et Marti*, tandis que les deux que nous possédons maintenant au Bourget, portent le nom de *Mercur*e seul; qu'il ne faudrait pas être surpris du peu de distance existant entre deux temples élevés au même dieu sur une voie romaine, traversant un pays des plus accidentés de l'empire romain, où les luttes avec les indigènes avaient été longues et opiniâtres et où les voyageurs devaient craindre les attaques de l'homme et des animaux, aussi bien que les dangers résultant de l'escarpement des chemins et des intempéries du climat.

« Les inscriptions connues attestent, du reste, que la Savoie possédait plus d'autels et de temples dédiés à Mercure que les autres provinces de la Gaule. »

Je l'ai dit déjà, on ne saurait trop louer les hommes d'études qui emploient leur temps et leur savoir à écrire des monographies de quelque maison religieuse, institution charitable, château, ville, bourg ou localité de notre pays; c'est par ces diverses histoires particulières qu'on pénétrera chaque jour davantage dans la connaissance de la vie de nos pères, et qu'enfin un auteur de talent sera amené à composer une histoire exacte et complète de la Savoie.

Ajoutons maintenant au nombre de ces travailleurs méritants M. l'abbé Chapelle, curé de Part (Isère), qui, sous le titre d'*Origines du Pont-de-Beauvoisin*, s'est appliqué à retracer la physionomie de sa ville d'origine à travers les âges. Son Mémoire, après avoir cherché à dissiper les ténèbres qui pèsent sur cette localité, durant les périodes romaine, burgonde et franque, la représente, dans les

temps qui ont suivi, telle qu'elle apparaît sous ses seigneurs laïcs et ses établissements ecclésiastiques. Devant l'intention manifestée par M. l'abbé Chapelle de présenter ce travail au Congrès prochain des Sociétés savantes de Savoie au Pont-de-Beauvoisin, l'Académie, qui en a reçu une communication simplement gracieuse, n'a pas à se prononcer officiellement sur sa valeur ; mais elle n'hésite pas à penser que sa lecture au sein même de la ville qu'il décrit, malgré quelques assertions discutables, excitera un réel intérêt.

Dans un but semblable à celui qu'on vient de voir, M. MORAND, dans la séance du 31 mars, a présenté à la Compagnie la liste des Messieurs et des officiers de la garnison de cette ville auxquels le marquis d'Arvillars adressa l'invitation d'assister à la prise d'habit de M^{lle} de Lanoy au couvent des Carmélites, le jeudi 25 mars 1756. Cette liste fut copiée sur celle qui avait été dressée par le marquis de Challes, en 1751. Il est inutile d'ajouter qu'on est surpris, en lisant ce document, de voir le nombre considérable d'hommes distingués dont la société de Chambéry était alors composée.

Ces hauts personnages, ainsi que les diverses rues qu'ils habitaient, étaient :

Faubourg Montmélian.

M. le commandeur de Soyrier et ses fils. — MM. Bret, père et fils.

Croix-d'Or.

MM. le comte d'Entremont. — Le comte de Châteauneuf. — Le sénateur Dufrenoy. — Les deux MM. Favre. — Le marquis des Marches et le marquis de Bellegarde. — Le

sénateur François. — Le comte de La Pérouse. — Le comte d'Evieu et son fils. — Donzel, l'officier. — De Conzié, comte des Charmettes. — De Sonnaz (chez M. de Conzié). — Le comte Coste, père. — Le marquis Coste, fils. — Le chevalier de Murinais. — Guigue de Revel. — Le baron de Vars (chez M. Guigue). — L'abbé de Vars (chez M. Guigue). — Le comte de Rochefort. — Le chevalier de Valérieux. L'abbé Deville. — L'abbé de Mellarède. — Le marquis de Chamousset (ces trois derniers logés dans la maison des pauvres, derrière la cure). — Carron. — De Varax.

Derrière Saint-Léger.

MM. le clavaire Borré (chez MM. les curés). — Le comte de Megève. — De Mérande (chez M. de Megève). — Favier, le colonel (ibid.). — Etienne Favier (ibid.). — Joseph Favier (ibid.). — Rambert, l'officier. — Bailly. — De Lanoy, officier. — De La Vulpillière (chez M. de Lanoy). — Le comte d'Allery (chez M. de Saint-Denis).

Rue Saint-François.

MM. Chollet, père. — Chollet, l'officier. — De Saint-Joire (logé chez la marquise de Faverges). — De Blanzi (ibid.). — Fay, l'officier (ibid.). — Le marquis d'Almogne. — Le sénateur Sautet. — De La Palud. — Le baron de La Tour, l'officier.

Derrière Saint-Léger.

MM. Chambre. — Le chevalier Pignier (dans l'allée de Baumont). — Le président de Taninge. — Sarde de Candie. — Divollet. — Sarde de Laforest. — Ses trois fils. — De La Fournache (chez M^e de Douaire, derrière Saint-Léger). —

Martinet. — De Comnène. — Le marquis de Chaumont (chez la Baud). — Le marquis de Chevelu. — Le comte de La Saunière. — De Marcellaz, père. — De Marcellaz, fils. — Le chevalier Vettier. — Favier de Grimaldi (chez M. Vettier).

Rue Tupin et Grande-Rue.

MM. de Lazary (chez M. Sein). — De Coisia. — Le marquis d'Oncieu. — Le chevalier de Saint-Denis. — De Saint-Sulpice. — Le commandeur de La Valdizère. — De Lorenty, major de la place (chez M. Bouvier). — Le comte de Montjoie. — Maréchal. — De Saint-Oyen (dans la maison Vullierme). — De Belmont (ibid.). — Le baron de Faverges. — De Regard, père (dans la maison Villeneuve). — De Regard, fils (ibid.). — Le marquis de Saint-Michel (chez la Genevois). — De Marcellaz (chez Dupuy le marchand). — Le marquis de Samoëns. — Le président Viallet (chez M. le marquis de Samoëns). — Viallet, fils (ibid.). — Le sénateur Cullierat (chez les PP. de Sainte-Marie, dans la petite rue qui va à la place de Lans).

Place de Lans.

MM. le sénateur Salteur. — Le sénateur Demotz.

Juiverie.

MM. de Bissy. — De Sainte-Colombe. — Le doyen de Montfalcon. — Le marquis de Saint-Maurice. — Le marquis de Chabod. — Le comte de Menthon. — Le comte de Montrotier. — Morand, l'ainé. — Morand, le second. — Le chevalier de La Trinité (chez M. Déville). — Deville, chez M. le marquis de Coudrey). — Le marquis d'Allinges,

père. — Le marquis de Coudrey, fils. — Le baron du Bourget.

Rue Balam.

MM. Balam, l'ainé. — Balam, l'officier. — Laurent de Montagny, père. — Laurent de Montagny, fils. — Rey, l'officier. — Le médecin Grossi. — Le chevalier Cravette (chez M. Letanche). — L'abbé Borré.

Place Château.

MM. l'abbé de Lescheraine. — Le marquis de Lescheraine. — Le baron de Viry, officier (chez M. le marquis de Lescheraine). — Dunoyer, père. — Dunoyer, fils. — De Crempigny. — De Château-Blanc. — Le comte de Grésy, père et fils. — De Grenaud (chez M. de Grésy). — Le sénateur Perany, père (ibid.). — Perany, fils (ibid.). — Le sénateur Desmarie (chez les Dufour). — L'abbé Carpinel (ibid.). — De Castagnière. — De La Chaux. — Le sénateur Bourgeois (chez M. de La Valdizère). — Le comte de La Valdizère. — Le comte de Sainte-Hélène. — Le baron de La Valdizère, officier. — L'Intendant général (au Château). — Noyray, commandant d'Annecy (chez M. le marquis d'Arvillars). — Laurent de Faverges. — Rosset, officier.

Rue des Prisons.

MM. le président de Garbillon. — De Garbillon, fils. — Desery de Lambert. — Le sénateur Dichat.

Rue Saint-Antoine.

MM. de Salins, officier. — Denouvelle. — De Garnerin, père. — De Moutdragon, son fils. — De Mossingy. — Le

marquis de La Chambre. — M. Size (au devant des Jésuites).
— De Sonnaz de Montdésir. — Maistre, l'avocat général
(chez M. le marquis d'Arvillars).

Rue Sainte-Claire et des Boucheries.

MM. Demore, père et fils. — Le marquis de Challes. —
Le comte de Challes. — Métral, père. — Métral de Cha-
tillon. — Métral, officier. — De Malines, officier. — L'abbé
de Blonay (chez M. Gassilloud).

Faubourg Reclus.

MM. d'Authurin, père. — De Pradel, son fils, officier.
— Le chevalier d'Authurin, officier. — Dalmas, aide-major.
— De Rochefort Chapelle. — De Morel. — Le marquis
de Tournon (chez la Baud). — Le chevalier de Libresac.

Officiers. — Régiment de Chablais.

MM. Favier. — D'Authurin. — Le marquis de Challes.
— De Morel. — Bourgeois.

Tarentaise.

MM. de Valérieux. — De Limoge (chez les Rey). —
Crausa. — De Curtille (chez Gassilloud). — De Valérieux,
neveux. — De Loche. — Perrin. — D'Humilly. — Bertet.
— Cornuti.

Dragons.

MM. le colonel. — Le marquis Maffey. — De Torisel. —
Le chevalier Baudisset. — Le chevalier Montroux. — Bene-
dicti. — De Bonport. — D'Arvillars. — Mestias.

Les scrutateurs de nos vieilles annales nationales savent ce qu'il faut penser du reproche porté par certaines gens, dans un but politique ou antireligieux, contre les régimes qui précédèrent la Révolution, d'avoir entretenu l'ignorance parmi les populations. Il est démontré, au contraire, que, jusque dans les vallées les plus reculées de la Savoie, le nombre des individus qui suivaient les hautes études et arrivaient aux fonctions libérales, était beaucoup plus grand qu'il n'est aujourd'hui. A l'appui de ce fait, M. Morand, dans une autre séance, après avoir mis sous les yeux de l'Académie le diplôme de chirurgien délivré, en 1766, au jeune Joseph Bochex, du Châtelard, fait remarquer spécialement, en dehors d'une quantité non moins grande de notaires, d'avocats et de procureurs, le nombre surprenant de personnages divers qui exercèrent, au dernier siècle, cette profession dans les Bauges. Il en signale plus de huit, dans l'espace de cinquante à soixante ans: tels sont François Guerraz (l'aîné), fils de Simon Guerraz, Claude Guerraz, Joseph Bochex, Charles-Claude Neyret, Jean-Baptiste Bouchet, Jean-François Guillard,* Charles-Antoine-Humbert Despine, Jean-Claude Neyret.

Claude Guerraz naquit à Lescheraine, le 5 juin 1734, de M^e Claude-Louis Guerraz, châtelain, et de Nanon Pavy, d'Aillon. Un de ses frères, Jean-Pierre, devint notaire. Lui-même, après avoir étudié la chirurgie, s'expatria. Plusieurs lettres qu'il adressa de l'étranger à sa famille apprennent quelques détails de sa vie et montrent, en même temps, quelles étaient ses hautes qualités morales et intellectuelles. Dans l'été de 1762, il voyageait, avec le comte Palatin Plater, dans l'Ukraine et la Volhinie, et entretenait des relations cordiales avec le comte et la comtesse de

Bellegarde. Le 26 janvier de l'année suivante, il se trouvait chez S. E. la comtesse Malachouska, grande chancelière de la couronne, à Kouskie, un des plus charmants endroits de la Pologne, situé sur les frontières de la Silésie. Depuis lors, en 1766 et 1767, on le voit médecin de la cour, à Varsovie, où il se distingue et s'attire la bienveillance du roi par ses cures et ses découvertes. Néanmoins, il paraît, à certain moment, décidé à se rendre en Espagne où il entrevoit une situation plus avantageuse, et, à un autre moment, prêt à épouser la fille d'un riche négociant de Varsovie. La suite qu'il donna à ces projets n'est pas relatée. Toutefois, ce qui touche le plus dans ses lettres, c'est, avec le souvenir ému qu'il garde de son pays de Savoie et des amis qu'il y a laissés, un respect profond pour son frère et une tendresse plus admirable encore pour son vieux père. Sur la nouvelle qu'il a reçue d'une maladie de celui-ci, aussitôt il supplie son frère de l'engager à ne pas trouver mauvais que l'on ait son portrait dans la famille. « Nous devons, ajoute-t-il, nous disposer à le perdre ; qu'au moins nous ayons ce faible monument qui nous rappellera ce qu'il a fait pour nous et ce que nous lui devons. »

Charles-Claude Neyret était né de Jean-François Neyret, originaire de Giez, et marié à Nanon Dessuise, de Faverges, où tous deux habitaient. Il vint exercer la chirurgie à Lescheraine et y épousa, le 6 septembre 1775, Claudine-Françoise Guerraz, cousine éloignée (3^e et 4^e degré) du chirurgien Claude Guerraz qu'on vient de voir. Sa femme lui apporta en dot une certaine fortune, et il acquit lui-même, en 1780, une grande partie des terres de noble François-Maurice Excoffon, seigneur de Marcellaz. Sous la Révolution, il fut habituellement chargé de la visite des conscrits réquisitionnaires dans le canton de Lescheraine.

Jean-Baptiste Bouchet, né en 1760, appartenait à une ancienne famille du Châtelard. Son père, Joseph Bouchet, présida l'assemblée primaire qui se tint, le 10 février 1793, dans l'église de cette localité. Comme chirurgien, il reçut aussi souvent la délégation de visiter les conscrits de ce canton. Un de ses fils, Michel, étudia la pharmacie et vint s'établir à Chambéry, où il eut quatre fils, François, Joseph, Paul, Antoine dit Francisque, qui sont entrés dans la Compagnie de Jésus, et une fille, Marie, qui est devenue religieuse de la Visitation, à Saint-Etienne.

Jean-François Guillard, Charles-Antoine-Humbert Despine et Jean-Claude Neyret, bien qu'ils aient figuré principalement dans ce siècle, appartiennent néanmoins au dernier par leur naissance et par leurs études. Jean-François Guillard, fils d'Etienne, et Charles-Antoine-Humbert Despine, fils de M^e Joseph, étaient du Châtelard; Jean-Claude Neyret, fils de Charles-Claude, était de Lescheraine. Les deux premiers ont été des membres effectifs distingués de l'Académie de Savoie; tous trois ont mérité par leurs talents, par leurs qualités morales ou par leurs travaux, une haute place dans l'estime de leurs compatriotes.

Quant à Joseph Bochex, il descendait également d'une ancienne famille du Châtelard. Son aïeul, notaire, passa, le 17 décembre 1684, l'acte de fondation du vicariat-école de cette paroisse. Lui-même, après avoir commencé ses études classiques sous le vicaire-régent du bourg, alla les continuer au collège de Chambéry, et y suivit ensuite les cours de chirurgie. Le 17 septembre 1765 et le 3 février 1766, il subit avec succès les deux examens réglementaires par-devant le réformateur des études en Savoie, l'abbé de Montfalcon. Le 26 du même mois, il obtint du prier du

collège des chirurgiens de Turin, Orgéas, la signature de son diplôme d'aptitude, et, le 19 mars suivant, il prêta serment, à Chambéry, entre les mains du même abbé de Montfalcon. On le trouve depuis lors, en plusieurs circonstances, exerçant son art dans les Bauges.

D'un autre côté, au sujet de la publication du *Compte du gouverneur du Dauphiné, Raoul de Louppy (1361-1369)*, dans le Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, M. Morand signale plusieurs faits se rapportant à notre histoire. Telles sont la fixation de certains points des limites de la Savoie et du Dauphiné, la remise des châteaux échangés du Faucigny et du Viennois, l'alliance des deux pays contre l'invasion présumée des compagnies d'aventures qui désolaient les rives droites de la Saône et du Rhône, de Mâcon à Avignon. Cependant, l'une des circonstances qui méritent plus particulièrement d'être notées, a trait au pèlerinage accompli par Amédée VI à Saint-Antoine du Viennois.

« Pour autres despens, est-il dit, fais par le dit gouverneur és mois d'avril et de may l'an 1362, pour cause de ce que lors vint à sa cognoissance que le conte de Savoye venoit en pelerinage à Saint Anthoine de Viennois, lequel n'avoit oncques esté au dit pais, mais que en temps de guerre, si ot ycellui gouverneur avis et deliberacion par les gens du grand conseil de monseigneur le Dalphin, que il yroit au devant de lui pour le honorer et le heberger en un des chasteaux du dit seigneur pour cause des gens de compaignie qui estoient à Brignay, en Piémont et en Provence en plusieurs lieux et mesmement pour parler a lui, avoir son conseil, et faire avec lui alliences sur le fait de la garde et deffence du dit (pais) du Dalphiné qui étoit en très

grand doute. Et pour aler au devant du dit conte, pour les dictes causes, se parti le dit gouverneur de Romans le vendredi 29^e jour d'avril 1362, en sa compagnie messire Oddebert seigneur de Chastelneuf, messire Aymart son fils, messire Amblard de Belmon, messire Didier de Chassenage, le seigneur de Maubec, messire Guy Coupier, messire Jacques Artant et plusieurs autres, touz faisans le nombre de 60 chevaux. Et uint ce jour au soir à Montrigaut, où il trouva ycellui conte et en sa compagnie l'evesque de Valence (*Louis de Villars*), lesquels, pour les causes dessus exprimées, il pria de disner avec lui au jour ensuivant ou nom de mons, le Dalphin; lequels conte et evesque le lui octroièrent et fu fait le dit disner. »

Ces faits, comme on vient de voir, se passèrent en 1361 et 1369. Mais la bonne harmonie dont ils témoignent avait été loin de régner dans les années précédentes. La guerre était devenue, pour ainsi dire, l'état normal entre les deux voisins. Enfin le même membre, M. Morand, rapporte à ce sujet les faits militaires qui se passèrent dans les Bauges, entre les comtes de Savoie et les Dauphins, durant la première moitié du XIV^e siècle.

Les Bauges, suivant les paroles du maréchal Berwick, « peuvent être considérées comme le réservoir central d'où l'on peut tourmenter son ennemi dans tous les mouvements qu'il fait, sans risquer presque rien pour soi; d'où l'on peut faire couler des troupes dans tous les sens et prévenir son adversaire par des marches directes et plus courtes que les siennes. » A raison de sa conformation, ainsi que de sa situation au milieu des vallées qui servent en quelque sorte de carrefour commun à la France et à l'Italie, cette contrée a joué, en effet, de tout temps un rôle

important dans les guerres qui eurent lieu sur ce point du revers occidental des Alpes. Sans remonter au x^e siècle où le roi des Deux-Bourgognes, Conrad-le-Pacifique, y extermina les dernières bandes de Sarrazins, elles s'est vue souvent, depuis, occuper par des troupes et devenir témoins de rudes coups d'épée.

Les premiers faits de ce genre, mentionnés par l'histoire depuis l'avènement des princes de Savoie, se rapportent aux démêlés de ceux-ci avec et les Dauphins. On sait la rivalité qui exista longtemps entre ces deux fiers voisins. D'un côté, les comtes de Savoie ne voyaient pas d'un œil tranquille et sans dépit l'héritage de Béatrix de Faucigny aux mains des Dauphins, et ceux-ci ne convoitaient pas avec moins d'envie les nombreuses châtelainies des premiers dans le Viennois. Dès lors, le moindre manant qui violait le territoire de l'un ou de l'autre, le plus petit prétexte, les faisait monter sur le destrier et mettre la lance au poing. En 1304, Hugues, le petit-fils et légataire de Béatrix, jugeant que l'éloignement des troupes du comte de Savoie Amédée V, occupées à combattre dans les Flandres sous le commandement du prince Edouard, était une occasion favorable de réaliser ses projets ambitieux en Faucigny, se ligua avec le comte de Genevois Amédée II et prit, entre autres mesures, celle qu'il regardait comme la plus propre à étendre sa puissance dans la contrée. Animé de ce sentiment, il fit élever sur le molard de Lullin un château, d'où il pourrait ensuite facilement se rendre maître des terres du comte de Savoie dans le Chablais. Pourtant, le succès ne répondit pas à son attente. Amédée V, se portant aussitôt sur le théâtre des hostilités, battit les deux alliés, s'empara, le 24 janvier 1305, des fortifications nouvellement construites et les rasa de fond en comble.

Or, c'est à la suite de ces faits que les Bauges devinrent elles-mêmes, à deux reprises, le champ de bataille des belligérants.

Pendant que le comte de Savoie faisait, suivant l'expression des Chroniques de Savoie, « le gast autour de Genève, » les vaincus, rétrogradant vers le sud, marchèrent sur les Bauges et vinrent s'emparer du château du Châtelard. Mais ici, comme sur les bords du Léman, leur succès fut de courte durée. Le 10 avril de la même année 1305, messire Anthelme de Miolans, abandonnant le château de Brens, « mist une partye des gens d'armes de Savoye sur les pas des troupes du Dauphin, chevaucha devant le Chastellar de Bouges, » et le prit d'assaut pendant une nuit ; puis l'armant de toutes pièces, il en assura la possession à son prince. Les mêmes Chroniques ajoutent qu'Amédée V « fut moult joyeux » de ce fait d'armes d'Anthelme de Miolans, et qu'après avoir levé de nouvelles troupes, il en garnit tous ses châteaux, principalement celui de Montmélian comme étant le premier rempart contre l'invasion des gens de guerre du Dauphiné. D'ailleurs, Jacques de Quart, bailli de Savoie, rapporte, dans son compte du 16 mai 1305 au 16 mai 1306, qu'il paya 49 sols 11 deniers pour l'achat et le transport de divers objets destinés à l'assaut du château du Châtelard. En outre, il mentionne qu'au nombre des hommes qui combattirent en cette circonstance sous les ordres d'Anthelme de Miolans, se trouvaient les clients de la Rochette, lesquels reçurent 10 sols (*quum debellaverunt cum illis de Gebenis apud Castellarium*).

Une seconde campagne, semblable à la précédente, eut lieu vingt ans après, dans les mêmes endroits, entre le comte Edouard, fils d'Amédée V, et Guigues VIII, neveu de Hugues et dauphin du Viennois. Celui-ci, à l'imitation de

son oncle, avait fait bâtir dans la marche de Poche, au plus haut point de la montagne de Montforcheys qui appartenait aux comtes de Savoie, un château d'où le regard s'étendait à la fois sur le Faucigny, le Genevois, le pays de Gex, celui de Vaud et le Chablais. Le comte Edouard, après avoir vainement réclamé contre la violation de son territoire, leva secrètement une armée et vint mettre inopinément le siège devant la nouvelle construction. De son côté, pour répondre à cette attaque, le sire de Faucigny s'allia de nouveau avec le comte de Genevois, et l'un et l'autre, avec leurs troupes, envahirent le Chablais. On se battit au fort des Allinges, et la victoire fut encore cette fois pour les gens d'armes de Savoie. Mais, tandis que Edouard ramenait ses troupes sur Genève, le dauphin, renouvelant la tactique de son oncle Hugues, se dirigea avec une partie de son armée vers les Bauges, où il s'empara également du château du Châtelard.

Les détails de cette nouvelle affaire sont des plus dramatiques. Le comte Edouard, quatre jours après, survint lui-même devant le bourg avec ses troupes, et s'élança tout aussitôt à leur tête contre l'ennemi. Cependant, celui-ci résista vigoureusement et rompit même un moment les rangs de l'armée de Savoie, au point de la mettre dans le plus grand danger. C'est alors que le comte Edouard, furieux et terrible, prenant sa lance au poing et se retournant vers ses gens, s'écria : Savoye au comte ! qui m'aymera sy me suive ! Mais, laissons sur ces faits la parole au chroniqueur :

« Mais le seigneur de Fauceigny ne pouvoit hoblier, ne oster de son cuer les oultrages a ly estre faiz par le conte Edoard, et soy volliant vengier, il fist ung assemblement secret bien de deux mil hommes tant a pie comme a cheval.

Et de fait, il fist tant qu'il entra dedans le Chastellar de Bogeès, et fist se fornir le lieu et la fust trois iours en bastissant le reinforcement; et au quatriesme jour vint le conte Edoard qui l'avoit sceu, et eut avesque ly bien autre deux mille combatans; et de premyere venue il vint frapper sur les logeis des Faucegnerens de tel randon, qu'il sembloit que la terre fondist, et la eust ung grant cry et huement, mais à cette pointe les Faucegnerens resisterent sy fortement, qu'ilz repousserent les Savoyens, et furent rebouttes villaynement. Quant messire Edoard vist ses gens rompus et desordonnes, il cuyda enragier, s'y print sa lance au point et se torna cryant : *Savoie au conte ! qui m'aymera sy me suive* ; et puis dist a Vuillaume de Cossonay qui son estendart portoit : *A cuer fally plutot morir a honour, que morir a honte* ; a celluy cry chescung se torna et chargerent les Faucegnerens et de tel randon et sy fierement que ce sembloit une fouldre. Et la refist Vulliaume de Cossonay, qui la banyere portoit, tant d'armes que ce fust merveille et ala poindre la banyere a pie du mur, et la se furent de moultz belles armes, mais en la fin le signieur de Faucegnye et toutes ses gens prindrent la fuyte et la morurent la plus grande partie, et ceula qui eschapparent fuyent en Geneveys, et qui sa qui la, et a payne se peut le seignieur sauver et la fust moulte grever la gentilliesse de Faucygnye, tant par mort, comme par prison, dont les noms seroient longs a raconter. Quant le conte Edoard eut chasses ses ennemis, il entre au Chastellar et la s'aberbergia et fist visater les naufres (*blessés*), et ordonna a enterrer les mors. Et assoura le chastel et le furnit et artilla tellement de vivres et de gens qui le garderent tellement que uncques puis il ne fust prins. » (*Monumenta hist. patr. — Chronique de Savoie, t. I, p. 237.*)

Néanmoins, la contrée des Bauges ne laissa pas d'être condamnée une troisième fois à participer, tant par ses hommes que comme point stratégique, à la campagne que fit naître, trente ans plus tard, cette même province de Faucigny. On n'ignore pas que le dauphin Humbert II céda, en 1349, la souveraineté de ses terres au roi de France et que celui-ci échangea, le 5 janvier 1355, le Faucigny contre les possessions de la Maison de Savoie dans le Viennois. Mais cet accord fut loin de plaire aux habitants de la province ainsi cédée. Lorsque le Comte-Vert voulut en prendre possession, la population se leva en masse pour s'y opposer. A deux reprises consécutives, pendant l'été de 1355 (du 11 mars au 24 juillet), il fallut envoyer des troupes et prendre des mesures efficaces pour forcer la soumission. Tout d'abord, on bloqua du même coup le Faucigny et le Genevois, de manière à empêcher tout arrivage de subsistances dans ces provinces. Le Châtelard fut en ces circonstances, avec Cusy, Albens et Chanaz, un des postes d'observation. En même temps, plusieurs nobles et bourgeois des Bauges firent partie, pendant une durée plus ou moins longue, des deux chevauchées qui eurent lieu dans l'intérieur du Faucigny. Dans la première, on trouve Jacquemet du Châtelard pendant 19 jours et 11 hommes d'armes à cheval pendant 25 jours. Dans la seconde, on remarque Morel des Bauges, pendant 11 jours, Jacques du Châtelard pendant 14 jours, Hugonet du Châtelard pendant 15 jours, Guillaume du Châtelard pendant 16 jours, Nycolet de Posterlaz pendant 7 jours; enfin, 12 hommes d'armes à cheval, soit du bourg, soit de la châtellenie du Châtelard pendant 13 jours.

§ 4. — Bibliographie.

De tous les ouvrages qui, soit à un titre, soit à un autre, ressortent, pour ainsi dire, du domaine de l'Académie, le plus remarquable comme le plus méritant est, sans contredit, le *Dictionnaire bibliographique des auteurs Savoyards*, par MM. V. Barbier et A. Perrin, qui a été présenté en manuscrit à la Compagnie et que celle-ci a jugé digne de prendre place à côté de ses volumes de Documents. Dans ce travail de recherche patiente et où le nombre des articles atteint un chiffre considérable, les auteurs ne se sont point bornés aux écrivains nés dans l'ancien duché de Savoie, mais ils ont aussi admis :

1° Les écrivains nés dans la Bresse, le Bugey, etc., avant la réunion de ces contrées à la France, tels que Guichenon, le P. Gonon, L. Castallion, P. Viret ;

2° Les Savoyards d'origine ou d'alliance bien établies qui ont écrit sur des matières se rapportant à la Savoie, tels que Rapin, de Thoiras, etc. ;

3° Les membres des Sociétés savantes de la Savoie qui, tout en n'appartenant pas à ce pays par leur origine ou par leurs alliances, s'y sont rattachés par leurs travaux sur le pays ;

4° Enfin, les personnes qui, avant ou depuis l'annexion, ont habité la Savoie en y exerçant une fonction politique ou administrative ou une profession libérale, de même que celles qui s'y sont fixées et ont acquis par un séjour prolongé le droit de cité.

Quant au plan suivi, MM. Barbier et Perrin ont adopté l'ordre alphabétique des noms des écrivains, et, en ce qui

concerne les ouvrages de chacun d'eux, l'ordre chronologique dans lequel ils ont parlé.

Toutefois, considérant que ce classement, suffisant pour ceux qui sont familiarisés avec la Savoie, n'offrirait pas un égal avantage aux étrangers qui voudraient se rendre compte des diverses matières sur lesquelles ont écrit les nombreux auteurs savoyards, les bibliographes ont complété leur travail en plaçant à la fin du dictionnaire des noms, au dictionnaire des matières réparties sous des titres généraux, tels que Théologie, Jurisprudence, Sciences, Belles-Lettres, Arts, etc. En résumé, il suffit de ce simple énoncé pour montrer toute l'importance de ce nouveau livre de MM. Barbier et Perrin.

D'ailleurs, un grand nombre d'autres membres de l'Académie ont publié, en dehors de ses Mémoires, des travaux intéressants et se sont empressés de lui en faire hommage. Tels sont :

Lettre pastorale sur le Jubilé sacerdotal de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII et le Mandement pour le Carême de 1887, par Monseigneur l'évêque de Maurienne ;

Monographie des vignes, des cépages et des vins, par M. P. Tochon, membre effectif résidant de l'Académie ;

Les premiers Maréchaux de Savoie, par M. C. de Marschal de Luciane ;

L'Epaona du Concile de 517, par M. le chanoine Ducis ;

Les Pœni d'Afrique et les Alpes pennines, par le même ;

La nature de la Religion, étude philosophique, par M. Ern. Naville ;

Cartes d'Alger, de Tunis, de Lagouat et de Tripoli, nos 1, 2, 5 et 6, de la grande carte d'Afrique, par le chef de bataillon du génie, M. Regnaud de Lannoy de Bissy ;

Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel III et les grottes des Echelles, par MM. J. Martin-Francklin et L. Vaccarone ;

Mémoire sur une mission faite, en 1884, pour l'étude des eaux minérales de la Turquie d'Europe, par le Dr Léon Brachet ;

De l'aube au coucher du soleil, par Mgr le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, ouvrage traduit par M. l'abbé J. Mailland ;

Monete di zecche italiane inedite o correte, 4^e Mémoire, par le commandeur Vincent Promis ;

Sulle monete di Castiglione de Gatti pochi cenni, par le même ;

Su tre sigilli inediti del Piemonte pochi cenni, par le même ;

Medaglia commemorativa della spedizione sarda contro Tripoti nel 1825, par le même ;

Notizie di Jacopo Gastaldi, cartographo piemontesse del secolo XVI, par le même ;

Diploma imperiale d'Industria (Monteu da Po), par le même ;

Testamento di Benvenuto di Sangiorgo, par le même ;

Brevi cenni sulla vita e sugli scritti del P. Giuseppe Colombo, barnabita, membro della R. Deputazione di Storia Patria, par le même ;

P. Luigi Bruzza, corrispondente delle Reale Accademia delle Scienze, brevi cenni, par le même ;

Brevi cenni sull' Abate Rinaldo Fulin, par le même ;

Edoardo Dulaurier, corrispondente della R. Accademia delle Scienze, brevi cenni, par le même ;

Istoria di Gualtieri, marchese di Saluzzo et di Griselda

sua moglie (riproduzione fototipica di una rara stampa del principio de secolo XVI), par le même ;

Nota di Antonio Manno a proposito di un libre recente del conte Amedeo di Foras (le Droit du Seigneur) ;

Mémoire de la guerre sur les frontières du Dauphiné et de Savoie, de 1742 à 1717, par Brunet, seigneur de l'Argentière, imprimé sur le manuscrit même de l'auteur par les soins de M. Albert de Rochas, membre agrégé de l'Académie de Savoie.

Parmi ces divers travaux, nous ferons remarquer spécialement comme offrant par leur sujet et par leur forme, un intérêt particulier, ceux de M. C. de Mareschal de Luciane et de MM. J. Martin-Francklin et L. Vaccorone.

Le premier de ces auteurs, dans une savante discussion, appuyée tant sur des documents inédits que sur ce que l'histoire a déjà rapporté, élucide successivement les questions suivantes : les noms des anciens maréchaux des comtes de Savoie ; l'hérédité de leurs fonctions dans une même famille, celle des Mareschal de Montmélian ; la commune origine de cette famille et de celle des seigneurs de Saint-Michel de Maurienne ; enfin, la cause qui amena la branche de Montmélian à délaïsser son nom patronymique pour celui de Mareschal.

Sur la question, qui nous paraît nouvelle, de la communauté d'origine des Mareschal de Montmélian et des seigneurs de Saint-Michel, l'auteur s'exprime ainsi : « Il est à présumer, dit-il, que les Mareschal sont une branche des anciens seigneurs de Saint-Michel en Maurienne. Les charges qu'ils possédaient à la cour de Savoie et d'autres causes ont pu amener cette branche à Montmélian, où elle n'a pas gardé le nom de Saint-Michel, à cette époque où les

noms de lieux commençaient pour les seigneurs à se transformer en désignations patronymiques. Les Mareschal avaient des possessions féodales en Maurienne lorsque les de Saint-Michel existaient encore, et quelques-unes de ces possessions étaient voisines de celles des de Saint-Michel, et pouvaient provenir de partages entre les membres d'une même race. En outre, les Mareschal sont devenus seigneurs du château de Saint-Michel et paraissent y avoir succédé aux de Saint-Michel : des fidéicommissaires les ont peut-être appelés à cet héritage. Un exemple tout à fait analogue de changement de noms entre les deux branches d'une même famille est celui des Chabeu et des Palatins de Dio, en Dombes. »

A la fin, M. de Mareschal de Luciane résume lui-même son travail en ces termes :

« 1° Au XII^e siècle et au XIII^e, la charge de maréchal, comme celle de chambellan, était héréditaire à la cour des comtes de Maurienne et de Savoie, marquis en Italie : elle appartenait aux Mareschal, de Montmélian, dont le nom dérivait de leur charge.

« 2° En 1276, une famille de Boges, actuellement inconnue, possédait en indivision avec les Mareschal des droits sur la maréchalie et sur la porterie des comtes de Savoie.

« 3° Les Mareschal de Montmélian étaient probablement de la même race que les seigneurs de Saint-Michel en Maurienne, et, dès 1309, une branche des Mareschal de Montmélian était établie au château de Saint-Michel.

« 4° Les plus anciens maréchaux des comtes de Savoie sont : Pierre en 1190, sans doute de la même famille que ses successeurs ; Guiffred ou Geoffroy, de la maison de Mareschal de Montmélian ; ensuite les descendants de ce

Guiffred (probablement les aînés de père en fils) jusqu'au moins en 1276. Dès lors jusqu'à Etienne de La Baume et à Gaspard de Montmayeur, qui vivaient au milieu du siècle suivant, une obscurité complète règne sur les dignitaires du nom de maréchal, qui, très probablement, se sont succédés sans interruption. »

MM. J. Martin-Francklin et L. Vaccarone ont écrit modestement dans leur Avant-Propos :

« En publiant cette étude, nous ne nous dissimulons pas cependant que les faits auxquels elle se rapporte paraîtront peu dignes d'intérêt à la plupart des lecteurs ; quand il ne s'agit ni de guerres, ni d'intrigues diplomatiques, ni de révolutions, ni de compétitions parlementaires ou d'autres faits semblables, les recherches historiques ont peu d'attrait ; mais nous espérons qu'il se rencontrera, parmi ceux sous les yeux desquels tomberont ces pages, quelque esprit sympathique à ces luttes ignorées de l'homme contre les difficultés matérielles, à ces triomphes modestes qui ont souvent plus servi au bonheur des nations que le gain de maintes grandes batailles. »

Nous avons tout d'abord le regret de donner un formel démenti à une partie de ces assertions, en déclarant que les auteurs, dans leur modestie, ont mal jugé de la disposition actuelle des esprits. Hélas ! les lecteurs, en général, en ont assez de ces guerres, de ces finasseries diplomatiques, de ces révolutions, de ces compétitions parlementaires ; il n'en est même aucun qui ne soit à cette heure singulièrement fatigué du spectacle sans cesse renouvelé de ces drames violents ou de ces tristes comédies. Aussi, est-ce plutôt un soulagement pour tous de rencontrer un ouvrage qui leur repose le cœur et leur relève l'âme par le récit du

soin jaloux d'un prince à enrichir ses Etats, du zèle ardent de serviteurs éminents à seconder ses nobles entreprises, enfin, du bonheur des sujets à profiter d'un travail accompli en leur faveur.

En tout cas, l'Académie a fait à l'œuvre de ses deux membres l'accueil le plus sympathique; et, assurément, il n'est personne dans notre pays de Savoie qui ne parcourra avec une égale jouissance ces pages délicieuses où brille, dans un style clair et précis, le plus pur patriotisme uni à la plus exacte vérité historique.

On connaît cette gorge de Couz, jadis plus sauvage qu'elle n'est encore aujourd'hui, qui sert de théâtre aux événements relatés. Les auteurs, en nous reportant d'abord au temps que les Romains avaient sillonné la province allobroge de voies destinées à mener leurs armées dans les Gaules, nous montrent tout à la fois que ces fiers conquérants en avaient établi une dans ce même défilé et que derrière la barrière rocheuse qui le termine se trouvait précisément le *Labisco* de la table de Peutinger, dont l'emplacement véritable avait été jusqu'ici vivement controversé.

D'ailleurs, l'état du bourg des Echelles et de ses communications au moyen âge; les études et les travaux ordonnés par le duc Charles-Emmanuel II au passage de la Grotte; la construction du parcours entre Chambéry et celle-ci; le monument gravé à la mémoire du prince sur le paroi du rocher traversé; enfin, pour ce qui concerne la route actuelle, la percée de Napoléon I^{er}, la physionomie des grottes et des gorges du Guiers, les routes de la Grande-Chartreuse, et jusqu'au chemin de fer de Chambéry au Pont-de-Beauvoisin: tels sont les autres faits que décrit la Notice.

Comme on voit, le cadre est étendu et bien rempli. Il n'est pas nécessaire de démontrer que chaque détail de ce beau tableau est marqué de la plus rigoureuse authenticité; les nombreuses pièces justificatives (121) insérées à la fin du volume et tirées les unes et les autres des archives royales de Turin et de Chambéry en sont la preuve manifeste. Mais, parmi ces pièces précieuses, nous mentionnerons spécialement la charte de donation de Béatrix de Savoie, veuve de Raymond' Béranger IV, comte de Provence, à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en ce qu'elle complète le texte tronqué des copies reproduites par Guichenon et par Pancalbo, le seul publié jusqu'ici.

Bref, dire que l'étude de MM. Martin-Francklin et Vaccarone intéresse, ne serait pas assez. Elle instruit agréablement; et quand on en a achevé la lecture, on est bien près de donner sans réserve aux auteurs ce suffrage :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.



COMPTÉ-RÉNDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie

pendant l'année 1888

Par M. L. MORAND

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Dans sa séance du 26 janvier 1888, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie procédait, en conformité de son règlement, au renouvellement de son bureau, et nommait : président, M. le marquis Albert Costa de Beauregard, vice-président, M. le conseiller Ernest Arminjon, secrétaire-adjoint, M. le comte Régis Fernex de Mongex, et bibliothécaire, M. l'avocat Louis Pillet. La modestie des élus ne nous pardonnerait pas de faire ici leur éloge, mais il est juste de dire que leurs électeurs, en les choisissant, n'ont pas cru pouvoir mieux honorer la Compagnie.

Vers le même temps, la Société a élevé du rang des

membres correspondants au rang des membres agrégés M. l'abbé Bellet, aumônier de l'asile de Tain, dans la Drôme; elle a ainsi rendu à ce chercheur infatigable des chroniques de la région de la basse Isère, qui ont plus d'un point commun avec celles de notre Savoie, un hommage pour ses talents et pour ses travaux.

Mais, malheureusement, comme en ce monde la rose a pour voisine l'épine et que la joie cotoie la tristesse, l'Académie a eu la douleur de perdre, dans le cours de cette année, plusieurs de ses membres distingués. Nous dirons plus loin, sur ces bien-aimés défunts, quelques mots qui retraceront, non pas toute l'amertume de nos regrets, mais au moins quelques-uns de leurs nombreux mérites.

Nous arrivons donc à parler aussitôt des divers actes de la Compagnie qui, en donnant une idée exacte de sa physionomie durant les douze mois qui viennent de s'écouler, seront les meilleurs témoignages de sa vitalité féconde et la preuve la plus manifeste, non seulement du talent de ses membres, mais encore de leur zèle à favoriser le progrès des sciences, des belles-lettres et des arts dans notre pays. Nous les résumerons sous les titres habituels d'Histoire et d'Archéologie, de Sciences, de Belles-Lettres, de Bibliographie et de Nécrologie.

I. — Histoire et Archéologie.

Il suffit de citer les noms de nos collègues : MM. le conseiller Arminjon, le comte Amédée de Foras, Perrin, d'Arcollières, — noms auxquels je ne puis malheureusement pas ajouter, sans les déparer, celui d'un autre auteur

infiniment moins distingué, — pour avoir tout d'abord une idée de l'importance et du mérite des communications que nous avons à vous rapporter sous ce titre.

Le président Antoine Favre est une de ces gloires qui, loin de s'éteindre en vieillissant, ne font, au contraire, que briller d'un éclat chaque fois plus grand. Une obligeante communication de M. le marquis Costa de Beauregard a permis à M. le CONSEILLER ARMINJON de présenter à l'Académie quatre lettres *autographes* du célèbre magistrat ¹. Ces quatre lettres servent, non seulement à faire ressortir un des côtés de la riche nature de leur auteur, mais encore à fixer certains détails importants de notre histoire nationale.

Pour ne rien perdre de l'intéressant exposé de M. Arminjon, nous croyons devoir le reproduire en entier dans son texte :

« Les quatre lettres du président Favre, que nous avons la bonne fortune de mettre sous les yeux de l'Académie, ont trait à la guerre soutenue en 1597 par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel I^{er}, contre les troupes d'Henri IV, sous les ordres de Lesdiguières.

« Dans les derniers jours de juin (1597), Lesdiguières était entré à l'improviste dans la vallée de l'Arc en franchissant les montagnes du Dauphiné. Pris à revers, le fort de Charbonnières, qui gardait l'entrée de la vallée, avait dû se rendre après quelques jours de siège; le château de Chamousset, au confluent de l'Arc et de l'Isère, avait subi le même sort, et Lesdiguières avait pris position sur la rive gauche de l'Isère qu'il occupait jusqu'au-delà de Montméhan.

¹ Séance du 8 mars.

« Charles-Emmanuel, à la nouvelle de cette attaque, avait franchi le Petit-St-Bernard avec un petit corps de troupe, 4,000 hommes environ, et gagné en toute diligence Conflans. Posté sur la rive droite de l'Isère, il projetait de *passer l'eau* pour couper à l'ennemi sa ligne de retraite aussitôt que lui seraient arrivés les renforts attendus. C'étaient 2,000 hommes dont la levée se faisait en Savoie, 2,000 Espagnols en route pour venir de Milan, et 3,000 Suisses conduits par le colonel Gaspard de Luck d'Unterwald.

« Les Suisses devaient arriver par le nord de la Savoie. Sénateur depuis 1587, Antoine Favre avait été délégué, en 1596, aux importantes fonctions de président du Conseil d'Annecy, qu'il ne laissa, comme on sait, que pour occuper le siège de premier président du Sénat, et, depuis six mois, il avait sa résidence à Annecy, lorsqu'éclata la guerre de 1597. Informé dans la soirée du 26 juillet que les Suisses, attendus avec une légitime impatience par son souverain, sont au moment d'arriver à Pers, village au-delà de la Roche, sur les confins de sa juridiction, il expédie le même soir aux syndics de cette ville, par un messenger, la première de nos quatre lettres.

« Cette lettre portait recommandation aux syndics de faire de leur mieux pour « que les Suisses soient bien
« reçus et bien traités par les lieux où ils passeront rière
« cette province et particulièrement que le sieur colonel et
« les capitaines soient caressés de quelque honnêteté. »

« La ville de la Roche prétendait avoir le privilège de ne pas loger les gens de guerre. Comme il se pouvait que les Suisses, au lieu de faire halte à Pers, voulussent loger à la Roche, le président rappelle aux syndics ce que déjà le même jour il avait eu l'occasion de dire à leurs délégués,
« que ce privilège ne s'entend pas des troupes qui ont à

« passer, » soit que le privilège n'eût pas le sens que lui attribuaient les syndics de la Roche, soit qu'il dût cesser dans les circonstances extraordinaires où l'on se trouvait ; point de fait ou de droit que le président ne s'attarde pas à discuter.

« Le messenger est chargé de rapporter diverses informations que le président doit transmettre à Charles-Emanuel. Il importe, fait-il observer aux syndics, « que je
« puisse répondre à Son Altesse que vous avez mis bon
« ordre pour recevoir les Suisses, en telle sorte qu'ils
« aient à s'en louer quand ils arriveront au camp ; je vous
« dis de rechef que vous ne sauriez en ce temps faire
« service plus important et plus agréable à Son Altesse. »

« Un *post-scriptum* au bas de la lettre recommande au châtelain de la Roche de faire ses diligences pour envoyer à l'armée le plus de pain et de pionniers qu'il pourra.

« Nouvelles recommandations aux syndics de la Roche dans la deuxième lettre, du surlendemain 28 juillet, pour avoir des renseignements sur l'arrivée des Suisses qui n'ont pas encore paru. « Si demain vous me faites savoir
« dans midi par quelqu'un des vôtres venant au marché
« ce que vous en aurez appris de plus certain, vous me
« ferez bien plaisir, car si je suis assuré que le colonel soit
« en la première troupe et qu'il vienne à Pers demain au
« soir, je tâcherai de m'y trouver pour aider à le recevoir. »

« Le 29 juillet, le président Favre, en chemin pour se rendre à la Roche, où il avait le dessein de s'aboucher avec le sieur de Luck, fit la rencontre d'un sieur de Nyeure, messenger des syndics. Les Suisses n'ayant pas encore paru, le président craignit d'être retenu trop longtemps à la Roche et il revint sur ses pas, ainsi qu'il le fit savoir aux syndics le même jour. De cette troisième lettre et de la précédente

on peut conclure que les Suisses n'avaient pas à passer par Annecy, mais qu'ils s'acheminaient par Mégève et Flumet pour descendre directement de la vallée de l'Arve dans celle de l'Isère.

« La note du 29 juillet notifie aux syndics le désir de S. A. « qui ayant perdu le fort de Charbonnières a « écrit en toute diligence au Conseil d'Annecy et aux « syndics de la même ville pour avoir un secours de « trois à quatre cents hommes de pied afin d'avoir de « quoi s'opposer à l'ennemi lequel, sans doute, tâchera « de se prévaloir de la *retardation* des troupes Espa- « gnoles et des Suisses. » Le président loue les sentiments de fidélité des habitants de la Roche « qui ont fait « offre, en plein Conseil de la maison de ville de toutes « leurs vies et facultés » et il estime qu'ils fourniront « pour le moins 150 bons hommes bien armés, outre « leur capitaine qui sera le sieur de Montou, capitaine de « la ville et les officiers principaux dont le lieutenant « sera le sieur de Nyeure porteur de la lettre et qui a « voulu avoir l'honneur de la levée qui se fera en la « ville de la Roche et mandement et aux circonvoisins. » Ce *régiment* devra partir avec toute la promptitude possible « afin de devancer l'arrivée des Suisses en « l'armée de S. A. »

« Une telle célérité s'explique par ce fait que les milices locales étaient organisées dans chaque ville et qu'il ne s'agissait que de *mobiliser*, comme on dit aujourd'hui, les hommes les mieux armés et les plus aptes à faire campagne.

« La quatrième lettre malheureusement ne porte pas de date. Les Suisses arrivent; le président Favre a vu leur colonel, il ne dit pas en quel lieu, et il sait de

lui que le dernier détachement sera le lendemain soir à Pers.

« S. A. n'attend plus que son arrivée pour passer « l'eau et attaquer l'ennemi à bon escient... » Avisez, mande-t-il aux syndics, d'envoyer le plus grand nombre de soldats que vous pourrez avec quelque argent pour s'entretenir quelques jours et faite que pour demain ils soient en cette ville. Le président Favre écrit de sa résidence, on doit le supposer, et c'est afin, sans doute, de réunir les hommes envoyés par la Roche aux autres contingents de la province qu'il leur enjoint de venir à Annecy.

« La guerre, le passage des troupes, laissent partout et toujours de douloureux sillons :

« Je loue Dieu, continue le président Favre dans la « même lettre, que vous êtes maintenant déchargés de « ces contributions, comme aussi toute la province et « non seulement pour l'avenir, mais aussi pour le passé. « Car ainsi j'entends la déclaration de S. A. et la ferai « observer, Dieu aidant, comme je l'ai résolu avec les « soldats de M. le chevalier de la Mante et le comte Bartho- « lomé, lesquels de fait, m'ont promis qu'ils ne molesteront « point sans nouvel ordre lequel ils espèrent bien pouvoir « obtenir quant aux arrérages du passé. Mais, si je puis, « ils s'y trouveront court. Pour le moins, il ne tiendra « pas à moi que je ne représente à S. A. vos raisons. « Et quand S. A. par leur importunité accorderait « quelque chose pour le passé, le Conseil le verra et « tiendra main à ce que vous n'aurez plus de si cruels « exacteurs. »

« Le 11 août, tous les Suisses, on doit le présumer, avaient rejoint l'armée, car, ce jour-là, le duc de Savoie

se trouvait sur la rive gauche de l'Isère, à Sainte-Hélène du Lac, et ses troupes étaient en contact avec celles de Lesdiguières.

« Ce mouvement offensif ne donna pas le résultat que Charles-Emmanuel en attendait. Un engagement eut lieu dans la plaine, au-dessous du château des Molettes, dans lequel Espagnols et Suisses se conduisirent mollement ; les Suisses, en particulier, que le président Favre avait eu l'attention de faire choyer de son mieux à leur passage à la Roche, se montrèrent scrupuleux observateurs de leurs capitulations, à ce point que les deux armées étant en présence, au moment d'en venir aux mains et séparées seulement par une prairie qui allait être le champ de bataille, les Suisses refusèrent leur concours. Ils ne voulaient pas marcher à l'attaque sous le prétexte qu'une portion de la prairie était en Dauphiné, non en Savoie ; ils avaient bien promis, disaient-ils, d'aider le duc de Savoie à défendre ses Etats, mais ils se refusaient à combattre en France.

« Était-ce lésinerie de mercenaires ou crainte de se commettre trop avec Henri IV, le meilleur et plus fidèle ami que les Suisses eurent jamais ? Il fallut passer l'hiver et ce fut au mois de mars que Charles-Emmanuel réussit à cerner Créqui, gendre de Lesdiguières, manœuvre qui mit fin à la guerre. Deux ans plus tard, elle recommença comme on sait.

« Les lettres dont nous avons offert l'analyse ont leur intérêt. Le président Favre est célèbre comme jurisconsulte, négociateur, homme d'Etat. Ces lettres le montrent administrateur vigilant, fidèle et zélé serviteur du prince, non moins attentif aux intérêts du peuple. Le jugement des procès, une vaste correspondance et la composition de lumineux écrits qui restent d'inépuisables témoins de sa haute raison non moins que de sa science, ne suffisaient pas

à absorber ce vaste esprit. L'illustre président avait l'œil à tout, n'oubliait rien et n'omettait aucun détail. Heureux privilège, réservé à un bien petit nombre et qui est la marque à laquelle on reconnaît les hommes faits pour gouverner. »

M. le comte AMÉDÉE DE FORAS¹ a fait parvenir à l'Académie la copie de trois documents inédits se rapportant à l'histoire de Chambéry et dont il possède les originaux dans ses riches archives. La première de ces pièces intéressantes est intitulée : *A Madame Royale, Remontrance tres humble pour prouver que le seigneur Evesque de Grenoble n'a aucun droict de s'opposer, troubler ou empescher l'erection de l'Université à Chambéry ; moins d'y pretendre le droict de chancelier nay, par le P. Marchand, dominicain, docteur de Paris et son tres humble suiect.*

Madame Royale à qui s'adresse ce mémoire, n'est autre que Christine de France, veuve du roi Victor-Amédée I^{er}, laquelle fut successivement tutrice de leurs deux enfants, François-Hyacinthe et Charles-Emmanuel II, de 1637 à 1648. On n'ignore pas quels troubles vinrent aussitôt fondre sur sa Régence, et quelles luttes elle eut à soutenir, durant ces dix années, tant contre certains princes de la Maison de Savoie que contre le roi de France et ses ministres. Néanmoins, quelque jeune et quelque isolée qu'elle se trouvât en ces rudes conjonctures, elle sut, en digne fille d'Henri IV, maintenir vaillamment l'honneur de son gouvernement, et ne manqua pas en même temps, comme le prouve ce projet d'ériger une Université à Chambéry, de travailler

¹ Séance du 26 avril.

activement à tout ce qui pouvait faire le plus grand bien à ses sujets.

M. F. Rabut a parlé de l'auteur de la Remontrance à cette princesse dans un des mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie t. I, pag. 26 et 54, nos 34 et 71. Le P. Marchand était déjà religieux profès de l'Ordre de Saint-Dominique, à Paris, lors du testament de son père, en 1643. En 1649, dans une transaction passée, le 11 décembre, avec le fils de sa sœur, Thomas de Dalmas, il est désigné sous le titre de prieur du couvent de Saint-Dominique de Chambéry. Il passait pour un théologien profond et un controversiste « aigre disputant. »

Nos histoires de Savoie sont absolument muettes, croyons-nous, sur la question principale, ainsi que sur l'incident, qui donna lieu à l'écrit de ce religieux remarquable. Chambéry, compris dans le décanat de Savoie, relevait alors, comme on sait, de l'autorité épiscopale de Grenoble. A raison de son titre, l'évêque de ce diocèse formait, paraît-il, une forte opposition à la création d'une Université dans notre ville, et, tout au moins, exigeait-il qu'on l'en reconnut le chancelier né. Or, c'est contre cette double prétention du prélat que s'élève le P. Marchand et qu'il s'efforce, à grand renfort de textes d'Écriture-Sainte et de citations historiques, de démontrer l'inanité des motifs allégués.

La première partie de son mémoire roule principalement sur cette idée que, non seulement l'évêque de Grenoble n'a pas le droit d'empêcher l'érection d'une Université à Chambéry, mais qu'il n'a pas même, en principe, celui d'intervenir en pareille question. Et cela, dit-il, parce que le pouvoir de conférer le doctorat ne dépend nullement de la dignité d'évêque, suivant les paroles de l'Apôtre, *Eph. iv, 22, 28* : *Alios episcopos, alios doctores*, et qu'il appartient

exclusivement au pape de créer ces derniers, comme les premiers.

La seconde partie n'est pas moins pressante, sinon concluante, contre le droit prétendu du prélat à la prérogative de directeur obligé ou de chancelier né de la future Université. Ni la dignité épiscopale, ni la juridiction sur le diocèse, ne lui confèrent un semblable droit. D'ailleurs, la rivalité qui existe déjà entre Grenoble et Chambéry, et qui ne fera que s'accroître davantage par le nouvel établissement, ne permet en aucune manière que l'évêque de la première de ces villes soit revêtu d'une telle suprématie dans l'autre.

Enfin, le bon Père Dominicain aime Chambéry et plaide, comment dirons-nous?... curieusement sa cause dans cette circonstance, en montrant que ce n'est que par accident que cette ville a été unie au diocèse de Grenoble, et qu'autrefois, sous le nom de Vaison, elle était elle-même le chef-lieu d'une circonscription diocésaine. « La Savoie, dit-il, n'était pas de l'évêché de Grenoble, mais un decanat annexé à l'évêché... La Savoie a été autrefois évêché de Chambéry, le siège épiscopal sous le nom de Vaison ; cela se prouve par Mousterus et Ortelius, les maîtres en matière géographique et dans la connaissance des anciens noms des villes : on lit, en effet, dans ces auteurs, *Vasium* ou *forum Voconii*, vulgo *Chambery*... La cause de l'annexe de Vaison ou du decanat de Savoie avec Grenoble peut avoir été la ruine de la ville de Vaison, laquelle a été bastie et refaite dans le champ de certains seigneurs de *Beri* et fut appelée *Chambery*... »

En résumé, les arguments du bon prieur, et particulièrement le dernier, ne sont peut-être pas très forts et très convaincants ; mais, qu'il soit beaucoup pardonné à cet

excellent homme, parce qu'il a beaucoup aimé sa patrie. Après Dieu, la plus grande chose, a dit quelqu'un, c'est la patrie.

Moins fantaisiste est le second document que nous devons à l'obligeance de M. le comte de Foras. C'est simplement une convention entre les syndics bourgeois de Chambéry, Jean Valard et François Calod, et un maçon de cette ville, Guillaume Grandisson, pour la construction d'un mur et d'un arc destinés à porter les poutres et les planches qui devaient servir de pont sur la *Leysse*, près de la porte de Maché. L'acte est passé, le 13 mai 1394, par Pierre Brunier de Chaux (mandement de Cusy) stipulant pour le notaire Philippe Garelli, de Chambéry, dans l'atelier des artisans Guigue Vionet et Pierre Magnin, en présence des témoins Symond de Verceil dit Brulafer et Antoine Bastite de Chambéry. Le prix des travaux à faire est fixé à la somme totale de soixante florins, payables en différents termes, savoir : à l'expiration de la troisième semaine dès la date de la convention, vingt florins ; après la pose de la clef de l'arc, vingt florins ; lorsque le mur qui doit surmonter cet arc sera arrivé à mi-hauteur des pieux qu'il doit remplacer, dix florins ; enfin, après l'achèvement complet de ce mur, c'est-à-dire lorsqu'il aura atteint la hauteur des pieux, dix autres florins.

Au fond, cette convention ne diffère pas de toutes celles du même genre, à cette époque ; néanmoins, deux points en sont particulièrement à noter. D'un côté, on y retrouve l'usage où les contractants étaient alors de confirmer leurs promesses réciproques par le serment prêté sur les Saints Evangiles. D'un autre côté, il est à remarquer que les syndics eux-mêmes se font l'écho du préjugé populaire en

plaçant le cours de la Leysse près de la porte de Maché ; à la vérité, la Leysse ne suivit jamais cette direction, mais bien le ruisseau de Mérande qui, canalisé sous le lit de cette rivière, traverse encore aujourd'hui la ville et s'écoule par le Pont-d'Enfer.

Recettes du compte des nobles Jean Chabod et Antoine Latard, syndics de la ville de Chambéry, en l'année 1447. Tel est le titre de la troisième pièce qui accompagnait les deux précédentes.

Dans ce document, on retrouve le nom de plusieurs syndics des années antérieures : Girard Chambon et Jacques Morel, du 23 novembre 1424 au 23 novembre 1425 ; N^{es} Barthélemy Chabot et Jean Cot (*Cocti*), du 23 novembre 1425 au 23 novembre 1426 ; vénérable Jean Oddinet et discret Henri de Clairvaux (*de Clarivallibus*) ; du 23 novembre 1433 au 23 novembre 1434 ; Jean du Pont et Jacques de Chambéry, du 23 novembre 1436 au 23 novembre 1437 ; Jean du Pont de Lustrin (*de Lustrino*) et Pierre Moenne (*Monænis*), du 23 novembre 1445 au 23 novembre 1446.

Antoine Latard était probablement le fils ou le frère de noble Jean Latard, qui avait, vers 1400, une maison dans l'allée dite du Corps-de-Garde. Jean Chabod appartient à la famille de ce nom, très ancienne à Chambéry, qui forma les deux branches illustres de Chabod de Saint-Maurice et de Chabod de Lescheraine de Villeneuve ; surnommé Malgota, il possédait la maison qu'il vendit, en 1445, aux Antonins et qui servait aux classes des Frères des écoles chrétiennes avant la construction de la maison d'école communale actuelle.

On sait quelles étaient la constitution et les attributions

de la municipalité de Chambéry, à cette époque reculée. En vertu des lettres du comte de Savoie, datées de Châtillon-en-Dombes, du 26 juillet 1396, les syndics étaient nommés pour un an par les bourgeois, qui désignaient en même temps les conseillers. Ils devaient jurer l'observation des franchises et rendre leurs comptes dans le premier mois qui suivait la cessation de leurs fonctions. D'après ces mêmes lettres, ils étaient tenus de visiter les hôpitaux deux fois par mois et de s'informer, auprès des pauvres qui s'y trouvaient, de la part qu'on leur distribuait sur les revenus de ces établissements. S'ils découvraient que les recteurs ne remplissaient pas convenablement leurs obligations, ils devaient y pourvoir eux-mêmes en suivant strictement les intentions des fondateurs.

Jean Chabod et Antoine Latard exercèrent leur magistrature, du 23 novembre 1446 au 23 novembre 1447. Les sources des recettes dont ils rendirent compte ne diffèrent guère de celles qu'on remarque dans les documents semblables de ce temps. Elles comprenaient : le commun du vin ou droit sur le vin qui se vendait dans la ville et dans la banlieue, la taille, la cense des fours, la cense des tourelles, la cense de la pêche dans les fossés, les servis dus à l'Hôtel-Dieu, les offrandes de l'oratoire de Sainte-Marie au pont du Reclus, les offrandes des troncs du portail de Saint-Léger, les amendes pour défaut de garde, enfin les censes de divers droits concédés, tels que usage de cours d'eau, albergements d'immeubles, etc. On jugera de l'importance de ces revenus, ainsi que de la forme de leur perception par les quelques exemples que nous allons citer.

Le commun du vin, qui ne comprit d'abord que le vin débité dans l'intérieur des murs de la ville et dans la banlieue, fut ensuite, par lettres du duc données à Bourg, le

13 avril 1401, et confirmées à Chambéry, le 13 janvier 1435, en vue de venir en aide aux charges de la communauté, étendu, à raison de deux gros tournois par setier, à tout celui qui serait vendu en gros par les étrangers dans les mêmes confins. Dans le premier cas, il se percevait à raison de quatre quartellets par setier ou de leur prix, et s'ascensait aux enchères à l'extinction de la bougie, dans la salle du chapitre de Saint-François, après que le peuple en avait été averti d'abord par les crieurs publics dans les lieux accoutumés, et convoqué ensuite par la grand'cloche de Saint-Léger.

Les fours étaient au nombre de quatre, ceux du Bourg-Neuf, de Visigrin, de Ravier et de Maché. Les trois premiers étaient ascensés à raison de trente florins bon poids par an, l'un à Claude Tondu, l'autre à Jean Ressard, et le troisième à Guigue Domenget. Le four de Maché, adjudgé à Etienne Semenios, ne payait que dix-huit florins. Il faut ajouter que le four̄nier public devait surveiller attentivement la cuisson du pain, faute de quoi on le condamnait aux dommages-intérêts de la partie lésée.

Les tourelles dont il est ici question étaient généralement en bois et flanquaient de distance en distance les murs d'enceinte de la ville. Au nombre de quinze ou seize, elles se louaient pour la plupart à raison d'un denier gros par an. Chaque locataire était tenu de la recoūvrir d'un toit de loses suivant la forme de celui de la petite tour ronde du Château, et ne poūvait en aucun cas la céder à quelque autre, sans autorisation de la municipalité, si ce n'est à un communier de Chambéry.

Le droit de pêche, ascensé à Antoine Vigier dit Charvier, comprenait les fossés; d'un côté, dès la grande tourne près le grand arc des murs d'enceinte de la ville jusqu'au bâtar-

deau situé en face de la maison du Temple ; d'un autre côté, dès le ravelin du Reclus jusqu'au bâtardeau existant à l'opposé du verger des héritiers de Jeannette Bernard. Il produisit, en cette année 1447, cent vingt-trois florins et demi bon poids.

En résumé, le budget de la communauté de cette époque ne se faisait pas remarquer par des recettes très abondantes, et l'on ne voit pas que les citoyens s'en plaignissent.

Chambéry, capitale des princes de Savoie en deçà des Monts, attire naturellement l'attention de l'historien ou de l'archéologue beaucoup plus que tout autre localité. C'est encore de lui qu'il s'agit dans les communications suivantes. M. PERRIN, qui vient d'écrire une notice complète sur les Antonins de cette ville, avait précédemment fait part à l'Académie de plusieurs détails intéressants qui concernent cet établissement ¹.

L'Ordre des Antonins, comme on sait, prit naissance à la Motte-Saint-Didier en Viennois, aujourd'hui Saint-Antoine, dont l'église, dépositaire des reliques du patriarche des Cénobites que Josselin, issu des comtes de Poitiers, y avait apportées de Constantinople, était devenue un lieu de pèlerinage sans cesse fréquenté par une multitude innombrable d'individus frappés de la terrible maladie appelée *feu de Saint-Antoine*. Un gentilhomme d'une des premières familles du Dauphiné, touché de la situation misérable de ces infortunés qui, faute de logements, restaient exposés aux injures de l'air, bâtit près de cette église un hôpital pour les recueillir et s'y installa lui-même, avec son fils Gérin et huit autres gentilhommes du pays,

¹ Séance du 26 janvier.

pour les soigner. Les historiens rapportent que cet événement eut lieu en l'an 1095, sous le pontificat d'Urbain II. Tout aussitôt la généreuse initiative de ces hommes charitables fut, de toutes parts, l'objet d'une pieuse émulation, et, dès le XII^e siècle, la société eut de nombreux établissements en Savoie, en Piémont, en France, en Lorraine, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Ecosse, en Hongrie, et même à Saint-Jean d'Acre, à Constantinople, dans l'île de Chypre, dans la Morée et jusque dans l'Afrique. Les unes et les autres de ces maisons reconnaissaient la suprématie de celle de la Motte-Saint-Didier, et se divisaient en générales et en subalternes : les premières relevant immédiatement de la Motte-Saint-Didier, les secondes des générales. Le chef de la maison-mère portait le titre de grand-maître, et les chefs des autres maisons avaient celui de commandeurs. Les Hospitaliers étaient assujétis à une vie commune et uniforme, et, pour marque extérieure de leur profession, mettaient un *tau*, *T*, sur leurs habits. Au reste, il faut observer que les gentilshommes qui se consacraient au service des malades ne desservaient pas eux-mêmes leurs églises.

Néanmoins, en 1297, les statuts de l'Ordre subirent à ce sujet une certaine modification. Dans cette même année, le dix-septième grand-maître, Aymon de Montagny, considérant que la maladie du feu de saint Antoine n'était plus aussi fréquente, que l'objet qui avait donné lieu à l'établissement des Hospitaliers cesserait peut-être un jour et que cette cessation pourrait amener la dissipation de l'Ordre, demanda au pape Boniface VIII une nouvelle forme de constitution qui, sans faire perdre de vue la fin primordiale de l'institut, l'attachât plus particulièrement au culte divin et aux fonctions ecclésiastiques. Le pape, cédant à ce

vœu, accorda aux Hospitaliers la qualité de chanoines réguliers de Saint-Augustin dont ils suivaient déjà la règle, et érigea en même temps la maison de la Motte-Saint-Didier en abbaye chef-lieu de l'Ordre. Dès ce moment, les membres portèrent un costume noir avec une croix en émail bleu. Plus tard, l'empereur Maximilien leur donna le droit de se servir, pour armoiries, de l'aigle éployée de sable en champ d'or portant un autre écusson chargé d'un *tau* d'azur aussi en champ d'or, *ut inter cæteros christianæ religionis ordines, dit le diplôme, dignosceretur, et omnes gentes ordinis Antoniani sublimitatem et claritatem intelligerent.*

Cependant, une nouvelle réforme vint aussi changer le point de la règle qui concernait les titulaires des diverses commanderies. A la suite des massacres et du pillage que les calvinistes du XVI^e siècle avaient commis dans la plupart d'entre elles, il fut établi qu'au lieu d'être confiées en titre, elles ne seraient plus possédées désormais qu'en commun sous l'administration des supérieurs élus dans le Chapitre général qui se tenait de trois ans en trois ans. Enfin, les Antonins se fondirent (1777) avec les chevaliers de Malte.

Tels sont, en abrégé, les principaux points de l'histoire générale de l'Ordre. Suivant Dassy, les premiers Hospitaliers de Saint-Antoine qui vinrent s'établir à Chambéry, arrivèrent vers l'an 1180 et constituèrent la seconde maison de l'institut. Ici, nous renvoyons le lecteur au Mémoire de M. PERRIN qu'on trouvera plus loin dans le corps de ce volume.

La communication de M. d'Arcollières ¹, bien que se rapportant à deux plaquettes de vers vendues dernièrement à

¹ Séance du 24 mai

l'Hôtel Drouot, à Paris, peut rentrer dans les études archéologiques. Il s'agit de *La Déploration de la Cite de Geneve sur le faict des Hereticques qui l'ont tyranniquement opprimee*, par Frère Jean Gacy, et du *Premier et Second Livre des Vers*, de Marc-Claude de Buttet, provenant, l'une et l'autre, de la bibliothèque de feu le baron S. de La Roche Lacarelle.

Nous ne nous arrêterons pas à ce qui concerne l'hégire plus ou moins accidentée de ces deux opuscules. C'est ainsi, du reste, que s'exprime M. d'Arcollières :

« *La Déploration de la Cite de Geneve* est un in-4^o gothique de 4 ff. (30 lignes à la page), sans lieu ni date. « Au titre : un grand bois représentant, en perspective, une « ville, et au fond des bâtiments dans la campagne; dans « le ciel, des météores en feu qui tombent sur la ville. »

« Cette plaquette, de 154 vers de dix syllabes, a été signalée en 1846 par Léon Ménabréa dans le t. XII (p. xxiii-xxiv) de la 1^{re} série de vos *Mémoires* : « c'est, » ajoute-t-il, « une « pièce d'assez mauvais vers, même pour le temps d'alors. » Dix ans plus tard, M. Anatole de Montaiglon la décrivait et la réimprimait, p. 94-102 du t. IV de son *Recueil de poésies françoises des xv^e et xvi^e siècles*¹. Elle se termine par les mots : *J'en feray grace*, où l'on a retrouvé en anagramme le nom de l'auteur, *Frère Jean Gacy*.

« Jean Gacy ou Gachi, de l'Ordre des Frères mineurs, — j'emprunte ces lignes de la *Notice bibliographique sur le Catéchisme de Calvin*, de M. Théophile Dufour, — était originaire de Cluses. En 1524, il avait fait paraître un ouvrage en vers et en prose, le *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther*, etc., production que

¹ Une seconde réédition de la *Déploration*, précédée d'un Avant-Propos, a été donnée par M. Jules Vuy; *Geneve, H. Trembley, 1882*, broch. in-8^o de 11-6 pp.

Brunet n'a eu garde d'omettre dans son *Manuel* ; en 1527, on le trouve à Chambéry, où il était très populaire comme orateur ; puis les Sœurs de Sainte-Claire à Genève l'eurent pour confesseur dans les années suivantes.

« M. Dufour pense que la *Déploration*, publiée en 1536, aurait été imprimée clandestinement à Genève, peut-être par Wigand-Kœln, qui, douze ans auparavant, avait mis au jour le *Triologue* ; mais, pour quelques bibliographes, elle pourrait être attribuée à l'imprimeur Gabriel Pomar, alors retiré à Annecy.

« L'exemplaire qui vient de subir le feu des enchères est le seul connu jusqu'à présent ; aussi conçoit-on qu'il ait eu l'honneur d'être relié par Trautz-Bauzonnet, en maroquin rouge janséniste, avec dentelle intérieure et tranches dorées ; de plus, il n'a point été rogné. C'est pour ces divers motifs, et surtout parce qu'il appartenait à « une des gloires de la « bibliophilie contemporaine, » selon la juste expression de M. E. Quentin-Bauchart, — dans sa préface en tête du *Catalogue*, — qu'il a atteint le chiffre de 600 francs, le 3 mai courant : la Bibliothèque Nationale l'a, en effet, obtenu à ce prix.

« L'ouvrage d'un autre poète de notre pays était inscrit, à la même vente, sous le numéro 207 ; il est intitulé : *Le Premier et le Second Livre des Vers*, de Marc-Claude de Buttet. Paris, Michel Fezandat, 1560, pet. in-8°, mar. vert, fil., dos orné, tr. dor. — Aux armes de Cremeaux, marquis d'Entragues, cet exemplaire, qui provient des bibliothèques du duc de La Vallière et de M. E. Quentin-Bauchart, a été adjugé pour le prix de 360 francs. « Il présente, » dit le *Catalogue*, « cette particularité fort curieuse que le titre « est daté de 1560. Brunet indique que l'édition a été publiée « en 1561. C'est jusqu'à présent le seul exemplaire connu « portant la première de ces dates. »

« Une telle remarque est intéressante pour les bibliophiles; mais, à un autre point de vue, elle méritait assurément de ne pas passer inaperçue dans la patrie même de l'auteur de l'*Amalthée*. »

Le traité d'Utrecht mit fin, comme on sait, à la guerre de succession au trône d'Espagne, qui avait ensanglanté l'Europe pendant une douzaine d'années. La pacification générale, ardemment désirée par tous les Etats belligérants, donna lieu à de longues et laborieuses négociations, les unes secrètes, les autres officielles, et la petite ville d'Utrecht ne compta pas moins de quatre-vingts plénipotentiaires réunis dans ses murs. Toutefois, les puissances n'adhérèrent pas simultanément à un seul et même traité. En vertu d'une convention, signée le 11 avril 1713 par les représentants du roi de France et du duc de Savoie, parmi lesquels nous remarquons notre compatriote Pierre Mellarède, seigneur de la maison forte de Jordane, conseiller d'Etat de Son Altesse, Victor-Amédée II non seulement récupéra la Savoie et toutes ses anciennes possessions, sauf Barcelonnette qui resta à la France, mais acquit encore la Sicile, le Vigevanais, les vallées de Cesena, d'Oulx, de Bardonnèche, de Fénestrelles et de Château-Dauphin. En outre, il fut reconnu comme successeur éventuel au trône d'Espagne et put ajouter aux anciens et nombreux titres de sa dynastie celui de Roi de Sicile.

Environ deux mois après la signature de cette convention, le 3 juin 1713, il lui fut fait la restitution solennelle de ses Etats de Savoie. Les détails de cette cérémonie, importants au point de vue de notre histoire nationale, sont ainsi rapportés par M. l'avocat CL. BLANCHARD, d'après le registre des séances du Sénat :

Le lundy 5, M. le baron Frédérique Levin de Schulembourg, lieutenant de mareschal dans les armées de S. A. R. et colonel d'un régiment d'infanterie à son service, envoyé par sadite A. R. pour commander généralement en Savoye et recevoir ses Etats deçà les Monts, arriva en cette ville environ vers les huit heures du matin des Marches, où il avait séjourné deux jours pour laisser le temps aux Français d'évacuer Chambéry, précédé de ses gardes à cheval, avec la bandolière et le mousqueton, et accompagné d'une grosse quantité de noblesse qui lui était allé à la rencontre et encor avec le régiment de Savoye qui passa sur les fossés et fut posté au Verney jusqu'à ce que la cérémonie de la restitution fut faite, — mit pied à terre dans la maison de M. le marquis de La Pierre, proche Saint-Jean ¹, que Messieurs de la ville lui avaient fait préparer.

Quelque temps après, il alla faire visite à M. Deprade, brigadier dans les armées de Sa Majesté très chrétienne et commandant en Savoye, logé chez M. le marquis de Coudrey qui, ayant été averti du sujet de son arrivée, avait fait border la rue de Saint-Antoine par des soldats de la garnison, dont une partie ferait garde à la porte de M. le marquis de La Pierre; et, s'en étant retourné, quelque intervalle de temps après, ledit M. Deprade luy rendit la visite, lequel étant retourné chez lui, MM. les quatre syndicqs ², en robe de sattin, l'allèrent prendre et le conduisirent dans la salle de l'hôtel de la maison de ville, où les conseillers de ce corps qui y étoient assemblés au son de la grosse cloche les reçurent et, quelque temps après, M. de Schulembourg, accompagné de beau-

¹ Saint-Jean du Temple, rue Saint-Antoine, cour de la maison Angleys.

² Jean-Pierre de Buttet; Charles Bert, avocat; Simond Perrin, avocat, et Claude Viallet.

coup de noblesse, s'y rendit aussy. M. Deprade en ayant été adverty, descendit avec MM. les syndicqs en robbe, le reçut au-devant de la porte dudit hôtel, lui donna la droite jusqu'au milieu de ladite salle, et tous deux droits, ledit seigneur de Schulembourg luy présenta la lettre de Sa Majesté très chrétienne, escrite à S. A. R., portant ordre de luy rendre les Etats de Savoye. Ledit seigneur Deprade l'ayant lue luy fit compliment, et M. de Schulembourg luy ayant de même répondu, M^e Chambet, notaire et receveur des comptes en la Chambre, prononça l'acte de restitution qui fust signé par lesdits seigneurs Deprade et de Schulembourg et par MM. les quatre syndicqs.

Ce fait, M. Deprade pris congé et se retira, M. Deschulembourg l'ayant accompagné jusqu'au dehors de la porte dudit hostel luy ayant donné à son tour, la droite, et étant remonté en ladite salle et demeuré quelque tems avec MM. les syndics et noblesse qui l'avoient accompagné pour donner le tems audit M. Deprade de se retirer avec sa garnison qui fut remplacée par ledit régiment de Savoye il s'en retourna chez luy avec MM. les syndics, ou le secrétaire du Sénat s'étant trouvé pour scavoir de luy l'heure qu'il voudroit bien préfixer pour recevoir le compliment de MM. les députés du Sénat et luy ayant été répondu que ce seroit à l'heure même s'ils le vouloient bien ainsy, ledit secrétaire l'ayant rapporté de même à MM. les sénateurs Desery et de Lamotte et à M. l'avocat général Deville, députés et nommés par le Sénat pour cette fonction, ils se rendirent à la même heure chez ledit seigneur Deschulembourg en robes noires, précédés par l'huissier avec la baguette ordinaire. Ils y furent reçus à la porte de la rue par son aide de camp et quelques gentilshommes, la garde sous les armes rangée le long de l'allée, l'officier en teste; et étant montés, M. Deschulembourg les reçut au dehors de la salle accompagné de beau-

coup de noblesse ; leur ayant donné la main jusque dans la chambre où il receut étant droit, le compliment du Sénat par la bouche de M. le sénateur Desery auquel il répondit en des termes très obligeants. Ce fait il les accompagna jusqu'au bas du degré, leurs ayant toujours laissé la droite. Après quoy MM. les députés allèrent chez M. le président d'Antremont ou le Sénat était assemblé en robes rouges pour assister au *Te Deum* dans l'église de Saint-François, et ayant été adverty que M. Deschulembourg y était arrivé, le Sénat avec les officiers portant la robe rouge, précédé des quatre huissiers en robes noires, ayants les baguettes d'argent et de l'huissier portant la grosse masse et vestu de la robe rouge s'y rendit et pris place dans le cœur du costé de l'Évangile aux bancs en forme de prie-dieu, corverts de leurs tapis et carreaux pour les seigneurs Présidents et les officiers en un banc couvert de rouge au devant des seigneurs. M. le commandant était placé au milieu du cœur en un prie-dieu couvert d'un tapis et d'un carreau ayant derrière luy une chaise, et un peu plus bas, dans le même cœur, du côté l'Évangile étaient placés MM. les syndicqs en un banc couvert de leur tapis ordinaire. MM. de la Sainte-Chapelle étoient aussy dans le chœur, la noblesse étoit partie sur les degrés par où on y monte, partie dans la nef, de mesme que les religieux qui sont en coutume d'assister aux processions générales. M. l'abbé de Saint-Maurice commença à chanter le *Te Deum* qui avoit été choisi pour cette fonction et pour dire la messe pendant que MM. de la Sainte-Chapelle et la musique le continuèrent. La messe finie on chanta l'*Exaudiat*, puis le *Tantum ergo* et on finit par la bénédiction du Saint-Sacrement au bruit des boetes qu'on tira et des cloches de toutes les maisons religieuses et des églises de la ville. Après laquelle M. Deschulembourg ayant salué le Sénat et la chambre des comptes qui étoit placée vis-à-vis du Sénat

se retira avec MM. les syndicqs marchant au milieu des deux premiers comme il étoit venu et ensuite le Sénat sorti et chacun se retira. M. Deschulembourg fut conduit en la salle de la maison de ville où MM. les syndicqs avoient fait préparer un magnifique repas qu'ils luy présentèrent et à une grande quantité de noblesse qui étoit à sa visite. Le soir, il y eut un bal dans la même sale où les dames et les demoiselles dansèrent, et où M. Deschulembourg fut aussy avec la noblesse. Le bal commença vers les onze heures et jusqu'à ce moment on tira quantité de fusées à la place de Lans, et dans toute la ville il y avoit des illuminations aux fenêtres.

La prise de possession du duché de Savoie avait eu lieu avec toute la solennité que vous venez d'entendre le 5 juin 1713.

Néanmoins, la publication officielle de la paix n'eut lieu que deux mois après, jour pour jour, soit le 5 août, par un héraut d'armes, accompagné de quatre syndicqs et de plusieurs personnes à cheval dans les circonstances suivantes :

Dès le 3 août, le Sénat, par arrêt d'audience du jeudi, « donne feries au sujet de la paix glorieuse qu'a fait S. A. R. avec la France et l'Espagne » jusqu'au mardi suivant.

« Le 3^e août 1713, la ville ayant invité quelques jours auparavant, le sieur Charles Dupuis, bourgeois d'icelle, à faire la fonction d'heraut darmes pour la publication de la paix faite entre Sa Majesté très chrétienne, le roy catholique des Espagnes et S. A. R. Victor Amédée second, et ayant consenti, parut ledit jour habillé en héros avec la cotte d'armes, les bragous (hauts de chausse) et une tocque en teste, bien monté, suivi des quatre syndicqs en robes, de quelques conseillers de ville nobles et bourgeois, tous bien montés, et sortirent tous de chez

M. Deschoulembourg commandant généralement en Savoie et marchant scavoir : quatre des gardes de S. E., le seigneur commandant avec la bandolière et mousqueton, puis trois trompettes et après, le héros seul, les quatre scindicqs le suivaient et à leur coté marchoient les valets de ville a pied puis les conseillers nobles et bourgeois et en divers endroits de la ville et faubourg toute cette troupe s'arrestoit et après quelques fanfares des trompettes ledit heros publioit la paix par un écrit qu'il tenoit à la main et qu'il lisoit. Cela fait dans la ville et faubourg toute la troupe et heroz sont revenus et ont mis pied à terre au devant de l'hostel de ville d'ou chacun s'est retiré. »

Quelques mois après, la Sicile cédée par le même traité d'Utrecht, à titre de royaume, au duc de Savoie Victor-Amédée II, devint à son tour le théâtre de fêtes non moins importantes, ni moins solennelles. Dans l'automne suivant, le nouveau souverain se rendit prendre possession de cette île. Le 23 octobre 1713, accompagné d'une flotte anglaise et de quelques corps de troupes, emmenant avec lui sa femme, Anne-Marie d'Orléans, et son second fils, le duc d'Aoste, il s'embarqua à Villefranche et aborda, le huitième jour, à Palerme. Son entrée dans cette ville se fit avec la plus grande pompe, au milieu des démonstration enthousiastes de ses nouveaux sujets. Deux mois après, le 24 décembre, Leurs Majestés, pour répondre au vœu des Siciliens, se firent sacrer et couronner solennellement dans la cathédrale. Bien que la plupart des histoires de la Maison de Savoie mentionnent ce fait, aucune, croyons-nous, ne rapporte en entier les détails de cette intéressante cérémonie. M. MORAND, ayant par un heureux hasard découvert une brochure en langue italienne, où ils sont

relatés par le menu, sous ce titre : *Ragguaglio dell' incoronazione della sacra Real Maestà di Vittorio Amedeo il Grande, rè di Sicilia, Gerusalemme e Cipro, e della Maestà di Anna di Francia regina, seguita in Palermo à 24 di dicembre 1713.* — In Torino, MDCCXIV. — Nella Stampa di Gio. Battista Fontana libraro. Con licenza de' superiori. Con privilegio di S. M. concesso à Gio. Antonio Gianelli, en donne ainsi la traduction ¹ :

Après l'entrée solennelle de Leurs Majestés, avec la pompe et dans l'ordre qui ont été décrits, toute la population éprouva le vif désir de voir aussi leur couronnement; c'est pourquoi le Roi, à qui ce sentiment fut rapporté, fixa, pour cette cérémonie, le 24 décembre courant.

Aussitôt, l'archevêque de Palerme, et les évêques du royaume qui se trouvaient alors dans cette ville, savoir, de Mazzara, de Syracuse et de Cefalû, furent avertis de se tenir prêts pour cette solennité, qui devait commencer le matin dudit jour, à neuf heures.

En même temps, des ordres furent donnés pour exécuter les préparatifs nécessaires à la cathédrale et au palais royal; les chevaliers et les officiers de la Cour furent instruits de l'office que chacun devait remplir; de même, chaque officier de l'armée fut avisé du rang et du poste qu'il devait occuper, tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur de l'église.

Quant à Leurs Majestés, elles se préparèrent à leur couronnement, dans la semaine qui précéda, par un jeûne de trois jours, le mercredi, le vendredi et le samedi, et par la sainte communion le dimanche qui suivit.

Le matin du jour fixé, on vit donc l'église parée avec

¹ Séance du 22 novembre.

une splendeur extraordinaire et proportionnée à une solennité dont on n'avait pas eu le spectacle, depuis des siècles, dans le royaume. Sur le maître-autel, avaient été disposées toutes les choses nécessaires au prélat dans les officiatures pontificales, ainsi que l'huile des Catéchumènes, l'éponge de soie et la bande de lin destinées à oindre, essuyer et lier le bras du Roi et celui de la Reine.

Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, s'élevait un trône pour le Roi, et, tout près, un autre trône d'un degré plus bas, pour la Reine.

Dans la chapelle de Saint-François, on avait construit une espèce de chambre, où se trouvaient placés, sur une table, les habits et le manteau royal, qui devaient servir à Sa Majesté le Roi; cette même chambre était aussi destinée à contenir la table, les habits et le manteau royal de la Reine, comme il sera dit plus tard. En outre, on avait élevé, dans la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie, une tribune, où devait se tenir la Reine, jusqu'à ce que la cérémonie du couronnement du Roi fut terminée.

Toutes les choses de l'église étant ainsi ordonnées, on procéda semblablement aux dispositions du dehors, en rangeant d'abord les troupes en bataille de la manière suivante : le régiment d'infanterie de Piémont et celui des dragons, sur la place du palais royal; le régiment des gardes, sur la place qui est près de l'église. Quelques soldats des Gardes du Corps furent envoyés à l'avance prendre possession des postes que les Gardes devaient ensuite occuper, quand Leurs Majestés seraient arrivées dans l'église.

Vers neuf heures (*quindecim ore*¹), les prélats se trouvèrent réunis dans la cathédrale. L'archevêque se revêtit

¹ On comptait alors, en Italie, les heures, sans distinguer celles du jour et de la nuit, à partir de six heures du soir.

des habits pontificaux, et tous les ministres, qui devaient l'assister pendant la célébration de la sainte messe, des habits de leur ministère. Les évêques se couvrirent de la chape blanche et de la mitre simple. Ensuite, l'archevêque se rendit s'asseoir, avec la mitre sur la tête, sur un fauteuil placé au milieu de l'autel, tandis que les évêques, vêtus comme on vient de dire ci-dessus, s'assirent également sur d'autres fauteuils disposés en forme de couronne autour de lui. Pendant ce temps, Leurs Majestés, qui déjà étaient parties en grand appareil du palais royal, s'approchaient de l'église.

En tête du cortège, s'avancait un carrosse de cour, dans lequel se trouvait le grand chambellan, avec deux gentilshommes de la Chambre de service ce jour, dont l'un portait sur un bassin d'argent doré, la couronne, l'épée et le sceptre de Sa Majesté, et l'autre, sur un bassin semblable, la couronne et le sceptre de la Reine.

Après ce premier carrosse, venait celui qui portait le chevalier d'honneur de la Reine, avec les aumôniers de Leurs Majestés.

Les chevaliers de la Cour à cheval suivaient, mêlés les uns aux autres sans ordre de préséance; puis, c'étaient les chevaliers de l'Ordre, également à cheval, mais observant entre eux le rang d'ancienneté, et, à quelque distance de ceux-ci, en une place distincte, le sérénissime seigneur prince Thomas de Savoie.

« Enfin, apparut le carrosse de Leurs Majestés, attelé de huit chevaux et flanqué de chaque côté d'une file de Garde du Corps, avec leur lieutenant et leur cornette aux portières. Les deux premiers écuyers de quartier étaient à cheval près des timoniers, celui du Roi, à droite, et celui de la Reine, à gauche; les seconds écuyers marchaient à pied, des deux côtés du carrosse, en avant des officiers des Gardes du Corps qui se tenaient, comme il a été dit, à la portière. De même, à

droite comme à gauche du carrosse, marchaient en dehors des deux files des Gardes du Corps, les Gardes suisses et les Gardes de la Porte entremêlées, suivant l'usage, et ayant les unes et les autres à leur tête leurs capitaines et leurs officiers respectifs. Le carrosse royal était suivi du grand écuyer et du capitaine de la garde, à cheval.

Un second carrosse de Leurs Majestés, conduit également par huit chevaux, mais vide, venait ensuite et était suivi lui-même par les carrosses des dames et des filles d'honneur de la Reine.

Leurs Majestés arrivèrent, avec ce majestueux appareil, à la cathédrale. Le grand chambellan descendit alors de son carrosse, avec les deux gentilshommes de Chambre qui portaient, comme on a dit, les deux bassins, et entra aussitôt dans l'église, où, accompagné de six soldats des Gardes suisses qui l'attendaient à la porte, il se rendit directement vers le maître-autel, auprès du métropolitain, à qui il remit les insignes royaux, et qui, après les avoir reçus, les fit déposer sur l'autel. Les gentilshommes de la Chambre transmirent eux-mêmes également les deux bassins à un adjudant de Chambre de Sa Majesté, qui se trouvait présent.

Toute la Cour fit alors son entrée, et, après elle, le Roi et la Reine, au milieu des Gardes rangées et marchant les unes et les autres dans le même ordre qu'aux flancs du carrosse. La Reine était suivie de ses dames et de ses filles d'honneur.

Leurs Majestés se rendirent, en cet appareil, à la chapelle de saint François de Paule. Le Roi s'y arrêta pour se revêtir des habits militaires, avec lesquels il devait se rendre à l'autel ; mais, la Reine, accompagnée de ses dames, de ses filles d'honneur et des chevaliers de sa suite, passa à la tribune qui lui avait été préparée, comme il a été dit, dans la chapelle de la sainte Vierge.

En même temps, les Gardes allèrent occuper les postes qui leur avaient été assignés dans l'église. La première compagnie des Gardes du Corps se rangea dans la chapelle de la Vierge, sous la tribune de la Reine, tandis que son lieutenant prit place devant la grille de cette même chapelle. La seconde compagnie des Gardes du Corps, commandée par ses maréchaux de logis, parce que son lieutenant était de service auprès de la Reine, se posta, de son côté, autour de la grille par laquelle on entre dans la chapelle de saint François de Paule. Les Gardes suisses se rendirent dans la chapelle du Saint-Sacrement, en face de celle de la sainte Vierge, pendant que leur capitaine, ayant le porte-enseigne derrière lui, en garda l'entrée.

Enfin, les soldats de la Garde de la Porte, avec leurs lieutenants à la tête de chaque compagnie, s'échelonnèrent dans la nef du milieu, de la balustrade du chœur à la porte de l'église. Leur capitaine se tint sur les degrés qui mènent au chœur.

Après s'être revêtue de ses habits militaires, Sa Majesté, accompagnée de tous ses chevaliers, sortit de la chapelle de saint François de Paule, et, rentrant dans la grande nef de l'église, se dirigea vers la balustrade du chœur. Là, elle se rencontra avec les deux premiers évêques assistants, qui, la plaçant entre eux, la conduisirent ainsi à l'autel, devant l'archevêque, auquel le Roi fit une inclination.

A l'arrivée de Sa Majesté vers l'autel, tout le cortège s'arrêta dans le chœur, en arrière des degrés qui mènent sur la plateforme où l'autel s'élève lui-même. Il ne monta, au-dessus des deux degrés de cette plateforme, que le sérénissime seigneur prince Thomas, les chevaliers de l'Annonciade portant le manteau et le grand collier de l'Ordre, le capitaine de la garde avec deux gentilshommes de la Chambre aussi vêtus de leurs manteaux,

le premier écuyer, l'officier de la Garde, l'aumônier et le maître des cérémonies. Quelques-uns d'entre eux allèrent se placer en divers endroits : le premier écuyer et un gentilhomme de la Chambre près du siège ordinaire de l'archevêque du côté du chœur, le maître des cérémonies vers la droite du même siège, du côté de l'autel, le lieutenant des Gardes du Corps, à l'entrée même du chœur. Aucun d'eux ne quitta dès lors sa place, si ce n'est pour suivre et servir le Roi, lorsque celui-ci alla, comme on le dira plus loin, se revêtir du manteau royal. Pour les autres personnages précités, ils se tinrent constamment près de Sa Majesté, la suivant et l'accompagnant dans tous ses mouvements.

Maintenant, pour revenir au commencement de la cérémonie, aussitôt que Sa Majesté eut fait à l'archevêque l'inclination dont il a été parlé, le premier évêque assistant demanda au prélat de couronner le Roi. Après cela, eurent lieu les diverses interrogations et réponses qui sont inscrites dans le pontifical, et, sur la dernière réponse, l'archevêque conclut en disant : *Deo gratias*.

Un adjudant de la Chambre de Sa Majesté porta alors, près de l'endroit où Elle devait s'asseoir, un siège à bras que l'aumônier lui présenta. Le Roi s'étant ainsi placé entre les deux évêques qui l'accompagnaient, et ayant la face tournée vers l'archevêque, celui-ci, qui était à peu de distance de Sa Majesté, lui fit l'admonition d'usage.

Cette cérémonie terminée, le Roi se leva sur ses pieds, et, après qu'on eut enlevé le siège de la même manière qu'on le lui avait apporté, il alla s'agenouiller, à l'avant-dernier degré de l'autel, sur un coussin qu'avait posé l'aumônier. Là, il lut la profession de foi, sur le livre que l'archevêque tenait dans sa partie supérieure et que lui-même soutenait dans sa partie inférieure. Ayant fait ainsi sa profession, le Roi étendit les deux mains sur le

missel que l'archevêque lui présenta ouvert, et dit : *Sic me Deus adjuvet, et hæc Sancta Dei Evangelia*. Lorsqu'il eut prononcé ces paroles, il baisa les mains de l'archevêque.

Pendant que le Roi resta à genoux, l'archevêque se leva, à son tour, sur ses pieds, et, après avoir déposé la mitre, dit l'oraison propre à la circonstance, qui fut également récitée, à voix basse, par les évêques assistants. Cela fait, l'archevêque reprit la mitre, et tous les prélats s'agenouillèrent, en s'appuyant chacun sur son fauteuil. Le Roi se prosterna, de son côté, sur deux coussins que l'aumônier avait placés à droite de l'archevêque, et aussitôt les chantres entonnèrent et continuèrent jusqu'à la fin les litanies des Saints, auxquelles répondit le Chœur. Pendant tout le temps que dura le chant, Sa Majesté resta prosternée.

Quand on fut arrivé à ces paroles : *Ut omnibus fidelibus, etc.*, le métropolitain se leva sur ses pieds, déposa la mitre, prit dans la main gauche le bâton pastoral, et, lorsque le Chœur eut répondu : *Te rogamus audi nos*, prononça sur le Roi, en le bénissant du signe de la croix, le verset : *Ut hunc Electum Regem benedicere et conservare digneris*, auquel le Chœur répondit : *Te rogamus audi nos*. L'archevêque reprit une seconde fois : *Ut hunc Electum Regem, etc.*, à quoi le Chœur répondit encore : *Te rogamus audi nos*. Les évêques répétèrent chacun à son tour la même cérémonie; ensuite, tous ensemble, avec l'archevêque qui déposa le bâton pastoral et reprit la mitre, il se remirent à genoux devant leurs fauteuils, jusqu'à la fin des litanies. Celles-ci terminées, l'archevêque se releva encore, quitta la mitre, et dit les oraisons accoutumées.

Enfin, le Roi se leva lui-même, le métropolitain s'assit avec la mitre en tête, et Sa Majesté vint s'agenouiller devant lui. Le grand chambellan, s'approchant alors,

délia la chemise du bras droit du Roi, et mit à nu celui-ci jusqu'au coude; de son côté, le métropolitain, après avoir plongé le pouce dans l'huile des Catéchumènes, en oignit, en forme de croix, le bras droit du Roi, entre la jointure de la main et celle du coude. L'onction du bras étant ainsi faite, un adjudant de la Chambre se présenta avec un bassin d'argent doré, qu'il remit au gentilhomme de Chambre de ce jour, pour y recevoir du grand chambellan le petit collier de l'Ordre que celui-ci enleva du cou de Sa Majesté. Puis, le même grand chambellan ayant ouvert et rabattu la chemise, l'archevêque fit une onction semblable à la précédente entre les deux épaules du Roi.

Cette nouvelle onction étant accomplie, le métropolitain s'essuya le pouce, se lava les mains, se leva, et, avec la mitre en tête, se rendit au pied de l'autel. Là, après avoir déposé la mitre, il récita la formule de la confession avec ses ministres. En même temps, le Roi, s'étant agenouillé du côté de l'Évangile, l'aumônier lui dit la confession; les deux évêques assistants vinrent à leur tour lui en faire autant.

Après cela, l'archevêque commença et poursuivi la messe jusqu'à la fin du graduel. Pendant ce temps, le Roi, accompagné de tous les personnages mentionnés plus haut, qui se trouvaient entre le chœur et l'autel, se rendit à la chapelle de saint François de Paule, en passant par celle de la sainte Vierge. Là, après que l'aumônier lui eut essuyé le bras et les épaules, le grand chambellan et les gentilshommes de Chambre précités le revêtirent du manteau royal et du grand collier de l'Ordre.

Sa Majesté, avec le même cérémonial que précédemment, si ce n'est que le sérénissime seigneur Prince Thomas soutenait le milieu, et, le grand chambellan, l'extrémité de la traîne du manteau royal, revint vers le

maître-autel et se rendit aussitôt, à son trône, s'agenouiller sur son prie-dieu. Là, Elle écouta la lecture de la messe, jusqu'à l'Évangile, que lui fit son aumônier, à genoux devant Elle sur un gradin du trône.

Ici, pour satisfaire la curiosité de ceux qui désirent connaître la règle du cérémonial, il me semble convenable d'avertir que, pendant que le Roi était sur son trône, le sérénissime seigneur Prince Thomas se tenait agenouillé sur un coussin placé à droite de l'extrémité du dernier gradin du trône; que les chevaliers de l'Ordre étaient en ligne derrière le Roi, le visage tourné vers le maître-autel et les genoux fléchis sur le sol, et, que l'aumônier occupait, devant le trône même, un gradin posé à terre.

Reprenant maintenant le fil du récit de la cérémonie, je dirai que l'archevêque, après avoir fini la lecture du graduel, revint s'asseoir, avec la mitre en tête, sur le fauteuil placé devant l'autel. De son côté, le Roi descendit de son trône et, au milieu des deux premiers évêques assistants, alla s'agenouiller devant l'archevêque, qui, après avoir reçu de son ministre l'épée dégainée, qui se trouvait sur l'autel, la remit à Sa Majesté, en disant l'oraison adaptée à cet acte. Après cette oraison, le Roi rendit l'épée à l'archevêque, et, celui-ci, à son ministre, qui la remit dans le fourreau. Alors, la recevant de nouveau de ce dernier, l'archevêque en ceignit les flancs de Sa Majesté, en disant une autre oraison d'usage en cette circonstance.

Aussitôt après, le Roi se leva sur ses pieds, dégaina l'épée, et la brandit vivement. Puis, l'ayant nettoyée sur son bras gauche et remise dans le fourreau, il retourna s'agenouiller devant le métropolitain, qui, recevant des évêques assistants la couronne, qu'ils tenaient en leurs mains, la lui posa sur la tête, en disant l'oraison prescrite. L'archevêque prit ensuite le sceptre et le remit au Roi, en récitant également l'oraison accoutumée.

Au moment de l'imposition de la couronne sur la tête du Roi, le régiment de la Garde qui se trouvait sur la place de l'église fit une salve de mousqueterie, à laquelle répondit toute l'artillerie de la ville et de Castellamare.

Après avoir reçu le sceptre, Sa Majesté se leva sur ses pieds, le gentilhomme de la Chambre lui enleva l'épée et la remit au grand écuyer, qui la porta immédiatement devant le Roi, lorsque celui-ci se rendit à son trône. En même temps, le métropolitain et les évêques assistants accompagnèrent Sa Majesté, qui, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, marchait entre l'archevêque à droite et le premier évêque assistant à gauche. Après l'avoir ainsi conduite à son trône, le même archevêque l'intronisa par la prière propre à cet acte. Ayant ensuite déposé la mitre, ce prélat entonna le *Te Deum*, alla se placer à la droite du Roi, où il se tint debout jusqu'à la fin de l'hymne. Puis, ayant dit les oraisons prescrites, il revint à l'autel ainsi que les évêques. Pendant toute cette dernière cérémonie, le grand écuyer, tenant l'épée à la main, se tint sur le sol, près du plus bas degré et vers le milieu du trône.

Dès que le métropolitain fut revenu, comme on vient de dire, à l'autel, le Roi, accompagné des chevaliers, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, descendit de son trône, se rendit devant l'archevêque, lui adressa la demande de couronner aussi la Reine, et revint à son trône. Aussitôt après, le grand majordome alla prévenir la Reine de se rendre à l'autel.

Celle-ci partit de la tribune, et, passant par la chapelle de saint François de Paule, entra, suivie de ses dames, de ses demoiselles et de ses chevaliers, dans la grande nef de l'église. A la balustrade du chœur, elle fut reçue par deux évêques qui, l'un à droite et l'autre à gauche, l'accompagnèrent jusqu'à l'autel, devant le métropolitain. A son entrée dans le chœur, son chevalier d'honneur prit

la traîne, que le second écuyer avait porté jusqu'à cet endroit. Arrivée ainsi vers l'autel, elle s'agenouilla sur un coussin qu'avait placé son aumônier, et baisa la main de l'archevêque.

Les chevaliers de sa Cour s'arrêtèrent dans le chœur, et ne montèrent au-dessus des deux degrés déjà cités que les dames, les filles d'honneur, le chevalier d'honneur qui était revêtu du manteau, le premier écuyer de quartier, l'officier de la Garde et l'aumônier.

Après le baisement de la main, l'archevêque s'agenouilla devant son fauteuil; la Reine se prosterna sur deux coussins, à gauche de ce dernier, jusqu'à la fin des litanies, et, celles-ci étant achevées, elle s'agenouilla devant le métropolitain, qui lui dit l'oraison de circonstance.

Ensuite, l'archevêque, les bras mi-étendus, dit la préface de la messe, revint s'asseoir, oignit d'abord le bras droit, puis l'intervalle des épaules de la Reine. Pendant cette dernière cérémonie, la première dame d'honneur remplit auprès de la Reine le même office que le grand chambellan avait rempli auprès du Roi.

Les onctions étant ainsi faites, la Reine se leva, et, accompagnée des personnes qui l'avaient suivie à l'autel, se rendit à l'endroit où le Roi s'était lui-même revêtu de ses habits et du manteau royal, et où avaient été portés ceux qui devaient servir à sa propre personne. Là, elle revêtit le manteau royal, et revint devant le prélat, pendant que la première dame d'honneur et la dame d'atour, ou autrement dit la grande camériste, portaient la traîne. Après s'être agenouillée, elle reçut, d'abord la couronne, puis le sceptre, du prélat qui, en même temps, récita les oraisons d'usage. Elle se leva ensuite, et fut accompagnée jusqu'à son trône par les deux évêques assistants, qui revinrent aussitôt à leur poste.

Au moment où la couronne fut placée sur la tête de la

Reine, le régiment des Gardes fit une seconde salve, à laquelle répondit encore l'artillerie de la ville et de Castellamare.

Pendant que la Reine se tenait sur son trône, les dames et les filles d'honneur se placèrent le long des gradins qui mènent du chœur à la plateforme qui se trouve entre le chœur et l'autel. Le chevalier d'honneur se tint derrière la Reine, sur le sol, et, la cornette des Gardes du Corps, à trois pas en arrière du chevalier d'honneur, en face des stalles inférieures des chanoines. Vis-à-vis du trône de la Reine, se tenaient le premier écuyer, et, sur la même ligne, les gentilshommes de la Chambre de Sa Majesté.

La messe continua jusqu'à l'offertoire inclusivement. Le Roi et la Reine, accompagnés des personnes déjà mentionnées, se rendirent alors, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, vers l'autel où, après s'être agenouillés devant le métropolitain, sur les coussins placés par leurs aumôniers respectifs, ils offrirent à l'archevêque quelques pièces de monnaie d'or, qui leur avaient été remises par ces mêmes aumôniers. Après cela, Leurs Majestés baisèrent l'une et l'autre la main du métropolitain, et remontèrent à leur trône.

A l'approche de la consécration, le grand chambellan et le gentilhomme de chambre de service montèrent au trône du Roi; le premier de ces personnages enleva la couronne du Roi et la déposa sur le bassin d'argent doré, que le second tint en ses mains jusqu'au moment de la remettre sur la tête de Sa Majesté. En même temps et de la même manière, la dame d'atour enleva la couronne de la Reine, qu'une des dames d'honneur tint également sur un bassin.

Ensuite la paix fut portée par le premier des évêques assistants au Roi et à la Reine, qui, après l'avoir reçue, descendirent de leur trône pour communier. Le séré-

nissime seigneur Prince Thomas et le gentilhomme de Chambre de garde portaient la traîne du Roi; la dame d'atour et une dame d'honneur celle de la Reine; le gentilhomme de Chambre et la dame qui portaient les couronnes et les sceptres, marchaient après Leurs Majestés. Le Roi et la Reine s'agenouillèrent sur le degré supérieur de l'autel, et, après qu'ils eurent baisé la main de l'archevêque, celui-ci leur donna la communion, pendant que le grand chambellan et la première dame d'honneur, le premier du côté du Roi, la seconde du côté de la Reine, soutenaient la nappe de lin.

Lorsqu'elles eurent communié, Leurs Majestés reçurent les ablutions du calice de l'archevêque, et le purificateur des mains du grand-maître du palais. Ensuite, elles remontèrent à leur trône de la même manière qu'elles en étaient descendues; et, les mêmes personnes qui leur avaient enlevé leurs couronnes, les leur remirent sur la tête.

Au moment de la bénédiction de la messe, le régiment de la Garde fit une troisième salve, à laquelle répondit encore l'artillerie de la ville et de Castellamare. La messe terminée, Leurs Majestés descendirent du trône, sortirent de l'église et retournèrent au palais royal avec le même appareil qu'elles en étaient venues. Ainsi finit ce saint et glorieux couronnement.

II. — Concours de Poésie.

Des deux concours bisannuels de poésie et de peinture que l'Académie a charge de juger, le premier voyait son tour revenir en 1888. Les poèmes présentés se sont élevés au nombre de quatorze. La commission nommée pour examiner ces diverses œuvres se composait de MM. l'avocat

Fr. Descostes, le comte de Mouxy de Loche et l'abbé Morand. Bien que le verdict n'ait été officiellement rendu que le 11 avril 1889, il ne doit pas moins être reporté à sa date réglementaire de 1888. C'est pourquoi je crois convenable d'inscrire ici les détails de la séance publique où il a été proclamé.

Il serait superflu de faire observer le vif intérêt qui s'attache à ces sortes d'assises solennelles de l'Académie dans le public lettré de Chambéry et de la Savoie. La séance du 11 avril a été surtout remarquable par la foule considérable des personnes de tout rang et de toute qualité qui s'y sont rendues, et par le caractère des lectures qui y ont été faites. Son programme, exposé d'abord dans une fine et élégante allocution par M. le président d'Arcollières, comprenait, en outre du rapport sur le concours, la circonstance éminemment émouvante du discours de réception à l'Académie que M. le docteur Gaspard Denarié avait écrit pendant sa maladie et que sa mort aussi prématurée qu'inattendue avait empêché de prononcer. Ce dernier travail, qui avait pour sujet : *Xavier de Maistre*, et où l'auteur avait convié à la fois, comme par un suprême effort et pour mieux faire déplorer sa perte, son esprit charmant, son humour fascinante, sa touchante mélancolie, sa foi robuste et son style si personnel, a été lu par M. le conseiller Arminjon, vice-président de la Compagnie. Nul ne pouvait être l'interprète plus digne du regretté défunt que cet ami fidèle et ce témoin intime de toute sa belle vie. Après avoir fait pressentir, dans un exorde plein de nobles pensées et de judicieuse critique littéraire, le charme que chacun allait goûter à entendre les admirables pages d'outre-tombe du bien-aimé docteur, M. Arminjon a terminé leur lecture par une péroraison d'une superbe éloquence, où sa voix trahie par une

vive émotion, aussi bien qu'inspirée par le spiritualisme chrétien le plus élevé, a produit une vive impression dans les cœurs et fait couler de douces larmes des yeux des assistants.

On lira plus loin, parmi les mémoires de ce volume, chacun des discours qui ont occupé cette partie de la séance.

Le rapport sur le concours de poésie, lu par M. l'abbé Morand, est ainsi conçu :

MESSIEURS,

C'est à la poésie, cette gracieuse fille du ciel, dont la mission sur la terre est d'embellir les joies et de charmer les souffrances des hommes, que nous avons affaire.

Harmonieux écho de l'âme tout entière,
Ou bien religieuse ainsi qu'une prière,
Ou bien tendre ainsi que l'amour,
Elle chante l'éternel rêve
De l'homme, céleste banni,
Dont l'âme toujours se soulève,
Comme une aile, vers l'infini ;
Et le grand vide qui demeure
Au fond de nous, et fait qu'on pleure
Sous les fleurs mêmes du festin ;
Et cette invincible espérance
Qui brille à travers la souffrance,
Comme sous la nuit le matin....

Après avoir entendu ce passage d'un de nos grands poètes modernes ¹, vous serez comme moi, vous voudrez ignorer éternellement qu'il a été interdit un jour, quelque part, de faire des vers, ou du moins de certains vers, dans les écoles publiques. Cet acte révolutionnaire, l'un des plus graves de

¹ EMILE TROLLIET, *Ode à Lamartine*.

ce siècle, n'est pas seulement un défi jeté à la nature de l'esprit humain, mais encore un attentat au progrès et à la civilisation.

Pour ceux qui ne seraient pas pleinement convaincus de l'utilité de l'art poétique, j'apporterai d'abord un argument dont la valeur irrésistible n'a d'égal que la justesse indéniable. Qu'ils me permettent donc, avant d'arriver à l'objet spécial de ce rapport, de leur démontrer, par un fait purement historique, que la poésie est innée à tout homme, et qu'elle lui est aussi naturelle que de penser et de sentir.

Les plus sceptiques à cet égard ne sauraient contester que, dès l'origine du monde, les poètes se sont succédés sans relâche, en grand nombre, au milieu des peuples même les moins civilisés, et qu'ils ont joui constamment d'une respectueuse considération, autant qu'ils ont exercé une salutaire influence. A quoi bon rappeler en preuve le tableau merveilleux de ce que nous présentent universellement, sous ce rapport, les anciens temps ? Il suffit de vous nommer quelques-uns des génies incomparables qui les illustrèrent et dont les œuvres immortelles font encore notre admiration : Moïse, David, Salomon, Isaïe, Ezéchiel, chez les Hébreux ; Homère, Esiode, Pindare, Eschyle, Aristophane, Esope, Théocrite, chez les Grecs ; Lucrèce, Virgile, Horace, Properce, Ovide, chez les Romains.

Les siècles qui suivirent, quelque sombres et tourmentés qu'ils furent, ne laissèrent pas cependant d'offrir à leur tour un spectacle semblable. Après la disparition des civilisations antiques, ou, autrement dit, lorsque l'empire romain, leur dernier représentant, se fut écroulé sous la furieuse avalanche des barbares du nord, le flambeau de la poésie ne se trouva pas atteint. A vrai dire, son caractère changea : alimenté d'un côté par les dogmes spiritua-

listes et les vertus sublimes du christianisme, et d'un autre par les traditions particulières des envahisseurs, il projetâ une lumière nouvelle; mais il ne cessa d'enflammer les imaginations, et les poètes chantèrent toujours.

Entendez plutôt. Dans le concert que ces voix ainsi transformées firent entendre durant tout le moyen-âge, les unes continuèrent à se servir de la langue des anciens maîtres du monde; les autres eurent recours aux idiômes populaires nés, comme on sait, du mélange des vainqueurs avec les vaincus.

Pour ne parler que des plus illustres, le nombre des poètes de la première classe s'éleva, du v^e au xv^e siècle, à plus de quatre cent cinquante-quatre, c'est-à-dire à une moyenne de quarante-et-un par siècle.

Plus rares d'abord, ceux de la seconde classe conquièrent enfin la prépondérance, et jetèrent, surtout dans les derniers cycles séculaires de cette même période, un vif éclat, sous les noms de troubadours en Espagne, de trouvères et de troubadours en France, de ghizellari en Italie et de minnesingers en Allemagne. Inaccessibles tours d'acier, où des magiciennes retenaient une beauté prisonnière; palais enchantés, où ceux qui y pénétraient perdaient l'esprit; chevaliers qui parcouraient les airs, montés sur des griffons ailés; cors dont le son mettait une armée en fuite; casques qui résistaient à tous les coups; lances d'or qui, en touchant, détruisaient tout enchantement; belles dames qui s'armaient du bouclier et de la lance: telles étaient les gracieuses fictions par lesquelles ces chantres nomades, errant de cours en cours, de châteaux en châteaux, charmaient les loisirs des princes et des nobles châtelaines.

Les compositions les plus célèbres de ces véritables créateurs de nos langues modernes furent les *Romanceros* en

Espagne, les *Nibelungen* en Allemagne, la *Divine Comédie* en Italie. Dans le pays de France, sur les places publiques des villes comme en la grande salle des fêtes des manoirs seigneuriaux, on se redit d'abord la *Chanson de Roland*, les romans de la *Table ronde*, *Ogier le Danois*, *Raynaud de Montauban*, les *Quatre fils Aymon*, *Godefroy de Bouillon*, les *Lais* de Marie de France, le *Roman du Renart*, le *Roman de la Rose*, etc. Puis, du xv^e au milieu du xvi^e siècle, on se répéta de même les poésies de Christine Pisan, d'Olivier Basselin, de Charles d'Orléans, de Villon, de Clément Marot, de Marguerite de Navarre, et d'une infinité d'autres chantres non moins remarquables.

Je ne parlerai pas, après cette rapide énumération des poètes d'un âge que certains esprits prévenus ou mal informés imaginent faussement n'avoir connu que l'ignorance et la barbarie, je ne parlerai pas, dis-je, de la Pléiade qui, levant par son *Illustration de langue françoise* l'étendard de la réforme de notre idiome national, l'amena à devenir bientôt la première langue du monde, ni de ses successeurs qui portèrent si haut la poésie dans les xvii^e et xviii^e siècles, ni enfin des nombreux génies qui sont l'une des plus grandes gloires du nôtre. Cette partie de l'histoire de l'art poétique en France, Messieurs, vous la connaissez mieux que je ne saurais vous l'apprendre.

Cependant, en face du concours fondé par M. l'avocat Guy en faveur de ses compatriotes, je ne saurais passer sous silence la part honorable que notre petit pays a pris dès longtemps à ce vaste concert des poètes à travers les âges. Je confesse humblement que je suis un peu chauvin, que tout ce qui fait la gloire de la Savoie me rend particulièrement fier, et que je ne comprendrais pas, si elle venait à germer dans quelques esprits, l'idée d'établir, pour notre

vieille et chère patrie, une comparaison désavantageuse du passé avec le présent.

Dès avant le XIII^e siècle, comme en témoigne le testament d'Agnès de Faucigny, en 1262¹, on parlait français dans les vallées de nos Alpes tout aussi bien que sur les bords de la Loire et de la Seine, et la poésie y allait également bon train. Vers le même temps, en 1268, le comte Pierre II de Savoie paya, sur sa propre cassette, au chevalier de Ferrol, six livres pour des vers que celui-ci lui avait apportés. Ce n'est là qu'un exemple entre une foule d'autres. Sous le règne des princes qui succédèrent, durant le reste du moyen-âge, à cet illustre mécène, les comptes des châtelains et les chroniques du temps mentionnent, avec celui de leurs œuvres, le nom d'un grand nombre de chantres semblables, tels que Pierre de la Rovere, Nicolet de Turin, Montferrier, Raymond Ferraldo, Pierre Boyer, André de la Vigne.

Depuis la Renaissance, on vit également apparaître Marc-Claude de Buttet, avec son *Amalthée* ; Claude Mermet, avec sa *Boutique des Usuriers* ; Antoine Favre, avec sa tragédie des *Gordiens* et ses *Quatrains* ; Jean Frisart, avec sa *Description de la vallée de l'Isère* ; Claude Nouvellet, avec son *Bracquemart* ; Philibert-Albert Bally, avec son *Poète mêlé* ; Jean-François Ducis, qui, au souvenir de son pays d'origine, écrivait :

Savoie, ô mon pays ! berceau de mes aïeux,
Climat doux à mon cœur, qui vit naître mon père,
Sous un modeste toit où la vertu fut chère...

Enfin, pour ne parler que des plus remarquables entre les morts de notre siècle, je citerai Joseph-François Michaud, Jean-Pierre Veyrat, Auguste de Juge, Jenny Bernard, Mar-

¹ Ecrit et clos dans la chapelle de Mélan en Faucigny, le 13 des ides de mai 1262.

guerite Chevron, Octave Ducros de Sixt, Charles Derisoud, Alfred Puget, Amélie Gex : tous connus du public lettré de Savoie, et dont la plupart ont vu autrefois leur talent poétique applaudi ici-même, dans des solennités semblables à celles-ci.

La raison de cette germination incessante et touffue de poètes dans notre patrie, comme partout ailleurs, n'est pas un mystère ; elle s'explique facilement par la relation intime qui existe entre la nature de la poésie et la nature de l'âme humaine. Chacun le sait, la poésie est une lumière qui nous fait voir plus haut que la terre et plus grand que nous ne sommes ; c'est, en même temps, une flamme qui allume en nous des sentiments plus élevés et plus vifs que tous ceux qui nous viennent seulement des sens. Mais, n'est-il pas aussi vrai que tout homme possède en lui un rayon de cette lumière et une étincelle de cette flamme ? N'est-il pas démontré que, même parmi les plus bornés et les plus froids, il n'en est aucun qui ne se sente au moins une fois dans sa vie, à quelque heure solennelle et mémorable de son existence, profondément pénétré de leur charmeuse influence ?

Toutefois, je m'empresse de faire remarquer, en terminant ces quelques réflexions préliminaires qui ne sont peut-être pas hors de propos en cette solennité, que tout homme n'est pourtant pas, à proprement parler, un poète, et que celui-là seul est digne de ce nom qui, par des paroles en harmonie avec l'esprit divin dont il est rempli, nous communique la lumière de son intelligence et la chaleur de son cœur ; qui réveille l'étincelle de poésie cachée en nous, fait disparaître les limites de notre horizon borné et grandir à nos yeux les objets dont il parle. Oui, voilà seulement le vrai poète.

Maintenant, Messieurs, il est temps de se le demander, qu'en est-il à cet égard des concurrents que nous avons eu à juger? Possèdent-ils tous les qualités distinctives que nous venons de rappeler? Assurément, les uns et les autres — nous nous plaisons tout d'abord à leur rendre ce bon témoignage — les uns et les autres ont montré un vif amour de l'Idéal et le louable désir d'en atteindre les régions sublimes; mais, hélas! que ne pouvons-nous aussi dire que, chez tous, le succès a répondu à la bonne volonté.

A NOTRE-DAME DE SAVOIE. — Tel est le titre de la première composition que nous avons eu à examiner. Curieuse et bizarre, sous plus d'un rapport, cette œuvre, qui a pour but de célébrer un sanctuaire de Tarentaise dédié à la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame de la Vie, ne remplit pas, ce qui est peut-être l'un de ses moindres défauts, la première condition du concours. N'étant pas écrite en français, nous voulons dire avec les expressions et suivant les formes acceptées aujourd'hui de cette langue, la commission a dû préalablement l'écartier.

LA SERVANTE. — Il s'agit ici d'une histoire édifiante, dont la morale est indiquée par la devise inscrite en tête du manuscrit et tirée de l'Imitation de Jésus-Christ : *C'est dans l'adversité qu'on voit le mieux ce que chacun a de vertus.* Une jeune fille de Savoie, après avoir quitté la chaumière de ses parents pour Paris, ne tarde pas à se voir entourée et frappée de malheurs poignants qui, loin de l'abattre, ne servent qu'à révéler sa grande âme. Atteinte d'abord dans ses plus chères affections par la perte de son père et de sa mère, témoin ensuite de la ruine et de la mort de ses maîtres, enfin chargée par ceux-ci de nourrir et d'élever

deux enfants que bientôt elle devra voir aussi descendre dans le tombeau : c'est ainsi, en face de morts et d'infortunés, que cette femme vaillante, luttant et se dévouant sans relâche, passe sa vie jusqu'à ce que, vieillie et revenue près du cimetière de son village natal, elle s'envole elle-même, son chapelet à la main, vers le ciel. Il n'y a pas de doute que ce drame de la charité, emprunté à l'histoire des rosières, ne soit extrêmement touchant; écrit dans la langue et avec l'art des illustres rapporteurs des prix Monthyon, il n'eut manqué d'exciter le plus vif intérêt. Malheureusement, l'auteur, en usant du langage poétique qu'il semble ne pas connaître suffisamment, lui a fait perdre même jusqu'à son charme natif.

POÈME AYANT TRAIT AUX PAUVRES. — La forme seule de ce titre fait pressentir la valeur de la composition. L'auteur expose lui-même ainsi son sujet :

Ayons pitié des malheureux,
Partout où nous nous trouvons,
Aidons-les et ayons pour eux
Des sentiments toujours bons...

Hélas! Messieurs, arrêtons-nous, je pense que vous êtes suffisamment édifiés.... Seulement, nous conseillerons charitablement à l'auteur, pour avoir l'idée qui semble lui manquer de la vraie poésie, de lire les vers de Victor Hugo sur ce même sujet :

Donnez, riches! l'aumône est sœur de la prière.
Hélas! quand un vieillard, sur votre seuil de pierre,
Tout roidi par l'hiver, en vain tombe à genoux;
Quand les petits enfants, les mains de froid rougies,
Ramassent sous vos pieds les miettes des orgies,
La face du Seigneur se détourne de vous.

Donnez! afin que Dieu, qui dote les familles,
Donne à vos fils la force, et la grâce à vos filles;

Afin que votre vigne ait toujours un doux fruit;
Afin qu'un blé plus mûr fasse plier vos granges;
Afin d'être meilleurs; afin de voir les anges
Passer dans vos rêves la nuit.

POÈME DÉDIÉ A LA GLOIRE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE, MÈRE DE DIEU. — Ce nouveau poème a manifestement la même paternité que le précédent. Nous n'en dirons pas davantage.

SAINT ANTHELME DE CHIGNIN. — Mais, avant d'aller plus loin, nous devons ici constater un fait. Jamais peut-être les compositions religieuses n'avaient apparu, dans nos précédents concours, en aussi grand nombre que dans celui-ci. Déjà vous en avez vu passer deux; il en reste encore cinq que nous allons successivement vous présenter. Faut-il en conclure que le sens poétique s'est élevé dans les âmes, ou simplement l'audace de tout tenter? A la vérité, la source première de la poésie a toujours été et sera toujours l'enthousiasme religieux. Dans tous les temps et dans tous les lieux, les esprits ont été constamment attirés et profondément remués par la contemplation des choses célestes. La religion chrétienne surtout a révélé à l'âme humaine, par ses mystères et par ses vertus sublimes, une beauté incomparable, qui, transfigurée par la lumière de l'espérance et dégagée de ce qui est purement extérieur et sensible, répond souverainement à ses légitimes et éternelles aspirations.

Mais, la nature même de cette beauté céleste, immatérielle, rayonnante dans sa majesté, est précisément ce qui en rend la reproduction extrêmement difficile. Elle exige impérieusement du poète, tant sous le rapport des pensées et des sentiments que sous le rapport du style et du rythme, des qualités suréminentes, qui sont la condition essentielle

de son succès et sans lesquelles sa composition ne s'élèverait guère au-dessus du dernier rang. Pour le dire en d'autres termes, la poésie religieuse doit, en premier lieu, se distinguer par la richesse des idées et par la tendresse des sentiments ; ensuite, elle ne doit jamais se perdre dans un archaïsme affecté, recherché, simulé, ni jamais rabaisser la noble simplicité du langage qui lui convient, à une basse vulgarité.

Maintenant, pour revenir à la composition dont nous venons de vous citer le titre, nous n'oserons affirmer qu'elle remplit parfaitement ces conditions de fond et de forme. Le passage suivant, mis dans la bouche de saint Anthelme pour justifier son entrée en religion, vous laissera sans doute, Messieurs, comme à nous, quelque doute à cet égard :

Non, je n'aime point les batailles ;
 Mes entrailles
 Ont horreur de ces représailles,
 Où court l'orgueil patricien.
 Dans le sang chercher la victoire
 Et la gloire,
 C'est faire un crime attentatoire
 A la dignité du chrétien.

NOTRE-DAME DE MYANS. FÊTE DE MAMAN. — Tels sont les titres de deux pièces que nous trouvons inscrites à la suite l'une de l'autre, dans le même manuscrit. Dans la première de ces œuvres, il est question, comme vous le prévoyez, de la chute du mont Granier, de l'intervention miraculeuse de la Sainte Vierge, et des honneurs que celle-ci a reçus, depuis ces fameux événements, dans le sanctuaire de Myans. Cet épisode dramatique de notre histoire religieuse prêterait assurément aux plus beaux développements poétiques. Mais, notre auteur, en voulant le reproduire, a-t-il bien calculé ses forces ? Le plus souvent il em-

barasse le lecteur et se perd lui-même dans des images étonnantes, étranges, ou dans des fantaisies grammaticales excessives, comme le prouvent les vers suivants :

Des hameaux éventrés, effondrés sur son cours
 De ce vaste contour qui n'était plus la plaine
 A broyer, dévorer un coin restait à peine
 Et le rocher croulait, le voulait tout entier !
 Oh ! grâce ! Pour les morts laissez-nous leur sentier,
 Pour si lugubre oubli ne fermez pas leur porte
 Qu'à ces ensevelis la main pieuse apporte
 Des fleurs, sans que toujours par les blocs entassés
 De leur Eden détruit leurs frères soient chassés !

Du moins, trouverons-nous l'auteur plus heureux dans son second poème, d'un caractère naturellement plus doux et plus gracieux, où il s'est proposé de célébrer l'avantage de posséder sa mère et le bonheur de la fêter ? Nous n'aurons pas non plus la témérité de le garantir. Peut-être alors nous verrions-nous opposer, en preuve du contraire, certains passages, tel que celui où l'enfant traduit ainsi ses souhaits :

Puisse-t-il ce printemps te resplendir sans trêve
 Le bonheur être long, la douleur rare et brève ;
 Mieux encore échappant aux vulgaires destins,
 Ta vie auprès de nous rayonner comme un rêve
 Bercé par nos matins.

Ah ! Messieurs, ne parlons qu'en beau langage, ou bien ne parlons pas de la mère, de cette femme sublime, qui faisait dire à un fils éploré, celui-là, un vrai poète :

Et vous infortunés, vous âmes inquiètes,
 Qui rejetez l'éclat des saintes vérités !
 Savants qui cherchez Dieu dans les ombres muettes
 Quand il vous éblouit de toutes ses clartés,
 Qu'avez-vous donc besoin de sonder la matière ?
 Que lirez-vous de plus au livre du soleil
 Que ce que vous lisez dans le cœur d'une mère ?
 Les astres radieux, la terre à son réveil,

Le gland qui se fait chêne, et tout autre miracle
 Pourra vous laisser froids ! Vous ne voyez pas Dieu
 Dans le bleu firmament, sublime tabernacle,
 Où son nom est écrit en planètes de feu !
 Niez tout ! — Pouvez-vous la nier, cette femme ?....¹

L'ANNONCIATION. = Le titre de cette œuvre devrait être plutôt : *L'Annonciation et la Visitation*. Elle comprend, en effet, ces deux scènes ravissantes de l'Évangile. C'est ainsi qu'elle débute :

En ces temps, le Seigneur eut *pitie* d'Israël.
 Alors il envoya l'archange Gabriel
 Porter dans Nazareth, ville de Galilée,
 Le Verbe par lequel, pure et renouvelée,
 La terre allait renaître et pour jamais bénir
 Le Juste qui devait régner sur l'avenir.

Ce passage donne une idée du genre et du style de l'auteur. Le ton récitatif, qui est la dominante de sa composition, sans être éclatant, est souvent agréable ; le vers, généralement calme et doux, coule sans effort. Plusieurs endroits de cette pièce présentent un réel intérêt. Écoutez plutôt ce petit tableau retraçant un coin des mœurs galiléennes :

Des esclaves s'en vont courbés sous leurs fardeaux ;
 Des femmes, des enfants rapportent sur leurs dos
 Des charges de bois sec, et de grands dromadaires
 S'avancent gravement avec des airs austères ;
 Le chamelier chantonne et les suit à pas lents.
 Près de la porte assis, un homme à cheveux blancs
 Joue avec un enfant dont le jeune sourire
 Semble tout le bonheur du vieillard qui l'admire.

La paraphrase du *Magnificat* n'est pas, non plus, sans grâce, comme on peut en juger par cette strophe :

Alors reparaitra l'ineffable lumière
 Qui rétablira l'homme en sa splendeur première,

¹ HENRI DE VALORI, *Ma Mère*.

Je broierai le serpent,
 Et les hommes vivront comme vivent les anges
 En bénissant ton nom, en chantant tes louanges,
 En priant, en aimant.

Enfin, nous citerons encore, comme assez heureusement rendue, la scène finale où les anges font écho, dans les airs, au chant extatique de la Sainte Vierge :

Alors on entendit dans la voûte étoilée
 Le bruit mystérieux d'une immense envolée,
 Et soudain un cantique éclata dans le ciel,
 Où dominait la voix de l'ange Gabriel.
 Le chœur mélodieux des divines phalanges,
 Pour ne plus les finir, entonnait les louanges
 De Celle qui portait dans son sein le Sauveur.
 Or, les esprits chantaient : Jéhovah, ta faveur
 Pénètre les humains, quand ils sont bons et justes ;
 Adonai, toujours en tes décrets augustes
 Tu grandis les petits, les doux, les innocents,
 Et ton bras, sans pitié, sait briser les puissants.

Cependant, nous ne laisserons pas de vous faire remarquer que, tout en donnant à sa composition la simplicité de style qui convenait, l'auteur ne s'est pas suffisamment efforcé d'éviter les écueils que renfermait son sujet. Son ton constamment uniforme ne fait point assez ressortir la différence des scènes qu'il retrace ; de plus, en même temps qu'un certain nombre de termes impropres, inspirés fâcheusement par les exigences du mètre ou de la rime, il ne craint pas d'employer parfois des locutions absolument prosaïques. On sait qu'après avoir énoncé cette maxime :

On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
 Qui toujours sur un ton semblent psalmodier,

Boileau ajoute :

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
 Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.

UNE HEURE AU CHARMAIX PENDANT LE MOIS DE MAI. — Le poème qui porte ce titre ne renferme pas, en général, des défauts aussi graves et aussi prononcés que les diverses pièces religieuses dont nous venons de parler. Ici, le poète, doué d'un esprit élevé et d'une riche imagination, a su varier agréablement ses tableaux, et surtout, contrairement au chantre de Notre-Dame de la Vie, il n'a pas oublié d'écrire en français. Le Charmaix, à trois kilomètres environ de Modane, sur le chemin abrupt qui conduit de ce bourg à Bardonnèche, par le col de Fréjus, est un des sites les plus pittoresques de la contrée. De ce point, l'œil, dominant le cours inférieur et supérieur de l'Arc, embrasse le superbe panorama de montagnes qui s'étend, sur la droite de cette rivière, de Château-Bourreau au Mont-Blanc. Là aussi, dans un fourré de sapins séculaires, au-dessus du torrent qui se précipite en cascades bruyantes vers le village des Fourneaux, s'élève un antique sanctuaire vénéré de la contrée, et auquel les fidèles se rendent en foule à certains jours de l'année. C'est un de ces pieux pèlerinages que notre auteur s'est appliqué à décrire. Le réveil de la nature à l'heure matinale, le ravissement que fait éprouver la vue des montagnes, l'aspect de la vieille chapelle, la piété des pèlerins, le spectacle éblouissant de la vallée féeriquement ensoleillée au moment du retour : tels sont les émouvants tableaux qu'il nous retrace. Quelques-uns d'entre eux se distinguent par un vrai charme. C'est ainsi qu'est décrite la nature alpestre au lever du soleil :

Le ciel était serein; un jour timide encore
S'avançait souriant sur les pas de l'aurore,
De son regard de feu dorant les hauts sommets.
A peine du soleil quelques lointains reflets
Eclairaient nos sentiers perdus dans les prairies,
S'élevant par degrés sur des pentes fleuries

Au front de chaque fleur, d'un doux rayonnement,
Une perle brillait comme un pur diamant.
Sur le gazon partout, goutte à goutte posée,
En prismes éclatants scintillait la rosée.
Plus l'ombre s'effaçait, plus des prés et des bois
S'élevaient vers les cieux des parfums et des voix.
Sous l'or étincelant de sa riche parure,
L'insecte ailé passait, chantant dans un murmure,
Et l'oiseau, qu'éveillait la brise du matin,
Sous son toit de feuillage entonnait son refrain.
Tout était dans les airs, parfums, concerts, lumière,
De chaque être vers Dieu montait une prière.

Plus loin, l'hymne chrétienne et patriotique que lui inspire le spectacle grandiose des monts altiers qui se dressent devant lui, n'est pas moins remarquable :

Dans cet horizon qui flamboie,
Dont il sonde l'immensité,
Mon œil s'enivre, ô ma Savoie,
De ta ravissante beauté.
A d'autres cieux plus riches plages,
La mer et ses brillants rivages,
Air tiède, toujours parfumé;
Mais, à toi les hautes montagnes,
Les lacs bleus, les vertes campagnes,
Séjour du zéphir embaumé.

A toi les rochers grandioses,
Où l'aigle plane avec orgueil,
Les longs printemps brodés de roses
Dont se parfume chaque seuil;
A toi, les cascades bruyantes,
Fuyant en nappes blanchissantes
Aux flancs de tes grands rochers noirs;
Les hauts pics, aux têtes chenues,
Portant, fiers, leur front jusqu'aux nues,
Comme leurs tours tes vieux manoirs.

A toi, ce mont, chère Savoie,
Vers qui se tournent tous les yeux,
Dont le front rayonnant se noie
Dans l'azur immense des cieux;

A toi le Mont-Blanc!... mont sublime,
 Dont l'aigle seul franchit la cime
 D'un plein essor et sans effroi.
 Devant sa grandeur sans rivale,
 Chaque montagne, humble vassale,
 S'abaisse et reconnaît son roi.

Comme l'oiseau que rien n'enchaîne,
 Dont le vol ne fléchit jamais,
 Vous qui cherchez loin de la plaine
 Votre repos sur les sommets,
 Venez, montez, portez vos âmes
 Sur ces monts ruisselants de flammes
 Comme un Thabor qui resplendit ;
 Là, jamais des flots de poussière
 Ne voilent aux yeux la lumière ;
 L'âme avec l'horizon grandit.

Sois béni, Seigneur que j'adore,
 Pour tous ces biens que je te dois ;
 Sois béni pour la belle aurore
 De ce jour que tu fis pour moi.
 Sous chaque mont qui me domine,
 Sur le front de chaque colline,
 Partout rayonne ta grandeur.
 Pour toutes ces beautés sublimes,
 Glaciers, torrents, rochers, abîmes,
 A jamais sois béni, Seigneur.

Voilà bien, Messieurs, de bons et nobles sentiments exprimés en un beau langage. Mais, pourquoi l'auteur, à qui la poésie semble familière et à qui il ne manque que peu pour être un poète de talent, s'est-il abandonné, dans quelques autres de ses tableaux, à des détails minuscules qui embarrassent son poème dans sa fière envolée et le font tomber dans une regrettable langueur ?

A LA VIERGE IMMACULÉE, ROSAIRE D'AMOUR. — Il y a, dit-on, des coups de vent du midi qui apportent des contrées tropicales aux sommets neigeux de nos froides Alpes cer-

tains végétaux que l'on n'avait point l'habitude d'y rencontrer jusqu'alors. C'est, sans doute, à quelque phénomène de ce genre que l'Académie doit de voir, depuis plusieurs années, se reproduire dans ses concours diverses variétés hybrides de ce rosaire catholique que nos mères égrenaient jadis en nous berçant. Vous vous souvenez du poème de ce même nom de *Rosaire d'amour*, qui, il y a un an, vous frappa sous plus d'un rapport. Celui qui vous est présenté aujourd'hui n'est, en réalité, qu'un simple chapelet, dont l'auteur s'est borné à parcourir les cinq dizaines, en appliquant son esprit à la méditation de cinq mystères ainsi intitulés : *Les Saluts, L'Immaculée, Son Nom, Ses Charmes, Le Portrait de l'Épouse*. Naturellement, les accessoires réglementaires, tels que la *Préparation*, le *Credo*, les *Pater* et les *Gloria*, ne sont pas oubliés. Les sentiments pieux de l'auteur, unis à un talent incontestable de versification, ont donné lieu parfois, même fréquemment, dirons-nous, à d'heureuses inspirations. Nous citerons spécialement, à ce titre, la cantate du Nom de Marie :

Il est un nom plein d'harmonie,
Qui ravit l'oreille et le cœur,
Dont la plus douce symphonie
Ne saurait rendre la douceur.

Ce nom suave, le plus tendre
Que Vierge ici-bas ait porté,
La Terre au Ciel le fait entendre
Dans toute sa suavité.

Il est redit dans la cabane,
Comme sous les riches lambris ;
Il résonne dans la savane
Avec le chant du colibris.

Ce nom, écho du paradis,
Qu'à répéter nul ne se lasse,
Toujours nouveau, toujours se place
Sur la lèvre qui le redit.

Ce nom, ô Vierge chaste et pure,
Quand viendra l'heure de mourir,
Que notre bouche le murmure
Avec notre dernier soupir.

Cependant, nous ne laisserons pas de faire, sur quelques points de ce poème, certaines réserves. Dans les deux dernières dizaines, le poète, arrivé sans doute à l'épuisement par son effort constant à accumuler dans les précédentes les termes de son pieux ravissement, emprunte au Cantique des Cantiques les colloques affectueux de l'Époux et de l'Épouse. Malgré le talent indéniable qu'il a déployé à traduire fidèlement les paroles du prophète, nous pensons que cette partie de son travail n'est pas la plus heureuse. Les images réalistes contenues dans le Livre-Saint s'expliquent par les mœurs sensuelles de ceux à qui il s'adressait ; mais, les oreilles françaises sont devenues, sous ce rapport, extrêmement délicates, et, en ce moment, il ne leur paraît point convenable d'employer de telles formules en parlant de la Vierge Immaculée, de Celle qui représente au plus haut point le spiritualisme chrétien. Du reste, sans nous arrêter à la forme générale de son œuvre, qui était certes bien la moins propre à lui laisser la liberté de ses mouvements, nous ne comprenons pas que l'auteur, avec son sens poétique, se soit consumé, dans plus de cinq cents vers, à planer exclusivement dans les airs sans jamais descendre sur la terre. L'homme est ainsi fait que, tout en aimant qu'on lui montre la grandeur des êtres célestes, il n'est pas fâché qu'on parle un peu de lui.

SABAUDIA. — L'amour de la patrie, Messieurs, est aussi une religion ; après les devoirs à rendre à Dieu, rien ne doit être plus sacré pour l'homme sur la terre. Voilà pourquoi nous avons été heureux de rencontrer cet autre poème

parmi ceux du concours. *Sabaudia*, c'est comme le comprenez, la Savoie.... la Savoie qui a tenu un rang distingué depuis l'origine des nations civilisées, la Savoie qu'ont illustrée nos aïeux dans les sciences et dans les arts aussi bien que sur les champs de bataille, la Savoie fière de ses riches vallées et de ses splendides montagnes, la Savoie, enfin, où nous sommes nés, où nous vivons, de qui nous tenons notre caractère réfléchi, la tenacité de nos affections, notre entêtement pour la justice, ainsi que ces glorieuses traditions d'honneur et de loyauté qui faisaient encore naguère la renommée de nos pères dans les deux mondes. L'auteur de cette nouvelle composition, c'est lui-même qui nous en avertit, n'est pas né dans notre pays ; battu par les orages de la vie, il est venu, dit-il, s'y mettre à l'abri et y goûter la tranquillité et le repos. Naturellement, tout ce qui l'entoure maintenant l'enchanté. D'un côté, il s'attarde, la nuit, à parcourir fiévreusement les livres qui décrivent *les torrents fougueux, les monts chenus, les cols étroits, les glaciers et les hauts sommets* de sa nouvelle patrie ; de l'autre, il ne cesse, le jour, d'admirer *les verdoyants coteaux dont les riches versants se mirent dans les eaux, les lacs profonds endormis sous le ciel loin du bruit des cités, les prés verts, les bouquets de bois, les clairs ruisseaux, où les pâtres, le soir, abreuvent leurs troupeaux.*

C'est alors que, lui-même, faisant appel à la muse, il tente par un chant plus digne, insinue-t-il, que tous ceux qu'on a entendus jusqu'alors, de traduire son profond ravissement. Assurément, nous ne pouvons qu'applaudir à l'inspiration vraiment poétique d'un bon nombre de ses strophes :

Mais, comme ils étaient loin de la réalité,
Ces tableaux où l'artiste avait pourtant jeté

Des couleurs pleines de puissance!
 Et quand je pus te voir, ô pays merveilleux,
 Quelles émotions, quelle fête des yeux
 Devant tant de magnificence!

Tes Alpes, rayonnant sous les feux du matin,
 Avec leurs mille pics, semblent un camp lointain
 De Titans, couché dans la plaine.
 Chaque alpe est une tente immense, et le Mont-Blanc,
 Dressant plus haut encore son dôme étincelant,
 Est la tente du capitaine.

Et quand l'orage passe en grondant sur leurs flancs,
 Chassant le lourd troupeau des nuages brûlants
 Où la foudre tonne et crépite,
 On croit ouïr au loin, guerriers audacieux,
 Ces fabuleux géants tenter l'assaut des cieux
 D'où Jupiter les précipite.

Ces vers, sans contredit, en même temps qu'ils sont fortement imagés, sont bien frappés. Malheureusement, tous ceux que renferme le poème n'atteignent pas cette hauteur de style et de pensées. Certes, nous ne pouvons classer à un bon rang parmi les inspirations poétiques ce passage, par exemple :

Aux gourmets tes beaux lacs offrent leurs poissons fins,
 Tes vergers leurs doux fruits, tes verts coteaux leurs vins,
 Tes bois leur gibier, poil et plume ;
 Épuisé des plaisirs de l'hiver, tout l'été
 Le mondain vient chez toi chercher la pureté
 De ton éther vierge de brume.

LES AMOURS D'UN PAPILLON. — Mais voici un poème d'une autre allure, gracieux et charmant. Victor Hugo en avait effleuré l'idée, dans ses *Chants du crépuscule* :

La pauvre fleur disait au papillon céleste ;
 — Ne fuis pas !
 Vois comme nos destins sont différents. Je reste,
 Tu t'en vas !

Pourtant nous nous aimons, nous vivons sans les hommes
 Et loin d'eux,
 Et nous nous ressemblons, et l'on dit que nous sommes
 Fleurs tous deux !

.....

Oh ! pour que notre amour coule des jours fidèles,
 O mon roi,
 Prends comme moi racine, ou donne-moi des ailes
 Comme à toi.

Notre auteur a élargi cette donnée et l'a fait sienne, à la manière de La Fontaine qui prenait son bien où il le trouvait. Pressé du besoin d'aimer, comme le sont tous les lépidoptères, un papillon ne peut s'astreindre à demeurer fidèle à l'amour qu'il a conçu ; voltigeant sans repos de fleurs en fleurs, de la violette à la rose, de la rose au lis, du lis à la marguerite, de la marguerite au bouton d'or, du bouton d'or à l'œillet, de l'œillet à l'aubépine et à l'asphodèle, il passe ainsi son temps à chercher des victimes, jusqu'à ce que, victime lui-même d'une libellule, il périsse misérablement dans un affreux isolement. Voilà le cadre.

Vous devinez, Messieurs, l'allégorie ; il est inutile de vous faire observer ceux que le poète veut représenter par ce papillon, par ces fleurs et par cette libellule. Son but est de prouver que l'amour ne peut donner de vrai bonheur que s'il est constant.

Un tel sujet se prête évidemment à la poésie. L'auteur, qui en a saisi les ressources, nous trace plusieurs tableaux assez bien réussis, tel que ce dialogue du papillon et de la violette :

Veux-tu m'aimer, disait à l'humble violette
 Un beau papillon bleu ? Toujours triste et seulette,
 Pour toi seule embaumant la mousse des grands bois,
 Près de la source fraîche où tu mires parfois

Ton front si pur, ton front charmeur, divin et tendre,
 Mignonne fleur, toi qui jamais ne dois entendre
 Une céleste voix qui te parle d'aimer.
 Tu dois mourir d'ennui, toi faite pour charmer.
 Comme il fait beau ce soir ! Dans ce bois tout m'enchante,
 Le vent tiède frissonne et le rossignol chante,
 Ecoute, autour de nous tout semble dire : Amour.
 Aimons-nous, aimons-nous, le bonheur est bien court.

— Sois une pauvre fleur comme moi, viens demeurer
 Ici, je t'aimerai. Quand le vent froid qui pleure,
 Dans les troncs dépouillés sifflera, glacial,
 Nous nous réchaufferons au bonheur nuptial,
 Et, quand l'hiver rendra les campagnes désertes,
 Tu seras à l'abri, toi, sous mes feuilles vertes.
 Reste ici, promets-moi de m'aimer à toujours.

— Toujours, ah ! c'est bien long, trop long pour les amours.
 Je ne crains pas l'hiver, ma belle, et je m'envole.

Plus loin, c'est avec un égal plaisir que nous lisons le récit
 de l'entrevue de notre volage avec le lis :

. Lors, il vit un lis blanc
 Qui dressait vers les cieux son front pur et tremblant.
 — Je n'ose vous aimer, dit-il d'une voix tendre.
 Si votre cœur voulait jusqu'à mon cœur descendre,
 Je serai tout à vous ; dites si vous m'aimez ?

— Pour m'avoir, sois sans tache et ne change jamais.
 Hélas ! on dit : Souvent le papillon varie,
 Et son cœur est changeant, bien fol est qui s'y fie.

Sincère, il ne put rien promettre ; aux cieux pâlis
 Il partit, murmurant ces paroles : Le lis
 Est beau, la violette est mignonne, et la rose
 Est superbe ; ces fleurs veulent la même chose :
 La constance, allons donc !

Et le voilà qui s'en va renouveler infructueusement ail-
 leurs ses tentatives de séduction. Mais voici le malheur.
 Repoussé de toutes les fleurs pour son inconstance, il ren-
 contra par hasard une libellule qui voltigeait sur une mare,
 et il lui fit ses propositions. Sitôt dit, sitôt fait... Las ! on se

rendit devant un vieux capricorne pour célébrer le mariage. Ah! beau papillon ne vous fiez pas aux libellules! A don Juan don Juan et demi, la nuit même des noces, la *Dame* fila avec un insecte doré. Bien que mérités, les malheurs du pauvre lépidoptère sont touchants, du moins sous la plume du poète :

Ah! celle qu'il aimait l'avait abandonné!
Le pauvre papillon, tristement étonné,
Quitta le bal brillant pour aller, pâle et blême,
Dans les grands bois feuillus pleurer celle qu'il aime.

Ce n'est pas tout, la vieillese arriva pendant ce temps, et, avec elle, les rides, les souvenirs du passé et les remords. Adieu, les beaux jours où joyeux, alerte, pimpant sous ses vives couleurs, les fleurs entr'ouvraient discrètement leurs corolles pour le voir et auraient voulu lui dire de rester près d'elles. Que les temps sont changés pour cet infortuné! Là même, dans ces grands bois feuillus,

Une nuit qu'il veillait, fiévreux et malade,
Il entendit soudain l'amoureuse ballade
Du roi des nuits chantant au bois silencieux.
Cette voix évoqua dans son cœur soucieux
Son passé, ses amours, ses caprices, sa vie.
La vie avait laissé son âme inassouvie.
Il avait cru trouver l'amour dans le plaisir,
Il l'avait vu voler sans pouvoir le saisir,
Pauvre oiseau passager dont l'aile blanche effleure,
Qu'on regrette plus tard, qu'on pouvait tout-à-l'heure
Retenir, et qui fuit dans le ciel éperdu,
Laisant le cœur souffrant d'un mal inattendu....

Bref, Messieurs; vous conviendrez avec nous que ce petit poème est aussi bien conçu que bien rendu, et qu'en dénotant chez son jeune auteur un sens poétique développé, il ne révèle pas moins une vraie connaissance des choses de la nature et du cœur humain. Nous disons jeune auteur, parce que ça et là nous avons rencontré quelques inexpériences de

métier, surtout en ce qui concerne le rythme, l'harmonie et la césure. Mais, la jeunesse est un beau défaut ; elle lui donnera, nous n'en doutons pas, le temps d'étudier de plus en plus les grands maîtres et de marcher triomphalement sur leurs traces.

LE MAL DU SIÈCLE. — Moins riante est la composition qui porte ce titre : *Le Mal du siècle*.

Les chants ailés sous la ramure,
Les nids pendus aux arbres verts,
Les astres d'or, la grappe mûre,
Les prés de fleurettes couverts ;

Choses d'été, choses d'automne,
Douce parfois au cœur meurtri,
Passent, tourbillon monotone,
Et mon regard n'a point souri.

Hélas ! sur la nature muette,
L'enveloppant comme un cercueil,
Je vois, triste, l'âme inquiète,
S'étendre un long crêpe de deuil.

En vain, mai qui fleurit les branches,
Redonne aux buissons leur décor,
Les grappes d'aubépines blanches
Ont pour moi des pâleurs de mort.

.

Un mal secret ronge mon être
Et m'a fait vieux avant le temps.
Pourquoi donc vivre ? Pourquoi naître ?
Où donc sont allés mes vingt ans ?

Vanité ! vanité ! Je pleure
Mes jeunes espoirs envolés,
Songeant que la vie est un leurre,
Faites d'amours inconsolés.

.

Je ne crois plus aux belles choses,
Au papillon aérien,

Aux chansons des oiseaux, aux roses,
Aux flots, je ne crois plus à rien.

.

Ainsi se tord l'auteur sous les terribles étreintes d'un doute affreux qui l'a envahi. N'a-t-il pas été le jouet d'un mirage trompeur où ce qu'il regardait comme la grandeur n'est que la bassesse, et ce qui lui apparaissait le bien n'est que le mal? De toutes les belles choses destinées à faire le bonheur et la gloire de l'humanité, il n'en distingue presque plus aucune qui ne soit ruinée, travestie, ou honteusement souillée par le souffle impur de génies malfaisants. La foi arrachée des âmes, les temples rendus déserts, les autels abattus, la science retournée contre son divin auteur, la liberté remplacée par l'esclavage, l'amour faisant place à la haine, la pauvreté méprisée, la faiblesse outragée, et, pour comble, un orgueil effréné consumant l'homme et le poussant à tous les excès : tel est le spectacle navrant qu'il a sous les yeux et qu'il s'efforce de décrire... Maintenant, c'est fini. A cette vue, toutes ses nobles illusions ont disparu, et, dans son horrible tristesse, il n'a plus de force et de voix que pour invoquer la mort. Eh bien ! s'écrie-t-il,

Eh bien ! salut, ô mort, la suprême espérance.

Souriant, je verrai ton spectre sans effroi.

O pâle mort, j'attends de toi ma délivrance.

Salut, salut à toi !

Viens donc ! mon corps est las, viens donc, mon âme est

Et je te bénirai, comme au brûlant désert, [lasse,

Le voyageur bénit le nuage qui passe,

L'ombre du palmier vert...

Mais non, voici que la pensée d'un affreux néant l'arrête tout à coup dans ses appels délirants. Il ne veut plus du trépas ; épouvanté, répugnant à l'idée que ses invincibles

aspirations vers le beau éternel ne sont qu'un leurre, il se se jette à genoux implorant le Christ :

Le néant! qu'ai-je dit? Va-t-en, fantôme, arrière!
J'ai peur, n'écoute pas, déesse, ma prière.
Je n'ai pas dit cela, non, ma lèvre a menti.
Quoi! s'en aller ainsi? Quoi! l'être anéanti
Dans le dernier soupir, laissant inachevée
L'œuvre de l'Idéal que l'âme avait rêvée!...
O Sage de Judée, ô martyr, réponds-moi,
Je me mets à genoux humblement devant toi.

· Il y a, certes, une grande et belle idée dans ce poème. Représenter l'état d'une âme troublée par le spectacle navrant des maux nombreux qui affligent notre siècle, décrire les causes de ces maux et tout à la fois insinuer ce qui pourrait les guérir, est essentiellement moral et prête admirablement aux développements poétiques. D'un autre côté, la manière dont le sujet a été conçu est des plus heureuses en ce qu'elle frappe vivement l'imagination. L'auteur, comme le prouvent les quelques citations que nous avons faites, a atteint dans plusieurs passages le degré d'élévation qui convenait. Généralement, ses pensées sont justes et sa diction a du nerf. Après cela, nous ne nous arrêterons pas à signaler l'abus de quelques chevilles, le défaut d'ordre et de limpidité dans les idées, qui déparent certains endroits; de même, nous n'insisterons pas sur l'écourtement et la maigreur de la dernière partie qui est la raison même du poème, écourtement malheureux qui donne à la composition l'apparence d'un ballon captif partant d'abord fièrement pour monter au plus haut du ciel, et s'arrêtant ensuite subitement à mi-chemin. Cependant, nous ferons remarquer à notre auteur toute l'ampleur d'idées et toute la perfection de style qu'un grand poète peut donner à un semblable sujet. Je ne sais pas si, pendant son travail, il a songé à

Musset ; mais voici, par exemple, comment, dans *Rolla*, le sceptique enfant du siècle retrace ces mêmes maux de la société actuelle :

Et que nous reste-t-il, à nous, les déicides ?
 Pour qui travailliez-vous, démolisseurs stupides,
 Lorsque vous disséquiez le Christ sur son autel ?
 Que vouliez-vous semer sur sa céleste tombe,
 Quand vous jetiez au vent la sanglante colombe
 Qui tombe en tournoyant dans l'abîme éternel ?
 Vous vouliez pétrir l'homme à votre fantaisie ;
 Vous vouliez faire un monde. Eh bien, vous l'avez fait,
 Votre monde est superbe, et votre homme est parfait !
 Les monts sont nivelés, la plaine est éclaircie ;
 Vous avez sagement taillé l'arbre de vie ;
 Tout est bien balayé sur vos chemins de fer,
 Tout est grand, tout est beau, — mais on meurt dans votre
 Vous y faites vibrer de sublimes paroles, [air.
 Elles flottent au loin dans les vents empestés,
 Elles ont ébranlé de terribles idoles ;
 Mais les oiseaux du ciel en sont épouvantés.
 L'hypocrisie est morte, on ne croit plus aux prêtres ;
 Mais la vertu se meurt, on ne croit plus à Dieu.....

C'est aussi de cette manière que, dans sa profonde désillusion, il se tourne vers Jésus et lui dit :

Ta gloire est morte, ô Christ ! et sur nos croix d'ébène
 Ton cadavre céleste en poussière est tombé.
 Eh bien qu'il soit permis d'en baiser la poussière
 Au moins crédule enfant de ce siècle sans foi,
 Et de pleurer, ô Christ ! sur cette froide terre,
 Qui vivait de ta mort, et qui mourra sans toi !
 Oh ! maintenant, mon Dieu, qui lui rendra la vie ?
 Du plus pur de ton sang tu l'avais rajeunie ;
 Jésus, ce que tu fis, qui jamais le fera ?
 Nous vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira ?

FABLES. — Qui ose aujourd'hui écrire encore des fables ?
 Nous ne sommes plus un monde jeune que les sentiments
 doux et tendres, que les pensées gracieuses et riantes tou-

chent et émeuvent ; nous sommes un monde décrépité en qui les sources du beau sont presque tarées. Cependant, quoi de plus charmant que ces compositions enchanteresses où le poète nous inculque la vérité et nous corrige de nos défauts, sans que nous nous en doutions ? Si Peau-d'âne, disait La Fontaine lui-même,

Si Peau-d'âne m'était conté
J'y prendrais un plaisir extrême.

Pourtant, pour obtenir son meilleur effet, ce genre de poésie requiert rigoureusement certaines conditions. Deux éléments le constituent essentiellement : la vérité morale à rappeler et le récit de l'action dont elle découle. Dans leur ensemble, ces éléments doivent se combiner de telle sorte qu'ils forment un raisonnement indirect, mais juste, dont l'un soit la conclusion nécessaire de l'autre. Il n'est besoin de faire observer que la vérité doit être utile, une et intéressante. Quant au récit, son premier mérite est d'être clair, concis, de comprendre une action complète en même temps que vraisemblable, et d'unir une extrême finesse à une extrême naïveté.

Certes, Messieurs, en présence de ces nombreuses prescriptions qui rendent difficile la tâche du fabuliste et dont la parfaite observation exige des maîtres, il n'est pas étonnant que l'auteur des fables qui nous ont été présentées laisse à désirer sur quelques points. La simplicité du style a versé parfois dans le prosaïsme, la naïveté dans la prud'homie ; certains termes, au lieu de renâître des anciens idiômes, comme le veulent Horace et Boileau, ne sont que des expressions d'un bas français moderne. Mais, malgré ces légers oublis, on ne saurait ne pas reconnaître un rare talent de poésie chez l'auteur et de solides qualités dans ses diverses compositions. En général, la vérité morale, toujours

une, s'aperçoit nettement, l'action se déroule sans encombre, et le vers court, léger et facile. Pour ne pas prolonger outre mesure cette appréciation, nous nous contenterons de vous citer en preuve la toute petite fable suivante : *L'Hirondelle et ses sœurs*.

Mes bonnes sœurs, criait une hirondelle,
A moitié morte et traînant l'aile,
Venez m'aider à gravir ce rocher!
= Combien s'en furent la chercher?
Pas une! — Ainsi quand un homme est par terre,
On voit bien qu'il n'a plus de frère.

LES KEUTRONS. — De la fable au drame, Messieurs, vous le savez, il n'y a qu'un pas. Au lieu d'être, comme la fable, le récit par le poète d'un fait attribué le plus souvent à des êtres privés de raison, le drame est la représentation d'un fait humain par la parole et l'action même des personnages sans l'intervention apparente du poète; l'une a pour but, comme on vient de voir, de faire ressortir une vérité morale, l'autre s'attache surtout à faire naître un sentiment d'admiration ou un sentiment de répulsion propre à élever l'âme vers le bien ou à la prémunir contre les entraînements du mal. Nous n'avons besoin de vous dire que l'œuvre qui vous est présentée sous ce titre de *Keutrons* appartient à ce dernier genre de poésie.

Le sujet, tiré d'une tradition locale, est éminemment patriotique et se rapporte à l'une des vives résistances que les habitants de nos hautes vallées alpines ont jadis opposées à la domination romaine. Vingt-six ans après qu'ils eurent été battus par Térence Varron et que leurs terres eurent été distribuées aux Prétoriens, vers l'an II de notre ère, les Centrons, ou, pour dire comme le poète, les *Keutrons* du bassin supérieur de l'Isère, impatients de leur joug, ten-

tèrent de reconquérir leur indépendance en faisant périr, sous une avalanche de rochers, dans le défilé de Saix entre Moûtiers et Aime, l'armée de leurs maîtres.

Les principaux personnages que l'auteur fait figurer dans la pièce sont : Faustin, procureur romain, Gwenrid, grand druide, Selma, prêtresse gauloise, Irnée, jeune chef de la première noblesse centronne, Lucrèce, fille d'un premier lit de la femme de Faustin. Ce dernier n'est autre qu'un noble centron qui, emmené comme otage à Rome après la victoire de Varron, a embrassé la cause romaine, et qui, dans la pensée de n'être pas reconnu par ses compatriotes, a accepté de revenir commander dans son pays. Gwenrid est son frère, qui, ayant échappé à la défaite, n'a cessé de nourrir le projet de délivrer sa patrie. Irnée et Selma sont, sans le savoir, les deux enfants de Faustin. Le premier, acceptant le fait accompli, s'est abandonné aux prévenances affectueuses du procureur et est devenu le fiancé de Lucrèce ; la seconde, autant, si ce n'est plus, par jalousie pour Irnée que par amour pour son pays, se fait, avec Gwenrid, l'âme de la conjuration contre les Romains.

L'action, du reste très peu compliquée, se divise en cinq actes. Dans le complot tramé par Selma et auquel elle force Irnée à s'associer, il est décidé qu'on profitera des fêtes prochaines de Lupercales à Darentasia pour massacrer les étrangers. Toutefois, ce premier projet ayant échoué par la trahison d'un Centron, les conjurés se transportent sur une des montagnes qui bordent le défilé de Saix, afin d'attendre le retour des Romains et de les écraser, au moyen de blocs de pierre, à leur passage. Trois mille légionnaires sont, en effet, mis à mort dans cette surprise ; Irnée lui-même en tue cinq cents pour sa part. Cependant celui-ci, tout en restant fidèle à son serment de délivrer sa patrie, ne s'est pas

moins efforcé de sauver les personnes de Faustin et de Lucrece. Après avoir d'abord conseillé vainement à sa fiancée de ne point se rendre à Darentasia pour les Lupercales, il avait cette fois obtenu d'elle qu'elle ne marchât, avec son père, qu'à l'arrière du cortège qui devait les ramener à Aime. Malheureusement, ce stratagème avait été aussi éventé, et Irnée allait être témoin de la mort de ses amis, quand il s'élança du haut du rocher sur la route, afin que son cadavre leur serve d'avertissement. C'est à la suite de cet acte de dévouement du jeune homme que le drame se dénoue. Tout se dévoile alors. Gwenrid, qui dès le commencement de l'action avait reconnu son frère dans le procureur romain, lui reprocha amèrement sa défection envers son pays, et lui apprend qu'Irnée et Selma sont ses enfants. Pendant ce temps, Irnée expire et Lucrece tombe inanimée près de lui. A la fin, Selma et Gwenrid se percent de leurs poignards, et Faustin reste seul vivant, en proie à ses remords, au milieu de ces cadavres.

Nous n'avons pas à rapporter ici les vives discussions qui ont lieu, depuis un demi-siècle, entre les diverses écoles, au sujet de la forme et des éléments des pièces de théâtre, ni à rappeler les principes immuables qui concernent l'exposition, le nœud et le dénouement de tout drame. Nous relèverons seulement quelques-uns des défauts et les qualités que nous avons remarqués en celui-ci. Tout d'abord, nous ne croyons pas heureux ce terme de *Keutrons*, qui est peut-être vrai archéologiquement, mais qui n'a pas l'euphonie et le prestige d'ancienneté du mot *Centrons*. Nous pensons également que la plupart des noms durs à l'oreille et difficiles à prononcer, donnés aux personnages gaulois, eussent pu être avantageusement remplacés par des noms moins barbares. Boileau a dit avec raison :

D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
Rend un poème entier, ou burlesque ou barbare.

C'est aussi pour n'avoir pas suivi les préceptes et les exemples des maîtres de l'art que l'auteur a privé sa pièce d'une grande partie de l'intérêt qu'elle aurait pu exciter. En prenant pour premier objectif de célébrer le patriotisme de la peuplade centronne prise en général, il a négligé de condenser sur l'un de ces personnages en particulier les manifestations émouvantes de ce grand sentiment, à tel point qu'il nous a été difficile de discerner ce qui était le plus frappant de la défection de Faustin ou de la fidélité courageuse de Gwenrid, de la haine de Selma ou de l'amour d'Irnée pour Lucrèce.

D'ailleurs, le choix des moyens propres à atteindre le but proposé laisse à désirer sur quelques points. Corneille disait d'une de ses plus belles pièces : « Une des raisons qui donnent tant d'illustres suffrages à *Cinna* pour le mettre au-dessus de tout ce que j'ai fait, c'est qu'il n'y a aucune narration du passé. » Cette qualité n'est pas assurément celle qui distingue le drame des *Keutrons*. Les narrations y abondent et donnent parfois à la composition l'apparence d'un cours d'histoire. De là, des monologues fréquents et interminables qui entravent la rapidité de l'action.

Quant à l'élocution, nous ne saurions non plus l'approuver en tout. Elle a paru souvent manifester trop d'indépendance vis-à-vis des règles religieusement observées par les vrais artistes, et même un peu trop abuser des libertés larges que Victor Hugo a proclamées dans la préface fameuse de son *Cromwel*. A chaque instant, outre l'emploi d'expressions réalistes que la bonne éducation ne permet pas entre gens bien élevés, la langue est trop quelconque. Ici, des ellipses défectueuses ou des inversions violentes rendent le

sens inintelligible ; là, la licence qu'on rencontre parfois, par exception, chez quelque grand poète, de supprimer le *ne* dans la négation *ne pas* ou *ne point*, est élevée à la hauteur d'une règle générale : *Était-ce pas? Est-ce pas? Va pas.*

En résumé, l'auteur du drame *Les Keutrons* nous semble n'avoir pas toute l'expérience désirable de la scène, et lui-même, par les nombreuses ratures et les nombreux commentaires dont il a surchargé son manuscrit, nous paraît avouer que son œuvre n'est pas achevée et définitive.

Malgré cela, nous sommes d'autant plus en droit de le dire que nous avons mis plus de soin à en signaler les défauts, malgré cela, disons-nous, sa composition n'est pas celle du premier venu ; outre qu'elle a exigé un long travail, elle a de l'ampleur et du souffle. Beaucoup de passages sont remarquables par leur fière allure et portent l'empreinte de la bonne poésie. Pour ne pas nous attarder plus longtemps dans la lecture de ce rapport, nous citerons seulement, en exemple, les quelques vers suivants où Selma, au moment que les premiers rayons du jour dissipent les dernières ténèbres de la nuit, debout au milieu des blocs de rochers préparés pour être lancés sur les Romains, s'écrie :

Eire a fui dans la vague où l'étoile s'endort,
Et Bélus sur les monts a glissé son œil d'or....
Mais comme il descendait dans la pourpre bleuâtre
Que filtrent aux grands vals les grands glaciers d'albâtre,
Des brouillards inconnus, pâles, ensanglantés,
Sur le regard du dieu lentement sont montés
Mettre leur rideau lourd — rouge comme un présage —
Que les crêtes des pics déchiraient au passage....
Et dans le clair matin, les vautours ont pu voir
Prédite en traits de sang, la tempête du soir....
L'Orient s'est ouvert en des splendeurs sauvages ;
Le jour terrible a lui, gros de haine et d'orages ;
Les Romains à cette heure ont quitté la cité,
Et Faustin vers sa mort s'avance à pas compté....

— Les dieux, comme à dessein, ont disposé ces gorges
 Au seuil du vert pays des sapins et des orges —
 Porte de fer où va s'embusquer le trépas,
 Et qu'une fois passée, on ne repassera pas....
 — C'est là qu'ils vont passer, tes bourreaux, ô patrie! —
 Et toi, tu secoueras ton épaule meurtrie,
 Leur jetant tes vengeurs qui, sous leur vol pesant,
 Broieront les raisins mûrs, d'où jaillira le sang!....

Tels sont, Messieurs, les divers poèmes que votre commission avait à examiner. Par ce que nous venons de dire, vous avez pu juger vous-mêmes qu'aucun ne revêt, du moins en toutes ses parties, cette souveraine distinction de fonds et de forme qui est l'essence de la vraie poésie.

Néanmoins, nous sommes heureux de le proclamer, quelques-uns des concurrents, s'ils n'ont eu le bonheur d'un plein succès dans leurs œuvres, ont du moins fait preuve d'une réelle aptitude poétique et montré qu'avec un peu plus de culture ils étaient capables d'atteindre le suprême degré de l'art. Parmi eux, nous avons tout d'abord placé sur le même rang les auteurs du *Mal du siècle*, des *Fables*, des *Keutrons* et des *Amours d'un papillon*. Mais, à la dernière épreuve, nous avons cru devoir, tout en constatant le mérite de leurs rivaux, ne retenir que ces deux derniers. Aussi avons-nous proposé à l'Académie, qui a approuvé dans une de ses dernières séances ¹ :

1° D'accorder à chacune des deux pièces : *Les Amours d'un papillon* et *Les Keutrons*, la première portant la devise : *Les caractères légers n'ont pas la conscience du mal qu'ils font* ; la seconde, *Gloria victis*, une mention honorable de cent francs ;

2° De réunir les deux cents francs restés ainsi disponibles

¹ Séance du 7 mars.

aux quatre cents du prochain concours, où, nous l'espérons, les futurs concurrents, encouragés par ce prix considérable de six cents francs, ne manqueront de pénétrer d'autant plus avant dans les secrets de l'art poétique et d'apporter une œuvre d'autant plus digne.

III. — Congrès des Sociétés savantes.

Nous ne pouvons passer sous silence l'assemblée des Sociétés savantes de Savoie, à Rumilly, dont le président de l'Académie a dirigé brillamment les travaux et à laquelle un grand nombre de ses membres ont aussi pris une part active.

Le Congrès de Rumilly, tenu les 27, 28, 29 août, est assurément, sous tous rapports, un des plus remarquables qui aient été tenus jusqu'ici. Seul, celui de Thonon, en 1886, peut lui être comparé. Tout avait été merveilleusement préparé par son secrétaire général, M. J. Carlioz, et par le comité organisateur, pour le recevoir dignement. De leur côté, la municipalité et les habitants de la généreuse cité rumillienne ont rivalisé d'attentions délicates envers leurs hôtes : réceptions honorifiques, arcs de triomphe, pavoisement des rues, illuminations des maisons, accueil cordial, rien n'a été négligé pour leur faire fête.

Ces sortes d'assises de l'intelligence n'ont pas seulement le précieux avantage d'initier en quelques heures aux travaux accomplis pendant douze mois par l'élite des hommes de science de la Savoie tout entière ; mais elles ont surtout pour but bien plus patriotique de faire naître sur leur passage l'amour de l'étude et de pousser spécialement les

jeunes gens aux nobles occupations de l'esprit, les plus propres à leur élever l'âme.

Là point d'exclusion, tout le monde est convoqué ; la parole appartient à celui qui apporte à l'œuvre générale son contingent de talent.

Outre une foule considérable d'auditeurs distingués qui ont assisté régulièrement aux séances, près de cent membres des différentes Sociétés savantes de Savoie se trouvaient réunis au Congrès de Rumilly. Un grand nombre de travaux importants, comme le programme l'avait annoncé, ont été présentés. Nous ne pouvons ici les analyser tous par le menu, mais nous nous bornerons à noter ceux qui nous ont paru capables d'offrir le plus d'intérêt.

A tout seigneur, tout honneur. M. le marquis Costa de Beauregard n'a pas seulement présidé avec la haute distinction et la courtoisie qui le caractérisent, mais encore il a inauguré lui-même la session par une lecture vivement applaudie. Au livre admirable de *La Jeunesse du roi Charles-Albert*, qui a paru depuis, l'éminent écrivain, sans désem- parer, s'est empressé de donner le pendant non moins attachant : *Les dernières années de Charles-Albert*. C'est un chapitre de ce dernier travail : *Du Mincio au Tessin*, dont il a apporté la primeur à l'assemblée. Personne n'ignore, du moins des Savoyards de la génération de 1848, qu'après une marche victorieuse en avant, jusqu'au-delà du quadri- latère lombard, l'armée sarde, arrêtée par les combats mal- heureux de Sona et de Valeggio, fut obligée de rétrograder sous le feu des Autrichiens. Volta, Crémone, Milan, furent les principales étapes de cette retraite douloureuse, où le sort des batailles trahit encore le courage invincible de nos valeureux soldats. Après une marche parallèle depuis le Mincio, les deux armées ennemies en étaient venues pres-

que à prendre contact à Volta. Il fallait à tout prix que la nôtre reprit les hauteurs de la colline abandonnée la veille par un fatal malentendu et aussitôt envahie par les Autrichiens. Le combat homérique que nos soldats livrèrent en cette circonstance est ainsi merveilleusement décrit :

« Le général Sonnaz fut chargé de l'opération. Il emmena avec lui quelques pièces de canon, deux bataillons du 16^e régiment, un bataillon de Savone et la brigade de Savoie.

« Depuis deux jours on n'avait guère mangé au régiment de Savoie, mais on n'y eut plus faim quand l'ordre vint d'attaquer. Les cartouches manquaient, on en emprunta aux gibernes voisines de Pignerol et de Piémont. On dégraffa la cravate rouge et le fameux mot de la brigade : « *Ardi z'éfans, grepena!* » courut dans les rangs comme l'étincelle qui va mettre le feu aux poudres.

« Vers six heures du soir, les Savoyards s'ébranlent en colonne d'attaque ; devant eux les pentes sont raides, qu'importe ! un terrible feu de mousqueterie couronne ces pentes, qu'importe encore ! eux ne prennent pas la peine de tirer un coup de fusil...

« Les voilà sur le plateau. Une maison, puis deux, puis cinq, puis vingt s'enlèvent au pas de charge. Les Savoyards sont maîtres du village. Pêle-mêle les Autrichiens dévalent vers le Mincio ; mais bientôt Kerpan et sa brigade entière arrivent à la rescousse. Villeneuve les reçoit sur ses baïonnettes. Les baïonnettes se faussent, se brisent à la besogne. L'incendie de quelques maisons éclaire la mêlée, qui n'en est plus une ; c'est une confusion inouïe, sans nom à la guerre, d'hommes, de cris, de coups de feu ; morts et blessés sont roulés par le flux et le reflux des combattants. A coups de crosse, les Savoyards assomment ; à coup de baïonnettes, ils clouent au sol, aux portes, aux murailles,

aux toitures, tout ce qui se trouve devant eux. Le major Villeneuve tombe mort, le capitaine Charbonneau est blessé, Deloche, Borillon, Geny, Peyssard, Foras et tant d'autres jettent leur épée et chargent le fusil à la main. Mais plus ils tuent, plus l'ennemi renaît du sang qui court dans le ruisseau. Il faut reculer... Le combat devient trop inégal ! Ils se battent là depuis deux heures un contre dix. Sonnaz a fait demander du secours, le secours n'arrive pas.

« Épuisés, haletants, nos hommes chancellent ; oh non de peur, mais de fatigue. Ils se mettent à genoux pour ne pas tomber, et, à genoux, ils continuent de cribler l'ennemi. Les cartouches vont manquer. Allons debout ! encore une charge à la baïonnette pour se couvrir, une dernière fois, de gloire et de sang !

« Dans ce suprême élan, les cravates rouges mettent leur immortelle bravoure. Ils ne font plus de quartiers. Le clairon les rappelle, ils ne l'entendent pas. La poudre, le sang, l'honneur, l'espérance les grisent, car, au fond de son cœur, le soldat savoyard garde toujours l'espérance.

« Si, dans cette nuit héroïque, la victoire trahit une fois encore le courage, l'honneur fut grand pour Savoie, car la brigade est tombée là comme le lion de Lucerne, en couvrant de son corps l'écu à la croix blanche... »

A Milan, il fallut de nouveau faire front à l'armée triomphante de Radetzki. On y était arrivé, au milieu d'un désordre effroyable, après quinze heures d'une marche écrasante. Il pleuvait à torrents. Pendant que Charles-Albert descendait à l'auberge Saint-Georges, en avant de la porte Romaine, le général Bava rangea en demi-cercle autour de la ville les vingt-cinq mille hommes qui l'avaient suivi. La droite prit position à Chiesa-Rossa et sur le canal de Pavie ; le centre à Vigentino et la gauche en avant de la porte

Orientale. La bataille s'engagea le lendemain, 4 août, vers dix heures du matin, contre quarante-cinq mille hommes de l'armée autrichienne. Assurément, Charles-Albert a manqué, dans beaucoup de circonstances, de sens politique ; mais il avait, au plus haut degré, comme on va le voir dans cet autre passage de la lecture de M. le marquis Costa de Beauregard, le glorieux apanage de sa race, le sang-froid et l'intrépidité dans les combats :

« Dès le premier coup de fusil, Charles-Albert monte à cheval et se porte à découvert sur la route que suivent les Autrichiens. Aussitôt il devient le point de mire des Tyroliens embusqués dans les hauts maïs et des batteries qui s'avancent parallèlement à la route. Un quart d'heure ne s'est pas écoulé que deux hommes et trois chevaux de l'escorte tombent frappés derrière le roi. Lui avance toujours. Il avance jusqu'à ce que Bava se jette à la tête de son cheval et l'oblige de force à quitter ce chemin fatal sur lequel portent tous les coups.

« En avant, la bataille fait rage ; c'est encore Savoie flanquée de la brigade de Casal et des Gardes qui tient tête à l'ennemi. Mais vers trois heures enfin, les Autrichiens profitent d'un accident de terrain, coupent la ligne piémontaise et s'emparent d'une batterie de six pièces.

« Il faut reculer. Le roi suit pas à pas la retraite de ces braves qui, toujours combattant en échelons, s'acheminent vers la ville. Quand, hélas enfin, elles touchent aux remparts, Charles-Albert fait mettre quatre pièces en batterie au-devant de la porte Romaine, pousse son cheval entre les canons et, pendant deux heures, demeure là, immobile.

« Tout à coup éclate un effroyable orage. Le tonnerre réplique au canon. Charles-Albert semble ne rien entendre du dialogue terrible. Avogadro, Gazelli, six carabiniers de

l'escorte sont emportés à ses côtés par la mitraille sans qu'il y prenne garde.

« Avec la nuit qui tombe, l'orage redouble de violence. Il oblige enfin le canon à se taire. A grand'peine on arrache alors le roi du champ de bataille où il n'a plus que faire, puisqu'une fois encore la mort n'a pas voulu de lui. Elle n'a pas voulu de lui, mais lui, du haut des remparts, veut envoyer à la mort un dernier appel ou un suprême défi. Il y reste une heure, la bataille finie, à cheval, le visage tourné vers l'ennemi.

« Le romancero du Cid raconte que, quand le héros fut mort, on l'attacha entre deux planches, on le plaça pâle et inanimé sur son cheval, l'épée liée à son poing raidi... Le spectre équestre faisait la plus fière contenance, ses yeux étaient ouverts, il se tenait droit, d'aplomb et semblait vivant...

« Tel dût apparaître, à la lueur de l'éclair, le roi Charles-Albert sur les remparts de Milan, le soir du 4 août; mais, hélas! cette nuit-là les Sarrazins n'ont pas fui devant le fantôme lugubre et terrible qui tenait encore si haut l'épée rompue... »

Les membres du Congrès qui ont pris la parole, après la lecture de ces pages émouvantes de l'éminent historien de Charles-Albert, ont été aussi nommés dans le programme qui a été publié à l'avance. Tous ou presque tous se sont déjà fait remarquer par des publications importantes et d'un grand intérêt. Les diverses communications qu'ils ont faites à Rumilly ont répondu à l'attente qu'avait fait naître la réputation de leur savoir et de leur talent. Nous les grouperons ici, en suivant le genre archéologique, historique, philologique et littéraire, auquel elles appartiennent, plutôt que l'ordre chronologique dans lequel elles ont été présentées.

M. LE COMTE AMÉDÉE DE FORAS. — M. le comte Amédée de Foras n'est sûrement pas un de nos contemporains : c'est un revenant, ou mieux un moine savant des vieux temps, égaré dans notre époque, qui connaît à fond les hommes et les choses de l'ancien régime et qui s'est donné la rude mission de les faire connaître à notre génération légère et superficielle. Chacun connaît ses ouvrages d'incomparable érudition : l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, le *Blason*, le *Droit du seigneur*, ainsi que maints autres écrits concernant les questions les plus ignorées ou les plus discutées de notre ancienne société de Savoie. Dans le même ordre d'idées, il a d'abord donné au Congrès, sur le Rumilly de la fin du xv^e siècle, des détails presque entièrement inédits et qui avaient même échappé au savant chroniqueur rumilien, M. F. Croisollet. Après avoir exposé devant l'assemblée un plan de 1 mètre 50 de hauteur sur 1 mètre 37 de largeur, représentant la ville telle qu'elle était à cette date, il l'a commenté et élucidé dans un mémoire explicatif des plus clairs et des plus attachants. C'est une révélation complète, en particulier, sur le nom des anciennes rues de la cité, sur le parcours du nant Dadon qui, passant par certaines de ces rues, remplissait les fossés et faisait mouvoir le moulin ducal situé sous la porte des Barrières, soit de Chambéry. Ensuite, passant à la vie sociale, politique et matérielle de Rumilly, il y a quatre cents ans, le docte archéologue fournit une quantité d'aperçus non moins nouveaux sur la vieille bourgeoisie de la ville, sur sa composition, sur le nom de ses trente notaires à la même époque, sur ses maîtres d'école, sur les recteurs de chapelles, sur le chiffre des impôts payés au duc pour les maisons équivalant, en 1487, à cent soixante-douze francs de nos jours, etc. Cet important mémoire, impossible à analyser, veut être lu pour

donner l'idée de tout ce que le patient auteur a su extraire d'un manuscrit contenu dans ses archives. Il n'est besoin de faire observer que, de même que cet écrit remarquable sera imprimé dans le volume des travaux du Congrès, le plan dont il a été parlé a été laissé en hommage à la municipalité de Rumilly.

M. F. CROISOLLET. — Qui ne connaît ce modeste et savant historien de sa chère ville natale de Rumilly, dont on admire les patientes recherches, mais dont on aime plus encore le sourire sympathique et la douce aménité? Son *Histoire de Rumilly* et son *Supplément* sont cotés actuellement à des prix inabordables et même sont introuvables. Pendant une séance du Congrès, comme la question sur la véritable nature de l'oiseau représenté dans les armoiries de Rumilly restait controversée et sans solution jusqu'ici, l'érudit archéologue a démontré, dans un mémoire remarquable, que ces armoiries sont incontestablement *un aigle d'argent* sur un champ de gueules et non pas, comme on le dit vulgairement, une *albine* ou un *albanais*. En cela, il est vivement appuyé par M. le comte Amédée de Foras, qui fait remarquer de son côté que les deux anciennes descriptions du blason de Rumilly disent, en réalité, *albanais*, mais qu'elles donnent à cet oiseau les attributs consacrés à l'aigle héraldique. Il s'ensuit qu'il n'y a plus que cette seule manière de blasonner exactement ces armes, c'est de dire *aigle dit albanais* et de lui donner la forme héraldique de l'aigle, et non la forme de l'*albine* qui n'a rien à faire à Rumilly, ou de l'*albanais*, oiseau complètement inconnu non seulement dans les armoiries, mais encore dans l'histoire naturelle.

M. MUGNIER. — M. le conseiller F. Mugnier est aussi un écrivain qui a publié beaucoup d'ouvrages sur des questions variées de l'histoire de Savoie. Il a présenté au Congrès trois études très nourries de faits nouveaux et d'un réel mérite. La première est un mémoire détaillé sur un corps d'environ deux cents chartes des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, relatives aux fondations pieuses en faveur de l'église de Sainte-Agathe et du prieuré de Rumilly, des chapelles de l'église et de l'hôpital de la ville. L'auteur énonce, en particulier, les divers modes usités pour le placement des fonds, et signale, au passage, divers curés et divers recteurs des écoles, antérieurs à ceux dont les noms sont déjà connus. Ce premier travail se termine par un aperçu comparatif sur les prénoms employés à la même époque et sur la prépondérance de quelques-uns, en particulier, tel que celui de Jean.

Dans une autre séance, M. Mugnier donne lecture de plusieurs lettres inédites adressées par la duchesse Yolande de France, veuve d'Amédée IX, au Conseil et à la Communauté de Chambéry, et rappelle les circonstances troublées dans lesquelles se mut le gouvernement de l'illustre princesse. Cet historique très clair et très complet appuie spécialement sur les démêlés de la duchesse avec ses beaux-frères de Savoie, sur ses alliances avec Charles-le-Téméraire, Louis XI et les ligues suisses, sur les diverses ambassades ou missions envoyées par la ville de Chambéry, soit auprès de l'infortunée régente lorsqu'elle était détenue prisonnière à Rouvres en Bourgogne, soit auprès du roi de France, son frère, soit auprès du duc de Bourgogne, enfin sur les États-Généraux tenus après la mort de cette princesse, à Rumilly d'abord, puis à Chambéry.

La troisième communication du docte conseiller consiste dans la lecture du premier chapitre d'un ouvrage de 350 à

400 pages qu'il vient d'achever : *La Vie de M^{me} de Warens et de Rousseau en Savoie*. Dans ce passage, comprenant les années de 1726 à 1730, l'auteur y raconte, d'après des documents pour la plupart ignorés jusqu'à ce jour, l'installation de la célèbre convertie et de son protégé à Annecy, les études de celui-ci au séminaire et chez le maître de musique, sa course à Lyon, son retour à Annecy où il ne retrouve plus M^{me} de Warens, partie pour Paris avec M. d'Aubonne, enfin sa promenade à Thônes avec M^{lles} de Gruffenriod et Claudine de Galley. En un mot, des révélations nouvelles et des rectifications de toutes sortes distinguent ces pages d'un style clair et agréable, et jettent une lumière complète sur la vie des deux personnages en question.

MM. LE CHANOINE DUCIS ET L'ARCHITECTE FIVEL. — MM. Ducis et Fivel — autant dire Étéocle et Polynice — sont fils pieux de la même mère, la science, mais tous deux un peu jaloux de se faire la plus belle part dans le royaume de Thèbes... non, dans le royaume des découvertes historiques et archéologiques, et, par conséquent, se coudoyant nécessairement parfois... par inadvertance. Soyons juste, cependant, rien, ou à peu près rien de semblable n'a eu lieu durant la présente session. Chacun s'est tenu sur un point différent du *pagus* albanais. Le premier a décrit la composition et les attributions des divers corps judiciaires relevant du comte de Genevois et du comte de Savoie dans le Genevois, aux XIII^e et XIV^e siècles, et a révélé particulièrement l'existence d'un tribunal d'appel à Rumilly. Le second, après avoir rectifié la lecture jusqu'ici admise d'une inscription de Divitiacus à Grésy-sur-Aix, rappelle, dans un long mémoire, du jugement entériné par l'histoire et

admis jusqu'ici sur le véritable emplacement de l'ancien Condate, et fixe résolument celui-ci à Rumilly même, devant les portes duquel la célèbre victoire du général des Helvétiens, Divicon, sur l'armée romaine, dut, suivant lui, avoir nécessairement eu lieu.

MM. L'ABBÉ BOUCHAGE ET L'ABBÉ LAVOREL. — C'est encore à l'histoire de Rumilly que se rapportent les communications de ces deux infatigables chercheurs d'utiles et saines chroniques. M. l'abbé Bouchage n'a présenté rien moins que trois mémoires de cette sorte rapportant, l'un la biographie d'un honorable ecclésiastique de Rumilly, Delalée, souverainement recommandable par ses vertus et proposé pour cette raison à l'épiscopat, l'autre une lettre sur la physique et la chimie par un professeur du collège de cette ville au XVIII^e siècle, et le troisième le dénombrement des diverses classes de la société et diverses industries existant dans la cité rumillienne en 1745. Nous n'apprendrons rien en disant que ces divers travaux, écrits en un style net et précis, ont été forts goûtés. M. l'abbé Lavorel n'en est pas à son coup d'essai en ce même genre d'études ; déjà Cluses lui doit une admirable histoire, et nous savons qu'il prépare en ce moment une monographie qui ne sera pas moins bien appréciée. A Rumilly, où le véritable architecte du fameux pont : *Hic factus est*, était absolument inconnu, il en a révélé le nom, en démontrant par des preuves irrécusables qu'il n'était autre qu'un M. Amoudruz, natif de Samoëns, et mort à Saint-Gervais, après avoir été le soutien intrépide des prêtres persécutés pendant la Révolution, exilé lui-même en Piémont, et enfin donnant jusqu'à sa dernière heure le doux et édifiant exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Avant d'arriver aux ravissantes études de M. l'avocat Descostes, qui doivent terminer ce compte-rendu, nous ne laisserons pas de mentionner la charmante poésie de M. Jean Berlioz, de Rumilly : *Les Orpailleurs*. Cette pièce, où l'auteur compare ingénieusement les savants aux personnes qui font profession de chercher des paillettes d'or dans les sables du Cheran, est une spirituelle allégorie, autant qu'un compliment délicat aux membres du Congrès, qui l'ont vivement applaudie.

M. FR. DESCOSTES. — M. l'avocat Descostes n'a pas besoin d'être présenté. On connaît l'éloquent orateur et le littérateur distingué ; mais l'air de la patrie qu'il respirait nous a semblé encore redoubler, en cette circonstance, les merveilleuses ressources de son brillant esprit. Les mémoires dont il a donné lecture à l'assemblée ne sont pas moins de six : *Le Mont-Blanc et ses premiers vainqueurs* ; *Les Poètes rumilliens* ; *Une Pièce inédite d'Auguste de Juge* ; *Le Pierre Dupont rumillien et son œuvre* ; *Rumilly au XVIII^e siècle* ; *Les Mobiles de la Haute-Savoie sur le plateau de Langres*.

On connaît le chant populaire suisse : *Auf dem Berge...*
« Aux montagnes, aux montagnes, mon œil plonge aux cieux ouverts ; je domine les campagnes, je suis le roi de l'univers.... » Nous n'avons pas à démontrer les avantages des courses en semblables lieux ; on aime aujourd'hui la montagne. Depuis le commencement de ce siècle, qu'on appellera le siècle des sciences naturelles, l'étude et l'admiration des grands spectacles de la création sont, en notre pays, à l'ordre du jour dans toutes les classes de la société. Cette affection, qui part des côtés les plus sains et les plus nobles de l'esprit humain, est d'un bon augure. C'est une réaction contre la platitude et la mollesse qui envahissaient

l'éducation ; un triomphe de la vraie poésie, qu'on dit morte, sur l'affreux utilitarisme ; une réponse à ceux qui craignent que l'étude des sciences positives ne détrône celle des lettres, ne tarisse la source de l'enthousiasme et ne dessèche le cœur de notre jeunesse. C'est ce sentiment que M. l'avocat Descostes s'est proposé de peindre et d'entretenir, en montrant là-haut, pour point d'excursion merveilleux entre tous, le géant de nos Alpes, avec ses grands pics et ses neiges éternelles. Beaucoup d'écrivains, entre autres M. Stephen d'Arve, dans ses *Fastes du Mont-Blanc*, avaient déjà parlé du colosse alpin et raconté les péripéties et souvent les catastrophes dont il a été témoin. Son nouvel historien a complété ces diverses données en y ajoutant le charme de son grand talent. Les premiers ascensionnistes qui parvinrent à gravir la cime la plus élevée du massif (4,810 mètres), furent Jacques Balmat et le docteur François Paccard, 8 août 1786 ; Horace-Bénédict de Saussure, 1^{er} août 1787 ; l'Anglais Wodley, 5 août 1788 ; le Courlandais Dorthsen et le Suisse Forneret, 1802 ; Marie Paradis, surnommée la Rose du Mont-Blanc, 14 juillet 1809. Depuis ce moment, jusqu'au 22 août 1888, les registres de Chamonix ne mentionnent pas moins de 1,465 de ces périlleuses ascensions, dont 725 effectuées par des Anglais, Irlandais ou Ecossais, 339 par des Français, 140 par des Américains, 97 par des Allemands, 77 par des Suisses, 28 par des Italiens, 16 par des Autrichiens et Hongrois, 14 par des Russes, 9 par des Belges, 5 par des Espagnols, 5 par des Suédois, 4 par des Polonais, 2 par des Hollandais, 2 par des Australiens, 1 par un Norvégien, 1 par un Danois, 1 par un Arménien, 1 par un Arabe. Dans ce nombre, il faut compter, après Marie Paradis, 76 femmes, dont 39 Anglaises, 23 Françaises, 4 Suisses, 3 Russes,

2 Espagnoles, 2 Américaines, 2 Autrichiennes et 1 Italienne.

« Tous poètes, les Rumilliens ! » dit M. l'avocat Descostes dans son second mémoire. En effet, de toutes les contrées de la Savoie, il n'est peut-être aucune où la population possède à un plus haut degré les dons propres à la poésie : esprit prompt, cœur généreux, imagination féconde, sensibilité vive, pensées originales, sentiments élevés. Tout au moins, la liste de ceux qui ont marqué particulièrement leur culte pour la muse par quelques productions importantes est étendue ; elle n'en contient pas moins de dix-neuf dans l'espace de temps qui s'étend du xv^e siècle au moment actuel. Pour ne nommer que les morts ou ceux qui sont entrés définitivement dans le domaine de l'histoire, nous citerons spécialement Antoine Marin de Gonzié, Claude-Etienne Nouvellet, Jean Menenc, Prosper Maillard de Tournon, l'abbé Rey, Constant Durhône, Pierre Ducruet, le docteur Dunoyer, Hyacinthe Tiollier, Auguste de Juge, Joseph Béard, Charles Dérisoud, Joseph Gavard. M. l'avocat Descostes fait la biographie des uns et des autres de ces poètes et montre en même temps la valeur de leurs œuvres.

Cependant, dans ce nombre d'artistes, il en distingue surtout deux qu'à raison de leur célébrité et de la supériorité de leur talent, il nous présente à part : Auguste de Juge et Joseph Béard ; l'un poète français de haute marque, l'autre félibre de puissante envergure. Nous n'avons besoin de rappeler les titres à la reconnaissance des lettres de l'éminent magistrat qui, en même temps qu'il approfondissait le sens des lois, publiait les deux remarquables recueils de poésie : *Inspirations religieuses* et *Le Fabuliste des Alpes*, et qui, ensuite, retiré en son château sous le grand bois de Pieuliet, continua la série de ses délicieuses compositions. Son biographe et pieux petit-neveu présente

au Congrès l'une de ces dernières fleurs écloses, où l'on retrouve toutes les qualités qui distinguaient le charmant poète : l'élégance du style, la grâce du tour, la délicatesse du sentiment et la vivacité de l'esprit, et fait en même temps espérer que toutes seront bientôt livrées au public.

Joseph Béard est considéré, surtout à ce triple point de vue, comme homme vivant au milieu de ses concitoyens et comme poète. Son portrait, sous ces trois rapports, est d'une vérité frappante et fait de main d'ouvrier. Aussi nous bornerons-nous à citer quelques-uns des traits de ce crayon magique :

« Béard était un type ; en le voyant, on s'arrêtait instinctivement et il n'y avait pas besoin de le connaître pour deviner en lui un de ces exemplaires puissamment originaux de l'humanité, un de ces êtres à part qui ne pensent pas et qui ne vivent pas comme tout le monde, qui se dressent au-dessus du *profanum vulgus* de toute la hauteur de leur taille et de toute la supériorité de leur organisation. Grand, vigoureusement charpenté, le front large, bombé et découvert, le regard étincelant, la lèvre railleuse, le visage rasé, mais encadré d'un collier de barbe noire semée de fils d'argent, la physionomie expressive et mobile, il était à lui seul un poème ambulante ; sa pantomime décelait l'intelligence primesautière, l'esprit prompt, alerte, sardonique, débordant malgré lui de l'enveloppe impuissante à en contenir les bouillonnements et les écarts ; avec cela pourtant un cœur chaud, généreux, accessible aux sentiments doux et tendres, une âme compatissante et bonne, dévouée dans ses rudesses et prête toujours à s'envoler sur les hauts sommets ; une imagination riche, trop riche parfois, véritable folle à ses moments, qui s'embarquait pour un oui ou pour un non dans des conceptions étranges, lan-

tastiques, titanesques ; un homme bien humain suspendu entre la terre et le ciel, sacrifiant à la terre, à ses appétits, à ses passions, à ses faiblesses, et s'y trouvant mal à l'aise ; un ballon à moitié dégonflé qui se traîne sur le sol, tout en aspirant à remonter dans les airs... »

Voici maintenant l'homme, ou l'extérieur de cet esprit entre le monde d'en haut et le monde d'en bas :

« Il affectait de porter un accoutrement bizarre, où la veste à brandebourgs du Hongrois était recouverte de la houppelande à peau de bique du moujick russe, où la casquette en poil de loup du Lapon ornait sa tête d'un grand diable de corps, dont les jambes maigres, emprisonnées dans un pantalon collant et dans des bottes à l'écuyère interminables, pendaient ballantes le long de la croupe effilée de sa mule, qui s'en allait trotinant du matin au soir, par monts et par vaux, cravachée par son cavalier nerveux, agité, toujours pressé, jamais en repos, machonnant du coin de sa lèvre moqueuse un bout de cigare à moitié éteint... »

Du reste, Béard a cultivé la poésie française et la poésie patoise ; mais c'est à celle-ci qu'il doit exclusivement sa renommée. En outre, de toutes ses nombreuses et incomparables chansons, les plus belles sont, sans contredit, celles qui rentrent dans le genre pastoral :

« Béard s'est imprégné de la vie champêtre, il en a senti tout le charme et il a su l'exprimer, dans son langage, à la façon des André Chénier, des Brizeux, des Georges Sand. Profondément enclin, comme Bernardin de Saint-Pierre, à se laisser aller à la contemplation de la nature, il ne s'est point plongé dans ces méditations creuses, empreinte du panthéisme, qui si souvent ont échappé aux imaginations solitaires des poètes. C'est un peintre, ce n'est pas un

rêveur ; c'est un croyant, ce n'est pas un sceptique... Qui ne connaît, entre autres, cette romance é mouvante de *Los dous Bus* (Les deux Bœufs), rivale de celle de Pierre Dupont, qui n'est pas pour moi une imitation, mais une création bien supérieure à celle du chansonnier lyonnais, où, dans une poésie tour à tour énergique, vibrante, gracieuse et toujours fidèle reproductrice de la couleur locale, Béard célèbre la vie du paysan, ses idées, ses croyances, son attachement à ses terres et à son bétail?... »

Mais, voici quelque chose, dans la part prise par l'honorable avocat aux travaux du Congrès, quelque chose encore de plus élevé et qui va mieux au cœur. M. Descostes a servi, en 1870, dans les mobiles de la Haute-Savoie sur le plateau de Langres. A ce titre plus qu'à un autre, il avait le droit de nous parler de cette campagne glorieuse, sinon victorieuse, et, disons d'abord qu'il l'a fait dignement et que le charme de son récit n'a d'égal que la sublimité de l'héroïsme des vaillants enfants de la Savoie. L'auteur, après avoir raconté les débuts de la campagne, les pérégrinations du bataillon dans les Vosges, leur arrivée à Langres, jette un coup d'œil sur le rôle de cette place dans la défense du pays, fait connaître les causes qui l'ont empêchée d'être un agent de résistance plus actif, et résume, avec des citations empruntées au récit du grand état-major allemand, les nombreux engagements auxquels la garnison a été mêlée. Il y aurait dans ces pages claires, élégantes et vibrantes de patriotisme, un grand nombre de passages remarquables à citer, tel que celui où, au milieu de l'hiver, les vareuses et les pantalons tombant en loques, les braves mobiles, vêtus comme des mendiants, n'en conservent pas moins leur gaieté et leur crâne allure ; celui où, dans la neige, sur le bord du chemin de fer, autour d'un autel où

les couvertures de campement servent de tentures, un tambour de piédestal au crucifix et les baïonnettes de candélabres, le second bataillon assiste à la messe de l'aumônier; et encore celui-ci où, dans un sanglant engagement, le commandant de Régel refuse fièrement de rendre son épée et tombe frappé à mort par les balles des Prussiens, etc. Mais nous devons nous arrêter; nous ajouterons seulement, en terminant ce long compte-rendu des travaux du Congrès de Rumilly, que le récit de cet épisode de la bravoure des Savoyards, dans la malheureuse guerre de 1870, a été le digne couronnement de la session.

IV. — Dons d'ouvrages.

L'Académie, par l'estime qu'elle s'est acquise dans le public comme par le prix que les auteurs mettent à ses jugements, a reçu de ceux-ci, à titre d'hommage, un grand nombre d'ouvrages de divers genres. Nous nous bornerons à citer ici ceux de ses livres qui, par quelques points, tiennent à la Savoie. Tels sont :

L'Art de faire le vin et de lui conserver ses qualités, par M. Pierre Tochon.

Cette brochure, à la vérité, n'est autre que la seconde édition de celle que l'auteur avait déjà publiée, il y a quelque temps, sur le même sujet. Mais, rendu plus complet et plus pratique, ce nouveau manuel est appelé à rendre les plus grands services soit aux vigneron, soit aux viticulteurs, et le meilleur éloge que nous puissions adresser à l'auteur, c'est de dire qu'il a, une fois de plus, bien mérité du public.

Études sur les marbres et les pierres d'ornement du royaume italien, par P.-V. Barbier.

Peu de pays, dit M. Barbier, ont été aussi favorisés par la nature que l'Italie, sous le rapport de la variété et de l'abondance des produits servant à la construction ou à la décoration des édifices publics ou privés. Indépendamment des pierres de construction proprement dites, du granit, des ardoises, etc., on y trouve encore, pour ne citer que les principaux, la serpentine du revers méridional des Alpes, le porphyre des Appenins, le marbre de Carrare, l'albâtre de Volterre, la brèche de Stazzema, le marbre noir de Pistoia, le marbre vert de Prato, les brocatelles de Piombino, les pierres calcaires de Florence, les jaspes de Borgo, les calcédoines de la Toscane, le lapislazzuli des environs de Sienne, le jargon ou diamant jaune du Vicentin, le grenat du Piémont, l'hyacinthe du Vésuve, etc.

De nombreux échantillons de ces divers produits furent présentés d'abord à l'exposition de Vienne en 1873, ensuite à celle de Paris en 1878. L'ouvrage de M. Barbier les passe successivement en revue, en faisant non seulement leur description, mais encore celle des carrières ou des lieux dont ils proviennent, et il est, en cela, tout à la fois instructif et agréable à lire.

La Culture forestière dans la région du Chablais, par M. A. Gazin :

M. A. Gazin est un inspecteur-adjoint des forêts, qui a longtemps fait ce service dans l'arrondissement de Thonon. Son étude sur la culture forestière dans la région du Chablais a été couronnée par la Société des Agriculteurs de France, et, en vérité, elle le méritait. C'est une monographie aussi savante que complète de cette ravissante contrée, sous ce rapport. Non seulement l'auteur expose, décrit et

explique ce qui est maintenant, mais encore ce qui existait anciennement, dans presque chaque localité. Nous ne pouvons le suivre ici dans tous les détails, ni même dans les aperçus généraux qu'il nous donne ; mais nous aimons à citer quelques-unes des paroles de sa conclusion, qui témoignent de son esprit d'impartialité pour l'ancien gouvernement de la Savoie, en même temps que son amour pour la contrée qu'il a habitée.

« A toutes les époques antérieures à 1860, date de la réunion de la Savoie à la France, dit-il, on voit combien les pouvoirs publics se sont inquiétés de l'importante conservation des forêts proprement dites, mais encore des bouquets de bois et même des arbres isolés. Si les sévères prescriptions que l'on sait n'ont pas toujours été strictement observées, c'était faute d'un personnel suffisant... » Puis, après avoir montré les avantages des forêts, en général, et l'intérêt que le Chablais offre particulièrement à ce point de vue, il ajoute : « A l'attrait des beautés naturelles du pays s'ajoute encore la franche et bonne hospitalité des habitants, et qu'on nous permette en terminant de comparer le Chablais au *myosotis*, surnommé à juste titre : *Désespoir des peintres, plus je vous vois, plus je vous aime.* »

Des Tribunaux de commerce, par M. Joseph Bonjean.

Depuis quelques années, les avantages et le mode de formation des tribunaux de commerce ont été vivement contestés, ou, si l'on veut, discutés. Dans la dernière session du Parlement, 25 juin 1887, M. le sénateur Bardoux déposa devant la haute Chambre un projet de réforme à la loi du 10 décembre 1883. M. Bonjean, aux jugements duquel sa situation et sa longue expérience donnent une valeur incontestable en cette question, a pris occasion de cette initiative

pour adresser à M. le ministre du commerce ses observations personnelles. Dans la première partie de sa lettre, il démontre, au moyen des statistiques officielles et des appréciations d'un grand nombre de personnages compétents, que, sauf peut-être dans les grands centres commerçants et industriels, la juridiction des tribunaux de commerce n'offre presque partout ailleurs qu'une utilité minime sinon nulle. Ensuite, il critique sévèrement, à l'aide des mêmes autorités, le mode actuel de recrutement des juges, lequel, dit-il, est loin de procurer la légitime représentation des justiciables et n'ouvre, le plus souvent, au contraire, que la voie à une déplorable et funeste compétition de personnes peu propres à remplir des fonctions aussi élevées. Enfin, ce qu'il demande, c'est qu'on réduise, autant que possible, les établissements de cette sorte dans les centres peu importants, où il y a plus d'inconvénients que d'avantages à les multiplier ; surtout, qu'abandonnant le système en vigueur du suffrage universel, on en vienne, pour la nomination des juges, à l'élection à deux degrés proposée par M. Bardoux, de manière, ajoute-t-il, à avoir un choix de magistrats possédant la plus parfaite honorabilité, l'éducation et l'instruction convenables.

L'Académie n'a pas à se prononcer sur un pareil sujet. Mais, avons-nous dit, M. Bonjean avait qualité pour présenter ses observations et s'efforcer de faire prévaloir ses vœux. Membre de la Chambre de commerce de Chambéry dès 1842, il a été pendant cinq ans juge, et deux ans président du tribunal de commerce de cette ville. Ajoutons, ce que chacun sait, du reste, qu'ici l'économiste est doublé d'un lettré, et que sa lettre se fait remarquer par une rare clarté d'exposition et un choix entraînant d'expressions.

Discours prononcé, le 23 février 1888, à Montpellier, aux obsèques du général Perrier, directeur du service géographique de l'armée, par le général Borson, commandant la 31^e division.

M. le général Borson n'a pas, sous le rapport du savoir et du bien dire, à être présenté. La haute distinction de son esprit est connue. Il était appelé à parler sur la tombe prématurément ouverte du général Perrier, qui fut successivement son subordonné et son camarade, et toujours son ami. Ses propres études et les grades élevés qu'il a occupés lui-même, soit dans l'état-major sarde, soit dans l'ancien état-major français, le mettaient à même d'apprécier avec autorité et compétence le savant directeur du service géographique de l'armée. Aussi, ses paroles ne retracent pas seulement les hautes capacités et les brillants travaux de cet officier, mais encore, peut-on dire, l'histoire complète de la géodésie française dans ces dernières années. Mais, ce qui charme non moins, dans ce remarquable discours, c'est l'esprit chrétien qui l'anime en face de la dépouille mortelle de l'ami. Quelqu'un n'a-t-il pas écrit que la sincère affection, comme la vraie science, était croyante ? Après les belles pages de notre éminent compatriote, on aime à lire, par exemple, ces lignes : « Ne nous demandons pas pourquoi a été tranchée si tôt cette vie si bien remplie, et qui promettait encore une riche moisson. Ne laissons pas la plainte monter à nos lèvres. Chrétien, ma foi s'incline devant les décrets de Dieu, et je dépose ici tristement, sur le cercueil de celui qui fut mon camarade et mon ami, en lui adressant mon dernier adieu, le tribut de mon souvenir et de mes regrets. »

Pièces justificatives des Recherches historiques sur le décanat de Saint-André, par M. le chanoine Trepier.

On se rappelle que M. le chanoine Trepier avait déjà publié deux forts volumes sur l'histoire du décanat de Saint-André. Le nouveau tome qu'il vient de faire paraître est destiné à compléter les deux premiers, et contient exclusivement les principaux documents qui ont servi à en composer le récit. Ces diverses pièces justificatives, pour la plupart inédites, sont au nombre de cent trente-trois. La presse a déjà cité les plus remarquables, et fait l'éloge de ce volume. Ajoutons que, pour les savants auxquels il s'adresse de préférence, il n'est pas le moins important des trois.

Les Événements de 1788 en Dauphiné d'après un livre récent, par Charles Bellet.

A nos soldats. — Soins et Conseils, par le docteur Tissot, de la Faculté de médecine de Paris.

Passé et Présent, par M. le comte Amédée de Foras.

Ce dernier opuscule est le compte-rendu détaillé d'une conférence faite dernièrement au Cercle catholique des Eaux-Vives, à Genève, et où le savant auteur de l'*Armorial de Savoie*, du *Blason* et du *Droit du seigneur*, démontre d'une manière péremptoire, par le tableau comparatif de l'état des classes agricoles sous l'ancien régime et de la situation de l'ouvrier et du paysan au XIX^e siècle, que « la Révolution, loin d'être un progrès, a été la cause d'un douloureux retard dans la vie progressive de l'humanité. »

Note sur le testament d'Aymon Bonniward, par le même.

Le testament dont il s'agit ici a été trouvé dans les archives de M. le comte Ernest de Boigne, à Lucey, et rectifie ou plutôt complétant en certains points ce que l'auteur avait dit de cette famille dans son *Armorial et Nobiliaire de Savoie*.

Les Pensées de Madame de Warens, par Albert Metzger.

L'auteur, qui publiait naguère la *Conversion de M^{me} de Warens*, continue, dans ce second volume, à réunir les faits qui se rapportent à la vie de cette femme et qui doivent mettre mieux à même de prononcer un jugement définitif sur elle. Les différents sujets qu'il traite sont résumés dans ces titres : Pensées diverses de M^{me} de Warens. — Son biographe, Amédée Doppet. — M^{me} de Warens aux Charmettes. — Les Charmettes après son départ. — L'oratoire de M^{me} de Warens. — M^{me} de Warens au Reclus. — Wintzenried et M^{me} de Warens ; leurs relations jusqu'en janvier 1754. — A propos d'un portrait inédit de M^{me} de Warens et du mobilier des Charmettes. En outre, on trouve répandues dans le corps du livre neuf gravures ou héliogravures, dont quatre portraits d'après les artistes Largillière, Bateni, Leroux et Ambroise Tardieu, et Peytavin, un portrait du général Doppet, un portrait présumé de Rousseau adolescent, une vue des Charmettes prise du chemin des vignes, un *fac-simile* de la mappe du cadastre de 1729. En réalité, le but de M. Albert Metzger est moins de discuter que d'exposer les pièces probantes du procès. A ce titre, son ouvrage ne saurait manquer d'être accueilli favorablement.

Une Poignée de documents inédits concernant M^{me} de Warens, 1726-1754, trouvés à Londres, aux archives d'Etat à Turin et à l'ancien tabellion de Chambéry, par le même.

M. Metzger a poursuivi vaillamment l'œuvre intéressante qu'il a entreprise : faire connaître, sous son vrai jour, la femme qui occupa au siècle dernier, dans notre pays et principalement à Chambéry, si fortement l'attention publique. Après deux premiers volumes : *La Conversion de M^{me} de Warens* et *Les Pensées de M^{me} de Warens*, en voici

un troisième : *Une Poignée de documents inédits concernant M^{me} de Warens, 1726-1754*, qui sera bientôt suivi d'un quatrième : *Les dernières Années de M^{me} de Warens*. Le nouveau livre dont il s'agit ici, comme l'indique son titre, est le recueil des nombreux documents qui établissent les opérations industrielles, financières et autres de la célèbre convertie. On ne compte pas moins de trente-sept de ces pièces curieuses et la plupart ignorées jusqu'à ce jour, que l'auteur a eu le bonheur de découvrir, à la grande satisfaction des amateurs, dans les archives de Londres, de Turin et dans l'ancien tabellion de Chambéry. Outre la photographie du portrait de la baronne conservé au musée Arlaud, de Lausanne, qui figure au frontispice du volume, on remarque le *fac-simile* d'une lettre à J.-J. Rousseau, qui indique quels étaient à cette époque les rapports entre les deux personnages. Nous la reproduisons, avec son orthographe un peu fantaisiste, comme un exemple de l'intérêt que présente le nouvel ouvrage de M. Metzger :

« A Monsieur
Monsieur Rousseau
Secretaire Dembassade
rue Grenelle St honoré
à lhotel de Lenguedoc
A Paris.

« Ce dix de fevrier 1754.

« Vous verifié bien En moy le chapitre que je vien de Lire dans Lemitations de Jesuschris ou il est dit que la ou nous m ons nos plus fermes Esperences, cest ce quy nous manqueras, totalement. ce net point Le coup que vous mavez portes qui mafliges mais cest Lamain dont il part, cy vous ette capable de faire un moment de Reflection vous vous direz à vous même tout ce que je pourois repondre

votre Létres ; malgres tout cela je suis et seray toute ma vie votre véritable bonne mère. Adieu. »

Prologue d'un règne. — La Jeunesse du roi Charles-Albert, par M. le marquis Albert Costa de Beauregard.

L'Académie de Savoie ayant eu la faveur d'entendre, dès avant sa publication, la lecture du manuscrit de M. le marquis Costa de Beauregard sur la *Jeunesse du roi Charles-Albert*, avait déjà pu se convaincre de la haute valeur du nouvel ouvrage de son ancien et bien-aimé président. Le succès, auprès du public, de ce volume merveilleusement écrit a été considérable. Aussi n'entreprendrons-nous pas de redire ici tous les éloges nombreux et mérités que ces belles pages ont reçus généralement de la presse, tant en France qu'en Italie et dans les pays circonvoisins. Nous citerons seulement les premières lignes de l'appréciation qu'en a faite le *Moniteur Universel* et où l'auteur et le livre sont ainsi jugés :

« Voici la seconde fois que le marquis Costa de Beauregard a droit à la reconnaissance du public pour la libéralité avec laquelle il lui ouvre les archives de sa famille. De ce riche trésor était sorti, il y a quelques années, un livre qui n'est pas oublié. Sous le titre d'*Un Homme d'autrefois*, le marquis de Beauregard avait comme détaché pour nous de son cadre un beau portrait d'ancêtre, celui de son arrière-grand-père, le marquis Henri de Beauregard, une figure de grande race, de foi inflexible, une de ces âmes chez lesquelles la dignité, le respect de soi, l'attachement au devoir ne sont pas à la discrétion de la fortune, qui avait résumé elle-même toute sa vie dans ce mot que ses descendants se transmettent comme un engagement héréditaire : « Mieux vaut un trou qu'une tache dans notre blason. » Or, le troisième fils du marquis Henri, le chevalier Sylvain

Costa, faisait partie, en 1816, au titre de premier écuyer de la maison du jeune prince de Carignan, Charles-Albert, devenu contre toute attente l'héritier de la couronne de Piémont. Ce n'avait pas été sans appréhension que le chevalier « avait pris son premier quartier. » On lui avait conté que son nouveau seigneur était fin « à l'excès et peu scrupuleux parfois à compromettre les naïfs qui y allaient avec lui trop simplement. » Il s'aperçut en effet que le prince le tâtait, *qu'il lui cherchait le défaut de la cuirasse.* « Comme j'y savais plusieurs défauts, je les tamponnais de mon mieux. » Au bout de quinze jours, son opinion était faite. « J'étais convaincu que j'aimerais mon prince, mais qu'il importait avant tout que cet amour-là ne portât pas de bandeau. »

« Le *Journal* du chevalier Sylvain Costa est le principal document qui a servi au marquis de Beauregard dans le récit qu'il nous présente aujourd'hui de la jeunesse de Charles-Albert. La pièce est précieuse, en effet. Le chevalier n'y fait pas seulement le portrait de son « jeune seigneur, » il se peint lui-même dans la droiture de son caractère et la fermeté de son dévouement, comme dans les brusqueries de son humeur et les saillies d'un esprit caustique, mordant, chagrin même, mais d'un tour de langage et d'imagination bien à lui. Le marquis de Beauregard, d'ailleurs, ne s'est pas constitué, tant s'en faut, le simple éditeur des Mémoires du chevalier Sylvain, il n'a négligé sur son sujet aucune des autres sources d'informations ; il a, de son côté aussi, appliqué l'effort d'une analyse patiente et pénétrante à éclairer les parties obscures et à démêler des contrastes d'un modèle d'une prise difficile ; enfin il a mis dans ses jugements cette franchise indépendante qui est, comme il le dit lui-même, une tradition de

famille. De là une étude très personnelle et en même temps d'un vif intérêt psychologique et historique, puisqu'elle est à la fois un portrait, le portrait d'un prince plus célèbre peut-être que connu, et le prologue naturel du premier essai tenté par l'Italie pour s'arracher aux étreintes séculaires de l'Autriche. »

Les Savoyards des divers États. — Les Médecins, notes recueillies par feu le docteur Louis Guillard, mises en ordre et précédées d'une introduction, par M. François Rabut, professeur d'histoire.

Hélas ! pourquoi l'Académie n'a-t-elle pas eu le même bonheur de recevoir des mains mêmes d'un autre de ces nobles cœurs, qui fut aussi longtemps un de ses membres les plus distingués et les plus justement estimés, le monument qu'il éleva, pour ainsi dire, jour par jour, à la mémoire des médecins de la Savoie, ses confrères, et que sa famille, de concert avec M. François Rabut, vient de mettre au jour ? Plus que jamais, la Compagnie, à la vue de ce volume intéressant, s'est souvenu de M. le docteur Louis Guillard et a senti de nouveau vivement le vide que son absence faisait au milieu d'elle. La Mort qui, au cours de nos temps néfastes, prend plaisir à s'acharner sur les meilleurs, a brisé, avant le temps, l'existence de cet homme d'élite, par un de ces coups dont tous ceux qui l'ont connu ont ressenti douloureusement la cruauté. Chez M. le docteur Louis Guillard, le médecin, le savant et le littérateur marchaient d'un pas égal sur les plus hauts sommets. Toutes les conditions de succès, toutes les qualités qui rendent un homme supérieur en ces diverses occupations de l'esprit, étaient réunies en lui : intelligence largement ouverte, préparée et cultivée par de fortes études préliminaires qui avaient fait germer en lui un goût vif pour les belles-lettres

comme pour tout ce qui tendait à élever l'âme dans les régions sereines de l'art; curiosité d'apprendre et grande puissance d'assimilation, aidée d'une heureuse mémoire qui fixait et évoquait au besoin les impressions reçues; jugement droit, sûr, ne se formulant, dans les questions difficiles, qu'après une mûre réflexion. Nous ne parlerons pas de ce qui constituait chez lui le médecin par excellence, qui le faisait estimer entre tous par ses confrères et qui lui valait toujours une des premières places dans leurs assemblées. Mais ajoutez à ces qualités maîtresses de l'intelligence une inébranlable probité entre toutes choses, dans les choses de la vie commune comme dans celles de la science, et en même temps un esprit fin et alerte qu'accompagnait toujours un cœur incomparablement bon. Chacun a encore présente à la mémoire la manière exquise avec laquelle il se manifestait dans les relations intimes et dans les familiarités de l'entretien par le regard malin d'un œil noir et profond, qui ne se laissait voir qu'à travers ses lunettes, mais où la malice était toujours tempérée par la bienveillance et par une expression aisée, au mot toujours juste et portant droit au but. D'ailleurs, tout ce qu'il écrivait portait le cachet d'un style facile, admirablement élégant, original, bien à lui, qui, sans jamais rien perdre de sa correction et de sa clarté, savait s'adapter à tous les tons, aux plus graves comme aux plus légers, suivant les sujets si variés qu'il avait à traiter. Son livre posthume, *Les Médecins*, bien qu'il ne revête que le caractère de notes biographiques sur ses confrères savoyards, est marqué à tous ces coins d'homme aimant profondément sa patrie, d'homme d'esprit et d'homme de cœur. La Savoie tout entière, comme ses amis survivants, trouvera, dans ces pages d'outre-tombe, un adoucissement à l'amer regret de la perte prématurée de celui qu'elle

comptait au nombre de ses enfants les plus distingués. *Defunctus adhuc loquitur.*

Il conte Umberto I e il rè Ardoino, — Ricerche e documenti, — nuovamente riveduti dal l'autore, par M. le baron Carutti.

Il a déjà été parlé, dans les séances précédentes de l'Académie, de l'ouvrage de M. le baron Carutti : *Il conte Umberto I e il rè Ardoino*. M. le comte Amédée de Foras en a même présenté un excellent résumé qui a été inséré dans les Mémoires de la Compagnie. On se rappelle que le principal attrait de ce livre remarquable est une nouvelle donnée sur la véritable origine des princes de Savoie ; d'après l'éminent auteur, cette famille, professant la loi romaine, occupait déjà, sous les rois Rodolphiens, un rang très élevé dans la hiérarchie gouvernementale et possédait en même temps de très grands biens sur les rives du Rhône et de l'Isère. Le premier membre qu'on rencontre en cette situation est Amédée-le-Vieux (926), qui eut un fils, Humbert-le-Vieux (943-980) ; celui-ci eut, à son tour, Amédée l'Ainé (977-980), Humbert (977-980-995), Odon, évêque de Belley (1000-1003), Adélanie, femme du roi de Bourgogne Conrad-le-Pacifique (morte déjà en 967). A ce moment, la Maison de Savoie, par Amédée l'Ainé et par son frère Humbert, se divisa en deux branches. Amédée l'Ainé fut père d'Humbert aux Blanches-Mains, connétable du royaume de Bourgogne, sous Rodolphe III, marié à Ancilie des comtes du Valais et premier chef incontesté de la famille de Savoie encore régnante (980-1050), de Burchard, marié à la comtesse Ermengarde (1023), et d'Aymon de Pierreforte (déjà mort en 1048). Humbert, portant le titre de comte de Savoie-Belley, forma la branche de ce nom et eut, de son côté, trois enfants : Amédée, comte de Savoie-Belley (1030),

Burchard III, archevêque de Lyon (1022-1046), et Odon (1030-1046). Cette dernière branche s'éteignit avec Aymon, évêque de Belley (1032-1050), dernier survivant des deux fils d'Amédée, comte de Savoie-Belley, et, ses titres, honneurs et possessions, passèrent à la branche aînée. La dernière édition du livre de M. le baron Carutti ne fait que confirmer de plus en plus cette première opinion sur l'origine des plus anciens membres connus de l'illustre Maison de Savoie.

Moneta inedita di Pietro I di Savoia e pochi cenni sulla zeccha primitiva dei principi Sabaudi, par Vincent Promis.

Dans sa plaquette, lue à la séance du 8 juillet 1888, et insérée dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, M. le commandeur Vincent Promis, conservateur de la Bibliothèque du Roi, à Turin, donne la description d'une nouvelle pièce de monnaie qu'il a acquise, en 1887, pour la collection de Sa Majesté, et qu'il n'hésite pas à attribuer à Pierre I^{er} de Savoie, fils et successeur d'Odon et de la célèbre comtesse de Suze, mort en 1078. Cette pièce, qui est d'argent bon, petite, du poids de 1,100 grammes, et correspond, pour le type et pour la forme, à celles déjà connues de Saint-Jean de Maurienne et d'Aiguebelle, porte : à l'adroit, une petite tête tournée à droite, et entourée de la légende + PETRVS MR; à l'avvers, une croix accostée de quatre points en forme de petits clous aux angles, et également entourée de cette autre légende + SEVSIE VR. Ces légendes doivent se compléter de cette manière, la première : + PETRVS MaRchio; la seconde : + SEcVSIE VRbis.

A ce sujet, le savant numismate, après avoir rappelé que l'atelier de monnayage de Suze fonctionnait déjà sous Humbert II (1080-1103), démontre que les comtes de

Savoie en avaient eu d'abord un autre à Aiguebelle, et que les pièces de monnaie frappées dans cette localité sur le type de celles de Vienne, sans indication de leur véritable auteur, doivent être attribuées à Odon, successeur d'Humbert aux Blanches-Mains et père de ce même Pierre I^{er}.

V. — Nécrologie.

Les membres dont l'Académie a eu à déplorer la perte depuis le dernier compte-rendu de ses travaux, sont :

MM. le comte Charles du Verger de Saint-Thomas, le docteur Gaspard Denarié, membres effectifs résidants, François Saluce, membre effectif non résidant, Allut, le docteur Jacquemoud, de Moûtiers, Arthur de Mortillet, Jules Philippe, Alfred Puget, Charles Robert.

On lira plus loin, parmi les mémoires de ce volume, les touchants aperçus que MM. le président d'Arcollières et le vice-président Arminjon ont donnés, dans la séance solennelle du 11 avril 1889, de la belle vie de M. le docteur Gaspard Denarié.

Dans l'une des dernières séances de 1889, M. le conseiller Ernest Arminjon a fait en ces termes la biographie de M. le comte Charles du Verger de Saint-Thomas :

« M. le comte Charles du Verger de Saint-Thomas, membre effectif de l'Académie, est décédé le 18 octobre 1888, à un âge qui promettait pour plusieurs années encore le concours d'un esprit vif, ouvert à tous les sentiments élevés. Combien de fois, dans nos séances, n'avons-nous pas recueilli le fruit d'aperçus nouveaux, d'observations spirituelles, originales, un peu vertes parfois, au demeurant d'une parfaite

courtoisie. C'est dire assez nos profonds regrets et le vide que ce très apprécié collègue laisse parmi nous.

« Issu d'une famille de vieille noblesse savoyarde où depuis plusieurs siècles — l'un de ces ancêtres servait sous les ordres de Bayard — on compte à chaque génération plus d'un vaillant soldat. M. du Verger était voué par ses traditions non moins que par ses goûts personnels à la carrière des armes. Ses études terminées chez les Jésuites, à Chambéry, il se fit inscrire à l'école de droit, mais ce fut pour peu de temps ; bientôt l'étudiant désertait le Code et prenait rang dans le régiment de *Gênes-Cavalerie*.

« Les écrits du jeune officier montrent avec quel zèle, quelle passion il s'attacha dès le début à pénétrer les secrets de son état. D'un homme faire un soldat, d'une troupe rassemblée au hasard former un régiment ; instruire ce soldat, pourvoir à ses besoins, diriger ses mouvements, lui inspirer le sentiment du devoir et la noble ardeur qui, le jour du combat, assure le succès, c'est ainsi que notre futur collègue comprit le devoir d'un chef militaire et du premier jour il se prépara à le bien remplir.

« M. du Verger a publié, en 1848 et en 1849, des mémoires relatifs aux diverses branches du service de la cavalerie ; en 1851 paraissait une étude sur *Le recrutement et l'avancement dans l'armée sarde*. La guerre de Crimée, à laquelle prenait part un corps expéditionnaire envoyé par le Piémont, donna la valeur d'une actualité à une *Lettre sur l'armée sarde*, publiée à Paris dans le *Spectateur militaire*. Du même auteur, 1855, date la *Biographie du général Alexandre de La Marmora*, figure martiale, balafrée à Goïto, bien connue de tous ceux de ma génération et qui, épargné par les balles, vint mourir du choléra quelques jours avant la bataille de la Tchernaiä, où ses soldats

devaient montrer une fois de plus leur valeur. C'était ce général qui, en 1836, avait créé le corps des *Bersaglieri*, type sur lequel, quelques années plus tard, furent organisés en France les Chasseurs à pied.

« Il ne saurait entrer dans mon rôle de me prononcer sur la valeur technique de ces écrits. La couleur, les images, les aperçus, les remarques de genre divers dont l'auteur a su les orner, auraient suffi à justifier leur succès. C'est à ce point de vue que nous autres, profanes, nous pouvons les juger. Constatons, toutefois, qu'ils furent loués de ceux à qui appartenait la louange.

« A ce moment de sa carrière, M. du Verger ne fut pas seulement écrivain ; il lui fallut devenir orateur. Élu à la Chambre des députés de Turin, dans le peu de temps qu'il y siégea, il prononça plus d'un discours et, simple capitaine, il eut à croiser le fer, à la tribune j'entends, avec son ministre de la guerre, le général Alphonse de La Marmora. Le caractère, peu endurant parfois du général, admettait avec peine que, même à la Chambre et malgré les immunités parlementaires, la discipline put fléchir et le soldat différer d'opinion avec son supérieur.

« Quelques années plus tard, lorsque eut lieu l'annexion, M. du Verger, signalé par sa valeur à Palestro, mis à l'ordre du jour de l'armée et promu chef d'escadron, opta pour la France.

« Devenu officier français, M. du Verger ne cessa pas d'étudier et d'écrire. Sous le titre : *L'Italie et son armée en 1865*, il publia une étude à laquelle les pensées belliqueuses qui animaient nos voisins donnaient un intérêt tout particulier. Depuis 1865, les événements ont fait leur œuvre et certaines appréciations, d'un excessif optimisme, ne sont plus de notre temps. Les opinions personnelles laissées à

part, on trouve dans ce livre d'intéressants détails sur l'armée que l'Italie s'était hâtée de créer. Rassembler autour du noyau formé par les régiments piémontais les contingents empruntés aux divers Etats qui, avant 1860, se partageaient la Péninsule ; donner une place dans ce milieu aux volontaires formés par Garibaldi et au nombreux état-major qui les commandait, telle est l'opération complexe que l'auteur s'attache à décrire. Il n'est pas sans intérêt de rappeler avec lui que la cession de la Savoie et du Comté de Nice firent perdre à la Maison de Savoie 12,000 hommes qui passèrent à l'armée française. « Cette perte, dit un auteur prussien à qui M. du Verger a emprunté la plus grande partie de ses documents, fut vivement sentie ; d'une race guerrière et vigoureuse, robustes et endurcis aux fatigues, les Savoyards étaient les meilleurs et les plus fidèles soldats de l'armée sarde. Déjà, sous Charles-Albert, la brigade de Savoie s'était particulièrement distinguée parmi les autres troupes par son dévouement au roi et à la dynastie. » Il est piquant de voir, deux ans avant Sadowa, un officier prussien venir en Italie, s'assurer des ressources du futur allié et surveiller l'intérêt de l'armée qui, pour la Prusse, formera tout l'intérêt de l'alliance.

« En 1866, retentit le fameux *cri de douleur*. On sait la suite. Bientôt, ce fut à la France de renforcer son armée et de veiller sur sa frontière.

« La guerre est un fléau, le plus terrible, le plus mystérieux de tous, et il semble que les progrès de la science et de la civilisation n'aient servi qu'à le rendre plus terrible et plus redoutable encore. Mais il reste vrai, d'autre part, que l'organisation et la conduite d'une armée sont le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Passer de longues années dans de patients calculs, dans une lente préparation, et garder

prête pour l'heure attendue, comme on fait de l'épée dans le fourreau, la flamme de l'inspiration, l'éclair de la volonté qui, au moment décisif, entraînent bataillons et escadrons et les précipitent d'un élan irrésistible sur l'ennemi, se peut-il rien concevoir de plus beau ; n'est-ce pas le triomphe des plus hautes facultés de l'âme ; est-il un renom qui surpasse, qui égale même celui d'un général victorieux ? Aussi, de toutes les missions, il n'en est pas de plus noble, de plus attachante que de commander à des soldats. Je n'ai garde d'omettre, parmi les avantages de la profession militaire, les amitiés solides qui se contractent dans les rangs de l'armée et l'étroite solidarité qui en unit tous les membres. On peut se figurer avec quels regrets, âgé de quarante-sept ans à peine, notre collègue, officier supérieur dans la garde impériale, dut, par d'impérieux motifs de santé, se séparer d'une carrière pour laquelle il était si bien fait.

« Le projet de loi présenté par le gouvernement de Napoléon III pour la réorganisation de l'armée et pour la création d'une garde mobile avait donné à M. du Verger l'occasion d'une nouvelle étude ; il la conçut sous la forme d'un contre-projet élaboré dans tous ses détails avec chiffres à l'appui et qui parut en 1867. Pourquoi ces nécessaires préoccupations, ces patriotiques angoisses qui agitaient alors non seulement les officiers de l'armée, mais la nation tout entière, sont-elles restées vaines ; pourquoi, aux jours néfastes qui allaient bientôt venir, la France ne trouva-t-elle pas toute prête cette organisation prévue, décidée, étudiée depuis plus de quatre ans ? Douleureuse question qui s'est posée bien souvent et à laquelle nous n'avons pas à répondre.

« Quelques années plus tard, M. du Verger porta ses études sur un autre sujet. C'est l'officier rendu à la vie

civile qui a médité, qui a écrit le *Nouveau Code du duel*, publié en 1879, mais c'est toujours un officier qui écrit. On le sent à chaque page de ce livre qui a fait quelque bruit.

« L'auteur ne se borne pas à tracer les lois du duel. En ce point son œuvre est à l'abri de toute discussion ; étant donné un mal, il est bon, en traçant de justes et sages règles, d'en limiter les funestes conséquences. Le *Nouveau Code* va plus loin ; il pose en principe les avantages, la nécessité du duel.

« L'honneur, suivant notre collègue, ne peut être maintenu dans la société qu'à ce prix. En France et dans d'autres pays où prévaut l'esprit militaire, le duel de tout temps a résisté, il résiste encore aux efforts combinés du moraliste et du législateur ; jamais ce recourt au droit du plus fort, ou du plus adroit, n'a été aboli ; le jour où il le serait, marquerait la date d'une irrémédiable déchéance.

« L'assertion est-elle bien certaine ? Est-il vrai qu'à peine de compromettre la générosité du sang et l'honneur d'une nation, le dernier vestige du combat judiciaire ne doive jamais disparaître. Le jugement de l'opinion publique ne suffira-t-il pas entre gens d'honneur à flétrir une offense imméritée et à mettre les torts au compte de celui qui a enfreint les règles du savoir-vivre ?

« Est-ce une loi de justice immuable, que l'honnête homme outragé sans motifs, reste déshonoré sous l'injure d'un bretteur, s'il n'accepte de se laisser tuer par lui, et au contraire l'auteur d'une action justement blâmable sera-t-il réhabilité parce qu'il aura réussi à ôter la vie à celui qu'il a eu le tort d'offenser ?

« Cette dernière réflexion est empruntée à un ouvrage imprimé et publié dans notre ville. *A travers la vie, esquisse*

de la vie morale et sociale ; livre excellent et substantiel, d'un trop petit nombre de pages au gré de ses lecteurs. Le penseur qui l'a écrit, par excès de modestie, a voulu garder l'anonyme, voile transparent que l'Académie, je me permets de l'espérer, voudra soulever un jour.

« A la thèse de M. du Verger, on peut opposer des arguments de faits. L'exemple des Anglais, entre autres, dont le sentiment d'honneur, l'orgueil et le courage, innés dans la race, ne font de doute pour personne, et qui cependant ignore le duel. En France même, dans la vie civile, les rencontres deviennent de plus en plus rares ; on n'en trouve plus guère d'exemple que chez les hommes voués à certaines professions.... Ce ralentissement se fait sentir jusque dans l'armée ; on ne dira pas, certes, que dans les rangs de celle-ci, le sentiment de l'honneur soit devenu moins vif, que la générosité du sang, que le véritable courage se soient amoindris !

« Tel la veille d'un assaut dort d'un paisible sommeil au pied de la brèche sur laquelle tout à l'heure il arrivera l'un des premiers ; pour lui la vie n'est rien, l'honneur et le devoir sont tout. Le même homme est-il engagé dans un duel ; scrutez son âme ; pénétrez le secret de la dernière nuit ; il n'affronte pas sans angoisse les chances bien moins périlleuses d'un combat singulier. Pourquoi cette différence ? C'est que la mort du champ de bataille est un triomphe, nul n'en a jamais douté. Pour l'homme qui ne se paie pas de mots, pour celui qui regarde au-delà de l'heure présente, la mort rencontrée dans un duel ouvre un redoutable inconnu.

« Ardu problème, fatal dilemme qui s'est posé à plus d'un galant homme et devant lequel l'auteur du *Nouveau Code* a passé sans s'arrêter. M. du Verger se souvenait

d'avoir porté l'épée, il n'écrivait pas, en cette occasion, pour faire une œuvre de moraliste.

« Reçu, en 1850, membre correspondant de notre Académie, membre agrégé en 1865, M. du Verger devint membre effectif le 11 juillet 1879. Son discours de réception, prononcé le 13 mai suivant, eut un succès mérité.

« Le 1^{er} octobre 1879, l'Académie, la magistrature, la Savoie tout entière avaient perdu un homme considérable entre tous, le comte Greyfié de Bellecombe. M. du Verger, par la famille, appartenait, comme M. Greyfié, à la Tarentaise ; ce lui fut une raison, sans doute, d'entreprendre l'éloge de son illustre compatriote. Le cadre était large ; le portrait difficile peut-être à saisir, tant étaient multipliés les aspects.

« La personnalité de M. le président Greyfié était nettement accusée, mais dans cet homme aux principes invincibles, à l'inébranlable volonté, quelle variété de traits, quels surprenants contrastes. Jurisconsulte éminent, magistrat d'une absolue fermeté, d'une science à toute épreuve, sobre, austère à lui-même, infatigable au travail, et levé chaque jour longtemps avant l'aube, M. Greyfié était en même temps l'homme bienveillant, affable, facile aux autres, enjoué même, toujours d'une exquise bonté ; traduisant parfois ses appréciations par un trait inattendu, par une pointe de malice ou d'ironie qui s'arrêtait bien avant de pouvoir blesser.

« Formé à l'image des Favre, des Janus d'Oncieu, des Bellegarde, désigné par tous pour être au premier rang de notre Cour d'appel, il n'obtint pas cet honneur, ni ne chercha à l'obtenir, ni se détourna de ceux qui, à sa place, l'avaient obtenu. Il resta toute sa carrière le même, excellent et digne, la plume à la main et le sourire aux lèvres,

jusqu'au jour où, frappé dans ses plus chères affections, Dieu lui fit la grâce de le réunir à ceux qu'il avait aimés. Si ce fut un deuil, il n'est pas besoin de le dire.

« Je n'ai pas eu la prétention, dans ces quelques lignes, de retracer à mon tour cette noble figure qui restera impérissable dans ma respectueuse affection. Vous la retrouverez vivante dans l'éloge que nous en a laissé M. du Verger. Je me demande où notre collègue a trouvé cette sûreté de touche, où il a puisé la connaissance des usages judiciaires ; où il a appris la langue du palais ; comment il a pénétré le secret de la chambre des délibérations ?

« On dirait d'un magistrat qui a saisi sur le vif celui qui fut, en même temps que le meilleur des hommes, le plus éminent des magistrats. Au jugement de tous la ressemblance ne laisse rien à désirer.

« M. du Verger avait épousé M^{lle} Léonie de Launay, fille de l'un de nos plus éminents compatriotes, vice-roi de l'île de Sardaigne, général d'armée, et, plus tard, en 1849, président du conseil des ministres. La jeune fille était d'une rare distinction ; l'épouse, la mère de famille, fut le modèle de toutes les vertus. Dieu la rappela au mois de mai dernier. A partir de ce deuil, la vie de notre collègue, qu'avait traversée plus d'une épreuve, acheva de s'attrister ; il ne parut plus à nos séances ; bientôt il succombait à son tour âgé de 68 ans.

« Aux deux extrémités de sa vie, dans sa première jeunesse et à l'âge du déclin, les regards de M. du Verger s'étaient longtemps arrêtés sur l'inoubliable horizon de Favraz, qui se déroule au-devant de la maison paternelle. C'est près de là qu'il a voulu reposer, à l'abri de l'église de Saint-Jeoire, dans un cimetière dont plus d'un deuil, hélas,

m'a enseigné le chemin ; pieux asile entouré de plus d'espérances encore que de regrets.

« Un juste éloge était dû à la mémoire de notre cher et excellent collègue ; je m'honore d'avoir rempli ce devoir consacré par nos usages. »



DOCUMENTS INÉDITS

SUR

JEAN-PIERRE VEYRAT

M. Pierre Veyrat, sous-préfet à Ivrée (Italie), m'a remis des feuilles éparses qu'il avait pieusement recueillies à la mort de son père, Jean-Pierre Veyrat, notre poète savoisien. En me confiant ce dépôt, il me demandait si, par une étude patiente, notre Académie de Savoie n'y découvrirait pas quelques traits à ajouter à la biographie de son père.

Contemporain et ami de l'infortuné poète, j'ai parcouru ces pages avec un vif intérêt ; j'y sentais revivre, palpiter mes souvenirs de vingt ans. Je revoyais la figure blême, j'entendais la voix fiévreuse de cet ami enlevé à l'âge de trente-quatre ans, au moment où son talent mûri nous faisait concevoir les plus brillantes espérances.

J'essaie de résumer ici mes impressions. Si la tâche est au-dessus de mes forces, ma vieille amitié sera mon excuse.

En tête de la *Station poétique à l'Abbaye d'Hautecombe*, M. Léon Ménabréa a publié déjà, en 1846, une courte notice sur notre poète. M. Jules Philippe lui a consacré également une biographie dans la *Savoie poétique*, en 1849,

et dans les *Gloires de la Savoie*, en 1863. M. Sainte-Beuve a apprécié l'œuvre de notre compatriote, dans ses *Nouveaux Lundis*, 19 et 26 juin 1865. Enfin un étranger, M. A. Weiss, professeur à Vienne en Autriche, a publié dernièrement, à Genève, en 1884, une remarquable étude, sous ce titre : *Un Poète Savoisien, Jean-Pierre Veyrat*.

Après ces maîtres, je ne puis que glaner. Je me bornerai à parler des œuvres inédites, qui ont échappé à leurs recherches.

La vie de Veyrat se partage en trois périodes : 1^o sa jeunesse jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, date fatale de son exil ; 2^o les cinq années si tristes de sa vie à l'étranger, et 3^o enfin les six ans, depuis son retour, en 1838, jusqu'à sa mort, en 1844.

I

La Jeunesse.

Jean-Pierre Veyrat est né, on le sait, à Grésy-sur-Isère, le 1^{er} juillet 1810, du mariage de François Veyrat avec Louise Modelon. Il fut le treizième enfant d'une famille qui en compta dix-huit. Entré jeune au Petit-Séminaire de Saint-Pierre d'Albigny, il est venu, à l'âge de seize ans, achever ses études au collège des Jésuites de Chambéry. Son père le destinait à la médecine ; il en suivit, à Chambéry, les cours préparatoires. Mais il est à croire qu'il y fut peu appliqué et que sa vocation l'entraînait dès lors vers la littérature.

M. Jules Philippe nous dit : « A l'âge où d'ordinaire
« l'homme ne peut que bégayer sa langue, Veyrat avait
« déjà jeté sur le papier ses premiers essais poétiques... »
D'autre part, sa sœur, qui devait mieux le connaître, la Mère Marie-Félicité, supérieure de l'ordre de Saint-Joseph, affirmait à M. Weiss que « rien dans l'enfant ne fit prévoir
« le futur poète. » Comment concilier ces deux opinions contradictoires ? Une lettre rimée, datée de 1827, permet de trancher la question : si Veyrat écrivait des vers, c'étaient de pauvres vers d'écolier, où manquait le souffle poétique et parfois même la grammaire.

Pour le prouver, je n'ai qu'à citer ce début d'une épître à sa sœur :

N'allez pas vous attendre
Que je vante ici vos attraits,
Ni vos yeux, votre bouche, ou vos traits ;
Tout cela n'est que de la cendre
Qui doit un jour s'anéantir, etc., etc., etc.

On voit par cet échantillon le point de départ bien humble du poète.

C'est à Chambéry qu'il connut et dévora avec avidité les œuvres des poètes français de la jeune école romantique. Il se prit surtout d'admiration pour Lamartine ; on reconnaîtra l'influence de ce maître dans toutes les œuvres de Veyrat.

En 1830, après les célèbres journées de juillet, Lamartine, alors ardent royaliste, s'était réfugié à Aix-les-Bains. Le jeune Veyrat lui adressa là un hommage poétique que nous n'avons pas retrouvé. Il reçut en réponse la lettre suivante, datée d'Aix-les-Bains, 5 août 1830 :

J'ai reçu, Monsieur, au milieu des graves inquiétudes politiques qui nous préoccupent, les vers si beaux, si touchants que vous venez de m'adresser. Dans un autre moment, j'aurais aimé à vous répondre dans la même langue ; mais la poésie est une fête de l'esprit que l'état de mon pays m'interdirait aujourd'hui. Recevez donc simplement en prose l'expression de ma vive reconnaissance pour les choses charmantes que vous m'avez dites d'une manière plus charmante encore. J'ai relu plusieurs fois certains morceaux de votre épître, qui m'ont semblé de la plus haute et de la plus pure poésie.

Continuez donc, Monsieur, à cultiver ce bel art ; loin de vous plaindre de vivre loin des humains, félicitez-vous de contempler la belle nature de votre poétique contrée dans l'absence de ces orages qui bouleversent la nôtre. L'inspiration est fille de la solitude.

Agréez, Monsieur, mes compliments les plus sincères.

LAMARTINE.

De cette époque date son premier essai poétique : *Le Solitaire de Saint-Saturnin*.

Jusqu'à présent, dit M. Weiss, les biographes n'ont pas même mentionné ce poème lyrique d'environ vingt-cinq pages. La supérieure et M. Émile Veyrat nous ont assuré

qu'il mériterait bien une analyse critique et la publication. Malheureusement nous n'avons pu réussir à nous le procurer.

Ce poème perdu, je l'ai retrouvé presque entier dans les feuilles qui m'ont été confiées. Il y manque le titre et les deux premiers chants. Ce n'est pas un poème, mais une série de douze pièces détachées, disparates, sans aucun enchaînement entre elle, portant le titre de chants, avec épilogue final.

A cette époque, il s'était épris d'une jeune cousine qui avait promis de l'épouser, et qui, paraît-il, manqua à sa parole. Ce premier amour déçu inspira plusieurs pièces du *Solitaire de Saint-Saturnin*. Je suppose que le poète lui-même a fait disparaître plus tard les deux premiers chants, peut-être trop passionnés ou trop explicites.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, voici le troisième chant, où perce déjà la désillusion :

RETOUR

Je les revois ces lieux si pleins de charmes,
Discrets témoins de mon premier bonheur !
Coulez encor, coulez toujours mes larmes,
Seules, du moins, vous consolez mon cœur.

Je la revois cette rose chérie,
Ce souvenir de mon unique amour !
D'hier éclos elle est déjà flétrie,
Mon rêve aussi n'a duré qu'un seul jour.

Et la nature est toujours aussi belle,
Et le rosier produit toujours des fleurs,
Et l'oiseau chante... et rien n'est changé qu'elle !...
Coulez toujours, coulez encor mes pleurs !

Au souffle de l'amour, le papillon a trouvé ses ailes !
Cette petite poésie me semble déjà révéler le talent de Veyrat.

Le quatrième chant, daté du 26 juin 1831, est intitulé :

A MARIE

Repose dans mon cœur, ô ma triste pensée,
Abandonne aux humains les tumultes du jour ;
Je ne veux plus errer dans leur foule insensée,
Je les ai trop connus, mon âme en est lassée ;
Repose dans mon cœur, souvenir de l'amour !

Repose dans mon cœur, seul avec l'espérance ;
L'astre éclipsé peut-être enfin reparaitra ;
Peut-être dans les jours d'une aride existence
En est-il que le Ciel n'a pas maudits d'avance,
Repose dans mon cœur... ce jour se lèvera !

Il s'est levé ! voici l'aurore
De ce jour promis à mon cœur ,
Le soleil ne luit pas encore,
A peine l'Orient colore
Les monts d'une faible lueur.

Marie... Oh viens, ma bien-aimée,
Allons encore nous asseoir
Sous la coline parfumée
Des vents de l'aurore et du soir,
Au bord du fleuve qui dérive
Et coule en jetant à la rive
Ses flots qui passent sans retour,
Viens et sous les feuilles du tremble
Allons encore rêver ensemble
Aux espérances de l'amour.

Ta chevelure se dénoue
Et flotte au caprice des vents,
L'amour a coloré ta joue
Des jeunes roses du printemps.
Parle !... l'accent de ta tendresse
Dans tous mes sens porte l'ivresse,
Mon sein palpite de bonheur ;
Regarde-moi... l'ardente flamme
De tes regards brûle mon âme
Et le ciel même est dans mon cœur !

Quelle est cette fleur qui se penche
Et que ta main s'en va cueillir ?
Divin Rousseau !... c'est la pervenche !
Laisse au moins, laisse-la fleurir.

Hélas avant que son calice
Au feu du jour s'épanouisse,
Voudrais-tu déjà l'enlever,
Ravir une fleur aussi pure
Avant même que la nature
Ait pu seulement l'achever ?

Des pleurs brillent sous ta paupière,
Et tu t'inclines sur mon cœur...
Quelle est cette pensée amère
Qui te trouble au sein du bonheur ?
Ta joue est pâle de tristesse
Pourquoi ta bouche à ma tendresse
Répond-elle par un soupir ? —
— C'est que le temps passe et me crie
Que demain cette heure de vie
Ne sera plus qu'un souvenir !

Toutes les pièces ne sont pas des idylles amoureuses.
Ainsi, le chant 8^{me} semble inspiré par Manzoni, dans son
cinque maggio :

PASSAGE A MARENGO

Oui, pour donner des pleurs à la cendre des braves,
J'osai fouler le sol qu'habitent les esclaves !...
Les derniers feux du jour mouraient à l'occident :
J'allai, le cœur ému, m'asseoir sur une pierre,
Et je laissai mes yeux errer sur cette terre
Qui m'entretenait du néant.

Il m'apparut alors l'homme de la victoire ;
Il était là traîné sur le char de sa gloire
Par des rois dont sa foudre avait brûlé le front ;
Tristes, les yeux baissés, la honte sur la joue,
Je les voyais ces rois, inclinés sur la roue,
Pleurer leur éternel affront !

Et l'homme était debout ! Le soleil de l'Afrique
Avait un peu bruni son visage héroïque :
Sur les grands monuments où les siècles passés
Dorment couverts de gloire et vainqueurs des orages,
Naguère on l'avait vu couronner tous les âges
D'un pavillon français.

Et tous les souvenirs de sa gloire passée
Venaient comme au hasard assaillir ma pensée,
Et je disais : Ainsi, quand le monde tremblant
Marche vers sa ruine en roulant la tempête,
Le Ciel envoie un homme... et le monde s'arrête,
Saisi par un bras de géant.

Les peuples eurent foi dans ce nouveau messie,
Il parcourut la terre assis au char d'Élie,
Son passage laissait un long sillon de feu ;
L'univers que son bras prosternait dans la poudre,
Le voyant emporté sur le char de la foudre,
Douta s'il n'était pas un Dieu.

Jusqu'au moment suprême où les échos du monde
Retentirent du bruit de sa chute dans l'onde,
Où le char s'abîma dans la tempête au ciel,
Où les regards fixés sur ce vivant problème,
Les rois virent enfin que veuf du diadème,
Ce dieu n'était plus qu'un mortel.

Prodigieux revers !... catastrophe soudaine !
Dans les fastes du ciel et de la race humaine,
Depuis l'heure où tomba l'Archange révolté,
Jamais enfant des cieus, jamais fils de la terre,
Ne tomba de si haut sous le feu du tonnerre
Dans plus d'adversité !

Puis, mourant sur un roc, moderne Prométhée,
Il livra sans regret sa vie inabritée
Aux ongles déchirants des vautours couronnés.
Précipité d'un trône et brisé par l'orage,
Il expia sa gloire aux bords d'un roc sauvage,
Les seuls qu'il n'eût pas enchaînés !

Idole des guerriers que ta voix fit éclore,
Sous l'empire des cieus éclatant météore,
Tu brillas un instant pour la postérité !
Les annales du monde ont proclamé ta gloire
Et tu peux t'endormir sur ton lit de victoire
Dans ta propre immortalité !

Si dans ces strophes nous trouvons des faiblesses, quelques incorrections, n'oublions pas que c'est le début d'un écolier de 21 ans.

Le chant 9^{me}, adressé à la Pologne, présente les mêmes qualités et les mêmes défauts.

26 JUILLET 1831

Rêves de liberté qu'embrassait mon délire,
Espoir de ma patrie, évanouissez-vous !
La France est immobile et la Pologne expire !
Aux pieds de ses tyrans l'Europe est à genoux !

Le soleil de juillet, si riche d'espérance,
Demain reluira pour la France ;
Mais terne, mais voilé d'un nuage de deuil,
Lui qui brilla si pur sur le front de nos braves,
Pleurant de se lever sur les peuples esclaves
Et de n'éclairer qu'un cercueil.

L'écho qui des premiers salua son aurore
Est là qui retentit encore
D'un dernier cri de liberté,
Demain sera le jour peut-être
Qui verra de la terre un peuple disparaître
Sous le poignard sanglant d'un despote irrité !
Et cependant à l'avant-garde
Voilà notre ennemi, c'est l'instant ou jamais,
Nous a-t-il dit, à nous Français !
Hélas ! et la France regarde...

Mais vous qui trafiquez du sang des nations,
Qui broyez sur l'airain les enfants de la terre,
Il ne dort pas encore le géant populaire,
Vous savez si son œil veille à vos actions !
L'aigle qui vous paraît sous les barreaux esclave,
Plus glorieux un jour reprendra son essor !
Vous vous endormez sur la lave,
Tirans, le volcan fume encor !

Une pièce intitulée *Dernier Printemps* est adressée à
M. Alph. de Lamartine.

Les accents du bonheur, la voix de l'espérance
Se taisent dans mon âme au murmure des vents ;
Au souffle empoisonné d'une aride existence
J'ai trop souvent livré mes rêves imprudents,

Phare qui luis aux bords où le néant commence,
Salut !... sois le flambeau de mon dernier printemps.

Longtemps j'ai poursuivi des vœux de mon délire
Ce bien qu'on nomme amour et qu'a chanté ma lyre,
Et longtemps dans la coupe où s'abreuvait mon cœur
Je n'ai rencontré rien... qu'amertume et douleur.
J'ai trop rêvé d'amour pour croire à l'espérance,
J'ai trop vécu déjà pour chérir l'existence.

Allons où sont allés tous mes brûlants soupirs,
Où le temps dans les cœurs n'a plus de souvenirs,
Où le cours du sommeil n'est pas troublé de songes,
Où l'espérance au moins est pure de mensonges,
Allons... où va ma lyre, où sont allés mes chants,
Si c'est la mort... salut, ô mon dernier printemps !

Eh quoi ! suivre toujours un sentier monotone,
Comme une feuille errante au souffle de l'automne.
Aller, toujours aller, sans arriver au port,
Emportés par les vents sur une mer d'orage,
Toujours d'un flot à l'autre errer loin du rivage
Entre l'espérance et la mort !

Palpiter pour l'amour et n'obtenir qu'un rêve,
Cultiver une fleur qu'un matin nous enlève,
Mendier à la gloire une heure de faveur,
Compter par des soupirs les accents de sa lyre
Et n'éprouver jamais qu'un instant de délire
Après les orages du cœur !

Et toujours sur la mer où l'on a fait naufrage,
Tendre ses bras meurtris aux fers de l'esclavage ;
Tourner des yeux hagards vers un ciel irrité,
Et du fond des cachots où s'éteint la lumière
Pousser en gémissant une vaine prière
Au Dieu qui fit la liberté !

C'est là ce qu'on osa, par un trait d'ironie,
Appeler le bonheur des heures de la vie !
Ah ! s'il en est ainsi, sur les rives du temps
Je descends de grand cœur la carrière épineuse
Où l'étoile d'amour n'est qu'une ombre orageuse,
Salut, ô mon dernier printemps !

Et si jeune pourtant ! — Qu'importe la jeunesse ?
Pour qui rêva la vie et rêva dans l'ivresse,
Le temps est long, les jours par la douleur comptés
Ont peine à se traîner de l'une à l'autre aurore,
Et jeunes par le temps, la tombe vous dévore
Vieillis par les adversités !...

Voyez-vous ce rocher ?... sous son flanc solitaire
Est un château.— Le temps d'un vert manteau de lierre
N'a point encor drapé les murs, ni les créneaux ;
Ici point de tourelle et les preux de la guerre
N'ont jamais, en quittant la table hospitalière
Où les mains d'un ami recevaient leurs drapeaux,
Des cris du clairon militaire,
Fait retentir ces vieux arceaux.

D'un manoir féodal la dépouille incomplète
D'un siècle qui n'est plus la funèbre splendeur
D'un antique débris l'éloquence muette,
Que cherchez-vous ? — Là rien n'arrête
Les pas errants du voyageur.

Mais sous ces rochers nus, dans ces forêts chéries,
Mon cœur le sait trop bien, il est un souvenir !
Je tressaille en foulant ces grenades flétries
Que je vis naître un jour et l'autre jour périr !
Je l'aimais... ah ! bien plus ! elle était mon idole !
Mon cœur heureux alors d'un regard de ses yeux
Savourait à longs traits les délices des cieus,
Ce bonheur dont le nom échappe à la parole...
J'étais... ah ! demandez à ces rochers déserts,
A ces jardins sans art, à ce bois solitaire,
Au ruisseau de ces prés, au murmure des airs,
S'il était un mortel plus heureux sur la terre !
Plus tard, lorsque mon cœur encor brûlant d'amour
Voulut revoir ces lieux si chers à ma tendresse,
Il n'y retrouva plus les fleurs de sa jeunesse ;
Elles avaient fui sans retour !...

Je cherchais du sentier la trace accoutumée,
J'invoquais dans les vents une voix bien-aimée,
Je demandais un nom aux vieux chênes des bois,
Le sentier n'était plus... les vents étaient l'orage,

L'automne avait privé les bois de leur feuillage,
Le sentier, les forêts, les vents étaient sans voix.

Et moi, le cœur ému, les yeux mouillés de larmes,
A l'aspect de ces lieux jadis si pleins de charmes,
Je m'écriai : Vallon d'amour et de douleur,
Forêt dont une fois nous avons goûté l'ombre,
Lieu si vivant alors et maintenant si sombre...
Qu'avez-vous fait de mon bonheur !...

Viens donc, dernier moment d'une vie inquiète,
Luis à mon lit de mort !... paraïs... mon âme est prête.
Mon cœur n'attend plus rien, il te salue heureux ;
Une larme, il est vrai, roule sur ma paupière,
Mais cette larme au moins ce sera la dernière
Qu'un souvenir d'amour m'arrachera des yeux.
Oh ! que faire en des lieux où l'âme ne respire
Qu'un air qui la consume et trompe son délire,
Où des regrets amers naissent du sein des fleurs,
Où sur les froids sentiers de toute une existence,
Avec des rêves d'espérance
On ne moissonne que douleurs ?

Terre d'exil, adieu ! sans regrets j'abandonne
Mes jours semés de pleurs, à la main qui les donne !
Adieu, songe éclipsé des premières amours,
Amour, cristal terni par le souffle des jours,
Colline où tant de fois j'ai rêvé la tendresse,
Quand j'errais sur ta cime, au temps de ma jeunesse,
Soupirs, rêves de l'âme, enchantement du cœur,
Ivresse de l'espoir, délire, amour, bonheur,
Adieu ! C'est bien assez qu'en passant sur la terre
Une larme pour vous échappe à la paupière ! . .
Amis, dans votre cœur recueillez mes accents,
Salut à mon heure dernière,
Salut à mon dernier printemps !

Cette pièce nous reporte aux beaux jours de Werther et de René, où il était de mode d'être désillusionné et d'invoquer la mort en sortant du collège.

Dans l'*épilogue* ou *dernier chant*, l'auteur explique pourquoi il ne livra pas son poème au public ; il dit :

Avec moins de regrets sur l'océan du monde,
J'aurais livré tes chants aux caprices de l'onde,
J'aurais dit à ces vers d'un jour :
Allez sous les feux de l'orage
Tenter les flots et le naufrage,
Puisque votre étoile est l'amour !

Mais poursuivre toujours des feux de sa pensée
Un souvenir éteint, une image éclipsée,
Le prestige d'un mot trompeur,
Et ne moissonner sur sa route
Qu'un rêve, un chimère, un doute,
Ou les transes de la douleur.

C'est livrer au hasard les accents du poète,
C'est aller comme va l'éclair de la tempête,
Et comme l'oiseau des brisans,
Qui ne s'élançe dans l'orage
Que pour alarmer le rivage
Du bruit plaintif de ses accents.

Toi qui charmais l'ennui des heures de ma vie,
Adieu, lyre d'amour, doux rêve d'harmonie !
Oh ! n'as-tu pas assez chanté ?
Mon cœur à tes hymnes d'ivresse,
D'espoir, de pitié, de tendresse
N'a-t-il pas assez palpité ?

Silence à tes accords, ô lyre bien-aimée,
La route où nous passons ne fut pas embaumée
Par le doux regard des amours...
Que peut le souffle qui t'inspire
Pour charmer le cœur qui soupire
Parmi les orages des jours ?...

L'amour s'est éclipsé, la nature est muette,
La liberté s'exile ou gémit dans les fers.
Brise-toi dans mes mains, ô lyre du poète !
Que voudrais-tu chanter que l'âme ne regrette
D'avoir chanté dans l'univers !

Nous remarquons que les premières pièces du recueil sont datées du 26 juin, et l'épilogue du 31 juillet 1831. On voit par là que Veyrat composait avec beaucoup, avec trop de rapidité. Si nous ne concluons pas, avec M. Weiss, que ce poème mériterait la *publication*, nous pensons qu'il vaut bien une *analyse critique*, au moins comme un jalon sur la route du poète, à la veille de son exil.

II

Les Années d'exil.

Je ne veux pas raconter ici les tristes événements du mois de janvier 1832, survenus à l'occasion d'une mission prêchée à Chambéry par le R^d Père Guyon. Cette retraite, commencée avec le carnaval, avait mécontenté les jeunes étudiants, qui craignaient de se voir frustrés des bals et des fêtes de l'hiver. Pour une cause aussi futile, quelques-uns d'entre eux provoquèrent des désordres, lancèrent des pétards dans l'église, brûlèrent l'échoppe d'un marchand de médailles et de chapelets, désordres dont on a exagéré la portée en y attribuant une cause politique.

Veyrat avait pris part à cette folle équipée. Je n'ai pas su qu'il aît composé des vers, lancé des satires à cette occasion, ainsi que le suppose Sainte-Beuve ; il fut seulement plus en vue parmi les tapageurs, et fut puni par l'exil et par la perte de sa carrière.

Peut-être cette dure leçon fut-elle profitable à son talent. Forcé de vivre du produit de sa plume, il dut se défier de sa trop grande facilité, mûrir sa pensée et son style, devenir en un mot le poète de la *Coupe de l'exil*.

Pour cette période de l'*exil*, j'emprunterai souvent à M. Sainte-Beuve ; il nous fournit beaucoup de détails, qu'il tenait probablement de M. Modelon, neveu du poète et professeur au collège Stanislas, à Paris.

« Exilé de son pays, dit-il, il vint en France, s'arrêta à
« Belley d'abord chez un parent, puis à Lyon, où il publia
« *l'Homme rouge*, de concert avec Berthaud. »

Ce fut Alexandre Dumas qui, passant à Lyon, les poussa à venir à Paris en leur disant : « Pour des talents tels que vous, il n'y a que la capitale. » Veyrat s'y établit dès le mois d'août 1833. Il y vécut dans les premiers temps avec Berthaud et Hégésippe Moreau, au n° 3 de la rue des Beaux-Arts. Sainte-Beuve raconte qu'il prêta même plus d'une fois à ce dernier sa redingote verte.

« Et à ce propos de redingote verte, il affectionnait ce genre de couleur qui le faisait appeler le *Comte-Vert*, d'un nom cher aux amis de l'antique Savoie. Veyrat, tel qu'on me le dépeint et que ses portraits me le montrent, était grand, mince, très bien de figure et de taille, brun, légèrement frisé, la moustache plate, la lèvre arquée, le front large et proéminent. Les souffrances creusèrent de bonne heure sa physionomie qui était très accentuée. Son regard vif devenait presque carressant dans l'intimité et d'une douceur incroyable. »

A Paris, il continua d'abord la publication de l'*Homme rouge*. Il en avait envoyé les premiers numéros à Bartelmy, qui lui écrivit, à la date du 28 février 1832 :

Monsieur,

Il m'arrive bien souvent de recevoir des envois poétiques, je puis même dire que, chaque jour, soit de Paris, soit des départements, il m'arrive quelque pièce de vers ; mais je dois vous dire, avec toute la sincérité de mon caractère, que rarement j'ai eu le bonheur de lire des épîtres empreintes d'un aussi fort talent que le vôtre. Il y a de la vraie et bonne poésie, des vers que j'envierais pour ma *Némésis*. Je suis fier, Monsieur, de vous avoir si bien inspiré, et je puis vous prédire de beaux succès si vous abordez la carrière satirique. Croyez bien que je ne désire autre chose que d'avoir des auxiliaires, et que la chose publique ne pourrait que s'en applaudir.

J'ai l'honneur, etc.

Malgré ces encouragements flatteurs, Veyrat renonça

bientôt à son *Homme rouge* que Sainte-Beuve juge plus sévèrement : « L'*Homme rouge*, de Lyon, dit-il, n'est qu'un « insulteur à rimes riches, et ce que j'ai vu de l'*Homme rouge* de Paris ne m'a pas paru meilleur. »

« Si je voulais chercher quelques traces ou indices du « talent de Veyrat, à cet âge de vingt-deux ans, je les trouverais plutôt dans ses *Italiennes*, poésies politiques dont « il ne se donnait que comme l'éditeur. » (*Italiennes*, poésies politiques de Camille Sant-Helena, publiées par J.-P. Veyrat, une brochure in-32. Paris, 1832.)

« La meilleure pièce des *Italiennes* est celle que l'auteur « adresse à Chateaubriant. Passe encore de croire à celui-
« là ! C'était la plus noble des idoles. Le poète raconte que
« le cherchant, lors d'un premier voyage, en juin 1832, et
« étant allé l'attendre au seuil de sa maison pour le voir
« au passage, il avait appris que l'illustre écrivain venait
« d'être condamné, mis en prison ; de là tout un éclat à la
« *Némésis*. Le début de la poésie a du charme : »

Je te lisais souvent au bord de ma fontaine,
Quand la brise du soir vient fraîchir notre haleine,
Quand le soleil se couche au loin dans un ciel bleu,
Et qu'un dernier rayon de vie et de lumière
A cette heure d'amour glisse sur la paupière,
Comme un dernier adieu.

Au pied de mon rocher d'où la cascade tombe,
Sous les saules penchés qui pleurent sur la tombe,
Et sur mon lac tranquille au flot doux et serein,
Lorsque tu voyageais de l'un à l'autre monde,
Je suivais de mes yeux ta course vagabonde,
Immortel pèlerin !

Et puis je m'arrêtais avec toi sur les pierres
Pour voir, pour méditer, pour pleurer les poussières
Qui furent une fois cités et nations !
De l'Ohio jusqu'à nous, des Natchez à Solyme,
Partout sur les débris où ton astre sublime
A jeté ses rayons !

J'ai rêvé, médité, pleuré de douces larmes !
Mon cœur n'avait jamais, avec autant de charmes
Suivi dans aucuns lieux les pas d'un voyageur !
Oh ! je savais tes chants ! Ta voix m'était connue !
Jamais muse du ciel ne fut si bien venue
Et de mon âme, et de mon cœur !

Un jour, au pied d'un arbre, à ma jeune Marie,
Je lisais *Attala* ! — La terre était fleurie,
Le ciel pur, l'ombre fraîche, elle... heureuse d'amour !
Elle pleurait ! Fleur douce, à peine épanouie,
Je pleurais avec elle... et mon cœur dans sa vie
Te doit son plus beau jour !

Veut-on savoir comment l'illustre poète répondit à ces gracieuses strophes ? Je ne le croirais pas, si je n'avais sa lettre entre mes mains :

Paris, 4 août 1832.

Au moment même de partir, Monsieur, je regrette infiniment de ne pouvoir vous écrire la lettre que vous désireriez pour le public. J'emporte avec moi votre recueil de poésies ; je le lirai dans les Alpes, et si j'y trouve quelques descriptions de la nature, je comparerai le portrait à l'original.

Je vous remercie, Monsieur, de votre lettre et de votre beau présent. J'ignore quels éloges vous voulez bien m'adresser, mais si vous me louez d'aimer la liberté et la gloire de notre patrie, votre muse (contre l'accoutumance des muses), n'aura dit que la vérité.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

CHATEAUBRIAND.

On n'est pas plus dédaigneux avec un pauvre débutant !
Comme ce billet nous peint bien le Chateaubriand égoïste et vaniteux des *Mémoires d'outre-tombe* !

Sainte-Beuve, faisant allusion à ces tristes années, nous dit :

Je laisse aux biographes futurs de Veyrat le soin de rechercher et de nous énumérer quelles furent ses déceptions à cette époque de l'exil, déceptions du côté des évé-

nements publics, déceptions de la part des hommes mêmes sur la protection et l'appui desquels il avait pu compter, trahison peut-être et perfidie de la part de quelques amis avec lesquels il avait étroitement vécu. Il n'a parlé depuis de toutes ces misères éprouvées qu'en termes souverainement amers, mais avec élévation en les couvrant d'un voile de poésie. La biographie n'a guère rien à y apprendre de particulier. La correspondance peut-être et les papiers que possède sa famille parleront un jour.

Avec cela il fallait vivre au jour le jour. La poésie n'a jamais fourni de pain. Force lui fut de travailler à des œuvres moins nobles, mais plus lucratives, des *vaudevilles* ou des *levers de rideau* dont Guérard nous cite quelques titres dans la *France littéraire* :

Casque en cuir et Pantalon garance, folie vaudeville en un acte, en collaboration avec Deaddé Saint-Yves, 1836.

Le Maugrabin, drame mêlé de chants, même collaboration et même année.

Les Regrets, vaudeville en un acte, Paris, Marchant, 1837.

La Fille du Danube ou *Ne m'oubliez pas*, drame-vaudeville en 3 actes, par Veyrat seul, 1836.

L'Oncle d'Afrique, vaudeville en un acte, Paris, Morain, 1837.

Les Commères de Bercy, vaudeville en un acte, avec collaboration d'Angel, Paris, Morain, 1838.

Il avait rêvé une composition dramatique plus grandiose, un grand drame historique en cinq actes, intitulé *Naples, le 13 novembre 1818*. M. Ménabrea nous dit qu'il estimait beaucoup ce travail ; il nourrissait le projet de le revoir et de le livrer ensuite à la publicité.

De son côté M. Weiss écrit :

Le manuscrit de ce drame se trouve dans la riche collection de documents, correspondances et curiosités littéraires

de M. Victor Duret, qui a l'intention de publier sous peu la *Fiancée du Carbonare*. Le titre indique déjà ce qu'on pourra y lire : des luttes pour une république ausonienne de la Chabonnerie italienne, qui ne reculait devant aucun crime et levait sans pitié le poignard sur ceux qui l'embarassaient.

Or, dans les manuscrits de Veyrat, nous trouvons ce grand drame historique, en deux cahiers, dont un porte en titre : *Le XIII Novembre*, et l'autre, *La Fiancée du Carbonare*. C'est une œuvre de jeunesse, un tissu d'invéraisemblances et de conspirations secrètes. Elle n'a jamais été représentée, ni imprimée.

Je n'y ai remarqué qu'un seul personnage, un Raphaël, dans lequel l'auteur a voulu se peindre lui-même. On voit que, dès cette époque, il cherchait à revenir aux croyances de sa jeunesse, à *l'espérance par le repentir*.

Le personnage de Raphaël, ou plutôt ce vif sentiment de repentir, nous le voyons reparaître plus clairement encore dans un roman de la même époque : *Les Fruits de la science*.

M. Ménabrea nous en parle en ces termes : « Un volumineux récit intitulé *Les Fruits de la science*, où, sous des noms supposés, il paraît avoir eu l'intention de faire en partie l'histoire de ses propres malheurs. »

Voici ce que nous avons trouvé dans ses papiers : un gros volume divisé en trois parties. La première a pour titre *Une Mère*, avec cette épigraphe tirée des paroles d'un croyant : « Ma fille, le bonheur n'est pas de posséder beaucoup, mais d'espérer et d'aimer beaucoup. »

La seconde est la *Science de l'amour*, avec trois textes tirés de l'*Ecclésiaste*. Enfin, la troisième, *Les Fruits de la science*, avec l'épigraphe : *Maledicta terra in opere tuo... spinas et tribulos germinabit tibi*.

Le tout ne forme qu'un seul roman, dont Raphaël de Montmayeur est le héros, ou plutôt une autobiographie de Veyrat, déguisée sous des noms et des aventures romanesques.

Comme J.-P. Veyrat, Raphaël a une mère qu'il adore ; son père a un caractère moins ouvert, moins aimant. Comme lui, il s'éprend d'une jeune fille qui lui jure un éternel amour... et qui, après de dramatiques incidents, en épouse un autre. Raphaël, désespéré, s'engage dans les armées françaises ; il combat, à Conflans, en 1815, contre l'armée austro-sarde où commande son père ; il est fait prisonnier... condamné à un exil perpétuel.

Au troisième livre, il part pour l'exil. Je voudrais transcrire ici tout ce passage. Ce n'est plus le roman, c'est le tableau de trop réelles souffrances. En voici un fragment :

Le mouvement de ma vie a été si rapide, si varié, qu'il me semble avoir déjà vécu un siècle. J'ai souffert, j'ai prié, j'ai maudit, j'ai pleuré ! Mon cœur a été brisé comme du verre. L'éducation de l'homme ne se fait pas au collège, ni dans les livres de morale ; elle se fait par la souffrance. L'homme qui n'a pas souffert ne sait rien de la vie ; il en ignore les abîmes et les hauteurs, les ombres et la lumière. Les passions les plus fortes, celles qui vivent, sont celles qui naissent dans les larmes et grandissent dans l'affliction. Rien ne laboure profondément le cœur de l'homme comme le malheur, et rien n'est vivace comme les sentiments qui y croissent après ce rude travail. La douleur, vois-tu, élague du cœur tout ce qui est chétif et petit, toutes les plantes parasites, elle ne laisse vivre que les hautes passions, les sentiments sublimes.....

L'auteur arrive à Paris. Écoutez ce tableau :

Là une autre vie, une autre série de tortures s'ouvrirent devant moi. Paris est la ville du doute et des luttes éternelles. Quand un homme arrive dans cet abrégé du monde, il est assailli par mille courants contraires. S'il a des croyances, il aura beau les entourer et les rendre inabor-

dables, elles subiront un siège sans trêve, seront démantelées par les paradoxes et les sophismes, il n'en rapportera chez lui que les dernières ruines...

Toutefois, dans cette guerre à mort entre mes croyances et le monde, je ne me rendais jamais avant d'avoir brisé ma dernière arme. Je veillais à ma foi comme un avare à son trésor ; comme un avare, je ne lâchais que par deniers mes précieuses richesses, et seulement lorsque la société ou la philosophie me les réclamait le poignard sous la gorge...

Devant les sévères expériences de ma vie, mes rêves de poète avaient disparu. L'ambition, la gloire, la postérité, qu'était-ce que tout cela ? J'écrivais parce qu'il fallait vivre. Que de fois honteux de trafiquer pour un morceau de pain, de mes pensées les plus chères, que de fois n'ai-je pas brisé ma plume sous mes doigts ! Que de fois n'ai-je pas résolu de tout endurer plutôt que de prostituer aux yeux de la foule les chastes impressions de mon âme ! Je tenais ma parole jusqu'à ce que la faim vînt me crier : « Travaille, « malheureux, travaille, si tu ne veux pas mourir ! » Ah ! travailler ainsi est horrible ! Ce fut alors que j'appris cruellement qu'il n'y avait pas dans les langues humaines un mot qui sonnât creux, qui ne fût vide ! Pour les parias qui écrivent avec le cœur et ne savent pas écrire autrement, le rôle d'écrivain est atroce ! Il n'y a pas de milieu : se prostituer, ou mourir de faim. Vous ouvrez à la foule le sanctuaire le plus voilé de votre pensée ; vous êtes plus dégradé que la courtisane, elle ne lui ouvre que son lit... Elle vend ses faveurs, vous êtes plus infâme, vous vendez vos angoisses, vos extases, vos adorations, tout ce qui fait de l'homme le plus noble et le plus majestueux des êtres. J'ai faim, et pour manger il faut que je donne mon propre cœur en pâture aux oisifs, mon cœur à bafouer aux femmes de boudoir, aux oiseaux de proie de la critique, aux flâneurs ennuyés, aux écoliers paresseux !... Voilà des cris de passion trouvés dans la plus tragique douleur de ma jeunesse : Prenez ! Le théâtre vous les achètera à prix d'or. Ouvre tes entrailles, pauvre pélican ! pour abreuver des vipères ! Voilà mes mélancolies, voilà mes larmes ! mes flancs déchirés !... Opprobre et malheur ! Voilà ce que c'est que la gloire ! Ah ! c'est une pitié, mon Dieu ! Le ciel m'est témoin qu'aussi longtemps que je l'ai pu, j'ai résisté. J'ai eu soif, j'ai bu de l'eau. J'ai eu faim et j'ai vendu un an-

neau d'or que je tenais de ma mère pour avoir du pain ! Je ne voulais pas ouvrir au monde les mystères sacrés de mon cœur. J'ai prié le Christ, qui avait eu soif sur la croix ; comme lui, je me suis abreuvé de fiel ! Désespéré, pleurant, dans une agonie affreuse, mourant presque de faim, je pris la plume en m'écriant comme lui : « Mon Dieu, mon Dieu, « pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Et depuis lors j'ai écrit, et depuis lors je n'ai pas une seule fois écrit sans qu'il m'en restât un remords.

Vous me pardonneriez cette trop longue citation. Vous penserez, comme moi, que ce n'est plus Raphaël qui parle, mais bien le pauvre exilé qui laisse déborder son cœur.

Tout n'est pas aussi sombre dans cette autobiographie. M. Weiss raconte que, peu de temps après son exil, au mois de juillet, Veyrat avait fait une secrète visite à ses amis de Savoie. Écoutez-en le récit écrit par Raphaël :

Arrivé à Belley, je mis deux pistolets dans ma ceinture, je pris des habits, des souliers et un large feutre de montagnard. Je déchirai soigneusement tous les papiers où se trouvait mon nom, et je partis à pied un bâton de houx à la main. Te dire avec quel tressaillement je me trouvais dans nos montagnes, c'est impossible. Oh ! je te le jure, il y eût pour moi dans ce voyage des voluptés si grandes que je les achèterais mille fois au prix des mêmes dangers !

Je gravis le Mont-du-Chat par une nuit superbe. Arrivé au sommet je découvris au loin les feux de ma ville chérie qui se mariaient dans la nuit avec les étoiles du ciel. Je m'arrêtai et m'assis sur une pierre pour donner cours à mes émotions. Au-dessous de moi s'étendait le lac du Bourget dont les eaux tranquilles étaient, comme le ciel, pleines d'étoiles. Les noires silhouettes du Nivolet et du Granier se détachaient sur un ciel vif, avec leurs pointes pyramidales, comme d'énormes masses d'ombre. Voilà donc mes montagnes, voilà les côtes adorées de mon pays, voilà cette vallée, ce lac, cette ville, que *trois ans* auparavant j'avais salués avec tant de regrets, de ces mêmes hauteurs ! Où ai-je donc enseveli ces heures si amères, que j'en avais cru ma vie à jamais empoisonnée ! Où est donc maintenant ce désespoir qui rugissait en moi comme une bête féroce ? Où

ai-je laissé la dépouille funèbre de mes souvenirs ? Le passé est anéanti tout entier...

Tu sais les transports des matelots quand ils voient poindre une côte. La terre ! s'écrient-ils, la terre ! la terre !... J'étais ainsi : mes montagnes ! mes montagnes ! Mon cœur se dilatait, ma pensée grandissait immense ; il me semblait que j'allais les embrasser, que mes bras étaient assez grands pour les étreindre. Que dirai-je ? L'air qui me venait d'elles me semblait aussi parfumé que l'haleine d'une femme aimée ; les étoiles qui se montraient sur leurs crêtes avaient de doux regards ; les eaux étaient émues de ma présence. Quand je fus descendu sur ces bords, le lac s'agita et vint se rouler à mes pieds en vagues amoureuses, comme un chien qui revoit son maître après une longue absence. Proscrit par les hommes, j'étais fêté par la nature.

Si ce n'est pas là du roman, n'est-ce pas de la belle poésie, celle qui jaillit du fond du cœur !

Le roman est resté inachevé, il s'arrête à cet épisode de l'année 1835 (trois ans après le départ pour l'exil), parce que c'est la date de sa composition, ou plutôt c'est l'année où l'exilé ne put résister au besoin de confier au papier les sentiments qui débordaient de son âme.

Son émotion fut si vive qu'il y revint encore dans sa *Coupe de l'exil* et la traduisit en ces beaux vers :

Un soir, à l'heure pâle où le soleil décline,
Un bâton à la main, je gravis la colline ;
Hélas ! pauvre proscrit, triste et silencieux,
Je foulais inconnu le sol de mes ayeux.
Le torrent s'épanchait avec un grand murmure,
Le bruit de la forêt semblait un bruit d'armure ;
Je m'assis près du lac, où, parmi les roseaux,
Fleurissent les lotus, blanches roses des eaux...

(*L'Étoile du matin*).

III

Le Retour.

Vers 1838, une amie, probablement la sœur Marie-Félicité, lui écrivit pour l'engager à solliciter sa grâce. Dans la préface de la *Coupe de l'exil*, il cite le texte de cette lettre ; mais, n'en déplaise au poète, je suppose que ce texte a été trop revu et corrigé par lui. L'épître vraie était peut-être moins littéraire, mais probablement plus touchante.

Je me défie également de ce séjour qu'il dit avoir fait alors à la Grande-Chartreuse, de sa conversion subite, de son retour merveilleux aux sentiments de son enfance. Je remarque en effet que, dans le roman *Les Fruits de la science*, achevé en 1836, Raphaël de Montmayeur avait fait une pareille retraite à la Grande-Chartreuse, et qu'il raconte déjà une conversion opérée à l'office de minuit. Le récit de la *Coupe de l'exil* ressemble trop au roman.

Sainte-Beuve se borne à dire :

Nous n'avons pas à juger, nous racontons : Il entra dès lors dans un ordre de considérations le plus antirévolutionnaire possible : il eut des théories et des perspectives sur l'avenir des nations catholiques ou protestantes, des vues historiques aussi vagues et aussi fausses peut-être qu'auparavant ; il prophétisa encore et en sens inverse. Quelques-uns disent qu'il n'avait fait que changer de lieux communs ; il les choisit du moins, cette fois, plus élevés et plus nobles.

Chose étrange, il se fit dans ce jeune homme à l'âme ardente la révolution précisément inverse de celle qui venait d'enlever et de transformer Lamennais. Celui-ci, de catholique absolu qu'il était, avait passé sans transition à

la démocratie extrême, à la révolution. Veyrat, au contraire, de la démocratie violente et à main armée, passait et revenait au catholicisme absolu comme à l'unique remède social. Il ne se peut de plus frappant contraste ; le talent de Veyrat, dans la seconde moitié de sa carrière, n'est pas indigne qu'on établisse le rapport.

Veyrat n'est pas seulement une des figures poétiques, c'est une des âmes, un des témoins de ce temps-ci : un *Donoso Cortès* de la Savoie.

Son parti est pris : il fait un touchant appel à la clémence du Souverain, dans des vers que tout le monde a admirés ; il' obtient un généreux pardon.

Une lettre de Monseigneur Jourdain, évêque de Pignerol, en date du 14 août 1838, nous révèle un détail ignoré jusqu'à présent. Il paraît que les lettres de grâces octroyées à Veyrat lui avaient d'abord imposé la résidence de Grésy-sur-Isère. En effet l'évêque lui écrit :

Monsieur,

Lorsque j'ai demandé au Roi qu'il vous permît de rentrer dans votre patrie, il n'a été question d'aucune restriction, sauf que l'on ait pris la *commune* pour la *patrie*. Je pense donc que ce sera dans l'entretien avec le Ministre, ou dans les bureaux mêmes du ministère que la condition *qui vous fixe à Grésy* a été apposée à la grâce que le Roi vous a accordée. Dans tous les cas, je crois qu'il faut laisser passer quelque intervalle de temps avant de faire une nouvelle demande et de solliciter une plus ample mesure de liberté...

Confiné à Grésy-sur-Isère, n'ayant ni les livres ni les documents nécessaires pour s'occuper des travaux historiques qu'il avait rêvés, Veyrat fut réduit à revenir sur sa vie, à composer des vers animés d'une passion vraie. De là est née la *Coupe de l'exil*, qui parut d'abord à Grenoble, chez Prudhomme, en 1840, et fut réimprimée à Chambéry, chez Puthod, en 1845.

Dans cette notice, consacrée exclusivement aux œuvres inédites de Veyrat, je n'ai pas à parler de la *Coupe de l'exil* qui est dans toutes les mains. Je veux seulement rappeler

que le critique le plus autorisé de la France en a fait le plus grand éloge. Ainsi, parlant de l'*Ode à Dieu*, qui ouvre ce recueil, Sainte-Beuve dit :

Son ode est belle et devra tenir sa place dans les cours de littérature parmi les hymnes ou sonates sacrés..... Ce sont de beaux accents, dignes des *Harmonies de Lamartine*, avec je ne sais quelle saveur plus pénétrante et plus âcre.

La *Coupe de l'exil* eut un immense succès. De toutes parts arrivèrent à l'auteur des lettres de félicitation. J'aime à signaler dans le nombre un simple billet, en date du 26 septembre 1841, qui sait mêler à la louange de graves réflexions :

Monsieur,

Votre aimable don m'est cher. Je connaissais, j'aimais ces ravissantes poésies; je les relis avec plaisir. Ce n'est pas seulement du talent, c'est toute une âme et une belle âme qui se peint. Bénissons, Monsieur, nos malheurs, puisqu'ils nous ont rapprochés de Dieu. Peut-être dans votre *Coupe de l'exil* y a-t-il encore trop de frémissements, trop d'angoisses. Mais vous êtes plus jeune, plus vivant que moi. Que Dieu vous donne, avec la religion profonde que vous avez, cette douce paix qui embellit les souvenirs douloureux et les maux présents. Prions l'un pour l'autre.

J'ai l'honneur d'être, avec une véritable estime, votre très humble serviteur.

SILVIO PELLICO.

C'est bien le langage du chrétien, chrétien modeste et convaincu, qui a écrit le chef-d'œuvre : *I mei prigionî*.

Peu de temps après la publication de la *Coupe de l'exil*, le collège de Saint-Louis-du-Mont, près de Chambéry, donna comme sujet de composition : *Le retour de l'exil de J.-P. Veyrat*. Le prix fut accordé à un jeune collégien, Monseigneur Mermillod, évêque bien connu de Fribourg et de Genève. Voici les dernières strophes de ce petit poème :

Triomphe de l'orage, ô sublime poète,
Qu'importe qu'ici bas il te faille souffrir.
Le cygne d'Albion volait dans la tempête,
Le Tasse rayonna quand il allait mourir.

Redis, redis encor des hymnes d'harmonie,
J'ai vu notre Savoie applaudir tes concerts,
Regarde avec amour tressaillir ta patrie,
Et montrer ton soleil aux yeux de l'univers !

Le monde, nous dis-tu, s'élève sur des ruines,
Il chancelle déjà comme un temple ébranlé,
Le vice aurait chassé les célestes doctrines
Lui seul serait aimé de notre humanité !

Barde, console-toi, le Christ règne au Calvaire,
Il subit maintenant un horrible combat,
Mais sa main va briser le marbre funéraire
Qui semblait le cacher dans l'ombre du trépas.

Le Seigneur t'a choisi pour chanter sa victoire,
Il posa sur tes doigts le luth des séraphins,
Archange d'ici-bas, oh ! célèbre sa gloire,
Tes accents couvriront les blasphèmes humains.

La haine te poursuit jusque dans ta patrie,
Le serpent s'est dressé vers l'aigle radieux,
Poète, des méchants brave la calomnie,
Ils rampent sur la terre, et tu voles aux cieux !

A la suite de la *Coupe de l'exil*, nous devons mentionner une pièce qui a remporté le prix offert par l'Académie de Savoie, en 1840, sur ce sujet : *Le progrès de l'industrie en Savoie*. Elle est imprimée en grande partie dans nos *Mémoires*, 1^{re} série, t. X, p. 18.

A côté aussi, et peut-être au-dessus de la *Coupe de l'exil*, nous devrions parler de la *Station poétique à Hautecombe*, dont les deux premières livraisons seulement ont pu paraître avant sa mort. Ce sont des œuvres imprimées que tout le monde a lues et admirées.

A peine rentré à Chambéry, Veyrat se préoccupe des moyens de combattre les doctrines funestes de la révolution,

dont il signale avec effroi les progrès ; il songe à fonder un organe de publicité et adresse au Roi Charles-Albert une lettre où nous lisons :

Sire,

Le rôle immense que joue la presse dans les destinées contemporaines de l'Europe est un fait qui doit attirer l'attention la plus sérieuse. Les idées les plus étranges, les paradoxes les plus inouis se produisent chaque jour avec une redoutable activité. Les doctrines subversives de tout ordre, qui tendent à la ruine de la société chrétienne et monarchique sont prêchées avec une opiniâtre persévérance, et malgré les barrières opposées à leur circulation dans le royaume, elles s'infiltrant peu à peu dans tous les rangs de la société, elles font des adeptes et des prosélytes dans l'ombre et démoralisent ainsi progressivement la race antique et fidèle de notre bonne Savoie. Elles ruinent les mœurs en sapant les bases de la croyance publique ; elles isolent les sujets de la commune patrie en créant l'antagonisme des idées et des intérêts ; elles débauchent l'opinion par des promesses fallacieuses et produisent ainsi un mal sans remède et des erreurs sans contradiction.

Les intelligences élevées qui pourraient lutter avec avantage contre les progrès de ces doctrines et quelquefois les arrêter à leur source, restent dans une oisiveté forcée, parce qu'elles n'ont pas d'armes pour combattre ; éparses d'ailleurs sur divers points du territoire, elles s'ignorent elles-mêmes et les unes les autres. Leurs efforts portent le caractère de l'isolement et ne peuvent avoir qu'une action très bornée sur l'esprit public, car ils n'ont qu'une autorité purement individuelle.

Un fait non moins grave dans l'ordre politique et qui appellera, nous n'en doutons pas, la plus profonde sollicitude de V.M., c'est l'influence de plus en plus prépondérante qu'exerce l'étranger sur les mœurs, les habitudes et les opinions de plusieurs de nos provinces. Un peuple qui vit sous l'influence de l'étranger, marche par une pente insensible vers la ruine de sa propre nationalité. Il tend chaque jour, de plus en plus, à son assimilation avec le peuple dont il subit l'influence, jusqu'à ce qu'il finisse par s'incorporer complètement à lui ; en un mot, vivre sous l'influence

de l'étranger, pour un peuple, c'est une *abdication progressive* de son existence comme nation.

Plusieurs de vos provinces, Sire, ont subi cette influence désastreuse. La Savoie, plus qu'aucune autre, y a été soumise. Comment en serait-il autrement ? L'opinion nationale n'a pu se faire jour et a constamment laissé la parole à l'opinion du dehors. Les habitants de la Savoie ont un dédain souverain de tout ce qui se fait dans leur pays même. Pourquoi cela ? sinon par l'opinion évidemment exagérée qu'ils ont conçue, sur leur parole, des hommes du dehors et de leurs œuvres. Qu'arrive-t-il ? Les idées, les opinions, les doctrines, les mœurs, les préjugés mêmes, tout nous vient de la France. Nous nous passionnons pour ses luttes, nous nous éprenons pour ses arts ; et ses intérêts, ses admirations sont les nôtres, et il n'est pas de parole tant soit peu retentissante que l'on prononce là-bas, qui n'ait son écho dans nos montagnes ! C'est à peine si l'on se souvient de loin en loin que nous étions un peuple, une nation avec sa physionomie et ses habitudes particulières, avec des idées et des sentiments individuels, avec une tradition historique et des mœurs qui étaient comme notre patrimoine moral, pour lequel nos aïeux ont versé leur sang sur de glorieux champs de bataille.....

L'établissement en Savoie d'une feuille périodique qui grouperait dans sa rédaction les intelligences supérieures des deux côtés des Alpes, qui serait consacrée à la défense de l'ordre moral, monarchique et religieux et des grands intérêts de la civilisation, qui donnerait un organe à tous les talents qui marchent dans le vrai, un lien, un centre d'unité à toutes les pensées qui s'occupent d'amélioration et de conservation sociale, qui relèverait le drapeau de la tradition, raviverait le sentiment national, et qui marcherait avec l'appui des hommes les plus vénérés et les plus influents par leur caractère et leurs talents, l'établissement d'une telle feuille nous semblerait un puissant moyen d'action contre les doctrines suspectes et contre l'influence étrangère...

Il favoriserait en outre les études historiques et littéraires, il tendrait au développement de la pensée nationale sous ce triple aspect : scientifique, industriel et religieux.

En réunissant dans sa rédaction les sommités intellectuelles des deux côtés des Alpes, et par ses efforts continuels

il tendrait à la fusion progressive des deux peuples, à effacer leurs antipathies et les préjugés qui les séparent ; il leur apprendrait à se connaître, à se respecter, à s'aimer et à s'estimer ce qu'ils valent.

Tel serait le plan et le but de ce journal que nous appellerions *Revue des Alpes* ; il pourrait paraître toutes les semaines ou seulement tous les quinze jours. Il traiterait les questions plus volontiers du point de vue transcendant et philosophique que du point de vue politique et personnel.

La rédaction se composerait, sauf les modifications à venir, de MM. :

Le chanoine RENDU.	Gustave DE CAVOUR.
Eugène DE COSTA.	Léon MENABREA.
L'abbé MARTINET, de Moûtiers.	M ^{sr} l'archevêque de Chambéry
L'abbé GONDRAN, de Chambéry.	M ^{sr} l'évêque de Pignerol.
L'avocat REPLAT, d'Annecy.	Etc., etc.
BEBERT, de Chambéry.	

L'introduction des journaux et des feuilles périodiques de l'étranger paraîtrait indispensable, mais pour le service exclusif de la *Revue*, et sous la responsabilité personnelle du rédacteur en chef.

La *Revue* serait mise en activité au moyen d'une société commerciale et par l'émission de vingt actions de mille francs chacune.

En invoquant la bienveillance et l'appui de Votre Majesté pour une telle œuvre, Sire, nous avons la conviction que nous remplissons un devoir de sujet fidèle envers Votre Majesté et de bon citoyen envers le pays.

J'ai reproduit cette pièce, quoique un peu longue, parce qu'elle nous montre bien l'ardeur juvénile et la clairvoyance politique du jeune publiciste après son retour de l'exil. L'histoire de Veyrat n'a pas encore été faite à ce point de vue.

Le projet de *Revue* ne devait pas se réaliser ; mais une occasion se présenta d'atteindre le même but plus sûrement encore.

La Savoie ne possédait, pour tout organe périodique, qu'une petite feuille hebdomadaire publiée à Chambéry

sous le nom de *Journal de Savoie*. Après la mort de M. Georges-Marie Raymond, son fils, M. Jacques Raymond, continuait la rédaction de ce journal, avec la conscience la plus scrupuleuse, mais avec une rigidité un peu froide.

Veyrat conçut le projet de développer, de rajeunir cette feuille qu'on appelait ironiquement *la feuille sèche*, et d'y infuser l'ardeur patriotique qui brûlait son âme. Ainsi fut créé le *Courrier des Alpes*, dont le premier numéro parut le 3 janvier 1843.

Poète, littérateur, Veyrat n'avait cependant aucune des qualités qui font un bon journaliste. Dans le premier numéro, *en prenant la direction politique et littéraire du Courrier des Alpes*, il débute par un magnifique programme politique et religieux, en quatre grandes colonnes. Dans le second numéro, nouveau programme littéraire en trois colonnes. Dans le quatrième numéro, c'est le tour de *l'industrie considérée au point de vue politique et social*.

Il excellait à écrire ces dytirambes en prose qui intéressent peu les lecteurs ; mais recueillir les faits de la politique quotidienne, en présenter un résumé clair et substantiel, ce qui constitue le corps et l'intérêt réel du journal, c'était pour lui trop vile besogne. Il eût cru déroger en y mettant la main.

Nous ne trouvons plus de lui que trois articles de critique intitulés : *Des progrès de la démoralisation publique*, et deux au sujet des *Amschaspands et Darwands*, ouvrage aujourd'hui bien oublié de Lammenais. L'esprit en est certainement excellent, mais les lecteurs tenaient bien plus à recevoir jour par jour les nouvelles politiques. C'étaient alors les débats des Chambres françaises, les guerres en Algérie contre Abd-el-Kader, l'agitation d'O-Connell, en Irlande, et les mouvements insurrectionnels de l'Espagne.

En dépit de son titre de *directeur politique et littéraire* du *Courrier des Alpes*, notre poète ne songeait pas à rédiger cette partie essentielle du journal, il en laissait toute la charge à M. Raymond, qui signait comme *directeur-proprétaire*.

Losque vint le moment de régler les parts respectives des profits, une discussion ne pouvait manquer de se produire ; il y eut des récriminations, Veyrat commença même un procès.

Ce fut M. le comte Avet, garde des sceaux, secrétaire d'État pour la justice et les cultes, qui, avec une extrême bienveillance pour le poète, voulut bien régler ce différend. A sa demande, le Roi Charles-Albert fit une allocation annuelle de 1,500 francs à M. Veyrat, pour sa collaboration au journal, dont les profits, comme les charges, restèrent au *directeur-proprétaire*.

Une lettre confidentielle du ministre, en date du 7 octobre 1843, que je trouve au dossier, détermine ainsi les conditions mises à cette pension :

J'ai promis, dit le Ministre, en votre nom et par forme de transaction, que vous vous désistiez de toute instance judiciaire, sans aucune réclamation ; que de plus vous coopérez spontanément à la rédaction du journal, sans que M. Raymond puisse exercer aucune coaction pour cet objet. Ainsi, en cas de maladie ou pour tout autre motif légitime qui vous empêcherait de payer votre tribut, vous n'éprouverez de sa part aucune insistance ; c'est une raison de plus pour que vous acquittiez avec quelque sollicitude une dette qui, par là même qu'elle est volontaire, engage davantage votre délicatesse...

Grâce à l'intervention du Roi Charles-Albert et de son ministre, il n'y eut pas d'éclat, mais je crois que la collaboration de Veyrat au *Courrier des Alpes* avait cessé complètement depuis le mois de mars. Sa santé d'ailleurs fort

éprouvée par les souffrances de l'exil, commençait à donner de sérieuses inquiétudes.

Si le corps était épuisé par la maladie, l'esprit toujours ardent ne pouvait rester inactif. Il songea même à créer alors un recueil hebdomadaire sous le nom d'*Abeille, revue savoisienne de la littérature, de l'industrie et des arts*. Il avait préparé une demande d'autorisation, d'où j'extrais les passages suivants :

Le *Courrier des Alpes* a fait quelque bien déjà, il pourra faire davantage à mesure que les préjugés se dissiperont et que les jeunes talents viendront se grouper dans sa rédaction. Il est à regretter seulement que la direction n'en soit pas échue à des mains plus expérimentées et plus habiles, sinon plus dévouées.

Mais quelques soient sa vigilance et son dévouement, c'est une sentinelle qui ne veille que d'un côté de la frontière intellectuelle ; le côté littéraire, philosophique et social reste à découvert, et ce n'est pas peut-être celui qu'il importe le moins de protéger.

Le peu d'espace dont le *Courrier des Alpes* peut disposer en faveur des lettres, ne lui permettra jamais d'exercer par ce moyen une influence vraiment sérieuse.

La fondation d'une *Revue*, en dehors des limites de la politique, serait sans doute un puissant auxiliaire, dans le champ de la philosophie, de la littérature et des arts, aux doctrines que soutient le *Courrier des Alpes* sur un autre terrain...

Il ne fut donné aucune suite à ce projet. L'auteur, dans ses nuits d'insomnie, composait son dernier poème, la *Station poétique à l'abbaye d'Hautecombe*. La dédicace à la Reine douairière, Marie-Christine, porte la date du 1^{er} juin 1843.

Nous trouvons encore au *Courrier des Alpes* du 25 juillet 1843, une épître adressée à la même Reine, alors à Hautecombe, à l'occasion de sa fête.

Il célèbre en vers les événements de sa triste vie ; la naissance de son fils lui inspire un quatrain :

Amis, ma vieillesse est en fête,
Couronnez ce front chauve et nu,
Des fleurs à cette blanche tête !
Un fils, vers le soir m'est venu !

Il songe aussi à choisir sa sépulture. Une espèce de testament écrit au crayon porte ces quelques vers :

Le front penché longtemps sur le cours de la vie,
J'ai vu la vanité de tout ce qu'on envie !
Chaque amour ici-bas, dans son sein en naissant
Porte un serpent caché, qu'il nourrit de son sang.
Il grandit sourdement sous les chaudes carresses
Et les soupirs brûlants des premières tendresses ;
Puis, quand le cœur lassé de ces jeunes transports,
Sous le poids de l'ennui sent fléchir ses ressorts,
Quand survient le retour... du fond de son repaire
On voit poindre soudain la tête de vipère !
Dès lors tout est perdu, le bonheur s'est enfui,
Et l'hôte inattendu reste seul après lui !
Laissons les souvenirs dans leur doux sanctuaire,
N'éveillons pas les morts dans leur pâle suaire...
Mes amours immolés renaîtront quelque jour,
Mais pour ne plus mourir, dans l'éternel séjour !
Je n'irai pas chercher au flanc de la colline,
Le long des verts sentiers où fleurit l'aubépine,
Ce qu'il peut y rester de mes amours passés,
Et nos doux entretiens, et mes pas effacés !...
Mais si l'amour sitôt a déserté ma voie,
Hélas ! j'irai pleurer du moins où fut ma joie !
Et si je dois mourir, je veux dormir aux lieux
Où mon père repose auprès de ses aïeux !
Oh ! partons, que la nuit nous enveloppe d'ombre,
Comme mon cœur, le ciel est orageux et sombre.
Pour un homme qui rentre à ses foyers déserts
La nuit n'a pas trop d'ombre, et l'orage d'éclairs !

Quand la maladie plus aiguë lui arrachait des cris de douleur, il adressait des vers aux deux femmes qui veillaient au pied de son lit. C'est daté simplement : *Entre onze heures et minuit. Dimanche 7 août.*

Vous pleurez toutes deux ! car vous pouvez encore
Vous consoler ainsi du mal qui vous dévore !
Quand la douleur vous prend, vous pouvez dans les pleurs,
Hélas ! répandre au moins le trop plein de vos cœurs !
Mais moi, j'ai tant versé de larmes dans ma course,
Qu'avant l'âge, longtemps j'en ai tari la source.
Comme un arbre des bois que la foudre a touché,
Mon front n'a plus de sève et je meurs desséché !
Et maintenant quand vient s'asseoir dans ma demeure
Quelque nouveau malheur, c'est du sang que je pleure !

Lorsque parfois la douleur fait trêve et que des idées plus douces viennent sourire à sa muse, le poète trouve des chants exquis, comme celui-ci que je considère comme un des plus parfaits de son œuvre entière. Je l'ai communiqué déjà à M. Jules Philippe, je me fais un devoir de le reproduire ici :

UN LYS AU DÉSERT

A l'ombre des forêts alpines,
Au flanc du rocher inconnu,
Près des sauvages aubépines,
Parmi les ronces et les épines
Beau lys, comment es-tu venu ?

Si loin de ta rive natale
Tu crois pourtant fleur du vallon ;
Et ton parfum plus doux s'exhale,
Et ta tunique virginale
N'a pas souffert de l'aquilon.

Dans l'ombre et la forêt charmée,
Au sein d'un vert buisson de houx,
Tu grandis, ô fleur parfumée
Comme une vierge trop aimée
Que surveille un amant jaloux.

Le buis et l'épine acérée
Gardent tous ces sentiers déserts,
Et de ta retraite ignorée,
Nul ne connaît l'ombre sacrée
Que la brise et l'oiseau des airs.

N'entends-tu pas, quand la nuit sombre
Jette au ciel son manteau d'azur,
Où brillent des perles sans nombre,
Le rossignol ami de l'ombre
Soupirer un chant doux et pur ?

Les étoiles, ô fleur sauvage,
Te versent leurs célestes pleurs
Et laissant la rose au veuvage,
Bulbul s'oublie à ce rivage
À te murmurer ses douleurs.

Tu l'écoutes, belle exilée,
D'abord pensive et sans dessein ;
Mais quand fuit la nuit étoilée,
On voit une larme perlée,
O fleur, s'échapper de ton sein.

À mesure que sa santé décline, son talent ne fait que grandir. Quel avenir était réservé à ce poète de 34 ans, qu'on appelait déjà le *Lamartine de la Savoie*, s'il avait vécu vie d'homme !

Mais le Ciel en avait décidé autrement. Usée par le travail et plus encore par les privations, sa vie n'était plus qu'une lente agonie.

Au mois de septembre 1844, ayant appris que sa santé donnait des inquiétudes, je voulus le revoir une dernière fois. Je le trouvai assis encore à sa table de travail ; il prit une feuille qu'il achevait d'écrire et il me lut :

Me voici comme Job, sur ma funèbre couche ;
La malédiction va sortir de ma bouche,
Le cri de l'opprimé va monter jusqu'à toi :
Oh ! terre, sois témoin ! Dieu vengeur, entends-moi !

Je te consacre ici mon sang et mes alarmes,
Une libation de mes tristes larmes !
Pour mes nuits sans sommeil et mes travaux sans fruit,
Pour ma vie en ruine et mon bonheur détruit,
Pour les pleurs trop amers que je n'ai pu répandre,
Pour mon foyer en deuil, dont ils ont pris la cendre,

Pour ma moisson brûlée et mon champ dévasté,
Pour le mal qu'ils m'ont fait et qu'ils m'ont souhaité !
Qu'ils soient tous... Ah ! le sang coule aux flancs du cal-
[vaire,
Qu'ils soient tous pardonnés ! Pardonne-leur, mon père !
Ma mère sous leurs coups est morte de douleur,
Son martyre a duré trente ans ! Pardonne-leur !
Le vautour a pillé le nid de la colombe,
Pardonne-leur ! Le sang fume sur l'hécatombe,
L'impie et le tyran frappent sans se lasser,
Détourne tes regards et laisse-les passer !
Qu'ils récoltent l'olive où j'ai cueilli l'épine,
Souris à leurs palais bâtis sur ma ruine,
A sa vivante artère ils ont saigné mon cœur,
Ne viens pas voir couler mon sang. Pardonne-leur !
Voilà mon anathème et mon cri de vengeance !
Ils pèseront un jour, grand Dieu, dans ta balance.
Eux-mêmes un jour peut-être ils me pardonneront
Le don triste et fatal dont j'ai le signe au front !
Mes pleurs de leur colère auront éteint la flamme,
Ma vie aura trouvé son écho dans leur âme,
Ma tombe inclinera tristement leur regard...
Mais ce jour, ô mon Dieu, se lèvera bien tard !

Deux mois plus tard, *le 9 novembre 1844*, il était mort.

Résumant ses impressions littéraires sur les deux volumes publiés par Veyrat, Sainte-Beuve lui reproche *ses continuels retours et apitoiements sur lui-même*.

Le monde, dit-il, commence à être rebattu de l'éternelle chanson ; il a écouté, non point patiemment, mais passionnément tous les grands plaintifs, depuis Job jusqu'à Childe-Harold ; il s'écoutait en eux et il assistait à ses propres pensées désolées ; cela lui suffit, le reste lui paraît faible ; les pleureurs à la suite ont tort, il en a assez pour quelque temps de ces lamentations sur les lacs et sur les rochers...

En lisant ces lignes sévères, écrites en 1865, je me demande si Sainte-Beuve ne tombe pas à son tour dans

une erreur de perspective. Il ne songe pas assez que Veyrat écrivait en 1840, au moment où les pleureurs n'avaient pas encore tort ; qu'il écrivait surtout dans l'exil et après les plus cruelles épreuves ! Ce n'étaient point les banales lamentations d'Obéron ou de René.

Il conclut avec plus d'impartialité :

Veyrat restera donc une gloire de la Savoie plutôt qu'il ne deviendra une des nôtres. Il a dans son talent monocorde et dans sa destinée quelque chose d'essentiellement local ; il gagnera à être pris dans son cadre. Et, à cette fin, je le confie sans crainte à son futur biographe, M. Modelon, un de ses neveux du côté maternel, qui a dit très bien de lui :

« La France a ses Gilbert, il est de la famille... »

et qui se propose, un jour ou l'autre, de faire de ses œuvres une réédition plus complète, précédée d'une étude où tous les détails de sa vie morale, intime, seront exposés avec fidélité et affection ; il est bien, il est convenable de ne laisser aucune ombre sur cette figure poétique, la plus caractérisée et la plus intéressante que la Savoie ait produite dans ces derniers temps.

Veyrat, vu à son rang, dans la grande armée des poètes, n'est pas un des chefs qu'on montre de loin et qu'on nomme ; il est seulement, et c'est beaucoup déjà, un des premiers entre les seconds.

Si, au lieu d'embrasser la France entière, comme fait Sainte-Beuve, nous ne considérons que la Savoie, nous ne craignons pas d'ajouter que Veyrat est incontestablement le premier poète de notre Savoie.

-

/

.

JEAN II DE TOURNES
ET
LE SIEUR DE LA POPELLINIÈRE

JEAN II DE TOURNES
ET
LE SIEUR DE LA POPELLINIÈRE

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

PAR

M. D'ARCOLLIÈRES,

Membre effectif de l'Académie de Savoie

I

Dernièrement et pour essayer de compléter un Mémoire relatif au fort de Sainte-Catherine et à son dernier gouverneur¹, j'eus l'idée, — bien naturelle, du reste, — de revoir quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur la guerre déclarée à Charles-Emmanuel I^{er} par le roi Henri IV, en 1600, et terminée l'année suivante à la faveur de l'échange de la Bresse et du Bugey contre le marquisat de Saluces. Le hasard me conduisit à lire l'*Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie*² du sieur de La Popellinière immédiatement après la partie de la *Chronique de Savoie*

¹ Des documents inédits, dont je dois la communication à l'obligeance de M le comte Amédée de Foras, m'ont engagé à composer ce travail.

² 1601, petit in-8.

de Paradin, due à Jean de Tournes, deuxième du nom ¹ ; or, au bout de quelques instants, j'en vins à me demander si, — format à part, — je n'avais point repris le livre que je venais de quitter. Je conférai aussitôt les textes, je me livrai à quelques autres recherches ce jour-là et les jours suivants, puis, perdant encore un peu plus de vue Sainte-Catherine et son gouverneur, je profitai d'un court séjour à Lyon, d'un voyage à Genève, pour tâcher d'arriver à présenter un exposé suffisant de la question d'historiographie que je viens de laisser pressentir et qui se peut résumer en ces termes :

¹ La *Chronique de Savoie* de Paradin a eu jadis trois éditions :

1^o CRONIQUE DE SAVOYE. Par maistre Guillaume Paradin Chanoyne de Beauieu. A LYON, PAR JEAN DE TOVRNES, ET GVIL. GAZEAV. M D LII. Avec Priuilege du Roy pour six ans — In-4, dédié à messire Jacques d'Albon, maréchal de France, gouverneur du Lyonnais, etc.

2^o CHRONIQUE DE SAVOYE, Reueue, & nouvellement augmentee, par M. Guillaume Paradin, Doyen de Beauieu. Avec les Figures de toutes les Alliances des mariages qui se sont faicts en la maison de Sauoye, depuis le commencement iusqu'à l'heure presente. A LYON PAR IAN (*) DE TOVRNES IMPRIMEVR DV ROY M.D LVI. Avec Priuilege. — In-fol., même dédicace que pour la première édition.

3^o CHRONIQUE DE SAVOYE, . . troisieme edition, . . continuee iusques à la paix de l'an 1601 DE L'IMPRIMERIE DE JEAN DE TOVRNES. M DCII. Avec Priuilege du Roy — In-fol., dédié au roi Henri IV. (V. ci-après, p. 49, le titre complet)

La première édition a eu les honneurs d'une réimpression textuelle et conforme « par les soins de Gustave Revilliod et Edouard Fick ; Jules-Guillaume Fick, imprimeur à Genève, 1874 »

(*) M. Péricaud (*Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le regne d'Henri IV*, 1845, p. 202) attribue cette réimpression à Jean II de Tournes, tandis que, selon M. Montalcon (*Manuel du bibliophile et de l'archeologue lyonnais*, 1857, p. LX), elle a été faite par Jean I^{er}. Jean II ne succéda réellement à son père qu'à la mort de ce dernier, en 1564 (*Manuel*, p. XXVIII et LVI) ; tout au plus était-il son associé les années précédentes (V. l'avis « Av Lecteur » en tête de la 3^e édition de la *Chronique*).

Pour toute la partie de sa *Chronique de Savoie*, qui a trait à la guerre faite par le roi Henri IV à Charles-Emmanuel, Jean de Tournes a littéralement, — sauf en certains passages d'un intérêt historique d'ordinaire assez nul, — copié en 1602 l'*Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie*, du sieur de La Popellinière, parue l'année précédente. Cet emprunt — à long terme, — qui commence au verso du feuillet 19 de l'*Histoire de la conquête* pour finir avec le 67^e et dernier feuillet du même volume petit in-8, remplit, dans la *Chronique*, les sept derniers chapitres, soit dix-huit pages ¹ in-folio.

Très satisfait de ma découverte, — elle en avait presque le caractère, — je me disposais à en faire *modestement* part au public, quand' je m'aperçus que Jean de Tournes, en personne, s'était consciencieusement chargé de ce soin, non dans la préface de son livre, ce qui eût été fort correct et m'eût frappé de bonne heure², mais dans l'ouvrage d'un autre écrivain, imprimé environ quatre ans après l'apparition de sa *Chronique*. Dès lors, au lieu de placer maintenant côte à côte, pour aider à leur comparaison, nombre de fragments du texte des deux auteurs, mieux vaut laisser Jean de Tournes narrer sa façon assez originale d'écrire l'histoire.

« Je suis, » raconte-t-il « à un sien ami, » dans une lettre en date du 15 avril 1605 [vieux style], « Je suis
« attaqué par ce Cavalier³ à cause de la Chronique de

¹ 451-468.

² Pag. 425 de sa *Chronique*, Jean de Tournes laisse échapper une allusion, un peu trop discrète, aux sources où il a puisé : « Touchant, » dit-il, « les guerres faictes et soustenues par le « Prince Charles Emanuel, en consequence de l'usurpation du « Marquisat de Saluces, j'adjousteray icy ce que j'en ay extraict « presque de mot à mot de deux discours publiés sur ce subject. »

³ *Le Cavalier de Savoye ov Response av soldat François*, 1605 [1^{re} édition]

« Savoye, laquelle j'ay r'imprimé l'an 1602. & où il dit
« que j'ay destourné le sens de l'histoire, brouillé &
« confondu icelle annale. C'est vne chose inouie jusques
« icy, comme elle est àussi hors de toute raison, que l'on
« s'attaque aux Imprimeurs des livres, au lieu de s'en
« prendre aux Auteurs. L'histoire que Monsieur Paradin
« a composé finit à la page 423, de ma dernière impres-
« sion. Pour continuer ceste histoire jusques au temps que
« la dernière edition en a esté faite, j'ay recueilli de
« divers auteurs ce que j'y ai adjousté, lesquels j'ay ordi-
« nairement nommé quand j'en ay peu scavoir le nom.
« Vvanderbuch, (qui est le dernier qui a escrit ceste Chro-
« nique ¹, & qui mesmes l'a dediee au Duc à present
« regnant) est celuy de qui j'ay extraict ce que j'ay mis au
« commencement de la page 425. touchant le Marquisat
« de Saluces. Ce qui concerne les guerres de France contre
« Savoye depuis l'an 1589. tant es environs de Geneve,
« qu'ailleurs, je l'ai pris entierement de deux discours,
« imprimez, l'un l'an 1593, sans nom de l'auteur, l'autre
« l'an 1601. par le Seigneur de la Popeliniere ². J'ay

¹ *Sabaudorum ducum principumq. Historiæ Gentilitiæ libri duo*, Lamberto Vander-Burchio, ad divam Mariam virginem Ultrajecti Decano, Autore. *Ex Officina Plantiniana*. Lugd. Batav., 1599, in-4. — Une seconde édition de ce livre aurait été donnée en 1609, dans le même format, à Leyde encore (n° 7918 du *Catalogo delle opere antiche e moderne*. Torino, fratelli Bocca, librai, 1880), ou à Anvers. (Guichenon, *Histoire général. de la roy. Maison de Savoie*, édition de Turin, t. I^{er}, p. xx ; — Depping, dans la *Biographie universelle*, nouv. éd., t. VI, p. 157.) — La dernière édition a un tout autre titre : *Sabaudia Respublica et Historia*. Lugd. Batav. *Ex Officina Elzeviriana*, 1634, in-24.

² L'époque relativement tardive où Jean de Tournes a confessé sans ambages ses emprunts à La Popellinière, nous amène à nous demander si ce ne sont pas les attaques virulentes du *Cavalier* qui l'ont prudemment poussé dans la voie des aveux complets : évidemment il devait trouver plus facile, pour défendre sa *Chronique* dans son ensemble, de se hâter d'en signaler les passages importants dont il n'est point l'auteur.

« tous les deux en main pour en faire foy, si besoin est :
« En ces deux discours, tant s'en faut que j'y aye rien
« adjousté du mien au desavantage de la maison de Savoye,
« qu'au contraire j'en ay resequé plusieurs mots, &
« quelquesfois des clauses entieres, non seulement pource
« que cela n'apportoit rien à ceste annale, mais aussi parce
« qu'en ce que j'en ai retranché il y avoit bien souvent des
« piques & aigreurs, fleurs mal convenables dans le plaisant
« & doux vtile jardin de l'histoire. J'ay bien esté quel-
« quesfois contraint d'y adjouster quelque mot ou quelque
« clause pour lier les discours, ou pour autre occasion,
« comme, entre autres, le commencement du chapitre 117.
« du 3. livre : mais en tout ce qui est du mien, on trouvera
« tousjours que j'ay parlé des Princes avec tout l'honneur
« & le respect qui est deu aux grands, ainsi que le devoir
« & la raison le commandent..... Quant à ce qui concerne
« la Republique de Geneve, ce qui en est inseré en quelques
« endroits de ceste histoire, a esté pris & extraict fidele-
« ment de divers instruments authentiques & dignes de
« foy, lesquels m'ont esté communiquez, & ausquels je me
« remets..... Pour revenir à nostre histoire, ce en quoy j'y
« ay principalement travaillé, je le declare, & en rends
« raison en mon épistre au Lecteur. C'a esté aux Genea-
« logies, à la recherche desquelles je me suis employé le
« plus diligemment qu'il m'a esté possible¹. »

A cette longue citation, qui remet sous nos yeux la manière dont Jean de Tournes a composé sa réimpression et sa continuation de la *Chronique de Savoie*, j'ajouterai quelques réflexions accessoires, qui achèveront, je le pense², d'en expliquer clairement les origines.

¹ *Le Citadin de Geneve, ou Response au Cavalier de Sauoye*, 1606, p. 198-200.

² Prochainement doit paraître, à Genève, sous le titre probable d'*Annales typographiques de Jean I^{er} et de Jean II de Tournes*, une étude très complète sur ces imprimeurs et leurs innombrables éditions ; l'auteur en est M. Alfred Cartier.

Bientôt après la publication — et le succès — de la 2^e édition de la *Chronique* de Paradin, Jean de Tournes, — c'est lui-même qui nous l'apprend dans la préface de sa réimpression, — fut « sollicité de plusieurs endroits de la « remettre sur la presse. » Se mit-il à l'œuvre aussitôt? Cette supposition n'a rien d'invraisemblable, si l'on observe que, dès le 21 janvier 1574, il se faisait octroyer par le roi Charles IX le privilège d'imprimer, de faire imprimer et de vendre seul pendant dix ans la *Chronique de Savoie, enrichie & augmentée en diuers endroits, & continuée jusques en l'an 1601.*

Par malheur, « la mort de Messieurs les Paradins, et « les troubles de la France continuans, et se recevans l'un « l'autre comme l'onde fait l'onde, » lui ôtèrent, pour de longues années, « le moyen et le loisir d'y pouvoir « entendre. » Enfin arriva, avec l'année 1593, la publication du Discours anonyme, puis, en 1599, celle du livre de Van der Burch ¹ ; Jean de Tournes eut ainsi beaucoup plus de facilité pour réunir les éléments de sa continuation de la *Chronique*. Mais, qui sait pourtant? Sans l'*Histoire de la conquête*, du sieur de La Popellinière, nous eût-il jamais légué une *Chronique de Savoie* finissant en 1601, au traité de Lyon? A vrai dire, c'est là un événement d'importance, qui, en marquant le point de départ d'une évolution, plus forcée que nouvelle, dans la politique de nos princes, termine bien un ouvrage d'histoire. Toujours est-il, je le répète, que, sans La Popellinière, Jean de Tournes en serait apparemment et tout simplement resté, ou à la mort d'Emmanuel-Philibert en 1580, ou aux premières années de règne de son fils, Charles-Emmanuel 1^{er}.

Un auteur du XVII^e siècle, auquel il est utile de revenir

¹ *Sabaudorum ducum, etc.*

fréquemment, lorsque l'on s'occupe de nos anciens souverains et du passé de leur illustre race, Guichenon, a consacré trois lignes à l'œuvre historique de Jean de Tournes, dans la préface de son *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*. Ses expressions ne sont pas celles dont il se servira un peu plus loin ¹ pour caractériser les *Décades savoisiennes* du seigneur de Malatrait, qui, dit-il, « n'a cité
« personne, non pas même Jean Tonso dans la vie du Duc
« Emanuel-Philibert, laquelle il a traduit de mot à mot. »
Sa critique néanmoins, quelque différente qu'en soit la forme, demeure empreinte d'un ton de dédain fort peu dissimulé. Il vient de parler du mérite historique, selon lui, plus ou moins grand, des deux premières éditions de la *Chronique* de Paradin, et aussitôt il écrit sans hésiter :
« A cette *Chronique*, Jean de Tournes ajouta par supplé-
« ment ce qui était arrivé depuis le décès de Charles le
« Bon ² jusqu'à son temps, où il s'est montré peu entendu
« dans l'histoire, aussi n'était-ce pas sa profession ³. »

Ce n'est guère assurément, — on en peut convenir avec Guichenon, — de Jean de Tournes, historien, que le nom passera sans conteste à la postérité la plus reculée ; mais, si les livres sortis de ses presses profiteront davantage à sa gloire, il ne faut pas oublier qu'il fut un savant et un lettré, à l'exemple de la plupart des grands imprimeurs, ses contemporains.

Lyon fut sa patrie, il y naquit en 1539. Fils du fondateur d'une maison qui subsista avec honneur et succès quelque 240 ans, Jean de Tournes, deuxième du nom,

¹ *Hist. généal.*, édit. de Turin, t. I^{er}, p. xx.

² Plus exactement : depuis la paix de Cateau-Cambrésis et le mariage d'Emmanuel-Philibert.

³ *Hist. généal.*, t. I^{er}, p. xvii.

n'égala pas son père, Jean I^{er}¹, dans l'art de l'imprimerie; mais il eut l'esprit orné de plus de connaissances, et il se piqua même d'une érudition variée. On lui doit, outre la troisième édition de la *Chronique de Savoie* de Paradin, les *Icones insignium aliquot virorum*², quelques Traductions italiennes et des Notes sur Pétrone³. Pourvu, comme l'avait été son père, de la charge d'imprimeur du roi à Lyon, il n'échappa point aux persécutions dirigées contre les partisans de la Réforme; aussi, quand parut, en 1585, un édit du roi Henri III, défendant sous peine de mort la pratique de la religion protestante dans le royaume de France, il se détermina à s'expatrier, avec quels regrets, on va le voir: *Edicto regis cogor patriam, domum, Mæcenatesque plurimos, amicos innumeros relinquere, Genevamque petere cum uxore et socero, tribusque ejus liberis, qui quarto demum die appulimus*. Jean de Tournes fonda à Genève une imprimerie et un commerce de librairie qui prospérèrent; il s'y fit recevoir habitant, fut élu plus tard, après avoir été admis à la bourgeoisie, membre du conseil des CC⁴, et mourut en 1615, à l'âge de soixante-seize ans⁵.

¹ Jean I^{er} de Tournes n'a pas été un inconnu à Chambéry. (V. *l'Imprimerie en Savoie*, par MM. A. Dufour et F. Rabut, dans les *Mémoires de la Soc. savois. d'hist. et d'archéol.*, t. XVI, p. 23-24, 53 et suiv.)

² *Insignium aliquot virorum icones. Lugduni, apud Jo. Tornaesium, 1559, pet. in-8 de 8 ff. et 236 pages.* (Brunet, *Manuel du libraire*, 5^e édit., t. III, col. 400.— V. aussi Senebier, *Hist. littér. de Genève*, t. II, p. 48.)

³ Jean II de Tournes fut même poète: il est l'auteur d'un sonnet sur l'Escalade, dont le *Citadin* (p. 377-378) a reproduit les derniers vers, — pour la joie bien évidente du *Fléau de l'aristocratie genevoise* (V., dans le *Fléau*, « L'Imprimeur au Lecteur, » ff. lim. non chiffr.).

⁴ Une lettre curieuse du président Favre à Jean de Tournes (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. XIX, p. 366-367) précise assez de quel crédit l'ancien imprimeur lyonnais jouissait dans Genève, plusieurs années avant d'appartenir à son gouvernement.

⁵ Gustave Revilliod, *Notes sur la famille des de Tournes et en*

Il avait quitté Lyon le 13 novembre 1585 ; déjà, le 4 décembre suivant, son imprimerie, qui l'avait précédé à Genève, était montée, et il se trouvait en état de commencer à imprimer : *Quod felix faustumque sit, hoc die cœpi Genevæ in œdibus du Galiaris editionem placitorum curialium a Papone collectorum* ; et il ajoute : Dieu veuille que ce soit sous d'heureux auspices ¹ !

Cependant il n'achevait d'imprimer sa 3^e édition de la *Chronique de Savoie* que seize ans et demi plus tard, en

particulier sur Jean I^{er} et Jean II, les deux typographes, d'après un manuscrit conserve dans la famille de Geneve (Bulletin du bibliophile, septembre 1856, p. 917-930) ()*. — [J.-B. Monfalcon] *Manuel du bibliophile et de l'archeologue lyonnais*, 1857, p. LIV-LVII. — J.-B. Monfalcon, *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, 1866, t. I^{er}, p. 367-371. — Gaulhier, *Etudes sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle*, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, 1855, t. II, p. 211-214, 252 et suiv. — Clavier, dans la *Biogr. univers.*, nouv. éd., t. X, p. 571-572 — Le P. de Colonia, *Hist. litter. de la ville de Lyon*, t. II, p. 610-611 — Senebier, *Hist. litter. de Genève*, t. II, p. 48-49. Lire encore : [Perneti.] *Les Lyonnais dignes de memoire*, t. 1^{er}, p. 320-322 ; — Peignot, *Dict. raisonne de bibliologie*, t. II, p. 301-302 ; — Breghot du Lut et Péricaud aîné, *Catalogue des Lyonnais dignes de mem*, p. 299.

Le baron de Grenus voulait donner à la p. 369 de ses *Fragments biogr. et historiq.*, extraits des registres du Conseil d'Etat de la Republiq. de Geneve, le portrait de Jean II de Tournes, mais il ne put se le procurer

La généalogie de la famille de Tournes se trouve, ainsi que la description de ses armes, dans les *Notices genealogiq. sur les familles genevoises*, de J.-A. Galiffe, t. III, p. 186-189. (V aussi l'*Armorial gener¹ du Lyonnais, Foies et Beaujolais* [par M. A. Steyert], 1860, f. 61 v^o et p. 88.)

¹ G. Revilliod, *Notes sur la famille des de Tournes*.

(*) A la p. 194 du t. XI des *Mem de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, il est fait mention d'une Notice sur les imprimeurs de Tournes, lue, en 1857, dans deux séances de la Société, par M. Gustave Revilliod. Selon M. Théophile Dufour, directeur de la Bibliothèque de Geneve, — qui a bien voulu me signaler le passage, — cette Notice n'est pas de ce dernier : elle a été rédigée au xviii^e siècle par un membre de la famille de Tournes et n'a point été imprimée

juin 1602 : pour quels motifs ? Je crois les avoir déjà fait suffisamment connaître. Certains auteurs ¹ donnent *Lyon* comme le lieu d'impression de la *Chronique*, — qui, la plupart du temps, n'en porte aucun ; — Brunet ² lui assigne *Lyon (de Tournes) ou Genève*. C'est dans cette dernière ville seule qu'elle a dû voir le jour, et je vais essayer de prouver mon assertion ³.

Ne fût-ce que, en vue du bon accueil qu'il attendait pour son livre, Jean de Tournes l'eût-il imprimé à Lyon, en 1602, tandis qu'un an à peine s'était écoulé depuis que l'*Histoire de la conquête* par La Popellinière avait été éditée en cette même ville, comme on le verra plus loin ? Et, si la *Chronique*, en dépit de son origine étrangère, porte néanmoins un Extrait du privilège jadis concédé par un roi de France à son auteur, si ses premières pages nous montrent une dédicace adressée à un autre roi, — à Henri IV, — serait-ce le cas de la croire *lyonnaise* plutôt que *genevoise*, ou encore *lyonnaise* et *genevoise* simultanément ? Jean de Tournes, au contraire, n'aurait-il pas voulu, pour ainsi dire, *naturaliser* son ouvrage dans un des pays appelés, à son sens, à le rechercher et à l'apprécier le plus, — tout en obéissant, par la publication même de son épître dédicatoire, au secret désir

¹ Le P. Nicéron (*Mémoires pour servir à l'hist. des hom. illustr. dans la républ. des lettres*, 1727, t. XXXIII, p. 165) ; — l'abbé Lenglet du Fresnoy (*Méthod. pour étudier l'hist.*, 1729, t. III, p. 401) ; — Monfalcon (*Manuel du biblioph. lyon.*, p. 149) ; — Weiss (dans la *Biogr. univ.*, t. XXXII, p. 116) ; — V^e de Saint-Genis (*Hist. de Savoie*, 1868, t. I^{er}, p. 69 note).

² *Manuel du libr.*, t. IV, col. 359-360.

³ MM. Péricaud aîné (*Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon sous le règne d'Henri IV*, 1845, p. 202) et G. Revilliod (*Notes sur la famille des de Tournes*) écrivent simplement que la continuation de la *Chronique de Savoie*, par Jean de Tournes a été imprimée à Genève.

de conserver à Genève Réformée, sa nouvelle patrie, les faveurs d'un voisin aussi puissant que le roi Très Chrétien ?

Grâce à ses *Notes sur la famille des de Tournes d'après un manuscrit conservé dans la famille de Genève*, M. Gustave Revilliod nous apprend que, le jour où « Jean de Tournes eut renoncé à toute idée de retourner à Lyon, « il demanda et obtint la bourgeoisie : » c'était le 16 — ou le 19 — avril 1596. Puisque l'ancien typographe lyonnais avait irrévocablement quitté sa ville natale en 1596, quel motif aurait-il eu, au bout de six ans, d'y faire imprimer sa *Chronique*, et alors que, par parenthèse, il n'y possédait plus de matériel d'imprimerie ¹ ?

¹ En cela j'ai principalement suivi M. Revilliod, dont les assertions ne peuvent guère s'accorder avec ce passage (p. 139-140) des *Notes et documents* de M. Péricaud : « *De Turcarum moribus epitome. Bartholomæo Georgieviz Peregrino auctore Excudebat Joannes Tornæsius, 1598, in-16, fig. dans le texte...* » « Il est à presumer, » ajoute M. Péricaud, « que l'édition de 1598 n'est pas la seule qui ait été imprimée à Lyon, et que l'auteur, à son retour en France, séjourna en cette ville ; c'est ce qu'il nous apprend dans la pièce [en latin] qu'on lit à la fin du volume »

La Bibliothèque Nationale possède précisément, comme en témoignent les lignes suivantes, que je dois à l'extrême obligeance du Directeur même de la Bibliothèque, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, l'édition de 1598 du livre de Barth. Georgieviz, surnommé le *Pelerin de Jerusalem* : « Voici, » m'écrivait M. Delisle, le 15 avril 1885, « le titre complet de l'ouvrage qui vous intéresse : « *De Turcarum moribus epitome, etc. (Marque avec la devise : Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris) Excudebat Ioannes Tornaesius MD IX. VIII Pas de privilege. — A la fin du volume. « De sui restauratione exegesis libri protreptica, ad lectorem »* Sous ce titre sont des distiques dont Barth. Georgieviz n'est point, je crois, l'auteur. Tout ce qu'on en peut tirer, c'est que l'ouvrage a été imprimé à Lyon d'après un exemplaire venu de Rome. Voici la pièce en entier . »

En dernier lieu, on trouve à la Bibliothèque de la ville de Lyon, au tome XX d'un recueil factice (20517.-64), une édition de 1578 du même ouvrage du Pelerin, qui semble répondre à la description bibliographique de l'édition de 1598, mais, sur le titre,

Mais il y a mieux : épris de son art, — et comment ne l'aurait-il pas été pour une œuvre dont il prétendait être, à la fois, l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur? — Jean de Tournes surveillait l'impression de son livre assidûment, amoureusement, pourrait-on dire; ce travail s'exécutait sous ses propres yeux, à Genève même, témoin ce passage des *Fragments biographiques et historiques* du baron de Grenus, *extraits des registres du Conseil d'Etat de la République de Genève*, où on lit à la date du 16 novembre 1601 [v. s.] :

« Jean de Tournes a requis savoir si en l'impression de
« la Chronique de Savoie, il doit mettre Comte de Genevois
« ou Comte de Genève, tous les historiens employant cette
« dernière dénomination. Arrêté néanmoins qu'il mette la
« première ¹. »

C'est donc à Genève que la 3^e édition de la *Chronique* de Paradin est sortie telle que nous la voyons de l'imprimerie des de Tournes.

A la vérité, je n'ai eu entre les mains que sept exemplaires de cette édition ². Celui de la Bibliothèque de la

au lieu de *Excudebat Ioannes Tornaesius*, on lit *Lugduni, Apud Ioan. Tornaesivm, typogr. regivm*. A l'une des dernières pages figure déjà la pièce en vers latins signalée dans l'édition postérieure : pourquoi, dès lors, cette édition-ci, quoique terminée par la pièce latine, n'aurait-elle pas été publiée à Genève? Primitivement destinée sans doute à la première édition lyonnaise du livre de Barth. Georgieviz, la pièce aura été toujours jointe aux éditions suivantes, aussi bien que l'épître dédicatoire de l'auteur, — qui est celle de l'édition de Rome (*); — et Jean de Tournes n'aura eu garde de la faire disparaître, le jour où il a donné de Genève une réimpression, certainement textuelle et conforme, de l'ouvrage, après s'être contenté d'en modifier le titre.

¹ Pag. 81.

² Pour le huitième, v. p. suiv., note 2, *in fine*.

(*) *Ant. Bladus*, 1552 (Brunet, *Manuel*, t. II, col. 1542).

ville de Chambéry, qui est porté au catalogue¹ comme imprimé à *Lyon*, n'est pas complet : il y manque précisément le feuillet du titre, où cette indication devait figurer ; rien ne le distingue de trois autres exemplaires, sans lieu d'impression, que j'ai pu examiner à loisir², si bien que de tous les quatre on peut dire, sans s'aventurer, qu'ils sont sortis des presses genevoises. Quant aux derniers exemplaires, le premier, qui est à la Bibliothèque publique de Genève³, porte *A Cologny* ; sur les deux autres, dont l'un appartient à la Bibliothèque de la ville de Lyon⁴, on lit *A Genève* ; or, d'un examen même peu attentif, il résulte que la place n'avait pas été exactement ménagée pour ces diverses désignations, dans la disposition des titres ; c'est presque en surcharge qu'elles s'y trouvent, quoiqu'elles doivent y avoir été intercalées de bonne heure, probablement à l'aide d'un timbre.

Touchant la rubrique spéciale de *Cologny*, les *Etudes sur*

¹ N° 3640.

² « L'exemplaire que la Bibliothèque Nationale possède de la « 3^e édition de la *Chronique de Savoie* de Guillaume Paradin, « 1602, ne mentionne point le lieu d'impression. » (Lettre de M. Léopold Delisle, déjà citée.) — Sans lieu pareillement l'exemplaire de la *Bibliografia storica degli stati della Monarchia di Savoia*, de MM. Manno et Promis (1884, t. I^{er}, p. 6). — D'un autre côté, M. Guigue dit, dans sa *Topographie historique du département de l'Ain*, 1873, p. 515 (*ouvrages consultés et cités*) : Paradin, *Chroniques de Savoie*. Lyon de Tournes, 1602, in-f°. — Même désignation de ville pour l'exemplaire (recueil factice, n° 1095) du *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. le marquis Costa de Beauregard* [par L. Potier], 1868. — Enfin, tandis que le *Catalogue* imprimé des Bibliothèques du Palais des Arts à Lyon (*Lyon*, 1844) transforme (p. 185, 2^e col.) un exemplaire de la 3^e édition de la *Chronique de Savoie* en une production de la typographie lyonnaise, on peut constater que cet exemplaire (146-14510) est absolument sans lieu d'impression.

³ Gh 209.

⁴ N° 4621.

la typographie genevoise de Gaullieur pourront nous fournir quelques explications fort plausibles.

Selon cet auteur, il est hors de doute que, dans la dernière moitié du xvi^e siècle, une imprimerie était installée à Cologny ¹, près de Genève, et, s'il existe des livres exécutés alors dans cet endroit et en portant le nom avec juste raison, bientôt après cette désignation prit un caractère général pour indiquer les éditions françaises de Genève, aussi bien que les désignations de *Coloniæ Allobrogum* et de *Aureliæ Allobrogum* embrassent les livres latins de même origine. Purs expédients pour ne pas stimuler la jalousie des imprimeurs de Lyon, impatients de la concurrence que leur faisaient sans cesse leurs confrères de Genève ! Mais on trouvait là surtout un moyen d'échapper à la prohibition qu'une ordonnance, rendue au temps des guerres civiles de religion, avait mise à l'entrée en France des livres imprimés dans la Rome protestante ².

Quoi qu'il en soit, la précaution de laisser, sur le titre de sa *Chronique*, à la place du nom de lieu, un blanc, qui n'a été que rarement — et diversement — rempli, décèlera toujours chez Jean de Tournes une arrière-pensée peu propre à témoigner de l'existence d'une édition lyonnaise,

¹ « Perrin imprimait à Cologny, près Genève, vers 1565. » (Gaullieur, *Etudes*, p. 210 et 221 note.) — « A Cologny, Pyramus de Candolle établit vers la fin du xvi^e siècle sa fameuse imprimerie caldoriennne, qui, en 1617, fut transférée à Yverdon. » (Galiffe, *Genève historiq. et archéologiq.*, Appendice au Supplément, p. 200. — V. aussi Gaullieur, *op. cit.*, p. 215 et 222.)

² Gaullieur, *op. cit.*, p. 216 et 221 note. — Cf. le *Dictionn. de géographie ancienne et moderne à l'usage du libr. et de l'amateur de livres*, par un bibliophile [P. Deschamps], 1870, col. 343-344. — En 1625, « les marchands libraires de Genève exposent que le roi Henri IV leur avait permis de mettre sur les livres qui s'impriment en notre cité le mot latin de *Coloniæ Allobrogum* et de *Cogni...* » (Gaullieur, *op. cit.*, p. 232.)

voire de deux éditions simultanées de son livre. Les manchettes, les lettres ornées, les fautes d'impression, la justification, etc., sont, au reste, les mêmes dans chacun des exemplaires que j'ai eus sous les yeux ¹.

Pour ne pas offrir une extrême rareté, ce livre ne mérite pas moins d'être décrit en quelques lignes. Il porte l'intitulé suivant ² :

• CHRONIQUE | DE SAVOYE, | Extraicte pour la
pluspart de l'histoire | de M. Guillaume Paradin. |
Troisieme edition, enrichie & augmentee en | diuers
endroits, et continuee iusques à la | paix de l'an
1601. | [Marque avec la devise, v. ci-après.] |
DE L'IMPRIMERIE | DE IEAN DE TOVRNES. | M.DCII. |
Auec Priuilege du Roy. | — In-fol. de 4 feuillets
limin. non chiffrés, 468 pages chiff. et 6 ff. fin.
non chiff. — Environ 150 blasons, gravés sur bois,
sont intercalés dans le texte.

Sur le titre ³, fort remarquable par ses encadre-

¹ Une question que je me contente de poser : le papier de la réimpression de la *Chronique* pourrait-il, en quelque manière, servir de dernier argument en faveur de l'origine genevoise de cette 3^e édition ?

² Faute des caractères typographiques nécessaires, ce titre et d'autres, transcrits plus loin, n'ont pu être exactement reproduits.

³ Le titre de la 2^e édition des *Alliances généalogiques des rois et princes de Gaule* de Claude Paradin, frère de Guillaume, que publiait, en 1606, Jean II de Tournes, a plus d'un trait de ressemblance avec celui de la 3^e édition de la *Chronique* : là, comme ici, aucun lieu d'impression (*), et, immédiatement au-dessous du nom de l'éditeur, ces mots : *Auec Priuilege du Roy*. — Reproduit en extrait, mais à la fin du volume seulement, le privilège des *Alliances* a été concédé le même jour que celui de la *Chronique*, — 21 janvier 1574 ; — il en rappelle presque textuellement les clauses.

(*) Quand la 2^e édition des *Alliances* a une rubrique, on peut dire de cette mention, — aussi certainement que des diverses rubriques de la 3^e édition de la *Chronique de Savoie*, — qu'elle est postérieure au reste du titre.

ments ¹, se voit la marque typographique assez habituellement en usage alors chez les de Tournes ²: Deux vipères, dont l'une — la femelle — mord la tête de l'autre; elle est elle-même déchirée par ses petits qui s'échappent de son ventre; dans l'écartement des deux queues nouées par leurs bouts, on lit ces mots tirés de l'Évangile: *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.*

Contenu: ff. lim. (1b.) blanc. — (2 a - 2 b.) « Av Roy. » Dédicace signée: *Jean de Tournes.* (2 b - 3 a.) « Av Lecteur S. » — (3 a - 4 a.) Vingt-huit « Quatrains, contenant Vn abrégé de la Vie des Princes de Savoie ³, » imprimés en caractères de civilité. — (4 a.) « Extraict du priuilege du Roy, » au-dessous duquel on lit: « Acheué d'imprimer en Juin 1602. » = (4 b.) Pennon d'armes représentant l'écu de Savoie ⁴, tel à peu près que le donne Palliot ⁵,

¹ On trouve ces mêmes encadrements sur le titre de la précédente édition, parue en 1561. — « Jean de Tournes apporta [à Ge- « nève] les planches gravées sur bois de ses éditions lyonnaises « et il continua de les employer » (Gaulleux, *Études*, p. 212)

² Guillaume Paradin a composé des distiques en l'honneur de cet emblème (*Guilhelmi Paradini Anchemani Epigrammata*, Lugduni, 1581 — *Revue du Lyonnais*, 1836, t. IV, p. 151-152)

³ Ces quatrains « sont sortis de la plume d'Vn Gentilhomme « de Bresse tres docte & vertueux, & grand Historiographe, » dit Jean de Tournes dans son avis « Au Lecteur. »

⁴ Jean de Tournes a eu recours à la planche déjà employée pour l'édition de 1561, ce qui paraît expliquer la présence, — un peu tardive, — dans l'écu, des quartiers de Bresse, de Bugey, de Vaud (*), de Valromey et de Gex, gravés encore, en 1634, en tête de l'in-24 de Van der Burch. *Subaudiæ Respublica et Historia.*

⁵ *La vraye et parfaite science des Armouries*, Dijon, 1660, p. 55-56 — Cf. Hierome de Bara, *Le Blason des Armoiries* [Lyon], 1581, p. 238

(*) Le traité de Lausanne du 30 octobre 1564 avait abandonné en toute propriété le pays de Vaud aux seigneurs de Berne, cette cession ne reçut pourtant une sanction définitive qu'un demi-siècle plus tard, — le 23 juin 1617. — (V. les *Traites publics de la royale Maison de Savoie*, 1836, t. 1^{er}, p. 316-319, et aussi Galli, *Cariche del Piemonte*, t. III, 4^e appendice, p. 28 note.)

sommé de la couronne ducale et entouré du collier de l'ordre de l'Annonciade. — P. 1 - 468. Texte. — Ff. fin. (1 a - 6 a.) « Table des principales matieres. » — (6 b.) bl.

Deux planches généalogiques avec écus, hors texte, correspondent aux pag. chiffr. 109 et 159.

Vers le bas de la dernière page de la *Table*, une autre marque des de Tournes : Un prisme triangulaire au centre d'un cercle, et autour la devise suivante : *Nescit labi virtus.*

II

De Jean de Tournes à son *inspirateur* forcé, le sieur de La Popellinière, la transition sera facile. Le titre même de cette *Note* m'obligerait à dire quelques mots de celui-ci, après avoir amplement parlé du premier et de son œuvre ; mais il y a un point qui les rapprochera mieux que toutes les périphrases possibles : si Jean de Tournes a largement mis à contribution La Popellinière, depuis un long temps La Popellinière lui avait montré en quelque sorte comment on procède en ce genre, — que n'avaient pas dédaigné les anciens.

Le fait est révélé par Varillas, dans l'avertissement du tom. V de son *Histoire des Révolutions*. Là justement il dit, à propos de l'*Histoire de France enrichie des plus notables occurrences*, ouvrage fort curieux ¹, du reste, du sieur de La Popellinière : « J'ai été tout à fait surpris de voir que La « Popelinière avoit inséré presque toutes entières les « Histoires du Président de La Place, et du Sieur de La

¹ Le P. Lelong, *Bibliothèq. historiq. de la France*, édit. Fevret de Fontette, n° 18386 (cf. les n°s 18387, 46875).

« Planche, dans la sienne, sans avoir fait aucune mention
« de ces deux Calvinistes, en qualité d'Auteurs; et mon
« étonnement s'est augmenté, lorsque j'ai trouvé que La
« Popelinière parle avantageusement en plus d'un lieu du
« Président de La Place, sans ajouter qu'il lui étoit rede-
« vable de ce qu'il y a de plus curieux dans le commence-
« ment de son Histoire ¹. » A mon tour, j'ajouterai, pour
n'être pas taxé de partialité en mes citations, que Varillas,
au jugement du P. Lelong ², est un « auteur fameux par
« par la singularité de sa composition, dans laquelle il a
« eu plus en vue d'amuser et de réjouir ses lecteurs que de
« les instruire. »

Quelque similitude de texte que l'on puisse établir entre les Histoires des deux auteurs protestants et celle de La Popellinière, il n'est pas moins vrai que Lancelot du Voisin, sieur de La Popellinière, a été vraiment *quelqu'un* en son siècle, — comme on le dirait dans le nôtre. — Né vers l'année 1540 dans le bas Poitou et mort à Paris en 1608, ce gentilhomme, qui, suivant quelques-uns, abjura la Réforme sur la fin de sa vie, prit une part active et parfois prépondérante aux événements qu'il devait narrer en historien franc, original, modéré même ³, — sauf en ce qui concerne la guerre de Savoie de 1600, dont il ne se mêla point, d'ailleurs. Van der Burch lui rend ce témoi-
« gnage : « Lancelotus Voisinus Popelinieræi dynasta, no-
« bilis Gallus..., Galliaë historiam, unus omnium sui sæculi,

¹ Varillas cité dans Nicéron (*Mém. pour servir à l'hist. des hommes illustr.*, t. XXXIX, p. 383-384) et dans le P. Lelong (*loc. cit.*).

² *Op. cit.*, t. III, p. j.

³ V. Nicéron, *Mém.*, t. XXXIX, p. 380-386 ; — Dreux du Radier, *Biblioth. hist. et critiq. du Poitou*, 1754, t. III, p. 154-165 ; — le P. Lelong, *Bibl. hist.*, t. III, p. LXXXIX ; — Ph. Le Bas, *Dict. encycl. de la France*, 1840, t. X, p. 60 ; — Weiss, dans la *Biogr. univers.*, t. XXXIV, p. 94-95.

« Hugonoticæ factioni addictus licet, affectuum immunis, « vernaculo scripsit idiomate¹. » — Moins aimable, à la vérité, se montre l'auteur du *Cavalier de Savoie* : « Taupe d'historiographe, » lui dit-il fort brutalement en certain passage² de son pamphlet.

Un des faits d'armes les plus importants du sieur de La Popellinière, dans le cours des guerres civiles de France, fut son expédition contre l'île de Ré en 1575. L'année suivante, il rédigeait la protestation des religionnaires contre les décisions des Etats de Blois. Cette circonstance ne fut pas la première où il mania la plume : un de ses ouvrages, *La vraie et entière Histoire des derniers troubles*³, est antérieur de cinq ans à son œuvre politique de 1576. — Remarquons, en passant, que la *Vraie Histoire* a été en grande partie reproduite sous un titre à peu près semblable, deux ans après son apparition, par Jean Le Frère de Laval⁴. La Popellinière, pour avoir découvert la super-

¹ *Sabaud. duc. principumq. Hist. Gentil.*, p. 226 ; — *Sabaudicæ Respubl. et Histor.*, p. 270.

² P. 173 (chiffree par erreur 159) de la 2^e édition, *Bruxelles*, 1606. — L'*Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie* du sieur de La Popellinière est un « curieux ouvrage, » au sentiment de feu M. Ménabréa (*Mém. de la Soc. roy. académiq. de Sav.*, t. X, p. 581).

³ *Cologne, Birckman, 1571.*

⁴ Niceron, *Mémoires*, t. XXXIX, p. 383. — Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. IV, p. 78. — Brunet, *Manuel*, t. III, col. 835-836. — « L'on attribue assez communément à La « Popelinière *la vraie et entière Histoire des Troubles et Guerres « Civiles...*, publiée sous le nom de Jean Le Frère de Laval.... « Toute la différence c'est que Le Frère, et Piguierre, ont retranscrit tout ce qui étoit trop désavantageux aux Catholiques. Il « peut fort bien se faire, et je n'en doute même presque pas que « La Popelinière qui vouloit se faire lire dans les deux partis, « des Catholiques et des Protestans, ait pris ce détour pour « ménager sa réputation, et l'estime des Huguenots. » (Dreux du Radier, *Bibl. hist. et critiq.*, t. III, p. 164. — V. encore, sur Piguierre, Lenglet du Fresnoy, *op. cit.*, t. IV, p. 74.)

cherie, s'en est plaint avec vivacité dans la préface de cette *Histoire de France*¹, à propos de laquelle, — détail assez piquant, — nous avons vu Varillas lui adresser, il n'y a qu'un instant, le même reproche de plagiat.

De tous les autres ouvrages² publiés par le gentilhomme poitevin, lorsque la paix lui eut créé des loisirs, je ne puis avoir dessein de m'occuper ici ; celui qui, pour notre pays, a véritablement de l'intérêt, le dernier en date, m'arrêtera un moment, et encore n'en parlerai-je que sous le point de vue bibliographique.

L'Histoire de la conquête des pays de Bresse et de Savoie par le Roy Tres-Chrestien a eu trois éditions, bien que d'ordinaire deux au plus soient indiquées dans les dictionnaires biographiques ou dans les ouvrages de bibliographie pure³ ; suivant mes investigations, le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque Nationale serait seul jusqu'ici à les mentionner toutes les trois⁴, et conformément à l'ordre que je vais de même observer.

La première, la plus recherchée, est aussi la plus rare.

¹ Nicéron, *loc. cit.* — Weiss, dans la *Biogr. univ.*, t. XXXIV, p. 95. — Un contemporain de La Popellinière, Jehan de Pyochet de Salins, gentilhomme savoisien, écrivait en son *Livre de raison* : « ... Ung certain Jean Le Frère de Laval qui avoit ramassé de « plusieurs et divers auteurs, nommément du docte La Popelinière, la plupart de ce qui s'étoit passé des guerres civiles de « France, en avoit publié ung livre... » (*Note sur les derniers moments du poète Marc-Claude de Buttet*, par le comte d'Oncieu de La Bâtie, dans les *Mém. de l'Acad. de Sav.*, 3^e série, t. X, p. 349.)

² V. le P. Nicéron, *Mém.*, t. XXXIX, p. 382, 385 ; — Lenglet du Fresnoy, *Méthode*, t. I^{er}, p. ix ; t. II, p. 531 ; t. III, p. 40 ; t. IV, p. 410, 273 ; — Dreux du Radier, *Bibl. hist. et critiq.*, t. III, p. 156 et suiv. ; — le P. Lelong, *Bibl. hist. de la Fr.*, nos 15388, 19790, 31750 ; — Brunet, *Manuel*, t. III, col. 836 ; t. I^{er} du *Suppl.*, col. 779. — V. aussi, ci-devant, la note 3 de la p. 22.

³ Dreux du Radier (*op. cit.*, t. III, p. 163) et le P. Lelong (*op. cit.*, n^o 19790) n'en ont cité qu'une.

⁴ T. I^{er}, p. 405.

Le *Manuel du libraire* de Brunet ne la donne qu'au t. I^{er} de son *Supplément*¹, paru en 1878. L'exemplaire qu'il signale, mais que je n'ai pu avoir sous les yeux, faisait jadis partie de la Bibliothèque de feu M. le marquis Costa de Beauregard. Adjudgé en 1868, lors de la vente de cette précieuse collection², pour le prix de 48 fr., il est monté jusqu'à 120 fr., le 1^{er} avril 1884, à la vente de la Bibliothèque lyonnaise³ de feu M. Joseph Renard; ce volume, il est vrai, n'avait, il y a vingt ans, qu'une demi-reliure en maroquin noir, tandis qu'il était naguère revêtu de vélin blanc, avec fil. et tr. dor.

Je me crois en mesure de présenter la description bibliographique de cette édition d'après un second exemplaire que j'ai feuilleté longuement :

L'HISTOIRE | DE LA CONQVESTES | DES PAYS DE
BRESSE ET | DE SAVOYE, PAR LE ROY | TRES-
CHRESTIEN. | A Monseigneur de Rosny. | Par le
S^r. de la Po - | pelliniere. |[Pour fleuron, les écus
accolés de France et de Navarre, sommés de la
couronne royale et entourés du collier de l'ordre du
Saint-Esprit.] | A PARIS, | PAR CLAVDE DE MONS-
TR'OEIL, | & IEAN RICHER. | 1601. | Avec Priui-
lege du Roy. | — Pet. in-8 de 8 ff. lim. non
chiffr., 67 ff. ch. et 1 p. finale non ch.

Contenu : . ff. lim. (1 b.) blanc. — (2 a - 3 a.) Epître
« A tres-illvstre..., Maximilian De Bethvne, Baron de
Rosny..., » signée : POPELLINIERE. — (3 b.) bl. — (4 a-8 b.)
« Av Lectevr. » — Ff. ch. 1 a-67 b. Texte, avec ce titre :
« Histoire de la gverre de Savoye. » — P. finale non ch.
« Extraict du Priuilege, » obtenu par « Claude de Montr'œil,

¹ Col. 779.

² N° 1131 du Catalog.

³ N° 1111 du Catalog.

Marchant Libraire en l'Vniuersité de Paris....., le 12. iour de May 1601. »

L'édition suivante, dont j'ai examiné quatre exemplaires, se trouve dans les Bibliothèques publiques de Lyon ¹, de Genève ² et de Grenoble ³ :

L'HISTOIRE | DE LA CONQVESTES | DES PAÏS DE
BRESSE | & DE SAUOYE, PAR LE ROY | TRES-
CHRESTIEN. | A Monseigneur de Rosny. | Par le
sieur de la Popelliniere. | [Fleuron.] | A LYON, |
M. DCI. | — Pet. in-8 de 158 p. ch.

Contenu : 2. Blanc. — 3 - 5. Epître « A tres-illvstre..., Maximilian de Bethvne Baron de Rosny..., » signée : LA POPELLINIÈRE. — 6-13. « Av Lectevr. » — 13. Fleuron. — 14-153. Texte, avec le même titre que dans l'édition précédente. — 154-156. Vers « A la lovange Du Roy, » par un anonyme. — 157-158. Deux « Sonnets » sur le même sujet, « par I. dv Nesme ⁴. » — 158. Autre sonnet « A Messievr des Covrs De Parlement, » par un anonyme. — 158. Fleuron [semblable à celui de la p. 13.]

Dans ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne d'Henri IV* ⁵, M. Péricaud, auteur d'une érudition peu communè, n'a point essayé de dévoiler

¹ 25850.-160.

² Gf 302.

³ E 14462.

⁴ Ces deux sonnets sont tirés d'un opuscule du même poète, paru trois ans plus tôt : *Le Miracle de la paix en France. Au roy très-chrestien de France et de Navarre*, par I. du Nesme, Pontoisien. Lyon, Thibaud Ancelin, 1598, in-8 (en vers). — « Votre conjecture était parfaitement fondée : *Le Miracle de la paix en France* contient bien les deux sonnets *Henry, bien que tu sois...* et *Grand Roy qui ne se paist...* » (M. L. Delisle à l'auteur, lettre citée.) — V. le *Miracle de la paix* dans Brunet (*Manuel*, t. IV, col. 42; t. II du *Suppl.*, col. 15) et dans le P. Lelong (*Bibl. hist. de la Fr.*, n° 19734; t. IV, S.).

⁵ Pag. 184.

le nom de l'inconnu, imprimeur de cette édition lyonnaise — ou soi-disant telle — du livre de La Popellinière ; la prudente réserve de l'ancien conservateur de la Bibliothèque de Lyon veut être imitée, et je n'aurais garde de rechercher maintenant si nous ne serions point en présence d'une contrefaçon française¹ ou étrangère de l'édition de Paris. Un double détail, toutefois, mais à titre de simple remarque : si la deuxième édition est, assez illégalement, sans nom d'imprimeur², elle ne mentionne pas davantage, chose non moins singulière pour le temps, le privilège royal ou la permission d'imprimer³, accordée à son sujet, et, de plus, elle se présente à nous, par précaution ou par ironie, — on peut choisir, — sous la sauvegarde du sonnet d'un anonyme « A Messieurs des Cours de Parlement. »

Reste la dernière édition. Il en figure un exemplaire à la Bibliothèque de Chambéry⁴ et un autre à celle de Grenoble⁵ ; le titre est tel :

L'HISTOIRE | DE LA CONQVESTTE | DES PAÏS DE
BRESSE ET | DE SAUOYE, PAR LE ROY | TRES-

¹ J'ai rencontré un fleuron identique à celui du titre de cette édition sur le titre du *Dialogue de Berger Picard, avec la Nymphe Champenoise, sur la fortune & gouvernement du Marquis d'Ancre en Picardie*. Par A. D. F. P. A Paris, Par Iean Sara, rue Saint Jean de Beauvais, devant les Ecoles de Decret. 1617. Pet. in-8 de 30 pp., vignettes dans le texte (Bibliothèque de Grenoble, E 14458).

² Un édit de Henri II; roi de France, du 12 décembre 1547, prescrivait que le nom du typographe et l'enseigne de son domicile fussent imprimés au commencement du livre (*Mém. de la Soc. sav. d'hist.*, t. XVI, p. 29). — « Sous Louis XIII, le gouvernement fut « encore plus sévère, et, pour rendre plus réelle la responsabilité « des imprimeurs, on les força de signer toutes leurs éditions » (C. Dareste de La Chavanne, *Hist. de l'Administration en France*, 1848, t. I^{er}, p. 173).

³ « L'autorisation royale fut rendue nécessaire pour l'impression en 1563 » (C. Dareste de La Chavanne, *loc. cit.*).

⁴ N° 3784.

⁵ E 17098.

CHRESTIEN. | A Monseigneur de Rosny. | Par le
sieur de la Popelliniere. | [Marque typographique.] |
A LYON, | PAR THIBAUD ANCELIN, | IMPRIMEUR
ORDINAIRE DU ROY. | 1601. | Avec priuilege de
sa Majesté. | — Pet. in-8 de 75 ff. ch. et 1 pag.
non ch.

La marque typographique que porte ce titre est celle de Thibaud Ancelin; elle est conforme à la description qu'en a donnée M. Monfalcon, dans son *Manuel du bibliophile lyonnais*¹ : Un enfant couché; auprès de lui est un sablier; légende : *Nascentes morimur mors rediviva piis.*

Contenu : 1 b. Bl. — 2 a - 3 b. Epître « A tres-illvstre... Maximilian de Bethvne, Baron de Rosny..., » signée : LA POPELLINIERE. — 4 a - 8 b. « AV Lectevr. » — 9 a - 75 b. Texte, avec le même titre que dans les deux premières éditions. — P. finale non ch. : « Extraict du Priuilege, » accordé le 12 mai 1601, « à Claude de Montr'œil, Marchant Libraire en l'Vniuersité de Paris, » suivi de la permission donnée par « Ledit Montr'œil à Thibaud Ancelin, Impri-
meur ordinaire du Roy à Lyon, d'Imprimer... ledit Histo-
toire... »

Cette seconde édition lyonnaise de l'*Histoire de la conquête* n'a pas été insérée, dans les *Notes et documents* de M. Péricaud, parmi les publications de l'année 1601. Les différences typographiques qui la distinguent de la précédente sont assez faciles à apprécier pour qu'il n'en doive être question ici.

Je puis dire également, à l'aide du travail de rapprochement auquel je me suis livré, que les trois éditions n'offrent pas de variantes quant au texte; la dissemblance la plus

¹ Pag. xxxii.

sensible n'existe en réalité que dans la pagination, puisque la deuxième est chiffrée à la page, tandis que, pour les autres, le chiffre se trouve au feuillet seulement.

III

Une observation se dégage clairement, à mon sens, de tous les faits, de toutes les particularités exposées dans cette *Note bibliographique* : au XVI^e et au XVII^e siècle, le plagiat, ou mieux l'art de l'assimilation s'épanouissait dans toute son impudence. Si La Mothe Le Vayer n'avait pas écrit encore que « l'on peut dérober à la façon des abeilles « sans faire tort à personne ; mais » que « le vol de la « fourmi qui enlève le grain entier ne doit jamais être « imité, » la morale historique était, tout aussi bien que la morale littéraire, d'une pratique des plus accommodantes : ce n'étaient qu'abeilles et que fourmis parmi ses adeptes. Qui donc se serait gêné ? On prenait son bien où il se rencontrait.

Nous avons vu incidemment quel était le sentiment de Guichenon sur la valeur historique des *Décades savoisiennes*¹, et, pour avoir cherché à établir que Jean de Tournes a littéralement copié La Popellinière, n'avons-nous

¹ Varillas, d'un autre côté, n'a-t-il pas accusé Guichenon de « n'avoir fait, dans la dernière partie de son livre, [l'*Histoire générale de la Maison de Savoie*], que copier l'*Histoire Italienne du « provéditeur Nani*, qu'il se garde bien de citer ? » (Costa de Beauregard, *Mém. hist. sur la Mais. roy. de Sav.*, 1816, Avant-Propos, p. XXI.) Mais le savant Hoffmann a sérieusement pris la défense de l'historiographe de Savoie dans sa *Dissertatio de vita et scriptis S. Guichenonii* (Guichenon, *Hist. générale*, édit. de Turin, V^o vol., *in fine*) — V. aussi *Sui principali storici piemontesi e particolarmente sugli storiografi della R. Casa di Savoia*, par le baron G. Claretta, 1878, p. 126 et suiv.

pas surpris son *inspirateur* recourant ailleurs au même procédé envers deux auteurs calvinistes, sans convenir, il est vrai, de ses emprunts, mais non sans protester d'avoir été, lui aussi, mis au pillage par Jean Le Frère de Laval ?

Assurément un tel tableau est déjà assez complet : il contient la plupart des personnages qui apparaissent dans ma *Note*. Peut-être une place se trouverait-elle encore à leurs côtés, et à qui reviendrait-elle sinon à Paradin, devenu, par sa *Chronique de Savoie*, la cause première, mais fort innocente, de toutes ces recherches d'historiographie et de bibliographie. Or voici justement ce qu'il faudrait penser, selon le P. Menestrier, de ses *Mémoires pour l'histoire de Lyon*¹ : « Les Mémoires dont parle Paradin dans son Epître « dédicatoire, qu'il dit lui avoir été communiqués par « Nicolas de Langes, lieutenant-général de Lyon, sont « l'ouvrage de Claude de Bellièvre, Président au Parlement « de Grenoble, intitulé : *De Lugduno prisco*, dont Paradin « s'est servi sans avoir dit un mot de ce grand homme, « dont il a inséré tout l'ouvrage dans ses Mémoires, n'ayant « fait que traduire². »

Chose peu facile que de résister à la contagion de l'exemple ! Serait-ce mal vraiment ! que de se mettre à cette heure, — et pour finir, — à l'unisson avec le xvi^e et le xvii^e siècle, d'emprunter à Jean de Tournes ses propres expressions, en manière d'hommage, tardif peut-être, à son

¹ Touchant les premières éditions de la *Chronique de Savoie* de Paradin, voir, entre autres appréciations, celles de Guichenon (*Hist. général.*, Préface, *loc. cit.*), de L. Ménabréa (*Mém. de la Soc. roy. académiq. de Sav.*, t. IX, p. 253-254) et du baron Claretta (*op. cit.*, p. 33-34).

² Le P. Menestrier, à la p. 176 de ses *Caractères historiq.* ou de son *Introduction à l'Hist. de Lyon* (cité dans Nicéron, *Mém.*, t. XXXIII, p. 167, et dans le P. Lelong, *Bibl. hist. de la Fr.*, n° 37350).

œuvre de patience historique, et de venir dire à la suite de ce compilateur par trop consciencieux :

« Comme je ne peux pas avoir eu tous les memoires du passé, ainsi qu'il eust bien esté de besoing, ni ne pourray, peut estre, recouvrer aisement les advis de ce qui surviendra par cy apres, je prie tous gents d'honneur & de lettres, & sur tout ceux qui prennent plaisir à la *bibliographie*, qu'il leur plaise... me communiquer par cy apres les memoires & advis qu'ils pourront avoir concernans ceste *Note*. Outre le bien qu'ils feront au public, (auquel tous gents de bien doyvent rapporter les dons qu'ils ont receu de Dieu) j'auray juste occasion de leur en demeurer obligé, pour le recongnoistre où j'en auray le moyen ¹ ? »

¹ Avis « Au Lecteur » (*Chronique de Savoie*, troisième édit.).

ALLOCATION

PRONONCÉE .

à l'ouverture de la séance publique

DU 11 AVRIL 1889

PAR

M. D'ARCOLLIÈRES

Président de l'Académie de Savoie.



MESDAMES , MESSIEURS ,

Il est de tradition, à l'ouverture des séances solennelles de toute Académie, que les premières paroles du président expriment sa gratitude et celle de sa Compagnie aux personnes venues pour l'entendre, lui et quelques-uns de ses confrères. Cet usage, je l'avoue, ne laisse pas que de me jeter dans un sérieux embarras. A Dieu ne plaise que je songe à l'é luder ! Procédé qui serait par trop commode, et, bien mieux, irait directement à l'encontre de mon intention formelle. Mais, comment pourrais-je, moi vingtième peut-être, répéter en termes nouveaux ce qu'ont si bien dit, de cette place, mes divers prédécesseurs ? Là où leur facilité, leur esprit, leur tact leur inspiraient des phrases heureuses, des tournures originales, je ne trouve rien que le mot habituel, familier, banal. Après tout, c'est vraisemblablement

en cela qu'éclatera à la fin la différence que je cherche, depuis un moment, à établir entre eux et moi. Je viens donc tout simplement, tout naïvement remercier mon auditoire d'un instant, aussi brillant que distingué, de son amabilité à se rendre à l'invitation de l'Académie; elle est heureuse et fière de voir au premier rang de cette nombreuse assistance, dans cette salle¹ que M. le Préfet a bien voulu mettre à sa disposition, plusieurs représentants des principales autorités résidant en cette ville.

La sympathie que l'Académie peut solliciter, n'est pas la seule cause de cet empressement. Penser qu'il suffit de vouloir parler en général sciences, histoire, littérature ou arts pour rencontrer, à point nommé, des auditeurs, ce serait vraiment montrer un égoïsme légèrement outrepassant. Or, n'auriez-vous pas aussi, de propos délibéré, tenu à faire voir quel intérêt s'attache dans cette cité aux productions bisannuelles des poètes de Savoie, et quel souvenir durable laissera la mémoire de celui qui s'en est allé brusquement d'ici-bas, au moment où il se disposait à franchir la porte de cette enceinte? De là à dire que la vie intellectuelle n'est pas près de disparaître en notre province, qu'elle donne inconsciemment à cette heure une preuve de son intensité, il n'y a qu'un pas, et c'est ainsi que j'ai dessein de terminer mon rapide coup d'œil sur la solennité de ce jour.

Que va être le concours de poésie? Les concurrents sont-ils nombreux? Leurs œuvres excellentes? En résumé, ont-ils, de tout point, répondu aux intentions du fondateur de leur prix?

Votre curiosité n'ira pas, je l'espère, immédiatement si

¹ La salle du Conseil général.

loin, et votre impatience voudra bien ne pas m'obliger à empiéter, ne fût-ce que par une discrète allusion, sur les droits du rapporteur du concours. Peut-être devrais-je, sans m'exposer au risque d'être traité d'envahisseur, vous entretenir quelques instants de feu M. l'avocat François Guy, et, afin d'imiter ce qui se passe régulièrement sous une coupole célèbre, au jour de la distribution des prix de vertu, je pourrais en peu de mots vous dire que, en Savoie, a vécu aussi dans ce siècle un M. de Monthyon, pour le plus grand profit de la Poésie et de la Peinture, ces deux sœurs que l'imagination et les yeux associent volontiers. Mais j'aime mieux laisser ce soin à M. le Secrétaire perpétuel, et, si, ce que je suppose, il ne s'y est point abandonné cette année, jugeant avec raison qu'il n'est plus nécessaire de faire connaître quels fruits a portés, depuis un demi-siècle, l'initiative, poétique et généreuse à la fois, de M. Guy, il voudra bien me permettre pourtant de hasarder, avec la chronique, que ce bienfaiteur des lettres et des arts eut à s'appliquer de bonne heure, au sujet de sa fondation, le *tulit alter honores* du poète ancien. Au premier concours qui suivit la création de ce prix, il adressait à l'Académie une pièce de vers, sous le voile de l'anonyme, — cela va de soi ; — par malheur, la couronne qui aurait dû en être la récompense, s'en alla à une autre adresse. Le poète éconduit s'attendait-il à ce couronnement imprévu, non de son œuvre, mais de sa fondation ? — Il est vrai que, dans l'intervalle, — détail omis par la chronique, — M. Guy était mort.

La discrétion, au temps qui court, est, dit-on, une qualité rare, et c'est, pour ce motif, que je me suis étudié à n'y pas manquer jusqu'ici. Elle aurait été ma règle encore pour ce qui me reste à ajouter, touchant la seconde partie de

cette séance, où la poésie laissera libre carrière à la prose.

Vous deviez, en effet, entendre retracer la vie de celui qui allait être un de nos confrères, feu M. le docteur Gaspard Denarié, de sympathique mémoire ; vous auriez suivi pas à pas cette existence, abrégée par les labeurs de chaque jour, mais longue par tout le bien qu'elle épandit autour d'elle, et vous auriez parcouru cette route avec l'un des amis du défunt, le plus à même d'en rappeler les étapes successives, pour l'avoir en quelque sorte côtoyée sans interruption : des circonstances imprévues en ont décidé autrement. La Notice biographique que devait écrire M. Arminjon, ne verra le jour qu'à une date encore un peu difficile à indiquer ; mais au moins, à écouter tout à l'heure le discours qu'aurait prononcé M. Denarié en prenant séance dans cette enceinte, et dont la Mort semble avoir voulu posséder le dernier mot, — il est resté inachevé, — vous aurez à déplorer, avec l'Académie, que les soucis d'une profession absorbante, les sollicitudes quotidiennes du praticien aient presque continuellement entravé les élans vers l'idéal d'une intelligence d'élite ; puis, sans doute, à la fin, nous nous prendrons à dire, nous inspirant de cette parole du patriarche aveugle de la Bible : Si la voix est de Jacob, la main est assurément d'Esau.

Le docteur Denarié, en effet, avait une physionomie à part : il était bien lui ; aussi peut-on facilement reconnaître dans ses productions, éparses et peu nombreuses pourtant, ses qualités propres : la clarté, la simplicité, le bon sens, le tour piquant et original. Tel on le retrouvait dans la conversation : il avait donc de l'esprit, chose peu commune, et il savait en trouver à son interlocuteur, chose moins commune encore. Je m'explique : cause-t-on avec un homme d'esprit ? Il n'est pas rare de lire sur ses traits,

s'efforçant à rester impassibles, qu'il porte envie à la paternité du mot, par vous lancé, ou de la considération que vous venez de présenter plus ou moins timidement. Rien de pareil chez le docteur Denarié : vous lanciez un mot, sa figure s'épanouissait ; son regard, à la malicieuse bienveillance, brillait derrière ses lunettes ; et, à l'instant, il partait sur votre mot, vous étonnant par l'imprévu, la variété, la profondeur des aperçus que vous aviez si heureusement, mais si inconsciemment condensés. Aussi, lorsqu'on le quittait, volontiers l'on était content de soi, volontiers l'on s'émerveillait de l'esprit réciproquement déployé au cours de l'entretien ; bref, on repassait, non sans une satisfaction intime, ce qui s'était dit de part et d'autre. Sentiment qui se modifiait peu à peu, à la réflexion, dans l'éloignement ; au bout de cinq cents pas, on s'arrêtait net : décidément, c'était le docteur qui était toujours le même.

Que si je voulais définir ce genre d'esprit, dont les malades de M. Denarié ne dédaignaient pas plus le charme que ses clients en bonne santé, j'observerais que c'était là le vrai, le pur esprit français, fait de finesse, de légèreté de touche, d'alliance de mots, d'allusions ou de sous-entendus discrets, de ce tout, enfin, difficile à préciser, où la langue et celui qui a l'art de s'en servir avec tact et mesure, atteignent à des résultats inconnus dans les autres pays.

La tournure d'esprit du docteur n'aurait-elle pas figuré — à l'état latent — parmi les causes qui lui firent accepter avec enthousiasme, en 1859, les tendances annexionnistes de son pays ? On les pressentait dès le commencement des hostilités entre la Sardaigne, alliée à la France, et l'Autriche. Jeune alors, le docteur Denarié fut un des plus ardents champions de cette idée : il aida à son triomphe par la plume, dans les feuilles publiques aussi bien que dans une

brochure de propagande tirée à seize mille exemplaires¹, et il la soutint par la parole, sinon avant sa réalisation, du moins les années suivantes, dans les réunions auxquelles il assistait en sa qualité de médecin ou à tout autre titre. Mais bientôt, à l'exemple de l'un de nos anciens présidents, M. le comte Greyfié, qui avait tenu le rôle le plus en évidence pendant cette période, inoubliable pour tous ceux qui l'ont connue, quelle que soit l'opinion qui les ait alors ralliés, il eut la modestie de n'y plus revenir, estimant sans doute, avec son diagnostic si délié, qu'il est certains mets dont il est bien de ne pas user trop souvent, — fussent-ils des meilleurs.

Les qualités intellectuelles du docteur Denarié, facilement appréciables dans la vie ordinaire, auraient été bien mieux en vue, si l'Académie avait eu la fortune de le posséder quelques années, d'une manière effective ; à l'occasion, il les aurait mises brillamment en œuvre. Je croirais néanmoins, et je ne pense pas ici différer de l'opinion commune, qu'il n'eût donné que de simples opuscules ou des communications fort espacées. Le fait est certain, si la santé lui fût revenue : les exigences de sa profession eussent nécessairement repris le pas sur le désir de ses confrères et ses penchants avérés. Malade, aurait-il pu, pour des travaux de longue haleine, retrouver cette force de volonté devant laquelle ses souffrances ont dû faire trêve, afin de lui permettre d'écrire le discours que nous allons entendre pour la première fois ?

En tout cas, dès que le docteur aurait eu quelques moments de loisir, il serait venu les passer aux séances semi-

¹ *Les avantages de la réunion à la France. Conversation entre Jean et le père Jacques.* Chambéry, Puthod fils; in-8° de 16 pages. (*Bulletin bibliographique de la Savoie*, recueilli par F. RABUT, 5^e année, 1860, n° 112.)

mensuelles de l'Académie ; maintes fois , n'a-t-on pas recueilli de sa bouche ce propos — et il était des plus sincères : — toutes les sciences l'intéressaient ; il ne les cultivait pas toutes, mais toutes lui plaisaient ; il avait des préférences, mais point d'antipathies. — Et de fait, l'étude de la poésie excluerait-elle la culture de la botanique ? Parce que la jurisprudence vous captive, s'ensuit-il que ce soit la première des sciences, que l'épigraphie soit une science inutile ; et auriez-vous bien le droit de trouver que ceux qui ont pour les inscriptions certain faible, gaspillent un temps précieux ou usent mal des facultés que Dieu peut leur avoir départies ?

D'autres, se consacrant exclusivement à l'histoire des deux derniers siècles, n'hésitent pas à prendre en commiseration les infortunés qui vont exhumer de la poussière du passé chartes et documents dont le texte n'a qu'une vague affinité avec le langage et les idées du jour, mais qui pourraient jeter quelque lumière sur les faits ou les mœurs du moyen âge. Que l'étude des temps tout à fait modernes, de l'époque contemporaine, caractérisée par la publication incessante de mémoires intimes, de correspondances confidentielles et inédites, offre plus d'attrait à la faveur des questions qu'elle soulève, et qui parfois sont à peine endormies, alors qu'on les croit définitivement et irrévocablement résolues, je n'y contredis pas ; mais, de grâce, n'y a-t-il aucun charme à vouloir aller demander, de temps à autre, l'isolement à un monde bien disparu et si souvent bien disparate ?

Franchement, s'il y avait uniformité dans les idées, les penchants, les goûts, les occupations, on n'aurait plus qu'à ériger en tout lieu des statues à Houdard de Lamotte, pour

son vers célèbre sur l'origine de l'ennui, et à s'en aller rechercher, on ne sait où, la variété proscrite.

Semblable éventualité n'était donc pas à craindre avec M. Denarié : c'était à la littérature qu'il accordait la préférence, mais il aurait tout aussi bien consenti à s'attacher, par exemple, à la lecture d'un mémoire sur l'ornithologie. Ne montrait-il pas et ne commentait-il pas en 1883, au Congrès d'Albertville, une ancienne thèse ainsi que deux lettres patentes du xvii^e siècle, relatives à la corporation des cordonniers de Chambéry, constitués en université ?

Il était ainsi dans la vraie tradition de l'académicien, de l'académicien de province, veux-je dire. A l'Institut, qui comprend cinq Académies, il y a cinq classes distinctes. La première, l'Académie française, est la seule dans laquelle peuvent indifféremment entrer les membres des autres classes, parce qu'elle n'est, en réalité, que la réunion de toutes les élites, de tout ce qui s'est fait un nom, une célébrité dans tous les genres, et c'est en quoi errent complètement ceux qui protestent quand elle admet un orateur qui n'a rien publié, ou un grand seigneur qui n'a pas écrit une seule ligne. Pour les autres classes de l'Institut, la situation est différente : jamais un minéralogiste de l'Académie des Sciences n'irait s'égarer sur l'un des fauteuils de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'on ne verrait point un philosophe de l'Académie des Sciences morales et politiques entrer dans la section de gravure de l'Académie des Beaux-Arts. Pourquoi ? Tout simplement parce que le but de chacune de ces classes est nettement défini. — En province, se rencontrent bien parfois dans une même Académie deux sections, l'une pour les sciences, l'autre pour les lettres ; il en est même ainsi à l'Académie royale des Sciences de Turin qui, soit dit en passant, accordait, le

6 juillet 1823, aux membres de l'Académie de Savoie la prérogative d'assister à ses séances en toute occasion¹; mais, comme en général, dans les villes d'une importance secondaire, le nombre des personnes qui se peuvent consacrer à l'étude est des plus restreints, on finit par voir dans une même enceinte la physique se mêler à la morale, les sciences médicales aux côtés de la poésie ou de l'économie politique.

Cette différence de goûts et d'objets de spéculations ou de recherches engendrerait-elle des rivalités, et ne pourrait-il arriver, par aventure, que telle branche des connaissances humaines, imparfaitement représentée dans une Compagnie, en vînt à disparaître devant le développement trop considérable de telle autre? Pareille appréhension heureusement ne se réalise pas d'ordinaire : c'est bien plutôt la variété des communications qui donne leur principal agrément aux réunions académiques dans la province. Les volumes de Mémoires, lorsqu'ils reflètent cette disposition, gagnent beaucoup également en intérêt et en importance, surtout quand les matières traitées ont pour sujet le pays qui les a vu composer ou les hommes remarquables dont il a été la patrie et les œuvres qu'ils ont produites.

Je devrais dès lors, pour démontrer la justesse de cette observation — et me conformer à une phrase que je hasardais en commençant, — énumérer les publications les plus récentes des membres de l'Académie. Un usage, ancien déjà, m'en ferait une obligation : mais votre audience a ses limites, et n'aurais-je pas maintenant épuisé en grande partie le temps dont je pouvais raisonnablement disposer?

D'ailleurs, si je voulais mettre en relief les travaux qui ont vu le jour depuis la dernière séance publique, tenue

¹ *Mém. de la Soc. academiq. de Savoie*, t. I^{er}, p 11.

il y a presque deux ans, que pourrais-je dire que n'aurait déjà exposé, en termes à peu près semblables, M. le Secrétaire perpétuel, ou dans son compte rendu annuel, paru l'été dernier, ou dans sa lecture au Congrès de Rumilly, faite deux mois plus tard et probablement imprimée déjà, à cette heure, dans le volume consacré à ces brillantes assises de la Science en Savoie. On remarquera que, plus modeste, je devrais uniquement passer en revue les travaux de cette année-ci ; sans doute, à les résumer, je trouverais l'attrait de la nouveauté ; mais ce serait là une sèche et courte énumération, puisque, — par bonheur pour l'Académie et le surplus de l'humanité, — l'année 1889 n'en est encore qu'au tiers de sa course ; aussi, comme le dit spirituellement Platon, lorsqu'il prétend esquiver les questions par trop délicates, ce sera, — si vous le voulez bien, — pour une autre fois.

LA CORRESPONDANCE

DE XAVIER DE MAISTRE

ALLOCUTION DE M. ARMINJON

VICE-PRÉSIDENT

ET

DISCOURS DE M. LE D^R DENARIÉ

Lus dans la séance puulique du 11 avril 1889

MESSIEURS, MESDAMES,

Depuis sa première jeunesse, le regretté collègue à qui devait appartenir le principal honneur de cette séance, fut un inventeur d'idées, un chercheur dans le monde de l'intelligence, un amoureux des livres et de la littérature, un enthousiaste du bon, du beau et du vrai.

Doué, comme Pierre Lanfrey, d'une brillante imagination, d'une conception facile, formulant sa pensée dans un style élégant et simple, Gaspard Denarié, tout aussi bien que son ancien condisciple du collège des Jésuites, aurait pris place au premier rang des écrivains. D'une nature plus expansive, avec une fibre plus émue, mieux initié aux sentiments et aux besoins de la foule, inspiré et soutenu surtout par les

croyances qui faisaient défaut à l'auteur de l'*Église et des Philosophes*, notre ami était fait, croyons-nous, pour exercer par la plume une influence profonde et durable.

Dieu qui a ses vues, le voulut médecin. Au profit de l'humanité souffrante, pour la consolation des grands et des petits, de ceux qui partageaient sa foi ou ne la partageaient pas, il le jeta dans le labeur obstiné, dans la lutte sans trêve ni repos, où se consuma sa vie.

Ce n'est pas cependant que la plume de notre ami ait chômé. A de certaines heures, le plus souvent dérobées à ses nuits, il la retrouvait alerte, vive, brillante, au service de la raison et du bon sens commun. Sa part dans le mouvement d'idées qui, en 1860, entraîna le vote de la réunion à la France a été décisive. Après l'annexion, la presse périodique de notre province eut en lui, en des moments difficiles, un vaillant auxiliaire. Bien vite reconnu sous le pseudonyme de *Verax*, il a publié, sans les signer, nombre d'autres articles dont la verve entraînant, le style clair, l'argumentation décisive révélaient l'auteur.

L'Académie de Savoie peut regretter qu'absorbé par une vie dévorante, le cher et excellent docteur ne lui ait pas suffisamment appartenu. Depuis de longues années membre correspondant, sa santé avait subi déjà les premières atteintes, lorsque, impatients de le posséder, vous le nommâtes membre effectif.

C'est à Chignin, dans les loisirs forcés du dernier automne qu'ont été écrites, pour remplir le devoir imposé à chacun de nous, ces pages que j'ai la mission, triste et douce à la fois, de présenter en son nom ; dernière œuvre de l'écrivain, consacrée à l'Académie, à la littérature, à son pays, pages que, malgré son désir, il n'a pu complètement achever.

Entre mille sujets qui s'offraient à sa vaste érudition, notre ami n'avait pas hésité ; c'est de Chambéry et d'un illustre Chambérien qu'il avait décidé de vous entretenir. Un goût personnel eut part, non moins que le patriotisme, à ce choix. Entre le charmant et délicat écrivain dont vous entendrez bientôt l'éloge, et notre regretté collègue, il existait plus d'une conformité dans l'esprit, plus d'une ressemblance dans le talent. Jeune officier mis aux arrêts, Denarié aurait écrit, peut-être, le *Voyage autour de ma chambre*. Son cœur ému, sa douce philosophie, son affection compatissante pour ceux que le malheur a marqué de son sceau, lui auraient inspiré le *Lépreux de la cité d'Aoste*.

Et lorsque Xavier de Maistre, mûri par l'âge, par les épreuves de la vie, épanchait son âme dans la correspondance que vous allez connaître, il semble que ses lettres aient été écrites par le cher docteur, qui, lui aussi, savait, au gré de son cœur et de son *humour*, laisser courir son esprit, son encre et sa plume.

Plus remarquable encore est la première partie de son discours où, sous forme d'introduction, le docteur Denarié trace un tableau de la société de Chambéry au XVIII^e siècle. Montrer non seulement Xavier de Maistre, mais J.-J. Rousseau et Joseph de Maistre, sortant du même milieu ; le père du suffrage universel et l'auteur des *Considérations sur la Révolution française*, maîtres l'un et l'autre en l'art d'écrire, formés à ce grand art au cœur des Alpes, dans une petite ville qui se réclamait tout au plus d'être la capitale d'un Duché ; la thèse semble hardie ; elle est vraie et nous n'avons qu'un regret, c'est que faute de temps pour les recherches nécessaires, l'auteur n'ait pas développé davantage un sujet digne de sa sagacité et de son esprit aussi juste qu'inventif. Avec son Sénat et un barreau nombreux, Chambéry à cette

époque ne comptait pas moins dans son étroite enceinte, de cent cinquante familles nobles appartenant à toutes les provinces du Duché ; la liste en a été dressée à l'occasion d'une prise d'habit au couvent des Carmélites ¹.

Mais j'ai trop tardé au gré de votre impatience ; c'est le cher et regretté défunt maintenant qui va parler.

La correspondance de Xavier de Maistre.

« Xavier de Maistre est un de ces rares auteurs qui conquèrent presque immédiatement l'amitié de leurs lecteurs, et savent se l'attacher pour toujours. Il y a tant de simplicité dans son style ; il s'exhale de son œuvre tant de bonhomie spirituelle, tant de gaieté communicative, tant de sentiment vrai ; on y respire tellement d'honnêteté, que l'on se prend à aimer l'écrivain autant que le livre, et que l'on désirerait faire une connaissance personnelle de l'homme, et l'avoir pour ami. D'autres écrivains peuvent nous intéresser plus vivement, nous éblouir par un esprit plus vif, plus étincelant, nous enlever à nous-mêmes, nous subjuguier en quelque sorte par la hauteur de leur génie ; il en est peu néanmoins qui savent parler plus doucement à notre cœur et y pénétrer plus intimement que notre aimable compatriote.

« Xavier de Maistre est né à Chambéry le 8 octobre 1760 ; il en est sorti en 1792, à l'âge de trente-deux ans, c'est-à-dire homme fait. Une théorie moderne, que je crois juste,

¹ Liste des invitations adressées par le marquis d'Arvillard pour la prise d'habit de Mademoiselle de Lannoy, au couvent des Carmélites de Chambéry, le jeudi 25 mars 1756. — Communiquée à l'Académie par M. l'abbé Morand, secrétaire perpétuel.

enseigne que l'homme procède essentiellement du pays où il est né, de la race dont il sort, et surtout du milieu où il a été élevé. — L'homme, en naissant, a reçu de ses parents des aptitudes diverses ; il peut être doué personnellement de facultés spéciales ; mais ces aptitudes et ces facultés ont besoin, pour se développer, d'un milieu favorable ; il faut qu'il trouve autour de lui non seulement des moyens d'instruction, mais encore des intelligences déjà aiguës, qui réveillent, excitent, élèvent la sienne en sympathisant avec elle ; faute de quoi, ces facultés restent endormies, et tendent à s'éteindre dans une inertie mortelle. Un homme de génie peut naître n'importe où ; mais ce génie ne se développera jamais que dans un milieu favorable.

« En étudiant à ce point de vue nos deux compatriotes, Joseph de Maistre et son frère Xavier, on se sent pris, pour le Chambéry du siècle passé, d'un sentiment qui touche presque à l'admiration. Chambéry, en effet, vers le milieu du XVIII^e siècle, devait posséder une société non seulement élégante et polie, mais encore douée d'un esprit littéraire très remarquable. Malgré la barrière politique qui la séparait de la France, et la grande difficulté des communications, on devait parler, dans notre ville, une langue pure et éminemment française ; l'instruction devait être étendue et aborder les sujets philosophiques les plus ardues et les plus variés. — Xavier de Maistre, en sortant de sa ville natale, n'a pas besoin d'aller se perfectionner dans un autre milieu pour écrire l'immortel chef-d'œuvre du *Voyage autour de ma Chambre* ; son grand frère Joseph de Maistre, après avoir vécu jusqu'à l'âge de quarante ans à Chambéry, plongé dans les arides travaux d'un magistrat occupé, arrive sur la terre d'exil pour y écrire hâtivement l'œuvre qui devait étonner les penseurs européens : ses *Considéra-*

tions sur la France. Enfin, ces dernières années, le monde qui s'occupe encore des choses de l'esprit, a lu avec ravissement, dans un ouvrage devenu bien vite célèbre, des lettres exquises, écrites sans prétention littéraire par un gentilhomme savoyard, ami des de Maistre, qui avait passé la première moitié de sa vie dans sa famille au milieu de nos montagnes.

« Véritablement, malgré les préjugés actuels qui veulent tout faire dater de 1789, la société de Chambéry, au XVIII^e siècle, devait posséder un fond bien remarquable de connaissances philosophiques, littéraires et scientifiques de bon goût et d'intelligence. Nous avons, du reste, un témoin qui parle *de visu et auditu* de cette société qu'il avait fréquentée, non pas du temps de la jeunesse des de Maistre et des Costa, mais quelques années auparavant, de 1730 à 1740. Ce témoin difficile à récuser, c'est Jean-Jacques Rousseau, devenu vieux, fatigué de célébrité, las des avances et des hommages de l'aristocratie parisienne, si brillante, si raffinée, si littéraire de ce temps-là, et se reportant avec bonheur aux dix années de sa jeunesse passée à Chambéry. Voilà ce qu'il dit de notre ville à cette époque :

« C'est dommage que les Savoyards ne soient pas riches,
« ou, peut-être, serait-il dommage qu'ils le fussent : car,
« tels qu'ils sont, c'est le meilleur et le plus aimable peuple
« que je connaisse. S'il est une petite ville au monde où l'on
« goûte les douceurs de la vie dans un commerce agréable
« et sûr, c'est Chambéry. La noblesse de la province qui
« s'y rassemble n'a que ce qu'il faut de bien pour vivre ;
« elle n'en a pas assez pour parvenir ; et, ne pouvant se
« livrer à l'ambition, elle suit par nécessité le conseil de
« Cinéas : elle dévoue sa jeunesse à l'état militaire, puis
« revient vieillir paisiblement chez elle. L'honneur et la
« raison président à ce partage.

« Les femmes y sont belles, et pourraient se passer de
« l'être ; elles ont tout ce qui peut faire valoir la beauté et
« même y suppléer. Il est singulier que, appelé par mon
« état à voir beaucoup de jeunes filles, je ne me rappelle
« pas d'en avoir vu, à Chambéry, une seule qui ne fut pas
« charmante. »

« Pendant son séjour à Chambéry, après avoir quelque temps travaillé au cadastre, Jean-Jacques donnait des leçons de musique aux dames et aux demoiselles de la ville. Mais, en même temps, il se livrait passionnément à l'étude ; il fréquentait la société sérieuse et instruite de Chambéry : ecclésiastiques, religieux de différents ordres, médecins, membres de la noblesse, etc. Lié avec les Jésuites qui lui faisaient visite aux Charmettes, il puisait largement dans leur magnifique bibliothèque, et passait tout en revue avec une fougue désordonnée. Il faisait des expériences avec un Père Jacobin, professeur de physique ; il avait de longues et instructives conversations avec l'honnête docteur Salomon, homme d'esprit, grand cartésien, qui lui ouvre l'horizon des hautes connaissances et lui donne la passion des études religieuses et scientifiques. Il devient l'ami du marquis de Conzié, seigneur des Charmettes, possesseur d'une riche bibliothèque et, sous le prétexte de lui donner des leçons de musique, passe le temps de ses leçons en lectures philosophiques, en longues causeries sur les choses et les hommes du jour, sur la correspondance de Voltaire et du roi de Prusse, qui faisait grand bruit ; « lectures et causeries, ajoute-t-il, qui, développant le germe de littérature qui se trouvait dans sa tête, lui inspirèrent le désir d'écrire avec élégance : c'est depuis mon arrivée à Chambéry, continue Jean-Jacques, jusqu'à mon départ en 1741, que mon éducation, mêlée et sans suite, ayant pris de la consistance,

m'a fait ce que je n'ai plus cessé d'être au milieu des orages qui m'attendaient. »

« Hélas ! Jean-Jacques n'a guère profité de toutes les leçons des bons moines Jacobins et des Pères Jésuites, et la philosophie pratique de Madame de Warens à bien pu contrarier le salutaire effet des conversations avec Révérends les Pères ; mais il n'en ressort pas moins que l'éducation littéraire de Jean-Jacques Rousseau s'est faite dans le même milieu où devaient surgir plus tard les deux de Maistre et leur ami le marquis Henri Costa.

« Cela paraît étrange de voir sortir du milieu initial Jean-Jacques Rousseau et les de Maistre ; mais ce fait nous donne en même temps le droit de rechercher, s'il ne se trouve point entre eux, je ne dirai pas un lien de famille, je paraîtrais certainement paradoxal, mais un caractère commun à tous, comme une saveur spéciale provenant du terrain commun où ces plants divers se sont développés. Certes, Joseph de Maistre et Jean-Jacques Rousseau peuvent devenir le sujet d'une comparaison très intéressante, avec plus de justesse et de raison d'être que les hommes illustres dont Plutarque établissait les parallèles. Aussi éloignés l'un de l'autre que deux hommes peuvent l'être sous le rapport de la naissance, de l'éducation, du genre de vie, des croyances et de la conduite privée ; ils ont cependant de nombreux points de ressemblance ; doués tous les deux d'un génie indépendant, ils ont aimé à braver les opinions courantes et à jeter leurs idées par le monde sans bien s'inquiéter comment elles seraient reçues ; maîtres éminents, tous les deux, de la langue française, quoique tous les deux nés et élevés hors de France, ils ont chacun une originalité de style propre sur laquelle sont venus se mouler après eux de nombreux écrivains. Ils ont tous les deux des disciples ardents et des

détracteurs passionnés ; ils ont été les initiateurs et sont restés les chefs incontestés des deux écoles philosophiques qui se disputent le gouvernement des intelligences ; les révolutionnaires naturalistes procèdent de Rousseau ; de son côté, de Maistre est le maître de ceux qui voient, dans la marche de l'univers, la direction de la Providence divine.

« Ne paraît-il pas étrange que ces deux hommes, si différents et d'un génie si remarquable, aient fait leur éducation presque jusqu'à l'âge mûr, dans cette même paisible petite ville où nous nous plaignons souvent, comme notre illustre compatriote, de sentir l'énorme poids du rien ?

« J'ai dit que cette éducation commune nous donnait le droit de rechercher s'il n'existait pas au point de vue littéraire, entre ces esprits divers, sinon une parenté, du moins un caractère commun qui les reliât les uns aux autres ; je crois qu'il existe, et qu'il ne serait peut-être pas difficile de le découvrir. Ne trouve-t-on pas en lisant Jean-Jacques Rousseau, dans certaines pages, les meilleures selon nous, celles que l'on cite du reste dans les recueils littéraires, ne trouve-t-on pas dans ces pages, consacrées surtout aux souvenirs de sa jeunesse et aux descriptions de la vie champêtre et des spectacles de la nature, comme un charme communicatif, une suavité de forme, une fraîcheur d'impression naive et intime, avec une teinte de mélancolie ; charme, suavité, fraîcheur, qui manquaient complètement à l'école du XVIII^e siècle, et qui font souvenir que Jean-Jacques Rousseau a habité de longues années dans le pays des de Maistre et d'Henri Costa. Il lui manque, au malheureux Rousseau, ces éclairs de gaieté contenue, cette saveur de bonhomie railleuse, cette pointe d'ironie sans malice qui donnent tant de grâce aux écrits de nos compatriotes, et qui, suivant un savant critique, seraient le cachet de notre littérature savoisienne.

« Permettez-moi de vous citer ces quelques lignes dues à la plume de l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Lille, M. de Margérie. Elles sont consacrées à Joseph de Maistre, mais il me semble qu'elles s'appliquent avec bien plus de justesse à son frère Xavier :

« Sa terre natale était le pays des Allobroges, comme il se plaisait à l'appeler, cette Savoie dont les paysages ont tant de grandeur et les fleurs tant de parfums délicats et d'élégance un peu sauvage. L'esprit, lorsqu'on se mêle d'en avoir, y est d'une qualité à part.

« Tout en étant très français par sa pointe, il est tout à fait *lui-même* et, s'il fait parfois souvenir de *l'humour* britannique, il s'en distingue sans peine par une allure plus aimable et plus fine, par un tact plus sûr qui s'arrête endecà de la caricature et en-deçà du sarcasme amer. Les Genevois en tiennent quelque chose « avec un léger apprêt » dont on retrouve une trace jusque dans l'enjouement de Topffer, leur aimable conteur. Où il s'épanouit dans toute sa sève, c'est chez les deux grands écrivains qui font la gloire intellectuelle, morale et chrétienne de la Savoie et que leur date place à deux extrémités de notre histoire littéraire moderne, saint François de Sales et Joseph de Maistre.

« Ce qu'il y a chez le grand évêque de grâce exquise, de malice et de finesse attique attendries par la charité chrétienne, de tour imprévu, d'observation profonde, de sérénité souriante et grave, on l'entrevoit tout de suite en lisant la première page venue de *l'Introduction à la vie dévote* ; et, à mesure qu'on pénètre plus avant dans ce style et dans cette âme, — le premier si parfaitement moulé sur la seconde, — on se sent l'esprit de plus en plus charmé, le cœur de plus en plus conquis.

« Joseph de Maistre diffère par bien des côtés de son
« saint compatriote et n'est point, en somme, un esprit
« de la même famille. Mais c'est un esprit du même
« terroir ; il a bien la saveur savoisienne et l'on trouve,
« entre les hauteurs sévères où sa pensée se complait, des
« vallées comme celles de son pays, imprévues, riantes,
« pleines de fraîcheur. »

« Il est temps de venir à la correspondance de Xavier de Maistre qui est bien, lui, un esprit de la même famille que l'aimable saint. J'ai peut-être fait une digression un peu longue sur le Chambéry du temps passé, mais les souvenirs que j'ai évoqués me semblent faire si grand honneur à nos grands parents du XVIII^e siècle, que l'on me pardonnera, je l'espère, de m'être attardé en parlant d'eux ; on s'arrête si volontiers devant le portrait d'un glorieux bisaïeul.

« Les *Lettres* de Xavier de Maistre ont été recueillies et publiées, pour la première fois, en 1877.

« Les personnes auxquelles est adressée cette correspondance sont peu nombreuses ; la plus grande partie est écrite au vicomte de Marcellus, éminent diplomate et poète distingué à qui nous devons la Vénus de Milo, et surtout à la vicomtesse sa femme. Les autres lettres sont écrites à son frère Joseph, à Madame Hubert Saladin, au colonel Hubert Saladin, au marquis Oudinot, au duc de Reggio, au général Oudinot, à M. Charpentier, éditeur, au comte de Marcellus. Evidemment toute la correspondance de Xavier n'est pas là ; nous savons qu'il existe une vingtaine de lettres adressées à Topffer, ce Xavier de Maistre genevois, tant il lui ressemble par l'esprit et par le cœur ; il est regrettable que les scrupules exagérés de la famille du charmant et honnête conteur n'en n'aient pas permis la publication. A part un fragment de lettre écrite à son frère

Joseph en 1812, où il dépeint l'aspect lamentable de la retraite de la grande armée et où il laisse échapper l'antipathie profonde qu'il a contre Napoléon I^{er}, « cet homme infernal qui les a conduit à cet excès de malheur, » et une lettre assez insignifiante adressée à un de ses parents, datée de septembre 1812, toutes les lettres que nous possédons de lui ont été écrites à partir de l'année 1828. Xavier de Maistre avait alors 65 ans ; il avait dû sans doute, grâce à ses grandes relations, à sa nombreuse parenté, et, pendant un long séjour en Russie, entretenir une correspondance assez étendue ; en fouillant les archives de vieilles familles de Savoie alliées ou amies des de Maistre, l'on en retrouverait, je crois, un grand nombre. Espérons qu'elles sortiront un jour de leur obscurité pour le bonheur des esprits délicats.

« En attendant cet heureux moment, goûtons celles que nous avons entre les mains et nous pourrons apprécier combien cette correspondance de vieillard contient encore de gaieté, d'esprit, de vivacité, d'imagination et de fraîcheur de sentiment.

« Les deux premières lettres nous montrent bien Xavier tel que nous nous l'imaginions. Vous vous rappelez *Le Lépreux de la vallée d'Aoste*, cette idylle mélancolique, tempérée et adoucie par la philosophie chrétienne. Le lépreux a réellement existé ; quand Xavier en fit la connaissance, il était en garnison à Aoste, et il s'était lié avec une jeune personne dont il espérait faire un jour sa femme. Cette espérance ne se réalisa pas ; les guerres de la Révolution, l'exil prolongé qui s'en suivit et qui confina pour de longues années Xavier de Maistre en Russie, mirent fin au roman commencé.

« Xavier se maria, à Saint-Pétersbourg, à une femme

digne de lui, et trouva dans cette union le bonheur qu'il méritait; mais il n'avait pas oublié son premier attachement. Lorsqu'il revint en Savoie, devenu un vieillard, il s'enquit de ce qu'était devenue celle qui, la première, avait fait battre son cœur. Il lui écrivit, et voici sa lettre :

« Je ne sais si vous reconnaissez l'écriture de Joris,
« Madame, après un si long espace de temps. Depuis mon
« retour dans ma patrie, je désirais vivement avoir de vos
« nouvelles; mais toutes celles que j'ai reçues étaient
« si contradictoires que je ne savais où vous adresser
« une lettre..... Malgré le temps et l'éloignement, j'ai
« toujours conservé pour vous l'estime et l'attachement
« que votre caractère et vos excellentes qualités m'avaient
« inspirés dans le temps où je me croyais destiné à unir
« mon sort au vôtre.... Vous savez peut-être que Dieu m'a
« donné une bonne femme, à laquelle j'ai bien souvent
« parlé de vous. Heureusement j'ai pu lui en parler sans
« rien cacher des rapports que nous avons eu ensemble,
« et j'ai pu lui faire partager les sentiments que je vous
« porte... Ecrivez-moi, de grâce; tout ce que vous me
« direz m'intéresse. Parlez-moi de la Croix-de-Ville; dites-
« moi s'il y a encore des pigeons devant vos anciennes
« fenêtres, si la petite maison de votre mère existe toujours
« et si vous avez visité quelquefois la tour déserte du
« pauvre lépreux. Si, comme je l'espère, votre oncle
« Barnobite, plus jeune que moi, existe encore, ainsi que
« vos sœurs, rappelez-moi à leur souvenir. Sans doute il
« n'existe qu'un bien petit nombre de mes anciennes
« connaissances!... Je ne vous en dirai pas davantage
« aujourd'hui. Permettez-moi d'espérer que vous me
« regarderez comme votre affectionné ami. »

« La personne qui vous remettra cette lettre se char-
« gera de la réponse. »

« Il reçoit cette réponse si attendue et écrit de nouveau :

« Environs de Pise, 1828.

« Enfin, j'ai arraché une lettre de la cité d'Aoste ; je ne
« saurais vous exprimer, Madame, combien elle m'a fait
« plaisir... Avant tout je dois vous dire que toutes les
« fois que je trace en vous écrivant le mot de Madame,
« ma plume s'arrête tout court, et je suis obligé de faire
« des réflexions sur le temps, l'âge et les convenances
« pour ne pas écrire : ma chère Elisa, quoique cela me
« paraîtrait tout naturel depuis, surtout, que j'ai revu
« votre écriture et que j'ai lu tout ce que votre lettre
« renferme d'aimable et d'affectueux.

« En parcourant votre lettre, le noir espace qui m'a
« séparé de vous a disparu. Je vous ai revue jeune et
« belle, assise sous les noisetiers, avec vos oncles et
« le père Tavernier ; et le cœur du vieux Joris ne s'est
« pas moins ému que celui d'Elisa. Je ne sais si votre
« imagination m'aura présenté aussi favorable à votre
« souvenir. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'à travers
« le temps et les orages de la vie, j'ai été plus heureux
« que vous sous le rapport de la santé qui est encore
« parfaite, malgré mes soixante-cinq ans.

« J'ai appris avec plaisir l'emplette que vous avez faite
« de la maison de Bard. Vous serez là un peu plus au
« large que dans celle où je vous ai laissée, et, comme
« je la connais, je sais où vous prendre lorsque je pense
« à vous, et je puis me promener avec vous dans le
« jardin, au fond duquel on voyait jadis une perspective
« peinte avec deux figures qui devaient représenter le
« baron Vignet et la comtesse de Bard.

« Je serai charmé aussi d'avoir une notice sur mes
« anciennes connaissances de la cité. Ce sera probable-

« ment une nécrologie. N'importe ! Ce coin de terre où
« j'ai longtemps désiré me fixer pour toujours, où j'ai passé
« des jours si heureux, m'intéresse autant que ma patrie.
« Je ne m'en rappelle jamais les hivers et le mauvais
« temps ; il me semble que le ciel y est toujours serein
« et les arbres en fleurs.

« Mais pour entrer dans la réalité et vous encourager à
« me parler de vous, je vous apprendrai que mon front
« s'est dépouillé de ses cheveux et qu'ils ne *rebiollent*¹
« plus, comme vous me le disiez un jour. En conservant
« ma face maigre et pâle, je suis devenu plus volumineux
« et j'ai acquis un assez gros ventre qui me donne un
« air respectable. J'ai cru devoir vous faire ce protrait
« abrégé de ma personne, afin que vous ne soyez pas trop
« surprise si jamais j'ai le plaisir de vous voir. J'habite
« maintenant une jolie maison de campagne aux pieds des
« Appenins ; les médecins ont ordonné le climat de Pise
« pour mon enfant malade, et comme il est remis et qu'il
« prend chaque jour des forces et de la santé, je n'en
« partirai que lorsqu'il sera assez fort pour supporter le
« climat de Saint-Pétersbourg.

« Il faut, comme vous le dites, que la brebis broute
« l'herbe où elle est attachée. Le mal et le bien ne sont
« jamais à notre disposition ; tout l'art de la vie consiste
« à tirer le meilleur parti des circonstances forcées dans
« lesquelles on se trouve. C'est pour tirer le meilleur
« parti des miennes que j'ai voulu être en correspondance
« avec vous. Votre réponse m'a fait un véritable plaisir ;
« elle est si naturelle, si bonne ! ma femme l'a trouvée
« charmante. Elle veut que je vous dise combien elle a

¹ *Rebioller*, mot savoyard ; se dit de la souche d'un arbre coupé ou devenu caduc, qui pousse des rejetons.

« été sensible aux compliments que vous lui adressez et
« vous prie d'agréer les siens. Ecrivez-moi, de grâce, et
« croyez aux sentiments sincères que vous à voués, pour la
« vie, votre ancien ami. »

« Madame de Maistre ayant écrit quelques lignes de
« compliments à la suite, Xavier termine la lettre par ces
« mots : « Ma femme a voulu ajouter deux mots à ma
« lettre. Vous voyez, Madame, qu'au lieu d'un ami vous
« en avez deux. »

« Quel charme et quelle simplicité ! Pendant son long
exil, Xavier est bien resté le Savoisien d'antan ; il retrouve
avec bonheur et cite, en le soulignant, un vieux mot du
patois local ; son cœur a dû *rebioller* en l'écrivant. Et quelle
aimable femme que la compagne de Xavier ; elle a su telle-
ment s'identifier avec son mari, qu'elle prend part et qu'elle
s'intéresse avec lui à des souvenirs qui lui sont personnel-
lement, pour le moins, très indifférents. J'ai dit : pour le
moins ; bien des femmes comprendront ma réticence et en
admireront davantage Madame Xavier, quoique celui-ci fut
le mari le plus fidèle, le plus aimant que l'on put rencon-
trer, comme sa correspondance et sa longue vie passée
dans l'union la plus intime avec sa femme le prouvent sura-
bondamment. Madame Xavier, sûre de l'affection de son
mari, ne s'offusqua pas des souvenirs restés dans l'âme
pure et chevaleresque du poète, pas plus qu'elle ne s'in-
quiéta plus tard de l'amitié enthousiaste que ce cœur naïf
et tendre voua à la dame dont nous allons bientôt nous
entretenir.

« Les cinq lettres qui suivent sont adressées à M. de Mar-
cellus : nous y glanons une histoire de brigands très gaie-
ment racontée, mais un peu trop longue à transcrire, puis
l'appréciation suivante sur la politique française et les
journalistes parisiens en 1828.

« Je pense que c'est une récompense dont jouit mon
« pauvre frère, dans le ciel, de ne pas lire les gazettes et
« de se moquer des sottises que nous faisons *ici-bas*. Je ne
« sais que penser de vos ministres : M. de Beauvais a
« perdu la tête et n'a jamais eu de cœur. » M. de Beau-
« vais, ministre de l'instruction publique et des cultes,
« venait de contresigner les ordonnances qui ordonnaient
« la fermeture des petits-séminaires dirigés par les Jésuites.
« Il est inutile de se demander quel genre de réflexions
« inspireraient à Xavier de Maistre les faits et gestes d'au-
« jourd'hui.

« Les lettres adressées à Madame de Marcellus forment
la plus grande partie de la collection. Madame de Marcellus
était une femme de beaucoup de bonté et d'esprit, et Xavier
lui avait voué un culte chevaleresque. Les lettres qu'il lui
adresse sont de véritables conversations intimes, où il laisse
courir sa plume au gré de son imagination, où il écrit tout
ce qui lui passe par la tête et par le cœur.

« Je ne vous ai jamais fait encore de déclarations dans
« les formes ; il faut que je vous dise comment et pourquoi
« je vous aime... ce n'est pas même votre esprit ni vos
« talents ; je vous ai reconnu tous ces avantages avant de
« désirer votre amitié ; mais lorsque nos malheurs vous
« ont intéressé, lorsque votre cœur s'est ouvert devant
« nous comme un trésor plein qui regorge de richesses ;
« alors le mien vous a voué un attachement sans borne et
« un souvenir éternel. Ce n'est pas que les avantages
« personnels y gâtent rien ; c'est un beau cadre à un
« tableau sublime, mais pour nous autres, vieux amateurs
« qui avons renoncé de bonne foi aux joies de ce monde,
« il faut que le tableau soit bon et sans tache ; alors nous
« nous livrons sans crainte à une tendre admiration pour

« les chefs-d'œuvre de la création, et ce sentiment réveille
« en nous tout ce qu'il y a de vraiment bon et de réel dans
« les jouissances de la vie. »

« Ces malheurs, auxquels l'excellente Madame de Marcellus s'était si vivement intéressée, étaient très grands.

« Xavier de Maistre avait perdu successivement tous ses enfants. Les derniers, un fils et une fille admirablement doués, pour la santé desquels il était venu avec sa femme se fixer en Italie, y moururent tous les deux à peu d'années de distance. Ces tristes souvenirs planèrent sur le reste de la vie de Xavier, qui se prolongea au-delà du terme ordinaire ; et, quoiqu'il fut le moins égoïste des hommes et que dans sa correspondance il prit sur lui de ne pas entretenir ses correspondants de ses douleurs intimes, on sent que la plaie est toujours ouverte, et l'on voit souvent ces lettres écrites, sur ton de badinage, s'interrompre brusquement par la plainte d'un cœur blessé profondément.

« Pauvre Xavier ! Il avait tout ce qui peut rendre la vie agréable et douce, un caractère heureux de sa gaieté d'esprit, une imagination ouverte à toutes ses belles choses, le goût des arts et de la littérature, un cœur aimant et ignorant de toute passion triste, une âme généreuse dépourvue d'ambition personnelle ; il avait de la fortune, une position enviée, possédait des amis vrais, et était uni à une femme bonne, douce, dévouée, qu'il aimait tendrement et, la terrible loi, qui fait que nul ne peut être heureux en ce bas monde, le condamnait à voir mourir successivement tous ses enfants.

« Xavier de Maistre était grand amateur de peinture, il peignait lui-même et assez gentiment¹ ; mais il avait trop

¹ Le Musée de Chambéry possède un très joli paysage dû au pinceau de Xavier de Maistre,

d'esprit pour s'exagérer la valeur de ses œuvres, il convient très gaîment que, dans la copie d'un paysage, « le vieux artiste a eu le déboire d'être évidemment dépassé par Nathalie, » et, dans une autre lettre, il cite un amateur de ses amis « qui peignait des croûtes tout comme lui. » Nathalie était la nièce de sa femme et les avait suivis en Italie.

« Il aimait la société des artistes. A Rome, il s'était lié avec Granet, Schnetz, Horace Vernet, le russe Bruloff, peintres distingués de l'époque.

« Il avait un jugement exquis, et la critique que nous allons citer de la fameuse Judith d'Horace Vernet le démontre suffisamment, c'est la douzième lettre du recueil.

« Ce dernier (la Judith) est un chef-d'œuvre de peinture ;
« mais seulement comme peinture, car la manière dont il
« a traité le sujet a été justement critiquée. Holoferne
« endormi a l'air de faire un mauvais rêve, ou plutôt un
« trop bon rêve ; il rit en montrant ses dents comme un
« satyre et serre fortement un coussin qu'il prend appa-
« remment pour Judith ; celle-ci est représentée sortant du
« lit ; un grand fracas de draperies en désordre, et fort
« bien peintes, ne laisse aucun doute à ce sujet. L'expres-
« sion de la haine et de la colère anime son regard fixé
« sur Holoferne, dont le cou est bien découvert, et qui
« semble s'être arrangé tout exprès pour se faire couper la
« tête ; Judith tient un cimeterre de la main droite, il est
« encore baissé ; mais en lui voyant retrousser sa manche
« du bras qui doit frapper, on prévoit le terrible coup qui
« va tomber sur le pauvre Holoferne, cela ne vous rap-
« pelle-t-il pas l'épigramme de Racine :

« Je pleure hélas ! pour ce pauvre Holoferne
« Si méchamment mis à mort par Judith.

« La scène est éclairée par un rayon qui part du ciel ;
« on ne s'attendait guère à voir le ciel en cette affaire ;
« il résulte de là, à mon avis, que ce grand artiste a rendu
« admirablement une mauvaise pensée. Ce tableau, repré-
« sentant un trait de l'histoire sacrée, ne pourra jamais
« être placé dans une église, mais il peut être un bel
« ornement pour une salle de réception d'une société
« biblique. Si j'avais plus de papier et plus de temps, et
« si je ne craignais pas d'abuser du vôtre, je continuerais
« la description de ce salon où il y avait de bien belles
« choses. Schnetz y avait exposé deux superbes tableaux.
« Je lui ai décerné de mon autorité privée le premier prix ;
« le second à Vernet et le troisième à un peintre, dont
« j'oublie le nom, qui a peint un petit Moïse présenté à
« Pharaon par sa fille ; puis beaucoup de tableaux de
« genre, parmi lesquels Robert (Léopold) a fait le meilleur.
« Les Français ont fait les frais de cette exposition ; il
« y a parmi eux beaucoup de talents qui poussent. »

« Au milieu de ses études artistiques, il revient à ses douleurs. Il avait quitté Fatinelli pour s'installer à Rome, place Barberini.

« Ne serait-il pas mieux de ne rien vous dire de notre
« situation morale ? Hélas ! nos regrets augmentent au
« lieu de diminuer. A Fatinelli, tout nous parlait encore de
« notre chère enfant, c'était une triste jouissance, mais
« c'en était une bien réelle, je m'en aperçois maintenant.
« Le temple de Saint-Pierre, où nous avons été, ne savait
« rien de ma douleur. Je pense au plaisir qu'elle aurait
« eu, à son aimable curiosité, et qu'elle ne le verrait
« jamais ! Voilà le fruit des distractions que devaient me
« donner les belles choses de Rome. L'amitié seule est
« une véritable consolatrice. Lorsque vous étiez encore

« auprès de nous, et lors même que nous ne vous voyions
« pas, vous étiez un appui sur lequel nos cœurs se repo-
« saient. »

« Dans la quatorzième lettre, nous voyons se dépeindre
ce caractère qui, tout en possédant des principes très
arrêtés, est toujours aimable et indulgent, et se défie assez
de lui même pour ne pas se hâter de porter un jugement
sur les hommes ; il quittait Naples pour retourner à Rome.

« Je suis sincèrement et cordialement attaché au golfe de
« Naples et à tout ce qui l'entoure, et je pense avec
« plaisir que le Colisée me recevra à bras ouverts. Je
« reviens de chez M. de Blacas, qui m'a reçu comme
« aurait pu le faire le Colisée. Il faut que vous sachiez que
« le noble duc a toujours eu beaucoup de bienveillance
« pour moi ; c'est une connaissance de 26 ans, faite à
« Pétersbourg ; quoique je ne sois pas totalement de son
« avis sur tout, il y a de l'analogie dans nos opinions. Il
« faut estimer par force ces hommes qui se dévouent comme
« lui et qui font de si grands sacrifices, sans pour cela jeter
« la pierre à ceux qui pensent autrement.

« Quel est l'insensé qui oserait juger les opinions et les
« consciences dans ce moment difficile ? Mais il me semble
« qu'il y a bien des honnêtes gens dans l'erreur au temps
« présent ; je ne parle pas des coquins, ils font la fausse
« monnaie et les honnêtes gens la débitent. »

« Voici une lettre adressée au colonel Hubert Saladin.
Xavier de Maistre avait lu les premiers opuscules de Topffer,
son frère intellectuel. Il s'était enthousiasmé pour l'auteur,
et comme l'œuvre était anonyme, il prie le colonel, qui
habitait Genève, de s'enquérir du nom du romancier et de
le lui faire connaître.

« Jamais Topffer n'a reçu sur ses œuvres un compliment

aussi délicat et aussi flatteur que celui que nous allons lire :

« Parmi ces habitants de Genève, dont je vous ai parlé,
« il en est un que je voudrais bien connaître : c'est l'auteur
« de la *Bibliothèque de mon Oncle*, charmant opuscule
« que j'ai lu avec le plus grand plaisir. Je l'ai reçu de
« Turin avec trois autres plus petits encore et dont le
« troisième est maintenant en course dans Naples : il a le
« plus grand succès. Je pense que ces quatre opuscules
« sont du même auteur, qui se dit votre compatriote ;
« ils me sont parvenus sans lettre d'avis, en sorte que
« j'ignore si l'auteur anonyme a feint d'être Genevois
« pour se cacher, ou s'il est réellement de Genève. Vous
« voudrez bien m'en instruire, car, dans la dernière
« supposition, vous le connaissez sans doute. Je vous prie
« en cas de lui dire que, malgré sa supériorité en flânerie,
« j'ai quelques droits, en ma qualité de flâneur reconnu, de
« faire sa connaissance, et, pour le lui prouver, je lui
« apprendrai que j'ai un genre, une manière de flâner
« qui m'est particulière et que peut-être il ne connaît pas :
« elle consiste à m'approprier les ouvrages qui me plaisent,
« sans m'en apercevoir, et à m'imaginer que c'est moi qui
« les ai faits ; cette illusion va au point que lorsque
« j'entends quelqu'un faire l'éloge d'un livre de quelque
« genre qu'il soit, pourvu qu'il me plaise souverainement,
« j'éprouve un sentiment d'amour propre satisfait qui me
« rend très heureux. En conséquence, j'ai fait lire les
« opuscules à tous les Français distingués qui sont ici.
« M. de La Ferronnays et sa famille, M. et M^{me} de Marcellus,
« les ont goûtés comme moi, et lorsqu'on en fait l'éloge,
« je souris modestement et je crois même que je rougissais
« si mon sang n'était pas déjà un peu coagulé par l'âge. »

« Xavier de Maistre écrivait cette lettre de Naples en

novembre 1839 : les étrangers y fourmillaient, suivant son expression. « On en attend un grand nombre d'autres qui s'annoncent pour l'hiver ; les uns fuyant le choléra, les autres le régime politique actuel ; quant aux Anglais, ils se fuyent eux-mêmes et se retrouvent à leurs grands regrets. A Naples, comme partout, ils s'amuse à faire renchérir les appartements en les payant le triple de leur valeur. »

« Son séjour à Naples lui inspire la comparaison suivante qu'il fait de cette ville avec Rome :

« Les Napolitains sont plus sociables et en général plus
« affables que les Romains ; s'ils l'étaient moins, le
« climat, la beauté du site feraient encore donner la
« préférence à Naples sur Rome ; cependant cette dernière
« offre des plaisirs plus solides et plus raisonnables ; on
« aime Rome comme une femme belle et vertueuse, bonne
« ménagère, et Naples comme une maîtresse joyeuse, dont
« l'unique affaire est le plaisir. Il faudrait vivre à la fois
« à Rome et à Naples, si cette espèce de bigamie était
« possible. »

« Nous glanons dans les lettres qui suivent, toutes adressées à M^{me} de Marcellus, quelques traits, puisque nous ne pouvons tout citer.

« Vos aimables épîtres sont lues et relues et retournées
« de tous les côtés pour ne rien laisser échapper de ce
« qui est écrit sur les marges, à peu près comme les
« enfants lèchent le plat après avoir mangé la crème qu'il
« contenait. Les lettres de nos amis ont le double avantage
« de les rappeler plus vivement à notre imagination et de
« nous faire oublier pour le moment les tristes réalités
« qui nous entourent...

« Le Pape vous permettra facilement de visiter les char-
« treux, surtout si vous le demandez vous-même ; cela

« serait utile à ces bons religieux, car un chartreux peut-il
« être sûr de sa vocation avant de vous avoir vue ? »

« Il habitait alors Rome depuis quelque temps et s'était
pris d'une grande affection pour cette ville.

« Vous avez raison, ah ! bien raison de regretter Rome
« et l'Italie. Je regrette moi-même de ne l'avoir pas connue
« plus tôt, surtout Rome, car je ne compte pas la triste
« ville de Pise pour l'Italie ; j'y ai perdu trois ans pour y
« apprendre que la beauté du climat ne suffit pas pour
« embellir la vie. Rome est la patrie de mon choix, elle
« sera la patrie de mon imagination, lorsque je n'y serai
« plus. Sur les bords glacés de la Néva, je rêverai le
« Colisée, la villa Pamphili toute couverte de tulipes et
« d'anémones. Je croirai sentir l'odeur des violliers sau-
« vages qui couronnent les ruines des thermes de Titus et
« de Dioclétien. Mes nombreuses esquisses me rappelleront
« les beaux sites dont je serai séparé pour toujours, et
« de temps en temps je jetterai un triste regard sur le
« petit tableau de la vallée Pamphili. »

« La révolution de 1830 arrive, elle heurtait profondé-
ment les sentiments intimes de Xavier, mais il a laissé
tout le département de la politique à son illustre frère
Joseph ; il ne s'en occupe pas et n'en parle que d'une
manière incidente.

« J'ai lu avec plaisir les discours de MM. de Château-
« briant et Fitzjames, ce sont les derniers soupirs de la
« légitimité qu'on écrase, mais qui ne mourra pas. Dans
« celui du premier, la déclaration qu'il fait de ne pas croire
« au droit divin des rois est *au moins inutile*. Assez d'au-
« tres se chargent d'éteindre dans les esprits l'idée de
« l'influence de la divinité dans les événements de ce
« monde ; mais ce n'est pas la première fois qu'il a parlé

« contre ses propres principes ; pour moi, j'y crois ferme-
« ment comme je suis persuadé que toute cette baraque
« qu'on élève aujourd'hui, sans Dieu et contre Dieu,
« s'écroulera sur ses architectes.

« M. Fonton m'a donné à deviner pourquoi les révolu-
« tionnaires ont choisi le coq pour emblème. Je vous le
« donne en quatre : Ils ont, dit-il, choisi le coq en mémoire
« de celui qui chanta lorsque Saint Pierre renia Jésus-
« Christ. Ce n'est pas si mal, j'espère que ce mot vous
« inclinera en sa faveur. »

« La révolution parisienne a eu son contrecoup en Polo-
gne et en Italie, l'insurrection s'étend dans ces deux pays ;
Xavier de Maistre déplore les deux fléaux qui désolent son
pays d'adoption, la guerre civile et le choléra. Il prévoit,
dès le début, l'avortement du mouvement polonais, quelques
soient les succès que les insurgés puissent remporter dans
les commencements, « malgré, ajoute-t-il ironiquement, les
« cent francs que leur a envoyés M. de Lammenais et la
« collecte qu'a organisée M. de La Fayette. »

« Il a la même justesse de coup d'œil sur les événements
d'Italie, et ne s'abuse pas un moment sur l'issue de l'in-
surrection. A propos de l'entrée des Autrichiens dans les
États pontificaux, « qui n'amuse pas beaucoup le pays, »
il cite un joli mot de Marforio, l'interlocuteur de Pasquin.
Pasquin demande : « Comment guérit-on la peste ? » et
« Marforio répond : « par le choléra morbus. » Plus loin,
c'est l'arrestation du jeune comte de Saint-Leu, le futur
Napoléon III, et la mort de son frère, tous deux impliqués
dans la conspiration italienne. Il ajoute à leur propos :
« Il est difficile d'imaginer une folie plus grande que celle
« de ces jeunes gens, après avoir été accueillis à Rome
« comme leur famille l'a été ». Il me semble que Xavier
« avait bien raison.

« Malgré sa répulsion intime contre la Révolution, Xavier avait l'âme trop bonne pour concevoir une pensée de haine ou de colère ; on ne trouve dans sa correspondance rien qui laisse voir ce sentiment. Les événements, au surplus, ne l'empêchent pas de s'occuper des beaux-arts, sa passion favorite. Il signale à M^{me} de Marcellus une œuvre qui excite sa plus grande admiration : « Robert a fait un tableau magnifique... Il a été exposé au Capitole. Je ne me lassais pas de le regarder : il représente une soirée de la moisson dans les marais Pontins. M^{me} de Menon en a un dessin par l'auteur lui-même, qu'elle a payé 17 napoléons et qui en vaut 100 à mon avis. » Xavier avait le coup d'œil juste, car le tableau des moissonneurs de Léopold Robert, actuellement au Louvre, est classé parmi les chefs-d'œuvre de la peinture moderne. Nous sommes en avril 1831, et Xavier n'a pas pu quitter Rome pour se rendre à Naples :

« Une maudite Anglaise, que nos amis de Naples ont eu
« le faux scrupule de ne pas faire empoisonner, a loué la
« campagne pendant notre lente correspondance, cette
« campagne que nous connaissions et qui nous convenait
« si fort, j'en ai pleuré, et j'en pleurerai longtemps. »

« Xavier se réjouissait de recevoir dans cette maison
M. et M^{me} de Marcellus, qui devaient venir passer le printemps à Naples ; on comprend son chagrin en voyant ses plans à vau l'eau, mais sa douce philosophie reprend bien vite le dessus :

« Il ne faut pas désespérer, cela devait être ainsi, peut
« être sera-ce pour le mieux ; nous serons peut-être
« voisins, n'importe où... Ne m'est-il pas déjà arrivé, me
« croyant sûr d'être heureux, au moins pour une saison,
« et avec toutes les chances probables, d'être cruellement
« dé trompé. Non, je ne demande rien à l'inexorable Destin,

« à cette formidable nécessité qui entraîne tout ce qui
« existe, qui trompe toutes les espérances, qui déchire les
« cœurs, et qui finit par nous engloutir au milieu de nos
« illusions mensongères. Je sais que ces mots destin,
« nécessité, ne sont autre chose que des sobriquets que les
« philosophes ont donné à la Providence, c'est sans doute
« elle qui dirige tout ; j'en ai une foi bien sincère, aussi
« je dis chaque jour et à chaque heure du fond de mon
« cœur avec une amère résignation : que votre volonté soit
« faite ! »

« Cependant les insurrections en Italie et en Pologne ne
sont pas encore entièrement terminées. Xavier redoute une
guerre générale, et sa pensée retourne vers son pays natal :
« Je ne crains que pour ma pauvre petite Savoie qui, au
« premier cri de guerre, sera envahie sans faute. Mes
« vieilles sœurs sont dans une inquiétude mortelle. »

« Xavier a toujours désapprouvé la révolution polonaise,
mais il rend justice à la valeur de ce peuple infortuné :

« Ces Polonais veulent encore se défendre, et ils se dé-
« fendent bien ; leur folie est embellie par le courage, mais
« elle n'en est que plus grande. Ils auront la triste conso-
« lation d'être écrasés honorablement. »

« Il écrit à M^{me} de Marcellus la mort du Pape Pie VIII :

« Le pauvre homme, dans ses derniers moments, nom-
« mait la France chaque fois qu'il reprenait ses esprits : Oh
« la France ! la France ! Elle a insulté la croix ! Ce sont
« ses dernières paroles, on ne doute point que les cruelles
« inquiétudes que lui ont données les derniers événements
« n'aient abrégé ses jours. M. de Blacas lu a fait des
« reproches de ce qu'il a reconnu votre dernier roi ; il
« avait sans doute de bonnes raisons pour cela ; ce ne
« sont pas mes affaires, ni même, entre nous, celles de
« M. de Blacas. »

« Toujours le même bon sens ! Les derniers événements de France, auxquels Xavier fait allusion, sont le sac de St-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché par la populace parisienne. Dans les deux lettres qui suivent, écrites au colonel Hubert Saladin, Xavier, chose très rare, exprime ses idées personnelles sur la politique ; elles sont bien telles qu'on pouvait les imaginer chez l'homme de bon sens, modeste, doux et religieux que nous connaissons :

« J'aime la liberté toute faite, parce qu'elle vient de Dieu,
« et déteste cordialement la liberté que les hommes veulent
« faire, parce qu'ils n'en ont ni le droit ni les moyens. Le
« malheur seul peut donner le droit, mais la vertu seule
« peut donner les moyens ; ces deux conditions manquent
« dans les révolutions modernes.

« Qu'est-ce que la vérité, demandait Pilate, et moi, je
« vous demanderai qu'est-ce que la liberté ? Je crois qu'elle
« n'est autre chose qu'un bon gouvernement, quelque soit
« le nom qu'on lui donne. Vous me demanderez qu'est-
« ce qu'un bon gouvernement ? et je vous répondrai qu'il
« consiste dans une réunion d'honnêtes gens, soit qu'ils
« aient un roi à leur tête, ou qu'ils se gouvernent eux-
« mêmes. Si vos bons ancêtres avaient été corrompus
« au point où nous le sommes maintenant, vous ne jouiriez
« pas du bonheur dont vous vous vantez aujourd'hui.
« Quant à ce que vous dites du *mouvement des esprits*,
« *qu'il ne peut être rétrograde*, je suis parfaitement de
« votre avis, je crois seulement que ces mots : mouvement
« des esprits, force des choses, impulsion générale, sont
« des sobriquets que les philosophes modernes ont donné
« à la Providence, qui conduit tout à ses fins par des voies
« impénétrables ; aussi je ne porte aucune haine aux
« hommes égoïstes et sans foi, qui, par orgueil et pour

« un intérêt personnel, bouleversent le monde ; ce sont
« des outils de la Providence ; mais je les plains, et pour
« rien au monde je ne voudrais être un de ces instru-
« ments. Cette providence ne peut pas vouloir le désordre
« final, elle y mettra ordre sans doute, et d'une manière
« que personne ne peut prévoir. Lorsqu'il me vient en
« l'idée quelque système d'amélioration ou de réforme
« politique, je crois entendre le bon Lafontaine qui me dit
« à l'oreille :

C'est dommage, Garo, que tu ne sois entré
Au Conseil de Celui qui que prêche ton curé.

« Et je n'attends pas qu'un gland me tombe du nez pour
« louer Dieu de toutes choses. Ces idées vous paraîtront
« quelque peu surannées, mais vous y reviendrez peut-
« être un jour. »

« Quinze ans plus tard, le colonel devait voir son gou-
vernement si vanté renversé comme *rétrograde* par le
peuple genevois.

« Nous trouvons plus loin une page que l'on croirait
écrite d'aujourd'hui :

« Comment cela finira-t-il ? Dans tous les événements
« qui se sont passés sous mes yeux depuis quarante ans,
« j'ai souvent cherché dans l'avenir ce qui me semblait
« le plus probable ; ensuite j'imaginai le contraire,
« croyant deviner l'un ou l'autre, mais il est toujours
« arrivé un troisième résultat auquel je n'aurai jamais
« pu songer. Il vaut donc mieux ne pas s'embarrasser de
« l'avenir et l'attendre patiemment. C'est le parti que je
« prends aussi pour ce que vous me dites dans votre
« lettre ; malheureusement je ne verrai jamais le dénoue-
« ment du drame ou plutôt de la farce qu'on joue actuel-
« lement en France et qu'on s'apprête à répéter et à

« traduire dans le reste de l'Europe, et je pense que vous-
« même, tout jeune que vous êtes, vous ne vivrez pas
« assez longtemps pour en être le témoin. Si l'on peut
« prévoir quelque chose en général, c'est qu'il ne peut
« résulter rien de bon de l'immoralité et de l'irréligion,
« c'est que le gouvernement représentatif est impossible
« sans liberté de la presse, et qu'aucun gouvernement
« ne peut exister avec cette liberté dans une nation corrom-
« pue ; enfin, qu'une catastrophe sanglante est inévitable,
« à la suite de laquelle une main de fer, comme le fut
« celle de Napoléon, peut seule rétablir un ordre quelcon-
« que, momentanément, pour recommencer ensuite de plus
« belle. Voilà mon opinion à laquelle, comme je vous l'ai
« dit, je ne tiens pas davantage qu'à celle qui lui sera
« contraire, mais j'espère en Dieu qui peut tout arranger
« et qui seul le peut. »

« Xavier, on le voit, n'aimait pas la politique : sa haute
raison comprenait trop les difficultés auxquelles se buttent
journallement les hommes contraints de s'y adonner :
« Lorsqu'on se trouve placé dans la bagarre par les cir-
« constances, on a bien de la peine à mettre d'accord
« sa conscience avec les événements imprévus, à mener de
« front l'amour qu'on a pour son pays au milieu de
« l'égoïsme de ceux qui le gouvernent. »

« Et il se félicite du « sort favorable qui l'a placé en
« dehors du tourbillon. » Si on lui objecte qu'il est sous
le joug, il répond « que ce joug est léger et qu'il lui
« laisse la liberté de saisir en passant l'herbe et les fleurs
« qui sont sur le bord du chemin, avantage que n'ont pas
« pour le moment les rédacteurs libres de plusieurs jour-
« naux. »

Après cette lecture, écoutée avec une sympathique attention, M. Arminjon a repris :

« Ma mission est achevée, Messieurs. Notre collègue n'a pu écrire davantage ; à cette place il a laissé tomber sa plume. La force lui a manqué pour achever l'œuvre qu'il vous destinait, pour conclure par une brillante synthèse, par quelque un de ces traits imprévus et délicats dont il avait le secret.

« Etait-ce pressentiment ? Vous avez remarqué dans les dernières pages de son discours ce passage que vous me permettrez de relire :

« Non, je ne demande rien à l'inexorable destin, à cette
« formidable nécessité qui entraîne tout ce qui existe, qui
« trompe toutes les espérances, qui déchire les cœurs et
« qui finit par nous engloutir au milieu de nos illusions.
« Je sais que ces mots *destin, nécessité*, ne sont autre chose
« que des noms que les philosophes ont donné à la Pro-
« vidence. C'est elle qui dirige tout ; j'en ai une foi bien
« sincère ; aussi je dis chaque jour et chaque heure du
« fond de mon cœur : Que votre volonté soit faite ! »

« De qui sont ces lignes, de Xavier de Maistre ou de notre ami ? Encore que le cher docteur n'ait fait que les transcrire, elles sont une trop claire prévision de la fin qui s'approche, elles portent une trop complète expression de sa foi en la Providence pour ne pas lui appartenir.

« Lorsqu'il faut tout quitter, que vaut le stoïcisme ? L'idée du néant donne le frisson. Quoi, de ces trésors de bonté, d'intelligence, de science, de vertu, accumulés chaque jour, de ces sublimes pensées, de ces aspirations vers l'infini, de ces illuminations qui, à certaines heures, font entrevoir l'idéal, il ne reste rien ; la chimie sur tout cela dit le dernier mot !

« A quoi bon tant d'efforts ; à quoi bon la lutte, les généreuses acceptations ; que valent le désintéressement, le dévouement, la charité, la reconnaissance, s'il faut que tout se termine ainsi. Mieux vaudrait que l'homme, que le monde lui-même n'eussent jamais existé !

« L'âme croyante de Denarié ne connut pas cette angoisse. Les derniers mots qu'il ait écrits, vous les avez entendus, sont un hommage à la Providence, force divine à laquelle il devait croire, lui qui tant de fois avait été son messager et son instrument.

« Repose en paix, cher ami, dont l'âme fut aussi belle, l'esprit non moins fécond et délicat que celui de Xavier de Maistre. S'il ne t'a pas été donné de vivre d'aussi longs jours ¹, du moins tu n'as éprouvé ni l'amertume de l'exil, ni les tristesses de l'isolement ; ta vie s'est écoulée sur le sol natal ; tu as connu les joies d'une famille nombreuse et bénie ; non loin d'ici un coin de terre baigné de soleil et caressé par la brise, abritait tes trop rares loisirs ; tu as vécu entouré de plus d'estime, de plus d'amitiés que jamais n'en connut homme parvenu aux sommets de la richesse et de la célébrité.

« Oui, la Providence fait bien les choses et je la remercie pour ma part de m'avoir placé sur ton chemin. Nous avions dix ans l'un et l'autre, lorsqu'elle a uni nos deux mains qui jamais, depuis, ne se sont séparées. Enfants, nous eûmes ensemble nos joies et nos tristesses — il en est pour tous les âges, — jeunes hommes, nous partagions nos projets. Tout le long de la vie nous nous sommes retrouvés aux heures bonnes ou mauvaises. Nos croyances,

¹ Xavier de Maistre est mort à Saint-Pétersbourg le 12 juin 1852, âgé de 89 ans.

nos jugements, nos prévisions, nos sympathies étaient les mêmes.

« Jours heureux, charme de la vie ! Je n'ai pas besoin, cher ami, que *rebiollent* mes souvenirs, ils sont vivants, bien vivants, ils ne s'éteindront que pour faire place à la réalité qui fut notre commune espérance et que tu possèdes avant moi. »



LES HOSPITALIERS
ET LA
COMMANDERIE DE SAINT-ANTOINE
DE CHAMBÉRY

LES HOSPITALIERS

ET LA

COMMANDERIE DE SAINT-ANTOINE

DE CHAMBÉRY

Par A. PERRIN.

INTRODUCTION

En faisant des recherches, aux archives du Rhône, sur les commanderies des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem¹, je dus à l'obligeance de M. Guigue, le regretté archiviste, de parcourir un dossier important entièrement composé de pièces relatives à la maison de Saint-Antoine de Chambéry. Je résolus, en utilisant les travaux de mes devanciers, de retracer d'une manière plus complète l'histoire de cette communauté religieuse, l'une des plus anciennes de Chambéry, disparue la première après avoir joué un rôle assez important dans les fastes de notre ville et dont l'église, l'hôpital et les bâtiments conventuels ont disparu depuis quelques années.

M. le chanoine Trepier voulut bien me confier diverses

¹ Archives du Rhône. Commanderies des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, langue d'Auvergne. — Ordre de Saint-Antoine, Commanderie de Chambéry.

pièces notariées se rapportant aux Antonins ; M. l'abbé Petit, curé de Saint-Antoine (Isère), m'a détaché quelques notes relatives à Chambéry de l'histoire de l'abbaye du chef de l'ordre qu'il prépare, je leur renouvelle mes remerciements.

MM. Chapperon², Rabut François³ et deux auteurs anonymes⁴ ont publié des études sur les Hospitaliers de Chambéry devenus ensuite frères puis chanoines de St-Antoine, communément appelés Antonins. Le premier s'est arrêté à la fin du XIV^e siècle, les derniers ont relaté tout ce qu'ils avaient pu recueillir sur cette maison religieuse.

Établissement des Hospitaliers de Saint-Antoine à Chambéry. — Transactions avec le prieuré de Lémenc pour l'établissement de leur chapelle et de leur cimetière.

Dassy, l'historien de l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois⁵, place vers l'année 1180 le premier établissement à Chambéry des Frères de l'Aumône ou Hospitaliers, pour prendre soin des malades atteints du feu sacré aussi nommé feu Saint-Antoine. La peste terrible connue sous ces noms sévit avec le plus de force aux XI^e et XII^e siècles, elle enlevait très rapidement les malheureux qui en étaient atteints et entraînait pour le moins la perte d'un membre pour

² *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, in 4^e, 1863, p. 114.

³ *Les Antonins de Chambéry*, glanes historiques, M.S.S.H.A. t. VIII, 1869, p. 445.

⁴ Sous le pseudonyme de *Transeunt*, MM. le chanoine de Saint-Sulpice et le vicaire général Rosset ont publié une série d'articles sur les Antonins dans le *Courrier de Savoie* de 1868-69.

⁵ *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, essai historique et descriptif. Grenoble, 1844, in 8^e, p. 499.

ceux qui étaient soignés au début de la maladie. La gangrène, s'étendant rapidement du membre atteint à tout le corps, menaçait le malheureux d'une mort prochaine, les Hospitaliers tranchaient la partie déjà noire et parvenaient le plus souvent à lui sauver la vie. Dans chaque hôpital, des locaux étaient réservés aux démembrés pauvres qui y restaient entretenus après leur guérison.

L'époque indiquée par Dassy pour la première venue des Hospitaliers de Saint-Antoine à Chambéry, est confirmée par Aymar Falco, et son exactitude se trouve corroborée en la rapprochant de l'accord intervenu avec l'abbé d'Ainay et les religieux de Lémenc, à l'occasion de la chapelle et du cimetière qu'ils désirèrent adjoindre à leur hospice vers la fin du XII^e siècle⁶. Autorisés par saint Hugues, ils étaient venus s'établir à Chambéry, passant du diocèse de Vienne dans celui de Grenoble ; aussi la présence du métropolitain et de l'évêque à Chambéry, leur permit-elle de terminer à l'amiable l'arrangement qu'ils désiraient obtenir du prieuré de Lémenc.

Le prieur, curé primitif de Chambéry, les autorise à construire un oratoire et d'y annexer un cimetière destiné seulement aux Hospitaliers et à leurs frères, ainsi qu'aux étrangers et aux passants sains ou infirmes recueillis dans leur hospice, ayant demandé à y être ensevelis. Dans le cas où ils auraient été logés en ville à leur arrivée, ils ne pourront être admis : sains, que s'ils veulent entrer dans l'Ordre ; malades, qu'ensuite de l'autorisation du prieur et du chapelain de l'église baptismale. Si un étranger ou un passant sur le point de mourir affirme au prêtre de l'église baptis-

⁶ BESSON. *Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique*, n° 42 des *Preuves*, p. 373. Accord entre les hospitaliers et les curés et religieux de Lémenc, occasion des sépultures et offrandes, 1199, 4 des calendes de mai (18 avril).

male avoir choisi sa sépulture chez les Hospitaliers avant sa venue à Chambéry, il sera enseveli dans leur cimetière quel que soit le lieu qu'il habite. Les parents des moines ne pourront être ensevelis au cimetière s'ils sont paroissiens de Lémenc. Ceux-ci ne devront pas être reçus aux offices divins : messe, pénitence, croix, eucologes, ni faire des offrandes aux Hospitaliers. Quant aux offrandes qui seraient faites par des étrangers, des passants, le comte de Savoie et sa suite, les Hospitaliers s'engagent à les remettre à l'église baptismale. Chaque nouveau commandeur devra prendre cet engagement vis-à-vis du prieur et du chapelain de Lémenc. Si un prêtre, officiant dans leur oratoire, est convaincu ou reconnaît avoir retenu des offrandes, le commandeur lui imposera une peine et restituera les oblations, ou, s'il ne le punit pas, il l'éloignera immédiatement et à perpétuité. Il n'est fait exception que pour celles faites le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste. Si par suite d'interdit, l'église baptismale vient à cesser la célébration des offices, les Hospitaliers ne pourront les continuer qu'à voix basse pour les frères et la famille seulement, portes fermées, et sans sonner, sauf pour les sépultures.

Les paroissiens de l'église baptismale, sains et absouts, pourront être admis dans l'Ordre après avoir payé le droit en usage et malades, de l'assentiment et de la volonté du prieur et du chapelain de Lémenc. Les membres de leur famille, paroissiens de Lémenc, sont obligés à tous les devoirs paroissiaux et devront remplir les mêmes obligations avant d'être admis.

Les Hospitaliers payeront la dime du 20^{me} pour les fruits de la terre qu'ils possèdent ou posséderont dans la paroisses à l'exception des jardinages et des légumes du jardin, qu'il cultivent eux-mêmes près de leur oratoire,

Cet acte fut passé en présence d'Aynard⁷, archevêque de Vienne et de Jean⁸, évêque de Grenoble, intervenus en faveur des Hospitaliers, des moines de Lémenc et des Hospitaliers donnant leur consentement. Parmi les témoins figurent : Burno, decanus, Hugo, prieur, et Pierre, chapelain de Lémenc, Habertus, chapelain de Chambéry.

Ce titre, l'un des plus anciens du cartulaire de Chambéry, nous montre avec quel soin méticuleux les religieux de Lémenc s'efforçaient de sauvegarder les droits utiles de leur église sur leurs paroissiens : les offrandes et les dîmes.

Les conditions dans lesquelles l'oratoire devait être construit n'étaient-elles pas suffisamment déterminées ou bien les Hospitaliers tentèrent-ils de l'agrandir et de jeter les bases d'un clocher monumental ? Il serait difficile de déterminer la cause de contestations qui s'élevèrent peu après et amenèrent la suspension des travaux à la suite de l'opposition du prieur de Lémenc.

Le pape Honorius venait d'accorder aux Hospitaliers (1218)⁹ la faculté de prononcer des vœux monastiques, ce qui, en donnant plus de stabilité à leur institution, put faire craindre aux religieux de Lémenc de leur voir prendre une part d'influence plus prépondérante que de simples laïcs. En outre, l'ordre de Saint-Jean du Temple et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient établis à Chambéry où ils avaient acquis des biens considérables et, par des accords avec le prieuré de Lémenc, avaient obtenu d'élever des chapelles dans des conditions déterminées,

⁷ Aynard de Moirans, archevêque en 1195, vivait en 1207.

⁸ Jean I^{er}, de la famille de Sassenage, évêque de 1172 à 1219 environ.

⁹ Bibliothèque théologique du XIX^e siècle. *Histoire de l'Église*, par le cardinal Hergenroether, traduction de l'abbé Bellet, t. IV, p. 29.

puisqu'e nous les voyons indiquées comme types dans une nouvelle transaction passée en 1229¹⁰. Due comme la première à l'intervention médiatrice de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble, qui avaient écrit à l'abbé d'Ainay pour l'y déterminer, elle fut passée entre Jean, abbé d'Ainay, et le prieuré de Lémenc, et Guido, commandeur, et les Hospitaliers de Saint-Antoine de Chambéry. Ces derniers s'engagent par serment à ne point établir de cimetière dans leur chapelle et à ne pas construire de clocher. Leur oratoire devra être terminé dans ses dimensions primitives sans être agrandi ; sur le toit et entre les murs pourront être placées deux cloches, leur nombre ne devra jamais excéder celui des cloches des chapelles du Temple et de l'Hôpital de Chambéry.

Cet acte nous donne la plus ancienne mention des chapelles des Templiers, aujourd'hui transformée en habitation en rue Saint-Antoine, et des Hospitaliers de Saint-Jean, dite de Saint-Jean-du-Pré, qui était placée en arrière de la rue Croix-d'Or, près de la rue de Roche, et fut démolie au XIII^e siècle. L'établissement des Templiers et des Hospitaliers à Chambéry se place donc entre les dates de ces deux transactions, 1199 et 1229 ; l'on sait d'ailleurs que ces deux ordres religieux vinrent s'établir en Europe au commencement du XII^e siècle.

Il est dit de nouveau dans cette seconde transaction que les Hospitaliers de St-Antoine ne percevront pas les offrandes dues à Lémenc, même celles faites par des étrangers, et restitueront de bonne foi celles qu'ils rece-

¹⁰ Archives du Rhône. Ordre de Saint-Antoine, commanderie de Chambéry (voir document n° 1.) Une note indique que l'original était chez le marquis de Faverges comme étant prieur commandataire de Lémenc.

vraient d'étrangers ou de paroissiens. Dans leurs visites aux malades, ils éviteront de restreindre le droit paroissial de Lémenc qu'ils n'exerceront même pas dans leur oratoire. De plus, ils s'engagent à ne point recourir au pape pour l'obtention de privilège ou rescrit annulant cette convention ; l'abbé d'Ainay et les religieux de Lémenc promettent en retour par serment de ne pas demander la démolition de leur oratoire. Lors de leur institution, les chapelains de Saint-Antoine jureront au prieur de Lémenc de lui restituer les oblations qui leur seraient faites sans être attribuées à l'oratoire de Saint-Antoine ; les commandeurs des Hospitaliers de Saint-Antoine de Vienne et de Chambéry s'engageront également à observer cet accord lors de leur élection.

Les Antonins purent dès lors achever la construction du modeste oratoire qui complétait leur établissement ; nous croyons qu'il était placé en arrière de leur maison d'habitation avec laquelle il communiquait et qu'il occupait une partie de l'emplacement sur lequel s'éleva plus tard leur église. Peut-être ne serait-ce pas trop s'avancer que de dire que la chapelle de Saint-Michel et le vestibule irrégulier attenant à la commanderie, ouvert en arceau du côté de l'église, au nord de laquelle ils étaient placés, avaient fait partie de cet oratoire. Leurs murs, beaucoup moins épais que ceux de l'église, la fenêtre existant dans le mur mitoyen entre l'ancienne commanderie et le vestibule, au-dessous de laquelle s'ouvrait anciennement une porte, mettant en communication la commanderie et l'oratoire, me paraissent corroborer cette opinion.

Ce mémoire était en cours d'impression, lorsque la lecture d'un procès entre la ville et les Antonins, en 1743, au sujet de la propriété du terrain compris entre l'église

des Antonins, l'Albane et l'ancien hôtel de ville¹¹, me fournit une nouvelle preuve de l'emplacement que j'avais attribué à la première chapelle des Antonins¹². Les religieux, pour prouver leur droit de propriété sur ce terrain contesté par la ville, expliquent qu'il était anciennement un cimetière transformé dès longtemps, probablement depuis la construction de l'église, en promenoir, puis plus récemment en jardin. Et pour preuve de leur dire, ils font constater que lorsque des travaux y avaient été exécutés, des tombes et des ossements avaient été mis au jour. C'est donc bien là qu'avaient été le premier oratoire et le cimetière que les Hospitaliers avaient été autorisés à établir ensuite de l'accord passé, en 1199, avec le curé et les religieux de Lémenc.

Avant l'acquisition de Chambéry par les comtes de Savoie, les Antonins possédaient un hôpital séparé par une cour de leur maison d'habitation donnant sur la rue Saint-Antoine, et, en arrière de cette dernière, une chapelle, un cimetière et un jardin limités par la rue Saint-Antoine au nord, le cours de l'Albane à l'est, la maison de Rolet de Lémenc (dite *Domus civitatis*) au sud, des jardins à l'ouest et des maisons au nord-ouest. Ce fut dans leur commanderie que Thomas I^{er} confirma, le 18 janvier 1235 (14 des nones de janvier), à Jacques, abbé de Suse, les donations du marquis Oddon et de sa femme Adélaïde, en faveur des monastères de la Sainte-Trinité et des SS. Juste et Maure¹³.

¹¹ Archives de la ville, série F. F., n° 302, art. 969.

¹² CHAPPERON, *op. cit.*, p. 115 et suite, n'a pas pris garde que l'établissement des Antonins à Chambéry a été contemporain sinon antérieur à celui des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, lorsqu'il fait occuper par les premiers la chapelle des Templiers, qu'il indique, par erreur, comme ayant existé sur la place de l'Hôtel-de-Ville (de Lans), dans la seconde salle du café Duchêne.

¹³ Archives de cour.

Chapperon mentionne¹⁴ que les Hospitaliers acquirent divers terrains en 1268, mais sans indiquer leur situation ou la source où il avait trouvé cette indication.

L'an 1284, l'évêque de Grenoble, Guillaume II de Sassenage, leur fit don du fief de la Madeleine, acte ratifié l'année suivante par le comte de Savoie, Philippe I^{er}. Ce fief comprenait un petit hôpital, une chapelle et des terres dont nous exposerons les vicissitudes dans un chapitre spécial.

Erection de l'Ordre des Hospitaliers en abbaye. Construction de l'Eglise de Chambéry.

Jusqu'à la fin du xii^e siècle, les Hospitaliers de Saint-Antoine ne formaient qu'une société, dévouée à soigner les malades atteints du feu sacré, réunion de laïques charitables pouvant prononcer des vœux monastiques sous le nom de Frères de l'Aumône. Le grand-maître, Aymon de Montagny, considérant que la diminution du feu sacré pourrait amener l'extinction de l'Ordre, demanda au pape une forme nouvelle de constitution qui attacha l'Institut au culte divin et à des fonctions ecclésiastiques.

Boniface VIII qui portait la plus grande bienveillance à l'Ordre pour les services qu'il rendait, érigea le chef-lieu de l'Ordre en abbaye, en 1297¹⁵, et les Frères de l'Aumône en chanoines réguliers de Saint-Augustin ou de Frères du monastère de Saint-Antoine soumis à la règle de Saint-Augustin, sous la direction d'un chef ayant le rang et le titre d'abbé. La maison de Saint-Antoine devint l'abbaye chef de l'Ordre. L'année suivante, le chapitre général approuva les

¹⁴ CHAPPERON, *op. cit.*, p. 116.

¹⁵ Bulle du 10 juin 1297. L'original existe à la bibliothèque de Grenoble.

nouveaux statuts, Aymon de Montagny fut nommé premier abbé ; pendant 41 ans de sage et ferme administration, il régularisa et développa l'œuvre hospitalière.

L'Ordre comprit des prêtres, chanoines réguliers, remplissant les fonctions de chœur et chargés de la direction spirituelle. Des convers occupés des soins domestiques, des laïcs pris parmi les malades des hôpitaux et n'appartenant pas à l'Ordre veillaient aux devoirs de l'hospitalité et aux soins à donner aux victimes du feu sacré. Dans tous les hôpitaux, le service des infirmes du feu Saint-Antoine fut continué et les biens de l'Ordre conservèrent cette affectation. Le costume se composa d'une ample tunique noire à capuchon et d'un manteau fermé par une agrafe, l'un et l'autre portant au côté gauche de la poitrine un Tau ou croix de Saint-Antoine en émail bleu, plus petit pour les frères. Les abbés et les commandeurs placèrent, pour la plupart, le Tau sur leurs armes sans adopter une place déterminée, la choisissant en harmonie avec les pièces de leur écu¹⁶. Au commencement du XV^e siècle le Tau d'azur fut placé sur les armes de l'empire qui leur furent concédées par l'empereur Maximilien¹⁷.

Nous ne connaissons pas le nom du premier commandeur de Chambéry. A partir de 1318, deux ou trois membres de la famille de Bocsozel (originaire du Dauphiné), ayant le

¹⁶ MÉNETRIER. *Origine des ornements des armoiries*, p. 151. Il est d'ancien usage pour les commandeurs de l'Ordre de Saint-Antoine de mettre le tau dans leurs armoiries. J'en ay remarqué des exemples en divers endroits.

¹⁷ Archives du Rhône, fonds de St-Antoine. — M. C. GUIGUE, *La Légende du grand saint Antoine*, p. XXXVII. — Les armes de l'empire leur furent données par l'empereur Maximilien, en 1502 ; « D'argent à l'aigle à deux têtes de sable, couronnées d'or, tenues au col par un lac de gueules, un écu d'or chargé d'un T d'azur, *cum littera T caelestis coloris in pectore pendens sustinet.*

même prénom de Guillaume, se succédèrent dans cette charge et occupèrent de hautes positions à la Cour de Savoie. A cette époque, la commanderie de Chambéry payait une obole de garde au comte de Savoie outre le trézin, pour lequel nous la trouvons taxée à 1 sol 6 deniers pour 4 toises et 3 pieds de façade en rue Saint-Antoine.

Plusieurs membres de cette famille se distinguèrent au service de la maison de Savoie : Humbert de Bocsozel était conseiller du comte Amédée V, vers 1290 ; un Bocsozel fut témoin à l'acte d'hommage prêté au même comte par Aymon de Bressieu, en 1318¹⁸, de tenir en fief de lui et de ses successeurs le château et la terre de Bressieu ; un autre assistait à la transaction passée en 1358, entre le comte Amédée VI et Jean, archevêque de Tarentaise, concernant leur juridiction respective¹⁹.

De 1337 à 1342, le feu Saint-Antoine reprit une certaine intensité, le commandeur de Bocsozel s'occupa activement à le combattre en faisant donner des soins aux malheureux qui en étaient infectés. Les secours à donner aux malades ne l'empêchèrent pas de porter son activité sur d'autres travaux, d'élever de nouveaux bâtiments et très probablement à jeter les fondements de l'église dont la construction ne fut achevée qu'en 1373²⁰. Ménétrier²¹, sans les attribuer à un Bocsozel, nous dit que dans les clefs de la voûte de l'église, dessus la chaire et sur la tour du clocher, il y a un Tau avec un chef échiqueté de deux traits : « C'est un « ancien commandeur qui fit bastir l'église et le clocher, il « y a plus de 400 ans, ce qui fait voir l'ancien usage de ce « Tau et sa continuation. »

¹⁸ PROMIS et CIBRARIO, *Documenti, monete e sigilli*, p 253.

¹⁹ BESSON, *op. cit.*, p 430

²⁰ Archives de la ville. Compte des syndics, de 1372 à 1374.

²¹ MÉNÉTRIER, *op. cit.*, p 152.

Un de Clermont était commandeur de Saint-Antoine de Chambéry, lors de l'achèvement de la construction de l'église; nous le trouvons cotisé pour la réfection des murailles et fossés de la ville en 1376, à 10 deniers, à payer avant la fête des Saints, de 1378, et à 20 florins pour l'année 1379²². A la fin du XIV^e siècle, un commandeur de la famille d'Orlyé ne nous est connu que par ses fondations pieuses et son écusson indiqué par le père Ménétrier²³ comme existant dans l'église.

De 1420 à 1467, deux membres de la famille de La Ravoire, Joffroy et Hugues, se succédèrent dans la direction de la commanderie, ce dernier était protonotaire apostolique et prieur commandataire perpétuel de Lémenc.

Les Antonins, comme la plus grande partie du quartier les avoisinant, manquaient d'eau potable, un puits existait dans la cour du Temple et un autre, placé en rue Saint-Antoine, sur un terrain appartenant également à l'Ordre de Saint-Jean, avait été bouché. Après l'établissement des fontaines de la place Saint-Léger, les habitants du quartier s'étendant de Villeneuve (rue Bonivard) à la porte du Reclus, adressèrent une requête au duc Amédée VIII en 1403²⁴, pour en obtenir une dans leur quartier. Le comte fit commandement, le 9 juin, aux syndics de faire conduire de l'eau de la fontaine Saint-Martin en la rue de Villeneuve... et jusques à la porte du Reclus..... pour la commodité des habitants de ladite rue, en diminuant une des autres fon-

²² Archives de la ville. Rôles pour la répartition de la taille, de 1376, 1377 et 1379.

²³ MENÉTRIER, *op. cit.* A Chambéry, sur la porte de l'église de Saint-Antoine, en dedans, sont les armes des d'Orly, d'or à l'ours de sable, le tau d'azur au canton senestre de l'écu. La même, dans la vitre qui est derrière le grand autel.

²⁴ Archives de la ville, série DD, n° 565 de l'inventaire. Deux pièces sur papier.

taines moins nécessaire. Après l'établissement de ces fontaines, le commandeur Joffroy de La Ravoire recourut à la ville pour obtenir la cession d'un filet d'eau pris aux tuyaux venant de la fontaine Saint-Martin, et le diriger dans la cour de la commanderie. Sur le refus des syndics, il s'adressa au duc Amédée VIII qui, par une lettre aux syndics du 23 octobre 1420²⁵, accorda un filet d'eau, à prendre, aux frais de la commanderie, au-devant de leur maison. Les syndics, ouï l'avis du Conseil, obtempérèrent à cet ordre aux conditions suivantes : Etablissement de conduites munies d'un robinet (*torneto lottoni vel alterius speciei*) permettant d'intercepter l'eau dans les cas où elle deviendrait insuffisante pour l'usage des habitants du quartier; paiement d'un neuvième des appointements du bornelier chargé de la surveillance des conduites (2 fl. p. p. paran). Joffroy de la Ravoire accepta ces clauses et, en considération des réparations qu'il y avait à faire à la fontaine Saint-Martin, accorda spontanément un subside de 20 florins²⁶. La fontaine établie, les locataires de la commanderie et les plus proches voisins vinrent y puiser de l'eau et, de proche en proche, l'usage devint si général que les Antonins incommodés de ce concours prétendirent empêcher le public d'en user ainsi. Les habitants adressèrent une plainte aux syndics, ceux-ci prirent leur défense, appuyèrent leurs réclamations auprès des Antonins²⁷ et firent reconnaître le droit pour le public de prendre de l'eau à la fontaine de Saint-Antoine.

²⁵ Archives de la ville. Livre vert, fol. 128, 9 avril 1450., *Concedendi... dicto preceptoris licenciam capiendi aquam bornellorum existentes (sic) ante domum et ecclesiam quæ labitur a fonte Sancti Martini et intra conventum ducendam.*

²⁶ Acte passé *in aula Sancti Antonii.*

²⁷ Archives de la ville. Registre des délibérations, 1662-1666.

Acquisition de la maison Chabod. — Contestations relatives à la galerie de bois joignant les maisons des Antonins par-dessus la rue Saint-Antoine.

Devenus à l'étroit dans leur première habitation, les Antonins acquirent de Jehan Chabod, en 1455, sa maison avec la cour et le jardin compris entre les rues actuelles Berthollet, Favre, Derrière-les-Murs et la place Saint-Dominique. Le duc Louis²⁸ leur accorda remise de la moitié du droit du trezin qui lui était dû pour cette acquisition. La commanderie comprenait un rez-de-chaussée dont ils transformèrent une partie en magasins qu'ils louèrent ainsi que l'ancienne commanderie. Au même étage étaient le poille ou réfectoire, les dépenses, la cuisine, les caves, et, sur la cour, une boutique servant de boucherie. Au premier étage, la galerie du dortoir faisait suite à celle traversant la rue; on y arrivait par deux escaliers placés l'un dans l'ancienne, l'autre dans la nouvelle commanderie. A gauche étaient neuf chambres de religieux, et à droite une grande salle donnant sur deux basses-cours, avec deux chambres et un cabinet sous lequel étaient la prison des démembrés, et au-dessus une autre pour les religieux. Au deuxième existaient un appartement semblable et deux galetas au-dessus des chambres des religieux. Derrière la maison, une cour avec fontaine et un assez grand jardin allant jusqu'à la ruelle derrière les murs de la ville; une étable et une foinière tombant en ruines et entre celle-ci et la porte

²⁸ Comptes du châtelain de Chambéry, 1445. *Monachi Sancti Antonii emunt domum nobilis Chabodi remittit dimidium trezeni ob devotionem Sancto Antonio.*

du jardin deux autres étables. Le minutieux inventaire qui nous a fourni ces détails, ne mentionne point d'animaux comme entretenus dans ces étables, les Antonins n'auraient-ils pas joui à Chambéry du droit de tenir des cochons et de les laisser vaquer librement dans les rues de la ville ? Il n'en est pas question non plus à l'occasion des contestations avec la ville pour l'établissement d'un banc de boucherie, destiné seulement à la vente des viandes des offrandes.

Pour établir la communication entre les deux maisons sans avoir à sortir, une galerie en bois fut jetée à travers la rue Saint-Antoine, à la hauteur du premier étage ; on y accédait de chaque côté par un escalier conduisant d'un côté au corridor desservant les chambres des religieux et de l'autre à un passage donnant accès dans la cour et à l'église. Ces galeries de bois, assez nombreuses autrefois à Chambéry, il n'en subsiste qu'une dans la rue sous le château, présentaient un véritable danger dans les cas d'incendie en portant le feu d'un côté à l'autre de la rue. Les syndics s'efforcèrent de faire disparaître ces dangereuses constructions ; presque toutes avaient été démolies à la fin du XVI^e siècle. Le 2 août 1561, commandement est fait à frère Pierre de Noble, procureur du commandeur Hector de Rux, « qu'il heust à demollir la gallerie de boys » près leur église, traversant sur la rue publique. Le procureur fit appel au Sénat, l'instance suivit son cours et, le 22 janvier 1562, le Conseil s'étant transporté devant Saint-Antoine, Pierre de Noble demanda un délai de 15 jours pour prouver son droit. Ce délai fut prolongé jusqu'au 9 août, date à laquelle le commandeur et les religieux exposent que cette galerie, qui établit une communication entre leurs deux maisons, existe de toute antiquité et que leur droit est encore aug-

menté de l'utilité qu'elle présente pour eux. Nous voyons enfin la cause, fixée au 17 novembre, ne pas être appelée à cette audience ; dès lors les documents font défaut, mais les syndics n'eurent pas gain de cause, puisque la galerie existait encore en l'année 1617, où nous la trouvons mentionnée dans le procès-verbal de la visite de l'abbé général de Saint-Antoine, et en 1725, où elle est représentée dans la vue de Chambéry du *Theatrum Sabaudicæ*. Nous n'avons pu retrouver la date de sa démolition.

Le 20 mai 1467²⁹, la ville offre six coupes d'argent fin, dorées au dehors, à Philippe de Savoie, comte de Bresse ; la réception du prince a lieu dans la nouvelle commanderie de Saint-Antoine, et le commandeur Hugues de la Ravoire présente au comte les syndics et les bourgeois notables. Un troisième membre de la famille de la Ravoire était commandeur de Chambéry en 1471³⁰ ; nous ne savons s'il succéda à Joffroy et à Hugues de la Ravoire ou si un commandeur dont le nom ne nous serait pas parvenu s'est trouvé entre eux. Sa haute position, il était protonotaire apostolique et prieur commandataire de Lémenc, et celle de sa famille à la Cour de Savoie, le fit choisir deux fois pour faire partie des ambassades envoyées à Louis XI pour obtenir la liberté de la régente Yolande³¹. Sa suite se composait de cinq valets, y compris son cuisinier, et de 6 chevaux. Il eut pour successeur (1489) Charles de Seyssel, protonotaire apostolique, élu évêque de Genève en 1491, supplanté par Antoine Champion ; réélu en 1513, il mourut

²⁹ Comptes des syndics, 1466-1467.

³⁰ MENETRIER, *op. cit.*, p. 251..... et à deux autres fenêtres d'une chapelle qui est à main droite, sont les armoiries de Rivoire, foncées d'argent et de gueules, à la bande d'azur, chargées de trois fleurs de lys d'or, le tau d'azur sur les deux premières faces, au canton senestre du chef.

³¹ Comptes des syndics (1475-1476). Août et octobre 1476.

peu après et fut inhumé, sur sa demande, dans l'église de Saint-Antoine de Chambéry³². Le nom de son successeur n'est pas connu ; puis nous trouvons un nouveau membre de la famille de la Ravoire, de 1497 à 1503. Après ce dernier, un Charles de Seyssel de la Chambre est commandeur (1527-1548) ; il est mentionné à ces deux dates dans l'inventaire des terriers de reconnaissances de la commanderie.

Au XVI^e siècle le feu sacré, qui avait été la cause déterminante de la formation de l'Ordre de Saint-Antoine, avait complètement disparu ; les hôpitaux tombaient en ruines ou avaient été transformés et utilisés. L'activité et la vie s'étaient retirées des commanderies, la règle n'était plus observée et des désordres amenèrent l'autorité à intervenir pour réprimer les abus. Les registres du Sénat, en 1564³³, relatent un ordre d'Emmanuel Philibert, au grand prieur et au vicaire général de la commanderie de Chambéry, d'empêcher les religieux de sortir de jour et nuit sans congé, et de leur enjoindre d'avoir à se contenir pour ne pas scandaliser les habitants. Les précepteurs ou commandeurs n'ont plus qu'un pouvoir restreint et leur influence est tellement nulle que nous les trouvons à peine mentionnés en dehors de quelques actes de leur administration. Deux frères, Charles et Antoine Anisson, se succédèrent à cette époque

³² MÉNETRIER, *op. cit.*, p. 150. — Dans la galerie de bois qui traverse la rue entre la maison et l'église, sont les armoiries de Charles de Seyssel, commandeur de Saint-Antoine de Chambéry et évêque de Genève, l'an 1510 : party, coupé, tranché, taillé d'or et d'azur, le tau d'azur au canton dextre du chef, la mitre et la crosse sur l'écu.

Dans la vitre d'une autre chapelle, à main gauche, sont des armoiries d'argent à cinq tourteaux de gueules 3 et 2, un chef de gueules chargé du tau. Pas plus que Menétrier, nous n'avons su à qui elles appartiennent.

³³ Répertoire du Sénat de 1559 à 1710. 25 septembre 1564, fol. 258.

dans la charge de commandeur. Le 24 décembre 1588, Antoine Anisson, chanoine régulier, vicaire général de l'abbé, absent de l'abbaye à la suite des guerres religieuses, se présente devant le portail de l'Église tenant en ses mains l'acte de provision de la commanderie de Chambéry en faveur de Charles Anisson, son frère, données à Rome le 13 des calendes d'octobre. Antoine Teyret, profès, le reçoit et se déclare prêt à le mettre en possession. Le prenant par la main, il l'introduit dans l'église, lui fait sonner la cloche placée sous le portail; arrivés vers le maître-autel, ils se mettent à genoux et, après avoir fait une oraison, le délégué du prieur embrasse l'autel et reçoit un missel qui lui est remis par l'introducteur. Celui-ci, après l'avoir fait asseoir dans la stalle du commandeur, le conduit à la grande salle de la commanderie où il prête serment. Acte en fut passé par deux notaires royaux, delphinaux, en présence des religieux et de témoins; Girard Cana, sacristain, servit de secrétaire. Cinq ans après, Antoine Anisson remplaça son frère et obtint du nonce l'exemption des décimes, concession qui fut approuvée par le Sénat³⁴.

Séjour de saint François de Sales aux Antonins de Chambéry. — Albergement du jardin de Saint-Antoine à la ville pour l'établissement de la place de Lans.

George des Marquets succéda à Antoine Anisson; pendant son administration nous avons à signaler quelques faits intéressants; le plus important est le séjour que saint François de Sales fit par deux fois à la commanderie de

³⁴ Répertoire du Sénat de 1544 à 1646. 1^{er} décembre 1593.

Saint-Antoine, lorsqu'il vint prêcher le Carême devant le Sénat, à Saint-Dominique. Il avait choisi la commanderie pour son séjour, parce que sa proximité de la maison du président Favre facilitait ses rapports avec son ami.

Il y séjourna près d'un mois en 1606, et, avec l'autorisation de l'évêque de Grenoble, célébra deux ordinations dans l'église de Saint-Antoine, les 18 février et 11 mars. Les ordinants furent au nombre de 156 la première fois et 75 la seconde : 94 furent tonsurés, 21 reçurent les ordres mineurs, 6 le sous-diaconat, 16 le diaconat et 19 la prêtrise³⁵. Le saint préparait lui-même ces jeunes lévites et entendit la confession d'un grand nombre d'entre eux, et, comme le président Favre lui disait d'en renvoyer une partie : « Mon frère, répondit-il, faisant allusion à la cérémonie de la tonsure, puisque je dois tondre ces pauvres brebis, n'est-il pas juste que je les lave ». Il séjourna de nouveau aux Antonins en 1612 et fit l'ordination dans la chapelle de la confrérie de la Croix (pénitents noirs), dont il faisait partie avec le président Favre, et à laquelle il portait un si grand intérêt qu'il prêcha plusieurs fois devant les confrères. Après avoir passé à Chambéry les fêtes de Pâques, il retourna dans sa chère ville d'Annecy³⁶.

Les syndics de Chambéry ayant acquis du sieur de Laudes la maison anciennement appelée *Domus civitatis*, pour y établir un Hôtel-de-Ville, voulurent l'embellir en la dégageant des petites constructions qui l'avoisinaient et en créant une

³⁵ L'abbé BOUCHAGE. *Notes historiques sur saint François de Sales*, p. 14 : suite des ordinations célébrées par saint François de Sales, p. 23-30. *Ordines celebrati Camberii in ecclesia Sancti Antonii per I. R. D. D. Franciscum de Sales episcopum et principem Gebenensis de licencia I. R. Francisci Freschard episcopi et principi Gratianopolitani sabbato quatuor temporum post cineres die 18 februarii 1606.*

³⁶ PERENNES. *Vie de Saint François-de-Sales.*

place où pourrait se tenir le marché pour lequel la grenette était insuffisante³⁷. Ils demandèrent aux Antonins de leur vendre ou de leur louer leur jardin situé le long de l'église au nord-ouest ; ceux-ci se montrèrent assez peu disposés à être agréables à la ville avec laquelle ils avaient plusieurs contestations. Noble Charles Vallier, conseiller de ville, fut délégué pour aller à Saint-Antoine de Viennois traiter avec l'abbé général Antoine Tholosain³⁸. Sur l'avis du Chapitre général, Michael Fère reçut commission d'informer, avec le concours des définites habitants Chambéry, sur la cession ou location perpétuelle³⁹. Ouï son rapport favorable, l'abbé autorise George des Marquets ou son procureur à céder le jardin pour le prix de cent florins de cense annuelle ; il en avise les syndics par une lettre dont la copie existe aux archives⁴⁰. Cette transaction fut due en ma-

³⁷ Archives de la ville, 27 mai 1615. « Desirant iceluy reduire avec le jardin de leur dicte maison de ville en place commune pour la commodité et embellissement d'icelle »

³⁸ Archives de la ville, série F F., n° 6, art 445 Procuration du 27 mai 1615

³⁹ Archives de la ville, pièce sur parchemin munie des sceaux de l'abbé et de l'Ordre, série DD, n° 6, art 445 *Antonius Tolosanus . abbas generalis. . de mandato Capituli generalis, 1615 15 junii, Michael Fero præceptor generalis Camberium profectus sit ad præsentendum de utilitate vel damno . ciuissam horti ecclesie nostræ præceptorie generalis sub pensione annua et perpetua centum florenorum e Sabaudia et certis aliis conditionibus retulit sub juramento traditionem seu locationem euidenter ad utilitatem cedere.*

⁴⁰ Archives de la ville, pièce sur parchemin munie des sceaux de l'abbé et de l'Ordre, série DD, n° 6, art 445 *Cum nobis nuper per legatos seu procuratores urbis Camberiensis sine nobilium civium expositum sit quondam fuisse cooptatum seu forte jam justum alienationis vel locationis perpetuæ contractum in X^o Reverendum præceptorem et venerabiles religiosos et syndici petebant confirmari etiam clarissimi et præcellentissimi in totius Sabaudie præ serenissimo ducis gubernatoris accedentibus commendatis litteris, .*

jeure partie à l'intervention du marquis de Lans, gouverneur de la Savoie, dont le nom fut donné à la place et à la petite rue qui l'avoisine, appelée antérieurement rue des Boursiers.

L'albergement consenti⁴¹ comprenait 200 toises, « soit environ demy journal, juxte la maison et jardin de la dicte ville du leuant, la riuière d'Albanne où sort le cours d'icelle avec les maisons de plusieurs du couchant et du vent, l'église et cimetièrre de Saint-Anthoine de bize. » La résistance des chanoines, bien qu'ils eussent un grand avantage à cette cession, venait des contestations qu'ils avaient eues avec les syndics pour l'établissement d'un boucher, le maintien de leur fontaine et le paiement du droit du commun du vin. Sur l'instance des Antonins, Charles II leur avait accordé, en 1527, de pouvoir tenir un banc de boucherie moyennant 20 écus soleil d'albergement, au grand déplaisir des syndics qui firent une vive opposition⁴². Le contrat leur donna satisfaction sur ces trois points. Il fut passé le 1^{er} juillet 1615 par François Goujon, grand sacristain, qui se constitua pour la commanderie et céda à la ville le jardin pour 100 florins de cense annuelle ; la rente n'étant que de 40, les Antonins bénéficièrent donc de 60 florins. Il fut convenu de plus que le commandeur de Saint-Antoine, accompagné d'un religieux, pourrait assister aux assemblées générales de la ville, que les religieux auraient le droit de choisir un boucher, seulement pour vendre la viande des offrandes faites à leur église pendant le Carême, qu'ils jouiraient de la fontaine⁴³ placée dans leur cour en conformité du contrat précédent et débiteraient le vin de leur crû sans payer de

⁴¹ Inventaire des Archives de la ville, n° 445.

⁴² Comptes d'Antoine Bavo, trésorier général, 1527-1528.

⁴³ Archives de la ville, série DD, n° 6, art. 445. Lequel borneau sera restably aux despens de la ville pour ceste fois tant seulement.

droit. La muraille séparant le jardin du cimetière dut être prolongée jusqu'au coin de la maison touchant à leur hôpital, avec la condition que si les syndics désirent l'exhausser, elle ne pourra dépasser le bas des fenêtres de l'église, ni avoir d'ouvertures sur le cimetière, et, au cas où l'on bâtirait contre, l'on ne pourra y établir des bouchers, des maréchaux ou des forgerons. Une porte fut placée en face de l'entrée latérale de l'église, elle devait rester ouverte ou fermée à la volonté du commandeur, sauf pendant les offices. La mise en possession eut lieu le mardi 28 juillet 1645. Les syndics se rendirent à Saint-Antoine où le commandeur des Marquets les reçut au portail de l'Eglise et, les y introduisant, ordonna à un serviteur d'ouvrir la petite porte à main droite, par laquelle on entre au cimetière, et de là les a menés à une autre porte sans clef ni serrure, dans le dit jardin, et après leur avoir fait voir tout le pourpris et la ceinture de murailles qui existe tout à l'entour, les a mis en réelle possession « a prins une motte de la terre du dit jardin et la mis es-mains des syndics lung appres l'autre et encore es-mains du dit maître Pierre Montgella, leur procureur. » La ville fit établir la porte et le mur de séparation, dans les conditions fixées, et établit contre celui-ci de petits bâtiments ou cabornes pour servir de magasins.

Ces misérables échoppes, ayant à peine trois mètres de haut, furent établies dans des conditions tellement défectueuses qu'elles se trouvèrent bientôt abandonnées, les toitures s'effondrant à l'intérieur. Jean-Jacques Fontaine, trésorier de ville, et ses frères, résolurent d'en construire de nouvelles, plus élevées, et obtinrent l'autorisation de la ville qui leur vendit l'emplacement des anciennes⁴⁴. Mais

⁴⁴ Archives de la ville, 1644, 8 août.

les Antonins firent opposition à toute restauration et surtout à l'exhaussement de la muraille du côté de l'église. Sur les offres faites par les frères Fontaine, les religieux, réunis en chapitre, acceptèrent, ensuite du premier albergement passé aux syndics, d'autoriser la reconstruction des cabornes en portant le mur de 8 à 13 pieds, moyennant le paiement de 60 florins. Ce sont ces dernières constructions qu'ont pu encore voir un grand nombre de nos contemporains et dont une aquarelle de Chapperon et la vue jointe à la notice de M. Rabut donnent une fidèle reproduction.

**Visite de la Commanderie par l'abbé général.
Les commandeurs Dottaz et Bonino.**

Joseph Dottaz avait succédé depuis plus d'une année à George des Marquets, qui continua à résider à la commanderie de Chambéry, lorsqu'eut lieu la visite de l'abbé général de Saint-Antoine, Antoine Brunel de Gramont. Le procès-verbal⁴⁵ que nous avons retrouvé aux archives du Rhône, contient la description complète de l'église et des bâtiments de la commanderie, un état détaillé de ses biens, de ses revenus et de ses charges, et nous a permis de compléter les trop rares indications que nous avons pu recueillir. L'abbé de Gramont arriva à Chambéry le samedi 22 juillet 1617, accompagné de Michel Dupont, commandeur de Sainte-Croix, et d'Annibal Piémont, notaire royal et ducal. Après sa réception, l'abbé requiert, par serment prêté sur la marque de son habit (le Tau), le commandeur Joseph Dottaz de lui faire voir et visiter la commanderie et de lui donner par déclaration et dénombrement les biens, domaines et héritages, lui en chargeant la conscience, en

⁴⁵ Document n° 2.

vertu de la sainte obéissance, sous les peines portées par les statuts de l'Ordre. Celui-ci s'offre à satisfaire à ses réquisitions et déclare que la commanderie consiste en une église, un hôpital, une maison attiguë, une grange, des terres, prés, vignes, une tour ou sellier, et les revenus en censes : rentes, pensions, droits de laods, quêtes, aumônes, offrandes et oblations.

L'abbé pénètre ensuite dans l'église, fait ouvrir le Tabernacle et visite le Saint-Sacrement reposant dans un ciboire ou custode d'argent renfermé dans un tabernacle de bois doré. Il procède ensuite à la visite détaillée de l'église, de la sacristie et de leur mobilier. Les jours suivants il parcourt l'hôpital et la commanderie : l'hôpital, de trois étages, dont celui du bas seul en état, les autres inhabités ; les planchers sont pourris, les murailles fendues et en danger de tomber en ruines ; il n'y a plus un seul pauvre démembré, ni lits, ni meubles appartenant à la commanderie, et un seul locataire, dès environ 7 ans, donne 32 livres tournois de location.

Il termine en se faisant indiquer les propriétés avec leurs contenances et leurs revenus et nombrer les revenus de la commanderie, ceux spéciaux aux chanoines et à la sacristie. Il indique ensuite les principales réparations qu'il juge nécessaires à l'hôpital, aux chambres et aux écuries, et s'oppose, jusqu'après l'enquête ordonnée, à la suppression d'une partie des chapelles de l'église et à la réduction des messes de fondation.

Le commandeur Joseph Dottaz, se conformant aux ordres de son supérieur, entreprit d'importantes réparations à l'église et à la commanderie pour lesquelles il dut lui réclamer un concours pécuniaire qui lui fut refusé. Usant de la haute influence que lui donnait sa position d'aumônier

de madame Marie-Jeanne Baptiste et du prince cardinal Maurice de Savoie, il obtint une lettre à cachet réclamant le subside demandé et défendant de le troubler dans les restaurations qu'il avait entreprises⁴⁶. Charles-Emmanuel I^{er} s'oppose en outre à la réception des religieux étrangers dans la commanderie de Chambéry et ordonne de congédier ceux qui s'y trouveraient. A la suite de ses contestations avec l'abbé général ou peut-être pour faciliter l'acceptation par la commanderie de Chambéry des statuts de la congrégation réformée proposée par les chapitres généraux de l'Ordre, Charles Vignon fut nommé commandeur à sa place. Mais lorsque ce dernier voulut prendre possession de sa charge, la peste était à Chambéry où il ne put pénétrer. Il se transporta d'Aix à la propriété de Beauvoir, accompagné d'un chanoine de la collégiale d'Aix et d'un notaire, et prit possession par la vue du clocher de Saint-Antoine et en foulant le sol appartenant à la commanderie. François Loueraz, religieux profès, vint s'opposer à cet acte au nom de Joseph Dottaz, mais ne signa pas son acte d'opposition « pour ne s'estre approché de nous de vingt pas », déclare l'officier public « causant le soubçon de la dicte maladie » ; l'acte est certifié par un conseiller du roi de France⁴⁷. Cette prise de possession irrégulière n'eut pas d'effet et laissa au commandeur Joseph Dottaz le temps d'obtenir l'annulation de cette nomination, puisqu'il était encore en fonctions en 1636, et faisait construire des maisons en rue Saint-Antoine⁴⁸.

⁴⁶ Répertoire du Sénat, de 1559 à 1710. — Lettre du 25 septembre 1626.

⁴⁷ Archives du Rhône. Commanderie de l'Ordre de Saint-Ambroise de Chambéry.

⁴⁸ Répertoire du Sénat de 1636, fol. 119. — Arrêt en sa faveur contre le curé de Lémenc qui se refusait à assister à la procession du 17 mai.

L'élection de son successeur Benoît Bonino fut contestée par madame Royale, prétendant qu'il n'avait pas demandé de placet et qu'en vertu de son droit de recommandation équivalent à une présentation, l'élection faite par l'abbé était douteuse. Un mémoire fut adressé à Rome⁴⁹ pour revendiquer les droits de l'abbé de Saint-Antoine et assurer la possession de la commanderie de Chambéry à Bonino. On y exposait que ses prédécesseurs : Charles Anisson, Antoine Desmarquetz et Joseph Dottaz avaient été élus et reçus sans placet, et que l'opposition venait de ce qu'on aurait voulu faire nommer un religieux sorti des Jésuites, ayant pris l'habit depuis six mois seulement. Bonino fut définitivement mis en possession le 9 octobre 1637.

La Réforme. — Son établissement tardif en Savoie. — Décadence de la commanderie de Chambéry.

L'Ordre de Saint-Antoine périssant en Dauphiné à la suite des ravages exercés dans plusieurs maisons, lors des luttes religieuses, le Conseil général soumit au pape la proposition d'établir l'incapacité de posséder dans toutes les commanderies de France. Le point fondamental était que les religieux ne devaient rien posséder en propre, les bénéfices appartenant à la communauté et les commanderies étant en commun sous l'administration de supérieurs triennaux. La réforme fut approuvée par lettres apostoliques de Grégoire XV (15 août 1622), et d'Urbain VIII (juin 1634),

⁴⁹ Archives du Rhône. Commanderie de l'Ordre de Saint-Antoine. Mémoire envoyé à Rome pour appuyer le pouvoir de nos abbés généraux et la possession de la Commanderie de Chambéry en faveur du sieur Bonino.

supprimant l'administration des commanderies par des dignitaires particuliers, pour la réunir toute entière entre les mains de l'abbé et des élus du Conseil général, renouvelés de 3 en 3 ans. Toutes les commanderies, sauf celles d'Espagne et d'Avignon, l'acceptèrent successivement ; à Chambéry, les résistances des religieux et surtout du Sénat de Savoie, firent reculer la reconnaissance de la réforme jusqu'en 1655. Benoît Bonino, dernier titulaire de la commanderie de Chambéry, eut le mérite d'en être le promoteur sur la fin du généralat de l'abbé Chastaing.

Le 13 décembre 1640, il signe, ainsi que Nicolas Mangin, sacristain, et Pierre Picolet, procureur, un acte de département de leurs charges et donnent leur consentement à la réforme. Les démarches faites dans le but d'obtenir l'autorisation royale furent longtemps infructueuses ; puis, en 1644 (19 juin), la régente Christine adressa au Sénat une lettre en forme de placet, ordonnant de recevoir la congrégation réformée. La Cour souveraine s'opposa à son enterrement et après diverses tractations écrivit à la régente⁵⁰ :
« Nous n'avons cru pouvoir enterrer votre lettre parce
« que leur intention (aux Antonins) est d'agréger à leur
« réforme les dignités et les offices, aussi bien que les sim-
« ples religieux. Or, la dignité de commandeur de Cham-
« béry a une telle importance que, venant à vaquer la
« dignité de l'abbé général de Saint-Antoine de Viennois,
« celui de Chambéry est en coutume d'être premier défi-
« niteur et administrateur jusqu'à sa réélection et a droit
« d'entrée dans la maison de ville de Chambéry, de toutes
« les assemblées qui s'y tiennent. »

Les raisons invoquées par le Sénat arrêtaient les bonnes

⁵⁰ Archives du Rhône. Commanderie de l'Ordre de Saint-Antoine de Chambéry.

dispositions de la régente et, malgré les efforts de Jean Palerme, religieux de Chambéry, procureur de l'abbé de Saint-Antoine, pour obtenir son adhésion à la réforme, dix années s'écoulèrent encore avant que sa résistance et celle du Sénat célassent.

Leur adhésion obtenue, l'abbé général Jean de Rasse sollicita du pape Alexandre VII un décret d'union qui fut promulgué le 12 novembre (veille des ides) 1655⁵¹ ; en voici le préambule : « Notre cher fils Benoît Bonino nous
« a exprimé le désir d'appeler quelques chanoines de la
« congrégation réformée, à quoi consentent le supérieur
« général et madame Christine de Savoie, qui souhaitent
« ardemment l'introduction de la réforme en cette compa-
« gnie et son union à la Congrégation ». Le commandeur Bonino avait nommé son vicaire Jean-Jacques Gaubert⁵², prêtre de l'Ordre ; ce fut lui qui assista l'official Meyer à la fulmination des bulles d'agrégation de la commanderie de Chambéry et de ses biens à la Congrégation réformée.

L'autorisation du Sénat est du 2 juin 1656⁵³, l'agrégation par l'official eut lieu le 6, et il mit en même temps le chanoine Gaubert en possession de la commanderie. Malgré cette union de tous les biens de l'Ordre sous une autorité unique, les religieux préposés à l'administration de la maison de Chambéry continuèrent à être appelés commandeurs.

De 1664 à 1667, la partie de la commanderie du côté de Saint-Dominique fut rebâtie ; c'est celle qui a été conservée en rue Berthollet, lors de la construction de la maison Trepier. Le bâtiment à élever s'étendait dès la maison des hoirs Battaglin (actuellement de Ville de Traverney) jusqu'au

⁵¹ Archives du Rhône. Commanderie de l'Ordre de Saint-Antoine de Chambéry, Bulle autorisée par le Sénat le 2 juin 1656.

⁵² Ibid.

⁵³ Répertoire du Sénat de 1652 à 1658, fol. 272.

bâtiment neuf des Antonins (démoli lors de l'ouverture de la rue Favre). Les fondations maîtresses devaient être faites moitié en bois de verne (Aune) moitié de sapin noir, plantés à l'aide du mouton⁵⁴, et avoir 4 pieds de profondeur. La façade comprenait quatre arcades de boutiques et deux portes d'allées ; les fenêtres, en molasse, étaient pareilles à celles de la commanderie.

Pour faire face aux dépenses de construction et d'entretien des commanderies, auxquels les revenus ne pouvaient suffire, l'abbé général Jean de Raffe fit décider par le Conseil général de réduire les censes par le paiement de 200 florins par vaisseau, obligeant seulement les censiers à une redevance minimale d'un creveron⁵⁵. Ensuite de cette autorisation, les religieux de Chambéry concédèrent diverses diminutions de servis sur des terres à la Madeleine, se réservant une faible redevance annuelle en blé et en avoine, et les laods et ventes en cas d'aliénation des biens.

Les commandeurs, appuyés par les religieux, cherchaient à reprendre l'autorité personnelle qui leur avait été enlevée, l'abbé de Saint-Antoine s'y opposa et, le 7 novembre 1697, faisait donner lecture par un commissaire spécial, dans l'oratoire de Chambéry, en présence de tous les religieux, d'une ordonnance sur la nécessité qu'il y avait de reconnaître son autorité à l'encontre des efforts et des propositions faites pour l'amoindrir qui menaçaient d'entraîner la ruine complète de l'Ordre.

⁵⁴ Ce mode de fondation, généralement usité anciennement à Chambéry, était parfois simplifié par l'emploi de pièces de bois couchées au fond de la tranchée et sur lesquelles reposaient les murailles.

⁵⁵ Actes de réduction de censes communiqués par M. le chanoine TREPIER.

Le 22 novembre, tous les religieux firent opposition à cette ordonnance. Dès le 11, le supérieur de Chambéry de la Mare, afin de se rendre indépendant, avait demandé la nomination d'un religieux nommé Chomey, comme procureur, en place de Coysiaz qui était favorable à l'abbé. Celui-ci, pour rétablir son autorité, nomma Salteur, dont la nomination ne fut pas acceptée par le commandeur, qui fit défense aux débiteurs de le reconnaître. La porte de la chambre de ce dernier ayant été enfoncée et la serrure enlevée, il recourt au Sénat qui exhorta les religieux à le recevoir, sauf à se pourvoir et à informer le procureur général de l'Ordre de l'état de la maison⁵⁶.

Réunions des Antonins à l'Ordre de Malte en France et à Chambéry.

L'état de relâchement et de résistance à l'autorité de l'abbé étaient des signes de décadence de l'Ordre, dont le recrutement de plus en plus difficile ne se faisait plus dans les hautes classes de la société. L'abbé Gasparini, lors de son élection (1732), faisait constater que, dans l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois même, le nombre des religieux allait en décroissant depuis cinq ans, que la majorité n'était plus française, que parmi les jeunes élèves et les novices il n'y avait guère que des enfants de la Savoie⁵⁷. Le grand nombre de novices appartenant à la Savoie était sans doute le résultat de la haute renommée de Jacques Bellet, d'Aix, directeur des novices, qui mourut en 1739. Il avait fait son noviciat sous la direction du père Paul Masson,

⁵⁶ Archives COSTA. Manuscrit extrait des registres du Sénat, juillet 1699.

⁵⁷ DASSY, *op. cit.*, p. 332.

ayant pour compagnons (1658 ou après) Michel-Gabriel de Rossillion de Bernex, natif de Thonex, évêque de Genève, Jean de Garneyin ou Garnerin, de Chambéry, depuis abbé de la Trappe de Buonsolazzo, en Toscane. La maison de Chambéry partageait cette pénurie ; dans une lettre que les chanoines adressaient au Sénat de Savoie, le 12 mai 1741, ils représentent que l'insinuation faite aux supérieurs d'ordres de ne permettre à leurs inférieurs de ne sortir sans compagnon, ne semblerait devoir les affecter, parce que, n'étant que six, il était difficile de concilier cette règle avec leurs autres devoirs, et, qu'étant chanoines réguliers, ils devaient être considérés comme appartenant au rang du haut clergé.

Le même motif engagea le gouverneur de la Savoie à proposer au roi Victor-Amédée III de choisir l'église de Saint-Antoine pour y transférer la paroisse de Saint-Léger. Dès la démolition de cette église, en 1760, l'administration s'était proposée d'abord de construire une église paroissiale, puis de choisir pour cet objet une des églises conventuelles dont on placerait les religieux dans une maison d'un autre ordre. Comme le service paroissial avait été établi à la Sainte Chapelle, cet état provisoire fut de longue durée, malgré les divers inconvénients qu'il présentait.

Une correspondance très suivie fut échangée au sujet de ce transfert, entre Chambéry, Turin et Saint-Antoine, pendant les derniers mois de 1771. L'on pensa d'abord à établir la paroisse à Saint-Antoine sans déplacer les chanoines, puis à les déposséder, ce que ceux-ci parurent préférer, et l'on aurait dans ce cas transféré les écoles dans une partie de leurs maisons. Le roi fit prévenir de son désir le commandeur de Saint-Antoine de Chambéry, lui exposant que les fonctions curiales pouvaient se concilier avec celles des chanoines

(octobre). L'abbé général de Saint-Antoine répondit par une requête (novembre) lui demandant de maintenir l'établissement de Chambéry où il existait depuis près de 7 siècles. Les Français qui y résident, dit-il, le disputent de dévouement avec ses sujets. Le roi de France vient de leur rendre la liberté de recevoir des novices. L'Eglise n'est pas disposée à pouvoir être partagée, une partie réservée aux fonctions curiales, l'autre aux offices des chanoines. La sacristie est trop petite pour être divisée. Le clocher, déjà caduc, bâti sur un sol aquatique (*sic*), céderait bientôt aux ébranlements continuels d'une sonnerie sans cesse répétée pour le service de la paroisse. Après un échange de correspondance assez long, le projet fut abandonné et ne fut pas repris lors de l'union de l'Ordre à celui de Malte, décidée en 1774 et effectuée en 1777, année où la paroisse de Saint-Léger fut transférée dans l'église des Franciscains, aujourd'hui la Métropole. Ceux-ci furent établis chez les R. P. Jésuites, actuellement le Grand-Séminaire et l'église de Notre-Dame.

Le gouvernement français voulut profiter de cet état de décadence pour amener la suppression de l'Ordre en France ; il ordonna de ne plus recevoir de profession avant 21 ans et de supprimer les communautés ayant moins de 20 membres⁵⁸. Ces ordres, prorogés pour trois ans, furent suivis de la défense de recevoir des novices et des étrangers. L'Allemagne et l'Italie ayant également résolu de s'emparer de leurs maisons et de leurs biens, les Antonins prirent la détermination de s'unir à une corporation religieuse à l'abri des édits qui les menaçaient et ayant une similitude de vocation. Ils choisirent l'Ordre de Malte ; le grand maître ayant accepté leur offre, le chapitre général de 1774 (15 octobre) décida l'union à l'Ordre de Malte, jugée préférable

⁵⁸ Dassy, *op. cit.*, p. 336.

à l'entière et prochaine extinction de l'Ordre, mesure considérée comme indispensable et canonique en se reportant à l'origine de leur Ordre. Le 15 avril 1777, les deux ordres passèrent un traité préalable par lequel fut décidé la remise au clergé séculier des cures et des bénéfices desservis par des Antonins, le classement, en suivant les dates de réception, des chanoines et des chapelains pour leur droit à des commanderies. L'Ordre devait prendre le titre de Saint-Jean de Jérusalem, du Saint-Sépulcre et de Saint-Antoine de Viennois, joindre à ses armes celles des Antonins, exercer l'hospitalité et acquitter les fondations. Les pensions des religieux furent fixées à 1,500 fr. pour ceux âgés de plus de 50 ans et à 1,200 fr. pour les autres, et pour les convers à 700 fr. et 600 fr.

Peu après l'annexion, les chevaliers de Malte quittèrent l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois, des dames chanoinesses de leur ordre les remplacèrent⁵⁹. Elles appartenaient à des familles nobles. Nous avons trouvé le procès-verbal des preuves de noblesse de quatre sœurs Manuel de Locatel, appartenant à une famille de Savoie, filles de François-Joseph et de Françoise Grattet du Bouchage, reçues successivement : Marie-Françoise-Victoire, le 9 février 1765, Marie-Camille-Henriette, le 16 juin 1768, Marie-Magdeleine-Dauphine, le 1^{er} octobre 1770, et Marie-Félicité-Elisabeth, le 24 décembre 1774⁶⁰.

Il n'existait plus que deux commanderies de Saint-Antoine dans les États de Savoie : celle de Turin et celle de Chambéry ; la maison de Rouvers avait été unie à la table conventuelle de Saint-Antoine de Viennois dès le 13^e siècle, la première fut unie à l'Ordre des Saints Maurice et

⁵⁹ Borel d'Hauterive, — Dassy, p. 351.

⁶⁰ Procès-verbal d'avril 1788.

Lazare, la seconde à l'Ordre de Malte. Une bulle du pape Pie VI, du 17 décembre 1776 (16 des calendes de décembre), autorisa leur union à l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ou de Saint-Jean de Jérusalem, selon le bon plaisir du roi ; les mêmes conditions étaient faites aux religieux, le roi prenant charge de l'entretien de ceux qui étaient ses sujets. Le 17 février 1777, le Sénat ayant autorisé l'exécution de cette bulle, les chevaliers de Malte recoururent au roi pour obtenir l'annexion de la commanderie de Chambéry à leur congrégation, Victor Amédée III la décréta le 14 octobre. Le commandeur de Loras, procureur général de Malte, venait solliciter du Sénat⁶¹ la mise en possession de ses biens et de ses droits, celui-ci acquiesça à sa demande et commit Claude Viviant, notaire, pour y procéder. Les derniers religieux restèrent quelque temps encore à la commanderie pour régler leurs affaires, et, devenus par suite de l'union, chapelains conventuels de Malte, étonnèrent fort les fidèles lorsque ceux-là les virent se rendre à l'autel portant deux pistolets croisés sur la bourse qui recouvre le calice, pistolets qu'ils déposaient aux deux côtés de l'autel pendant la célébration du Saint Sacrifice⁶². Ils se retirèrent peu après, et les bâtiments de la commanderie furent loués pour servir de caserne au régiment suisse des Grisons.

Joseph de Boscredon de Chavanne, dernier commandeur de Malte à Chambéry, où il résida jusqu'en 1792, reçut commission du grand-maître de vendre les immeubles et l'église. L'église abandonnée⁶³ était inutile et à charge à

⁶¹ Archives du Sénat. Requête du 8 novembre 1777.

⁶² Récit fait au chanoine de Saint-Sulpice par un vieux cordonnier, ancien servaut de messe des Antonins.

⁶³ Décret royal du 1^{er} août 1786 en autorisant la vente.

l'Ordre ; comme elle était considérée comme lieu saint, le commandeur recourut pour obtenir son interdiction ainsi que celle de la chapelle de la Magdeleine. M^{gr} Michel Conseil commit le grand vicaire Alex, official, qui accomplit le cérémonial usité en l'assistance de frère Claude Viviand, secrétaire de l'Ordre⁶⁴. Après avoir chanté le psaume 21, fait enlever les chandeliers, l'évangile et la pierre sacrée du maître-autel, il frappa de trois coups de marteau les angles et le milieu de l'autel et laissa ouvert le tabernacle ; il répéta cette cérémonie aux autels de la Vierge et de Saint-Roch, les seuls existant encore ; s'étant ensuite transporté à la Magdeleine, il procéda de même et fit dresser procès-verbal de ses actes d'interdiction. L'année suivante l'on ouvrit les caveaux, et les ossements des religieux et des fidèles qui y avaient été ensevelis furent transportés au cimetière de Paradis, proche la chapelle⁶⁵, accompagnés par un vicaire de Saint-Léger, et déposés dans une fosse ouverte à cet effet et comblée en sa présence⁶⁶.

L'église allait être vendue, lorsqu'un décret de l'Assemblée nationale des Allobroges la mit en sequestre ainsi que tous les biens de l'Ordre de Malte en Savoie. L'église servit dès lors d'entrepôt.

Après 1815, le gouvernement céda à la ville les bâtiments

⁶⁴ Claude-Philibert Viviand (natif d'Aix), notaire royal à Chambéry, substitut procureur au Sénat, avait été reçu Frère donné et Confrère de l'Ordre de Malte, avec faculté de porter la demi-croix de toile blanche sur l'habit et celle d'or au cou en supprimant la branche supérieure. Le port de cet insigne lui avait valu le surnom de Viviand *la Pate*.

⁶⁵ Cette chapelle occupait à peu près le milieu du grand massif de l'entrée actuelle du cimetière, elle fut démolie en février 1848.

⁶⁶ Registres des décès de Saint-Léger, « 1788, 19 février. On transporte les ossements exhumés de l'église Saint-Antoine à l'hôpital de Paradis, à requête de sieur Viviand, chevalier de Malthe. »

et les jardins des Antonins ; celle-ci établit les écoles des Frères dans l'ancienne commanderie, en 1817, et l'année suivante fit transporter sa bibliothèque dans l'église, dont on avait démoli le portail, le vestibule, les chapelles, au nord-est, et le jubé, et agrandi les fenêtres ; la partie inférieure du clocher, démoli jusqu'à la hauteur du toit pendant la Révolution, servit de salle de lecture. Les écoles communales, la maison Favier, et l'église furent démolies en 1862 lors de l'ouverture de la rue Favre.

Rapport avec le clergé et les autres Ordres religieux.

Les questions de préséance furent la cause de contestations et de procès continuels entre les Antonins et les autres ordres religieux et le prieur de Lémenc, le curé de Saint-Léger et les chanoines de la Sainte Chapelle. Les registres du Sénat renferment de nombreux arrêts, dont nous avons déjà reproduit un certain nombre⁶⁷ réglant les différents de préséance qui renaissaient sans cesse à l'occasion des processions générales. En 1595, le Sénat décide que la croix de Saint-Antoine marchera à gauche de la croix de Lémenc, placée par conséquent avant celle de Saint-Léger ; ordre maintenu en 1622. Un arrêt de 1636 ordonne, par provision, au curé de Lémens (*sic*) de suivre sa croix en personne aux processions⁶⁸ ; Bally⁶⁹ cite un règlement du même litige qui place le prieur de Lémenc au milieu ; le curé de Saint-Léger à sa droite et le prieur de Saint-An-

⁶⁷ *Histoire de Saint-Léger*, M.S.S.H.A., t. VII, p. 40 et suite.

⁶⁸ Répertoire du Sénat 1636, F^o 111.

⁶⁹ Recueil des édits et règlement de Savoie. Arrêts généraux, p. 320.

toine à sa gauche. Les chanoines de la Sainte Chapelle interviennent en 1646 dans un procès contre les ordres religieux avec leurs vicaires de Saint-Léger et de Saint-Pierre sous le Château⁷⁰ ; les Antonins eurent gain de cause. Le curé de Saint-Léger obtient la préséance en 1649, et le curé de Saint-Pierre sous le Château s'oppose à ce que la croix des Antonins précède celle de son église. Le vicaire de Saint-Pierre de Maché obtint le rang le plus honorable sur les ordres religieux en 1650 ; des arbitres nommés en 1656 ne purent régler le différent qui n'était point résolu en 1759⁷¹.

L'usage d'ensevelir dans les églises, qui malgré l'établissement du cimetière de Paradis, se continua jusqu'aux premières années de la Révolution, avait amené des luttes intéressées entre Lémenc, cure primitive, et les premiers ordres religieux établis à Chambéry, malgré les réserves imposées par le prieur lors de leur établissement. Peu à peu, par suite de l'impossibilité qu'il y avait à faire toutes les sépultures à Saint-Léger, l'usage s'établit d'ensevelir dans les églises et chapelles des couvents, et lors de l'établissement de nouvelles communautés, les premières établies voulurent à leur tour s'en réserver le droit exclusif. Une opposition des religieuses Clarisses et ensuite des Franciscains à une sépulture que les Dames Carmélites voulaient faire dans leur église (1666) fut le point de départ d'une longue suite de contestations et de procès. L'affaire fut portée au Sénat et l'official ayant ordonné que les parties eussent à lui communiquer leurs titres et à accepter sa juridiction, les Franciscains firent appel comme d'abus. Dans l'intervalle, quelques-uns des couvents intéressés à

⁷⁰ Répertoire du Sénat, 1636, fol. 119.

⁷¹ *Histoire de Saint-Léger*, M.S.S.H.A., t. VII, p. 155.

conserver ou à acquérir ce droit s'étaient portés parties au procès, le prieur de Lémenc, les représentants de Saint-Antoine, de Saint-Dominique, de Saint-François, de Sainte-Claire en ville et de Sainte-Marie-Egyptienne avaient présenté une requête au Sénat contre les couvents de la Visitation, des Annonciades, des Ursulines et des Carmélites, demandant d'être maintenus dans leur droit exclusif d'ensevelir dans leurs églises ⁷².

En 1667, il y eut transaction par l'entremise de M. de Faverges, prieur commendataire de Lémenc, mais comme il arrivait souvent à cette époque, l'affaire, assoupie momentanément, fut reprise à la première occasion, ce qui amena un nouveau procès auquel intervinrent toutes les maisons religieuses de Chambéry. C'est ce que paraît indiquer l'acte suivant que le partage entre les anciens couvents poursuivants et les nouveaux, intimés, nous porte à croire relatif au même conflit.

C'est un acte de constitution de procureur spécial général pour les Révérends Pères de la commanderie de Saint-Antoine, de Saint-Dominique, de Saint-François, de Sainte-Marie-Egyptienne et les religieuses de Sainte-Claire hors ville et en ville, en la personne de Jacques de Saint-Nicolas, Feuillant de Lémenc, pour poursuivre l'appel comme d'abus de la sentence de l'official entre lesdits et les Révérends Pères Augustins, Carmes, et les religieuses Carmélites, Visitandines, Ursulines, Bernardines et Annonciades, passé le 22 mai 1694 ⁷³.

Jusqu'en 1712, le chapitre de la Sainte Chapelle avait

⁷² Extrait de notes relatives à ce procès contenues dans divers actes se rapportant aux couvents des Carmes et des Carmélites, remises par M. le chanoine Trépier aux dames Carmélites.

⁷³ Minutes Déperse, notaire (chez M^e Roch).

seul fait usage de l'aumusse à Chambéry, les chanoines de Saint-Antoine ayant voulu l'adopter, les chanoines de la Sainte Chapelle prétendirent avoir seul le droit de la porter aux processions et leur intentèrent un procès pour s'opposer à ce qu'ils en fissent usage. Les Antonins soutinrent que le droit de porter l'aumusse appartenait à tous les chanoines réguliers, qu'ils pouvaient et voulaient le faire à l'avenir à l'exemple des religieux de leur ordre, que c'était la volonté de leurs supérieurs des États voisins. Le Sénat, sur les conclusions du procureur général, à la veille de la procession, maintint les chanoines réguliers de Saint-Antoine en possession du droit de la porter⁷⁴; ils durent de nouveau soutenir un procès à ce sujet en 1723.

Lors de la visite de 1682, l'évêque de Grenoble se plaint de ce que l'on fait jurer, dans l'église des Antonins, sur les reliques de Saint Antoine. Les religieux répondent que cet usage est salutaire, parce qu'il impose plus de respect et que s'il se produit quelque irrévérence, on y remédiera. Il reproche en outre que l'on permette à l'imprimeur Riondet d'imprimer des livres sans demander et obtenir la permission de l'ordinaire. A quel titre les Antonins pouvaient-ils dispenser l'imprimeur de cette permission et quels ouvrages purent ainsi voir le jour? deux questions intéressantes qu'il ne nous est pas possible de résoudre complètement. Il a pu s'agir des lettres pastorales de Mgr Bally, évêque d'Aoste, qui furent en effet imprimées à Chambéry, par Etienne Riondet, de 1679 à 1682, sans approbation ou autorisation. Quelques ecclésiastiques de Chambéry, non contents de décrier ces lettres pastorales qui avaient combattu les

⁷⁴ RABUT F. *Histoire de Saint-Dominique*, M.S.S.II.A., t. II, p. 69.

tendances jansénistes de quelques auteurs anonymes, décriaient le commerce du libraire et avaient pu se plaindre à Grenoble ⁷⁵.

Eglise de Saint-Antoine.

A quelles conditions les Antonins obtinrent-ils de l'abbé d'Ainay et du prieur de Lémenc d'élever une église à la place de la modeste chapelle dont la construction avait rencontré de si grandes difficultés? Les documents que nous avons recueillis sont muets à cet égard aussi bien que pour les églises des autres couvents de Chambéry. La haute position occupée par les commandeurs de Chambéry et en particulier par Guillaume de Boczosel, leur permit sans doute de lever tous les obstacles. Remarquons que dès la fondation des premières maisons religieuses à Chambéry jusqu'au milieu du XIV^e siècle, la prépondérance du prieuré de Lémenc avait été amoindrie. Après l'acquisition de la ville par les comtes de Savoie, les couvents s'étaient développés sous leur protection, tandis que l'influence de l'église primitive avait été amoindrie par suite de la nomination de prieurs commendataires. Ceux-ci, que nous trouvons mentionnés dès 1334 jusqu'à l'établissement de prieurs commendataires laïcs, furent pour la plupart choisis parmi les chefs des ordres religieux et particulièrement pour Saint-Antoine. Le commandeur de la Ravoire fut prieur commendataire de 1420 à 1450.

Ce fut en 1355 que Guillaume de Boczosel jeta les bases de l'église qui ne fut achevée qu'en 1372, ainsi que le cons-

⁷⁵ *Mémoire historique sur Mgr Bally*, par J.-M. ALBINI, Barnabite, p. 132.

tatent les comptes des syndics de 1373 : le precepteur de Saint-Antoine a fait élever une église et un grand clocher qui sont un embellissement et un honneur pour Chambéry⁷⁶. L'église, orientée du nord-ouest au nord-est, se composait d'une nef de 41 mètres de long sur 10 mètres 1/4 de large, ayant au nord-ouest le clocher, une chapelle et une sacristie formant comme une nef latérale ne communiquant avec l'intérieur de l'église que par un large passage conduisant à une porte latérale, et au nord-ouest une chapelle et un vestibule attenant à l'ancienne commanderie. Une porte et une fenêtre au 1^{er} donnaient de ce vestibule dans l'ancienne commanderie, lorsque celle-ci fut louée à des particuliers, cette vue présenta de nombreux inconvénients. Afin de les faire cesser, Aynard Romanet, avocat au Sénat et bourgeois de Chambéry, dans son testament du 25 novembre 1669, élit sa sépulture dans l'église de Saint-Antoine, à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Sainte-Trinité, proche le tombeau de sa femme⁷⁷. Il lègue aux religieux 20,000 florins à employer « au bastiment de leur monastère seulement, » à la condition expresse qu'ils n'ascendront plus à aucuns séculiers, quels qu'ils soient, ayant femmes, les deux estages de leur maison touchant leur église (à cause de la fenêtre qui donnait dans l'église) et qu'ils ne manderont plus aucun religieux pour faire la quête en la Val d'Aouste⁷⁸. La plus grande largeur, prise à l'extérieur, était de 27 mètres. En avant existait une cour

⁷⁶ Comptes des syndics de 1372 à 1374. *Preceptor Sancti Anthonii bonus opus operatus est construendo de novo ven. ecclesiam et campanile manum et bonum Sancti Anthonii villæ Chamberiaci quæ inde magnum retinet augmentum et honorem.*

⁷⁷ Marguerite Pigner, enterrée à Saint-Antoine le 2 mars 1663 (et non le 3 mai). Registres paroissiaux de Saint-Léger

⁷⁸ Extrait des *Livres de raison saroyards*, par. M. Marie GIROD.

fermée, sur la rue Saint-Antoine, par une haute muraille parallèle à la façade, ayant un portail gothique très orné, semblable à celui de l'église dont il était la première entrée. Un fragment de ce portail existait encore en 1863, encastré à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la place de la Bibliothèque (maison Favier).

La nef était coupée en deux par un jubé (*turbine*), fermant le chœur, orné de bas-reliefs en pierre blanche représentant, du côté du chœur, la nativité, la vie, la mort et la passion de Notre Seigneur, et, du côté de la nef, des scènes de la vie de saint Antoine⁷⁹. Au-dessus, se trouvaient de petites orgues restaurées en 1616, surmontées d'une grande croix de bois avec Christ en relief. Dans le chœur se trouvaient 23 sièges en bois « faitz en menuiserie à l'antique » et trois autres pour les officiants, un grand et deux petits lutrins (*létriers*). Une tribune ou galerie, dont l'escalier était à gauche en entrant, s'élevait au-dessus de la porte d'entrée ; à droite était l'autel de saint Claude, la statue du saint, en pierre, au-dessus (la tête était rompue en 1617). L'ornementation était remarquable principalement par le nombre et la richesse des tableaux et des statues qui décoraient les chapelles et les autels. Nous en empruntons la description au procès-verbal de la visite de 1617.

Le maître-autel était surmonté d'un retable en bois, peint à l'huile, se fermant, au milieu la Nativité, dans le volet de gauche la Visitation de la Vierge à sainte Elisabeth, dans celui de droite la Visite de saint Paul, premier ermite, et de

⁷⁹ Deux de ces bas-reliefs, mutilés en partie, qui étaient restés dans un couloir de l'église, sont au Musée de Chambéry ; ils appartiennent à la vie de Notre Seigneur et représentent l'entrée à Jérusalem et la Cène. Des fragments de ce jubé, dont quelques parties mériteraient d'être conservées, sont déposés dans le jardin du Muséum d'histoire naturelle.

saint Antoine ; des colonnes en bois, avec chapiteaux et corniches, séparaient les sujets. Au-dessus, la Vierge soutenant le Sauveur, était portée par trois anges ; saint Jean-Baptiste était à gauche, saint Antoine à droite, séparés par deux anges « en bosse, dorés et peints au vif ». Sous la voûte de la tribune du jubé, aux deux côtés de la porte, les autels en pierre de Notre-Dame avec la Vierge tenant le Sauveur, en bois peint et doré, en relief, s'ouvrant, à l'intérieur la Sainte Trinité, aussi en relief, chapelle fondée et dotée par Jean Richardon, religieux, en 1483 et 1491, et de saint George, avec portrait sur toile « à peinture plate. »

A gauche de la nef, la chapelle du Saint-Sépulcre et de Sainte-Catherine, fermée d'une belle grille ou treillis de fer, donnait sur le passage latéral. Le retable, fermant à deux battants, représentait le Christ en croix, ayant à ses côtés la Vierge et les Apôtres, en bois peint et doré, était surmonté d'une sainte Catherine en relief, dorée et ajourée.

Au milieu de la chapelle était un groupe de statues en pierre blanche, dorées et peintes, entourant le sépulcre : la Vierge, saint Jean, les trois Marie et deux anges portant les mystères de la Passion. Aux côtés du Sépulcre, Nicodème et Joseph d'Arimatee tenaient la tête et les pieds de Notre Seigneur, en avant trois gardes étaient couchés⁸⁰. A droite et à gauche, deux autels : des Trois-Rois, au-dessus duquel l'Adoration et la Nativité en bois peint ; de Saint-Antoine et de Saint-Paul, surmonté de leur Visitation, aussi en bois. Contre le pilier, entre la nef et la chapelle du Sépulcre, s'appuyait l'autel de Sainte-Anne, surmonté d'un Christ ayant à ses côtés sainte Anne et saint Christophe, en bosses, peints.

A droite de la nef, s'ouvrait la chapelle de Saint-Michel,

⁸⁰ Ces statues furent transportées avant la Révolution dans la crypte de l'église de Lémenc où elles existent encore aujourd'hui.

fermée d'une grille en fer, sur l'autel un beau retable en bois, relevé en bosse, fermant à deux portes, représentant la Vierge ayant le Christ sur ses genoux, et des anges aux côtés de la croix portant les mystères (*sic*) de la Passion. Dans l'un des panneaux, saint Jean-Baptiste, sainte Barbe et saint Laurent, dans l'autre, saint Antoine, sainte Catherine et saint Sébastien. Aux côtés du retable, saint Maurice et saint Humbert, en grande stature, en bosse ; au-dessus, saint Michel, de même.

Le long de la nef, de la chapelle de Saint-Michel à l'entrée, étaient trois autels rapprochés : de Saint-André, transféré à l'autel de Sainte-Anne lors de l'établissement de la confrérie des blanchisseurs, chamoiseurs, gantiers et pelletiers. Le retable en bois sculpté renfermait l'*Ecce homo*, saint André, saint Thomas, saint Sylvestre et sainte Ursule « avec les écriteaux non peints. » L'autel de Saint-Félix, surmonté des statues peintes de saint Félix, de saint Fiacre et de saint Roch, et celui de saint Pantaléon, ayant au-dessus le Sauveur tenant la croix, Saint-Pantaléon et sainte Catherine, en relief, peints.

Confrérie de Saint-André.

Une seule confrérie s'établit dans l'église de Saint-Antoine pour la célébration de ses offices et de ses fêtes, celle des maîtres blanchisseurs, chamoiseurs, gantiers et pelletiers de Chambéry, sous le patronage de saint André. Leur règlement est du 1^{er} décembre 1681⁸². Honorables Jean

⁸² Répertoire des actes du Sénat de 1682 à 1687, fol. 78, qui donne la date de 1682. Ce règlement, ainsi que les conventions passées avec les religieux de Saint-Antoine, ont été publiés par le chanoine Saint-Sulpice, sous le pseudonyme de TRANSEUNT, dans le *Courrier de Savoie* de février 1859.

Reuil, Benoît et Maurice Domenget frères, Guillaume Besson, François Janin, Etienne Latoud, Antoine Cantin, Étienne Darie, Michel Didier, Joseph Baccard, Amé Pougué, prieur estably en leur confrérie le 29 novembre précédent, Jean Vulliord et Antoine Forestier, assemblés dans l'arrière-boutique de Guillaume Besson, proche Saint-Antoine, font les conventions suivantes :

L'élection du prieur aura lieu, toutes les années, le dimanche avant la Saint-André, dans l'église de Saint-Antoine, par tous les maîtres qui pourront y assister ; le prieur nommé payera quatre florins, une livre et demie de cire et fera le pain béni, suivant ses facultés, le jour de la fête.

Tous les maîtres verseront un florin entre les mains du prieur pour les messes et l'entretien de la confrérie ; ils devront assister aux grand'messes de la fête et du lendemain. Le prieur prendra soin de faire célébrer la messe fondée à leur chapelle tous les premiers dimanches de chaque mois.

Ceux qui voudront ouvrir boutique et travailler en chef dans la ville et ses franchises seront obligés de donner vingt florins pour les réparations de la chapelle ; les fils de maîtres sont exempts de ce droit. Les apprentis, sous la responsabilité de leurs maîtres, donneront cinq florins pour l'entretien de la chapelle et six sols pour les messes.

Une boîte contiendra l'argent de la confrérie, le prieur et le plus ancien maître en auront chacun une clef ; les paiements des confrères, les recettes et les dépenses seront inscrites sur un livre. Les avances qu'aurait faites le prieur lui seront rendues le lendemain de la Saint-André, lors du compte-rendu de sa gestion. Ceux qui manqueront à cette réunion seront à l'amende d'un florin. Le compte

réglé, le prieur moderne prendra charge de ce qui lui sera remis et devra le représenter à la fin de sa charge. Les témoins sont : Antoine à feu François Bellemin, Jacques fils à feu François Dubois, cordonniers ; Renaud, notaire ⁸³.

Le même jour, ils passent une convention avec les religieux de Saint-Antoine, en voici les clauses :

Une messe solennelle sera célébrée le jour de la Saint-André, à l'autel de Saint-André, autrefois de Sainte-Anne, avec accompagnement d'orgue. La veille, l'on sonnera la grande cloche et le carillon ; les maîtres payeront les sonneurs ou bien il leur sera permis de faire sonner. Le lendemain de la fête, il y aura grand'messe des morts avec *Libera*. Les premiers dimanches de chaque mois, une messe basse sera célébrée entre 7 et 8 heures, été et hiver. La cense annuelle est fixée à 20 florins. En cas de décès d'un confrère, une grand'messe de mort avec *Libera* sera célébrée le lendemain, moyennant 1/4 d'escu. Fait dans la commanderie, témoins : Guillaume Vignole, maître sellier, et Antoine Bellemin, prénommé.

Lors des démolitions pour l'ouverture de la rue Favre, on trouva dans un mur une pierre blanche, aux sculptures mutilées, qui devait être placée devant l'autel ou dans la chapelle de cette confrérie ^{83 bis}. A la partie supérieure est une tringle à laquelle sont appendus des gants, des chaussons, des peaux, des bas, des fourrures, des cravaches, des fouets, des courroies. Au-dessous, un écusson, mutilé à la Révolution, est accosté, à gauche, de deux têtes, qui devaient avoir leurs pendants de l'autre côté, symbolisant les quatre corps d'état constituant cette confrérie : mégissiers, appelés alors blanchisseurs, chamoiseurs, gantiers et pelletiers.

⁸³ Homologuées par arrêt du Sénat du 13 décembre 1684.

^{83 bis} Actuellement au Musée de Chambéry.

Clocher.

Dans la vue de Chambéry du *Theatrum Sabaudicæ*, le clocher de l'église de Saint-Antoine a trois étages ⁸⁴; ses dimensions devaient être considérables, à juger par la partie qui subsistait, avant la démolition de la bibliothèque, transformée en cabinet de lecture. Il est appelé grand, *campanile magnum*, dans les comptes des syndics de 1373, qui en contiennent la première mention. La clochette étant un des attributs de saint Antoine, les religieux de son Ordre se faisaient un devoir d'élever de grands beffrois et d'y placer de gros bourdons.

Au xv^e siècle, les carillons jouaient un grand rôle, dans ce pays, à toutes les fêtes et réjouissances publiques, et les cloches de Saint-Antoine partageaient, avec celles de Saint-Léger, la charge d'égayer le bon peuple de Chambéry. Pour la naissance de Marguerite, fille d'Amédée VIII, en 1405, l'on sonna pendant 48 heures ⁸⁵; de même, en 1412, pour la naissance de son fils Amédée. Le carillon dura six jours à la naissance d'Amédée IX, fils du duc Louis. Lors de la visite de 1617, il y avait six cloches, tant grosses que moyennes, dans le clocher; une septième, rompue, pesant 2 ou 3 quintaux, dite la cloche des messes, était dans la sacristie. La grosse cloche de Saint-Antoine était remarquable par ses grandes dimensions et sa sonorité, aussi, ensuite d'une convention, elle sonnait les coups de M^{rs} du

⁸⁴ Il n'en a que deux dans la vue de Chambéry de Chastillon et dans un agrandissement de celle-ci ayant une légende (ma collection).

⁸⁵ Comptes des syndics, 1404-1405 : « *Pulsaverunt tricodonum hilariter et cum gaudio in campanilibus S^u Leodegarii et S^u Anthonii.* »

Sénat et en branle les jours de sermons, des fêtes et des audiences. Le sacristain recevait, de ce chef, un salaire de 30 florins par an ⁸⁶; le répertoire de 1563, qui mentionne cette dépense, contient la forme de sonner les coups de Messieurs (du Sénat). Le sacristain recevait 100 florins du Sénat, en 1699; observons que le florin avait diminué de plus de moitié de sa valeur.

Un arrêté des représentants du peuple, du 11 avril 1793, décida que la grosse cloche des Antonins serait fondue pour faire des canons, mais elle ne fut pas brisée comme on l'a cru; Albitte, par l'article 4 de son décret du 26 janvier 1794, décida qu'elle serait conservée comme cloche de tocsin, bien qu'elle fut fêlée. Elle annonça donc les fêtes révolutionnaires, les autodafés et la destruction des instruments de la torture, et resta dans le clocher de Saint-Antoine jusqu'à la Restauration, époque où elle fut transférée à la cathédrale.

Le Sénat ayant prétendu avoir des droits sur elle, et demandant à ce qu'elle fut transférée au clocher de Saint-Dominique, en 1816, le Chapitre se refusa à les reconnaître, disant que l'arrêt du Sénat par lequel M^{rs} de Saint-Antoine avaient été condamnés à la faire refondre et mettre en état de service, à peine de réduction de leur temporel, avait seulement empêché le commandeur Boscrédon de la descendre et de la vendre (1785-1786). Depuis qu'elle était fêlée elle ne servait plus qu'à annoncer les arrêts criminels. La possession de la cloche fut maintenue au Chapitre, le Sénat gardant le droit de s'en servir pour ses convocations et les annonces des arrêts criminels. Elle ne fut refondue qu'en 1824; le 1^{er} octobre, le Sénat réclame qu'on ne l'aie pas avisé qu'on voulait la casser et faire fondre, le Chapitre répond qu'il

⁸⁶ Inventaire des Archives du Sénat, année 1563.

en est possesseur ensuite de la distribution, faite à l'époque du Concordat, qui l'a adjugée à la cathédrale, et que, d'ailleurs, la cloche étant cassée, il n'est pas possible d'en arrêter la fusion.

Visite et Inventaire de la Sacristie.

La charge de sacristain était une des plus importantes de la commanderie par les revenus particuliers dont le titulaire avait seul la gestion pour l'entretien du luminaire et les autres dépenses du culte, et par la garde et l'entretien des ornements et objets précieux⁸⁷. A la visite de 1617, le titulaire Claude Boget remet à l'abbé un inventaire du 28 août 1597, et ouvre ensuite la sacristie pour exhiber les bijoux, reliquaire et ornements qui y sont portés. Le commandeur fait observer qu'il manque plusieurs articles et requiert qu'il soit fait deux clefs de la sacristie, une pour lui et une pour le sacristain, afin d'en mieux assurer la conservation. Claude Boget répond que le linge manquant a été usé au service de l'église et que le commandeur des Marquetz a fait défaire plusieurs chasubles pour réparer les autres ; il déclare ne pas s'opposer à ce que le commandeur ait une clef pourvu que cette concession ne porte aucun préjudice à son office de sacristain et à ses successeurs. Une discussion s'élève ensuite à propos du luminaire, dont un règlement de 1416 a fixé les quantités, réduites dès lors par suite de la diminution des revenus de la sacristie. Sur la demande du com-

⁸⁷ Des dépôts y étaient également faits par des particuliers, le 17 mai 1689, Delévy, notaire, et Jacquin, son beau-frère, déposent dans les archives des R. P. de Saint-Antoine un coffre sapin et un autre pour retirer des titres et papiers de famille, à jour fixé, afin d'éviter tout danger d'accident et d'incendie (Minutes Bovet, notaire).

mandeur, l'abbé fait une nouvelle ordonnance à cet égard.

Les contestations étaient fréquentes entre les commandeurs et les sacristains au sujet du luminaire et de l'ornementation de l'église. Le 6 décembre 1623, le commandeur Joseph Dottaz adresse une remontrance, par-devant notaire et les religieux de Saint-Antoine, à frère Gay, sacristain, qui n'avait pas tapissé le chœur, orné le maître-autel et laissé les cierges allumés « jusqu'à ce que les coups de l'*Ave Maria* de vespres soyent escous de sonner, » pour l'indulgence plénière, publiée à Saint-Dominique et affichée dans toutes les églises. Celui-ci proteste n'être tenu au luminaire du jubilé, dévotion établie à la requeste du pape pour actions de grâces de sa détention en prison.

Nous donnons la liste des objets d'art, des reliquaires et des ornements détaillés dans le procès-verbal de la visite de 1617, complétée par les inventaires de 1597, 1638, etc.

Dix calices : trois d'argent, l'un d'eux ayant un pied et une main pour armes, — quatre d'argent doré, un de Milan, le pied en laiton doré, deux de Milan, en argent doré, dont un a été retiré par M. Daubetierre qui l'avait rapporté de Rome.

Croix processionnelles : Une grande en bois avec crucifix, servant pour les processions générales, le haut couvert d'argent et les bouts dorés, — une de fer-blanc argentée servant à l'ordinaire. Croix, — une d'évêque en ébène avec crucifix, le pied et les quatre bouts argentés, — une d'argent avec bois de la vraie croix, — une de bois en façon de reliquaire, — une petite, argentée, en mont du Calvaire, — deux en laiton doré renfermant des reliques.

Reliquaires : petit, en argent avec patine, placé sur le maître-autel (il fut dérobé le 20 février 1599, de midi à deux heures, et remplacé par un autre pesant 14 ducats),

à personnages, — de Saint-Félix, en argent; — tête d'argent, renfermant des reliques des 10,000 vierges (11,000 en 1638), — de Saint-Sylvestre, en forme de croix avec pied en argent, renfermant des reliques, — d'argent, avec crucifix au milieu, dessus un X et un saint Antoine, — de Saint-Roch et de Saint-Antoine, avec un saint Antoine dessus, renfermant diverses reliques.

Coffrets : d'ébène avec pieds argentés, aux armes des d'Orlyé, contenant la bague de saint George, — d'ivoire, d'ébène et de bois, — quatre petits renfermant des reliques.

Bourses : de velours rouge et orange, brodée, contenant des reliques de saint Félix et de saint Christophe, — en satin, avec des reliques de sainte Catherine et un *agnus* renfermant des reliques, — entourée d'argent doré, *escriptz en ebreux*, reliques de sainte Anne, — de saint Pantaléon, de saint Thomas et de saint André enchassés, — des saints Laurent, Hippolyte et Étienne, six grands *agnus Dei* pour parer les autels (quatre en 1638).

Ces reliquaires étaient renfermés dans un buffet à deux serrures, qui avait été restauré par les soins du commandeur Benoît Bonino.

Une petite bouteille où repose le saint vinaigre, — une petite bassine et deux vinaigriers (burettes) en argent, — deux bassines en étain et quatre vinaigrières, — deux petits pots d'étain, — un vase d'airain à couvercle, — un bénitier en laiton, — un encensoir et une navette d'argent, — un bénitier et un aspergès en cuivre, — une paix en cuivre argenté, — seize chandeliers : deux en argent, — sept grands en laiton, — trois petits en laiton, — deux en fer, — deux en bois.

Deux lampes de marbre blanc en forme de cierges, — quatre bosses de marbre figuré sur le grand autel, — une grande lampe en laiton.

Linge : trente-cinq mantils, — quarante-deux robes, — trente-cinq amicts, — treize surplis, — vingt-neuf serviettes (note de 1611 : deux mantils, une grande serviette, deux limoges ajoutées en deux parties, données par la mère de feu Thomassin).

Deux draps d'or pour parer le grand autel, — deux couvercles de pavillon en taffetas rouge, franges en soie rouge et verte, — deux tapis soie verte, cassés, — un drap rouge pour le grand autel, — deux tapis en toile d'Allemagne pour le même, — deux draps d'or, cassés (CAA)*, — un parement en cuir doré, une couverte en cuir rouge damassé et un pour l'escalier, lorsqu'on expose les reliquaires aux armes des Anisson, — cinq semblables pour les chapelles de Notre-Dame, de Saint-Michel, de Saint-George, de Sainte-Catherine et de Saint-Christophe (CAA), — quatre parements en toile d'Allemagne rouge et jaune (CAA), — un pavillon de satin rouge d'un côté, vert de l'autre, avec franges, pour exposer le Saint Sacrement (CAA), — couverte en taffetas rouge, avec franges, pour porter le Saint Sacrement (CAA), — un parement pour faire un curtinage au sépulcre (CAA).

Voiles : trois noirs, un avec franges, — trois noirs pour les croix, — un d'argent, — un incarnat, — un de taffetas noir, neuf, avec passement d'or, à jour, au milieu une tête de mort de satin blanc, avec les armes du commandeur Botta au pied, — un de tabis bleu couvert de larmes d'argent, — un de satin rouge, brodé d'or, le Christ au milieu, pour servir à la custode, — deux en soie rouge damassée, franges en soie verte, — un de crêpe incarnat figuré d'or, franges incarnat et or, — vingt-deux serviettes

* Nous avons indiqué par les lettres CAA tous les dons des frères Anisson

de crêpe et toile d'argent noire et blanche, — un linceuil pour le grand' crucifix, — sept couvertes de toile pour couvrir les images, — une pièce de soie figurée or, argent et soie de couleur, — une pièce satin rouge, autour, figurée d'or et de soie de couleur, — un de crêpe blanc et rouge et fil d'or, — deux pièces pour faire un curtinage au sépulcre.

Deux carreaux blancs bordés de satin rouge figurés or et soie de couleur, — petit carreau pour mettre sous le missel de maroquin doré, — deux carreaux en tapisserie de laine doublés de peau rouge, don du président Empereur, — cinq, id., pour mettre sous les genoux, — quatre oreillères de toile blanche, id., id., — deux petits coussinets blanc et vert, de toile figurée, — deux coussinets de damas rouge avec houpe et boutons orange, vert et rouge, le dessous en peau rouge (CAA), — deux oreillers toile blanche marquetée de rouge (CAA), — deux pièces pour couvrir les chaises du chœur (CAA).

Corporaux : deux en satin blanc figurés de rouge, — un en satin de Bourges bleu, sur lequel est représenté l'Annonciation en velours rouge entouré de satin, — un en toile d'or, blanc et bleu, — un de taffetas cramoisi couvert de paillettes d'or.

Une chappe, trois chasubles, étoles et manipules en drap d'or frisé, — une chappe d'or, — une en velours noir et or, aux armes de feu de Rivoire, — une en velours cramoisi à feuillages dorés, — une en satin cramoisi, — une en taffetas incarnat à figures, — deux de camelots noirs figurés, — une de satin vert figuré de jaune, — une de satin violet garni de blanc, — une de satin rouge, — une de velours rouge, — une de satin blanc de Bourges avec housses d'or, doriné, avec étole et manipule. — Chappe,

chasuble et parement d'autel, en satin blanc, avec doublures et franges de taffetas blanc, boutons et houppes pour tenir la platine, aux armoiries des feux Anisson Charles et Antoine, — deux chappes en velours cramoisi, une à feuillages dorés, en toile verte doublée de futaine blanche, — une de drap rouge, — quatorze d'usage ordinaire, cassées, comprises celles des confréries, en taffetas, futaine et toile d'Allemagne.

Missels et livres de chant : grand missel en parchemin, — missel avec l'office mensuel, couvert de peau rouge, — un missel couvert de rouge, — deux missels couverts de noir.

Un responsaire, tant dominical que des saints, — un responsaire en parchemin, — un saultier (psautier).

Un grand bréviaire à la grande forme, avec offices mensuels, pour la lecture, couvert de noir, — quatre livres où sont notés la passion et les leçons des ténèbres.

Un livre de reconnaissances de rentes, couvert de peau rouge, reçues par Claude Christin, notaire, retiré par le commandeur de Marquetz, le 10 février 1600.

Fondations.

Le relevé des fondations de messes, de services et d'anniversaires faites dans l'église de Saint-Antoine, est extrait en majeure partie d'états existants aux archives du Rhône, dans le dossier des Antonins de Chambéry. Nous les avons classées par dates, avec les indications qui nous ont paru intéressantes et en y ajoutant toutes celles que nous avons pu recueillir dans divers documents. Ce tableau présente les dates et les objets des fondations, les noms des fondateurs, le montant des sommes versées pour rentes, donations, etc.

- 1376 4 septembre. — Villerme-Mantellier, 4 messes par semaine, 10 sols gros tournois de rente, versé 200 florins = 100 livres tournois ; ne se disaient plus au xvii^e siècle.
- 1381 13 septembre. — Noble Pierre-François, 1 messe tous les jours à l'autel de Notre-Dame, 10 florins annuels, a versé 200 florins.
- 1390 10 juin — Jean Cassin, 1 messe tous les jours à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, capital 24 florins outre 8 florins pour une seconde messe journalière.
- 1399 6 novembre. — Pierre d'Orlié, commandeur, 1 messe tous les jours au soleil levant, a remis ses vignes du Puy.
- 1401 20 mars. — Jean Cassin, 4 messes les lundi, mercredi, vendredi et samedi, 13 sols gros annuels ; capital 260 florins.
- 1406 24 janvier. — Pierre d'Orlié (*de Orliaco*), service après sa mort, messe solennelle pendant 30 jours, 3 messes basses par chaque prêtre de la Commanderie, a donné 12 siphons (coupes) d'argent, dont 6 dorés et 100 florins d'or.
- 1412 21 avril. — Guillaume Gassonis, anniversaire tous les premiers mercredis de carême.
- 1417 18 mai. — Jean du Chanet et sa femme, 1 messe quotidienne à Saint-Antoine, et tous les lundis à la chapelle de la Madeleine ; ont donné six seitorées de pré et 3 journaux terre, vigne et grange au plan de la Maladière, à la Madeleine. On en retire 30 livres ; l'on a toujours célébré 39 messes, nombre suffisant puisque c'est à moins de 20 sols la messe, dont 9 sont célébrées dans l'église de la ville (Saint-Léger).
- 1418 19 novembre. — Thomas Déricot, anniversaire au jour de son décès, 6 deniers gros annuels ; capital 10 florins.
1420. — Aymonette de Cognin, anniversaire, capital 10 florins.

1427. — Françoise Charbonnier, veuve de Guillaume Meunier, anniversaire; capital 10 florins.
- 1447 23 décembre. — Jean Chabod, messe tous les lundis, 5 florins annuels; capital 100 florins.
- « Messe chaque semaine à l'autel qu'ils feront construire à leurs frais à Saint-Christophe. Capital à prendre après la mort de son héritier, 400 florins.
1466. — Philippe Esperon, veuve de Guillaume de la Croix et ses filles, anniversaire; capital 10 florins.
- 1466 4 juin. — Jeanne Cohendoz, veuve de Jean Blanchard, anniversaire; capital 20 florins.
- 1472 11 mai. — La même fonde deux messes par semaine, une des morts et une de la Vierge, à célébrer le samedi à la chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Paul. Elle a donné la maison proche des boucheries⁸⁸ qui rend 50 livres. L'on ne célèbre point de messes, bien qu'on en devrait dire 50; on suppose qu'elles ont été échangées et comprises dans 116 grandes messes conventuelles dont la fondation ne conste que pour 21.
- 1474 18 août. — Catherine Janin, anniversaire; 40 florins à prendre sur ses biens meubles.
- 1482 1^{er} décembre. — Jeannette de la Croisette, veuve de Claude Rostaing, messe hebdomadaire au grand autel; capital 100 florins, à prendre sur sa vigne aux Chavannes sur Barby, de 10 fossorées, avec 27 florins de complément pour une messe quotidienne.
1483. — Pierre Duc, prêtre séculier, 2 messes basses de mort par semaine à la chapelle de Saint-Georges, les jeudi et vendredi; capital 200 florins. On ne satisfait pas, jouissant d'une vigne qui rend plus de 50 livres, on devrait célébrer son

⁸⁸ Les boucheries occupaient une partie de la place Octogone devant la chapelle des pénitents blancs (magasin actuel de M. Teissier).

- anniversaire le 15 avril et 5 messes basses tous les ans, à raison de 20 sols l'une.
- 1483 19 mai. — Jean Richardon, religieux, haute messe services, indiqués au contrat, et à célébrer à sa chapelle qu'il dote. Capital 450 florins.
- 1488 26 septembre. — Claude Favot (Favre), prêtre, deux anniversaires de Notre-Dame *et pro defunctis*; il institue ses héritiers les religieux de Saint-Antoine, rente 2 florins annuels, achetés aux religieux sur tous ses biens. On ne satisfait pas.
- 1489 9 novembre. — Guigues Rivoire, commandeur, messe basse journalière à la chapelle de Notre-Dame pendant qu'on sonne les coups de la grand'messe, outre une autre dotation de 60 florins sur des vignes.
- « Guillaume de la Croix, anniversaire perpétuel; 15 florins pour une fois.
- 1491 6 mai. — Permission de l'abbé général à frère Jean Richardon d'acquérir une rente pour la dotation de la chapelle de Notre-Dame de Pitié.
- 1492 13 décembre. — Antoine Paravix, anniversaire, soit annuel; capital 20 florins.
- 1493. — Jean Girard de Cusy, messe de mort tous les vendredis; capital 100 florins sur sa maison, vigne et verger, à Cusy.
- 1497 15 mai. — Jean Rivoire, religieux, grand'messe *de requiem* les mercredis au grand autel et anniversaire au jour de son décès; dotation 130 florins et un gobelet d'argent.
- 1497 14 décembre. — Claude Rubac, deux messes à l'autel de Sainte-Catherine; dotation 6 ducats $\frac{1}{4}$ sur 13 fosserées de vigne rière Saint-Rambert.
- 1498 16 septembre. — Jacquet Folliet, prêtre, anniversaire; dotation 20 florins sur ses biens à Saint-Alban.

- 1499 8 avril. — Jean Chafalle, une grand'messe *et libera*, tous les ans à son décès; capital 25 florins.
- » Jeanne Pagut, anniversaire; dotation 1 florin 6 sols de cense, représentés par un vaisseau de froment annuel sur un journal de terre à la Maladière, ou 25 florins.
- 1503 8 mars. — Jean Rivoire, religieux, haute messe au maître-autel, tous les premiers mercredis du mois, et messe annuelle le jour de son trépas; capital 230 florins, pour une fois, employés à l'achat de servis.
- 1504 2 mai. — Antoine Luiron, messe basse le jour de son trépas; capital 10 florins.
1506. — Pierre Petinot, peintre, anniversaire perpétuel; capital 30 florins.
- 1506 18 août. — Jeanne Pagu, veuve d'Amédée Duguet, anniversaire pour son mari; 12 livres 10 sols ou servis annuel d'un vaisseau de froment sur un journal de terre au plan de la Madeleine.
- 1509 15 avril. — Pierre Duc, anniversaire; dotation une vigne située à Villette, lieu dit à Rossel, avec sa grange et un calice d'argent à l'autel de Saint-Georges.
- 1545 10 juin. — Pierre Rivoire, commandeur à Marseille et sacristain de Chambéry, 2 messes basses et un anniversaire le 22 mars; capital 200 écus d'or.
- 1563 10 mars. — François Dardier, 3 messes à l'autel de Saint-Paul, annoncées par trois coups de la grande cloche, le lundi pour les morts, suivie du *de profundis*, le mercredi, du saint nom de Jésus, le samedi, de la Vierge avec *salve regina*; rente 15 florins annuels rédimables, par 300 florins achetés (1565), sur 4 journaux de vigne à Bassens, amplifiés de 10 florins par Anne Nicole, sa veuve, et More, procureur, son beau-fils; capital 200 florins.

- 1565 3 mars. — Anne Nicolle, veuve de François Dardier, 3 messes hebdomadaires, fut ensevelie à Saint-François.
1572. — Dame Isabeau de Perrieu, une grand'messe par semaine ; capital 40 écus d'or, payables deux ans après son décès, par Pierre-Marc de Monery, son héritier.
- 1583 19 mai et 1600 25 septembre. — Humbert Vincent, sacristain ; 4 messes : 2 à Notre-Dame et 2 au Sépulcre ; un anniversaire tous les mercredi-saints. Capital 430 florins et un calice d'argent.
- 1588 15 août. — Antoine Anisson, vicaire, procureur-général de Charles Anisson, commandeur de Chambéry, une grand'messe *de requiem et libera*, les vigiles des morts, tous les vendredis des quatre-temps et le lendemain. Capital 200 florins, retirés de l'hoirie de frère Jean-Louis Girard de la dite commanderie. Les frères Anisson ont remis aux religieux 5 quarts de journal en une sette (coupée) de pré situé au Buage, moyennant quoi ces messes seront perpétuellement chantées.
- 1593 15 avril. — Jacques Girard, messes le mercredi à l'autel de Saint-Christophe ; rente 5 florins annuels sur une maison et un journal de vigne à la Chat-de-Chusy (Cusy).
1594. — Claude Rubat, auditeur des comptes ; 2 messes par semaine, le mardi, du Saint-Esprit et de la Vierge, le vendredi, des morts à l'autel de Ste-Catherine ; deux hautes messes le 6 septembre, anniversaire de son décès. 6 ducats $\frac{1}{4}$ de cense hypothéqués sur une vigne de 13 fossées à Torrieu, jusqu'à ce qu'on ait payé 125 ducats pour acquérir un fond. Il conste que la cense n'est plus perçue et que le fond n'a pas été constitué.
- 1566 31 août. — Henri More, procureur, messe des *quinque plagia*, à l'autel de Saint-Paul, annon-

cée par 3 coups de la grosse cloche ; capital 150 florins ou 7 florins 6 sols annuels.

- 1596 27 septembre. — Veuve Dardier, rente de 3 livres 10 sols, et More, de 3 livres 15 sols ; le sieur François-Nicolas More, avocat général, augmenta la fondation jusqu'à 25 livres, faisant 500 florins en capital. On suppose que ces messes furent reportées sur les grand'messes qui ne se célèbrent plus⁸⁹.
1601. — Balthazard du Clusel, commandeur de Saint Antoine (de Marseille), une messe basse des trépassés à célébrer tous les lundis à Notre-Dame de Myans. Il donne à cet effet, à François Perret, gardien, 20 écus d'or sol de 60 sols de roi pièce. Acte passé dans la chambre de la maison de la sacristie, présents divers Antonins.
- 1618 27 janvier. — Bertier, maître aux comptes, une messe tous les vendredis, pour les morts, à l'autel privilégié ; il ne donna que 8 livres et 16 sols annuels ; on suppose qu'elles ne se dirent pas ou ont été échangées en des messes hautes.
1647. — Granery, président ; dix messes basses, 10 vendredis ; le capital, 200 livres, a été employé à la construction d'une maison de louage.
1663. — Le grand nombre de messes fondées et le petit nombre de religieux en rendait la célébration difficile, surtout aux jours indiqués par les fon-

⁸⁹ L'état des messes, dressé en 1708, porte 25 messes pour la fondation Dardier et More, elles avaient donc été rétablies. D'ailleurs, les rentes furent payées par leurs descendants jusqu'en 1742, le 17 août de cette année, les chanoines, réunis dans leur salle capitulaire, reçurent de noble Jean-François, fils de Nicolas More, comte de Pouchy, né et habitant à Chambéry, 730 livres 13 sols 6 deniers, en 30 louis d'or, tant aux deux LL qu'à la croix de Malte, de 24 livres 5 sols pièce. Somme à laquelle avaient été réduits les 1,000 florins, 300 de la fondation Dardier, 200 de l'augment des mariés More, et 500 de celui de François-Nicolas More.

dateurs ; le chapitre général, pour remédier à cet état de choses irrégulier et sauvegarder les fondations, dont plusieurs arrivaient à n'être pas desservies, ordonna de réduire 7 messes basses en une grande messe (*septem in unam cumulando*). Cette réduction fut faite à Chambéry par le Père Bruyas accompagné du Père de Pesciong, pour 17 messes basses de morts, selon les intentions.

- 1682 26 février (de 1660, 19 février). — Trouvé dans le livre journalier de la maison que le sénateur *More* a donné 80 florins pour les servis qu'il devait pour fondation comme héritier de son père.
- 1684 4 janvier. — Claude, fille à feu Benoît Dupraz, déclara à André de Motz, religieux, vouloir être enterrée à Saint-Antoine et qu'elle entendait qu'il fut remis à Saint-Antoine 40 florins sur les 150 donnés par elle en rente constituée aux Carmes. Elle décéda le 11 janvier et le 12 le Père Deschamps, procureur de Saint-Antoine, en donna certificat au Père Jacques de Sainte-Françoise, procureur des Carmes ; au bas est un reçu du 21 janvier.
- 1692 17 août. — Claudine Luguët, veuve de Jacques Aretan, cent messes durant sa vie. Capital 2,000 florins et 1,000 après elle ; les Pères donneront 50 florins annuels à sa cousine Louise Gallet et après son décès célébreront 1,000 messes ; convention acceptée le même jour par les religieux.
1695. — Le marquis de Thones, deux cents messes ; capital 100 florins.
- 1699 4 juin. — De Lamarre, deux cents messes ; capital 100 florins. Quittance à M^{me} de Lamarre.
- 1701 5 août. — Pierre Millet, chevalier d'Arvillard, deux cents messes ; capital 100 florins.

L'état qui nous a servi principalement à établir le relevé qui précède doit avoir été dressé après la visite de la commanderie, en 1704 (19 août). Les visiteurs ordonnèrent de faire le relevé des messes de fondation, de démêler celles dont la rente était encore perçue de celles dont on avait reçu le capital ou de celles dont la rente n'était plus servie. Ils obligèrent les religieux à satisfaire strictement aux fondations des commandeurs et des anciens religieux et à ne plus suppléer, comme depuis 1663, aux messes basses et aux arrérages par les grand'messes conventuelles.

L'abbé inscrit dans le livre de raison que l'on eût à remplacer les 800 florins de la fondation Charvet, employés aux nécessités de la maison, et que les 400 florins d'arrérages et servis de S^{te} Hélène Roberty serviraient à former un capital pour le reconstituer. De même pour la fondation de M^{lle} Verrin qui avait été dépensée pour le même objet.

Le tableau suivant donne l'état des messes de fondation, en 1708, et montre bien, par l'arriéré des deux années précédentes, la presque impossibilité pour le petit nombre de religieux et de prêtres résidant à la communauté, d'y satisfaire.

Empereur, une par jour.....	366
Charret.....	21
Jeanne Dagu, haute messe.....	1
Famille Fatoud id.	1
Simone Grillon.....	52
Claude Germain.....	15
A la chapelle de la Madeleine.....	39
Fatoud.....	2
M ^{me} de la Marine.....	52
Jeanne Cohendoz.....	50
Dardier.....	25
	<hr/>
<i>A reporter...</i>	624

	<i>Report...</i>	624	
Pierre Duc.....		5	
Guillaume de Mantelier.....		5	
Anciens commandeurs.....		17	
M ^{me} Aretan		100	
M ^{me} Chapelin (les fait dire dès longtemps).		156	
Par Divers.....		20	
M. Faure fait dire toutes les années.....		52	
		<hr/>	
		979	
Il reste à dire de 1706 :			
De Saint-Antoine.....	1092		
Pour les défunts	916		
Pour un défunt.....	307		
Pour une défunte.....	84		
De dévotion.....	140		
	<hr/>		
	2539	2539	
Et de 1707 :			
De Saint-Antoine.....	1126		
Pour les défunts.....	717		
Pour un défunt.....	22		
Pour une défunte.....	117		
De dévotion.....	142		
	<hr/>		
	2124	2124	
		<hr/>	
Total.....		5642	

Si l'on note que l'état pour 1708 ne renferme que les fondations antérieures et ne prévoit en aucune façon les messes, sépultures et services qui doivent se produire dans l'année, l'on trouvera que ce nombre doit encore être augmenté pour être exact. Aussi est-il facile de comprendre comment une partie de ces fondations, n'étant pas desservie, tombait en désuétude et dans l'oubli le plus complet. Après que l'Ordre de Malte eut succédé aux Antonins, il dut transférer à des prêtres séculiers la célébration des

messes, anniversaires et services. Pour régulariser cet état de choses, M^{gr} Michel Conseil, premier évêque de Chambéry, réduisit, en 1791, à trois cents messes annuelles toutes les fondations de l'église de Saint-Antoine et de la chapelle de la Madeleine, qui avaient été transférées à la Cathédrale, à la charge du Chapitre, moyennant 400 livres annuelles rachetables par un capital de 16,000 francs.

L'Hôpital et la Chapelle de la Madeleine.

Un hôpital ou maladière, plus spécialement destiné aux lépreux, existait hors de la ville, à la Madeleine, sur le territoire de Barberaz, au-delà du Colombier, à gauche la route de Montmélian ; la date de sa fondation n'est pas connue, mais devait certainement remonter à une grande ancienneté. En 1245, Pierre III⁹⁰, évêque de Grenoble, à la collation de qui étaient l'hôpital et la chapelle, confia la direction de l'hôpital aux Antonins pour y tenir douze lits, et leur donna la chapelle avec charge d'y célébrer des messes que les séculiers ne pouvaient dire. Guillaume de Sassenage, un de ses successeurs, ajoutait, à la première donation, la cession définitive, en 1284⁹¹, des propriétés attenantes, soit de tout ce qui constituait le fief de la Madeleine, donation ratifiée, en 1285, par le comte de Savoie, en faveur de la commanderie de Chambéry. L'hôpital servit dès lors à recevoir les malades atteints du feu sacré, mais à la suite de la diminution de cette terrible maladie, l'on cessa d'y recevoir des malades, et plus tard de célébrer des

⁹⁰ DUFOUR. *Pouille du Decanat de Savoie*, M. S. S. H. A. T. III, 1859, p. 211. L'évêque y est appelé Charles ?

⁹¹ CHAPPERON. *loc. cit.* P. 117. *Transeunt. Journal de Savoie*, 1859.

messes à la chapelle ⁹². C'est dans cette chapelle que furent reçus, le 9 mai 1393, les ambassadeurs du roi de France, envoyés à l'occasion de la mort d'Amédée VII, et que fut rédigée la protestation de Jean de la Chambre, Antoine de la Tour, Jean de Miolans et Humbert de Savoie, sire d'Arvillard, de poursuivre par tous moyens ceux qui avaient causé cette mort ⁹².

Au xiv^e siècle, les lépreux ouvrirent une instance par-devant le conseil du comte de Savoie, contre Guillaume de Boczozel, précepteur de Chambéry. Le 21 février, Jacquet de Chambéry et Jacques de Séranches, notaires, procureurs des lépreux, exposent que, de tout temps, les comtes de Savoie, les bourgeois et sires de Chambéry avaient établi, pour les lépreux et pour les pauvres, un local où ils avaient toujours été retirés et entretenus au moyen des revenus de cette maison. Ils en avaient été expulsés par les Antonins qui s'étaient emparés des revenus (*postposito timore divino*) et demandaient la restitution de la maison et des revenus, soutenant qu'ils étaient du fief du comte et que son conseil était seul compétent pour décider contre les Antonins. Ceux-ci opposaient que l'instance devait être portée devant leur juge naturel, l'évêque de Grenoble. De Séranches déclare que l'affaire n'est point litigieuse, mais féodale, et que le conseil est compétent, et assigne par-devant lui, au 3 mars, si le lendemain est une fête (5 mars 1341). Après des débats dont les pièces nous font défaut, les parties comparurent, le mercredi avant la

⁹² Il est probable que, dès leur fondation, les Antonins se répandirent dans des établissements de ce genre (petits hôpitaux particuliers élevés pour soigner les contrats ou démembrés)... et parvinrent à supplanter les anciens possesseurs. — M. C. GUIGUE. *La Légende du grand saint Antoine*. P. XXXIV.

⁹³ GUICHENON.

fête de saint Mathieu, apôtre, 1341 (15 septembre), par-devant Georges du Solier (*de Solerio*), juge du Bugey et de Novalaise, commissaire nommé. Le chanoine Girard de Chissié représentait la commanderie ; Jean de Chilla, Jehan Vienesi et Jehan Guersi dit Cabitz étaient les procureurs des lépreux ; Henri du Puis, vice-châtelain de Chambéry, intervenait dans l'instance. Hugon de Boczozel parut en personne assisté de Jehan de Satigny, Jacques Belli plaidait pour les lépreux. Les Antonins eurent sans doute gain de cause, en vertu de l'acte de donation, puisqu'ils ne rétablirent pas l'hôpital, ainsi que le démontrent les visites des évêques de Grenoble. Aimon de Chissé, en 1399, constate la possession de la Maladière par les Antonins, qui ne donnaient aucun secours aux malades. Lucodus de Sillinone, en 1484, parle seulement d'une chapelle hors de la porte de la ville tendant à Montmélian⁹⁴. Les visites postérieures disent que les religieux devraient avoir des pauvres à l'hôpital et il n'y en a point, ils ont transféré les revenus à leur maison de Chambéry et fait des boutiques de l'hôpital ; celle de 1673, qu'ils ne tenaient plus de pauvres à la maladière qui leur avait été donnée pour tenir douze lits et dire des messes, et, en 1720, les revenus sont de 200 livres pour lesquels les Antonins sont tenus de célébrer cent messes à la chapelle de la Madeleine et d'en faire dire cent à Saint-Léger.

Les bâtiments de la Madeleine sont restés, dès lors, à peu près dans le même état, sauf une adjonction récemment faite en arrière de la chapelle. Celle-ci, placée au sud-ouest de l'hôpital, avait son entrée, sur la route, protégée par

⁹⁴ *M. S. S. H. A.*, T. III. 1859. P. 210. *Pouillé: Extra portale dicti loci tendens ad Montemelianum est una maladreria in qua est una capella quæ et sub cura et regimine preceptorie sancti Antonii.*

un mur qui revenait parallèlement à la chapelle. A gauche en entrant existe encore le bénitier sans aucun ornement. Le chœur avait deux fenêtres : l'autel était vers celle de l'est ; celle au sud est encore garnie de barreaux ; une voussure le séparait de la nef ; la chapelle est actuellement partagée en deux étages, et en deux pièces à chacun d'eux. La clef de voûte, du côté de la nef, porte un écusson sculpté en relief (de gueule), semé de lys (d'or) à la bande (d'argent) brochante ; lis et bande sont encore peints en rouge, couleur qui n'est pas un émail, mais seulement le produit de la fantaisie d'un peintre lors d'une restauration postérieure. Ces armes sont celles de la famille Alamand (Dauphiné) et peuvent se rapporter à l'un des trois évêques de ce nom, qui occupèrent le siège de Grenoble aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. Sibourd Alamand qui a siégé de 1450 à 1477 ; Laurent I^{er} Alamand, son successeur, de 1477 à 1479 et de 1484 à 1518, et Laurent II^e Alamand de 1518 à 1561. Il y eut encore un membre de cette famille, Jean-Claude Alamand, qui fut doyen de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry, contemporain à Laurent II^e Alamand, jusqu'en 1565, sans laisser aucun acte relatif à son administration.

En arrière et aux côtés de l'hôpital et de la chapelle, s'étendaient des champs qui en dépendaient et auxquels s'ajoutèrent successivement un grand pré appelé pré Saint-Antoine, souvent cité dans les comptes des syndics à l'occasion des fréquents travaux contre les inondations de Leysse, et diverses terres, vignes et prés qui furent donnés aux Antonins pour représenter le capital de différentes fondations. De l'autre côté de la route (faisant suite à la propriété actuelle de Buissonrond), les Antonins possédaient encore des terres et un moulin sur le cours de l'Albane, acquis

dans le courant du xvii^e siècle, tant par le déguerpissement qu'en auraient fait les possesseurs que pour autres droits leur appartenant⁹⁵. Ce moulin, exposé à de fréquentes inondations et dans de mauvaises conditions d'exploitation pour les locataires, entraîna les Antonins dans d'assez grandes dépenses sans être d'un bon rapport, aussi profitèrent-ils pour le vendre de ce qu'il était une enclave gênante dans les propriétés de la famille de Lescheraine. En 1675, ils réfèrent au grand prieur et au définitoire que, faute de paiement par le tenancier, ils ont été obligés de s'en remettre en possession, selon la coutume de Savoie, et de le faire réparer. Ils ont dépensé mille livres et acensé quarante veissels de froment, mais, se trouvant débiteurs de deux mille livres, ils demandent l'autorisation d'emprunter deux cents ducats (1400 florins de Savoie). Nouvelles réparations, en 1692, auxquelles ils employent six cents florins d'une donation, celles-ci terminées, en 1693, ils louent de nouveau les moulins, battoir, artifices, jardin, chenevier et pré (14 mars 1795).

L'année suivante, le canal est en partie détruit et, comme il exige un entretien continuel et de grandes réparations, les Antonins requièrent la permission de vendre le moulin et les terres en dépendant, sous le revenu de quatre vaisseaux de froment et six sols de Savoie, ce qui leur fut accordé le 23 août 1696. La vente eut lieu le 23 janvier 1697, à Madame Louise de Seyssel de la Serraz, femme du marquis François de Lescheraine, dont les terres entouraient ce mas de plusieurs côtés. Le prix fut de 5,276 florins de Savoie, sous réserve de la cense ci-dessus énoncée; cette somme fut employée à rembourser Madame Jeanne Revellet, veuve Besson, qui reçut 3,000 florins le 7 décembre

⁹⁵ Acte de procédure communiqué par M. le chanoine Trepier.

1683, et 2,000 le 10 mars 1686⁹⁶. Celle-ci avait prêté une partie de cette somme le 16 septembre 1686 ; nous avons retrouvé aux archives du Rhône le reçu, signé François Guillard, supérieur de Saint-Antoine, et Joseph Croze, procureur, de : 1424 florins 6 sols, en 410 écus blancs à rayon, de 6 florins, le reste en sols pour 1,300 florins et intérêts, provenant de Jeanne Revellet, veuve de François Besson.

Les terres de la Madeleine étaient sujettes aux fréquentes invasions de Leysse, et nous trouvons souvent dans les archives de la ville les Antonins cotisés pour les réparations des digues, à cause des biens qu'ils possédaient entre Leysse et le chemin de Montmélian. En 1552, cette somme est de vingt écus.

Le grand pré de Saint-Antoine recevait chaque année, le 22 juillet, fête de Sainte-Madeleine, un grand concours de pèlerins, ce fut là l'origine de la vogue de la Madeleine, une des plus belles de nos environs, par suite de sa proximité de Chambéry qui facilitait l'établissement des rôtisseurs et des marchands. Elle continua après la suppression des Antonins, fut avancée de quelques jours, se tint sur le territoire de Chambéry, et devint la vogue du faubourg Montmélian, sous le nom de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui subsiste encore de nos jours.

Tour et propriété de Beauvoir.

Les Hospitaliers de Saint-Antoine possédaient à Beauvoir (*bellum videre*, 1394), sur le territoire de Chambéry, une

⁹⁶ Ces 5,276 florins furent comptés en 175 louis d'or de 28 florins, 15 de 25 florins et 1 florin, monnaie de Savoie.

tour, des terres et une vigne⁹⁷. L'on ignore à quelle date et comment leur parvint cette propriété, dont la première mention remonte au XIV^e siècle : le 19 mai 1387, le comte Amédée VII signait, dans la tour de Beauvoir, un décret qui obligeait les Juifs à payer, aux syndics de Chambéry, un droit sur le vin qu'ils vendaient, dont le produit devait être employé à la construction des remparts. Dans un acte du 14 novembre 1553, la tour de Beauvoir est qualifiée de tour antique.

Il faut arriver au XVII^e siècle pour trouver des renseignements plus complets, à commencer par le procès-verbal de la visite de la commanderie par l'abbé général, en 1617. La commanderie possède une maison et une tour, près de Chambéry, appelée tour de Beauvoir, fort antique, qu'il est impossible d'habiter, les bâtiments étant depuis longtemps en danger de tomber en ruines ; il s'y trouve un pressoir et trois cuves ou tines, une grande et deux petites. Au bas, il y a une grange, une vigne, un pré et des terres, compris une petite pièce de vigne, appelée la Corbassière, pré dudit

⁹⁷ Le cadastre de Chambéry, dressé de 1732 à 1738, donne les surfaces suivantes pour les propriétés possédées par les Antonins à Beauvoir :

A la Corbassière : la petite propriété, au-dessous de la rampe de Beauvoir à la route d'Aix, pré, vigne et teppes d'une superficie de 2 journaux 255 toises (77 ares 76 centiares) ; à la tour Saint-Antoine : maisons, jardins, vigne, champs, pré-verger, châtaigneraie et teppes, 12 journaux 108 toises 2 pieds (3 hectares 60 ares 78 centiares). — Il nous a fait de plus connaître une autre possession des Antonins, acquise postérieurement à la visite de 1617, qui n'en fait pas mention, et n'est pas comprise dans les biens ecclésiastiques anciens non soumis à la taille. Elle était au-dessus de la tour Saint-Antoine, lieu dit à Chantemerle, faisant aujourd'hui partie de la propriété de M. de Chambost et comprenait maison, jardin, vigne, champ, pré, teppes, pâturages, de la contenance de 7 journaux 38 toises et 5 pieds (2 hectares 9 ares 23 centiares).

Beauvoir. Cette propriété est confinée par la vigne de l'avocat Delaroche, du couchant; le grand chemin de Chambéry à Aix, du levant; la vigne des hoirs de feu le sénateur Danières, du vent; et le pré du marchand Noël Grand et de l'auditeur Langlois, de bise. La vigne de la Corbassière confine et a' outit à la vigne des hoirs Mauvignon, de vent, au pré et à la vigne des Danières, de bise. Le produit est, commune année, de 14 charrettes de vin de quatre charges, et deux charrettes de foin. L'étendue de la propriété est évaluée à 9 journaux environ, surface évidemment erronée puisque la propriété de M. Labeix, qui la comprend dans son entier, moins le pré au nord, et la Corbassière, est de 12 journaux 108 toises 2 pieds.

Un curieux acte fut passé sur le coteau, en avant de la tour de Beauvoir, le 3 octobre 1630, alors que Chambéry était en proie à la contagion. Un religieux de Saint-Antoine de Viennois, Charles Vignon, nommé commandeur, dans des conditions que nous avons énoncées dans un autre chapitre, ne pouvant pénétrer à Chambéry pour prendre possession de sa charge, s'adresse à Jacques de Léaval, chanoine, trésorier de la Collégiale d'Aix, le priant de se transporter, avec lui, proche de la ville, en un lieu d'où l'on put voir le clocher de Saint-Antoine. Et, étant venus en un pré, appelé de Beauvoir, dépendant de la dicte commanderie, le notaire qui les accompagnait lut la lettre de nomination, et Charles Vignon fut mis en possession par l'aspect du clocher de la commanderie et par l'entrée dudit pré. Des circonstances que nous n'avons pu que supposer rendirent inutile cette prise de possession, originale par le mode de procéder.

Antoine Rossier, de Corbex (Corbel), témoin à un acte passé à la commanderie de Chambéry, le 8 août 1644, est

indiqué comme habitant à la tour Saint-Antoine, probablement comme fermier.

Les documents font complètement défaut sur Beauvoir ; dès cette époque la propriété passa à l'Ordre de Malte (novembre 1777). Consignées à la Révolution, les terres de Beauvoir et de la Corbassière furent vendues le 26 floréal, an III. Le domaine situé au terroir de Pugnet et la Croix-Rouge, lieu dit à Beauvoir, soit à la tour Saint-Antoine, procédé de l'Ordre de Malte, soit des Antonins, contenant 12 journaux 197 toises 1 pied (3 hectares 60 ares 78 centiares), d'un seul mas, confinant la vielle (*sic*) grande route, du levant, la terre du citoyen Sancet, du couchant, celle de l'hospice général de Chambéry, du midy, un chemin entre deux, le tout évalué 6,223 livres 18 sols, fut adjugé 106,600 livres à François Viviant (enregistré le 6 prairial).

La Corbassière fut ensuite mise en vente et acquise par Claude Janin, de Chambéry ; 2 journaux 254 toises, évalués 2,637 livres 3 sols 9 deniers, furent adjugés pour le prix de 13,200 livres⁹⁸.

Biens, charges et revenus de la Commanderie, de la Communauté et du Sacristain.

Les documents nous manquent à cet égard jusqu'au commencement du XVII^e siècle et, à défaut des terriers qui ont disparu, leur état complet nous est fourni par le procès-verbal de la visite de 1617. En outre de la commanderie de Chambéry, de la chapelle et des terres de la Madeleine,

⁹⁸ Archives du département de la Savoie. — Vente des ans II et III. Rayon 1, 2^{me} registre.

de la tour et des terres de Beauvoir, les Antonins possédaient, à cette époque :

Une grange et une vigne, à les Chaulx, rendant quinze charrettes de vin ; un pré au même lieu.

Un pré, appelé le pré Saint-Antoine, à Bissy, d'environ deux seitorées (arrenté), rendant annuellement 16 escus 20 sols = 40 livres de France. Un relevé fait en 1729 porte deux prés de 18 journaux dont les servis consistent en 1 quartan d'avoine, 63 deniers, $\frac{1}{2}$ gros, 6 sols forts, $\frac{1}{2}$ poule, 100 fois $\frac{2}{3}$ de bois, 27 fagots $\frac{1}{2}$ de foin, 7 fagots de paille pour le premier et 17 quartans $\frac{1}{16}$ froment, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{24}$, quartan froment, 5 florins petit poids, 3 deniers gros pour le second.

Une maison avec curtil, à la Maladière, près des moulins.

Ils avaient, en outre, une vigne à Saint-Alban, qui n'est pas mentionnée en 1617, mais qu'un acte de 1634, 1^{er} septembre, nous a fait connaître : Géromine de Lambert, capitaine, se constitue à Joseph Dottaz, commandeur, de 400 florins de Savoie, pour compte final de la cense et servis de 10 florins annuels sur 10 fossorées de vigne, à Saint-Alban, lieu dit la Collietta (80 fossorées, le 17 décembre 1566), il n'y en a que 20. Il s'engage, après six semaines, n'ayant pas payé, à régler 540 florins. L'acte est passé dans la chambre d'habitation de Louys, comte de Sales⁹⁹.

Les servis, censes et rentes perçues en nature, dans diverses communes des environs de Chambéry, consistaient en froment et avoine, nous les avons résumé par communes dans le tableau suivant :

⁹⁹ Acte sur timbre, Collection de M. le chanoine Trepier.

COMMUNES	FROMENT			AVOINE		
	Vassels	Quartans	Moduriers	Vassels.	Quartans.	Moduriers.
Chambéry	40	3/4		18	1	
Chambéry-le-Vieux.....	4	1	2			
Barberaz et Chanaz.....	46			8		2
Bissy	1			1		
Cognin	1				1/2	
Laisse	2					
Nezin.....	7				1	1
Le Noiray	1			2		
Montagnole.....				2		
La Ravoire		1 1/2	2	2	1	
Servolex.....	1					
Villarcher		10 1/2		1		
	103	13 3/4	4	34	3 1/2	3

Ils étaient soumis aux droits de laod, en cas de mutation et d'aliénation, à raison du sixième denier, et quérables.

Les revenus comprenaient :

Location de l'hôpital, 10 escus 40 sols.

Location de deux boutiques, 40 livres.

Location du sellier de la Mère, 90 livres.

Quêtes, annonces et oblations reçues dans les diocèses de Maurienne, Tarentaise, Val-d'Aoste, Genevois, Belley et Décanat de Savoie, 400 livres.

Les charges ordinaires consistaient à :

Nourrir le commandeur, huit religieux, et un prêtre séculier.

Nourrir et payer les gages d'un receveur et de six serviteurs.

Payer les gages du barbier, 10 escus, — de l'organiste, 10 escus, — du marguillier, 15 escus.

Payer une pension annuelle à l'abbaye de 76 florins d'or et pour les démembrés de l'hôpital, 17 livres 14 sols.

En outre des revenus appartenant à la commanderie, il en existait dépendant d'un corps ou communauté des religieux, savoir :

Une maison, en rue de la Boucherie, près Sainte-Claire, louée six vingts florins (120) = 48 livres tournois.

Un cellier et grenier au-dessus, joignant la maison de la commanderie en face de l'hôpital, loués 40 florins = 16 livres. Le grenier n'est pas loué : le tout rapportait autrefois 80 florins.

Une grange, cellier et vigne au Rosset à Villette.

Une maison et cellier à Torméry, paroisse de Saint-Jeoire, et une vigne, dite de Grange-Bossan, et une autre au plan.

Un pré à la Ravoire, appelé Buage, loué 13 livres 4 sols.

Et en rentes constituées :

220 florins, par noble Philibert de Coyziaz. Capital, 2,833 florins.

240 florins, par noble Adrian de Landian. Capital, 3,083 florins.

57 florins, par noble Claude Daretel. Capital, 720 florins.

40 florins, par Jean Laurens, dit Porret et Jacquemon Vincent. Capital, 500 florins.

57 florins, par noble Pierre Bollioud, dit Matrat. Capital 120 escus.

9 florins, par les sieurs Empereur frères.

32 livres 6 sols, par le sénateur More.

20 florins, par noble Pierre Cotet. Capital, 250 florins.

Plus 18 charges de blé de toutes espèces.

Les biens et revenus dépendant de l'office de la sacristie de l'église de Saint-Antoine, comprenaient :

Une maison, une tour, un four, deux vignes et un jardin à Barberaz-le-Petit.

Les offrandes et oblations de l'église.

Un état des revenus et des dettes de la commanderie de Saint-Antoine fut dressé en novembre 1695, lors de la nomination du procureur de Séjournant¹⁰⁰.

Les charges, y compris les dépenses pour l'entretien des religieux, s'élevaient à 3,552 florins 8 sols ; 2,564 florins pour l'entretien et la pension des religieux, les ports de lettre, etc., 176 florins dus aux religieuses de Mélan, pour 4,100 florins au 4 0/0, 190 florins au curé de Barberaz, pour 300 florins au 5 0/0 et 1,000 au 4 0/0, 30 florins à la veuve Carret, pour 600 florins au 5 0/0, 55 florins à Pierre Perolier, pour 1,100 florins au 5 0/0, 35 florins à Claude Genin, pour 700 florins au 5 0/0, 40 à Claude Bernard, pour 1,000 florins au 4 0/0, 10 florins à Claude Gifard, granger de Beauvoir, pour 200 florins au 5 0/0, 157 florins 8 sols aux héritiers du sieur Gillette, pour 3,154 florins au 5 0/0, plus l'intérêt de 5,200 florins dus à Jeanne Renelet, et 700 à Madame Chabod.

Les rentes constituées s'élevaient alors à 1,478 florins :

60 florins par M. de Coysiaz, pour 1,260 florins ;

50 florins par Perrin, de la porte de Maché, pour 1,000 florins ;

15 florins par le procureur Marez, pour 300 florins ;

103 florins 9 sols par M^{me} Costis, pour 2,075 florins ;

Plus 250 florins de droits seigneuriaux, outre les laods accidentels ;

1,000 florins, casuel de la sacristie.

De plus, les revenus des propriétés, les rentes des fondations et le casuel. Les revenus des propriétés nous sont indiqués par le relevé du livre de raison donné par le père de la Marie, supérieur, à la requête de Claude Salteur, nommé procureur le 6 août 1699. S'étant inutilement

• ¹⁰⁰ Archives du Rhône. Commanderie de Saint-Antoine.

adressé, à cet effet, aux religieux, il obtint du Sénat (18 juillet) la nomination d'une commission chargée de l'accompagner pour obtenir satisfaction. Les revenus sont de 56 charges de vin, 2 charrettes de foin à Beauvoir, 2 vaisseaux de seigle, 2 d'orge et des fruits, 60 charges de vin à Leschaux (10 tonneaux), et châtaigneraie.

Les revenus de la Madeleine ne sont pas indiqués, et pour les produits en nature, il reproduit le tableau ci-dessus.

1699. A Barberaz, 3 journaux $1/2$, vigne et verger, acensés 150 florins.

A la Madeleine, 23 journaux labourables, acensés 27 vaisseaux froment ; la cense de 7 journaux est à un paiement, et le pré est acensé 40 florins.

A Torméry, 9 journaux vigne = 6 tonneaux.

A Bissy, pré de 12 seytorées, acensé 200 florins.

• A Buage, pré de 4 à 5 seytorées, acensé 30 florins.

A Rossang, 3 journaux vignes, à la corde ? 3 tonneaux.

Le louage des maisons et boutiques s'élève à 929 florins.

1698. Villard d'Aprémont, 6 journaux vignes 16 toises, des Marquets, acensés 50 florins de Savoie, à noble Louis-François de Challandier, gentilhomme de Son Altesse. Le même avait vendu (24 avril 1599), à la commanderie de Saint-Antoine, vigne 30 fossorées à Montmélian, au-dessus de la Maladière, à les Scizes, 2,000 florins de Savoie.

Le relevé complet des biens possédés par les Antonins dans le territoire de Chambéry et de Barberaz nous est donné par le cadastre dont nous avons réuni toutes les cotes dans le tableau suivant :

Propriétés des Antonins. — Cadastre.

LIEU	NUMÉROS	NATURE	Journaux.	Toises.	Pieds.	Estimation en argent par journal			REVENU NET			
						Livres.	Sous.	Deniers.	Livres.	Sous.	Deniers.	
Chambéry . . .	15	Maison, boutiques, etc.		110	7							
»	46	Jardin, rue Saint-Antoine.		305	4							
»	50	»		84	5							
»	51	Eglise et bâtiment.		154	6							
»	224	Maison, rue Sainte-Claire.		5	1							
La Courbassière .	1085	Pré		201	1	11	5		3	13	9	
»	1086	Vigne.	1	80		26			12	9	7	
»	1087	Teppe.		373	7		12			11	3	
Tour St-Antoine .	1097	Jardin.		114	6	16	10		3	3	1	
»	1098	Maison.		47	2	16	10		1	6		
»	1099	Vigne.	2	221	7	19	10		19	18	6	
Beauvoir . . .	1112	Chataigneraie.	1	327	4	5	50		6	7	4	
Tour St-Antoine .	1113	Champ.		112	5	13	7	9	1	5	2	
»	1114	Maison.		49		14	13	6		12	2	
»	1115	Teppe.		44	5		4				6	
Beauvoir . . .	1116	Champ.	4	107	2	14	13	6	21	3	3	
»	1117	Pré verger.	2	372	6	16	10		32	5		
Chantemerle . .	1127	Vigne	4	58	2	26			13		24	
»	1128	Jardin.		70	7	13	4		1	11	3	
»	1129	Teppe, pâturages	1	98	7		12			15	6	
»	1130	Champ.		203	2	14	13	6	2	10	5	
»	1131	Pré.		345	4	13	4		7	12		
»	1132	Sol de maison..		61	7	13	4		1	7	3	
Barberaz-le-Petit.	1	Champ à la Madelaine.	15	2	7							
»	2	Grange.		6	9							
»	3	Chapelle.		2	1							
»	7	Champ.		33	1							
»	283	Pré.	2	10	8							
»	365	Vigne à Haugnetas.		60	8							
»	366	Pré.		86	8							
»	372	Maison à Saint-Antoine.		2	9							
»	373	Vigne.		95	8							
»	374	Teppe.	1	52	7							

**Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Antoine de la
Maison de Chambéry ou originaires de la
Savoie.**

1199¹⁰¹. Dalmace de la Poype, Bernard de la Garde,
Jordan d'Aiguebelle, Pierre Pellavilans.

1223¹⁰². Guido præceptor domus Sancti Antonii de Cam-
beriaco.

1318-1342¹⁰³. Guillaume de Bocsozel, commandeur de
la maison de Chambéry.

1353-1370¹⁰⁴. Guillaume de Bocsozel, commandeur de
la maison de Chambéry.

1376-1378¹⁰⁵. De Clermont, commandeur de la maison
de Chambéry.

1390. Hugo de Botecello, canonicus.

1390-1401. Jean Cassin, religieux.

1390-1410¹⁰⁶. Claude d'Orlié, docteur en droit canon.

1399-1406¹⁰⁷. D'Orlyé, d'Orly ou d'Orlier, commandeur
de la maison de Chambéry.

1416. Guigon Robert, grand prieur (peut-être de Saint-
Antoine de Viennois).

1416¹⁰⁸. Frère Forcis.

¹⁰¹ Assistent à la première transaction avec Lémenc, pour la
chapelle et le cimetière.

¹⁰² Représente les Hospitaliers à la seconde transaction avec
Lémenc.

¹⁰³ CIBRARIO et PROMIS. *Documenti monete e sigilli*, p. 259. —
CAPRÉ. *Traité historique de la Chambre des comptes*, p. 7, 8 et 51.
— *Documents*, nos 4 et 5.

¹⁰⁴ BESSON. *Mémoires*, p. 434. — CHORIER. *Etat politique et his-
torique du Dauphiné*, T. II, p. 296. — DASSY. *Op. cit.*, p. 152.

¹⁰⁵ Archives de Chambéry. Rolles pour la perception des tailles;

¹⁰⁶ DASSY, p. 356.

¹⁰⁷ Archives du Rhône. Fondation du 6 novembre 1399.

¹⁰⁸ RABUT. *Op. cit.*, p. 459.

- XV^e siècle ¹⁰⁹. François Duport, religieux.
1420-1450 ¹¹⁰. Joffroy de la Ravoire, commandeur de Chambéry, proto-notaire apostolique et prieur commandataire perpétuel de Lémenc (1421).
1447-1467 ¹¹¹. Hugues de la Ravoire, commandeur de Chambéry.
1470 ¹¹². Amé Collomb, commandeur de Bourg.
1471-1489 ¹¹³. Guigues de la Ravoire, commandeur de Chambéry.
1471 ¹¹⁴. Humbert Vincent, chanoine, protonotaire apostolique et prieur commandataire perpétuel de Lémenc.
1483-1509. Pierre Duc, prêtre séculier.
1483-1491. Frère Jean Richardon.
1488. Claude Faure (Favre), prêtre séculier.
1489. Charles de Seyssel, supérieur de Chambéry, évêque de Genève de 1495 à 1513.
1493. La Ravoire.
1497. Claude Rubac.
1497-1503. Jean Rivoire (Revoire ou Ravoire).
1498. Jacquet Folliet, prêtre séculier.
1501. Claude Chaumense, procureur.
1501. Antoine Berguère, Jean Curtet, Claude Duport, Jean Milanessii et Claude Piochet, chanoines.
1501-1545. Joseph, Pierre de Revoire, commandeur de Marseille, sacristain de Chambéry.
1501-1583. Humbert de Vincent, sacristain.
1514 ¹¹⁵. Paul-François Gallin, procureur.

¹⁰⁹ BESSON. *Histoire de Bresse et Bugey*.

¹¹⁰ CHAPPERON. *Op. cit.* p. 119. et p. 70, où il le nomme Guigon.

¹¹¹ Archives de Chambéry : Comptes des syndics. — Comptes du châtelain de Chambéry.

¹¹² MÉNETRIER. *Op. cit.*, p. 252.

¹¹³ MÉNABRÉA. *Histoire de Chambéry*, p. 233, 234.

¹¹⁴ 14 septembre 1471. Assiste à la nomination d'un notaire pour commissaire et receveur, par Guigues de la Ravoire. — RABUT. *Op. cit.*, p. 454.

¹¹⁵ Comptes des syndics, 1514, servis dus à la Commanderie.

1527-1548 Charles, de Seyssel, la Chambre, commandeur de Chambéry.

1534. Aymard Falco ¹¹⁶.

1535 ¹¹⁷. Antoine du Saix, commandeur de Bourg.

1552-1557. Antoine Lucquet, procureur.

XVI^e siècle. Pierre de Vilette, religieux en Viennois.

1556. Frère André, procureur.

1558-1563 ¹¹⁸. Hector de Rux, commandeur.

1558. André Duteil, ex-administrateur de la commanderie.

1561-1565. Pierre de Noble, chanoine, procureur.

1565. Jean-Louis de la Porte, Antoine Pinet, Jean Scarron, Antoine Vignet, François Christin, chanoines.

1581-1588. Charles Anisson, commandeur.

1583-1600. Humbert Vincent, sacristain.

1588. Antoine Teyret, profes., Girard Cana, sacristain, Antoine Anisson, procureur de son frère, Claude Cortet, Boisson, dit Roget, Michel, frères, Claude Flotin, prêtre des Bauges, cleric en l'église.

1588. Antoine Anisson, procureur, commandeur de Chambéry, Perrin.

1597. De Say, commandeur.

1597-1617. Claude Roget, dit Curtet, sacristain.

1599. Daubetierre, Jehan Carmes, prêtre et cleric à Saint-Antoine, Antoine Peysson, d'Ugines, et Jehan Oudot, bourguignon, serviteurs de la commanderie.

1610. Thomassin, religieux.

¹¹⁶ DASSY, *op cit.*, p. 361, n'en fait pas un Savoyard.

¹¹⁷ MENETRIER, *op. cit.*, p. 253.

¹¹⁸ TRANSEUNT, *op. cit.*, 1563, 2 septembre. Albergement à Pierre Marchand de la faculté d'appuyer un mur sur celui longeant le jardin de Sain-Antoine, ratifié par l'abbé le 3 octobre 1566.

1599-1617 ¹¹⁹. George des Marquetz, commandeur.

1599. Jehan Debotis, procureur, Étienne Colomby (chanoines).

1601. Baltazard de Clusel, commandeur de Marseille.

1615. François Goujon, grand sacristain, procureur.

1616-1638. Joseph Dottaz, procureur, puis commandeur de Chambéry.

1617. François Louera, fait profession.

1617. Claude Roget, sacristain, George de Marquetz, Jean Boisset, religieux-prêtre, Charles de Saint-Vincent, diacre, Maurice Demotz, novice, Claude Montagnole, prêtre séculier.

1621 ¹²⁰. Frère Jean Peron.

1623. Gérard Carrat, sacristain.

1623-1636. Louis Gay, sacristain, Jean-René Louera, Michel de la Motte, Antoine Clavel, Pierre Savoyen.

1634 ¹²¹. Louis, comte de Sales.

1637-1655. Benoît Bonino, commandeur de Chambéry.

1640. Nicolas Maugin, sacristain.

1640-1645. Pierre Picolet, religieux.

1645-1670. Jean Palerne, supérieur.

1645. Quimbertout, procureur; Claude Chappaz, Bouchard, religieux.

1648 ¹²². Jean Lalune, supérieur de Chambéry.

¹¹⁹ Charles-Thomas Maillard de Tournon, cardinal, patriarche d'Antioche, d'une famille de Rumilly, n'a pas été Antonin, on l'a confondu avec François de Tournon, abbé général de l'Ordre. TRANSEUNT, *op. cit.*

¹²⁰ Avait été élevé par son oncle Georges des Marquetz; au décès de celui-ci, l'abbé de Saint-Antoine fit un procès aux Barral, héritiers du trésorier des Marquetz, réclamant, par droit de succession, les 1,350 livres dépensées pour cet objet. Joseph Dottaz prétendait aussi y avoir droit comme commandeur de Chambéry; après contestation, il céda à l'abbé.

¹²¹ Contrat passé dans sa chambre, à Saint-Antoine, communiqué par M. le chanoine Trepier.

¹²² Répertoire du Sénat, 1544-1652, p. 262.

1654-1656. Jean-Jacques Gaubert, supérieur de Chambéry.

1655. Gobeau, prieur, Pierre Marbeau, procureur.

1659. Dufournel, commandeur.

1660. Toiret, procureur.

1669. Tartavel, procureur.

1670-1675. Nicolas Lhorte, supérieur.

1670-1682. Jean Voiret, procureur.

1672-1673 ¹²³. Rossillon de Bernex se présente à Saint-Antoine, dont il porta l'habit, il fut supérieur neuf ans de la maison de Toulouse; avant de devenir évêque, il se trouva à Saint-Antoine avec les frères Bellet, mort en 1739, et Garnerin, de Chambéry.

1680. Pons, procureur, Dufournel, commandeur.

1680-1686-1695. François Guiland, procureur, prieur, commandeur.

1681. Jacques Grataz, commandeur.

1682. Louis Ponce, procureur, Joseph Crose, sacristain.

1682. Roux, prieur.

1684. Deschamps, procureur.

1684-1692. André Demoz, religieux.

1685. Claude Proz (1692), Claude Salteur, Antoine Bouffard, Claude Saulge.

1686. Jean-Joseph Crose, procureur.

1687. Dichat, commandeur.

1692. Jacques Flandin, commandeur, Jean Eynard, Charles-la-Croix, Jean-Baptiste Fayard, François de la Roulière, religieux, prêtre et professeur.

1695. Charroct, sacristain.

1695-1696-1697. Jean-François de Séjournant, procureur-prieur.

¹²³ Il ouvrit, en 1705, la châsse de saint François de Sales, et donna, à l'église Saint-Antoine de Viennois, la moire d'or sur laquelle avait reposé le corps du saint, dont la Visitation lui avait fait hommage, comme une preuve de sa reconnaissance envers l'Ordre.

- 1696-1699. Étienne de la Mare, commandeur.
1697. Antoine Reynaud, François Guiland, Charles Lacroix, Étienne Duvache, Jean Louis, Jean-César de Bussièrès (1697), chanoines.
1697. Lomat, Bouvier, Darvisenet.
1697¹²⁴. Lay, commandeur.
1699. Claude Salteur, procureur.
1701-1733. D'Arvisenet, chanoine, sacristain, procureur.
1709. A. Desbois, procureur.
1712. Deschireaux, procureur.
1713. Pignier, supérieur.
1728-1729. Gallin, chanoine, procureur.
1734¹²⁵. Pierre-Louis Dichat, Antoine Dauphin.
1738-1742. François Robert, sacristain, prieur.
1742. Nicolas Coutre, Bentod^m, Henri de Guibaldi, François Ballet, procureur, Joseph Laracine, François Olivier.
1746. François Ballet, prieur, Henry de Gribaldi, Joseph Laracine, Joseph Empereur, Melchior Guidi, chanoines.
1750. Joseph Sablières.
1759. Jean-François Amiot.
1766-1774. Antoine-Zacharie Amiot, supérieur.
1776¹²⁶. Jean-Claude-Marie de Piochet, de Salins, commandeur de l'Ordre de Malte.
1777. François Girod, de Chambéry, procureur de la maison de Turin, alla en exil en 1793.
1790-1792. Joseph de Boscredon de Chavanne, commandeur de l'Ordre de Malte, à Chambéry.

¹²⁴ Répertoire du Sénat, pp. 112, 113 et 115 verso.

¹²⁵ Nommé à la cure de St-Pierre d'Albigny. *Transeunt*, loc. cit.

¹²⁶ Né à Chambéry le 14 août 1739, commandeur de l'Ordre de Malte, résida à Chambéry jusqu'en 1792, aumônier de Victor-Amédée III, en 1793. Après la Restauration, fut membre de la commission des hospices, aumônier du roi, maître des cérémonies de l'Ordre de l'Annonciade, mourut le 14 septembre 1819, âgé de 80 ans. TRANSEUNT, *Courrier de Savoie*, 31 mars 1869.

Section du plan de la ville de Chambéry

Lit. A. Perrin



NOTE EXPLICATIVE

De la partie du plan de la ville de Chambéry, dans laquelle sont comprises les possessions des Antonins (limitées par une ligne suivie de traits et de points).

Les constructions du XVIII^e siècle, démolies, sont indiquées par la teinte rouge ; celles existant au XIX^e siècle, par la teinte noire, les jardins par la teinte verte.

1. La Grenette.
2. Maisonnnette et 3 bande de terrain acquis des frères Tardy, par les syndics, 1611, pour élargir le passage devant l'Hôtel-de-Ville.
4. Petite maison démolie en 1617 et jardin, séparés par un chemin public de la tour de la ville, et 5 jardin supprimés lors de la couverte de l'eau d'Enfer du moulin de la cité à l'Hôtel-de-Ville.
6. Ancien Hôtel-de-Ville (*domus civitatis*), acquis en 1605.
7. Maison et jardin Flandin feu Michal, acquis par les syndics en 1624, ainsi que les maison et jardin 8 Dumolard, qui fut autorisé à construire les cabornes n^o 9.
10. Pont de planches pour aller au moulin, à Macornet, à la ruelle le long de l'eau d'Enfer.
- 10 bis. Pont de planches pour aller au jardin des Antonins.
11. Promenoir entre le mur de l'Hôtel-de-Ville et l'ancien cimetière des Antonins.
12. Hôtel-de-Ville actuel.
13. Fontaine de la place de Lans, œuvre de l'architecte Cuenot.
14. Cimetière primitif des Antonins.
15. Église des Antonins, démolie en 1862.

- 15 *bis*. Cabornes construites en 1616.
16. Jardin des Antonins, vendu à la ville en 1615, pour créer la place de Lans.
17. Première Commanderie des Antonins.
18. Maison du sacristain.
19. Hôpital pour les malades atteints du feu sacré.
20. Passage (allée) de la rue Saint-Antoine à la place de Lans, jusqu'en 1777.
21. Maisons démolies en 1625 pour ouvrir un passage entre la place de Lans et les rues Villeneuve et Saint-Antoine.
22. Galerie de bois établissant la communication entre la première et la seconde Commanderie.
23. Seconde Commanderie acquise de Jean Chabod en 1455.
24. Cloître d'entrée du Sénat et de Saint-Dominique.
25. Église de Saint-Dominique.
- 27, 27 *bis*. Chapelle et maison des Templiers, passés à l'Ordre de Saint-Jean, en 1677.
28. Jardin des Antonins.
29. Cloître des Dominicains.
30. Jetée qui retenait les eaux du fossé dès la porte de Maché, qui était alimentée par l'Albane et l'eau d'Enfer et dont la pêche se louait.
31. Tour du temple près de laquelle les Templiers avaient une poterne murée en 1373.
32. Mur d'enceinte.
33. Fossés.
34. Mur extérieur du fossé.
-

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Document n° 1.

1223

*Copie, sur copie non signée, d'une transaction passée entre l'abbé d'Ainay, prieur de Lémenc, et le maître de l'Ordre de Saint-Antoine, commandeur de Chambéry*¹.

Nos Joannes, humilis abbas et conventus Athanacensis, magister et conventus Sancti Antonii Viennensis, omnibus præsentem scripturam inspecturis æternam in domino, salutem. Ad conservandam rei gestæ memoriam, hujus scripturæ testimonio præsentem cartellam duximus roborandam, universitati vestræ volumus fieri manifestum nos composuisse super controversia quæ vertebatur inter nos occasione oratorii de Camberiaci, per manus venerabilium patrum archiepiscopi Viennensis et Gratianopolitani episcopi, sicut in iisdem litteris authenticis quas penes nos habemus continetur quarum tenor taliter est Dei miseratione S^{tæ} Vienn. ecclesie archiepiscopus vocatus, etc., eiusdem miseratione Gratianopolitanus episcopus, universis præsentem litteras inspecturis æternam in domino; salutem. Cum discordia verteretur inter abbatem Athanacensem conventum et priorem de Lemenco, ex una parte, magistrum ac fratres S^{ti} Antonii et Guidonem præceptorem domus

¹ Archives du Rhône. — Ordre de Saint-Antoine, commanderie de Chambéry, n° 1 bis

On lit en note : L'original est chez le comte de Faverges, prieur commendataire de Lemenc.

S^u Antonii de Camberiaciaco, ex altera parte, super oratorio quod construebant apud Camberiacum. Tandem in nostra præsentia et per manus nostras compositum inter eosdem constitit in hunc modum : Juraverunt siquidem prædicti, magister et Guido, tactis sacrosanctis evangeliiis quod in memorato oratorio nullo unquam tempore facient cimeterium ac construent campanile. — Item juraverunt quod oblationes domus de Lemenco sive peregrinantium nullo tempore recipient, et si forte ipsos aliquas oblationes contigerit recepisse a prædictis parochianis seu peregrinis ipsas nulla arte retinebunt, imo priori de Lemenco quicumque fuerit easdem restituent bona fide ; oratorium vero non augmentabunt prædicti magister et Guido sed secundum quod inceptum est ipsum poterunt consummare. Super tecto eiusdem oratorii et intra muros ipsius poterunt apponi ab eisdem duæ campanæ quæ quantitatem campanarum templi vel hospitalis de Camberiaciaco non excedant ibidem perpetuo et permanenter. Præterea juraverunt quod parochianos domus de Lemenco in infirmitate laborante non visitabunt unde jus parochiale aliquam susciperit læsionem, nec eisdem licebit in eodem oratorio jus parochiale exercere. — Item, juraverunt se nullo unquam tempore impetraturos privilegium vel rescriptum a summo Pontifice, vel quolibet alio per quod possint venire contra quæstionem supradictam. Similiter abbas, conventus Athanacensis et prior de Lemenco a nullo possint impetrare privilegium vel rescriptum unde oratorium valeat demoliri, Capellanus vero quoties cumque de novo institutus fuerit pro officinando oratorio jurabit priori de Lemenco oblationem restituere si quam ipsum contigerit recipere a viatoribus seu parochianis ejusdem prioris, nisi sint munera aliqua quæ mutuo S^u Antonii prædicto oratorio conferentur. In institutionibus vero magister hospitalis S^u Antonii Viennensis, et præceptor S^u Antonii de Camberiaciaco quando de novo instituti fuerint jurabunt priori de Lemenco supradictam compositionem et conventio-

nem in perpetuum observare. Nos archiepiscopus Vienne-
nensis et Gratianopolitani episcopus ad instantiam et
preces utriusque partis in præsentia plurium principa-
lium promissimus quod prædictam propositionem irre-
vocabiliter observari faceremus. Et si altera partium
ausu temerario contra ire præsumpserit tandiu illam
excom̄unicationis vinculo astrictam tenebimus, donec
ad nostrum arbitrium, vel successorum nostrorum satis-
factionem fecerit competenter. In cuius rei testimonium
præsentem paginam sigillorum nostrorum munimine
fecimus roborari, anno gratiæ millesimo ducentesimo
vigésimo tertio, datum apud Gratianopolim idibus julii.
Ut igitur hæc conventio plus autoritatis habeat et firmi-
tatis, promittimus advincem bona fide non contravenire,
nec per nos, nec per alium, sed eandem conventionem
observandam perpetuo nos pariter obligamus ut igitur
majus robur habeat̄ duo paria litterarum ejusdem
tenoris per alphabetum divisa fecimus quæ sigillis nos-
tris volumus communiri. Actum anno domini millesimo
ducentesimo vigésimo tertio.

Document n° 2¹.

1^{er} février 1338.

*Requête soit demande faite par le procureur des
ladres, devant le conseil de Chambéry, contre le
commandeur de Saint-Antoine dudit Chambéry et
sa procure.*

Jacquetus. de Chamberiaco Jacobus
de Salanchia Jacobus Belli.

Coram vobis consilio venerabili. principis illustris
domini Aymonis. comiti Sabaudiaë.. commissario in hac

¹ Archives de la ville, FF., n° 280, art. 947. Trois feuillets deux
en papier, de formats différents, le troisième sur parchemin muni
d'un sceau complètement effacé.

parte proponunt in iudicio Petrus Monachi notarius et Johanes de Meyriaco clericus. procurator et procuratorio nomine leprosorum mandamenti Chamberiaci. in sua procuratione scriptorum et procuratorum nomine eorumdem. Contra venerabilem dominum Guillelmum¹ preceptorem domus sancti Anthonii Chamberiaci. contra que personam quemcumque. questionem in presenti negocio facientem. Quod cum ab antiquissimis temporibus tam domini Sabaudie.. comites. quam ville Chamberiaci burgenses. utilitate publice providere. leprosorum que pauperum miserie cupientes. maladeriam seu leproseriam hiisdem leprosis pauperibus assignaverunt proventibus factis competentibus que dotaverunt. videlicet prope Chamberiacum et iter publicum quo versus Montemelianum itur. qui locus maladeria notorie publice que noncupatur et in ea maladeria retroactis ex cunctis temporibus leprosi. moram ibidem construxerunt et ex proventibus eisdem vixerunt sic inclusi. qui per villas. vel loca publica nullatenus incedebant sicque contagione lepre nullum propter hoc affligebant. hiis leprosi taliter possidentibus. nonnulli dicte domus sancti Anthonii maladeriam predictam in lesionem publicam ingressi postposito divino timore fuerunt et hujus leprosis evec-tis maladeriam predictam. quam eius proventibus supradictis nequiter tenuerunt et ad huc idem per se aut per alium seu domum eiusdem..... vel remduci in animarum periculum. et in lesione ipsorum leprosorum et rei publice detinent minus juste. Cum autem eadem maladeria. quæ proventibus supradictis. de feudo dicti domini.. comitis existat. qui vobis curam eiusmodi de plano comisit. Et sine juris solemnitatibus terminanda. Supplicant vobis hinde procuratores quatenus eandem maladeriam quam proventibus supradictis ipsis leprosis seu procuratoribus nomine supra-

¹ Guillaume de Bocsozel.

dicto. restitui faciatis vestrum officium super hoc implorantes. Cum et hujusdem l'prosi causa visitationis et incessus publici multos sanos ex tunc inferunt et in posterum inferere crebrius merito formidantur.

Salvo guidem jure et causa.

non affugentes se nec ad ea predictorum prebanda que sibi sufficient ad optemperandum.

Document 3.

21 février 1338.

Ordonnance interlocutoire faite par le Conseil résidant de Chambéry.

Anno domini millesimo CCC^{mo} XXX^{mo} VIIJ^o die vicesima prima mensis februarii. Assignata per nos . Consilium illustris principis domini Aymonis comitis Sabaudie Chamberiaci residens Jaqueto de Chamberiaco et Jacobo de Seranchio (Salanchia) notariis procuratoribus et nomine procuratorio leprosorum maladerie Chamberiaci ex unaparte. Et viro venerabili domino Guillelmo preceptori domus sancti Anthonii Chamberiaci ex altera.. Ad comparandum Chamberiaco coram nobis et ad opponendum per dictum preceptorem contra quasdam supplicationes commissionem et instrumentum procurationis dictorum procuratorum ut in memoriale precedenti laciis continetur.. dicta die comparuerunt coram nobis.. dicto consilio dictus Jacquemetus de Seranchio procuratoris nomine predicto. protestatione prius facta per eundem quod si aliqua dicat vel faciat in iudicio coram nobis que concernant comodum dictorum leprosorum quod ipsa in ipsorum utilitatem convertantur.. Et econtrario si aliqua diceret vel faceret que spectarent ad ipsorum

incomodum quod ipsa dictis leprosis aliquod' preiudicium non valeant generari ex una parte.. Et dictus preceptor sancti Anthonii ex altera.. Dominus preceptor facta contraria protestatione de protestatis per dictum Jaquemetum eo quod ipsius protestatio non est consona rationi proposuit exceptionem fori declinatoriam petendo se remitti ad suum iudicem ordinarium per modum in quadam cedula papirea quam nobis obtulit hic annexa.. designatam parte altera dicente dictam remissionem fieri non debere cum res de qua agitur et litigatur coram nobis sit feudalis domini nostri predicti.. petente nihilominus quod dicte cedule copiam sibi comedi et diem congruam ad opponendum assignari.. Quibus actis nos dictum.. consilium admissis protestationibus hinc inde factis per partes predictas. et concessa copia dicte cedule parti postulenti assignamus ipsis partibus diem martis terciam, diem instantis mensis uisi feria fuerit ad diem sequentem racione ferie.. Ad comparandum coram nobis et ad opponendum per dictum Jaquemetum de Seranchio quidquid dicere et opponere voluerit contra contenta in cedula supradicta quarum interest et non ultra. datum anno et die quibus supra.

.Io. de Alles.

Expedita. in. consilio.
rel. do. p. Ravaisii.
V. A.

Document n° 4.

1341.

*Comparution des parties par-devant George du Solier,
juge du Bugey et de Novalaise.*

Anno domino millesimo CCC^{mo} X primo die mercurii ante festum beati Mathei apostoli. assignata coram

venerabili et discreto viro domino Georgio de Solerio iudice Beugii et Noualesii pro illustrissimo principe domino Aymone comiti Sabaudie ac commissario in hac parte ab eodem. specialiter deputato frater Gerardo de Chissie canonico sancti Anthonii presenti ac convicta persona. ut dicitur. religiosi domini domini Guillelmi preceptoris sancti Anthonii Chamberiaci. ex una. parte. et Iohaneto de Chilla procuratore substituto. a Iohane Viennesii et Iohane Guerii dicto Tabiz procuratore ut dicit et potestatem habentibus substituendis a leprosis Chamberiaci ut asseritur tenore eiusdem publici instrumenti facti et signati manu Iohannis Picoleti notarii de Yanna dati antea et anno domini millesimo CCC^{mo} XXX^{mo} VIII^o indictione XC^a die duodecima mensis februarii ad dicendum et opponendum pro parte dicti fratris Girardi nomine quo supra contra instrumentum procuratoris originale et substitutionis virtute ipsius emanate et facte ut in actis. dicta die comparuit in apertura curie coram Henrico de Putheo. domicello vicecastellano Gay pro domino iudice posito. frater Hugo de Botecello (..) frater et canonicus dicti ordinis procurator et convicta persona. dicti domini preceptoris cum Iohane de Satigniaco. ejus conciliario. ut asserit ex una parte et Iacobus Belli procurator et procuratorio nomine dictorum leprosorum Chamberiaci ut asserit virtute instrumenti prelibati. et obtulerunt dicte partes procedere in causa juxta dierum assignationem si dictus dominus iudex presens esset. et al.. prout esset rationis protestatus est dominus frater Hugo quod tempora facalia contra eum non labant quia peractum est de die in diem procedente in dicta causa si copiam dicti domini iudicis habere posset dicto Jacobo & supra nomine de quo protestanti datum ut supra.

Scripta est in presentia mei Guillelmi de Reysio notarii presenti potestate. Gay Arnaudi... ..

Document n° 5.

1617.

*Visite de la Commanderie Saint-Antoine
de Chambéry.*

Nous, Antoine Brunel de Gramont, par la grâce de Dieu et du S^t Siège Apostolicque, humble abbé et général de l'Ordre et Religion de Saint-Antoine de Viennois, soubz la reigle de Saint-Augustin, déppendant immédiatement dudit S^t Siège. Suivant le pouvoir et auctorité à nous attribuée, tant par les statutz, constitutions et ordonnances du chapitre général de nostredit Ordre, que par les décretz, privilèges et indultz Apostolicques concédez en faveur d'icelluy, d'avoir toute sorte de jurisdiction civile et criminelle, droict de visite, correction régulière, soing et administration ez choses spirituelles et temporelles sur tous les religieux, commandeurs et bénéficiers de nostredit Ordre et par conséquent obligé de faire ladicte visite en propre personne, ou par commissaires, sur toutes les commanderies, maisons, hospitaux, esglises, chapelles, oratoires, prieurez et aultres bénéfices dépendantz de nostredit Ordre et subiectz à nostredicta jurisdiction et collation, affin de voir principalement sy le service divin est entretenu, célébré et administré ausdictes commanderies, ainsy qu'il convient, pour y restablir et faire observer la discipline régulière, remarquer à faire rediger par escrit l'estat d'icelles commanderies et de tous les biens stables et mobilles qui en dépendent, pourvoir et remédier à tous excès, manquements, désordres, mauvais mesnages, ruynes et dépérissementz qui se peuvent trouver ausdictes visites, le tout pour la louange, gloire

et honneur de Dieu, exaltation de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et édification du prochain, pour oster les vices, empescher les abus, dissiper les mauvaises mœurs et coustumes, planter les vertus, et pour l'utilité, conservation et augmentation du bien de nostredict Ordre. A ces causes désirantz satisfaire au debvoir de nostre charge, nous nous sommes transportez de nostre maison abbatiale et monastère de Saint-Antoine de Viennois qui est le chef de nostredict Ordre, en la ville de Chambéry en Savoie pour visiter la commanderie générale de Saint-Antoine dudict Chambéry, de laquelle est commandeur vénérable frère Joseph Dotta, religieux profex et chanoine cloistrier de nostredict Ordre, estant accompagné de vénérable frère Michel Duport, aussy religieux profex et chanoine cloistrier de nostredict Ordre et commandeur général de Sainte-Croix, et d'Anibal Piémont, notaire royal et dalphinal et nostre secrétaire. Oû estantz arrivez le sabmedy vingt deuxiesme jour du mois de julliet, année mil six centz dix sept, avons trouvé ledit sieur Dottaz auquel nous avons fait entendre le subiet de nostre voyage estre pour les fins cy-dessus représentées et l'avons requis, sur le serment que nous avons receu de luy sur la marque de nostre habit, de nous faire voir et visiter ladicte commanderie S^t Antoine de Chambéry et nous bailler par déclaration et dénombrement, les biens domaines, héritages, possessions, dixmes, directes, censes, rentes, pensions, droictz et laoudz et généralement tous aultres droictz annexes, appartenances et dépendances de ladicte commanderie, et nous dire au vray le revenu, ensemble les charges générales et particulières d'icelle, sans rien obmettre à nous déclairer et manifester, luy en chargeant sa conscience en vertu de la S^{te} Obédiance, sur les peines portées par nosdictz statutz.

A quoy ledit frère Joseph Dotta, comme religieux

d'obédiance, s'est offert obéyr et y satisfaire. Nous a dict ladicte commanderie de Saint-Antoine de Chambéry consister en une esglize desdié soubz le vocable du glorieux Saint Antoine nostre patron, en un hôpital et maison y joignant, en une grange, terres, prez, vignes, tour ou sellier; en censes, rentes, pensions, droictz de laoudz, questes, aulmosnes, offrandes, oblations, et aultres choses par ledit sieur commandeur déclarées et spécifiées particulièrement et séparément, estant le tout cy-après exactement enregistré et inventorié en la présente visite.

Ce qu'entendu, nous sommes entrez dans ladicte esglize, et pour commencer nostredicta visite, avons requis ledit frère Joseph Dotta, commandeur, de nous faire ouverture du tabernacle ou repose le S^t Sacrement, ce qu'il a faict.

Et à l'instant *in habitu* décentz *ut decet* et avec les cérémonies et psalmodies requises et accoustumées, nous avons visité le Saint Sacrement, lequel nous avons trouvé reposer dans un ciboire ou custode d'argent, renfermé à clef dans un tabernacle de bois doré, au-dessus le grand autel de ladicte esglize, en bon et deub estat.

Au-dessus dudit grand autel y a un tableau ou retable ou sont représentées les images de la Nativité de Nostre Sauveur; au milieu, au costé gauche la visitation de la glorieuse Vierge Marie et de S^{te} Elizabel, et de l'autre costé la visitation de S^t Paul, premier hermitte, et de S^t Antoine, en peinture à huile, sur bois; lesdictes images séparées avec quatre colonnes de bois avec leur chapitaulx, cornisses et enrechissementz en relief, le tout doré et azuré, fermant ledit retable avec deux portes peintes par le dedans et par le dehors. Et par le dessus dudit tableau y a sur le millieu, l'image de Nostre-Dame tenant Nostre Sauveur entre les bras, sup-

portée par trois anges, et à costé gauche, l'image de S^t Jean-Baptiste, et de l'autre costé celle de S^t Antoine. Et entre icelles figures y a quatre petitz anges, le tout relevé en bosse, doré et peint au vifz, le tout bien conservé et entretenu.

A costé dudit autel, il y a une boîte de fert pour réserrer les offiandes. Et à costé du cœur, à main gauche, y en a une aultre pour reserer les messes. Et contre la muraille y a attaché un tableau en parchemin sur du bois, contenant les privilèges concédez par les S^{tz} Pères de Rome en faveur de l'Ordre.

Dans le cœur de ladicte esglise y a de chasque costé des sièges de bois pour les relligieux, faictz en menuiserie à l'anticque, en nombre de vingt-trois. Et entre ledit grand autel y a trois aultres sièges de bois servantz pour asseoir le prebstre, diacre et soubz-diacre célébrant la S^{te} Messe. Y a aussy audit cœur un letrier et proche l'autel deux aultres petitz letriers, l'ung pour l'espistre et l'autre pour l'évangile. Et est ledit cœur séparé d'avec la nefz, d'une turbine, en laquelle par le dedans, du costé dudit cœur, est représenté la nativité, vie, mort et passion de Nostre Seigneur, et du costé de la nefz, la vie de Saint-Antoine, le tout de pierre blanche, relevé en bosse, bien et deubement élaboré. Et au-dessus de ladicte turbine y a une grande croix de bois avec l'image du crucifix, relevée en bosse. Et de plus sur ladicte turbine y a des petites orgues, lesquelles ledit sieur commandeur a faict refaite à neuf et remettre en bon estat depuis qu'il est pourveu de ladicte commanderie, ainsy qu'il nous a esté rapporté, tant par ledit sieur commandeur que par les relligieux résidantz en ladicte commanderie.

Et sortant dudict cœur, au-dessoubz la voulte de ladicte turbine, y a deux autelz de pierre : l'ung desdié à Nostre-Dame, sur lequel est son image tenant Nostre

Sauveur entre ses bras, relevée en bosse, en bois peint et doré, laquelle image s'ouvre, et au dedans d'icelle est représentée la S^{te} Trinité, aussy en reliefz. Et l'autre autel est desdié à S^t George, au-dessus duquel y a un tableau sur toile, à peinture platte, où est représenté l'image dudit saint.

A costé de ladicte turbine, sortant dudict cœur, y a une chapelle desdiée soubz le vocable du S^t Sépulchre et de S^{te} Catherine, au-dessus l'autel de laquelle y a un retable, sur le milieu duquel est représenté l'image de Nostre Seigneur crucifié, et aux costez les images de Nostre Dame et des apostres, le tout de bois doré et peint, relevé en bosse, fermant ledit tableau avec deux portes peintes par dedans et par dehors, et au-dessus est l'image de S^{te} Catherine aussy relevée en bosse, dorée et azurée.

Dans ladicte chapelle, du costé du cœur de ladicte esglize, est représenté le Saint Sépulchre de Nostre Sauveur, en pierre, relevé en bosse, les personnages fort grandz, dorez et peintz, bien et deubement faictz et élaboréz selon l'art de sculpture. Auquel sépulchre, d'ung costé sont les figures et images de la glorieuse Vierge Marie, de S^t Jean l'Evangeliste, des trois Maries et deux anges portant les mistères de la Passion. Et au boutz dudit sépulchre, d'un costé, est l'image de Nicodemus, et de l'autre, celle de Joseph d'Abarimathie tenant le chefz et les piedz de Nostre Seigneur. Et sur le bas dudit sépulchre, pardevant, sont trois figures représentant les gardes dudit sépulchre. Ladite chapelle renfermée d'une belle grille en treillis de fer, fermant avec sa porte tout de mesmes que le treslis, serrure et clefz.

Du costé de ladicte chapelle y a deux autelz de pierre : l'ung appellé des trois Roix, au-dessus duquel y a un tableau sur bois où est peint l'adoration desdictz Roix, et la Nativité de Nostre Seigneur, et l'autre autel est

de S^t Antoine et S^t Paul, premier hermite, sur lequel, aussy sur bois, est peint et représenté la visitation desdictz saintz.

Du mesme costé, contre le pillier qui supporte la voulte de ladicte esglize, y a un autel desdié à S^{te} Anne, sur lequel est l'image du crucifix, et aux costez celles de S^{te} Anne et de S^t Christofle, relevée en bosse, peintes et dorées.

Et proche la porte de ladicte esglize, à main droite en entrant, est l'autel de S^t Claude, sur lequel, contre la muralhie, est l'image dudit saint en pierre, relevée en bosse, la teste estant rompue.

Et de l'autre costé de ladicte turbine, à main droite sortant du cœur, y a une aultre chappelle dédiée soubz le vocable de S^t Michel, renfermée d'un beau treillis ou grille de fert, fermant à serrure et clefz, dans laquelle y a un autel au-dessus lequel il y a un fort beau tableau et rétable de bois, relevé en bosse, tout doré, peint et azuré, tant les figures, personnages que enrichissementz dudit tableau, au milieu duquel est représenté les images de Nostre Dame tenant Nostre Sauveur sur les genoux à la descente de la croix et plusieurs anges aux costez de la croix portant les mistères de la Passion. Et d'ung costé sont les images de S^t Jean-Baptiste, de S^{te} Barbe et de S^t Laurens, et de l'autre costé celle de S^t Antoine, de S^{te} Catherine et de S^t Sebastien, fermant ledit tableau avec deux portes de bois, peintes par dedans et par dehors. Et par le dessus dudit tableau, au plus hault, est l'image de S^t Michel, relevée en bosse, dorée et peinte, en grande stature. Et plus bas aux costez dudit tableau y a les images de S^t Maurice et de S^t Humbert, relevées en bosse, aussy en grande stature, peintes et dorées.

Et retournant dans la nefz de ladicte esglize, du costé de ladicte chapelle de S^t Michel, de long en long, avons trouvé trois autelz de pierre assez proches les ungs des

aultres, le premier appellé de S^t Andrié, au-dessus duquel y a ung grand retable de bois en reliefz où sont les images de l'*Ecce homo*, de S^t André, S^t Thomas, S^t Silvestre et S^{te} Ursule, avec leurs escreteaulx, lesquelles figures et personnages ne sont peintes ny dorées; le second autel est de S^t Fœlix, au-dessus duquel est l'image dudit S^t, et celles de S^t Fiacre et S^t Roch, relevées en bosse, peintes; et le troiziesme autel est de S^t Pantaléon et de S^{te} Catherine, aussy en reliefz, peintes.

Et sur le portal de ladicte esglize, au dedans d'icelle, y a une gallerie de bois.

Dans le clocher de ladicte esglize y a six cloches, tant grosses que moyennes, de la plus grosse desquelles on a coustume de sonner lors que Messieurs du Sénat dudit Chambery veulent entrer dans ledit Sénat. Et dans la sacristie y a une aultre cloche rompue de la pesanteur d'environ deux ou trois quintaulx, appelée la cloche des messes. Et est ladicte esglize entièrement voutée et couverte d'ardoize.

Après la description de ladicte esglize, ledit sieur Dotta, commandeur, nous a exhibé les livres de chantee-ries cy-après inventorizez appartenantz à ladicte esglize et commanderie.

Premièrement ung grand livre couvert de bois et bazanne noire, en parchemin de deux pans et demy de long et deux de large, contenant les respons et antiennes en notte du temps et des saintz de toute l'année.

Plus, aultre livre couvert de bois et bazanne taney, en parchemin, contenant les respons et antiennes des saintz de toute l'année, en notte.

Plus, un aultre livre couvert d'un costé de bois, de bazanne taney, et de l'aultre la couverture est rompue et perdue, contenant les respons et antiennes du temps de toute l'année, notés, en parchemin.

Plus, un aultre livre aussy en parchemin, la couverte semblablement rompue et perdue d'un costé, contenant les répons et antiennes notés, du temps et des saintz de toute l'année.

Plus, aultre livre en parchemin, couvert de bois et bazanne taney, contenant les respons et antiennes, en notte, du temps de toute l'année.

Plus, deux graduels en parchemin, l'ung grand et l'aultre petit, couvertz de bois et de bazanne, contenant les mesmes nottes, du temps et des saintz de toute l'année.

Plus, trois psaultiers, deux grandz et un petit, couvertz de bois et de bazanne, en parchemin; les deux grandz contenant les psaulmes et himnes du temps et des festes de toute l'année, en l'ung desquels est le Kludier, et le petit (où) sont escriptes et notées les antiennes de vespres et laudes, ensemble les leçons du temps et des saints de toute l'année.

Plus, un vieux breviaire en parchemin ou sont notées et escriptes les antiennes de vespres et laudes, ensemble les leçons du temps et des saintz de toute l'année, sans couverture.

Plus, un aultre livre en parchemin, couvert de bazanne, où sont notées les messes, respons et antiennes des festes du S^t Suaire de S^t Anthoine.

Plus, un aultre livre en papier, couvert de carton, où sont le supplément des himnes, antiennes et respons qui manquent aux aultres livres cy-dessus mentionnez, foiz le breviaire du concile.

Plus, deux petitz livres en parchemin, sans couverture, où sont notées quelques antiennes de Nostre Dame avec l'office ancien de S^t Antoine.

Plus, un aultre petit psaultier en parchemin, couvert de bois et de bazanne, où sont notées les antiennes et respons du comung des saintz.

Plus, un aultre petit livre en parchemin, couvert de bois et de bazanne, contenant l'office des trespasés.

Plus, un aultre petit missel en parchemin, auquel sont escriptes et notées les *Krie Eleyson*, *Credo* et prefaces de toute l'année, avec une messe des mortz et de S^t Antoine.

Plus, un grand breviaire selon le concile de Trante, couvert de bazanne, en papier.

Plus, un martirologe romain.

Plus, un breviaire romain, vieux et fort usé.

Plus, quatre misselz en papier, selon le concile de Trente. fort usez et rompus.

Plus, un aultre vieux missel à l'usage de Rome.

Et finalement quatre livres en papier où sont notées les passions du jour des Rameaulx et du Vendredy Saint et les leçons des ténèbres.

Quant aux reliques, argenterie et ornementz de ladicte commanderie, ledit sieur Dotta, commandeur susdict, nous a dict estre au pouvoir et à la garde de frère Claude Roget, sacristain de ladicte esglize, qui est saisi des clefs de la sacristie et chargé des joyaulx par actes et inventaire faict le vingt-huitiesme aoust mil cinq centz nonante sept, receu par M^r Monceau, notaire ducal de Chambery, lequel inventaire nous a esté produit et remis de la part dudit sieur commandeur. Ce qu'entendu, nous avons faict venir pardevant nous ledit frère Roget, sacristain, auquel nous avons enjoint de faire ouverture de ladicte sacristie et nous exhiber et faire veoir lesdictes reliques, croix, calices, argenterie, joyaulx, habitz et ornementz de ladicte esglize, affin d'inventorizer le tout en nostredicta visite. A quoy ledit sacristain a satisfait, nous ayant à l'instant faict ouverture de ladicte sacristie, en laquelle estans entrez accompagnez dudit sieur commandeur de Chambery, dudit sacristain et religieux résidantz en ladicte commanderie, ensemble dudit sieur

commandeur de S^{te} Croix et de nostre secrétaire, ledit sacristain nous a exhibé lesdictz joyaulx, relictues et ornementz, que nous avons visité et faict inventorizer comme sensuit.

Inventaire des relictues, argenterie, joyaulx et ornementz appartenantz à l'esglize et commanderie dudit Saint-Antoine de Chambery, estant dans la sacristie de ladicte esglize.

Premièrement avons trouvé dans ladicte sacristie ung grand armoire bois et trois garderobes de bois de noyer, l'une fermant à trois clefz, dans laquelle sont les ornementz dict religieux de ladicte commanderie en corps, et dans les aultres deux les habitz, ornementz et linges de l'esglize. Plus, deux armoires de sapin, l'une servant à tenir les calices et l'autre les torches et cierges. Et dans la muraille une armoire fermant à deux clefz, servant à tenir les reliquaires et argenterie, lesquels relictues et argenterie consistent en premier lieu :

Une grande croix faicte de lames d'argent, le dedans de bois, le pied et pommeau estant aussy d'argent doré, laquelle croix on a acoustume porter aux processions générales.

Une aultre croix de fert blanc argenté servant aux processions ordinaires.

Un petit reliquaire d'argent que l'on tient ordinairement sur le grand autel.

Un aultre reliquaire à personnage d'argent, où est représenté l'image de S^t Felix tenant entre les mains la boîte où sont les relictues.

Trois moyens calices d'argent avec leurs patènes, aussy d'argent, pour le service ordinaire des messes.

Plus, quatre aultres calices d'argent doré, leurs platines aussy d'argent doré.

Item, un beau et grand reliquaire eslevé, faict en forme de tour, dans lequel il y a cinq boittes rondes de cristal enchassées d'argent, plaines de diverses reliques; aux costés de la plus basse desquelles boittes sont les images de S^t Paul, premier hermite; de S^t Antoine, en reliefz, d'argent, et autour des autres quatre boittes y a quatre petites figures d'anges en reliefz, aussy d'argent.

Item, un autre beau reliquaire d'argent faict en forme de chefz, qu'on dict estre d'une des onze mille vierges, dans lequel sont plusieurs reliques pliées dans un diapeau sans escreteau, au pied duquel chefz sont escritz ces motz : *Hoc jocale fecit fieri frater Robertus de Sancta Maria, sacrista ecclesie beati Antonii Camberiaci ob reverentiam ecclesie ejusdem.*

Plus, un autre reliquaire de bois, couvert d'argent, au milieu duquel y a un crucifix d'argent et dans icelluy y a des reliques de S^{te} Marie-Magdelaine.

Plus, une custode d'argent.

Un encensoir d'argent et une navette de cuivre argentée.

Plus, une paix de cuivre doré.

Plus une petite baxsine d'argent, et deux vinagers d'argent avec leur estuyt.

Plus, une croix d'ébène avec son crucifix et les trois boutz d'argent, avec le pied de la croix aussy d'argent.

Plus, un reliquaire appelé de S^t Silvestre, faict en croix, ayant le pied d'argent, et la boitte de corne ronde dans laquelle y a quelques reliques.

Une autre petite croix faicte en mont de Calvaire, argentée.

Un reliquaire d'ébène auquel y a une bague appelée de S^t George, ledit reliquaire faict en forme de coffre, le pied et garniture d'icelluy d'argent avec les armoiries de la maison d'Orly.

Une boîte de cuivre argentée par le dedans, en forme de custode sans pied.

Une petite bouteille d'argent où l'on tient du S^t vinage.

Quatre petitz coffres ou boittes servantz à tenir des relictues, dans l'une desquelles qui est de bois, figurée tout autour et sur le couvercle, y a un cœur couronné et dans icelluy deux mains jointes en forme de Foy, s'est trouvé six bources et dans icelles des relictues de S^t Théodore, S^t Felix, S^{te} Catherine, S^{te} Anne, S^t Pantaléon, S^t Christofle, S^t Thomas, apostre; S^t André, apostre, S^t Laurens, S^t Hipolite, martyr, avec les escriteaulx sur chacune desdictes relictues; s'y sont aussy trouvé plusieurs autres relictues sans escriteau. Plus, dans une aultre boîte d'yvoire figurée à personnages, se sont trouvées plusieurs aultres relictues sans escriteau. Plus, dans une aultre boîte de sapin où s'est trouvé des relictues et ossementz de S^t Antonin, apportées de Rome par feu frère Charles Anisson, commandeur d'Aubeterre, avec la license qu'il heust à ces fins de Sa Sainteté. Et la quatriesme boîte est en forme de coffre, où ne s'est treuvé aulcune chose dedans.

Item, un reliquaire de buyx, faict en croix, avec son pied où il y a plusieurs relictues enchassées des deux costez, couverte de vitres.

Deux chandelliers d'argent.

Ung benestier de cuivre argenté et son asperges, le manche aussy de cuivre argenté.

Une petite paix de cuivre argentée.

Cinq chandelliers de leton, assez grandz, et trois autres plus petitz, aussy de leton.

Nappes ou mantilz pour les autelz, le nombre de quarante un, sçavoir : trente qui sont à demy usés et médiocrement bons, et unze qui sont entièrement uzés, pourris et rompus, en telle sorte qu'ilz ne peuvent plus servir.

Aubes, tant grandes que petites, quarante deux la plus part usées et rompues,

Hamietz, dix neufz uzés et rompus.

Surpellis, tant grandz que petitz, quinze aussy uzez et rompus la plus part.

Serviettes, dix huict, et une pour la croix rayée.

Une serviette blanche pour la croix, fort uzée.

Dix-sept couvertes de toile à moitié de linceulx, servant à couvrir les chappes d'or et autres, estantz entièrement pourries, rompues et usées, ne pouvant plus servir à rien.

Cinq toilles pour mettre à la croix, de couleur, sçavoir : trois noirs, un de toile d'argent, à franges, et un incarnat, tous uzez, rompus et deschirez.

Quatorze serviettes, tant de cresse, toile d'argent, noires que blanches, la plupart rompues et deschirées.

Un grand linceulx servant en temps de caresme à couvrir et mettre sur le grand crucifix.

Sept couvertes de toile, tant grandes que petites, servant à couvrir les images.

Quatre vinagers et deux petits pots d'estaing.

Un vase d'airain avec son couvercle, servant à tenir eau.

Ung benistier de leton.

Deux lampes de marbre blanc faictes à mode de cierge, avec deux chandelliers de leton pour les tenir.

Quatre boules de pourphir ou marbre figuré, servant à tenir sur le grand autel avec leurs pieds de bois.

Six *agnus Dei* enchassez en bois avec leurs piedz, aussy pour tenir sur ledit autel.

Une grande lampe de leton au devant le grand autel.

Deux grandz chandelliers de leton, aussy devant le grand autel.

Deux bassines de leton.

Une chappe avec la chazuble, le diacre, subdiacre, estolles et manipules de drap d'or frizé.

Une chappe de velours cramoisy à feuillages d'or.

Une aultre chappe de satin cramoisy.

Une chappe de velours noir, chazuble, diacre, subdiacre, estolles et manipules avec leurs manipules graffiées et dorées, où sont les armoiries du feu sieur de Rivoire.

Une chazuble, diacre, subdiacre, estolle et manipule de taffetas incarnat figuré.

Deux chappes, une chazuble, diacre, subzdiacre et une manipulle, le tout de camelot noir, figuré, saufz l'une des chazubles qui est de toile vers, doublée de blanc.

Une chazuble, diacre, soubzdiacre, estolles et manipules de taffetas vert, figuré.

Une chazuble de drap rouge, avec les diacre, soubzdiacre, estolles et manipules de vioulet garny de blanc.

Une chazuble avec ses estolles et manipule de satin rouge.

Une aultre chazuble de velours rouge avec l'estolle et manipulle de mesmes.

Une chazuble de satin bleu de Bourges, estolle et manipule avec ses groffies dorez.

Une chappe de taffetas figuré, fort usée.

Une autre chappe de taffetas vert damassé, aussi fort usée.

Huict chazubles communes, tant de futaine que de toile d'Allemagne, servant ordinairement, fort usées et rompues.

Deux tappis de toile d'Allemaigne.

Deux vieux tappis de soye verte entièrement pourris et uzez, ne servant à rien.

Deux carreaulx couvertz de blanc.

Un petit carreau pour mettre soubz le missel de maroquin doré.

Deux vieux parementz d'autel de drap d'or, fort usez et rompus.

Outre lesquelz joyaulx ledit sacristain nous a dit y avoir encores les cy après déclairez, qui ont esté donnez à ladicte esglize par feuz vénérables frères Charles et Antoine Anissons, relligieux de nostre dict Ordre, lesquelz ledict sacristain nous a aussy exhibez.

Premièrement une chappe, chazuble, tunicque, parement d'autel, de popitre, et corporallier, le tout de satin blanc avec les doubleures, ouppes, franges, et un taffetas blanc pour servir à tenir la patène avec les boutons et ouppes.

Item, un pavillion de satin, rouge d'un costé vert de l'autre, avec les franges tout autour, servant à mettre sur le tabernacle où repose le S' Sacrement.

Deux grandz carreaux de damas rouge, avec leurs ouppes et boutons orangez, vert et rouge, et de l'autre costé de peau rouge.

Deux aultres carreaux ou cussinetz de toile blanche, marquetez de rouge.

Deux voilles pour mettre devant la grand croix, l'ung de soye rouge damassé avec les franges de soye vert, et l'autre de cresse incarnat, figure doré avec les franges de soye incarnat.

Les parementz du grand autel de cuir doré, avec la couverte de cuir rouge damassé, et un pour mettre sur l'escallier quand on met les reliques sur l'autel, où sont les armoiries desdictz sieurs Anissons.

Item, mesmes parementz d'autel pour les chapelles de Nostre-Dame, S^t Michel, S^t George, S^{te} Catherine et S^t Christofle. Plus, un parement pour le grand autel, et une chazuble et parement pour mettre sur le letrier de l'epistre, de damas vert et jaune.

Pour garnir les sièges du cœur deux pièces de layne en forme de courtinage, et un autre courtinage pour mettre au S^t Sépulcre.

Deux carreaux de laine en tapisserie, doublez de peau rouge, qui ont estez donnez à ladicte esglize par M. le président Empereur.

Un voile satin rouge, bordé d'or, où il y a un Jésus au milieu, pour servir à la custode.

La couverte du pavillion, taffetas rouge, avec les franges de soye rouge et verte, pour servir quand on porte le S^t Sacrement.

Deux corporeaux de satin blanc, figurez et rayez de rouge et vert.

Un corporallier de satin de Bourges, bleu, où il y a l'annonciation de Nostre-Dame, de velours rouge et broderie avec des boutons autour.

Un corporallier de toile d'or, blanc et bleu.

Un taffetas cramoisy en forme de corporallier, couvert de palletes d'or.

Et finalement nous a ledit sacristain exhibé vingt huit corporeaux de toile assez grossière, qui ne sont compris au précédent inventaire, la plus part desquelz sont uzez et rompus.

Ce faict, ledit frère Joseph Dotta, commandeur de ladicte commanderie, nous a remonstré l'inventaire sus escrit estre deffectueux en plusieurs articles du précédent inventaire, qui fust faict en l'année mil cinq centz nonante sept, receu par ledict M^{re} Monceau, comme il se vérifie en confrant (confrontant) ledict inventaire avec celui que nous avons faict insérer cy-dessus, se trouvant manquer plusieurs habictz, ornementz et linges; c'est pourquoy il a deubement protesté de poursuivre ledict frère Claude Roget, sacrestain, à représenter et rendre compte desdictz ornementz. Et affin d'éviter que tels inconvenientz n'arrivent plus pour l'advenir, ledit

commandeur a requis qu'il nous plaise ordonner qu'il sera fait deux diverses serrures et clefz aux armoires et garderobes de ladicte sacristie, notamment en celle où l'on tient lesdictz reliquaires et argenterie, l'une desquelles clefz sera consignée entre les mains et au pouvoir dudit commandeur, et l'autre audit sacristain, le tout pour plus grande seurté et assurance de la conservation desdictz reliquaires, joyaulx et ornementz.

A laquelle protestation ledit frère Claude Roget a répondu qu'il ne peult estre obligé à représenter ny rendre compte d'autres joyaulx et ornementz que ceux qu'il a présentement exhibez, soubztenant ledit inventaire n'estre deffectueux pour sa coulpe et faulte, disant que le linge qui se trouve manquer s'est usé au service de l'esglize depuis la faction du premier inventaire. Et pour le regard des chazubles, dict que le sieur frère George des Marquetz, jadis commandeur de ladicte commanderie, en fit défaire quelques un pour réparer les autres ; déclarant ledit sacristain qu'il n'empesche que ledit sieur commandeur aye en son pouvoir une des clefz desdictz reliquaires et ornementz, pourveu que cela ne rapporte aulcung préiudice en son office de sacrestain et à ses successeurs.

Oultre les ornementz appartenantz anciennement à ladicte esglize, nous avons trouvé dans ladicte sacristie un coffre appartenant audit moderne commandeur, dans lequel il nous a fait veoir que les ornements cy-après déclarez, lesquels ledit commandeur nous a dict avoir acheptez pour ladicte esglize.

Sçavoir deux chazubles, l'une de damas blanc et vert caffard, avec estolle et manipulle, et l'autre de toile de Turquie de diverses couleurs, avec l'estolle et manipulle de mesmes, ensemble les corporalliers.

Un calice d'argent avec sa patène.

Un parement d'autel de damas rouge et vert, de mesme

estoffe que la chazuble sus mentionnée, avec deux careaulx de mesme pareure, garnis de passementz rouges.

Un livre missel à l'usage du concile.

Deux aubes avec leurs hamictz.

Un voile de rasoir garny de taffetas incarnat avec les deux franges d'argent.

Un aultre voile de taffetas vert avec les franges de taffetas rouge et jaune.

Un voile de rasoir et un de cresse blanc.

Plus, deux aultres voilles de mesmes estoffes que les chazubles sus escrites.

Lesquelz ornements sont à la seule disposition dudit sieur commandeur et non dudit sacristain, et ont esté remis dans ledit coffre et la clefz retirée par ledit sieur commandeur.

Pour le regard de la luminaire, avons trouvé par un reiglement faict en l'an mil quatre cent seize par frère Guigou Robert, grand prieur du monastère de S^t Antoine, que le sacrestain de ladicte commanderie doibt mettre aux messes et vespres et matines des festes solempnelles, six cierges sur le grand autel, du poidz d'une livre chacun, et un sur l'autel de Nostre-Dame, et à l'eslevation du S^t Sacrement desdictes messes huict torches honestes et longues. Et aux autres moindres festes, moingz de luminaire à proportion de leurs dignitez, en sorte que, aux moindres et simples il y aye tousiours deux cierges sur l'autel et deux torches à l'eslevations du S^t Sacrement. Et outrece, une lampe ordinairement ardente de jour et de nuict devant ledit grand autel; une aultre lampe devant l'autel de Nostre-Dame, et une devant l'autel de S^{te} Catherine, qui doibvent estre allumées tous les sabmedy chasque sepmaine et veillie des festes solempnelles jusques après les secondes vespres desdictes festes; et dimanches aux matines des trois derniers jours de la sepmaine sainte, appellés les Ténèbres,

quinze cierges et demy livre le chascun et le cierge pascal de vingt livres.

Ce qu'ayant esté interrompu par l'iniure du temps et diminution des revenus de ladicte sacristie, nous avons trouvé n'y avoir plus aucunes lampes devant l'autel de S^t George, ains seulement celle de devant le grand autel et dudict autel de Nostre Dame, et qu'on ne met plus que six torches à l'élevation du S^t Sacrement des festes solemnelles, et aultant de cierges sur ledit grand autel, et qu'on diminue ladicte lumineaire des cierges et torches proportionnement à la dimuntion des autres festes, en sorte qu'il en demeure tousiours deux aux moindres d'icelles, et que le cierge pascal est continué à estre faict de dix huict à vingt livres, ainsy qu'il nous a esté rapporté par ledit sacrestain.

Et nous estantz enquis dudit sieur Dotta sur la continuation et entretenement de ladicte lumineaire et sy sacrestain s'acquiete du debvoir de sa charge et fournit ce qu'il est nécessaire, a respondu qu'en cor' qu'il ayt beaucoup subiect de se plaindre de la négligence et espargne dudit sacrestain en ce qui concerne ledit lumineaire, notamment pour laisser la grande lampe estaincte bien souvent, neaulmoings il' se contente pourveu qu'il' nous plaise ordonner audict sacrestain d'observer exactement le susdict reiglement, et que pour l'advenir il fournira les cierges et torches de cire blanche ainsi qu'on a acoustume d'user aux autres églises de la presente ville de Chambery.

Sur quoy nous avons ordonné que les festes solemnelles ledit sacristain mettra six cierges de quatre à la livre sur le grand autel, tant à matines, à la messe qu'à vespres, et aultant de torches à l'eslevation du S^t Sacrement, à la grand messe et aux autres festes chomables de toute l'année quatre, et le reste du temps deux. Et la grande lampe ordinairement allumée, tant de nuict que

de jour devant le S^t Sacrement, et celle de Nostre Dame et de S^{te} Catherine les dimanches et festes chomables de toute l'année, depuis les premières vespres jusques après les secondes, fournir aussy les cierges de matines des trois derniers jours de la sepmaine sainte appellées Ténèbres, quinze cierges de semblable poidz de quatre à la livre, outre ceux du grand autel, et le cierge pascal tous les ans de dix à vingt livres.

Et advenant le lendemain vingt troiziesme jour dudit mois de julliet dicte année mil six centz dix sept, en continuant nostre visite, nous sommes entrez dans l'hospital de ladicte commanderie, qui est joignant le premier grand portal de ladicte esglize, lequel hospital nous avons trouvé consister en trois membres ou estages les uns sur les autres ny ayantz à présent que celuy de bas en estat, les autres estantz inhabitez pour estre les planchers bas pourris et rompu en diverses lieux et les murallies fendues et entre ouvertes, le tout en danger de thumber en ruïne. Dans lequel hospital ne s'est trouvé aulcungs lictz ne aultres meubles appartenantz à la commanderie, moings ny avons trouvé aulcungs pauvres demembrez ains seulement un locataire qui tient ledit hospital en louage depuis environ sept ans, du temps du prédécesseur commandeur, et en donne de louage à présent la somme de trente deux livres tourn.

Après nous sommes allez visiter la maison et bastimentz de ladicte commanderie située devant ladicte esglize et hospital, la grand rue appellée de S^t Antoine entre deux, consistant ladicte maison pour le bas, premièrement en une salle appellée le Poille servant de réfectoir où il y a deux croizées et fenestrages trellisiez de fert, une petite despence au bout d'icelle, que ledit sieur Dotta, moderne commandeur, a faict faire à neufz, comme aussy il a faict blanchir les murallies dudit réfectoir et despence et jaunir le plancher, et outre ce

faict faire deux portes audit réfectoir, l'une pour entrer à la cave et l'autre pour sortir en la grande basse cour de ladicte commanderie. Et du costé de l'allée et entrée dudict refectoir, y a une cuisine et dernier icelle une despence où mangent les serviteurs et officiers de la maison; une grande cave ou sellier où il y a sur le milieu un arcade et trois larmiers ferrez. Plus, sur le devant sur ladicte grande rue, il y a deux boutiques que ledit sieur moderne commandeur a semblablement faict faire à neufz, ensemble le portal et entrée de ladicte commanderie, et joignant lesdictes boutiques il y en a une ancienne visant sur la grande cour, servant de boucherie pour la commodité de la maison, outre laquelle cour y en a deux aultres plus petites.

Et au-dessus ledit réfectoir, cuisine, despences, boutiques et cave, y a la gallerie du dortoir, en laquelle on monte de deux costez par deux avis de pierre de taillie, l'ung desdictz avis estant dans ladicte commanderie et l'autre dans la maison de ladicte commanderie, qui est joignant l'esglize, ladicte rue entre deux. De laquelle maison on entre dans ladicte commanderie par une gallerie de bois qui traverse ladicte grande rue, allant de ladicte gallerie despuis ladicte rue jusques au bout de la maison de ladicte commanderie, à main gauche de laquelle gallerie, venant du costé de ladicte rue, sont les chambres des religieux, en nombre de neufz, de long en long, et sur la boucherie est une chambre et cabinet. En toutes lesquelles chambres il y a en chascune une cheminée, fors aux deux dernières du bout du costé des escueries, laquelle gallerie est de bois au-dessus de la première cour et le reste est carronné. Et à main droicte de ladicte gallerie, sur la cave, y a une belle grande salle ayant son aspect sur les deux petites basses courtz, et au bout d'icelle salle y a deux chambres avec leurs commoditez et garderobes, et un cabinet au bout des-

dictes chambres, soubz lequel cabinet est la prison des démembrés, et au-dessus dudit cabinet une aultre prison pour les religieux. Et du costé de ladicte grande basse cour, au-dessus le portail d'entrée d'icelle, y a une double gallerie de bois, et au bout de la susdicte gallerie du dortoir y en a une autre aussy de bois, allant aux lieux commungs. Et par le dessus desdictes chambres du dortoir y a une salle ayant son aspect sur la grande cour, et autour d'icelle deux chambres, une petite anti-chambre et cabinet visant sur la grande rue; laquelle salle et chambres ledit sieur moderne commandeur a faict entièrement blanchir et réparer, et a aussy faict peindre et griser les jambages et manteaulx des cheminées et fenestrages, et, oultre ce, faict faire des vistres au susdit cabinet. A l'entrée de laquelle salle y a une gallerie de bois semblable à celle qui est au dortoir sur ladicte première basse court, et de long en long de ladicte salle, sur les aultres chambres et gallerie du dortoir, y a deux galletas séparés servant à tenir du bois, et un grenier carronné. et de l'autre costé au-dessus de la susdite grande salle y a un aultre galletas servant pour estendre le linge, le tout couvert de bois et ardoize.

Et par le dernier de ladicte maison et commanderie, du costé du jardin d'icelle, y a deux escueries, l'une desquelles seit à présent de cave ou sellier. Et allant audit jardin, du costé de main gauche, y a un estable et fenièrre au-dessus, le tout descouvert et les murailles dès longtemps corrompues et proches de thumber en ruyne. Et joignant ledit estable ruyné, entre icelluy et la porte dudit jardin, y a deux aultres estables, l'ung desquelz a le couvert fort ruyné et pourry, et l'autre est assez bon; le susdit jardin contenant environ un journal de terre, aboutissant aux murailles de ladicte ville de Chambery, un passage entre deux, estant clos de trois costez de basses murailles, lesquelles ledit sieur moderne com-

mandeur a faict refaire et réparer en plusieurs endroitz et remettre ledict jardin en bon et deub estat comme nous l'avons trouvé à présent.

Ausquelz bastimentz et édificies, tant de ladicte esglize, hospital que maison de la commanderie, nous avons trouvé estre nécessaire de faire plusieurs réparations pour éviter la ruyne desdictz bastimentz, notamment au susdit hospital et aux chambres du dortoir des religieux, galleries, couvertz, estables et escueries de ladicte commanderie, aux endroitz qui sont particulièrement remarquez par l'estat et description que ledit sieur moderne commandeur fait faire desditz bastimentz incontinent après qu'il heust prins possession de ladicte commanderie, laquelle visitation il fait faire de l'autorité du souverain Senat dudit Chambery, le vingt deuxiesme aoust de l'année mil six cens et seize, ainsy qu'il nous a faict aparoir par ladicte procédure qu'il nous a exhibé à ces fins.

Puis sommes allez visiter l'autre maison et corps de lousis de ladicte commanderie, qui est joignant l'esglize, ladicte rue entre deux, consistant en deux membres bas qui servent l'ung de sellier pour le sacristain, et en l'autre appelé la boutique ou sellier de la Mère, habite un locataire mis par le sieur moderne commandeur. Et au-dessus desdictz deux membres est la chambre appelée du Clerc, avec un garderobbe, sur la rivière appelée d'Enfer. Plus, aultre chambre ayant la veue sur la place commune nouvellement édifiée, qu'estoit aultrefois jardin appartenant à ladicte commanderie, avec son estude regardant sur la grande rue, et la garderobbe sur ladicte rivière, en laquelle y a une fenestre pour regarder dans ladicte esglize. Et par le dessus desdictes chambres, estudes et garderobbes, il y a tout aultant de membres, chambres et garderobbes qu'au sudit estage du milieu et de mesme grandeur et largeur; celle

qui est sur la chambre du Clerc, appelée salle. Et au-dessus desdictz membres, de long en long, y a un galle-tas avec un petit pigeonnier, le tout couvert de bois et ardoize, en bon et deub estat.

Pour continuation de la présente visite, le lendemain lundy vingt quatriesme jour du susdit mois et an, nous avons faict venir pardevant nous le frère Joseph Dotta, commandeur de ladicte commanderie S^t Antoine de Chambéry, lequel nous avons requis sur le mesme serment par luy cy-devant presté entre nos mains, de nous ballier par dénombrement tous les domaines et héritages appartenantz à ladicte commanderie, avec leurs situations et confins, ensemble les servis, censes, rentes, pensions et tous aultres debvoirs en dépendantz, et nous ballier aussy par déclaration certaine et véritable le revenu annuel de ladicte commanderie et les charges ordinaires d'icelle, et, de plus, de nous exhiber et mettre par inventaires tous les membres de ladicte commanderie, tant ceux qu'il trouvat en icelle lors de sa mise en possession que aultres par luy acquis, tant auparavant que depuis, et par mesmes l'avons requis de nous exhiber et faire voir tous les papiers, tiltres, terriers, documentz et enseignementz concernant ladicte commanderie, pour iceux faire inventorier et enregistrer dans la présente visite.

Satisfaisant à laquelle réquisition, ledit sieur commandeur nous a dict et déclaré estre des dépendances de ladicte commanderie S^t Antoine de Chambéry les fondz et domaines cy-après spéciffiez.

Premièrement une maison et tour située près la ville dudit Chambéry, appelée vulgairement la tour de Beauvoir, fort anticque en laquelle est impossible habiter pour autant que les bastimentz sont du long temps en danger de thumber en ruyne, dans laquelle tour y a un pressoir et trois cuves ou tines, sçavoir : une grande et

deux petites. Et au bas de ladicte tour y a une grange, vigne, pré et terre tout jointct ensembles, appellé de Beauvoir, contenant en vigne, comprins une petite pièce de vigne appellée la Corbassière estant près dudict Beauvoir, environ neufz journaux ; et se confine ledit tènement de Beauvoir à la vigne du sieur advocat Delaroche, du couchant ; le grand chemin tendant de Chambéry à Aix, de levant ; la vigne des hoirs du feu sieur sénateur Dasnières, du vent, et le pré du sieur Noël Grand, marchand, du sieur et auditeur Langlois, de bize. Et pour ladicte vigne de la Corbassière elle se confine et aboutit à la vigne des hoirs Mauvignon, de vent, et le pré et vigne desdictz sieurs Dasnières, de bize. Ausquelles vignes de Beauvoir et Corbassière ledit sieur commandeur nous a dit se recullir par communes années, environ la quantité de quatorze charrettes de vin, chaque charrette de quatre charges. Et pour le pré nous a dict sy recullir annuellement deux charrettes de foing.

Item, appartient à ladicte commanderie une grange située rière (dedans) le territoire et finage de Chambéry appellée de les Chaulx, les bastimentz de laquelle sont fort anciens et caducz ; y ayantz dans icelle deux fines et un pressoir. Et joignant ladicte grange à une vigne de la contenance d'environ neufz journaux, confrontant à la vigne de M^{re} Benoict, greffier en la chambre des Comptes de Savoie, de bize ; la vigne de M^{re} Baptendier, procureur au Sénat de Chambéry, du vent ; la vigne de M^{re} Porcheiron, maistre d'escolle en la presente ville de Chambéry, par luy acquise du sieur président Faure, du levant ; et le grand chemin tendant de Chambéry à la Rivoire, du couchant. Laquelle vigne produict et peult rendre annuellement la quantité de quinze charrettes de vin.

Item, une pièce de pré scituée à Bisys près Chambéry, appellé le pré de S^t Antoine, de la contenance d'environ

deux sesterées, confinant au pré du sieur Benoict Cavet, conseiller et sénateur au souverain Sénat de Savoie, de bize ; le grand chemin tendant de Chambéry au Bourget, du couchant et vent ; les prés des sieurs Severat et Gay prestre et chanoine en l'esglize de M..... près Chambéry, de levant. Lequel pré ledit sieur commandeur de Chambéry nous a dict avoir arrenté la somme de seize escus vingt solz vallant quarante livres monnoie de France.

De plus, appartient à ladicte commanderie la rectorie et chappelle de S^{te} Marie-Magdellaine avec une grange joignant icelle, et une aultre grange ou mazure avec un pré, tout joint ensemble, située et assis près ladicte ville de Chambéry, sur le grand chemin tendant de ladicte ville à Montmellian, confinant audit chemin, du couchant ; aultre chemin tendant dudit Chambéry à Loise, de bize ; les terres de honorable..... Berru, du levant et vent. Et contient ledit pré environ..... sesterées, auquel se peult recullir par communes années

Item, audit lieu de la Magdellaine une pièce de terre de la contenance d'environ huict journaulx, avec un petit pré joignant et aboutissant aux terres du susdit Berru, S^r George Loys, Vincent Rolier et aultres pariers, du levant ; le grand chemin tendant de Chambéry à Loise, de bize ; le grand pré de S^t Antoine, du couchant, et aultres terres dudit Berru, du vent, en laquelle par communes années se peult recullir, lorsqu'elle est ensemencée, environ le fruct.

Item, un pré appelé le Petit-Pré de S^t Antoine, situé à la Magdellaine, contenant environ, confrontant le grand chemin tendant de Chambéry à Montmellian, du levant et bize ; le pré du sieur Farfeut, du vent, et le chemin et vioulet pour aller ausdictz moul-

lins de la Magdellaine, du couchant, auquel pré se peult
recueillir annuellement

Item, une maison à la Malladière avec un curtil au
dernier d'icelle, confrontant le pré des hoirs
Bournaud, vivant procureur au Sénat, du couchant; un
chemin ou vioulet servant pour aller aux moullins ap-
pellés de la Magdellaine, du matin; la rivière d'Orbane,
de vent.

Item, appartient et despend de ladicte commanderie,
un pré appellé de les Chaux, du contenu d'environ. . .
. lequel confine et aboutit au grand chemin ten-
dant de Chambéry à Montmellian, du levant et bize; le
pré de Claude et Guigues Chevion, du vent; la terre
d'honneste Constance, à présent tenu par Carrel, mais-
tre de la poste, du couchant; la rivière appellée Orbane,
du vent. Auquel pré se peult faire recueillir par com-
munes années

Tous lesquelz domaines sont nobles, francz et exemptz
de dixme, censes, rentes, subsides et de toutes autres
charges et impositions quelconques, conformément aux
privilèges de nostre Ordre.

Touchant les servis, censes, rentes et directes appar-
tenantz à ladicte commanderie, ledit sieur commandeur
nous a dict en estre deub plusieurs qui se prennent et
lèvent sur les lieux cy-après déclairez suivant le rap-
port que nous a esté fait par M^{re} Pierre Girod, notaire
ducal et bourgeois dudict Chambéry, commissaire esta-
bly et député pour le renouvellement des reconnaissances
desdictes rentes, le sommaire et abrégé desquelles ren-
tes est aussy inséré cy-après, pour le regard de ce qui
s'exige à présent

Premièrement

A Chambéry-le-Vieux.

Est deub froment quatre vaisseaulx. 4 v,

A la ville de Chambéry.

Froment quarante vaisseaulx et trois quartant. 40 v.

Avoine dix huict vaisseaulx et un quartas. 18 v. 1 q.

A Montagniolles.

Avoine deux vaisseaulx..... 2 v.

A la Ravoire près le pont d'Esgallaz.

Froment deux moudurières..... 2 moud.

A la Ravoire.

Avoine deux vaisseaulx et un quartas..... 2 v. 1 q.

Froment un quartas et demy..... 1 q. et 1/2

A Neysin.

Froment sept vaisseaulx..... 7 v.

Avoine un quartas et une moudurière.. 1 q. 1 moud.

A Villarchier.

Froment dix quartaulx et demy..... 10 q. 1/2

Avoine un vaisseaux..... 1 v.

A Cochin (Cognin).

Froment un vaisseau 1 v.

Avoine demy quartas 1/2 q.

A Cervolex la Motte.

Froment un vaisseau 1 v.

A Laisse.

Froment deux vaisseaux..... 2 v.

Au Noyray, parroisse de Mens (Lémenc).

Froment un vaisseau 1 v.

Avoine deux vaisseaulx..... 2 v.

Barbaras et Chanaa.

Froment quarante six vaisseaux
un quartas et deux moudurières... 46 v. 1 q. 2 moud.

Avoine huict vaisseaux et deux
moudurières 8 v. 2 moud.

Oultre lesquelles rentes ledit sieur moderne commandeur nous a dict avoir acquis au prouffit de ladicte commanderie, l'année dernière, un vaisseau de froment à Bissy, deub par Jacquemon Cuerdaz et acquis du sieur de Lescheraine 1 v.

Pour raison desquelz servis, censes et rentes, les droictz du laoudz en cas de mutations et aliénations sont deubz à raison du sixiesme denier, et sont toutes lesdictes rentes et servis quérables.

Puis nous a le susnommé M^{re} Pierre Girod exhibé et fait voir tous terriers et livres de recognoissances contenant les debvoirs et servis de ladicte commanderie qui luy ont esté remis par le précédent commandeur pour procéder au renouvellement desdictz terriers, lesquelz terriers nous avons fait inventorier cy-après.

Premièrement un livre terrier en papier, langage latin, receu et stipullé par M^{re} Antoine Culherat, notaire, à l'instance de R. seigneur Charles de la Chambre, commandeur de ladicte commanderie de S^t Antoine de Chambéry, commençant sur la recognoissance et possession d'Aymon, filz de Claude Guigou, de la parroisse de Chambéry-le-Vieux, en datte du vingt-deuxiesme febvrier mil cinq centz vingt sept, et finissant par celle de Nicod, fils de Jean Dardier, de Leysse, en datte du vingt-sixiesme dudit mois et an, contenant quatre centz soixante deux feulliet escritz sans le répertoire qui est au commencement dudit terrier, couvert de bois et bazanne rouge.

Item, aultre terrier en papier, couvert de bois et bazanne rouge, en langage françois, fait faire par ledit sieur commandeur de la Chambre, receu par M^{re} Jean Rosset, notaire roial, demeurant à Chambéry, en datte du dix-neufviesme décembre mil cinq centz quarante huict, et finissant par celle d'Estienne, filz de feu Michel Vallet, de la parroisse de Montigniolle (Montagnole), en

datte du vingt sixiesme julliet mil cinq centz quarante sept, contenant sept centz cinq feullietz escritz, oultre répertoire.

Item, aultre terrier et livre de recognoissances faict faire par vénérable frère Charles Anisson, commandeur de ladicte commanderie, receu par M^{re} Claude Custin, de la Chaptarnaud, parroisse de Monteil (?), mandement de Greysin en Genevois, commençant par la recognoissance de Claude, filz de feu Aymon, de Beysse, parroisse et mandement de Chambéry-le-Vieux, en datte du sixiesme novembre mil cinq centz huictante, et finissant par la confession et recognoissance M^{re} Jean Tremule, procureur au souverain Sénat de Savoie, en datte du vingt septiesme septembre mil cinq cens huictante huict, contenant huict centz vingt huict feullietz escritz, ledit terrier estant rellié et couvert de bazanne noire. Et après lesdictz trois ont esté retirés par ledit M^{re} Girod, commissaire, pour continuer le renouvellement d'iceux, nous ayant déclaré en avoir jà recogneu de nouveau la plus grande partie.

Oultre plus, nous a dict ledit sieur commandeur estre deub à ladicte commanderie par les sieurs sindicz et communaulté de la ville de Chambéry, la somme de treize escus vingt solz qui font quarante livres tourn. toutes les années, à cause et pour raison de la cession et remission faicte à ladicte ville par frère George des Marquetz, jadis commandeur, du jardin qui appartenoit à ladicte commanderie où maintenant on édifie et érige une place pour l'embellissement de ladicte ville.

Plus, nous a dict ledit commandeur retirer tous les ans de revenu pour le louage de l'hospital de ladicte commanderie la somme de dix escus quarante solz.

Plus, pour le revenu des deux boutiquez que ledit sieur commandeur a faict faire, la somme de quarante

livres, qu'est une augmentation au proffict de ladicte commanderie.

Plus, pour le louage et revenu annuel d'autre boutique appelée le sellier de la Mère, la somme de trente livres.

Davantage, appartient à ladicte commanderie de S^t Antoine de Chambéry et aux commandeurs d'icelle, le droict et faculté de faire colliger, recepvoir et exiger les questes aulmosnes et oblations acoustumées estre données à l'honneur du glorieux S^t Antoine nostre patron, ez diocèzes de Maurienne, Tarantaise, Val-d'Aoust, Genevois, Bellez et décenat de Savoie. Lesquelles questes ledit sieur commandeur nous a dict avoir arrenté la somme de quatre centz livres par an.

Après, ledit sieur commandeur nous a déclaré et attesté moyennant son dict serment qu'il nous a fidellement déclaré tout le revenu stable et certain de ladicte commanderie et ny avoir autre chose que ce qui est aux articles contenus cy-dessus, synon les offrandes, dons, aulmosnes et oblations qui sont faictes par la devotion du peuple dans l'esglize de ladicte commanderie, la valeur desquelles offrandes, pour estre casuelles, ledit sieur commandeur nous a dict ne pouvoir déclarer ny extimer certainement.

Quant aux charges ordinaires de ladicte commanderie S^t Antoine de Chambéry, ledit sieur commandeur nous a dict et rapporté estre telles que sensuit.

Premièrement de nourrir et fournir vivres et alimentz à dix relligieux qui doibvent résider ordinairement en ladicte commanderie, sçavoir : ledit sieur commandeur, huict relligieux et un prestre séculier à l'e gl ze, selon les statutz et constitutions de nostre ordre.

Plus, de nourrir et entretenir à gaiges un recepveur et six serviteurs pour les affaires et négoces de ladicte commanderie.

Plus, les gaiges du barbier qui sert lesdictz relligieux, luy est payé tous les ans dix escus.

Pour les gaiges de l'organiste, semblable somme de dix escus par an.

Et pour les gaiges du marguillier, quinze escus tous les ans.

Plus, est chargé ladicte commanderie de payer de pension annuelle à nostre abbaye et dignité abbatiale la somme de septante six florins d'or.

Plus, pour la pension des pauvres desmembrez du grand hospital de nostredict monastère, dix sept livres quatorze sols.

Inventaire et description des meubles appartenantz à ladicte commanderie remis audit sieur Dotta, moderne commandeur, par le sieur des Marquetz, jadis commandeur.

Premièrement,

Dans la chambre ou réside frère Boget, sacristain, s'est trouvé :

Un chalice bois de noyer, garny de sa garde-pallie, coître de plume et un traversin de plume, des courtinages et tour de lict de toile et deux couvertes de laine blanche de Catalogne.

Une chaise bois de noyer avec son dossier.

Une garderobbe bois de noyer.

Plus, trois chaises basses de bois de noyer.

Une table ronde sur neufz pilliers tournoyez, aussy de bois de noyer.

Un buffet, ouvragé à l'anticque.

Un coffre de noyer fermant avec sa serrure et clefz, comme aussy le susdit garderobbe et buffet.

Plus, deux chenetz ou landiers de fert avec une palle fert et un chauffelict.

Un tableau sur toile enchassé et garny de bois doré où est représenté le S^t Sepulchre de Nostre Seigneur.

Plus, le pourtraict et éffigie de deffunt messire Louys de Langeac, vivant, abbé de l'ordre.

Plus, dans ladicte chambre y a dans la murallie quatre armoires fermant avec serrures et clefz.

Et dans l'autre chambre joignant la susdicte, y a un chaslict bois de noyer avec ses courtines et pendantz de lict de sarge verte uzée et une garde-pallie.

Plus, une chaise à forme de buffet.

Un tableau où est peint l'image de S^{te} Suzanne, rom-pue et uzée.

Plus, deux chandelliers de fert.

Dans le cabinet au-dessus la chambre appelée du Clerc, y a un tripier de fert et un cercle de fert servant à faire les cierges, et un coffre de sapin de peu de valeur. Lesquelz meubles ont esté laissés dans lesdictes chambres et remis au pouvoir dudit frère Claude Boget, sacristain, qui promis de les conserver et représenter audit sieur commandeur lors qu'il en sera requis, et s'en est chargé en bonne forme. Faict le vingt cinquiesme jour dudit mois de julliet mil six centz dix sept. Et s'est ledit sieur sacristain soubzsigné. F. Boget, sacristain.

Dans la chambre où demeure frère George des Marquetz, jadis commandeur, dans le corps de logis de ladicte commanderie, joignant l'esglize, avons trouvé :

Premièrement ung grand chalict bois de noyer, garny de sa garde-pallie, deux mattalatz, deux couvertes de laine, l'une blanche et l'autre rouge, le courtinage de laine et tapisserie avec les pendantz et tour de lict de sarge rouge et le ciel de toile peinte.

Une chaise bois de noyer, joignant ledit lict, au-dessus de laquelle y a un petit tableau de Nostre Dame, doré.

Trois chenez ou landiers de fert, une palle de fert et un petit cumacle, deux chandelliers de leton.

Une table bois de noyer sur quatre pilliers, sept escabelles et trois chaises, deux grandes et une petite, et ung bancq, le tout bois de noyer.

Deux petits coffres de bois de sapin.

Ung petit chaliect et pavillion garny de sa garde-pallie, coitre, traversin de plume, deux couvertes et le parement et garniture dudit pavillion, de toile d'Allemagne.

Un tappis de Turquie usé.

Un buffet à deux armoires avec un tapis rouge au-dessus et une petite image de l'*Ecce homo*, ny ayant qu'une serrure audit buffet.

Une grande garderobbe faite à l'anticque joignant à la porte et garde-vent de ladicte chambre, avec ses serrures et clefz.

Un coffre bois de noyer fermant avec sa serrure et clefz.

Trois tableaux sur toile où est représenté diverses histoires.

Plus, un aultre tableau où est l'image du crucifix.

Dans la chambre visant dans l'esglize avons trouvé un vieux buffet sans serrures, une table longue sur tretteaux et un long coffre de sappin fermant à trois serrures et clefz.

Plus, nous a declairé ledit sieur des Marquetz avoir en son pouvoir appartenant à la commanderie, quatre platz, deux escuelles, six assiettes et une esguière, six linceulx, une douzaine et demy serviettes et six nappes.

Plus dans l'estude joignant ladicte chambre y a ung grand coffre de sapin et un coffre à bahu.

Lesquelz meubles sont demeurez au pouvoir dudit sieur des Marquetz pour son usage, promettant de les

conserver au profit de ladite commanderie et de représenter le tout à qui appartiendra lorsqu'il en sera requis. Et s'en est chargé le susdit jour et an, et s'est souzigné F. Demarquetz.

Dans la chambre appelée du Clerc, en laquelle demeure M^{re} Claude Montagniolle, prestre séculier, servant en l'esglise de ladite commanderie, avons trouvé :

Un vieux chasliet et pavillion, bois de noyer, avec sa garde-pallie, un mattallatz, deux couvertes de laine et un traversin de plume, une vielle table sur un grand banc, un petit horloge.

Une bassine de leton servant pour faire les hosties, et trois grandz fert et marques pour les hosties.

Plus, un chandellier de leton et deux banastes, un tabouret et une escabelle.

Dans l'autre maison et corps de logis de ladite commanderie et dans la chambre où demeure ledit sieur Dotta, moderne commandeur, ayant aspect sur la grande rue.

Premièrement un vieux chasliet à l'anticque avec sa garde-pallie, coitre et traversin de pleume.

Un bancq-lict de bois noyer, un buffet, aussy bois de noyer et une chaise bois de noyer.

Un tableau et ymage de Nostre Dame tenant Nostre Sauveur entre les bras.

Dans l'autre chambre joignant à la susdicte, visant sur ladite rue.

Une table servant de garderobbe, bois de noyer, deux coffres de noyer fermant à clefz, un bancq-lict et une garderobbe, le tout bois de noyer à l'anticque.

Dans le cabinet :

Un coffre bois de sapin fermant à deux serrures, dans lequel y a plusieurs pappiers et tiltres concernant ladite commanderie.

Un vieux coffre à bahu, rond, à l'anticque, et une escabelle.

Dans les chambres et cabbinctz qui sont au-dessus les susdictes, tenues aussy par ledit sieur commandeur :

Un chalict bois de noyer ouvragé, avec sa garde-pallie, mattelactz et traversin, et une couverte drap de Valence.

Une grande chaise et une aultre moyenne de bois de noyer, et un coffre de bois de noyer, fermant à clefz.

Une table, servant le bas d'armoire.

Dans la salle hault sur le dortoir des relligieux :

Un buffet ouvragé à l'anticque, deux bancqz et une chaise de bois de noyer et deux chenetz ou landiers de fert.

Plus, un tableau où est représenté la descente de Nostre Seigneur de la croix.

Dans le grenier y a deux coffres sans serrures.

Dans le galletas qui est dessus la grande salle :

Six vieux coffres de bois et deux coffres à bahu de peu de valler.

Une cuirasse avec ses brassardz, fort rompue.

Dans la grande salle :

Une table longue sur tretteaulx.

Deux grandz chenetz ou landiers de fert.

Dans les chambres joignant ladicte salle :

Trois chaslictz bois de noyer, deux garde-paille, deux mattellatz et deux couvertures fort uzées de drap de Valay, un vieux bancq bois sapin, un petit coffre, aussy bois de sapin, un grand buffet ouvrage à l'anticque auquel manque et deffault une liette, et, oultre ce, deux landiers de fert.

Dans la grande salle basse appelée du Poile au réfectoir :

Une table à relonger, bois de noyer, un grand bancq à doussier, un vieux buffet et une chaise, le tout bois de noyer. Et au-dessus le grand bancq, contre la despance il y a un grand tableau sur toile, à la destrempe, ou est

représenté la Sene de Nostre Seigneur avec ses apostres, lequel tableau ledit sieur Dotta, moderne commandeur, a faict faire.

Plus, un vieux tableau où sont les images du crucifix, de Nostre Dame, S^t Paul, premier hermite; S^t Antoine et aultres saintz, aussy sur toille, fort usé et rompu.

Plus, un cocomard d'airain avec la bassine servant pour laver les mains, et un vase d'estaing attaché à la muraille, servant à laver les mains.

Dans la cuisine :

Deux broches de fert, deux grandz chenetz ou landiers et un aultre petit, deux ccmacles et tourne-broche qui se tourne avec un chien, deux marmittes d'airain, une oulle de bronze, deux poilles à frire, deux grilles rompues, une palle de fert, une culhiere de fert percée, deux casses d'airain rompues et une aultre casse rompue, deux poidz l'un grand et l'aultre petit, un poissonnier de cuivre et un grand perol servant lors qu'on faict la lessive, deux potz de fert rompus, un vieux cocomard d'airain, sans couvercle, une rappe de fert.

Un mortier de pierre blanche, un autre mortier de fert, un vieux bancq, et une table sur deux pilliers, et un vieux buffet rompu.

Dans la despence rière la cuisine, où mangent les serviteurs, y a un vieux buffet et une chaise rompue, une longue table sur tretteaux, avec deux bancqz, un petrin et dix palliassons à mettre le pain.

Dans la despence du réfectoir : deux vieux coffres et une chaise fort uzez et de peu de valleur, et deux chandelliers de leton et trois cruches à tenir huile.

Dans la cave :

Neufz grandz tonneaulx fort vieux et uzez, dix huict aultres tonneaulx de la teneur chascun d'une charretée qui sont quatre charges, et quatre de la tenue de demy charretée, deux antonnoirs de bois, et deux cuvier pour la lessive.

Nous a declairé ledit sieur Dotta, commandeur, avoir trouvé et luy avoir esté remis en entrant en possession de ladicte commanderie, par ledit frère George des Marquetz, jadis commandeur, en platz, escuelles ou assiettes d'estaing, la pesanteur de cinquante livres, un pot tenant deux mesures, un autre pot de trois jovelotz, un picot et un jovelot, le tout d'estaing.

Plus, trente huict linceux my uzez, vingt serviettes de cuisine, trieges; quarante serviettes de table my neufves, et cinquante autres serviettes de table rompues et foit uzées, douze petits torchons, quatorze nappes.

Tous lesquels meubles ledit sieur Dotta nous a confessé avoir en son pouvoir, nous affirmant par serment de vérité de n'avoir trouvé autres meubles en ladicte commanderie que ceux qui sont ci-dessus inventoriez, pour la conservation desquelz il s'en est chargé en nos mains, et promis iceux représenter quand il escherra. En foy de quoy, ledit sieur Dotta s'est soubzsigné, le susdit jour et an. Dotta, commandeur.

Après nous sommes allez visiter les chambres du dortoir des relligieux pour inventorizer les meubles et utensilles y estans et avons commencé :

A la chambre joignant celle ou habite à présent ledit commandeur, en laquelle habite frère Charles de S^t Vincent, avons trouvé un chalict tout neufz en bois de noyer, garde-paille, mattelatz et coussin de pleume, deux couvertes et courtines de toile.

Une table, le dessoubz servant d'armoire, et deux escabelles de bois de noyer, et un chenet ou landier de fert.

Dans l'autre chambre joignant la susdicte, y avons trouvé un gros chalict à l'anticque, un vieux bancq et une petite table, une armoire en la muraille, la porte faicte en reliefz à personnages, en laquelle chambre à présent ny habite aulcung relligieux.

Et suivant tousiours la gallerie dudit dortoir, sommes entrez dans une aultre chambre, en laquelle frère Jean Boisset, relligieux (habite), ou avons trouvé un chalict de bois de noyer à l'anticque, avec sa garde-paille, un coitre et traversin de pleume, deux couvertes, deux couvertes drap de Valay et les franges et courtines de toile uzées.

Un buffet ouvragé, fermant avec ses deux serrures et clefz, une table, un bancq, une grande chaise, deux escabelles, et deux aultres petites chaises, et un coffre bois de sapin sans serrure. Et dans le cabinet qui est dans ladicte chambre y a une aultre table qui se ferme et un vieux chandellier de leton rompu.

Et ensuite de la susdicte chambre y a une aultre chambre, de laquelle le sus nommé M^{re} Pierre Girod, notaire et commissaire au renouvellement des terriers de ladicte commanderie, a les clefz, et n'a en icelle qu'un vieux chaslict de bois de noyer, à l'anticque.

Joignant laquelle chambre, de long en long de ladicte gallerie et dortoir, y a une chambre où demeure frère Maurice Démotz relligieux, en laquelle avons trouvé un chalict bois de noyer, une table bois de noyer, le bas servant de buffet, avec ses serrures et clefz, une chaise et une escabelle.

Joignant laquelle chambre y en a une aultre en laquelle à présent ny habite personne, ny ayant dans icelle qu'une table.

Et au bout de toutes lesdictes chambres y a une aultre chambre en laquelle couchent les serviteurs, où il y a un chalict bois de noyer avec ses colonnes, et rien autre synon un vieux mattellatz et garde-paille et un coussin de laine et une couverture.

Ce faict, nous avons d'abondant requis ledit sieur frère Joseph Dotta, commandeur de ladicte commanderie, de nous déclairer s'il n'a en son pouvoir aucungz aultres

meubles que ceux qui sont cy-dessus inventorizez, nous a respondu avec serment n'avoir trouvé aultre chose appartenant à ladicte commanderie, que ce qu'il nous a exhibé et fait voir estant véritable; qu'il a en son particuliers plusieurs aultres meubles, tant de bois, linges, tableaux, qu'autres qu'il a acquis de son bien et industrie et de ses parentz, tant auparavant qu'il fist pourveu de ladicte commanderie que du despuis, ayant esté contrainct à grandz fraiz d'achepter sesdictz meubles et linges pour fournir ladicte maison, que ceux qu'il trouvat en icelle ne sont bastantz et suffisantz pour l'entretènement de ladicte commanderie, comme il est aysé à vériffier; lesquelz meubles luy appartenantz il n'a voulu déclairer ny laisser comprendre au présent inventaire.

Description et dénombrement des revenus appartenantz aux religieux servantz et résidantz en ladicte commanderie S^t Antoine de Chambery, en commung, estantz separez des revenus de ladicte commanderie.

Après la visite et description des revenus de ladicte commanderie S^t Antoine de Chambery, nous avons fait venir pardevant nous les relligieux que nous avons trouvé résider en icelle commanderie, sçavoir: frères Claude Boget, sacristain; George des Marquetz, Jean Boisset, prestres; Charles de S^t Vincent, diacre, et Maurice Desmotz, novice, lesquelz en la présence dudit sieur commandeur nous avons requis et iceux exorté par le serment prins et receu d'iceux sur le marque de nostre habit, de nous dire et déclairer au vray les biens, domaines et revenus appartenantz au corps et communauté des relligieux de ladicte commanderie de Chambery, et nous ballier par inventaire les tiltres, terriers et documentz les concernantz.

A quoy satisfaisantz nous ont dict et rapporté, moyennant leurdit serment, appartenir en commung au corps des relligieux résidantz en ladicte commanderie ce que sensuict.

En premier lieu, une maison scituée en la ville de Chambery, rue de la Boucherie, près S^{te} Claire, consistant en quatre estages, au bas y ayant, outre la boutique, une arrière-boutique ; laquelle maison confine à la maison du sieur Président de Cogniac, la rivière d'Albane entre deux, de bize et couchant ; la rue tendant de la boucherie à la grand rue, de midy ; la rue de la Boucherie, du levant. Laquelle maison est arrentée à une femme appelée la Violonne, au prix de six vingtz florins par an, qui sont quarante huict livres tourn.

Item, appartient ausdictz relligieux en commung, un sellier et grenier au-dessus servant à reserrer le bled et vin desdictz religieux, joignant à la maison de ladicte commanderie ; ledict sellier ayant son entrée du costé de la rue à l'opposit de l'hospital, et par la basse court de ladicte commanderie. Et au grenier on entre par la gallerie de ladicte commanderie ; confinant ledit sellier et grenier à la maison de M^{re} Jean Trabuchet, de bize ; ladicte grand rue de S^t Antoine, du levant, et des autres parties à la maison de ladicte commanderie. Lequel sellier est à présent tenu par le sieur Massiodz, beau-frère dudict sieur commandeur, qui en donne quarante florins qui font seize livres, et le grenier n'est loué à personne, estant autrefois le tout loué la somme de quatre-vingtz florins.

Appartient aussy ausdictz religieux en corps, une grange et sellier où il y a un pressoir et une cuve, et joignant icelle une vigne du contenu de trois journaux, située au vignoble appelle Rosset, autrement à Villette, jouxte la vigne du sieur curé de Vimène (Vimines), du levant et vent ; la vigne de M^{re} Louys Bergier, de

bize; le chemin tendant de Chambery à Aspremont, du couchant.

Item, plus, une maison et sellier au lieu de Tomery (Torméry), paroisse de S^t Geoire, mandement de Montmellian, dans laquelle y a un pressoir et une tine, et audevant une court ou passage, juxte la maison de M^{re} Faber, procureur au Sénat, et le chemin tendant du village de Tomery à la fontaine, d'aulture costé.

Item, une pièce de vigne située à la coste de Tomery, appelée de Grange Bossan, contenant environ six journaux, juxte la vigne du sieur comte de S^t Alban, d'une part, la vigne du sieur Président Cogniac, d'aulture.

Item, une autre pièce de vigne appelé au Plan, audeboubz le village de Tomery, contenant un journal, joignant les vignes du sieur Favier, d'un costé, et le grand chemin tendant de Tormery au grand chemin de Montmellian. Lesquelles vignes lesdictz relligieux font cultiver à moitié de fruictz.

Item, un pré situé en la paroisse de (la) Ravoire, appelé Buage, duquel ilz n'ont sçeu la contenance et confins, et s'arrente annuellement treize livres quatre solz.

De plus, appartient ausdictz relligieux et leur est deub plusieurs censes, rentes constituées, pensions et fondations cy après déclairées : Premièrement leur est deub de rente constituée par noble Philibert du Coyziaz, la somme de deux centz vingtz florins tous les ans, imposée au capital de deux mil huict centz trente trois florins quatre solz, monnoie de Savoie, par contract de l'an mil six centz cinq, le dixneufviesme apvril, reçu par M^{re} Cézard Jacquemard, notaire.

Plus, leur est deub par noble Adrian de Landian de rente constituée annuellement deux centz quarante flo-

rins imposée au capital de trois mil huictante trois florins dicte monnoie.

Plus, par les héritiers de feu noble Claude Daretel, cinquante sept florins de rente constituée, imposée au capital de sept centz vingt florins par deux contractz receuz par feu M^e Jacquemard, notaire, le premier en datte du huictiesme febvrier mil six centz et unze et l'aulture du troisesme janvier mil six centz douze.

Plus, leur est deub par Jean Laurens dict Porret, et par Jacquemon Vincent, quarante florins de rente constituée au capital de cinq centz florins, sçavoir par Porret trante florins et huict florins par ledit Vincent.

Plus, leur est deub par Pierre Bollioud dict Matrat, cinquante sept florins tous les ans de rente constituée, imposée pour le prix capital de six vingtz escus.

Plus, aulture pension ou rente constituée deube par les sieurs Empereurs, frères, de neufz florins par an.

Plus, leur est deub par le sieur sénateur More trente deux livres six solz aussy de rente constituée, pour certain légat faict en l'intention de dire et cellebrer quatre messes toutes les sepmaines, qu'il est nécessaire de réduire parce que la charge est trop grande.

Plus, est deub par Pierre Cotet vingt florins aussy de pension et rente constituée, imposée au capital de deux centz cinquante florins, ledict capital donné et fondé au proffict desdictz relligieux par ledit fière Jean Boyse, ainsy qu'ilz ont dict résulter par contract receu par M^e Monnier, notaire ducal.

Oultre, plus, nous ont dict et rapporté lesdictz relligieux leur estre deub en servis, censes et directe, environ la quantité de dix huict charges de bled de toutes espèces de grains, qui quérables estant deube sur la dicte ville de Chambery et sur les lieux, parroisses et mandementz circonvoisins, n'ayant peu nous faire voir leurs terriers, tiltres et documentz pour aultant qu'ilz

disent les avoir remis au pouvoir de M^{re} Chenevat, notaire ducal, demeurant à Chambéry et commissaire par eux estably pour le renouvellement desdictz debvoirs, estantz ledict commissaire absent de la présente ville de Chambéry. Néanmoins nous ont promis et se sont chargez iceux relligieux de nous envoyer et remettre un inventaire et description exacte de tous lesdictz terriers, papiers et enseignementz entre-cy nostre prochain chapitre général en nostre monastère de S^t Antoine de Viennois, leur ayant à ces fins octroyé ledit dellay à leur instante supplication et réquisition, les chargeant de fidellement et en conscience procéder audict inventaire et y comprendre tous leurs papiers sans y commettre aucune fraude ny obmission sur les peines d'excommunication et aultres portées par nosdictz statutz.

Description des biens et revénus appartenantz à l'office de la sacrestie de l'esglise de la commanderie S^t Antoine de Chambéry.

En après du mesme jour et an que dessus, nous avons requis frère Claude Boget, sacrestain de l'esglise de ladicte commanderie S^t Antoine de Chambéry, de nous déclairer en quoy conciste le revenu de ladicte sacrestie.

Nous a dict et rapporté par le serment que nous avons receu de luy, appartenir et dépendre dudit office de Sacrestain, une maison et bastiment en forme de tour, située au lieu de Barbaras-le-Petit, au bas de laquelle il y a une cuve ou tine et un pressoir et un estable, et au-dessus y a deux chambres et par dessus icelles deux galletas. Et au-devant de ladicte maison y a une petite tour en laquelle y a un puis et un four renfermé de murallie; Et proche et joignant ladicte tour il y a une vigne de la contenance d'environ deux journaux et

demy comprins un jardin, confinant au grand chemin tendant de Chambéry en Aspremont, de levant et bize ; aultre chemin tendant de l'esglise de Barbaras entre les deux vigniobles, du midy.

Dépend aussy et appartient à ladicte sacrestie une aultre pièce de vigne et pré, tout joint ensemble, sis audit lieu et dessoubz le chemin, contenant en vigne un journal de pré, jouxte le chemin tendant de Chambéry à l'esglise de Barbaras, du couchant et levant, le chemin tendant dudit grand chemin à la maison des Bournaux.

Le surplus du revenu de ladicte sacrestie consiste en offrandes et oblations de l'esglise, qui sont grandement diminuées à cause de la pauvreté du peuple par l'iniure de la guerre. Et a dict ny avoir aulcungs aultres droictz et revenus que ce qu'il a déclaré cy-dessus ; se chargeant icelluy sacrestain de nous rapporter aussy à nostre prochain chapitre général l'inventaire de tous les tiltres et documentz concernant son dict office.

Nous avons semblablement enjoinct et ordonné audit sieur Dotta, moderne commandeur, de faire faire un inventaire général des tiltres, terriers et aultres papiers et documentz de ladicte commanderie et le nous envoyer et remettre à nostre prochain chapitre général, affin de le faire insérer en nostre présente visite avec les autres inventaires des papiers des relligieux et du sacrestain, exortant ledit sieur commandeur de procéder sainement et en conscience au faict dudict inventaire, sans obmettre ny receler aulcungs tiltres et papiers servant à ladicte commanderie et à nostredict ordre.

Sur les remontrances et requisitions faictes par ledit sieur moderne commandeur contre ledit frère Claude Boget, sacrestain, touchant ce que ledit sacrestain doit faire en ladicte esglise, oultre le luminaire, nous avons ordonné que ledit sieur commandeur produira parde-

vant nous par escrit les causes et raisons de ses remontrances et protestations et ledit sacrestain ses deffenses ou contredictz pour sur le tout par après leur pourvoir ainsy que nous verrons estre, et cependant nous avons enjoinct audit sieur commandeur de ne rien innover. A laquelle ordonnance ledit sieur commandeur a dict ne pouvoir acquiesser, veu que le cas requiert célérité et qu'il en appelle.

Et sur la requisition que ledit sieur moderne commandeur nous a faict de vouloir ordonner de faire retrancher et démollir sept autelz qui sont dans ladicte esglize, lesquelz il dict ne pouvoir entretenir pour cause de la grande diminution du revenu de la commanderie, nous avons différé d'y pourvoir jusqu'à ce qu'il nous aye remis l'inventaire général des papiers de ladicte commanderie et des relligieux et sacrestain de ladicte esglize.

Pour conclusion de la présente visite, nous avons de rechef faict préster serment audit commandeur et auditz relligieux et sacristain de nous déclarer sy ilz nous ont fidèlement déclaré, faict voir et visiter toute ladicte commanderie et ses dépendances, nous ont respondu le chacung, en ce que le faict leur touche, de n'avoir obmis, caché recellé ny delaissé aucune chose à nous déclarer et manifester qui soit à leur cognoissance; que sy pour l'advenir il vient à leur notice quelque autre chose appartenant à nostredict Ordre et à ladicte commanderie, ilz nous en feront rapport et déclaration pour en faire addition à la présente visite, laquelle a esté conclue en la maison de ladicte commanderie S' Antoine de Chambery, en la chambre où habite ledit sieur commandeur, le vingt sixiesme jour de juillet mil six centz dix sept, du matin. En foy et tesmoignage de quoy nous avons signé ces présentes, et faict signer ledit commandeur, relligieux et sacrestain, en-

semble ledit commandeur de S^{te} Croix, et contresigner par ledit Piemont nostre secrétaire. Ainsy soubzsigné en l'original : A. Gramont, abbé de S^t Ant., Dotta, commandeur, F. M. Duport, F. G. de Marquet, F. G. Boget, sacrestain, Boisset, F. Charles de S^t Vincent, Maurice Demotz.

Extraict deubement collationné à son original par moy Annibal Piémont, notaire royal dalphinal et secrétaire de mon dict seigneur le R^{me} Abbé, pour coppie délivrée audit sieur Dotta, commandeur dudit S^t Antoine.

PIÉMONT, secrétaire.



TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES.....	e
COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1887, par M. L. Morand, secrétaire perpétuel.....	I
COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1888, par M. L. Morand, secrétaire perpétuel.....	CX
DOCUMENTS INÉDITS SUR JEAN-PIERRE VEYRAT, par M. L. Pillet.....	1
JEAN DE TOURNES ET LE SIEUR DE LA POPELLIÈRE, par M. d'Arcollières, président de l'Académie.....	41
ALLOCUTION PRONONCÉE A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE SOLENNELLE DU 11 AVRIL 1889, par M. d'Arcollières, président de l'Académie.....	71
LA CORRESPONDANCE DE XAVIER DE MAISTRE. — ALLOCUTION DE M. ARMINJON, vice-président, et DISCOURS DE M. LE DOCTEUR DENARIÉ, lus dans la séance publique du 11 avril 1889.....	81
LES HOSPITALIERS ET LA COMMANDERIE DE SAINT-ANTOINE DE CHAMBÉRY, par M. A. Perrin.....	115



